



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

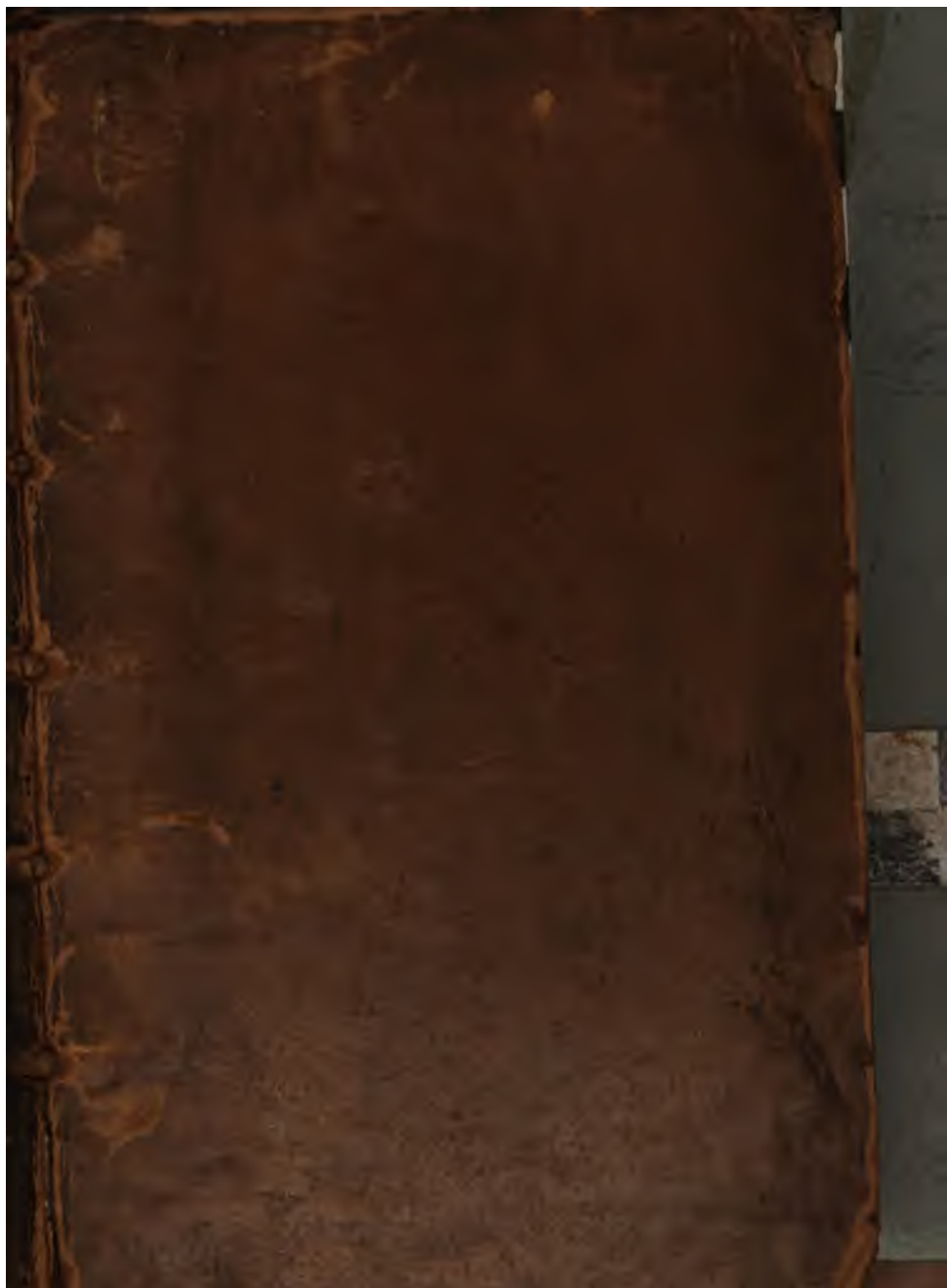
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>









LOUIS XI
ROI DE FRANCE
*mort le 30 d'Aout 1483. age de 61 ans
en aiant regne 22.*

J. Camille sculp.

SU PPLEMENT
A U X
M E M O I R E S

D E M E S S I R E
P H I L I P P E D E C O M M E S,
S E I G N E U R D ' A R G E N T O N ,

Contenant l'Addition à l'Histoire du Roy
Louis XI. avec plusieurs Pieces , Let-
tres , Memoires , Recherches & Re-
marques critiques & historiques
sur le même sujet & diverses
autres matieres curieuses.



A B R U S S E L L E
Chez FRANÇOIS FOPPENS, au St. Esprit.

M. DCC. XIII.

Avec Privilege du Roi.





A V E R T I S S E M E N T . .

LEs Memoires de *Philippe de Comines* ont toujours été estimez par tout ce qu'il y a eu d'habiles gens, mais quoy qu'on y trouve la plus grande partie de ce qui est arrivé en *France* pendant le Regne du *Roy Louis XI.* il y manque pourtant bien des choses qui laissent un vuide dans l'histoire de ce temps.

Pour y suppléer autant qu'il se peut, on a formé ce Receuil qui est un composé de plusieurs pieces.

La premiere, qui sert de titre courant à tout l'ouvrage, est l'Addition à l'histoire de ce *Roy* composée par *Mr. Naudé*, l'eloge que *Mr. Sorel* a fait de cet ouvrage, dans sa *Bibliothèque Françoisé* merite d'etre icy rapporté.

Mr. Naudé qui a été un des plus curieux & des plus sçavans hom-

AVERTISSEMENT.

mes de son temps, fit autrefois imprimer un livre intitulé : Addition à l'histoire du Roy Louis XI. ce sont des reflexions & des remarques, non pas de simples narrations : on y voit des preuves fort bonnes pour montrer que la pluspart de nos Roys ont été instruits aux bonnes lettres & principalement Louis XI. & on y trouve beaucoup d'autres particularitez touchant son regne.

Ce livre etant devenu tres rare, on a cru rendre service au public en luy en procurant une nouvelle edition.

La seconde piece de ce Recueil est le Cabinet du même *Roy Louis XI.* il en est ainsy parlé dans la même bibliotheque de *Sorel.*

On a imprimé depuis peu un petit livre intitulé : le Cabinet du Roy Louis XI. il contient quelques lettres, memoires & instructions, qui ont été receuillis par les soins de M. Tristan l'Hermite de Soliers, cela peut donner de l'eclaircissement à beaucoup d'endroits de l'Histoire.

La troisieme piece est l'eloge du
Roy

AVERTISSEMENT.

Roy Charles VIII. par Mr. de *Brantome*, dans lequel il y a plusieurs particularitez de la vie du *Roy Louis XI.*

La quatrieme est la comparaison du regne du *Roy Louis XII.* à celui du *Roy Louis XI.* *Claude de Seiffel* en est l'auteur, son merite le fit parvenir aux dignitez d'Evêque de *Marseille* & d'Archeveque de *Turin*, & il s'est rendu recommandable par quantité d'ouvrages & de traductions dont Mr. de *la Croix du Maine* a donné la liste dans sa bibliotheque.

La cinquieme est un Extrait d'une ancienne Chronique qui contient ce qui s'est passé de plus memorable en *France* & à la Cour des *Ducs de Bourgozne* : cette Chronique a déjà été imprimée dans les histoires des *Rois Charles VI. & VII.* de l'Imprimerie Royale & ce ne seroit rien de nouveau, si les augmentations qui y ont été faites & qu'on a tirées de differens Registres de la Chambre des Comptes de *Lille* n'y donnoient un nou-

AVERTISSEMENT.

veau lustre , qui eclaircit plusieurs points de cette histoire depuis 1461. jusques au temps de la mort de *Charles le Hardy Duc de Bourgogne.*

Enfin ce Receuil finit par des Remarques critiques & historiques, sur l'histoire du *Roy Louis XI.* composée par Mr. *Varillaç.*

Mrs. *Baluze* , *Bayle* , le *Grand* , du *Bos* , & autres Scavans ont deja censuré les ouvrages de cet auteur , mais on lui a toujours passé les citations sur lesquelles il a voulu fonder ses historiottes : l'Auteur des mélanges d'histoire & de littérature sous le nom de *Vigneul de Marville* se contente de dire pages 162. & 163. de son premier volume , qu'il n'a pas bien séparé le vray d'avec le faux qui se trouve dans les memoires qu'il a visités & qu'il suppose estre à la Bibliothèque du *Roy* : il auroit pu aller plus loin & assurer que la plus grande partie de ces memoires cités n'ont jamais existé , & que l'Auteur , en se faisant un plaisir

AVERTISSEMENT.

fir d'ajouter des incidens romanesques , à ce qu'il y a de veritable dans ses histoires , ne s'est pas fait un scrupule de les appuyer de citations forgées ; on en verra des preuves certaines dans ces Remarques , & si quelqu'un trouve mauvais que l'on censure les ouvrages d'un homme mort & qui ne peut plus se justifier , on pourra luy répondre que l'on n'a d'autre veue que d'eclaircir la verité & que Mr. *Varillas* a été bien heureux de n'avoir pas été recherché sur ce point de son vivant , puisqu'on auroit pû luy faire son proces & que la moindre peine à laquelle il auroit dû estre condamné , auroit été de demander pardon de ses fausses citations , ainsy qu'on y a autrefois condamné *François de Rosieres* * dans son histoire de la maison de *Lorraine*.

* Le proces verbal de pardon demandé par De Rosieres, est imprimé dans la Satyre Menippée pa. 406. du To. 2. édition de 1711.



T A B L E
DES CHAPITRES

Contenus en ce Livre.


	<i>Vertissement de Mr. Naudé.</i>	j
CHAP. I.	<i>Quelles sciences sont nécessaires à ceux qui doivent regner.</i>	Page 1
CHAP. II.	<i>Quelles raisons ont eu les Historiens d'escrire que Louys XI. estoit ignorant, avec les responses à icelles.</i>	11
CHAP. III.	<i>Que Louys XI. avoit esté fort bien instruit es langues & sciences ordinaires.</i>	24
CHAP. IV.	<i>Qu'il a toujours resmoigné beaucoup d'affection pour les bonnes lettres.</i>	34
CHAP. V.	<i>Combien soigneusement il recherchoit & recompensoit les hommes doctes.</i>	48
CHAP. VI.	<i>Que la Barbarie a commencé sous luy à estre bannie des Escoles.</i>	60
CHAP. VII.	<i>Que l'Impression a esté premièrement receüe, & establie en France pendant son Regne: avec une curieuse digression sur l'invention d'icelle.</i>	101
CHAP. VIII.	<i>Que non seulement Louys XI. mais beaucoup d'autres Roys de France ont aimé & favorisé les lettres.</i>	143
	<i>Le Cabinet du Roy Louis XI. contenant plusieurs Fragmens, Lettres missives, & secretes intrigues du Regne de ce Monarque, & autres pieces tres-curieuses, recueillies de diverses Archives & tresors par Mr. Tristan l'Hermitte de Soliers.</i>	170
		CHAP. I.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. I. <i>La disgrâce du Comte de Dammar- tin, & l'enlèvement de Monsieur Frere au Roy.</i>	ibid.
CHAP. II. <i>Mariage du bastard de Bourbon, dis- grace du grand Chambellan, & sa prison : Arrest prononcé en faveur du Comte de Dam- martin : Son retour près du Roy, & au- tres incidens arrivés dans les années 65. 66. & 67.</i>	175
CHAP. III. <i>Le Roy allant à Peronne trouver le Bourguignon, à la persuasion du Cardinal Ba- lue, écrit diverses Lettres au grand Maître de Chabannes ; les Lettres de Balue au Bour- guignon interceptées, son emprisonnement & confiscation de biens, & les Vers composez sur sa disgrâce.</i>	179
<i>Lettre du Roy au Grand Maître. 15. Novem- bre.</i>	189
<i>Lettre du Grand Maître au Roy.</i>	191
CHAP. IV. <i>Lors de l'institution de l'Ordre saint Michel, le Roy envoie le Collier au grand Maître, qui obtient la grace du Comte d'Ar- magnac, le refus que le Duc de Bretagne fait dudit Collier, la réduction des villes d'A- ziens, Mondidier & Roye. Lettres inju- rieuses du Duc de Bourgogne au grand Mai- stre, & la Responce au grand Maître au Bourguignon.</i>	193
<i>Lettre du Roy au Grand Maître. 3. Fevrier 1470.</i>	195
<i>Lettre du Roy au Grand Maître. 1. Aoust.</i>	196
CHAP. V. <i>Lettre injurieuse du Bourguignon au grand Maître de France. 16 Janvier 1470.</i>	198
<i>Reponse du Grand Maître au Duc de Bourgo- gne.</i>	201
<i>Lettre du Roy au Grand Maître. 8. Septem- bre.</i>	205
	In-

T A B L E

<i>Instruction du Roy au Grand Maistre.</i> 16. Fe- vrier 1470.	206
<i>Lettre du Roy au Grand Maistre.</i>	207
CHAP. VI. <i>Lettres secrettes du Roy au grand Maistre ; ensemble celles de la maladie de Monsieur Frere unique du Roy, sa mort, son Testament, & le voyage du Roy en Guyenne & en Bretagne.</i>	208
<i>Lettre du Roy au Grand Maistre.</i> 29. Octobre.	209
<i>Autre Lettre du Roy sur le mesme sujet.</i> 18. May.	210
<i>Testament de Mr. frere du Roy.</i> 24. May 1472.	211
CHAP. VII. <i>Le Roy soupçonnant le Connesta- ble d'infidelité, ledit Connestable escrit la sui- vante au grand Maistre & au Duc de Bour- gogne, sa prise & mort, & les Vers qui fu- rent faits sur ce sujet, ensuite la mort du mesme Bourguignon, & le deuil du Duc de Lorraine.</i>	217
<i>Lettre du Roy au Grand Maistre.</i> 5. Aoust.	220
<i>Promesse du Grand Maistre.</i> 8. Aoust 1476. <i>ibid.</i>	221
<i>Lettre du Grand Maistre au Roy.</i> 17. Avril.	222
<i>Lettre du Roy au Grand Maistre.</i> 7. May.	222
<i>Lettre du Marechal de Rouault au Grand Mai- stre.</i> 24. Juin.	223
<i>Lettre du Roy au Grand Maistre.</i> 26. Jan- vier.	224
CHAP. VIII. <i>Mort du Duc de Nemours, de Charles d'Amboise, & celles de plusieurs au- tres Seigneurs ; & autres choses remarquables, arrivées l'an 1478. 79. & 80.</i>	225
<i>Lettre du Duc de Nemours au Roy.</i> 31. Jan- vier 1478.	227
<i>Lettre du Grand Maistre au Roy.</i> 26. Decem- bre.	227
<i>Autre Lettre du Roy au Grand Maistre de Fran- ce.</i>	cc.

DES CHAPITRES.

<i>ce. 25. Juin.</i>	228
<i>Lettre du Grand Maître au Marechal de Gif.</i>	229
<i>De l'Assemblée generale tenue à Orleans pour la Pragmatique sanction.</i>	230
<i>Responſe du Roy à celle d'Edouard Roy d'Angleterre sur l'emprisonnement de son frere le Duc de Clarence.</i>	ibid.
<i>Lettre du Marechal de Lobeac au Grand Maître.</i>	231
<i>8. Decembre.</i>	231
<i>Lettre ſecrete du Roy au grand Maître.</i>	231
<i>Octobre.</i>	233
<i>Autre Lettre du Roy à Monsieur de Curton, Gouverneur du Limosin. 6. Novembre.</i>	ibid.
<i>Lettre que le Conneſtable eſcrivit au grand Maître, lors du ſiege de Beauvais. 12. Juillet.</i>	235
<i>Lettre du Duc de Bourgogne au Duc de Bretagne.</i>	236
CHAP. IX. Le Roy donne le Gouvernement du	
<i>Queſnoy au Seigneur du Lude, & luy en envoie la Commiſſion, le meſme Seigneur du Lude, favori du Roy, fait licentier plusieurs Compagnies d'Ordonnance, & meſme celle du grand Maître; les Lettres eſcrites sur ce ſujet de la part du Roy, les Appointemens & penſions qu'avoit ledit grand Maître.</i>	
	240
<i>Lettres de Creance du Roy au grand Maître.</i>	ibid.
<i>Commiſſion du Roy en faveur de Jean Daillon, Seigneur du Lude, & Gouverneur de Dauphiné.</i>	ibid.
<i>Lettre du Roy au grand Maître.</i>	241
<i>Reſponſe du grand Maître au Roy.</i>	ibid.
<i>Eſtat des Appointemens qu'avoit le grand Maître.</i>	243
<i>Lettre du Roy Louis XI. par laquelle il veut que Marie ſa fille naturelle, eſpouſant Aimar de Poitiers, Sieur de ſaint Valier, porte les armes de France, avec une bande d'or.</i>	1467. ibid.
	Eloge

TABLE DES CHAPITRES.

<i>Eloge du Roy Charles VIII. par Mr. de Brantome dans lequel se trouvent plusieurs particularités qui regardent la vie & le Regne du Roy Louis XI. son pere.</i>	245
<i>Lettre de Louis XI. à Monsieur de Bressuire.</i>	270
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	271
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	272
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	273
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	ibid.
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	274
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	ibid.
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	275
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	ibid.
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	276
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	277
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	ibid.
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	278
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	279
<i>Autre Lettre au mesme.</i>	ibid.
<i>Comparaison du Regne du Roy Louis XII. à celui du Roy Louis XI. Tirée de l'histoire du Roy Louis XII. par Claude de Seyssel Evêque de Marseille depuis Archevesque de Turin.</i>	284
<i>Extrait d'une ancienne Chronique commençant en 1400. & finissant en 1467. imprimée dans les histoires des Roys Charles VI. & Charles VII.</i>	319
<i>Remarques sur l'histoire du Roy Louis XI. par Mr. Varillas.</i>	405



AVERTISSEMENT.

DE MR. NAUDE.

A My Lecteur il me semble que je puis à bon droit commencer cette petite preface par les parolles que *Matthieu* a insérées fort judicieusement en la sienne sur l'histoire de laquelle il est maintenant question ; *Comme Philippe de Comines n'a pas tellement moissonné cette campagne , qu'il n'y ait laissé quelques epics à recueillir ; aussi ne pense je pas avoir dit si entierrement & nettement toutes choses apres luy , qu'il n'y en ait encore pour exercer les autres apres moy ; le veneur est loué pour chasser & pour prendre , mais il n'est pas blâmé pour n'avoir pas tout pris : il faut ceder quelque chose au jugement , à la curiosité & à la diligence des autres ! ce-*
luy

ij AVERTISSEMENT.

luy là n'enseigne pas bien qui enseigne tout, un autre esprit trouvera encore de quoy s'égayer en cette belle & ample campagne de la vie de ce Prince.

Ne t'imagines pas toutefois que cette Addition t'enseigne de nouvelles conquestes ou des batailles & prises de Villes, desquelles tu n'avois encore ouy parler. Car : est vray que ce dernier Historien & les deux autres qui l'ont précédé ne m'ont rien laissé à dire de ces actions principales : mais comme un Peintre se peut bien vanter d'avoir adjouté quelque chose à un pourtrait quoy que ce n'ait été ny la face ny les pieds ny les mains : aussi me persuade-je que si tu prendras la peine de parcourir ces feuilles qui en effet ne font mention que des actions les moins relevées de notre *Louis XI.* tu jugeras neantmoins qu'elles contiennent des vrayes additions à son Histoire ; puis qu'une belle face ne seroit pas bien représentée si l'on n'accompagnoit

le front de ses lignes , & les yeux de leurs paupieres & sourcils. Joint que *Plutarque* nous apprend par ses vies comme il ne faut rien negliger de tout ce qui a ete fait & dit par les grands personages. C'est pourquoy si tu considere combien il est plus facile de connoitre les actions des Princes & parler de leurs victoires , que d'explucher & recevoir ce qu'ils ont fait en leur particulier & dans l'enclos de leur Palais , tu avoueras aussi qu'encore bien que ces premieres soient plus eminentes & relevées, celles cy toutefois sont beaucoup plus penibles & laborieuses à remarquer ce que le grand nombre des vieux livres & divers auteurs , d'où j'ay tiré ces presentes, te fera comme j'espere facilement reconnoitre.

Et d'autant que toute ma preuve consiste en la deposition de ces temoins , j'ay cru qu'il me les faloit produire comme font les juges & commissaires , c'est à dire sans rien alterer , ny à leur substan-

iv AVERTISSEMENT

Statim ini-
tio.

ce ny à leur parole suivant en ce la & la raison & l'exemple de ce grand homme *Scaliger*, lequel ayant rencontré un Epigramme fort rude & barbare, qu'il jugeoit à propos d'inferer en ses commentaires sur *Catulle*, se contenta de dire, *Hoc quamvis dignum est elegantia seculi illius quo litteras scire barbaries erat, tamen ne quia sine teste dicerem id æquo animo hu apposui.* Et si le grand nombre de ces passages que je rapporte comme disent les Jurisconsultes *per Saturam* est trop ennuyeux, je diray encore avec le mesme, *Et si candide lector istis patienter carere poteras, habent tamen quod te scire melius fuit quam ignorare.* Et puis j'aime beaucoup mieux de donner cette nouveauté barbare, que non pas des redites elegantes & bien couchées.

— *Mibi namque perosum
Recte dicta aliis iterum sermone re-
ferre*
Estimant que ce ne me fera pas petite

DE MR. NAUDE'. ▼

tite gloire de ressembler en ce point à l'excellent peintre *Zeuxis*, les Lucian in Zeuxis sive Antiocho. pieces & tableaux duquel estoient toujours recommandables par la nouveauté de ses affaires.

Au reste comme ce livre estoit au sceau pour en obtenir le Privilege, ce grand Genie qui en a la Garde, & sans la permission duquel il ne pouvoit sortir en lumiere, me fit advertir par une grace & faveur speciale, que j'eusse à corriger l'endroit de la page 53. où je disois que Me. *Adam Fumée* avoit été Chancelier de France sous *Charles VIII.* parce qu'il avoit seulement eu la Garde des Seaux, comme le plus ancien Maitre des Requestes a coutume de l'avoir apres le deceds du Chancelier, jusques à ce qu'on en ait choisy un autre à sa place de quoy m'étant voulu non asseurer (parce qu'il faudroit manquer de jugement pour balancer les verités d'un tel oracle, avec les temoignages contraires de deux ou trois petits Historiens) mais

** 2. éclair-

vj AVERTISSEMENT

eclaircir un peu d'avantage , & Mr. du Puy ἐχ̄ διος ἐπ̄νος m'ayant communiqué pour cet effet le volume de ses Memoires où il est parlé des Chanceliers de France , j'ay remarqué en iceluy qu'en un registre du Conseil de la Cour de Parlement de l'an 1493. sur la fin de Juillet il y a ces mots , *la Cour a ordonné & ordonne qu'elle écrira lettres à Me. Adam Fumée Garde des Sceaux , & au mesme du 14. Aoust suivant: Ce jour a été delibéré que la Cour écriroit à Me. Adam Fumée Chevalier Sieur des Roches , Garde de Seel. Et de plus qu'il est expressement porté au Compte de Nicole Herbelot Changeur du Tresor durant l'année 1494. M. Adamus Fumée Consiliarius Regis & Magister Requestarum sui hospitii , & per ipsum Regem commissus ad custodiam sui sigilli in absentia magni ordinati loco defuncti D. Guillelmi de Rupeforti nuper Cancellarii Franciæ ad Vadia que sunt ab antiquo de 2000. lib. per annum &*

to-

DE MR. NAUDE'. vij

totidem pro pensione annua nihil hic , eo quod ab aliquo tempore citra , solvuntur de denariis dicti sigilli , sed tamen de suis minutis juribus omnium sanctorum , Robbe & lignorum fit sibi comptus & solutio inferius. Ce qui est encore confirmé par cette Epitre que luy envoya *Robert Gaguin* sur le sujet de cette nouvelle commission qui luy estoit ainsi echeue , laquelle je rapporteray en ses propres termes à cause que le livre des Epitres & Oraisons de cet Autheur est fort rare , & meriteroit bien d'etre quelque jour r'imprimé derriere son Histoire. *Robertus Gaguinus , Adam* Epist. 79.
Fumeo Cancellariatum gerenti.

*Non permisit morbus quo diu graviterque sum afflictus , fortunæ tuæ gratulari , quæ gratiam atque dignitatem tuam fecit his diebus auctiorem , nunc morbo paulum levatus dare ad te litteras duxi quo officium in te meum explerem : itaque tamenetsi Guillermi * mors mihi molesta* * De Resp. fertii.
est , gaudeo tamen te Cancellarii lo-

vij AVERTISSEMENT

*co assidere , & justitiæ administra-
tionem tibi esse creditam. Rerum
enim humanarum experientiam abun-
de calles , neque surreptum iri tibi
aliquid iniquum potest. Igitur ita
age ne à recto declines , nec fortu-
næ recens hæc benignitas , ab ami-
corum benevolentia te reddat alie-
num persuasum enim mihi est me
corpore absentem à tua non excidif-
se memoria , quæ ut perpetuo hæ-
reat precor ; Vale Parisi prædie
Idus Decembris.*

D'où tu jugeras amy Lecteur avec combien plus d'assurance ceux qui ont le maniment des affaires en peuvent parler que non pas tous les écrivains communs sur le rapport desquels , Mr. *Ranchin* très docte Chancelier de l'Université de *Montpelier* s'étant aussi fondé , n'a pas moins choppé que moy en cette inscription , qu'il a fait mettre avec plusieurs autres sur la facade du College Royal établi en laditte Ville.

Adam

DE MR, NAUDE'. ix

*Adam Fumée patria Turo-^{In Apollin}
nenfi tam gravitatis quam no-^{nari sacro.}
bilitatis gloria inclitum & cla-
rum Medicinæ Doctorem Uni-
versitas Montispeffulani aluit,
qui cum primo Consiliarius Ma-
gisterque Requestarum ordina-
rius ac Medicus primus Ca-
roli VII. Ludovici XI. atque
Caroli VIII. Francorum Regum
fuit, tanta probitate effulsit,
quod Franciæ Cancellarius me-
rito tandem effectus sit. Dum-
que dierum maturus esset,
Lugduni animam exhalavit,
M. CCCCC.*

C'est pourquoy tu nous excuseras
tous deux, & tiendras pour tres
certain que ce grand Chancelier
(au jugement de *Budée* & de *Ga-^{Lib. 4. 24}
quin*) *Guillaume* ou *Guy de Ro-^{Ass. in}
chefort* etant decedé, *Me. Adam^{Epif.}*
Fumée eut, comme nous avons
dit, les Sceaux en garde à cause
de sa qualité de Doyen des Mai-
tres des Requestes, jusques à ce
que *Antoine du Prat* fut élu pour
suc-

x AVERTISSEMENT, &c.

Lib. 5.

succeder au deffunt en cette charge, ce qui a induit *Budée* de conjoindre immédiatement en son livre de *Asse*, ces deux Chanceliers *Guy de Rochefort & Antoine de Prat*, sans faire aucune mention d'*Adam Fumée*, au fujet duquel il m'a été nécessaire de dresser ce petit mot d'avertissement, pour satisfaire non seulement à mon devoir, mais aussi à la verité de l'histoire, & à celui là particulierement qui m'a tant obligé de m'en faire advertir.

ADDI-



ADDITION
A L'HISTOIRE
DU ROY
LOUIS XI.

Contenant plusieurs recherches curieuses sur l'histoire de ce Roy.

CHAPITRE I.

Quelles sciences sont nécessaires à ceux qui doivent regner.



Comme il n'y a question si triviale & commune entre les Politiques, que celle des Sciences & Disciplinés esquelles les Princes doivent estre instruits & enseignez pendant leur jeunesse, aussi n'y en a-il aucune agitée avec plus d'obstination d'une part & d'autre, ou de laquelle on peut dire avec plus de raison,

Scinditur incertum studia in contraria vulgus. Virg. lib. 2.
Ce qui arrive à mon jugement † parce que, Aeneid.
l'effect suivant tousiours la nature de la cau- † C'est Mr. Naudé qui

A

se, parle.

3 ADDITION A L'HISTOIRE

se, & chacun n'ayant coutume de juger
raisonner des choses proposées que selon
diverses dispositions & habitudes, qui
une longue pratique se sont rendus les
familieres & quasi naturelles : Ceux-là
raisonnement qui ont le plus souvent pris la p
me en main pour s'exercer sur le sujet duq
il est maintenant question, n'en veulent,
plu&ost n'en peuvent parler & discourir
conformément à leurs vieilles inclinations
& à la mode d'Aristoxenus le Musicien,
asseuroit l'ame n'estre autre chose qu'un c
tain concert, & tres-parfaicte harmonie
citée par le divers assemblage de toutes
parties de nostre corps ; *ut sic* (comme a f
judicieusement remarqué le Prince de l'E
quence & Philosophie Latine) *ab arte sua*
recederet. Et en effect nous voyons la p
grand' part des hommes sçavans & lettre
& entre autres ceux-là principalement,
pour avoir vieilly parmy les livres *nihil ex*
que in usu habemus aut audiunt aut vident, pi
noncer fort hardiment, & ce par l'advis
Platon, *beatas fore Respublicas in quibus*
Philosophi regnarent, aut Reges philosophar
tur. Adjoustans qu' Aristote a esté de la me
me opinion, puis qu'en la Preface de la Ri
torique qu'il adresse à son disciple Alexan
dre le Grand, il l'exhorte par cette belle sim
litude à embrasser l'Eloquence, & s'adde
ner du tout à la Philosophie, *καθ' ἑαυτὸν γὰρ*
φιλομακτικὸν σώματος ὄντιν, οὐτὸν δ' ἄφοχός ἐ
λατικὸν καὶ ἡσυχίας κωιδίη. Joint que comme
dit encor au 9. chap. dudit livre, *nemo rem*
imperitus gravis potest esse Imperator. Et Veg
ce semble bien estre de la mesme opinio
lors qu'il assure, *quod neminum decet vel pi*
ra vel meliora scire, quam Principem civi

Lib. 1. Tuf-
cul quæst.

Petron. ini-
mo Satyr.

In dedicat.
oper. ad Val.
August.

DU ROY LOUIS XL. 3

doctrina pluribus potest prodesse subjectis. Comme aussi Flavius Vopiscus, qui dit fort à propos parlant de l'Empereur Tacite, que *nemo melius literato imperat!* Et que ainsi ne soit, les preuves & exemples qu'ils en apportent semblent tres-legitimes & valables: Car y a-t-il jamais eu un plus grand guerrier & plus homme de bien qu'Hercules? & neanmoins il nous est représenté par le Poëte Archilocus,

*Gradivi juxta per atrocis bella ministri,
Dulciaque edoctus numeris Pieridæus.*

Ainsi Epaminondas chez Plutarque, & Alexandre le grand dans Justin, sont grandement louez, comme Princes non moins studieux des lettres humaines & de la Philosophie, que de l'art militaire, & des moyens de se faire obeyr. Ainsi l'Historien Cassius parlant de l'Empereur Adrien dit, que *suapte matris discipulis deditus, & studiosioris amator, in utraque lingua impense eruditus.* Et le mesme est rapporté par Hérodian de l'Empereur Severe, qui *præter bellicam gloriam, etiam civilibus studiis clarus fuit, literis doctus, & Philosophicæ scientiam ad plenum adeptus.* Ce que l'on peut dire encore, & avec autant de verité, non seulement des Empereurs Romains Cesar, Auguste, Tybere, Marc Antonin, Tacite, & autres Roys & Princes de l'antiquité, mentionnez dans Elian en ses Diversitez: mais aussi de plusieurs tres-celebres entre les modernes, comme de Charle-magne, Robert, François & Alphonse X. Jacques V. & sur tout de ce Comte d'Anjou Foulques Grifgonnelle, lequel piqué de ce que le Roy Louys fils de Louys le Simple, & ses Courtisans s'estoient moquez de luy l'ayant réti-

Lib. 3.

ADDITION A L'HISTOIRE

conté parmy les Clercs en l'Eglise de Tours, il leur respondit fort hardiment, *Qu'un Roy non lettré, Et un Afne couronné, ne differoient en rien.* Et en suite de toutes ces autoritez si pressantes, ils adjouſtent de plus, trois ou quatre raisons qui leur semblent assez fortes pour bien establir cette question: Car, disent-ils, se peut il faire qu'un Prince destitué de toute doctrine & de la cognoissance des bonnes lettres, puisse jamais bien trouver les moyens requis pour venir à bout de ses affaires, choisir avec jugement les Ministres de son Estat, ou résoudre avec justice & équité les querelles & differents de ses sujets? se peut-il faire que sans l'aide d'icelles, il puisse inventer, cognoistre & faire dresser les machines de guerre, désigner & conduire les fortifications, haranguer les soldats, & consulter & opiner à propos sur les diverses rencontres qui se presentent? Bref, quand bien mesme les Roys n'auroient point d'autre interest de passer quelque temps aux estudes que pour leur contentement particulier, & l'estime qu'ils s'acquierent parmy leurs sujets, & les autres Monarques: Ils concluent toutesfoiſ qu'ils s'y devoient addonner, & ce d'autant plus volontiers que comme dit Epictete, *Nullum est animal homine doctrinâ ornatô pulchrius*

Mais ceux qui maintiennent & favorisent l'opinion contraire, ſçavoir les Soldats, Gentilhommes & Courtisans, parlent bien en autres termes, & defendent leur party avec beaucoup plus de courage, d'artifice & d'industrie: car faisans litiere de toutes ces sentences & allegations Grecques & Latines, ils discourent & raisonnent tres judicieusement, que tous les Estats & Monarchies ont pris

DU ROY LOUIS XI.

pris leur naissance des Armes, & non point des Sciences; que la puissante Republique de Rome a eu son commencement & son accroissement par les Armes, & non point par le moyen de la Robe, de la plume, ou des Lettres; que les noms de Miltiades, Cimon & Themistocles se sont beaucoup plus illustrez par le moyen des victoires qu'ils ont emportées en Marathon & autres lieux, que celui de Solon avec ses Loix en Areopage; que la renommée de Scipion est bien plus glorieuse, & les entreprises de Cesar & Pompee plus honorables, que la composition des Vers d'Horace, ou les Oraisons de Demosthene & de Cicéron; bref qu'il n'y a que les ames lasches qui pour ne pouvoir supporter les fanfares de Mars, se jettent dans les jardins des Muses, comme jadis Hippolite se mit au service de Diane pour se sentir un foible guerrier en amour. Joint que le Turc est également dressé à l'exercice des Armes & mespris des Sciences. Et quand les Gots ravagerent la Grece, ils laisserent aux Grecs les librairies afin de les tirer de l'exercice militaire à des occasions sedentaires, & par ainsi amollir & effeminer leurs genereux courages.

Aussi personne n'a esté jusques à cette heure si stupide de croire que ceux qui suivent les Armes, qui mesprisent & supportent d'un courage pareil les commoditez & incommoditez, qui ne font point estat des blessures, & mesprisent genereusement leur vie pour parvenir au Temple de l'Honneur, ne meritent davantage de gloire & de recommandation, que les personnes qui passent inutilement leur vie à l'ombre d'une Bibliotheque, & à s'entretenir avec les morts, tel-

6 ADDITION A L'HISTOIRE

môit le Poëte Cornazano, lequel combien qu'obligé de favoriser son party, confesse néanmoins cette verité par ces beaux vers, qui sont le commencement de son livre,

Del'arte mi-
litare.

*Èra l'arte che si fan' digne d'onore
A cui l'ingegno human se industriato
Militia e fruto, e la scientia un' fiore,
E tanto ottien militia el principato
Quanto e de questi dai l'beoir piu aliero
D' un trombetta, o d'un Principe armato.*

Botero lib. 2.
della rag. di
fiato.

Et de là vient que ces Politiques de Cour se rient tous les jours d'un Alphonse de Castille, qui non content d'avoir perdu tout son temps- Es études d'Astrologie, se vantoit d'avantage d'avoir leu quarante fois un certain livre avec toutes ses gloses, quoy qu'assez capable d'occuper plus de dix ans un habile Theologien, comme s'il y avoit bien de l'honneur à perdre le titre de sage Roy pour s'acquérir celui de bon Astrologue. Et de là vient encore qu'ils sçavent bon gré à Tasso

Libro 7. dis
pensieri
questo 4.

ni d'avoir dict librement que noi habbiamo veduto il Re Giacomo d'Inghilterra Boffeggiato, e Sebernito, per haver voluto comporre libri, e fare del' letterato, n'y ayant rien de moins tant à un Prince que de prendre la plume, si ce n'est pour l'expédition de ses affaires, ou pour composer quelque livre semblable à celui qu'avoit fait Auguste, & qui depuis fut présenté à Tybere en plein Senat, in quo

Tacit. lib. 1.

combabantur opes publicæ, quantum civium societatis in armis, quot classes Regna provincie tributa, aut vectigalia & necessitates, ac largitiones. Or pour ce faire il n'est point question d'entendre les fables d'Homere, de se rompre la teste à sçavoir un Poëte, d'apprendre la Theologie, Physique, ou Medecine, le long usage, l'experience, le jugement, &

un

DU ROY LOUIS XI. †

un soin particulier à manier les affaires y servent plus que les lettres & sciences de toutes les Universitez. Trajan, Probus & Justinian furent ignorans, mais au reste tres-sages & vertueux Princes. Brasidas, François Pizare, Nicolas Piccinin, Consalve Ferrand, François Sforce, ne sceurent jamais lire, & estoient tous grands Capitaines. Phalaris, Periandre, Denys, Tybere, Claude, Neron, Caligule, Julien l'Apostat, estoient tres-doctes, & ne furent que des Tyrans : Theodoric Roy des Gots, Corcut en Turquie, Alphonse en Espagne, acquirent beaucoup de science, mais aussi ils perdirent leurs Empires : & la belliqueuse Sparte s'est rendue souvent maistresse de la sçavante Athenes. D'où enfin ils estiment pouvoir conclure avec grande raison que la vertu ne se peut enseigner par les lettres, & encore moins l'art de bien gouverner pour se rendre victorieux & triomphant : & que par consequent les Princes n'en ont que faire, & ne s'y doivent en aucune façon amuser.

Ces deux opinions directement contraires estant ainsi proposées & deduittes suivant leurs principales raisons, il faut maintenant declarer quelle est la mienne, afin que par la suite de ce discours on juge plus facilement comme Louys XI. a eu toutes les conditions requises aux plus-sages & advisez Politiques. Et parce que toute vertu & perfection se rencontre ordinairement au milieu des deux extremes, comme en son centre & au lieu qui luy est le plus propre & convenable,

Quem ultra citraque nescit consistere rectum; Horatius,
 J'y establiroy aussi le fondement de cette science royale, & sans estre bridé ny pré-

8 ADDITION A L'HISTOIRE

venu de toutes les raisons & autoritez cy-dessus proposées pour l'une & l'autre opinion, j'en advanceray d'autres qui tesmoigneront bien que les plus doctes, & ceux que l'on tient pour pedants, ont aussi bien philosophé sur cette matiere, que les plus subtils & deliez Politiques; pourveu neantmoins qu'on les sçache bien choisir dans les livres de ceux qui sont estimez les meilleurs & plus judicieux de leur troupe: Car s'il estoit question de nier absolument que les lettres soient necessaires aux Princes, Ovide ne semble-il pas l'avoir desja dict en ces deux vers?

g. Fañor.

*Qui bene pugnabat Romanam noverat artem,
Mittere qui poterat tela, disertus erat.*

Et Virgile n'a-il pas parlé en tres-bon Politique, & fort bien distingué quelle doit estre la science des peuples & des Roys, quand il a dit au 6. de l'Eneide,

*Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore
vultus:*

*Orabunt causas molius: cœlique meatus
Describent radiò, & surgentia sÿdera dicent.
Tu regere imperio populos Romanæ memento,
(Hæ tibi erunt artes) pacique imponere morem:
Parcere subjectis, & debellare superbos.*

Et l'ingenieux Poëte Claudian ne fait-il pas une bonne addition à ces preceptes, quand il nous represente l'Empereur Theodose enjoignant à son fils Honorius de lire & feuilleter diligemment toutes les Histoires tant Grecques que Latines?

De 4. consul.
Honorii.

*Nec desinat unquam
Tecum Graia loqui, tecum Romana vetustas,
Antiquos evolve duces.*

Puisque cette lecture est absolument necessaire aux Princes, veu que, comme dit Cornes,

nes, *L'un des grands moyens de rendre un homme sage est d'avoir leu les Histoires anciennes, & apprendre à se conduire & garder, & entreprendre sagement par icelles, & par les exemples de nos predecesseurs: & que comme telle l'Empereur Basile la recommande à son fils Leon, & Demetrius à Ptolomé Roy d'Egypte, lequel il advertit sagement, ut conscriptos de Regno Imperioque libros compararet atque lectitaret, nam que amici non audent Reges admonere, ea in libris scripta esse.*

Livre 2. ch. 6.

Cap. 56. exhortat.

Apud Plutarc.

Je ne desire doncques pas, pour revenir à nostre opinion, que le Prince s'addonne à toute autre chose qu'à l'estude, & abhorre totalement la doctrine & les lettres; parce qu'elles adoucissent & moderent les passions plus violentes, excitent le desir d'honneur & de gloire; & outre plus affinent, aiguissent & augmentent la prudence & le jugement. Aussi ne veux-je pas qu'il abandonne le soin de son Estat, pour n'avoir que celui de ses livres, & de je ne sçay quelles sciences penibles & réglées, tant à cause qu'elles occupent tellement l'esprit de l'homme qui s'y applique; qu'il ne prend d'ordinaire plaisir à autre chose, tefmoin le bon Archimede qui fut tué estant plongé dans ses estudes pendant la prise & le sac de Siracuse; qu'aussi parce qu'elles le rendent melancholique, soucieux, triste, chagrin, songeart, & plus tost lourd & pesant, qu'attemperé! qui sont neantmoins des conditions fort contraires aux hommes de guerre & personnes de gouvernement: Mais j'estime qu'il se doit tenir & renfermer dans la mediocrité, assez bien descrite & réglée par Leonard Aretin en son Epistre au Roy d'Espagne & ne prendre de cette marchandise qu'autant qu'il en est besoin

Lib. 7.

soin

10 ADDITION A L'HISTOIRE

soin pour n'en estre point desgarny & despourveu, sans outrepasser ou douter de cet Axiome de Senèque, *Paucis ad bonam mentem opus est litteris*, & de tenir tousiours du costé de Neoptolemus, qui avoit coustume de dire, *Philosophandum esse, sed paucis*. C'est pourquoy il aura premierement l'intelligence & l'usage familier de la langue Latine, pour ne point tomber en pareilles fautes & accidents que l'Empereur Charles Quint, & nostre Roy Henry III. le premier desquels ayant negligé les bons preceptes & advertissemens de son maistre Adrian, s'en repentit par après tout à loisir, lors que les Protestans d'Allemagne luy faisant des longues & prolixes harangues en latin, il se trouva avoir besoin d'un truchement pour les entendre : & l'autre ayant mis tout son plaisir à cultiver la langue françoise, fut bien estonné & empesché tout ensemble, lors qu'estant en Pologne il reconnut que la latine y estoit aussi commune & familiere que la maternelle. Joint que l'usage de cette langue peut beaucoup servir pour la lecture de plusieurs bons Historiens, à laquelle le Prince se doit principalement occuper. Car pour ce qui est des Mathematiques & des disciplines morales & politiques, qui doivent borner sa doctrine & erudition, elles se peuvent tres-facilement & commodément enseigner en toutes langues. Et qui-conque veut rendre les Roys & Souverains plus studieux & sçavans, ne merite d'estre estimé bon Politique, veu que, comme à fort bien & judicieusement remarqué le docte Archevesque de Bourges, & Prieur general des Augustins, Gilles de Rome, *Cum oporteat eos esse quasi semideos, & debite & absque negligentia negotium regni intendere, non vacat*

Epist. 107.

Apud Enaium.

DU ROY LOUIS XI. II

vacat eis subtiliter perscrutari scientias : Aussi a-il favorisé ma conclusion par la sienne, que je rapporteray d'autant plus volontiers en ses propres termes, que l'on verra par icelle *quomodo avi & atavi nostri cum alliam & capre corum verba eleverunt, tamen optime animati erant.* Car apres avoir agité cette question en trois chapitres du livre qu'il composa il y a près de quatre cens ans, du Gouvernement des Princes, il les conclut en fin par ce propre texte, que l'on peut appeller une riche Medaille & curieuse Antiquaille d'un siecle barbare & mal poly : *Ipsi ergo quantumcumque intendunt esse milites, & vacare negotio politico, debent insudare ut sciunt idioma literale sive Latinum, debent etiam aliquid addiscere de Grammatica & Rhetorica, ut ex hoc subtiliores fiant ad intelligendum quaecumque proposita; quo facto debent totum suum ingenium exponere, ut bene intelligant moralia, ut se & alios regere possint: sic ergo morale negotium sciri expedit ab his qui cupiunt principari, ut si alias omnes scientias ignorarent, adhuc studere deberent ut eis moralia vulgariter & grosse proportionentur, quia per ea Princeps sufficienter instituitur qualiter debeat principari, & quo se & cives inducere debeat ad virtutes.*

CHAPITRE II.

Quelles raisons ont eu les Historiens d'escrire que Loms XI. estoit ignorant, avec les responses à icelles.

CE n'est pas sans raison que le docte Jurif-consulte Alciat a pris sujet de représenter en l'une de ses Emblemes sous la figure d'un Pro-

12 ADDITION A L'HISTOIRE

Prothée *πρωτόθεου*, & sujet à recevoir toutes fortes de faces, la faute commune des Historiens, qui voulans establir quelque suite & premiere origine des peuples dont ils descrivent l'Histoire, se laissent enfin piper & seduire à quelque faux visage, pour ne pouvoir descouvrir le vray & naturel caché dans les divers replis des siècles, & voilé des plus espaisées tenebres de l'antiquité : c'est pourquoy il luy fait dire fort à propos,

Emblém.
112.

*Signa vetustatis, primævi & præfero seclis,
De quo quisque suo somniat arbitrio.*

Les exemples en sont trop communs, pour s'y vouloir estendre, n'y ayant presque aucune nation qui ne se flatte en son origine, & ne deduise sa premiere source de quelque Heros ou petit Dieu : nos François mesme ont esté si jaloux de cette gloire, qu'ils ont recherché dans les fables ce qu'ils ne pouvoient obtenir de la verité. Mais comme il arrive rarement qu'une fausseté ne soit accompagnée de beaucoup d'autres, aussi ne trouvons-nous pas cette seule dans nos Histories. Le regne de Pharamond & de ses descendants, & celui de Charlemagne & de ceux encore qui ont regné long-temps apres luy, nous en fournissent assez en chaque fucille de leurs Annales : & la barbarie du temps jointe au peu de jugement de nos Historiens persuaderoit facilement que nos Ancestres n'estoient propres qu'à composer des Romans. Je ne feray pas neantmoins comme les esprits libertins de ce siècle, qui se moquent des plus signalez miracles de nostre Monarchie, & les rangent parmy ces faussetez : car c'est trahir son party, & n'avoir point d'affection pour son pays, de le vouloir malicieusement frustrer de ce que les estran-

estrangeurs luy accordent : & s'ils estoient bien senez & bons Politiques, au moins devroient-ils suivre cette maxime de Tite Live, Lib. 4. *De Detur hac venia antiquitati, ut miscendo humana. na divinis primordia urbium augustiora faciat.*

Mais puisque plusieurs Escrivains modernes ont descouvert la fable du Francion de Jean le Maire & de Nicole Gilles ; Pasquier & Marfille celle des quatre Escossois qui fonderent nostre Université, introduite par Vincent de Beauvais, & soustenué par Gaguin ; quelque autre bon esprit qui ne s'est voulu nommer l'erection controuvée de la Terre d'Yvetot en Royaume ; & que cette fausse opinion conceuë il y a long-temps de l'ignorance de Louys XI. reste presque seule entre les principaux contes de nostre Histoire, qui n'a point encore rencontré son Hercules, il faut maintenant que je l'entreprenne, & que d'autant plus qu'elle est inveterée dans la creance du peuple, & autorisée par tous les Escrivains, d'autant plus aussi je m'efforce d'en descouvrir la fausseté, pour effacer cette tache de la renommée du plus advisé de nos Roys, en desabuser tout d'un coup les bons esprits, & disposer les plus foibles à suivre la mesme piste, *Quæ enim, dit Tite Live, vix à plebe impetres, temporis successu placè ab eadem & quidam libenter impetrabis.*

D'où vient doncques cet erreur, & comment s'est-il rendu si commun, non seulement en France, mais par toutes les Academies de l'Europe, qui l'estalent tous les jours en leurs livres, au grand mespris & detrimement de nostre nation : Certes il me semble qu'il n'a eu que deux causes principales, sçavoir le peu de soin qu'ont eu les Historiens de nous descrire quelle fut l'instruction de ce

Roy

Libre 9. ch. 2.
des Recherches
In oratione
de Acade-

Lib. de falsa
regni Yveto-
ti narratio-
ne.

Lib. 1. De
cad. 2.

14 ADDITION A L'HISTOIRE

Roy en sa jeunesse, & la resolution qu'il prit de ne faire apprendre à son fils Charles que ces cinq mots de Latin rapportez & rebattus si souvent par les Politiques, *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* Et pour ce qui est de la premiere, c'est une chose bien estrange que Philippes de Comines Historien tres-fidele & particulier, Jean de Troye qui a composé la Chronique appellée par nous Scandaleuse, Matthieu qui semble n'avoir rien oublié de ce qui appartenoit à l'Histoire de nostre Louys XI. & tant d'autres qui les ont suivis, n'ayent parlé en aucune maniere de quelle façon il fut nourry, eslevé & instruit en sa jeunesse: & encore bien que Philippes de Comines puisse couvrir cette negligence sur ce qu'il ne fut appellé que fort tard à son service & l'auteur de la Chronique scandaleuse sur ce qu'il n'a commencé son Journal que depuis l'an 1460. quelle excuse peut avoir Matthieu homme docte, curieux, eloquent, tres-bon Historien, & qui en effect a le mieux recueilly toutes les particularitez de cette Histoire, de ne nous en dire rien autre chose sinon que *l'ignorance estoit encore si hardie, & suivie par tous, que ceux qui se mesloient de l'Histoire, peu curieux certes, peu diligens, ne nous ont rien laissé de la nourriture des Princes de France, sur laquelle toutesfois s'est tousjours fondée l'esperance du reste de leur vie.* Apres quoy je ne puis legitimement blâmer ceux qui ont jugé cette tirade avoir esté employée dans l'Histoire pour voiler & couvrir quelque grande barbarie & aversion des lettres en ce Prince; veu que c'est aussi bien le propre de l'Historien que du Peintre de faire comme Timanthe, & cacher de quelque rideau, ou du tout supprimer ce qu'il n'y auroit

Livre 1. de
l'Hist. de
Louys XI. art.
2.

DU ROY LOUIS XI. 15

soit nul honneur de produire & mettre en evidence,

Hæc amat obscurum, volet hæc sub luce videri Horat de ast. te poetica.
Judicis argutam que non formidat acumen.

Et comme l'on ne reprentoit jamais Pericles que d'un costé, parce qu'il estoit borgne de l'autre, aussi pourroit-il bien estre que les Historiens n'auroient voulu faire mention des estudes de Louys XI. pour n'estre point contrains de dire qu'il ne les eut jamais en goust, & qu'il demeura tousiours dans l'ignorance, de laquelle mesme il voulut que son fils Charles VIII. fust aussi bien heritier que de son Royaume; au moins ç'a esté l'opinion de Cominés (quoy qu'elle ne se rencontre en beaucoup de ses exemplaires) laquelle a esté par apres comme à l'envie transcritte & usurpée par tous les Historiens, tesmoin ce qu'en dit Genebrad, *Fuit vir ferox, versatilis ingenio, osor litterarum, Et qui nollet filium suum Carolum plus discere Latina lingue, quam illa quinque verba, Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* Et Papyre Maillon l'a-il pas traitté de la mesme sorte? *Litteras quidem ei nequaquam charas fuisse, educatio filii argumento est, cuius ingenium à liberalibus disciplinis arcuit, affirmans hanc unam sententiam instar omnium præceptorum videri, Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* C'a esté encore la mesme opinion du bon Theologien Despence, de Lupanus, Bodin, Reusnerus, Richterus, Tassoni, Botero, & d'une infinité d'autres,

In Chronolog. ad annum 1479.

Lib. 4. Annual. sub finem vite Ludovici XI.

Au Traité, que les lettres sont l'ornement des Princes pag. 18.

*quorum si nomina quaris
 Promptius expediam quot circumscripteris
 Hærus,
 Quot Basilus socios, quot amaverit Hippia
 mæebos.*

Lib. 1. de magistrat. Gal. p. 20. In meth & lib. de Re. pub.

Mais ils ont bien encore passé plus outre,
 &

16 ADDITION A L'HISTOIRE

In hortulo
Mor. polit.
cor. 2.
In axiom.
polit. lib. 7.
De pensieri.
Juvenal sa-
tyr. 10. vers.
220.
Lib. 2. de
magistrat.
Gall. p. 20.
In method.
Hist.

Apud Cassio-
dor. in epist.

Ælian. de
var. hist. lib.
8.

Bodin livre 4.
ch. 6. de sa
Republ.

& ce leur eust esté peu d'avoir blasme
Louys XI. s'ils n'eussent asseuré que son
ignorance s'étoit respandue comme par con-
tagion sur tout son peuple, & principale-
ment sur la Noblesse : le texte de Lupanus
y est tres-formel, *Ludovici vero consilium ma-
le interpretati mobiles Franci, nullum littera-
rum genus non contempserunt.* Celuy de Bodin
n'est gueres dissemblable, & avec eux s'ac-
corde la commune opinion de tous les nou-
veaux Auteurs, tant Historiens qu'Orateurs
& Politiques, qui n'obmettent jamais
cet exemple lors qu'il est question de confir-
mer ces paroles du Roy Theodoric escrivant
au Senat Romain, *Facilius est errare naturam,
quam ut dissimilem sui Princeps possit Rempu-
blicam formare* : Comme au contraire, di-
sent-ils, Hipparchus fils de Pisistrate, Man-
sor Roy d'Afrique, & François I. s'estans
mis en divers lieux & divers temps à cultiver
les lettres, & à favoriser les hommes doctes,
on vit en un instant les Atheniens, les Ara-
bes & les François s'addonner avec tant de
courage & d'affection aux Sciences, qu'il ne
se trouva jamais si grand nombre de sçavans
hommes en toutes langues & en toutes for-
tes de disciplines que de leurs temps : tout
de mesme que pendant celuy de Marc Anto-
nin, *qui solus Imperatorum* (dit Herodian)
*sapientia studium non verbis aut decretorum
scientia, sed gravitate morum, vitaque conti-
nentia usurpavit, factum est ut magnum sapien-
tium virorum proventum etas illa tulerit. Solent
enim* (adjouste le mesme Auteur) *plerumque
homines vitam Principis emulari.* Je m'eston-
ne bien toutesfois que ces Auteurs parlant
des Nobles & Gentilshommes qui servoient
d'exemple aux autres pour s'addonner à ces
exer-

DU ROY LOUIS XI. 17

exercices tant aimez & carressez du Roy François, ne font mention que de Guillaume du Bellay Sieur de Langey, qui pour cette cause est appellé par Guillaume Bigot *Gall. In Cæopto. lorum Dux nobilium*, & auquel tous les Escrivains defèrent cet honneur apres Lupanus, que *primus apud nos docuit nobilitati non officio* Lib. 1. de *re bonas litteras*, veu qu'il avoit pour compaignon en cette lyce Estienne de Laigue, dit *Aqueus*, Escuyer Sr. de Beauvais en Berry, Chevalier de l'Ordre, & Ambassadeur en Allemagne, duquel nous avons un gros livre *in folio* de Commentaires sur toute l'Histoire de Pline, la traduction de Cesar, & quelques autres Traictez de moindre consequence. De maniere que ces deux-cy entre les Nobles, Castellanus & Brizius entre les Ecclesiastiques, Longolius & Budée parmi les personnes de Justice, excitez par l'exemple de leur Roy, semblent avoit chassé & banny l'ignorance qui s'estoit tellement cantonnée par tous les coins de ce Royaume pendant le regne de Louys XI. que Budée fut *Lib. 1. de Afo.* contraint de defendre l'honneur des François contre les Italiens qui les accusoient tous les jours de barbarie, & d'investiver aussi contre la negligence de la Noblesse qui sembloit seule estre cause & donner sujet à ce desordre.

Reste maintenant apres la deduction entiere de toutes les causes de cet exteur, de monstres combien elles sont foibles & peu soutenues & appuyées de la raison. Ce que pour faire plus commodément nous reservons les responses à celles qui sont fondées sur l'ignorance propre de Louys XI. pour les trois Chapitres suivans, & poursuivrons seulement en cettuy-cy les moyens de satisfaire

18 ADDITION A L'HISTOIRE

aux argumens pris & tirez de l'instruction de Charles VIII. laquelle fut à la verité conduite de la façon cy-dessus proposée, mais neantmoins avec tout autre but & intention que l'on ne s'est persuadé jusques à cette heure: Car l'on pourroit dire, premierement que tant s'en faut que l'ignorance & barbarie de Louys XI. en ait esté cause, qu'au contraire il y auroit procédé de cette sorte, son bon sens & jugement luy ayant fait recognoître combien toutes les grandes études de la jeunesse luy avoient esté inutiles & presque dommageables au gouvernement de ses affaires; veu que suivant la remarque d'Aristote, *Qui plurimum novis eam majora sequuntur dubia*. D'où vient l'irrésolution tres-prejudiciable en matière d'Etat; & qu'au lieu que ce n'est pas estre insuffisant; d'ignorer la langue Latine & les Sciences qui en dependent, parce que celle du Prince est de pouvoir commander aux hommes. & Gaguin semble estre de cette opinion quand il dit, parlant de Charles VIII, *Sine nulla eruditione Latinâ insubitum pater vocat; existimans literas impedimento esse regnandis, idque de se judicium faciebat; quia cum excellenti ingenio esset, & plurima posset, ad molestiam sibi et studiis accedere dicebat*. Tous ces fois le mesme Gaguin & Vincent Lupanus me semblent avoir mieux rencontré; lors qu'ils disent que Louys XI. prit cette résolution de ne point gêner son fils sous le poids de travail des études, parce qu'en toute sa jeunesse il fut d'une complexion extrêmement foible, debile & valetudinaire, *Gregeus*; dit le dernier; *Ludovicum providere Caribilibi fragilitati voluisse, cui infans non satis firmam esse conspiciebat* Et certes tres à propos: car qui voudroit contraindre un homme qui

lib. 11. Hist.

In Rhetor.

lib. 11. Hist.

Ibidem.

n'a de santé qu'autant que les Medecins lui en peuvent donner, de s'assubjectir à des études penibles, facheuses, & bien souvent desagreables, qui desseichent le temperament, consomment les esprits, amassent plus de pituite & d'excrements, que le corps privé de ses mouvemens & exercices ordinaires ne peut vider, *Tantum enim reliquo corpore otiosi sunt literati, quantum cerebro ac mente negotiosi*: & bref debilitent & affoiblissent tout le corps & sont causes d'une infinité de maladies, qui ont fait dire au Poëte Horace,

Ficinus de
sanit. lib. 1.
cap. 3.
Epist. 2. lib.
1.

Precipue sanus, nisi cum pituita molesta est.

& aux Grammairiens, que Minerve Deesse des Sciences estoit dicte à *minuendis viribus*, tesmoin le Polidore d'Ælian & l'Herodicas de Platon, qui avoient l'esprit autant fourny de sciences comme le corps desgarny de santé, laquelle neantmoins doit estre le fondement & base des études, tout ainsi que le Philosophe Marin remarque en la vie de Proclus, *quod naturales ingenii dotes sunt principia Philosophia*. Or que Charles VIII. fust doué d'une nature si foible que nous avons dict, il n'y a lieu d'en douter, puisque Comines assure que ce Prince *ne fut jamais que petit homme de corps & d'endurance*, & que Guain l'a bien encore enchery par dessus, lors qu'il dit, *tenaris atque imbecillibus membris adeo Carolus fuit, ut sedulo aux. illum & gestari molliter priusquam solide incederet oportuerit*. Ce que l'on pourroit raisonnablement croire estre arrivé à cause de la vieillesse de son pere, veu que suivant la remarque de Dominicus Menciunus,

Lib. 13. var.
cap. 15.
Dialog. 3. de
Repub.

Livre 8. ch.
13.
Initio lib.
11.

*Pronus in canos Ludovicus annos
Cum daret vires animo senectus*

In Carmine
de prima g.
tate Caroli

20 ADDITION A L'HISTOIRE

Corpori auferet, meruit decorans

Gignere prolem.

Or est-il qu'entre les incommodez de cet age celle-cy a tousiours esté mise pour l'une des principales

Juvenalis
satyra 10.

Coitus jam longa oblivio, vel si

Comeris, jacet exiguus cum ramice nervus:

Et si tant est qu'apres l'usage des medemens, appelez par les Medecins *Entatica*, & millo carresses amoureuses,

Incendi jam frigidus ævo

Laomedontiades, vel Nestoris bernia possis:

On ne peut toutesfois esperer une bonne issue de leur combat, parce que, comme assure Galien, *Que florentem etatem vel precedunt etates, vel sequuntur, aut plane semen non effundunt, aut certe infecundum, aut male fecundum emittunt.* Ce qui en effect se trouva veritable en Charles VIII. qui eut toutes les incommodez mentionnées cy dessus de la vieillesse de son pere.

Initio 1. de
sanct. tuca-
da.

Et parcé qu'il est maintenant question de la vraye physiognomie & description de ce Princee, que tous les Historiens ont negligee, j'estime que ce ne sera point une piece hors d'œuvre ni desagréable aux Curieux, de rapporter ici mot pour mot celle que Barthelmy Cocles adressée de luy & de Louys XII. dans un livre fort rare & imprimé il y a six vingts ans. *Delata fuit mihi figura ipsius (nomen Caroli VIII.) picta & naturalis; hanc consideravi, & audivi à quodam fratre Heremitano de compositione totius quia talis erat: Caput magnam, & nasus altra modum aquilinus magnus, labia subtilia aliquantulum, & mentum rotundum & foveatum, oculi magni & aliquantulum eminentes; collum curvum non satis vividum, pectus & dorsum amplum, hypochondria satis*

Lib. 2. phy-
sic. questio
13.

DU ROY LOUIS XI. 21

satis magna, venter carnosus, nates satis ample, coxa subtiles, & crura subtilia & satis magna in longitudine; & proportionando omnia membra ego dixi, Iste magnus Rex est brevis vita, & mors ejus est ex materia catharrali. Voicy celle de Louys XII. Caput non magnum, acutum, frons angusta, oculi grossi eminentes, facies macra, capilli curti, nares ample & elevatae, labra grossa, & mentum acutum, collum curvum & subtile, humeri angusti, manus & brachia subtilia & longa, epiglottis eminent, furcula pectoris stricta, pectus angustum, statura potius curva quam erecta, corpus colericum, & motus oculorum velox & sursum revolventes se, & crura subtilia. Et ce qui fait encoire pour nous, c'est que Charles VIII. retenant l'humeur de son pere,

Ut patrum in natas transeunt eorum sanguine mores, B. Mant. in Eclog.

soudain qu'il fut fort des foiblesses & imbecillitez de son premier aage, tesmoigna beaucoup d'affection aux bonnes lettres, & se fit traduire par Robert Gaguin les Commentaires de Jules Cesar, & l'Histoire de Charles le Grand, autrement dict Charlemagne: c'est pourquoy Pierre Desfrey Champenois, qui a fait sa Chronique, dit, *Qu'après le trespas de son pere, & qu'il eut pris la dignité Royale, il commença moult volontiers à lire les livres escripts en langage François, & si voulut encore prouver & faire experiment pour sçavoir la langue Latine. Ce que ledit Gaguin avoit pareillement dict en ces termes, Ludovico mortuo cum Regiam adeptus est dignitatem, scriptas Gallicos libros libenter legit, remanisque Latine scire. Et il y a assez d'apparence qu'il en estoit venu à bout, puis qu'il prenoit plaisir d'entendre reciter les vers Latins de Fau-*

La Croix en sa Biblioth.

Cette Chronique se trouve entre les additions au Volume 3. de Monsieur.

Lib. II. Hist.

22. ADDITION A L'HISTOIRE

stus Andrelinus Poëte Italien , suivant le re-
cit que luy meſme nous en a laiſſé dans ſa
dixieſme Eclogue,

*Dum ſuſpeo totus viſu deſixus in iſto ,
Juppiter ecce venit magno ſtipatus honore ,
Ipſe olim vultus inter nutritus agreſtes ,
Admiror primo aspectu : mox poplite flexo
Ante ipſum quaſita Jovem modulamina ſundo ,
Scilicet ut bello clarum expugnavit aperto
Partbenopem , patrios victorque rediit in agros ,
Quamvis Hesperio vetitus foret orbe reſſus ;
Nefcio qua noſtri captus dulcedine cantus
Ipſe fuit , ſulvi ſaccum donavit & eris
Vix iſtis delatum humeris , cunctoſque per annos
Penſio larga datur , qualem non lentius habebat
Tityrus umbroſis reſonans ſua gaudia ſylvis.*

Lib. 1. de
Philologia.

Ce qui eſt encore plus amplement confirmé
par ce paſſage de Budée , *A Carolo ego com-
modum in aulam accerſitus fueram ; cum ille
repentino caſu ſublatus eſt : exierat jam ramiſ-
culus quidam ſtudioſorum meorum , qui ad eum
permaneverat , nihil minus me agente.* Et peut-
il y avoir rien de plus précis que ce qu'il ad-
jouſte par apres ? *Tameſi Rex Carolus huma-
nitate ſingulari , liberalitateque memorabili pra-
ditus , & literarum elegantium opinione qua-
dam imbutus , earum me gratia , & Græcarum
praecipue que tum in Francia penè erant inau-
ditæ evocandum judicaret.*

Mais apres avoir delivré nos Roys de cet-
te calomnie , il faut auffi en deſcharger leur
Nobleſſe , & répondre à Budée , Lupanus
& Bodin , qui la figurent & depeignent dans
leurs eſcrits pour avoir eſté ignorante , bar-
bare , & ennemie des lettres & Profefſeurs
d'icelles , juſques ſoubs le regne du Roy
François I. &

De ce Langey qui de plume & d'eſpée

A surnomé & Cesar & Pompe.

Ne considerans pas qu'ils font grand tort à ces vieux Gentilshommes ; surnommez à cause de leurs belles Syrventes & Pastorellas les Troubadours, & aussi à beaucoup de Seigneurs les plus qualifiez de la Noblesse Françoisé, tels qu'ont esté Geoffroy de Ville-Hardouin, le Sieur de Joinville Seneschal de Champagne, Messire Jean de Franciere grand Prieur d'Aquitaine, Gaston surnomé Phœbus Comte de Foix & Seigneur de Bearn, Messire Jacques de Lalain, Messire Guillaume Cousinot, Philippes de Comines, & plusieurs autres tres-studieux, desquels on peut voir les compositions dans la Croix & Verdier, encôres qu'ils ayent siory sous Louys XL. & long temps auparavant. Et n'y a rien qui puisse couvrir & excuser cet erreur, sinon qu'il n'est pas venu premièrement de ces doctes Escrivains, veu que cette fausse persuasion de la barbarie des François avoit tellement occupé les esprits des autres nations, & principalement des Italiens, que Budée n'a seryy qu'à seconder le bon homme Nicolas de Clemangis, qui avoit entrepris du temps mesme de Charles VII. la defence de son Pays contre le Cardinal Galeotus de Petramala, *qui arbitratur extra Italiam non reperiri Oratores & Poetas.* Ce que les Allemands, du temps mesme que les bonnes lettres estoient respanduës par tout, ont aussi voulu dire de leur nation; tesmoins ces vers de Bigotius *in Somnio*, où il s'efforce de les despaïser de cette sotté & ridicule philautie,

*Paucasias Budæe parum sis Bembe disertus
Ni vos ediderit felix Germania.*

Et pour moy je monstreray au 6. Chapitre de

*Jean de No-
stre dame en la
vie des Poëtes
Provençaux.*

*En leurs Biblio-
thèques.*

Epist. 4. & 5.

24 ADDITION A L'HISTOIRE

cette Addition , que l'Univerfité de Paris a été beaucoup plus floriffante fous Louys XI. que fous François I. afin que l'on ne s' imagine plus qu'il y ait eu un general refroidiffement des études pendant fon regne, & que le peuple & la Nobleffe tant à caufe des longues guerres avec les Anglois , que pour avoir fuivy fon exemple , fe foient laiffez aller au mefpris & à la haine des lettres, demeurans enfevelis dans une craffe & profonde ignorance.

CHAPITRE III.

Que Louys XI. avoit été fort bien instruit & langues & sciences ordinaires.

SI le dire de Plutarque est veritable, *καταπλο μάθημα τῶν ἀρχόντων*, & que l'unique science de celui qui commande soit de se bien faire obeyr, il n'y a nul doute que Louys XI. a esté le plus sçavant Prince qui ait jamais regné en France, puis qu'il a esté le mieux obey. Aussi difons-nous de luy communément, qu'il a mis les Roys ses successeurs hors de page, par une façon de parler un peu plus douce & modeste que celle de Bodin, qui non content de l'avoir appellé *Regem univm omniū simplicem*, adjouste que *primus omnium suos servitute oppressit*. Quoy qu'il en soit, tous les Auteurs demeurent d'accord, & Philippes de Comines tout le premier, qu'il a esté un des plus sages & subtils qui ayent regné de son temps. Ce qu'il confirme encore davantage l'appellant en mille endroits de son Histoire, *le Maistre en science & Estat, le plus sage qu'il ait cogneu pour sa*
tirer

Lib. Meth.
cap. 5. & 6.

DU ROY LOUIS XI. 29

tirer d'un mauvais pas ; celui qui a mieux entendu l'art de separer les gens : & ne parlant jamais de luy sans tiltre honorable de la suffisance & capacité : comme aussi fait Botero, qui le nomme tousiours Princepe d'ingegno Lib. 1. della Ragion. di Stato.
di giudicio eccellente nelle cose di Stato : d'où le Poëte Faustus Andrelinus a pris occasion de le descrire en ces termes,

Rex fuit attonito solis qui nutibus orbi Ecloga 4.

Latitiam incussit subitam trepidumque timorem.

Ce qui nous doit facilement persuader que pour ce qui est de la science Politique, & des moyens de se bien establir pour puissamment regner & se maintenir en credit, il en a esté l'Archimede, l'Euclide, & le plus grand Maître qui ait vescu il y a long temps. Mais d'autant qu'il est plustost question de la langue Latine, & de quelques autres sciences que Gilles de Rome a conclud sur la fin de nostre premier Chapitre estre grandement nécessaire aux Princes, il nous faut montrer dans cettuy-cy que Louys XI. s'estant rencontré *inter præstantissimos Imperatores quos se* Lib 9. De- cad. 1.
pe eadem etate diversis in locis Deus excitat,

sçavoir le grand Cosme & Laurens de Medicis, Alphonse Roy de Naples, & Mathias Corvin Roy de Hongrie, qui estoient tous non moins lettrez que fauteurs des hommes doctes; il les a aussi bien surmontez en ces louables exercices qu'en tous les autres de plus grande consequence : De quoy nous avons une tres-belle preuve dans le Phoenix des Esprits de son siecle François Philelphe, car outre les deux Epistres qu'il luy escrivit, l'une par Pierre Posterula envoyé par François Sforce pour luy congratuler de son advenement à la Couronne, & l'autre par George Clizin Grec de Constantinople qu'il luy Epist. 34 lib. 17. & 42. lib. 30.

re-

recommandoit; il adjouste de plus escrivant à Bernard Justinian destiné Ambassadeur pour les Venitiens vers le mesme Roy Louys XI. beaucoup de choses qui ne doivent estre omises, comme pouvant beaucoup servir à sa louange & recommandation :

Epist. 35. lib.
27.

Quod abeunti in Franciam tibi coram sum locutus, ut memineris rogo; institui enim ad nostri aet. sacrales audias, aliquid memoratu dignum scribere, modo intelligam serenissimum Regem istum eo esse ingenio, ut hujusmodi studium atque disciplinam non sit contemptui habiturus: fieri enim solet ut qui sunt in altissimo fortuna gradu constituti ea bona minoris faciant, quamquam de Ludovico Rege longe secus existimo judicandum, omnes enim uno ore consentiunt nobilissimum istum Principem esse nullius animi praesentiae inopem, quinimo ad fortunae dignitatem ea esse magnitudine animi, ingeniique splendore, ut reliquos omnes ejus aetatis Principes longissime antecellat, quotquot se Reges dici atque haberi voluerunt. Or il est vray que nous avons un livre dudit Philelphe de recta puerorum educatione, imprimé à Paris il y a plus de cent ans; mais desçavoir si c'est le mesme dont il fait mention en cette Epistre, ou s'il le dedia à Louys XI. comme il l'avoit promis, je confesse n'en pouvoir rien assurer, parce qu'il ne traite que de l'education & instruction commune des enfans, & que suivant la fortune des autres vieux livres il a esté divulgué sans aucune Preface ou Epistre dedicatoire qui nous en puisse donner la cognoissance. Ce passage toutesfois n'estant que bien general, il nous en faut chercher de plus particuliers & formels dans les Auteurs qui pour avoir vescu de son temps & en son Royaume, en peuvent parler avec plus

d'assurance que les estrangers : & entre iceux Philippes de Comines discourant avec com-
 bien d'industrie ce Roy sçavoit bien se tirer
 du peril & rabiller ses fautes , nous donne
 aussi à inferer quelle avoit esté sa nourriture
 & instruction , Car , dit-il , *s'il n'eust en la* Livre 1. chap.
10.
*nourriture autre que les Seigneurs que j'ay ven
 nourrir en ce Royaume , je ne croy pas que jamais
 se fust ressourz , parce qu'ils ne les nourrisseut seu-
 lement qu'à faire les sots en habillemens & en pa-
 roles , de nulles lettres ils n'ont cognoissance , &c.*
 Et en un autre endroit il adjouite parlant plus
 ouvertement , *qu'il estoit assez lettré , qu'il ai-* Livre 2. chap.
6.
*moit a demander & à entendre de toutes choses , &
 & avoir le sens naturel parfaitement bon.* Ce
 qui est confirmé par Jean Bouchet Autheur
 des Annales d'Aquitaine , & par Gaguin , qui
 ont tous deux parlé en mesme sens , bien
 qu'en divers langages , *Il avoit* , dit le pre-
 mier , *de la science acquise tant legale qu'histo-* Lib. 10. Hi-
storia.
*riale plus que les Roys de France n'avoient ac-
 coutumé.* *Callebat literas* , dit le dernier , *&
 supra quam Regibus mos est erat eruditus.* Et sur
 iceux s'est fondé André de la Vigne Secre-
 taire d'Anne Royné de France , & Orateur
 de Charles VIII. pour nous dire en son livre
 intitulé , *La louange des Roys de France* ,
 lequel ne semble être composé qu'à l'occa-
 sion de Louys XI.

*Vous cognoissez comme en jeunesse
 Il a esté endoctriné ,
 Comment aussi morigéné
 Il est au temps de sa proïesse ;
 Tous les principes de sagesse
 A eu premier en sa personne
 De bon Prince la fin bonne.*

Bref nous pouvons recueillir quel fut son
 Maître & Precepteur , des Epistres de Nico-
 las

28 ADDITION A L'HISTOIRE

52. 91. 99. *Joannem de Arconvalle Ludovici Francorum Regis primogeniti instructorem.* Apres quoy si nous voulons quitter le general pour descendre au particulier des langues & sciences que nous avons conclud dans nostre premier Chapitre estre necessaires aux Princes & personnes de Gouvernement, il ne nous sera pas plus difficile de montrer comme il les a possedees chacune en particulier. Et certes la bonne instruction de sa tendre jeunesse, & ce grand loisir qu'il eut en Daulphiné, & depuis en Flandres, accompagnez du desir de sçavoir, qui est le premier eschelon pour monter aux Sciences, ne permettoient pas qu'il fust en ignorance de celles qui sont requises pour bien regner. Car que pouvoit-il faire autre chose à Genape, distante d'une bonne lieue de Nivelles en Brabant, où il demeura cinq ans entiers, comme Philippes le Bon dit luy mesme en ces deux vers de Molinet son Poëte,

*Cusciardin en
sa description
des Pays-bas,*

*En son Tirofuo
d'honneur.*

*Louys fils dudit Charles fugitif & marry
Fut par moy couronné quand cinq ans l'eus
marry,*

que de passer le temps ou à la chasse, ou à s'entretenir avec les hommes doctes, qui pour lors estoient fort bien receus & appointez en la Maison des Ducs de Bourgogne? Et en effect il y a bien de l'apparence qu'il profita beaucoup en leur conversation, & qu'ils lui servirent d'occasion & d'esguillon pour augmenter le talent qu'il avoit desja receu de ses Maistres, & pour se routiner en la facilité de parler & s'expliquer nettement & poliment sur tout ce qui dependoit de sa cognoissance. Et pour commencer par son Latin,

DU ROY LOUIS XI. 29

Latin, n'en usa-il pas un jour bien à propos à l'endroit du Cardinal Bessarion? Ce grand personnage Grec de nation avoit esté employé en de grandes Legations du temps des Papes Eugene & Pie second, qu'il avoit toutes achevées heureusement: mais en ayant obtenu une par importunité du Pape Sixte pour moyenner la paix entre Louys XI. & le Duc de Bourgogne, il advint par malheur qu'il la commença par le Duc, comme celui qu'il estimoit le plus difficile & fâcheux à accorder; ce que le Roy trouva si mauvais, que rapportant cette faute ou au mépris, ou à quelque passion & affection particulière, comme il se presenta à l'audience il luy mit la main sur la grand'barbe qu'il portoit, & luy dit,

Barbara Græca genus retinent quod habere solent;

& le quittant avec ce trait acéré commanda de l'expédier si promptement, que le pauvre Cardinal cogneut bien que son séjour ne luy estoit non plus agreable que son indiscretion. Ce qu'à peine me persuaderois-je estre véritable, si je n'avois pour garant le Cardinal de Pavie Jacques Piccolomini, qui prit sujet d'en escrire à François de Toledo en cette sorte: *Max ut regnum ingressus est ipsi Regi* La lettre est du 20. Octobre 1473. *cæpis esse suspectus, progredi ad eum est vetitus, menses duos ludibrio habitus, tertio tandem admittitur, uno atque eodem ingrato colloquio finitur legatio.* D'où nous pouvons tirer la preuve tres-certaine que Louys XI. avoit bien facilité & appris en sa jeunesse non le Despautère, comme plusieurs pourroient estimer, parce qu'il n'escrivit que quarante ou cinquante ans apres, mais le Doctrinal d'Alexandre de Villa Dei, que l'on enseignoit pour

Corrozet en ses apophthegmes.

Matthieu Livre

11.

Brantome

dans la Vie du

Roy Charles

VIII.

Ce Cardinal

fut si courcé de

ceci effroit qu'il

en mourut de

deplaisir en

1473. Giacomo

sius.

30 ADDITION A L'HISTOIRE

pour lors à la jeunesse, & auquel ce vers est inséré apres plus de cinq cens autres tres-difficiles à retenir par memoire, à cause du concours de divers noms sans suite & liaisons desquels ils sont composez.;

Mais cette sentence Latine, *Qui nescit dissimulare nescit regnare*, laquelle fait tous les jours accuser le pere & le fils d'ignorance, ne peut-elle pas elle mesme comme le javelot de Telephe guerir la plaie qu'elle a faite, puis qu'estant tirée de l'Histoire Romaine & de la devise d'un Empereur, il faut necessairement conclure que Louys XI. entendoit le Latin, & avoit leu les Autheurs qui la rapportent. Et le mesme se peut encore facilement confirmer par ce discours qui luy estoit fort familier, Que s'il fust entré en son Royaume autrement qu'avec la crainte, il eust servy d'exemple au dernier chapitre de Bocace, des Nobles malheureux, lequel livre ne se trouvoit encore, comme je croy, traduit du Latin de son Autheur. en nostre langue Françoisé.

Correz en ses
Apostrophes.

Son Eloquence & Rhetorique ne paroissent pas moins par le recit que fait Gaguin des propos qu'il eut avec quelques habitans de Paris deux jours apres la bataille de Mont-lehery. *Ubi*, dit-il, *inter cæmandem & cæsum fortunamque suam convivis memorat, multa fortiter sapienterque locutus est, incertam instabilitatemque hominum conditionem causatus: callebat enim litteras, unde & multos ad illachrymandum provocavit.* Certes Hees & Demosthenes n'eussent pu faire davantage.

Lib. 10. hist.
Livre II.

Quant à ce qui est des Mathematiques, Mathieu rapporte que durant le temps qu'il fut en Flandres il frequentoit tousiours les Astrologues, & apprit de Jean Colléman à cognoi-

cognoistre le grand Almanach, qui est pour le moins autant comme d'avoir sceu l'usage des Cartes & Mappemondes, de quoy neantmoins l'Empereur Charles le Quint a esté beaucoup estimé.

Finalemēt le Docteur de Clemangis nous apprend par une assez longue Epistre qu'il luy adressa lors qu'il estoit encore fort jeune, & sous la charge de son Precepteur Jean Darkenvallé, combien il estoit addonné aux Disciplines morales & Politiques: *Delectatus sum vehementer*, luy dit-il, *Princeps illustriss. quod tuam regiam indolem quasdam morales eruditiones, tum meam exiguitatem, tum etiam per alios nonnullos sibi scribi magnopere desiderare intellexi: quibus velut quasdam gradibus ad virtutem apprehendendam nisi valeas, & tantquam stimulis incitari: quis enim ad egregiam Francie domum zelo pie sinceritatis affectus, non summa animi jocunditate gratulari debeat, tuam ingenuissimam naturam quam celestis miseratione tanti regni gubernacula expectant, in hac parvula & puerili etate ultra angustam virtutum semitam, quæ ad æternam perducit felicitatem, latè vitiorum ac voluptatum repudiata viâ amplecti, ingredi & sectari velle: continent d'un pareil style, & l'exhortant par de beaux discours & vives raisons à embrasser sur toutes vertus la douceur & clemence. Apres quoy nous pouvons conclure avec toute certitude, que nostre Roy Louys XI. a eu toutes les sciences spécifiées cy-dessus, comme nécessaires aux Princes, & à ceux-là principalement qui doivent un jour gouverner & commander aux autres.*

Reste maintenant à sçavoir si ce Roy ayant eu assez de capacité pour escrire & composer des livres, a eu aussi assez de patience & de

32 ADDITION A L'HISTOIRE.

*En son Traicté,
que les lettres
sont necessaires
aux Princes.*

*En sa Biblio-
theque, En sa
Preface sur le
Roisir des
guerres.*

cacozelie pour s'y amuser ; d'autant que je voy plusieurs, & entre autres Despence, la Croix, & Messieurs Savaron & Despagnet, estre d'opinion qu'il a fait un livre intitulé, *Le Roisir des guerres*, pour servir d'instruction à Monseigneur le Daulphin Charles son fils. Ce qui estant vray ; ne pourroit tourner qu'à sa louange, d'autant qu'il auroit en cela suivy l'exemple de l'Empereur Basile, de S. Louys, & du defunct Serenissime Jacques V. Roy d'Angleterre. Joint qu'en effect il y a trois sortes de livres que les Princes peuvent legitimement composer, & sans aucun soupçon de blasme & calomnie, estans tres-utiles & necessaires, sçavoir les Commentaires de leur vie & principales actions, comme a fait Jules Cesar (le Celsus de Carrion n'estant pas encore bien estably) & apres luy les Empereurs Adrian, Claude & Tybere ; ceux qui contiennent l'estat de leur Royaume tant en paix qu'en guerre, tel qu'estoit cejuy d'Auguste mentionné cy dessus ; & finalement les bons preceptes & instructions qu'ils peuvent laisser à leurs descendants, comme maximes tres-certaines & approuvées pour bien gouverner & se conserver en l'Etat qu'ils leur laissent, afin que :

Claudianus.

*Accipiat patris exemplum, tribunatque nepotè.
Filius, Et cœpit non desit fascibus hæres
Dignus avis.*

Mais parce que je traite ce sujet de la literature & doctrine de Louys XI. plusloist en Historien qu'en Panegyriste, & que je ne veux rien adjouster ou diminuer aux preuves que j'en donne, il me suffit de dire que j'trouve trois livres avoir esté composez par son commandement ; tous trois de grande consequence, & tres-suffisans tesmoins de son bon

bon sens & jugement; c'est à sçavoir l'Instru-
ction qu'il se fit faire par la Cour de Parle-
ment sur l'importance de la Pragmatique
Sanction, laquelle a esté depuis traduite
par Duaren, & inserée sur la fin de son livre.
De sacris Ecclesiæ ministeriis & beneficiis; un
grand Recueil d'allegations touchant le droit
que les Roys de France ont au Royaume de
Naples & Sicile, duquel fait mention No- *Livre 6.*
stradamus en son Histoire de Provence, quoy
qu'on pourroit douter s'il fut compilé par
son exprès mandement; & en suite d'iceux
le Rosier des guerres, sur lequel nous avons
trois choses à remarquer, la premiere,
qu'il n'a point esté composé par Louys XI.
ce que l'on peut verifler & resoudre sans au-
cune difficulté par son Prologue; la secon-
de, que Monsieur le President Despagnet
qui le fit imprimer en six cens seize, quoy
que tronqué & mutilé de toute la seconde
partie & des trois derniers chapitres de la pre-
miere, comme une piece bien nouvelle & ti-
rée des manuscrits du Chasteau de Nerac,
n'a pas esté bien informé & n'a rien fait pour
le public, d'autant que le mesme livre avoit
esté imprimé tout entier en un assez gros vo-
lume *in folio* dès l'année 1523. & finalement
que l'Autheur dudit livre est demeuré inco-
gneu jusques à cette heure, pour n'y avoir
voulu inserer son nom que par une rencon-
tre ou Anagramme comprise dans ces quatre
vers,

De par l'humble & obeissant subget

Dont le nom est en reproche n'y siet,

Car qui a point les lettres en assiet

Trouver le peut s'il ne faut à son get.

un de mes amis y a trouvé Estienne Porchier,†
& je croy que chacun y pourra facilement ren-

† La Croix
du Maine, as-
tribue le Rosier
des Guerres à
cet Estienne
Porchier.

34 ADDITION A L'HISTOIRE

contrertel nom qui luy plaira. A propos quoy il me souvient d'avoir veu un autre vire qui a pour tiltre , Le puy du souveir amour , composé par celuy qui porte en nom tourné , Le vray prelude , ou Le v perdu ,

Palingenius
in Zodiaco.

Tanta est penuria mentis ubique

In nugis tam prona via est!

Certes ils eussent tous deux mieux faisé se servir des Acrostiches pratiquées anciennement par les Sibyles en leurs Prophet par Plaute en l'Argument de l'Amphitry par Optatianus en son Panegyrique à Constantin , & depuis encore par Roger Bacon son Miroir de Chymie , & par le gentil theur du Songe de Polyphile , qui a irrastrieusement compris son nom & son des dans les premieres lettres des Chapitre son livre, qui sont estiant assemblées , *liam frater Franciscus Colamna per amavit : 1* il eust falu pour ce faire estre aussi sage & visé que luy.

CHAPITRE IV.

Qu'il a toujours tesmoigné beaucoup d'affection pour les bonnes lettres.

C'Est une maxime avancée par les theurs Politiques , & confirmée par infinité d'exemples , que les Armes & Estudes ont coustume de fleurir en me temps , & que l'accroissement des Empi esté le plus souvent accompagné de celuy lettres. Ainsi voyons nous que le siecl Philippes & Alexandre nous a donné Pla

Aristote & Demosthenes; celuy d'Auguste, Varon, Virgile, Horace, Ovide, Strabon, Dioscoride, Tite Live, Saluste, & Diodore; l'Empire de Marc Antonin, Alexandre Aphrodisée, Galien, Vulpian, Masure, Athenée; & pour conclure en un mot par nostre Histoire, il est certain que les Regnes de Charlemagne, Louys XI. & François I. ont produit & fait paroître la plus-part des galands hommes qui par leur grande doctrine & profonde erudition se sont faits admirer non moins dehors que dedans nostre France. Ce qu'il faut vray-semblablement attribuer à la generosité de tous ces valeureux Capitaines, lesquels ne pouvans borner & arrester leur ambition à la seule profession des armes, l'ont estenduë comme des esprits vrayement heroïques & divins à tout ce qui estoit honneste, & sur tout à l'establissement & augmentation des Sciences: parce que, comme dit fort bien l'Orateur Eumenius, *Inter omnia quæ virtute Principum ac felicitate recreantur, In orat. pro Scholis restitand.* *sint licet fortasse alia magnitudine atque utilitate potiora, nihil est tamen admirabilius hac liberalitate, quàm fovendis honorandisque literarum studiis impartiant.* C'est pourquoy entre les autres louanges que Pline le Jeune donne à Trajan, il n'a pas oublié de dire, *Sub te sanguinem & spiritum & patriam receperunt studia, quæ priorum temporum immunitas exiliis paviebat.* Aussi estoit-ce du mesme Empereur que Juvenal avoit dit,

*Es spes & ratio studiorum in Cesare tantum; Suija ?
Solut enim tristes hac tempestate camænas
Respexit.*

Mais comme cette louable inclination se manifeste aux uns par l'establissement des Academies, aux autres par les gages établis pour

36 ADDITION A L'HISTOIRE

les Professeurs, ou par les privileges octroyez aux estudians, ou en fin par quelque autre tesmoignage particulier que chacun a coustume d'en donner suivant sa phantaisie; certes il faut aduouer que nostre Louys XI. a plus que tous les autres esté porté d'une singuliere & extraordinaire affection envers les lettres, puisque non content de quelqu'unes de ces preuves il semble n'auoir obmis aucun moyen de les favoriser. Le soin qu'il eut d'augmenter la Bibliotheque Royale peut bien seruir de base & de fondement à ce discours. Car comme il eut remarqué que tous les grands Princes de son temps donnoient une partie de leur ambition à cette honneste curiosité, & que les Papes Nicolas V. & Sixte IV. auoient estably la Bibliotheque du Vatican, le grand Cosme & Laurens de Medicis celle de Florence, Mathias Corvin Roy de Hongrie celle de Bude, Federic celle d'Urbain, & Alphonse d'Arragon celle de Naples, il voulut pareillement entrer en la mesmelyce. Et d'autant que Charles V. auoit desia estably comme une forme de Bibliotheque Royale à Fontainebleau, qui fut par apres transportée au Louvre, où le Roy Charles VI. auoit la sienne sous la charge de Garnier de Saint Yon lors Eschevin de la ville de Paris, il jugea que son pere Charles VII. ne l'ayant pu augmenter ny enrichir à cause des guerres continuelles qu'il auoit eu au recouurement de son Royaume, c'estoit une action digne de sa grandeur que de l'accroistre & perfectionner du plus grand nombre de volumes qu'il luy seroit possible, se seruant pour cet effect de Robert Gaguin qui en eut la charge pendant son regne, & non sous celuy de Louys XII. comme a

*Du Brueil liv.
1. des Anti-
quitez de Pa-
ris p. 1033.*

voulu Myræus , vetu qu'il mourut au commencement d'iceluy , ayant desia esté employé par Charles VIII. à plusieurs Ambassades de consequence , & créé long temps auparavant General de l'Ordre des Mathurins , qui sont charges bien plus relevées & eminentes que celle de Bibliothecaire. Joint que la Bibliotheque de Louys XII. estoit à Blois , où il n'y a pas d'apparence que Gaguin estant General de son Ordre eust voulu resider. Mais comme Myræus en parlant de Longolius a mis Louys XI. pour Louys XII. aussi lors qu'il a esté question de Gaguin il a mis Louys XII. pour Louys XI. Tant y a que ceste Bibliotheque s'augmenta de telle façon par la diligente recherche que fit faire nostre Louys XI. de toutes sortes de volumes , que Louys XII. l'ayant fait depuis transporter à Blois pour servir d'ornement au lieu de sa naissance , un certain Ambassadeur nommé Bologninus ; auquel on la monstra , la jugea digne d'estre la premiere rangée au livre qu'il a fait des quatre plus remarquables singularitez qu'il avoit trouvées en France. Or que Louys XI. ait eu un soin particulier de cette Bibliotheque , nous en avons un tres-grand & assuré tesmoignage par une lettre que luy. escrivit la Faculté des Medecins de Paris , sur ce que Messire Jean de la Driefche leur avoit demandé de sa part le Rasis qui estoit dans leur Bibliotheque , pour en tirer copie : laquelle lettre je représenteray suivant l'original qui se trouve dans les Registres de Me. Nicolas Pietre tres-docte & celebre Medecin de ladite Faculté.

*In Commentario secundi Decanatus Joannis
avis 1471. Facultas mittit ad Regem Ludovi-*

98 ADDITION A L'HISTOIRE

cum XI. librum Rasis, cum hac epistola.

Nostre souverain Seigneur, tant & si tres-humblement que plus pouvons, nous nous recommandons à vostre bonne grace, & vous plaise sçavoir, nostre souverain Seigneur, que le President Messire Jean de la Driesche nous a dicté que luy avez rescript qu'il vous envoyast totum continens Rasis pour faire escrire: & pource qu'il n'en a point, sçachant que nous en avons un, nous a requis que luy voulussions bailler.

Sire, combien que tousiours avons gardé tres-precieusement ledit livre, car c'est le plus beau & plus singulier ibresor de nostre Faculté, & n'en trouve-on gueres de tel: neantmoins nous qui de tout nostre cœur desirons vous complaire & accomplir ce qui vous est agreable, comme tenus sommes, avons delivré audit President ledit livre pour le faire escrire, moyennant certains gaiges de vaisselle d'argent & autres cautionns qu'il nous a baillé en secreté de le nous rendre, ainsi que selon les Statuts de nostre Faculté faire se doit, lesquels nous avons tous jurez aux saintes Evangiles de Dieu garder & observer, ne autrement ne les pouvons avoir pour nos propres affaires. Priant Dieu, Sire, &c. Ce 29. Novembre 1471. & plus bas. *Fuit pignus Facultatis statutum 12. Marcarum argenti cum 20. Sterlinis, una cum obligatione . . . Malingre, qui constituit se fideiussorem pro 100. scutis auri, ultra pignus traditum.*

Ce que j'ay rapporté tout au long d'autant plus volontiers qu'ayant desia faict quelque mention de ce procedé dans mon Advis pour dresser une Bibliotheque, & aussi en mon Paranymphe de l'origine & antiquité des Escholes de Medecine establies en cette ville, plusieurs l'ont trouvé fort estrange, & se sont presque imaginez que c'estoit un conte

te forgé à plaisir. C'est pourquoy encore que ladite lettre soit assez suffisante pour les desabuser & despaier de cette opinion, il sera bon neantmoins d'ajouter quelques preuves de la cherté & rareté des livres en ce temps-là, pour delivrer les Medecins de tout blafme, & montrer que leur procedé n'a rien eu d'extraordinaire. ny de dissemblable à ce qui se pratiquoit pour lors communément; eu aussi esgard que personne n'a encore pris la peine de rien remarquer ny recueillir sur ce sujet. Et certes il n'y a point de doute que les livres n'ayent toujours esté grandement chers auparavant l'an 1470. que l'Impression trouvée quelque temps auparavant commença d'estre establie par toutes les grandes villes & Universitez. Car pour ce qui est des anciens, Galien en son Commentaire sur la troisieme des Epidimies, & sur le premier livre de la nature de l'homme, rapporte que Ptolomé Philadelphie donna aux Atheniens 15. talens, avec exemption de tout tribut, & un grand convoy de vivres & rafraischissemens, pour les Autographes & originaux des Tragedies d'Eschile, Sophocles & Euripide. Et Anlugelle fait pareillement mention que Platon acheta les livres de Philolaus le Pythagoricien, & Aristote ceux de Speusippe, *pretiis fidem non capientibus*. Mais il n'est besoin de prendre les choses de si haut, puisque nous en avons assez d'exemples dans nos Auteurs modernes, entre lesquels Joannes Antonius Campanus qui vivoit du temps de Louys XL. dit qu'il secouroit & secondoit tres-volontiers la bonne intention des nouveaux Imprimeurs qui estoient venus à Rome, *Quo non modo non careant libris veterum nostri homines, aut emi multo oporteat, sed &*

On peut voir p. 76. de l'Introduction à l'Histoire du Roy Charles VI. par Mr. le Laboureur, l'Inventaire des livres de Jean Duc de Berry par lequel il paroist qu'en 1404. il avoit acheté 300. escus d'or le livre de Lanctor du Lan & plusieurs autres très chèrement.

Lib. 3. cap.

Censura in Livium.

40 ADDITION A L'HISTOIRE

magna futura sit copia, & æque diviti ac pauperi comparari exiguo possit. Et son grand amy Jacques Piccolomini Cardinal de Pavie ayant prié Donat Acciaiol de luy acheter un Joseph, il luy donna charge par apres de n'en rien faire, s'excusant sur la trop grande cherté dudit livre, *Josephus de quo scribis carissimus meo iudicio est, hoc præsertim anno quo non multum abundo, itaque ille valeat.* Mais ce que ledit Acciaiolus luy rescrivit par apres touchant le prix de quelques autres livres, est encore bien plus remarquable, *De tribus voluminibus Plutarchi in quibus parallela viginti quatuor continentur, titulos sumpsit ut moneo, pretium minus lxxx. aureis esse non potest, ex tractatibus Senecæ jam epistolas invenimus, pro quibus xvj. aut saltem xv. petuntur aurei.* Les Roys mesme s'employoient à ce negoce, & les maisons n'estoient presque capables d'égaler la valeur d'un manuscrit, comme on peut voir en cette epistre d'Antonius Bononia Becatellus surnommé Panorme à Alphonse Roy de Naples & de Sicile, que je rapporteray tout au long à cause de ces deux notables circonstances que l'on y peut remarquer, *Significasti mihi nuper ex Florentia extarre Titi Livii opera venalia, litteris pulcherrimis, libro pretium esse cxx. aureos. Quare Majestatem tuam oro, ut Livium quem Regem librorum appellare consuevimus, emi meo nomine, ac deferri ad nos facias. Interim ego pecuniam procurabo quam pro libri pretio tradam. Sed illud à prudentia tua scire desidero, uter ego an Poggius melius fecerit; is ut villam Florentiam emeret, Livium vendidit quem sua manu pulcherrime scripserat: ego ut Livium emam fundum proscipii. Hæc ut familiariter à te peterem suavis humanitas & modestia tua. Vale, & triumphabam.*

Pag. 114. v. tef. edit.

Apud Papiens. citato.

Lib. 5. epist.

pha. Et afin que l'on n'estime point cette cherté avoir seulement esté en Italie, oyez ce que dit Gaguin d'un livre qu'il cherchoit à Paris pour un de ses amis qui luy escrivoit de Rome, *Concordantias in hanc diem nullas omnino inveni, nisi quod Paschasius Bibliopola nobis pretiosissimas unas scire se venales dixit, sed dominum abesse, easque liceri aureis centum.* Et à ce sujet Paule Jove remarque assez plaisamment que Jason Mainus estudiant à Pavie tomba en telle necessité par ses desbauches, que *Juris codicem in membranis scriptum magno emptum pretio feneratori tradere coactus est.* Ce que Petrarque rapporte aussi de son maistre en Grammaire & Rethorique *Tuscus*, qui engagea pour mesme effect deux petits volumes de Ciceron. Et Brassicanus dit que l'Empereur Frederic III. ne sceut mieux gratifier Jean Capnion diét Reuchlin qui luy avoit esté envoyé en Ambassade, par Euvrard de Witemberg, qu'en luy faisant present d'une vieille Bible Hebraïque. Aussi estoient-ils laissez par testament comme quelque grand heritage, suivant que Nostradamus dit l'avoir remarqué dans un vieil Instrument d'environ l'an 1393. par lequel il estoit porté, *Que Alazacie de Blevis Dame de Romolles, femme du magnifique Boniface de Castellane, Baron d'Allemagne, faisant son dernier testament laissa à une jeune Damoiselle sa fille certaine quantité de livres, où estoit escript tout le Corps du Droit, formé & peint en belle lettre de main sur parchemin, l'enchargeant que au cas qu'elle vinst à se marier elle eust à prendre un bonhomme de Robe longue Docteur Jurisconsulte, & que à ces fins elle luy laissoit ce beau & riche tresor, ces exquis & precieux volumes en diminution de son dot.* De maniere que qui donnoit en ce

Epist. 20 ad
Guil. Fichetum.

In elogiis.

In epist. ad
Lucam Pen-
nam.

Præfat in
Salvian de
provident.

En la cinquiè-
me partie de
l'Hist. de l'ro-
vence pag.

516.

43 ADDITION A L'HISTOIRE

ce temps-là un livre ne faisoit pas un petit present , puisque quatre ou cinq Manuscripts faisoient partie du dot de la fille d'un grand Seigneur. En suite & confirmation de quoy j'ay veu une piece sur la fin d'un vieux livre composé par Guillaume de Guilleville Religieux de Chaalis , & intitulé *Le pelerinage de la vie humaine*, qui est en la riche & bien assortie Bibliotheque de Monsieur Moreau Docteur en Medecine des plus celebres de la Faculté, laquelle ne doit estre obmise en ce lieu, eu esgard à la petite valeur du livre & au grand cas que celui qui l'a donné en faisoit, *Pres le Lantimer lainsné de Gisor natif de S. Paingny, a baillé ce livre à Guillaume Tuleu bourgeois de Gisors, Procureur de l'Hostel-Dieu de Paris, pour y demourer & appartenir perpetuellement, sans estre transporté ailleurs, par accord & composition faicte avec ledit Procureur, afin d'avoir le pardon à l'ayde & grace de Dieu octroyé de nostre saint Pere le Pape audis Hostel-Dieu pour la somme necessaire . . . contenué es Bulles, & en esperance & intention sous la misericorde de Dieu, que luy, sa femme & enfans, son pere, mere, amis, bienfaicteurs, presens, defunts & advenir, & en especial son parrain feu maistre Nicole Ducar jadis Chirurgien du Roy Charles, que Dieu absolle, qui luy delassa ce luy livre, soient accompagnez & participans es bons pardons, prieres, oraisons, indulgences & oraisons faictes & à faire en dict Hostel-Dieu, & à ce appartenant. Éscript audict Gisors l'an mil cccc. xlvij. le jour des Trespassez en Novembre. Tuleu. Lantimer.* Bref ces Manuscripts, ou plustost ces livres estoient si rares en ce temps-là, qu'ils ne se vendoient que par contrats aussi bien conditionnez & circonstanciez que celui d'une maison de vingt mille livres,

es, tefmoin celuy qui est encore gardé
 Colleege de Laon en cette ville, cotté par
 3rueil, & passé pardevant deux Notaires
 1332. par lequel il est porté que *Geoffroy*
voine Liger l'un des Clercs Libraires & qua-
tel, recognoist & confesse avoir vendu, ced-
quitté & transporté, vend, cedde, quitte
ransporte sous hypotheque de tous & chacun
nens, & garentie de son corps mesme, un
épitaphalé: Speculum historiale in consue-
ines Parifienfes, divisé & relid en quatre to-
couverts de cuir rouge, à noble homme Mes-
Gerard de Montagu Advocat du Roy au Par-
ent, moyennant la somme de quarente livres
isis, dont ledit Libraire se tient pour content
bien payé. Cet autre toutefois qui est soub-
it au bas d'un vieil Caton en la Bibliothe-
de S. Victor ne semble pas avoir esté fait
tant de precaution, car il est simplement
iccu en ces termes, Ego Petrus de Siaco Re-
montis . . . Parisius commorans, confiteor
idiidisse venerabilibus Religiosis Dominis Abbati
Conventui Sancti Victoris juxta Parisius,
se presentem librum pro pretio 20 scutorum,
e confiteor accepisse per manum Fratris Joan-
la Masse Prioris dicti Monasterii, die 1. Au-
sti anni 1422. teste signo meo manuali, pro-
ptens eundem librum defendere & garentisa-
 Le mesme se peut aussi dire des livres &
 emplaires qui furent premierement impri-
 27. Ceux de la ville de Mogonce ou Maien-
 que Jean Fust apporta le premier à Paris,
 stans vendus jusques à cinquante & 1x. escus
 ce, & les Ephemerides pour trente ans
 e Regiomontanus fit imprimer assez long
 nps apres ne s'estans donnez à moins de
 uze ducats, monnoye de Hongrie: ce qui fai-
 it apprehender avec grande raison à Robert

*Livr. 2 des
 Antiquit. de
 Paris, p. 56c. s.*

Joan. Wal-
chius in De-
cade fab.
fab. 9. fol. 18.

Ramus in
premio Ma-
themat. pag.
276.

44 ADDITION A L'HISTOIRE

Epist. 53.

Gaguin de prester son Apologie de Bessarion contre Trapefonce , crainte qu'elle ne luy fust perduë ou gatée comme il dit escrivant à Badius, *Id tamente Jodoce scire volo , volumen pulcherrimis esse caracteribus, signata habens rubro capita cum totius libri majestate quadam , quamobrem illud maxime charum habeo.* Et finalement François Philelphe pensionnaire des Ducs de Milan s'efforçoit de persuader à ses amis par des lettres écrites en

Epist. 11. lib. 3.

1470. qu'il n'estoit pas encore tellement pauvre & necessiteux, qu'il n'eust bien le moyen d'acheter quelques copies des livres nouvellement imprimez. *Ceterum ne putes me omnino esse mendicium , institui emere quosdam ex istis codicibus qui nunc labore nullo, neque arundine, sed formis quibusdam, ut ipsi vocant, ita formantur, ut ex accuratissimi Librarii manu profecti possint existimari. Velim igitur me facias certiore quanti mihi parare liceat naturalem historiam Plinii, quanti tres Livii Decadas, & item Aulum Gellium quanti.* Et Codrus Urceus se plaignoit grandement à un de ses amis qu'Alde vendoit trop cher ses impressions Grecques: *Egotibi ingenue verum fatebor, Gaudeo equidem emisse libros illos Aristotelis, ut possim interdum dubitantibus Philosophis nostris de translatione respondere: sed multo magis doleo cum cogito me tantum pecunie in illis consumpsisse quantum mihi satis fuisset emere vel decem optimos codices latinos & magnos.* Ce qu'estant ainsi expliqué & confirmé par toutes ces autoritez, que j'accompagneray de beaucoup d'autres encore plus remarquables & curieuses en nostre *Bibliotheca Memmiana*, il me semble que personne ne se doit plus estonner si les Medecins apportent tant de precautions & de seuretez pour le prest d'un de leurs

In epist. ad Bapt. Palmarium.

DU ROY LOUIS XI. 45

leurs meilleurs livres, veu que c'estoit la
 coustume & façon de faire observée en ce
 temps-là sur de telles occurrences. Mais il
 faut passer de cette longue preuve de la bon-
 ne affection de Louys XI. envers les lettres,
 à une autre qu'il nous en donna en l'establis-
 sement & creation de son Ordre des Cheva-
 liers de Saint Michel (lesquels Philelphe Epistolar.
lib. 24
 par un nom qui est commun à tous les autres,
 se vante d'avoir le premier appellé *Auratos*,
 à cause du Colier & de leurs Esperons dorez),
 lors qu'il establît entre les Officiers dudit Or-
 dre, *unum quoque scribam qui Torquatorum res
 vestas memorie sempiternæ mandaret*, comme
 remarquent Vincentius Lupanus en ses Com-
 mentaires sur Spartian, & Belleforest en ses Pag. 9.
Arriol. 24.
dudit Ordr.
 Additions sur Nicole Gilles : apres lequel
 témoignage nous en pouvons encore tirer
 un bien plus precis, de ce qu'ayant comman-
 dé pendant la guerre du bien public que l'U-
 niversité contribuast pour sa part à la levée
 des soldats qu'il faisoit faire dans Paris,
 Guillaume Fichet, comme docte & eloquent, Idem in
epist. Initio.
 que le Cardinal Bessarion emmena depuis à
 Rome, où il fut Penitencier du Pape Six-
 te IV. s'y opposa comme Recteur de l'Uni-
 versité, & *acceptis à Rege de armandis schola-
 sticis litteris, concione generali habitâ disertam
 habuit orationem, qua vetitus non est repugnan-
 tem Ludovico sententiam dicere*. De quoy neant-
 moins il ne monstra jamais avoir eu aucun
 ressentiment, s'estant renfermé en cette
 action dans la douceur & clemence, plustost
 comme il est à croire en consideration de la
 grande affection qu'il avoit envers les lettres
 & ceux qui s'en mesloient, que non pas pour
 y estre porté de sa nature severe & vindicati-
 ve, si jamais autre le fut, comme beaucoup
 d'ex-

46 ADDITION A L'HISTOIRE

d'executions tragiques & sanglantes rapportées par Jean de Troye en sa Chronique scandaleuse le donnent assez à cognoistre, & entre autres l'Epitaphe injurieux & mesdisant qu'il fit dresser à Maistre Guillaume Chartier Evesque de Paris, *Homme saint, bonne personne, & grand Clerc*, parce qu'il avoit esté chef des Deputez de ladite ville envers le Duc Charles de Bourgogne pendant que l'armée des Princes confederez estoit en Beauce, quoy que ce n'eust esté qu'à bonne fin, & sans aucune intention de rien faire à son prejudice. De plus, si ce dire de Sydonius est veritable, *Ita comparatum est, ut qui ignorant artes non mirentur artifices*: il s'enfuivra par la loy des contraires que Louys XI. estoit grandement lettré & bien entendu en toutes sortes de livres, puisque, comme nous monstrerons au chapitre suivant, il favorisoit surtout les hommes doctes, & outre ce recevoit d'un si bon visage les livres & compositions qu'ils luy presentoient, que mesme les premiers Allemans qui apportèrent & establirent l'Impression à Paris, furent induits & persuadez par cette assurance de luy en offrir le premier essay, qu'ils firent sur le *Speculum vite humanae Roderici Zamorensis*. Et peut estre que ce favorable accueil donna aussi occasion à René Roy de Sicile de luy dedier beaucoup de ceux qu'il composa. Bref le grand desir & affection qu'il avoit au progrès & à l'avancement des Sciences estoit tel, qu'encore bien que Celse ait dit *incidere virorum corpora est crudele & supervacuum esse*, & que mesme beaucoup de loix defendent aux Medecins & Chirurgiens l'ouverture & dissection des corps executez par Justice, il ne laissa toutesfois de leur permettre

In epistolis.

La Croix du
Maine en sa Bi-
bliothèque.

In præmii
fine.

Apud Korn-
man. lib. de
mirac. mort.
parte 9. cap.
34.

tre

re qu'ils peussent ouvrir le corps vif d'un franc Archer condamné à la mort, pour reconnoître les causes & la generation de la pierre, comme a curieusement remarqué Mr. Riolan le plus docte & celebre Medecin & Anatomiste qui soit maintenant en Europe, suivant le rapport qu'en fait l'Auteur du Rosier des guerres, en ces propres termes copiez & transcrits mot pour mot de

Lib. 1. Anthropog.
cap. 10.

2. Partis fol.

151.

la Chronique scandaleuse : *En ce temps au mois de Janvier 1474. advint qu'un franc archier de Meudon près Paris, estoit prisonnier es prisons de Chastelet, pour occasion de plusieurs larrecins qu'il avoit faits en divers lieux, & mesmement en l'Eglise dudit Meudon. Et pour*

Cette Chronique est imprimée à la suite des Mem. de Comines. T. 2. Edition de 1706.

lesdits cas & comme sacrilege, fut condempné à estre pendu & estranglé au gibet de Paris nommé Montfaucon, dont il appella en la Court de Parlement, où il fut mené pour discuter de son appel : par laquelle Court & par son Arrest fut ledit franc archier déclaré avoir mal appelé, & bien jugé par le Prevost de Paris, pardevant lequel fut renvoyé pour executer sa sentence. En ce mesme jour fut remonstré au Roy par les Medecins & Chirurgiens de ladite ville, que plusieurs & diverses personnes estoient fort travaillez & molestez de la pierre, colicque passion, & maladie du costé, dont pareillement avoit esté fort molesté ledit franc archier. Et aussi desdites maladies estoit lors fort malade monsieur du Boccaige, & qu'il seroit fort requis de veoir les lieux où lesdites maladies sont concretes dedens les corps humains, laquelle chose ne pouvoit mieux estre sceüe que inciser le corps d'ung homme vivant, ce qui pouvoit bien estre fait en la personne d'iceluy franc archier, que aussi bien estoit prest de souffrir mort, laquelle ouverture & incision fut faite au corps dudit franc archier, & dedens iceluy

48 ADDITION A L'HISTOIRE

iceluy quis & regardé le lieu desdites maladies. Et apres qu'ils eurent esté venës fut reconsu, & ses entrailles remises dedens. Et fut par l'ordonnance du Roy fait tres-bien penser, & tellement que dedens quinze jours apres il fut bien guery, & eut remission de ses cas sans despens, & si luy fut donné avec ce argent. En quoy nous ne pouvons nier que Louys XI. n'ait imité ces doctes & studieux Roys Mithidrates & Attalus, qui avoient coustume d'esprouver la vertu de leurs nouvelles compositions & medicamens sur les sentenciez & condamnez à mourir : & aussi que les Medecins qui decouperent ce pauvre. homme n'ayent eu pareille raison de ce faire que Herophile & Erasistrate,

Celsus in
medio præ-
mii.

qui nocentes homines à Regibus è carcere acceptos vivos incidunt, considerantque etiam spiritum remanente ea quæ natura ante clausisset, neque esse crudele (sicut plerique proponunt) hominum nocentium, & horum quoque paucorum suppliciiis remedia populis innocentibus seculorum omnium quæri.

C H A P I T R E V.

Combien soigneusement il recherchoit & recompensoit les hommes doctes.

TOut le monde n'est pas d'accord, comme nous avons montré dans nostre premier chapitre, que les Princes se doivent occuper à l'estude des lettres, & faire profession d'estre bien versez & entendus en plusieurs sciences & disciplines. Mais aucun n'a encore dicté que les plus barbares mesme ne doivent faire estat des hommes doctes, & les

DU ROY LOUIS XI. 49

& les favoriser en tout ce qui leur est possible; d'autant que toutes les grandeurs & magnificences; toutes leurs actions heroïques & victorieuses sont immediatement subiettes à l'injure du temps, avec lequel elles viennent à se perdre, si les plumes & les ancrs ne les conservent à l'immortalité,

Nam chartis non furta nocent, non tempora Manialia præfunt,

Solaque non norunt, hæc monumenta mori.

C'est par icelles que nous sçavons maintenant quels ont esté les Camilles, les Fabrices, les Decies, les Affriquains, & tant d'autres ames genereuses: c'est par icelles que la memoire de Cesar, d'Auguste & Pompée s'est conservée & se conservera tousiours dans le credit & la reputation; & si Neron les eust imitez, & qu'au lieu de boufons, de joueurs d'instrumens, de comediens & de femmes impudiques, il eust fait conte des personnes de lettres, il n'auroit pas esté diffamé pour meschant, ny mis à mort & traîné comme une personne abominable: car les peuples suivent ordinairement aux choses bonnes & mauvaises la croyance des plus sçavans, la plume desquels a la vertu de servir bien souvent d'ombrages aux plus notables imperfections, & d'eslever sur la noblesse de ses aïles ceux qui meritoient d'estre cachez dans les profonds abysses de l'oubliance. Voila pourquoy Petrarque a dict sentencieusement, *Nel trionfo del Temp.*

Vidi una gente andarsen qu'eta queta.

Senza temer di tempo, o di sua rabbia,

Che gli havea in guardia Historico, o Poeta.

Et au contraire faute d'iceux, beaucoup de grands personnages sont demeurez comme ensevelis sous les pesantes ruines & vieilles mafures de l'antiquité.

50 ADDITION A L'HISTOIRE

Horat. car.
lib. 4. ode 9.

Vixere fortes ante Agamemnona

Multi: sed omnes illacrymabiles

Urgentur, ignotique longa

Noctē: carent quia vate sacro.

Jovius in
ejus vita.

C'est pourquoy les plus grands & belliqueux Princes des derniers siecles n'ont pas moins esté curieux que les anciens de s'establis par un tel moyen dans le Temple de Memoire: & celuy mesme d'entre les Turcs qui a le plus fait craindre & redouter ses armes Mahomet II. avoit un desir extreme que ses histoires fussent escrites par les habiles hommes, & caressa grandement un nommé Jean Marie serviteur de Mustapha son fils aisné, qui luy avoit présenté un livre escrit en langage Turquesque & Italien, touchant la victoire qu'il avoit emporté sur Usuncassan Roy de Perse. D'où nous pouvons inferer légitimement que Louys XI. estant un Prince tres-parfait & accompli, n'a pareillement eu garde de manquer à ce devoir, duquel toutesfois puisque ses trois Historiens n'ont fait aucune mention, c'est à nous maintenant de rechercher & produire les memoires sur lesquels ils se pouvoient fonder; pour ne laisser leurs livres manqués & imparfaits d'une telle remarque. François Phileppe sera le premier que nous produirons pour cet effect, parce qu'en l'Epistre qu'il escrit à Louys XI. pour luy recommander George Clizin Grec chassé de Constantinople, qui se vouloit retirer en France, il tesmoigne aussi que beaucoup d'hommes lettrez bannis & expulsez de la mesme ville par la tyrannie des Turcs, s'estoient desia retirez vers luy, & avoient esté receus avec un accueil favorable & digne tout à fait de sa grandeur & bienveillance.

lance. *Etsi*, dit-il, *non eram nescius*, *Rex* Lib. 10. epist. 42.
Ludovice, *ut & Princeps Christianissimus*, *sine*
ulla etiam mea commendatione eâ usurum in
Georgium Clizim, *benignitate ac munificentia*
qua semper in illos omnes consuesti qui ex teterrimo
illo naufragio Constantinopolitano, *ubi nudi*
atque inopes evaserunt, *per univrsum orbem*
terræ circumquaque jactati miserabiliter mendicare
coacti sunt; *tamen non potui viro bono atque*
opifici nequaquam ignobili meum negare officium,
præsertim cum idem arbitraretur litteras apud te
meas haud parum ponderis habituras; *ac facis tu*
perfecto præclare atque regaliter qui neminem
patiariis opem frustra vitæque præsidium abs te
petere, &c. Je croy qu'il entendoit parler par ces derniers mots de Gregoire Typherne & George Hermonyme de Sparte, avec quelques autres personnes de merite & grande doctrine; qui maintenus par sa liberalité ont beaucoup servy à chasser la barbarie, & faire florir les bonnes lettres en cette Université. Mais pour montrer que cette liberalité ne provenoit pas tant d'une ambition de se faire paroistre & estimer, commune à tous les Princes, comme de sa propre nature & grande inclination à favoriser & estimer les hommes doctes, c'est qu'il la fit paroistre dès sa jeunesse, & lors qu'il n'estoit encore que Daulphin, envers Alain Chartier personnage le plus celebre & recommandable qui fust en la Court, d'où Marguerite Stuart sa femme, qui ne recherchoit que les occasions de luy complaire, s'advisa un jour ayant rencontré cet Alain qui dormoit dans une salle par où elle passoit avec tout son train, de l'aller baiser, quoy qu'il fust extrêmement laid & difforme, disant par apres à ceux qui s'esmerveillerent de

32 ADDITION A L'HISTOIRE

cette action , qu'elle n'avoit pas baifé cet homme , mais fa precieufe bouche , de laquelle estoient ifsus & fortis tant de bons mots & vertueufes paroles : au moins est-ce ce qu'en dit le bon homme Bouchet en fes

*Epist. 13. des
familieres.* Epistres.

*L'epouse au Roy Louys onziésme
Fille d'Escoffe, eut telle estime & esime
De Charreüer, qu'en dormant elle touche
D'un doux baiser son eloquente bouche,
Pour les bons mots qui en estoient ifsus.*

Or si estant jeune il eut les hommes de lettres en telle recommandation , il n'en fit pas moins estant parvenu à la Couronne. Car d'autant qu'il s'estoit accru dans le moyen de les recognoistre & recompenser, d'autant plus aussi eut-il une ferme & grande volonté de ce faire. Ce que pour monstrier plus facilement nous commencerons par ceux qui luy estoient les plus necessaires , & desquels les particuliers mesme ne se peuvent commodement passer, sçavoir les Medecins, entre lesquels Philippes de Comines ne nomme en divers lieux de son Histoire, qu'un certain Maistre Claude, Angelo Catho , & ce tant fameux & renommé Jaques

*Vol. 1. ch. 8. du
premier livre.*

Cottier : mais Guyon en ses diverses Leçons a fait croistre ce nombre d'un Draconis de Beaucaire Professeur & Chancelier de l'Université de Montpellier, & d'un autre surnommé l'Escoffois, qu'il retint à son service apres la mort du Duc de Bourgogne en la bataille de Nancy, pour la bonne renommée qu'il avoit d'estre docte & homme de bien : ausquels Mr Ranchin a depuis peu adjoufté Deodatus Bassolus Professeur & Chancelier de ladite Université de Montpellier, & Adam Fumée, qui apres avoir esté long-temps
Mai-

*In Apollina-
si sacro.*

DU ROY LOUIS XI. 53

Maitre des Requestes & Medecin de Louys XI. fut en fin creé Chancelier pendant le regne de Charles VIII. soubz lequel il mourut à Lyon : de sorte que nous pouvons faire estat de sept Medecins qui l'ont servy , dont les six se sont rendus memorables par leur doctrine & bonne vie , & le septiesme & dernier par la grande tyrannie qu'il exerça sur ce pauvre Prince , rapportée par Philippes de Comines , & par tant d'autres qui l'ont copiée de luy , qu'il n'est besoin d'en grossir cette Histoire , m'estant assez de remarquer apres Guyon que ce maitre Jacques Cot-
 tier ayant esté poursuivy apres la mort de Louys XI. pour la restitution des dons immenses & esloignez de raison qu'il s'estoit fait faire , les Thresoriers de l'Espargne verifient par la reddition de leurs comptes , qu'il avoit touché quatre vingts dix-huict mil escus tant en blot qu'en parcelles pendant l'espace de sept ou huit mois ; en satisfaction de quoy ledit Roy Charles VIII. estant empesché à dresser son voyage pour aller à Naples & recouvrer argent , il luy donna par forme d'emprunt cinquante mil escus , & fit cesser par ce moyen la recherche que l'on avoit commencée de ses vols & larrecins.

Chap. 9. du livre 1. de ses traverses Leçons.

Après ces personnes desquelles Louys XI. ne se pouvoit raisonnablement passer , nous pouvons joindre celles qui luy estoient totalement inutiles , *Genus videlicet illud hominum*
Potentibus infidum , sperantibus fallax , quod in civitate nostra & vetabitur semper , & semper retinebitur : ou pour les mieux exprimer ceux
qui arcana fatorum stipibus emerendis edicunt
in vulgam , qui dies copulay nuptialem adfirmet , qui fundamenta mœnium perpetuet , qui

Tacit. lib. 2.

Apuleius in Metam.

§4 ADDITION A L'HISTOIRE

negotiatori commodus, quia viatori celebris, qui navigiis opportunus, multaque & oppido mira & satis vana respondens. Par où chacun voit bien que je veux dire les Astrologues, lesquels il aima & favorisa par une curiosité naturelle & hereditaire, cet amour ayant fort travaillé les entendemens de ses ayeuls, & particulièrement de Charles VII. comme a fort bien remarqué Mathieu, apres un nommé Simou de Phares, duquel le manuscrit des sçavans Astrologues se trouve en la Bibliothèque du Roy. Et pour ce qui est de Louys XI. nous avons les noms de sept Astrologues, qui furent tous, quoy qu'en divers temps, à ses gages, entre lesquels la Chronique dite communément la Scandaleuse fait mention d'un Maistre Arnoul *Astrologien sage, plaisant & fort homme de bien*, qui mourut au temps de la peste de l'an 1466. laquelle il avoit preveuë, & qui despeupla Paris de plus de quarante mil personnes: les autres furent un Juif de Valence appellé Manasses, qui luy dressa des Predictions jusques à la bataille de Montlehery; Pierre de Saint Valerien Chanoine de Paris & grand Astrologue, qui avoit esté envoyé en Escosse pour son mariage avec Marguerite Stuart: Jean Colleman qui luy apprit à cognoistre le grand Almanach: Pierre de Graville qu'il fit venir de Normandie: Conrard Hermgarter Allemand, qu'il desbaucha du service du Duc de Bourgogne: & Angelo Cattho Neapolitain, qui avoit predict aux Ducs de Bourgogne & de Gueldre leur malheur, & pour ce estoit en grand credit vers le Roy, qui luy donna l'Archevesché de Vienne, en laquelle il ne pût resider pour les grandes traverses qu'il eut de ceux de Daulphiné, & c'est luy

Lib. 11. de son
Hist.

Steidan. en sa
vie.

DU ROY LOUIS XI. 38

luy auquel nous avons l'obligation des Memoires de Philippes de Comines , puis qu'il les recueillit & compila à sa requeste.

Entre les Theologiens j'en trouve deux desquels il fit fort grand estime , sçavoir un Religieux de l'Abbaye S. Martin nommé Frere Philippes, ancien , de bonne vie , & qui avoit le renom d'estre fort docte , duquel il voulut estre assisté & recevoir ses Sacremens en sa derniere maladie : & l'autre estoit un sçavant Docteur en Theologie qui s'appelloit Maistre Martin Magistri , duquel nous avons deux justes volumes *in folio* en style de Scholastique sur les quatre Vertus Cardinales, imprimez à Paris l'an 1491. un Commentaire sur le *Salve Regina* , qui est l'Oraison composée par S. Bernard à l'honneur de la Vierge, un petit *in quarto* appelé *Tractatus consequentiarum in vera divaque Nominalium via* , & quelques autres opuscules, qui tesmoignent assez combien il estoit versé en Grammaire , Philosophie & Theologie. *Sed hunc*, dit Gaguin , *cum ex Schola Parisiensi Rex Francorum Ludovicus XI. propter hominis celebrem famam accersivisset , mors immatura assumpsit quinquagesimum agentem annum.* La Chronique scandaleuse adjousté que ce fut à nostre Dame de Clery où le Roys estoit retiré fort malade apres son pelerinage de S. Claude l'an 1482.

Gaguin 1. vol.
des divers
Leçons.
liv. 1. ch. 61.

Epist. 63 ad
Tithem.

Pour ce qui est des Historiens, je ne voudrois pas assurez qu'il eust tant chery & carcassé Philippes de Comines sous esperance qu'il pourroit un jour escrire son Histoire , & luy servir de quelque Homere ou Quinte Curce : car il paroist par le commencement de son livre , qu'il ne la commença qu'apres la mort de Louys XI. & nous n'a-

36 ADDITION A L'HISTOIRE

vons point de marque qu'il luy eust tesmogné pendant son vivant avoir intention de la composer. Bien pouvons-nous dire que l'ayant reconnu pour homme d'esprit & fort entendu és affaires d'Etat, il se servit de son industrie pour moyenner l'accord de Peronne, & puis le desbaucha du service du Duc de Bourgogne pour luy confier ses plus importantes affaires. Mais pour ce qui est de Robert Gaguin, le Cardinal de Pavie Jaques Piccolomini semble nous donner quelque ouverture pour juger qu'il estoit à ses gages en qualité d'Historien, *Audio*, dit-il, *apud Regem Ludovicum & Burgundos, nescio quos Monachos esse qui publica institutione huic uni rei operam dent nimirum Historiæ & quasi Annales quosdam continuo scribant, ab his si accipere cognitionem hanc potes, minus operæ erit ponendum, &c.* Or nous n'avons point cognoissance qu'autre Religieux que Gaguin ait escrit l'Histtoire de France sous Louys XI. Neantmoins parce que ce passage ne peut servir que de legere conjecture, je ne veux rien conclure en vertu d'iceluy, laissant à la discretion du Lecteur d'en croire ce qu'il jugera plus raisonnable, veu principalement que le mesme Gaguin dit en la Preface de ses Annales, qu'il a entrepris de les composer *nullâ Principis munificentia provocatus.*

Reste maintenant à parler des Grammairiens, Humanistes & Orateurs qu'il a favorisez de ses gages, ou honorez de sa recherche, entre lesquels je ne mettray pas, comme a fait Myræus en ses Eloges, ce bien aimé nourrisson des Muses & fils legitime de la Deesse Peitho Christophle Longueil, parce qu'il est constant par mille preuves tant de sa vie écrite par le Cardinal Polus, que des Au-

teurs

Epistola 184.
ad Berthin.
Lucens.
Elle est datée
de Rome en
1471.

Classé 7.

theurs Synchronistes & contemporains, qu'il n'estoit pas né lors que Louys XI. mourut, & que par conséquent il ne fut recherché que par Louys XII. à la suite duquel il passa en Italie n'ayant encore atteint l'age de vingt ans. Mais au lieu d'iceluy, & de plusieurs autres qui ont esté ses pensionnaires, je parleray seulement de Charles Fernand & de Galeotus Martius, qui ont esté les plus celebres de tous ceux qui estoient pour lors en quelque estime & reputation. Or ce qui est plus admirable en ce Fernand, c'est que nonobstant qu'il fut privé du benefice de la veuë, il s'addonna toutesfois de si bonne sorte à l'estude des lettres, qu'il s'acquit en fin le nom d'Orateur, Poëte, Philosophe & Theologien tres-excellent, enseigna publiquement toutes ces sciences, composa plusieurs livres en icelles, & sur le commencement du regne de Charles VIII. prit l'habit de Religieux en un Monastere de l'Ordre de S. Benoist au Mans, pour vacquer plus à son aise & avec moins de distraction aux divines contemplations, esquelles il ne cessa de s'exercer jusques à l'an 1496. qu'il fut moissonner en l'autre monde les fruicts de ce qu'il avoit semé en cettuy-cy, apres avoir longtemps servy d'exemple tres-veritable au dire du Psalmiste, *Dominus illuminat cæcos*. Quant à Galeotus Martius qui estoit natif de la ville de Narny en Italie, c'estoit un homme consommé dans les bonnes lettres, grand Critique, Philosophe, Medecin, Astrologue, Humaniste & Orateur, comme en font foy ses livres, *de doctrina promiscua*, *de Homine*, *de dictis Matthia Regis*, *de censura operum Philisphi*, & *de vulgo incognitis*, desquelles combien que je n'en aye veu que les trois premiers

Myrzus
classe 7.
elog.
Tithem. de
script. Ecclef.

Jovius in
elogiis.

58 ADDITION A L'HISTOIRE

In historia
Strenarum.
& Com-
ment. in leg.
18. Tabul.

Lib. 1. in
Melam.

Levre 1. de
trois mondes.

Ipsemet Ga-
lect. in re-
sponfione ad
Merulam.

Lib. Epi-
gramm.
pag 46. prio-
ris editionis.

miers imprimez , il faut neantmoins croire que le quatriefme l'a auffi esté , veu que Marfile & quelques autres Auteurs & Bibliothecaires le citent fort souvent , & le dernier remply de fort doctes & curieuses maximes, desquelles on peut voir quelque eschantillon dans Vadianus & la Popeliniere, est maintenant gardé en la Bibliotheque du Roy, où le docte & Reverend Pere Mersene m'a assure de l'avoir plusieurs fois veu & fueilleté. Outre ce il estoit encore fort adroit au maniement de toutes sortes d'armes , & quoy qu'il fust de corpulence assez grosse, pesante & incommode, il surmonta neantmoins en un deffy solemnel & par combat reglé le plus habile Lucteur de son temps , comme Janus Panonius Evesque de cinq Eglises a remarqué en cet Epigramme,

*Qualis in Athola mærens Achelous arena
Herculeâ legit cornua fracta manu.
Talis luctator Galeotto victus Alesus
Turpia pulvere a signa reliquit humo.
Matthia Regi latia placuere palestræ
Risit Strigonia clarus ab arce, pater.
At te ne pudeat ludi cessisse magistro
Improbe; Mercurius noster Et ista docet.*

C'est pourquoy Louys XI. ayant entendu parler d'un tel prodige de sçavoir , devint comme envieux de Matthias Corvinus qui l'avoit choisi pour maistre & compagnon de ses estudes , & par une honneste emulation luy fit proposer de si grands avantages, qu'il se delibera en fin de quitter la Hongrie pour micux & plus plainement savourer l'honneur & la reputation qu'il s'estoit acquis par ses merites , & respirer avec toute commodité l'air de la France sous la faveur & liberalité d'un si puissant Roy. Mais , ô malheur efran-

estrange ! comme il fut arrivé à Lyon où le Roi estoit l'an 1476. il se trouva si surpris là par la soudaine rencontre qu'il en fit, que se precipitant de mettre pied à terre pour le sa-luer, il tomba de dessus son cheval avec telle violence, qu'il se rompit le col, & mourut sur la place. C'est du docteur Joannes Pierius Valerianus que nous apprenons cette histoire, lequel en fait le recit au livre. *De litera-* Lib. 1. p. 30.
torum infelicitate, en ces propres termes, *Solebat Galeotti Narniensis qui apud nos diu versatus erat miserescere, ut quidem suis clarior lucubracionibus, & magnorum Principum familiaritate magis celebris quam nostro possit clarescere testimonio, cum à Francorum Rege Ludovico ejus nominis undecimo accersitus ex Panoniis ubi Matthiæ Regis liberalitate deliciabatur, Lugdunum ad salutandum Gallum Regem se conferret, forte illi factus ex itinere ante urbis portas obviam, dum magna vir corporis habitudine pinguedineque. & obesi ventris mole gravis, ab equo se demittere ad terram vellet, id scilicet honoris Principi habiturus, suo ipsius tractus pondere ita corruit, ut ad viso terræ capite fractoque gutture statim expiravit.* En quoy neantmoins il ne s'accorde pas avec Paul Jove & Scardeon, qui descrivent sa mort comme estant arrivée en une petite ville proche de Padoue, où il demeura estouffé sous sa graisse & embonpoint. Mais il est vray pour respondre à cette difficulté, que le bon homme Scardeon, comme il advoue luy mesme, ne parle de cette mort qu'après le recit de Paul Jove : & nous avons desia monstré dans nostre Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté faussement soupçonnez de Magie, en parlant d'Agrippa, que ce dernier Authour n'avoit pas eu tant de soin de la verité de son

60 ADDITION A L'HISTOIRE

Histoire, que de l'eloquence de ses discours. Et puis Pierius Valerianus qui estoit plus ancien que luy en pouvoit mieux & plus certainement parler, ayant vescu sous Leon X. & Adrian VI. Et ce qui a fait manquer ledit Paul Jove en cette narration, c'est que n'ayant veu ce livre de Pierius où il s'en pouvoit esclaircir, parce qu'il n'a esté publié qu'en 1620. il s'arresta au premier recit qui luy en fut fait, croyant qu'on n'estoit pas obligé de rechercher soigneusement la verité en des Eloges, ou que c'estoit assez d'ecrire en termes bien polis & elegans pour estre reputé bon Historien.

CHAPITRE VI.

Que la Barbarie a commencé sous luy à estre bannie des Escholes.

C'Est un dire assez commun, & duquel les bien senez ne font aucun doute, que toutes les choses du monde, sans en excepter aucune, sont sujettes à diverses revolutions, qui les rendent beaucoup estimées en un temps, puis mesprisées & ridicules en l'autre, font monter aujourd'huy ce qui doit tomber demain, & tournent ainsi perpetuellement cette grande roue des siecles, qui fait paroistre, mourir & renaistre chacun à son tour sur le theatre du monde. Les Sciences, les Empires, les Sectes, le monde mesme n'est pas exempt de cette vicissitude. Et si tant est que la terre ne tourne, comme a voulu Copernic, au moins faut-il advouer que non seulement les Cieux, mais toutes
cho-

choses se virent & tournent à l'environ d'icelle, & pource ne font pas moins sujettes que la Lune à endurer diverses eclipfes par la privation du lustre & de la splendeur qu'elles ont obtenu pour quelque temps,

Usque adeo in rebus solidi nihil esse videtur! Lucretius
lib. 1.

Mais ce qu'il y a de plus admirable en ces divers contours & mutations, c'est comme il se peut faire que tous les esprits des hommes, quoy qu'assubjetis à de si differentes humeurs & constitutions, se puissent rencontrer quasi en mesme temps & de pareil dessein & volonté pour les faire reussir & paroistre, descouvrir par exemple de nouvelles terres, changer les Estats & Empires, introduire de nouvelles Religions, reformer les Sciences, augmenter les Arts, trouver mille belles inventions, bref chasser la barbarie & des esprits & des Escholes. Certes pour ne point sortir de nostre sujet, il semble que Velleius Paterculus a eu bonne raison de dire,

*Quis abundè mirari potest quod eminentissima
cujusque professionis ingenia in eandem formam
& in idem arcuati temporis congruant spatium?* Sub finem
lib. 1.

Car apres les exemples qu'il apporte d'Eschyle, Sophocle & Euripide, qui ont porté tout d'un temps & de pareille volée la Tragedie au souverain degré de sa perfection, de Cratinus, Aristophane & Eupolide, qui ont fait le mesme de la Comedie; de Socrates qui a esté le pere des Philosophes; d'Isocrates qui fit en un instant revivre & refleurir les Orateurs; nous pouvons adjouster celuy des Sciences en general, & de tous les bons esprits, qui apres avoir paru & dominé en un certain temps, se ralentissent par apres & retombent dans une grande barbarie, de laquelle à peine sont ils relevez qu'ils y re-
tour-

62 ADDITION A L'HISTOIR

tournent encore , se quittans ainſi l
 & demeurans dans un perpetuel confi
 paroifſtre les uns apres les autres con
 ſtor & Pollux , ou pluſtoſt pour regi
 ceſſivement , comme Atræus & T
Alit enim , comme dit le meſme Pate
amulatio ingenia : & nunc invidia , i
miratio , imitationem accendit ; naturâ
ſummo ſtudio petitum eſt , aſcendit in ſu
difficiliſque in perfectio mora eſt : naturâ
quod procedere non poteſt recidit ; & ut ;
conſequendos , quos priores ducimus acce
ita ubi aut præteriri aut æquari eos poſſe
vimus , ſtudium cum ſpe ſeneſcit , & q
qui non poteſt , ſequi deſinit. Il pouv
 adjouſter à ces cauſes celles qui prov
 des longues guerres & faſcheuſes n
 qui rendent les Eſcholes deſertes , c
 ctions des Princes , & de la tyrannie
 bares , qui font changer les inclinati
 peuples : en fin celles qui viennent des
 ſuivant les Astrologues , des grands
 & migrations de peuples qu'introdui
 Politiques : des eſpeces qui revienne
 ſiours en un meſme eſtat dans l'etern
 ſtenue par Ariſtote & Platon : ou plu
 core celles de la grand' bonté & pro
 de Dieu , lequel ſoigneux de toutes
 ties de l'Univers departit ainſi le
 Arts & des Sciences , auſſi bien que
 lence des Armes & eſtabliſſement des
 res , or' en Aſie , or' en Europe , per
 la verru & le vice ; vaillance & laſche
 brieté & delices , ſçavoir & ignoranc
 de pays en pays , & honorant ou di
 les peuples en diverſes faiſons : a
 chacun ait part à ſon tour au bon
 malheur , & qu'aucun ne s'enorgueil

Ibidem.

une trop longue suite de grandeurs & prospé-
ritez.

Or parce qu'il seroit autant superflu qu'en-
nuyeux de retracer ce qui n'est que trop com-
mun dans Regius Milæus & autres Autheurs,
des diverses secouffes qu'ont donné la barba-
rie & l'ignorance aux Sciences & bonnes let-
tres, pendant qu'elles ont passé des Egyptiens
aux Babiloniens & Chaldées, & conséquem-
ment aux Grecs, puis aux Romains sous
les Empires de Sesostris, Ninus, Ptolomé,
Cyrus, Alexandre, Auguste & Trajan: je
commenceray seulement ce discours où ils
ont finy le leur, & deduisant l'estat de la bar-
barie qui commença sous Theodoric Roi
des Gots, je viendray de siecle en siecle jus-
ques à celui de nostre Louys XI. auquel je
pretend monstrier qu'il faut establir la renaîs-
sance & reestablisement des lettres, non seu-
lement en cette Université, mais aussi par
toute l'Europe.

*Au livre de la
viciissimdo.
Lib. 5. de hi-
storia uni-
versali.*

Il faut doncques remarquer, qu'après la
mort de Sydonius & Symmaque, mais prin-
cipalement de Boece, que Laurens Valle
appelle le dernier des hommes doctes, les
lettres qui s'estoient aucunement mainte-
nuës en autorité, tant par les Peres & Do-
cteurs de l'Eglise, que par un grand nombre
d'autres Grammairiens, Orateurs & Histo-
riens mentionnez dans tous les Autheurs,
commencerent tellement à s'avillir & estre
négligées, à cause des grandes guerres &
troubles des Gots & Wandales, que s'estans
retirées comme à couvert & en saüveté par-
my quelques Ecclesiastiques, elles y demeu-
rerent quasi ensevelies & cachées environs
trois ou quatre cens ans, & jusques au temps
de Charlemagne, qui les tirant de prison
volut

64 ADDITION A L'HISTOIRE

voulut qu'elles fussent publiquement enseignées és principales villes de son Royaume, ou selon plusieurs, és trois Universitez qu'il fonda, à Paris, Boulogne, & Pavie. Mais il arriva cependant que les Arabes s'estans rendus maîtres de beaucoup de pays sous la conduite de Mahomet, s'emparerent aussi des Sciences qu'ils y trouverent, lesquelles ils sceurent si bien cultiver & amander, tant en l'Asie & Afrique, que depuis encore en Espagne, où ils furent appellez par le Comte Julian, qu'ils devindrent presque en mesme temps & les plus puissans, & les plus sçavants du monde, se servans tres à propos de ce qu'ils trouverent chez les Grecs & Latins, & enrichissant par un indicible labeur & contention d'esprit chacune des Sciences de quelque notable addition. La Philosophie, par exemple, des nouvelles subtilitez & contemplations d'Averroes, Avicenne, Algazel, & Avempace : la Medecine de l'ordre proposé par Avicenne, des Medicamens simples & composez descrits par Seraphion, de la Pratique suivie par Avenzoar, de la Chirurgie enseignée par Albucasis, & des collections faictes par Rasis & présentées au Roy Almanfor : l'Astrologie des grandes conjunctions inventée par Albumazar, des Commentaires sur Ptolomé, d'Haly Rhodam, & des preceptes d'Astrologie d'Omarr, Albategnius, Alfragam, Messahallah, Albohaly & Alpetrage, l'Alchymie des operations de Geber, & toutes les Sciences de mille belles curiositez & nouvelles inventions, par le moyen desquelles ils s'acquirent un tel renom, que nos Escholes venant quelque temps apres à se redresser & restablir, elles furent toutes glorieuses d'avoir recours

DU ROY LOUIS XI. 67

irs à la plupart d'iceux pour les lire & expliquer au lieu des Grecs & Latins : & Alphonse Roy de Castille entreprenant de dresser les tables Astronomiques , ne pût avoir cours à autre qu'auxdits Arabes , les plus vains desquels il employa à ce labeur , & recompensa de presens si notables , qu'ils edoient la somme de quatre cens mil us. De sorte que nous leur avons l'obligion d'avoir premièrement beaucoup travaillé pour illustrer & expliquer presque toutes les Sciences , & puis de nous avoir conservé une infinité de bons livres tant de leur invention que de leur invention , qui ont défini & pourront causer encore un grand profit en toutes sortes de disciplines , lors qu'il ira au Roy d'Espagne & à Messieurs des Etats de Hollande de nous communiquer ceux qu'ils ont fait rechercher , plustost , comme je croy , pour le profit du public , que pour le seul ornement de leurs Bibliothèques. Ce seroit pas à propos toutesfois de croire que toutes les Muses se fussent retirées par leurs efforts les Arabes , car le bon traitement que leur fit Charlemagne en avoit arresté quelques-unes sur les terres de son Empire , firent esclatter tout d'un coup assez bon nombre de grands personnages , tels qu'ont été Leidradus , Agobard , Hincmare , Theophus , Alcuin , Walafriid , Florus , Haito , Rabanus , Claudius Taurinensis , Jo-Annès Aurelianensis , Halitgarius , Amalarius , Gilbert , Heliprandus , & quelques autres Ecclesiastiques qui parurent pendant son règne : & celuy de Louys le Debonnaire son successeur , comme des estoiles brillantes de doctrine & capacité au milieu des tenebres laissées & palpables de la barbarie , qui

66 ADDITION A L'HISTOIRE

commença dès-lors à dominer entierement parmy les Escholes & Monasteres , ne dc nans que certains petits relasches & interludes , pendant lesquels parurent Ansegise & assëmbles Capitulaires, Frotharius, Héry Moynede S. Germain, Lupus, Gerbertus, Fulbert, Ivo, Goffridus, Arnulph Estienne de Tournet, Sarisberienfis, S. Bernard, qui ont tous surpassé en politesse, doctrine & bonnes conceptions le Geude leurs siecles , qui ne portoit ceux qui mesloient pour lors d'escire qu'à je ne sçuelles Rhetoriques barbares, Poësies mées, Dialectiques captieuses, & Histoires du tout fabuleuses & menfongeres. Car poce qui est des belles pieces de l'Eloquence Rhetorique de ce temps-là, il ne faut que voir ce qu'en ont di& Bebelius, Vives & Erasme joint qu'ils ne pouvoient gueres faire de pieces bien polies & limées, ne prenant les regles que dans le *Grecismus* & le *Barbarismus* & ne choisissans leurs mots qu'és Dictionnaires de Papias, d'Hugutio, de Januenfis, du Mamotrectum. Quant aux vers Leonis ils estoient estimez si beaux & elegans, qu'pres qu'un certain Thodolus Prestre d'Italie qui vivoit sous l'Empire de Zenon l'an de Jesus-Christ 480. se fut licentié d'en faire de commencer son livre *de contemptu mundi* par ces belles rimes,

*Ethiopum terras jam servida torruit aëtas,
In Cancro solis dum volvitur aureus axis.*

poursuivant ainsi un Poëme qui ne contient gueres moins de deux mille vers; il y eut depuis grand presse à qui enferoit le plus, & maniere que nous avons beaucoup de livres escrits en cette sorte, comme le Regime de fanté envoyé par les Medecins de Salern

In suis opusculis. in antistar.
Lib. de disciplinis.

DU ROY LOUIS XI. 67

au Roy d'Angleterre , la Somme de Raymond , la grosse Chronique de Godefroy de Viterbe , l'explication mystique de l'Abbé Vuilleramus sur le Cantique des Cantiques , les Distiques de Facetus , le Combat de Theodolus , Bernardus Morlanensis *de contemptu mundi* , Floretus , Benignus & Joannes de Botonia de la guerre de Troye , Gualterus Disse *de Schismate* , & beaucoup de semblables , jusques là mesme que le bon Alexander de villa Dei Religieux de l'Ordre de S. François l'an 1240. composa en iceux les Rudiments de la langue Latine , qui ont esté leus par toutes les Escholes , jusques à ce que Jean Despautere natif de Ninove en Flandres ayant fait les siens environ l'an 1514. les Peres du premier Synode tenu à Malines ordonnerent qu'ils seroient leus par tout au lieu dudit Alexander de villa Dei , qui n'avoit composé autrefois ses Rudiments que pour les faire lire à la jeunesse , & bannir des Escholes un certain Autheur Erotique surnommé Maximianus , les Elegies duquel estoient pour lors en grand' vogue , comme le mesme Alexander le tesmoigne par ces trois premiers vers de son livre ,

*Scribere clericulis parò doctrinale novellis ,
Jamque legent pueri pro nugis Maximiani ,
Quæ veteres sociis molebant pandere charis.*

De quoy neantmoins il ne s'ensuit pas que l'usage des vers Heroiques ne fust pratiqué avec toute sorte de gentillesse & d'eloquence par quelques bons esprits qui se rencontroient de temps en autre au milieu de cette barbarie , comme les fleurs plus agreables paroissent assez souvent au plus fort d'un Hyver. Car pendant & un peu apres le regne de Philippes Auguste il se rencontra six ou sept Poëtes qui

68 ADDITION A L'HISTOIRE

ne cedent en rien aux plus suffisans & autorisez des modernes, soit qu'on ait esgard au choix de leurs paroles, à la beauté de leurs inventions, ou à la tiffure & composition de leurs ouvrages. Et en effect la Philippide de Guillaume le Breton, l'Alexandride de Gautier, l'Architrenius de Joannes Hantivillensis, le Carolinus de Gilles de Paris, l'Anticlaudian d'Alain des Isles; les livres des Medicamens, poulx & urines de Gilles de Corbeil, & le Dares Phrygius non de Cornelius Nepos, comme porte la copie imprimée, mais de Joseph Iscanus, sont tous composez avec tant de peine, d'industrie & de faconde, enrichis de si belles figures, & rehaussez de si agreables descriptions, que les jardins de Jovianus Pontanus ne sont pas plus florides, la Syphilis de Fracastor plus grave & enfee, ny la Christiade de Vida plus facile ou coulante. Mais aussi n'ont-ils esté que fort peu en nombre,

Juvenalis
satur. 13.

— Et vix totidem quot

Thebarum porte, vel divitis ostia Nilii:

encore toutesfois qu'assez bastans pour former une Pleiade autant digne d'estre admirée par nous à cause du siecle barbare où elle a paru, que l'a esté autrefois celle des Poëtes Grecs tant vantée par Suidas & par les Scholiastes de Lycophron & de Theocrite. L'Histoire aussi ne fut pas traitée plus favorablement que toutes les autres Sciences & Facultez pendant ce siecle barbare: car soit que l'on considere l'Ecclesiastique, la Naturelle ou Civile, il ne s'en trouvera aucune qui n'ait esté remplie de mille fables, & traitée plustost en guise de quelques vieux Romans, que non pas de judicieuses & véritables narrations, comme nous avons monstré tant

DU ROY LOUIS XI. 69

tant au premier chapitre qu'en divers autres endroits de nostre Apologie. Finalement la Philosophie & Theologie ne furent pas exemptes de cette commune misere & calamité, venant à se mesler l'une avec l'autre un peu apres le temps de S. Jean Damascene, qui escrivit ses preceptes de Dialectique sept cens ans apres Jesus-Christ: d'où nasquit cette troisieme sorte de Discipline, vulgairement nommée Scholastique, que l'on ne peut mieux representen que par cette Scylla des Poëtes, assez belle & agreable de premier abord, & douée d'une face capable de charmer par sa beauté ceux qui l'envisagent avec trop d'affection, mais au reste

Candida succinctam latrantibus inguina monstris,

qui ne sont autres que les Questions & Distinctions inutiles qui pullulent & fourmillent de cette nouvelle façon de philosopher. En quoy nous pouvons remarquer l'erreur de beaucoup d'Escrivains qui l'ont fait naistre du cerveau de Pierre Abailard, comme Pallas de celuy de Jupiter, veu que le docte & poly Evesque de Chartres Jean de Sarisbery qui mourut en l'année 1182. au rapport de Balée, se plaint bien fort de cette façon d'enseigner & sophystiquerie, comme d'une chose long temps auparavant introduitte, au grand mepris & desavantage de toutes les sciences & bonnes lettres, *Sufficiebat*, dit-il, *ad victoriam verbosus clamor, & qui undecumque aliquid inferebat, ad propositi perveniebat infames; Poete, Historiographi habebantur infames, & si quis incumbebat laboribus antiquorum notabatur, & non modo asello Arcadie tardior, sed densior plumbo omnibus erat in risum.* Aussi deslors commencerent à paroistre les ques-

Lib. 1. Metaphysici cap. 21

70 ADDITION A L'HISTOIRE

sions perplexes, les insolubles & les sophismes, qui ont encore esté agitez plus obstinément depuis ce temps là par Hentisberus, Ferrabrith, Suiffet, Alliacensis, Paulus Vetus, & Buridan: car suivant qu'il adjouste, *Insolubilis in illa philosophantium schola tunc temporis habebatur, an Porcus qui ad venalissimum agitur ab homine an à funiculo teneatur: item an capucium emerit qui cappam integram comparavit.* Il faut doncques prendre cette chose de plus haut, & en rapporter l'origine à ce que l'Empereur Lothaire II. ayant estably des Professeurs pour enseigner publiquement les livres des loix qu'un certain Vernerus ou Irnerius avoit comme desterré de quelques vieilles Bibliothèques, ils s'acquirent incontinent un tel credit par le moyen des frequentes & continuelles disputes qu'ils faisoient faire à leurs auditeurs, que les Ecclesiastiques & Religieux qui trempoient lors dans l'ignorance & oisiveté venant à s'esveiller au bruit d'icelles, voulurent faire le mesme en la Philosophie & Theologie: de manière que par la grande emulation qui s'esleva entre eux & les Jurisconsultes, ils ne songerent plus par après qu'à se perfectionner en ces disputes, negligens non seulement l'Histoire, la Poësie, l'Eloquence, & la lecture des Peres & saintes lettres, mais aussi celle des livres d'Aristote, qu'ils croyoient, au rapport d'Alexandre Nekan, ne devoit estre leus & entendus que par l'Antechrist, qui s'en devoit servir pour vaincre tout les plus grands Docteurs à la dispute: D'où vient que peut estre sous le regne de Philippes Auguste sa Metaphysique fut bruslée publiquement, comme font soy ces paroles de l'Historien Rigordus qui vivoit en ce temps-là, *In diebus illis legbantur*

Lib. de naturalibus rerum.

Parisius libelli quidam, ab Aristotele ut dicebantur conscripti, qui docebant Metaphysicam, delati novè à Constantinopoli & à Græco in Latinum translati, qui quoniam non solum hæresis prædictæ sententiis subtilibus occasionem præbebant, imò & aliis nondum inventis præbere poterant, jussi sunt omnes comburi, & sub pœna excommunicationis cautum est ne quis eos de cætero scribere, legere præsumeret, vel quocumque modo habere. Après quoy ils n'eurent autre soin que d'imaginer toutes sortes de finesces & subtilitez pour faire preuve de leurs esprits & surmonter plus facilement leurs compagnons en ces rencontres publiques. D'où le sage & judicieux Chancelier d'Angleterre Verulam a pris sujet de les comparer fort à propos aux araignes, parce que *ex non magno materiae flamine sed maxima spiritus, quasi radii, agitatione, operosissimas illas telas, quæ in libris eorum extant consecerunt.* Etil en donne une raison excellente, *Etenim mens humana si agat in materiam, naturam rerum & opera Dei contemplando, pro modo materiæ operatur, atque ab eadem determinatur; sin ipsa in se vertatur (tanquam aranea texens telam) tum demum interminata est, & parit certè telas quasdam doctrinæ, tenuitate fili operisque admirabiles, sed quoad usum frivolas & inanes.*

Or parce que ces poinçilleries & subtilitez s'augmentans de jour à autre ne pouvoient pas tousiours demeurer sans ordre & methode, elles se reduisirent en fin en deux principales differences, dont la premiere qui estoit comme une fausse Dialectique, & qui n'avoit pour but que de fournir des suppositions, ampliations, restrictions, obligations, & autres moyens pour prouver toute fausseté & disputer à l'infiny sur chaque theme propo-

72 ADDITION A L'HISTOIRE

fé , fut quelque temps apres reduitte en art par Petrus Hispanus , & communément appellée *parva Logicalia* , desquels l'usage est maintenant aboly par toutes les Escholes. Et l'autre qui avoit plus de correspondance & liaison avec la Theologie , se divisa incontinent apres en deux fortes , sçavoir en celle des Nominiaux , qui transformoient les points de la doctrine Chrestienne en speculations philosophiques , & adaptoient les mysteres de l'Evangile à la science des termes , ou pour parler plus intelligiblement , des noms & vocables : & en celle des Reaux qui s'arrestoient plustost au sens de l'Ecriture qu'à l'escorce des paroles , & ne vouloient recevoir en Theologie aucun mot qui ne fust admis par les anciens. Telle division estant survenue par l'esprit trop subtil & brouillon d'un Joannes Rosselinus , ou Ruffelinus , ou Encelinus , du pays de Bretagne , qui donna le premier commencement à la secte des Nominiaux , comme font foy Sarisberienfis , & ce vieil Epigramme rapporté par Aventin au 6. livre de ses Annales ,

Lib. 2. Metaph. cap. 17.

*Quas Ruceline doces , non vult Dialectica voces ,
Jamque dolens de se non vult in vocibus esse.
Res amat , in rebus cunctis vult esse diebus.
Voce retractetur res sit quod voce docetur.
Plorat Aristoteles nugas dicendo seniles
Res sibi subtractas per voces intitulatas.
Porphyriusque gemit quia res sibi lector admisit ,
Qui res abrodit Ruceline Boetius odit.
Non argumentis nulloque sophismate sentis.
Res existentes in vocibus esse mantes.*

Pierre. Abailard fils d'un Escuyer du mesme pays , ayant esté un de ses principaux disciples , fut aussi un des premiers qui suivirent ses opinions , embrassant cette secte des

Nominaux comme la plus propre à la vivacité de son esprit penetrant , aigu & inventif. Et ce qui luy donna plus d'envie de la suivre & defendre totalement , c'est qu'estant parmy la fleur & les plus habiles hommes de l'Academie de Paris, il les effrayoit par le moyen de cette science, & les foudroyoit & terrafsoit par tant de sortes d'ergoterics & syllogismes, qu'il ne les rendoit pas moins estonnez que confus, faisant plus parler de luy par cette methode & façon d'enseigner, que par toutes les autres actions de sa vie, quoy qu'elles n'ayent pas esté des moins tragiques & esmerveillables, suivant le recit que nous en ont fait; apres ce qu'il en a dict luy mesme dans l'Epistre à sa chere Eloyse, Messieurs d'Amboise & du Chesne en l'edition de toutes ses œuvres, & auparavant eux Pasquier en ses Recherches. Tous les autres galands hommes qui se rencontrerent environ ce temps en l'Université suivirent l'un de ces deux partis, & travaillerent beaucoup à avancer d'une façon ou d'autre la Philosophie Scholastique: entre lesquels je trouve avoir eu plus de renom *Robertus Filiok* Gentilhomme Anglois surnommé *Milidunensis*, parce qu'il avoit fait ses études sous Abailard à Melun, & *Maurice Evêque de Paris*, mentionnez dans l'Eulogion de Jean de Cornubie Theologien de Paris cité par Rouillard en son Histoire de Melun, *Guillelmus de Militona*, duquel fait mention Thomas Cantpratensis en son livre des Abeilles, *Robertus Pullus*, *Simon Pexiacensis*, *Guillelmus Sueffionensis*, *Guillelmus de Conchis*, *Adamus Anglicus*, *Gauslenus*, *Ulgerius*, *Gilbertus Porretanus*, & *Guillaume de Campellis*, ou de Champpeaux, premierement grand Archidiacre de Paris,

74 ADDITION A L'HISTOIRE

In variis ca-
pitibus Me-
talogici.

Paris, & puis Abbé de S. Victor & Evef-
que de Chaalons; tous mentionnez & gran-
dement louez dans Sariſberienſis, qui en
avoit eu une partie pour ſes maîtres &
precepteurs: Mais il n'y en eut pas un à qui
cette beſongne reuffit mieux qu'à Pierre
Lombard Eveſque de Paris, qui dreſſa le pre-
mier quatre livres des Sentences, ou pluſtoſt
une Somme de Theologie Scholaſtique, ſi
complete & bien tiffue qu'Albert le Grand
l'ayant interpretée aux Jacobins & Alexandre
d'Hales aux Cordeliers avec un applaudiffe-
ment univerſel, leurs diſciples continuerent
par apres à en faire de meſme tant de vive voix
que par des Commentaires qui furpaſſent au-
jourd'huy le nombre de plus de trois ou qua-
tre cens. D'où on peut juger que Henricus
Gandavenſis parlant de cette Somme a eu
raison de dire que c'eſtoit *Opus magnum &*
arduum, quo uſque hodie vel maxime uſuntur
ſtudia Theologorum. Car il eſt vray qu'on s'y
amouſtoit encore lors que les nouveautez de
Luther & de ſes ſectateurs nous contraignirent
d'avoir recours à la Theologie Poſitive
pour les convaincre de fauſſeté.

Lib. de ſcri-
ptorib. Ec-
cl. ſiſt.

Cependant les langues, la Poëſie, l'Hi-
ſtoire, l'Eloquence, & toutes les Humani-
tez eſtoient bien refroidies; & le grand bruit
que l'on faiſoit par ces diſputes ſi ſubtiles &
contentieuſes dans toutes les Eſcholes, ne
permettoient pas que celles qui ſont beau-
coup plus douces & paiſibles ſe peuſſent faire
entendre: outre qu'il n'y avoit nulle appa-
rence d'appliquer l'or & l'azur des belles
paroles & d'une eloquence non vulgaire
& commune ſur des images ſi groſſieres
& hideuſes, pour ne reveſtir un geux des
habits d'un Prince, ou ne ſe pas moins extra-
vaguer de la bien-ſeance, *Quam*

— *Quam si rostris quis tentet Eburnis*

Cenofum versare solum limoque madentes

Excolere aureolis si forte ligonibus ulvas.

elles n'en avoient pas toutesfois moins de courage. Et comme il sortoit par quelques intervalles de beaux esprits d'entre les Philosophes & Theologiens, qui ne sentoient rien moins que l'aigreur & rudesse de cette Scholastique, aussi les lettres humaines en fournissoient tousiours quelques uns de leur costé, qui pouvoient bien servir de Phare & de lumiere aux autres, tels qu'estoient à mon advis ces quatre Maistres en Rhetorique de nostre Sarisberiensis, Petrus Helias, Hardeivinus, Theodoricus, & ce Bernard de Chartres qu'il appelle *exundantissimum modernis temporibus fontem literarum in Gallia* : & tels encore qu'ont esté en diverses Facultez ceux desquels fait honorable mention Ægidius Parisiensis en ces vers de son œuvre intitulé *Carolinus*. & dedié à Louys VIII. fils de Philippes Auguste, que je croy estre à propos de rapporter, crainte que quelque jour ils ne viennent à se perdre avec le Manuscript d'où je les tire,

Ægidiana novos parce prorumpit in ausus ;

Primitiasque sui mittit tibi musa laboris,

Sed securamimus, cum dira infamia nostros

Jam dudum laceret cives, orisque maligni

Audeat immeritos commune incessere probrum :

Quod nullos habeat urbs Parisiana scientes,

Cum tamen excoctum multo sudore Tibouldum

Artibus ediderit, generis consortis & oris

Altisoni, jaçtet dictantem jura Philippum.

Nec minus in sacris melico sermone Leonem

Ludentem historiis, & quem intepuisse dolemus

*Petrum * in divinis verbotenus alta sequen-*

tem

In conclu-
sione operis.

* Abailardum.

Cum

* Il entend
Gille de Corbeil
Macedon de
Philippe Au-
guste, duquel
nous avons de-
cibfré l'histoi-
re en nostre Pa-
ranympe des
Escholes de Me-
decine,

*Cum sit & hic alius * nostræ non indecor urbi
Oris adornati, solo mihi junctus in usu
Nominis, in reliquis major meliorque gerendus
Nominis ille mei celeberrimus arte medendi
Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est
Et numquam laudanda satis, nunc in agmina
vatum*

*Hominis extremos sortiri debet honores.
Ille Eduæ Stephanus major Levita lucrosus
Assiduus studiis, à quo decisio legum
Queritur, & nostri monstratur regula Juris
Cum super excellens legum, Jurisque peritus
Ille inter, Præses, interque Palatia magni
Nominis Ansellus, quem cum Majoribus orbis
Meldis Episcopo promovit gratia senibus.
Hic tulerit cunas, alius quoque nominis hujus
Olim floruerit hac nostra oriundus in urbe
Affecta Regalis magnusque domesticus aula
Hic vetus Anselmus . . . & præstantia
illo*

*Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
Et que inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his finibus ortam
Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendam
Regalis Willelme domus famose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctorem
adauges*

*Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis
Parrisi magno cirves extollis alumpno.
Junior & logices dudum perplexa resolvens
Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus
Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam
Nec memoro cunctos, aliquos quos censeo, sicut
Sæpè retentatis auctorum excursibus illum*

Vesfu

*Vasis inexhausti parvo de Ponte Joannem
 Nec multos quorum sic sacra scientia floret
 Ut nemo externus titulis præcellat eorum.
 Jam tot propositis Magnatibus unde resisti
 Sufficit invidia, mendosaque proba refelli
 Nemo tot obsuscet claram virtutibus urbem.
 Tantorumque mater fecunda Lutetia vatum
 Quo veneretur habet turbamque repellat inertem.*

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu pouvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, *Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores*, disoit S. Thomàs, ou quiconque est l'Autheur du *Quaternarius* publié sous son nom, *Roma in artibus & strenuitate, Genua in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parisius in scientiis*. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Autheurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion sur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin *Necbanus*, qui vivoit il y a près de quatre cens ans; en a parlé en cette sorte: *Juris civilis prudentiam sibi vendicat Italia, sed cælestes scripturas & liberales artes civitatem Parisiensem cæteris præferendam esse convincunt.* Et l'autre est Richard de Bury Eveque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550. qui semble avoir pris comme à tasche de la paranymphe, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues, mais

Lib. 2. de
 rec. natura.

76 ADDITION A L'HISTOIRE

* Il entend
Gillo de Corbeil
Medecin de
Philippe Au-
guste, duquel
nous avons de-
chiffre l'histoi-
re en nostre Pa-
ranymphe des
Escholes de Me-
decine.

*Cum sit & hic alius * nostræ non indecor urbi
Oris adornati, solo mihi junctus in usû
Nominis, in reliquis major meliorque gerendus,
Nominis ille mei celeberrimus arte medendû
Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est
Et numquam laudanda satis, nunc in ægmine
vatum*

*Hominis extremos sortiri debet honores.
Ille Eduæ Stephanus major Levita lucrosus
Assiduus studiis, à quo decisio legum
Queritur, & nostri monstratur regula Juris
Cum super excellens legum, Jurisque peritus
Ille inter, Præses, interque Palatia magni
Nominis Ansellus, quem cum Majoribus orbis
Meldis Episcopo promovit gratia senus.
Hic tulerit cunas, alius quoque nominis hujus
Olim floruerit hac nostra oriundus in urbe
Affecta Regalis magnusque domesticus aula
Hic vetus Anselmus . . . & præstantior
illo*

*Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
Et que inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his finibus ortum.
Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus
Regalus Willelme domus famose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
adauges*

*Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis
Parrisis magno cives extollis alumpno.
Junior & logices dudum perplexa resolvens
Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus
Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam.
Nec memoro cunctos, aliquos quos censeo, sicut
Sæpè retentatis auctorum excursibus illum*

Vesit

*Vasis inexhausti parvo de Ponte Joannem
Nec multos quorum sic sacra scientia floret
Ut nemo externus titulis præcellat eorum.
Jam tot propositis Magnatibus unde resisti
Sufficit invidia, mendosaque proba refelli
Nemo tot obfuscet claram virtutibus urbem.
Tantorumque mater sæcunda Lutetia vatum
Quo veneretur habet turbamque repellat inertem.*

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu pouvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, *Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores*, disoit S. Thomàs, ou quiconque est l'Auther du *Quaternarius* publié sous son nom, *Roma in artibus & strenuitate, Genova in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parisius in scientiis*. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Authers François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion sur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin *Nechanus*, qui vivoit il y a près de quatre cens ans; en a parlé en cette sorte: *Juris civilis prudentiam sibi vendicat Italia, sed cœlestes scripturas & liberales artes civitatem Parisiensem ceteris præferendam esse convincunt*. Et l'autre est Richard de Bury Evêque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550. qui semble avoir pris comme à tasche de la paranymphe, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues, mais

Lib. 2. de
rer. natura.

* Il entend
 Gille de Corbeil
 Medecin de
 Philippe Au-
 gusté, duquel
 nous avons de-
 chiffré l'histoi-
 re en nostre Pa-
 ranymphe des
 Escholes de Me-
 decine,

*Cum sit & hic alius * nostræ non indecor urbi
 Oris adornati, solo mihi junctus in usû
 Nominis, in reliquis major meliorque gerendus
 Nominis ille mei celeberrimus arte medendi
 Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est
 Et numquam laudanda satis, nunc in agmin-
 vatum
 Hominis extremos sortiri debet honores.
 Ille Edue Stephanus major Levita lucrosus
 Assiduus studiis, à quo decisio legum
 Queritur, & nostri monstratur regula Juris
 Cum super excellens legum, Jurisque peritos
 Ille inter, Præses, interque Palatia magni
 Nominis Ansellus, quem cum Majoribus orbis
 Meldis Episcopo promovit gratia sensus.
 Hic vulerit cunas, alius quoque nominis hujus
 Olim floruerit hac nostra oriundus in urbe
 Affecta Regalis magnusque domesticus aule
 Hic vetus Anselmus . . . & præstantis
 illo
 Posteriore subit qui Sarracena Philippus
 Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
 Et que inerant illi divinitus omnia quondam
 Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
 Illum etiam raptum è medio proponere possem,
 Cujus nunc titulos successor honore secundo
 Pictaviensis habet, nostrisque his finibus ortum.
 Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus
 Regalus Willelme domus famose sodalis
 Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
 adauges
 Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis
 Parrisi magno cives extollis alumpno.
 Junior & logices dudum perplexa resolvens
 Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus
 Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam.
 Nec memoro cunctos, aliquos quos censeo, sicut
 Sæpè retentatis auctorum excursibus illam*

*Vasis inexhausti parvo de Ponte Joannem
 Nec multos quorum sic sacra scientia floret
 Ut nemo externus titulis præcellat eorum.
 Jam tot propositis Magnatibus unde resisti
 Sufficit invidia, mendosaque proba refelli
 Nemo tot obfuscet claram virtutibus urbem.
 Tantorumque mater fecunda Lutetia vatam
 Quo veneretur habet turbamque repellat inertem.*

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu pouvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, *Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores*, disoit S. Thomàs, ou quiconque est l'Auteur du *Quaternarius* publié sous son nom, *Roma in artibus & strenuitate, Genua in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parisius in scientiis*. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Auteurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion sur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin *Nechanus*, qui vivoit il y a près de quatre cens ans; en a parlé en cette sorte: *Juris civilis prudentiam sibi vendicat Italia, sed cœlestes scripturas & liberales artes civitatem Parisiensem ceteris præferendam esse convincunt*. Et l'autre est Richard de Bury Evêque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550. qui semble avoir pris comme à tasche de la paranymphe, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues, mais

Lib. 2. de
 rer. natura.

* Il entend
Gille de Corbeil
Medecin de
Philippe Au-
guste, duquel
nous avons de-
chiffre l'histoi-
re en nostre Pa-
ranymphe des
Escholes de Me-
decine.

*Cum sit & hic alius * nostræ non indecor urbi
Oris adornati, solo mihi junctus in usu
Nomini, in reliquis major meliorque gerendus;
Nomini ille mei celeberrimus arte medendi
Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est
Et numquam laudanda satis, nunc in agmine
vatum
Hominis extremos sortiri debet honores.*

*Ille Edue Stephanus major Levita lucroffis
Assiduus studiis, à quo decisio legum
Queritur, & nostri monstratur regula Juris
Cum super excellens legum, Jurisque peritos
Ille inter, Præses, interque Palatia magni
Nomini Ansellus, quem cum Majoribus orbis
Meldis Episcopo promovit gratia sensus.
Hic vulerit cupas, alius quoque nominis hujus
Olim floruerit hac nostra oriundus in urbe
Affecta Regalis magnisque domesticus aula
Hic vetus Anselmus & præstantior
illo*

*Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
Et que inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his finibus ortum.
Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus
Regalus Willelme domus famose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
adauges*

*Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis
Parrisis magno cives extollis alumpno.
Junior & logices dudum perplexa resolvens
Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus
Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam.
Nec memoro cunctos, aliquos quos censeo, sicut
Sæpe retentatis auctorum excursibus illam*

*Vasis inexhausti parvo de Ponte Joannem
Nec multos quorum sic sacra scientia floret
Ut nemo externus titulis præcellat eorum.
Jam tot propositis Magnatibus unde resisti
Sufficit invidia, mendosaque proba refelli
Nemo tot obsuscet claram virtutibus urbem.
Tantumque mater fecunda Lutetia vatum
Quo veneretur habet turbamque repellat inertem.*

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu pouvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, *Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores*, disoit S. Thomas, ou quiconque est l'Autheur du *Quaternarius* publié sous son nom, *Roma in artibus & strenuitate, Gemma in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parisius in scientiis*. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Autheurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion sur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin *Nechanus*, qui vivoit il y a près de quatre cens ans; en a parlé en cette sorte: *Juris civilis prudentiam sibi vendicat Italia, sed cælestes scripturas & liberales artes civitatem Parisiensem cæteris præferendam esse convincunt.* Et l'autre est Richard de Bury Evêque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550. qui semble avoir pris comme à tasche de la paronympher, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues, mais

Lib. 2. de
ccx. naturæ

76 ADDITION A L'HISTOIRE

* Il entend
 Gille de Corbeil
 Medecin de
 Philippe Au-
 guste, auquel
 nous avons de-
 chiffré l'histoi-
 re en nostre Pa-
 ranymphe des
 Escholes de Me-
 decine.

*Cum sit & hic alius * nostræ non indecor urbi
 Oris adornati, solo mihi junctus in usu
 Nominis, in reliquis major meliorque gerendus;
 Nominis ille mei celeberrimus arte medendi
 Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est
 Et numquam lapidanda satis, nunc in agmine
 vatum*

*Hominis extremos sortiri debet honores.
 Ille Eduæ Stephanus major Levita lucrosi
 Assiduus studiis, à quo decisio legum
 Queritur, & nostri monstratur regula Juris
 Cum super excellens legum, Jurisque peritos
 Ille inter, Præses, interque Palatia magni
 Nominis Ansellus, quem cum Majoribus orbis
 Meldis Episcopo promovit gratia sensus.
 Hic tulerit cunas, alius quoque nominis hujus
 Olim floruerit hac nostra oriundus in urbe
 Assecla Regalis magnisque domesticus aule
 Hic vetus Anselmus & præstantior
 illo*

*Posteriore subit qui Sarracena Philippus
 Cognomenta tulit propter quas noverat artes,
 Et quæ inerant illi divinitus omnia quondam
 Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
 Illum etiam raptum è medio proponere possem,
 Cujus nunc titulos successor honore secundo
 Pictaviensis habet, nostrisque his fimbriis ortum.
 Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus
 Regalus Willelme domus famose sodalis
 Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
 adauges*

*Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis
 Parrisi magno crues extollis alumpno.
 Junior & logices dudum perplexa resolvens
 Post hos ad Casbedram majoris pontis alumpnus
 Hujus adhuc muneris tyranculus imminet Adam.
 Nec memoro cunctos, aliquos quos censeo, sicut
 Sæpè retentatis auctorum excursibus illam*

Vasis

*Vasis inexhausti parvo de Ponte Joannem
 Nec multos quorum sic sacra scientia floret
 Ut nemo externus titulis præcellat eorum.
 Jam tot propositis Magnatibus unde resisti
 Sufficit invidia, mendosaque proba refelli
 Nemo tot obfuscat claram virtutibus urbem.
 Tantorumque mater secunda Lutetia vatam
 Quo veneretur habet turbamque repellat inertem.*

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu pouvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, *Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores*, disoit S. Thomas, ou quiconque est l'Auteur du *Quaternarius* publié sous son nom, *Roma in artibus & strenuitate, Gemma in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parisius in scientiis*. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Auteurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion sur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin *Nechanus*, qui vivoit il y a près de quatre cens ans; en a parlé en cette sorte: *Juris civilis prudentiam sibi vendicat Italia, sed cælestes scripturas & liberales artes civitatem Parisiensem cæteris præferendam esse convincunt.* Et l'autre est Richard de Bury Evêque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550. qui semble avoir pris comme à tasche de la paronympher, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues, mais

Lib. 2. de
 ter. naturæ.

76 ADDITION A L'HISTOIRE

* Il entend
Gillo de Corbeil
Medecin de
Philippe Au-
guste, duquel
nous avons de-
chiffre l'histoi-
re en nostre Pa-
ranympe des
Ecoles de Me-
decine.

*Cum sit & hic alius * nostræ non indecor urbi
Oris adornati, solo mihi junctus in usû
Nominis, in reliquis major meliorque gerendus,
Nominis ille mei celeberrimus arte medendi
Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est
Et numquam laudanda satis, nunc in agmine
vatum*

*Homini extremos sortiri debet honores.
Ille Eduæ Stephanus major Levita lucrosus
Assiduus studii, à quo decisio legum
Queritur, & nostri monstratur regula Juris
Cum super excellens legum, Jurisque peritus
Ille inter, Præses, interque Palatia magni
Nominis Ansellus, quem cum Majoribus orbis
Meldis Episcopo promovit gratia sensus.
Hic tulerit cunas, alius quoque nominis hujus
Olim floruerit hac nostra oriundus in urbe
Affecta Regalis magnusque domesticus aula
Hic vetus Anselmus . . . & præstantior
illo*

*Posteriore subit qui Sarracena Philippus
Cognomena tulit propter quas noverat artes,
Et que inerant illi divinitus omnia quondam
Decreta, & sacras claudens in pectore leges.
Illum etiam raptum è medio proponere possem,
Cujus nunc titulos successor honore secundo
Pictaviensis habet, nostrisque his finibus ortum.
Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus
Regalis Willelme domus famose sodalis
Mecum olim in studiis, nunc major Doctor
adanges*

*Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis
Parrisi magno civis extollis alumpno.
Junior & logices dudum perplexa resolvens
Post hos ad Cathedram majoris pontis alumpnus
Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam.
Nec memoro cunctos, aliquos quos censeo, sicut
Sæpè retentatis auctorum excursibus illam*

Vest

*Vasis inexhausti parvo de Ponte Joannem
Nec multos quorum sic sacra scientia floret
Ut nemo externus titulis præcellat eorum.
Jam tot propositis Magnatibus unde resisti
Sufficit invidia, mendosaque proba refelli
Nemo tot obfuscet claram virtutibus urbem.
Tantumque mater sæcunda Lutetia vatam
Quo veneretur habet turbamque repellat inertem.*

C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à cognoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu pouvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxford, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus fameuse & estimée, *Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores*, disoit S. Thomàs, ou quiconque est l'Auteur du *Quaternarius* publié sous son nom, *Roma in artibus & strenuitate, Genova in mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parisius in scientiis*. Ce que l'on pourroit facilement confirmer par les fideles relations de beaucoup de nos Auteurs François, desquels toutesfois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion sur le tefmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin *Nechanus*, qui vivoit il y a près de quatre cens ans; en a parlé en cette sorte: *Juris civilis prudentiam sibi vendicat Italia, sed cælestes scripturas & liberales artes civitatem Parisiensem cæteris præferendam esse convincunt.* Et l'autre est Richard de Bury Evefque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550. qui semble avoir pris comme à tasche de la paranymphe, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues, mais

Lib. 2. de
rec. naturæ.

Philobibli
cap. 2.

mais qui valent bien toutesfois les autres Elo-
ges conceues plus delicatement , que l'on a
d'ordinaire coustume d'en produire : *O beate
Deus deorum in Syon ! quantus fluminis impetus
voluptatis latificavit cor nostrum , quotiens pa-
radisum mundi Parisius visitare vacavimus , mo-
raturi ubi nobis semper dies pauci præ amoris
magnitudine videbantur , ibi Bibliothecæ jucun-
dæ super cellas aromatum redolentes ; ibi vivens
viridarium universorum voluminum ; ibi præta
academica terræ motu tremētia Athenarum , Pe-
ripateticorum diverticula , Parnassi Promontoria ,
& Porticus Stoicorum ; ibi cernitur tam
artis quàm scientiæ mensurator Aristoteles ; ibi
Ptolomæus Epicyclos & Excentricos Auges at-
que Genzachar planetarum figuris & numeris
emetitur ; ibi Paulus arcana revelat , ibi Dio-
nysius Hierarchias coordinat & distinguit , ibi
quicquid Cadmus Grammaticæ recollegit & Phœ-
nices , totum virgo Carmentis caractere repre-
sentat Latino.* Aussi estoit-ce en icelle que
toutes sortes de nations venoient chercher
comme en une autre cité d'Abela la resolu-
tion de toutes leurs difficultez , & c'estoit
d'elle que Petrus Blesensis disoit , *Qui inter-
rogant , interrogent Parisius ubi difficilium qua-
stionum nodi intricatissimi resolvuntur.* Les An-
glois , Escossois , Bourguignons , Italiens ,
Espagnols , Allemands , les Grecs mesme y
avoient leurs Colleges : & ce qui est encore
plus à remarquer , c'est que ces deux gran-
des lumieres qui ont chassé les tenebres & la
Barbarie , Dante & Petrarque , y ont appris
une bonne partie de ce qui les a rendus si re-
commendables à la posterité : & qu'ainsi ne
soit , Bocace qui a esté contemporain de tous
les deux , nous a laissé par escrit , que le pre-
mier estant chassé de Florence par la violen-

Epistola 19.

ee des factions noires & blanches, se retira à Paris, & frequentoit fort en l'Université, Lib. 15. Generalog. cap. 6.
ubi sepiſſimè adverſus quoscumque circa quamcumque facultatem volentes reſponſionibus aut poſitionibus objicere diſputans intravit Gymnaſium : & luy meſme fait grande eſtime au dixieſme Chant de ſon Paradis, d'un Seguier excellent Philoſophe & Dialectien, qui liſoit de ſon temps aux grandes Eſcholes de la rue aux Foverres, la doctrine duquel ne fut, comme il dit, ſans envie.

*Queſti, ond' à me ritorna il tu' rigardo
 E' il lume d'uno ſpirto ché in' penſieri
 Gravi à morire, gli parù eſſer taro.
 Eſſa è la luce eterna di Siggieri
 Che leggendo nel vico de li ſtrami
 Sillogizzo invidioſi veri.*

Et pour ce qui eſt de Petrarque, il appelle In epiſtola ad Urbanum cette rue, à cauſe des continuelles diſputes qui s'y faiſoient de jour à autre, *vicum fra-*
geſum, & nomme cette Université la Nourrice des Muſes, en laquelle comme ces grandes diſputes avoient commencè par les Bretons, auſſi furent-elles continuées par les Anglois & Eſcoſſois, qui paſſerent tous la mer pour venir faire leurs eſtudes en ces Eſcholes. C'eſt pourquoy le meſme Petrarque eſcrivant à un de ſes amis combien il apprehendoit que la contagion de ces ergotifmes n'empeſtaſt l'air d'Italie, qui s'en eſtoit toujours preſervée, a uſé de ces termes, Epift. lib. 1. epift. 6.
Imo verò jam Inſularum peculiare malum erit, ſi Dialecticorum agmini Britannico, Aethnea
nunc novorum Cycloporum acies acceſſerit. Et certes il avoit bien raiſon d'apprehender cette armée, puis qu'elle eſtoit conduite par Hentiberus, Scot, Suiffet, & Occham, qui n'ont jamais eu leurs pareils en ces exercices.

Neant-

80 ADDITION A L'HISTOIRE

Neantmoins parce que , comme dit Ho-
race ,

Ode 9. lib. 2. *Non semper imbres nubibus Hispidos
Manant in agros , aut mare Caspium
Vexant inaequales procellae :*

aussi cette grande & furieuse tempeste de la
Barbarie ne dura pas tousiours , & les divers
roulemens des siecles qui font regner toutes
choses à leur tour , firent en fin paroistre
François Petrarque , qui nous donna la pre-
miere esperance de Bonace par le doux Ze-
phir de ses Escrits , & lequel porté d'un Ge-
nie vraiment heroiique , *Bibliothecas tandem
clausas reseravit primus , & pulverem situmque
è monumentis maximorum auctorum excussit ,*
n'espargnant ny sa peine ny ses facultez , *ut li-
teras à multo ævo miserè sepultas è Gothicis sepul-
chris excitaret :* se servant pour cette intention
de Barlaam Moine de Calabre , & de Leon-
tius Pylatus , qui luy donnerent quelque le-
gere teinture de la langue Grecque ; en suite
de laquelle il fit venir de Constantinople les
œuvres d'Homere , quoy que Bocace luy eust
desia fait present de l'Odyssée , & les fit le
premier traduire , n'estant pas moins soigneur
de rechercher aussi les bons Auteurs Latins,
& principalement toutes les œuvres de Cico-
ron , d'une partie desquelles nous luy serons
eternellement redevables : quoy que pareil-
lement il faille à beaucoup deferer à Jean Bo-
cace , lequel suivant les vestiges de son mai-
stre d'un pas presque egal , & travaillant avec
pareille affecton au restablissement des bon-
nes lettres , avança tellement le progres d'i-
celles , que venant à mourir en 1375. il eut
pour succ. seur à cette entreprise un Jean de
Ravenne , qui commença le premier à ou-
vrir & restablir les Escholes à Venise , des-
quels

Vives lib. 3.
de tradend.
disciplinis.

Jovius in
eius catalogo.

DU ROY LOUIS XI. 81

quels sortirent Galparinus qui fit le mesme à Milan, & Guarinus Veronenfis,

*Qui nisi prostratas relevasset funditus artes,
Priscorum vanus staret labor:*

Janus Pannoni-
nonius in
ejus Paneg.

car ce fut luy, à proprement parler, qui comença de faire valoir l'Eloquence & la Philosophie, tant par ses voyages à Constantinople, où il apprit la langue Grecque, que par les preceptes de Rhetorique, versions, & autres livres, mais encore plus par le grand nombre de ses disciples, qui s'espandirent de Ferrare, où il enseignoit, par toute l'Italie, pour declarer la guerre aux vieilles reveries du temps passé, & faire comprendre à la jeunesse

Sensa tot auctorum mille indeprensa per annos. Idem ibid.

Toutesfois comme les meilleures entreprises se refroidissent souvent par la trop grande difficulté qu'on y rencontre, aussi ne pouvoit-on pas raisonnablement esperer que celle du reſtabliſſement des lettres deust passer bien avant à cause des difficultez qu'il y avoit de s'inſtruire en la langue Grecque, si grandes à la verité que quiconque avoit esté à Constantinople pour l'apprendre, en revenoit comme en triomphe, & passoit pour quelque nouveau prodige; telmoin ce que dit Joannes Ungheretus ou Pannonius Evesque de cinq Eglises, du retour en Europe de ce Guarinus Veronenfis,

Vagus omnia rumor

In Panegyri-
co citat.

Gymnasia Italiae centeno murmure complet,

Affulsisse virum gemina qui Pallade solus

Polleat, Et duplicem praestet sitientibus haustum.

Ce qui me fait souvenir des anciens qui appelloient Anacharsis διγλωττος, parce qu'il avoit appris la langue des Scythes de son pere, & la Grecque de sa mere: & de ce que Galien

82 ADDITION A L'HISTOIRE

Lib. 2. de
different.
puls.

dit que c'estoit comme un miracle de voir un homme parler deux langues : διγλωττος ως ἰλιγετο πάλιν, καὶ ἴδιμα τὸ τ' ἰὸ ἀφ' ἑαυτοῦ εἰς ἀκριβὲς διαλίπτος δὲ. Ainsi avens nous dans Virgile *Tyriosque bilingues*, & en S. Hierome sur les Prophetes, *Trilinguem Massiliam*, parce que le Grec, le Latin & le Gaulois y estoient fort communs & d'usage ordinaire.

Epistola 1.
lib. 24.

C'est pourquoy François Philelphe qui entreprit quelque temps apres le mesme voyage de Constantinople (où il demeura neuf ans, & y espousa la fille d'Emmanuel Chrysoloras) se vante glorieusement qu'il estoit le premier non seulement de son temps, mais de toute l'antiquité qui pouvoit *in omni dicendi genere, & versu pariter, & soluta oratione, tum Latine, tum etiam Græcè, omnia que vellet quam facillimè & scribere & loqui.* Et pour cette raison il y avoit bien de l'apparence que ce reſtablishement ne se fust gueres avancé si Constantinople venant à estre prise & ſacmentée par Mahomet II. en 1453. nous n'eussions pû dire encore une fois,

Horatius
epist. 1. lib. 2.

*Græcia capta feram victorem cepit & artes
Intulit agresti Latio.*

Lib. 1. polit.
literariae par-
te 8.

Car ce fut lors que Janus Lascaris, Emmanuel Chrysoloras, Chalcondyles, Bessarion, Georges Trapezonce, Theodorus Gaza, Argyropyle, Marulle, & en un mot tous les hommes doctes de la Grece se retirans à ſauveté vers les Princes de l'Europe, y apporterent aussi quant & eux tous les anciens Auteurs, ſans leſquels on ne pouvoit passer plus outre en ce nouveau deſſein. A quoy s'accorde Angelus Decembrius, lors qu'il parle d'un tel reſtablishement en ces termes, *Nam posteaquam vastata à Barbaris Constantinopoli civitate, caesaque ejus Imperatore, Des-*
potis

pōtis frater Romam cum gentis ejus reliquiis confugisset, vix credibile est quāta multi nostrorum pene Græci effecti sint, quasi in Attica vel Achaia consuevi, facultatemque compererint Græca volumina pertractandi.

Or entre ceux qui tendirent les bras à ces pauvres exilés, on fait principalement conte de Sixte IV. Laurens de Medicis, Alphonse Roy de Naples, & Matthias Corvin de Hongrie, nostre Roy Louys XI. demeurant dans l'oubly & dans le commun silence de tous les Historiens, quoy qu'il les ait receus avec autant ou plus de courtoisie que tous les precedens, & que ce soit proprement de son regne que nous devons dater la renaissance des lettres en cette Univerfité, & depuis encore par son moyen en beaucoup d'autres. Ce que pour monstrier je me serviray premierement de l'Épître de Philelphe rapportée dans le precedent chapitre, puisque nous pouvons juger par icelle comme il avoit toujours favorisé les Grecs de Constantinople qui s'estoient venus ranger en cette ville, pour vivre & continuer le cours de leurs études sous l'assurance de sa liberalité. Gregoire Typhernas fut le premier qui en traça le chemin aux autres, lequel estant arrivé à Paris se presenta au Recteur; & luy dist qu'il estoit venu pour enseigner les lettres Grecques, afin qu'on luy donnaist la recompense portée par les saints Decrets. De quoy le Recteur s'estonna un peu de premier abord, mais neantmoins il loua son dessein, & par l'avis de l'Univerfité on luy accorda l'entretenement qu'il demandoit.

Ce bon traitement y appella un peu apres Hermonyme de Sparte, qui enseigna la langue Grecque à Jean Capnion

Melancthon
in oratione
de Capnion.
nc. tomo 3.

84 ADDITION A L'HISTOIRE

Capnio in
prafat. Ru-
diment. He-
braicor. edit.
Phorcz. 1506
& in epift ad
Fabrum Sta-
pul.

lors qu'il eftudioit à Paris ; d'où s'eftant retiré en Allemagne , il luy efcrivit plusieurs lettres dattées de cette ville és années 1477. & 1478. lesquelles fe trouvent inferées entre les Epiftres des hommes Illuftres , envoyées audit Reuchlin ou Capnion.

Jovius in
ejus elogio.

Après cela il y en vint encore un autre nommé Tranquillus Andronicus Dalmata, qui fut le dernier de ceux qui y arriverent pendant le regne de Louys XI. Car pour ce qui eft de Janus Lafcaris , il n'y fut que du temps de Charles VIII. & de Louys XII. lequel fe servit de luy en qualité d'Agent pour traiter avec les Venitiens.

Lib de arte
metrificandi

Outre ces Grecs il y avoit encore dans l'Université les plus gallands hommes en toutes fortes de Sciences qui s'y furent rencontrez long temps auparavant , c'est à fçavoir Jean Anthoine Ferabot, qui eft appellé par Gaguin *Poeta Laureatus*, Dominique Mancin, qui compofa depuis en vers tres-elegans le livre *De quatuor virtutibus, & omnibus officiis ad beatè vivendum*, & auffi un long Poëme *de passione Domini* ; Hierome Balbus hautement loué par Fritheme, & qui a montré par fes œuvres ce qu'il pouvoit en Grammaire ; Robert Gaguin Poëte, Orateur, Historien, & Theologien fort eloquent ; Guillaume Tardin qui dedia fa Rhetorique à Charles VIII. lors qu'il n'estoit encore que Daulphin ; Jean Lapidanus, que Reuchlin eut avec les deux precedens pour les maiftres en Grammaire ; Guillaume Fichet qui fut Recteur pendant la guerre du bien public, & duquel Gaguin dit en son Histoire, qu'il estoit *vir magni animi, doctrina & arte dicendi potens, qui in caligine ja-centibus humanitatis studiis, lumen attulit : ex-citavitque complures Latine discere & eleganter loqui* ;

Lib. II.

si ; Nicolas Clemangis assez connu par ses œuvres ; Guillaume Houppelande Curé S. Severin & Auteur d'un livre Latin de l'immortalité de l'ame ; Martin Magistri Docteur en Sorbonne, duquel nous avons desia parlé ; Guillaume Forteon & Estienne Bruner Theologiens de l'Ordre S. François & grands formalistes : Joannes Sireth qui fut leur general des Carmes ; Laurentius Gerardi Jacobin : Charles Phernand Poëte, Orateur & Theologien celebre ; Jodocus Badius renommé par beaucoup de ses Commentaires ; Jean Boutillier Conseiller au Parlement, Auteur de la Somme Rurale : & infinies autres, *quos fama obscura recondit.* - Ce qui fit tellement renommer ladite Université, non seulement en France, mais par tous les pays étrangers, que les Escholiers y abordoient de tous les coins du monde comme par Carthage : D'où Pontanus prit sujet de dire en parlant d'icelle, *Florent nunc in Gallia Philo-
sophicæ studia, quæ in tantum aucta sunt, ut de
vix hominum millia esse dicantur qui humanarum
divinarumque scientiarum cognitioni incumbunt* : & Robert Gaguin en l'Oraison qu'il fit devant Guillaume de Rochefort Chancelier de Charles VIII. sur les troubles & em-
barras que l'on donnoit aux Escholiers, mentionna ce nombre de deux mille, *Eam ob
rem, ait-il, de duodecim Scholasticorum milli-
bus, vix totidem hodie videmus centurias.* Peut-
être qu'ils ont pris tous deux ces nombres arbitraires pour des incertains : mais quoy que
cela soit, il y a bien de l'apparence qu'ils ne
s'avoient gueres de la verité, puisque nous en pourrions produire d'autres temoi-
gnages, & que l'exercice se faisoit pour lors
dans dix huit Collèges, sans compter les Mai-

86 ADDITION A L'HISTOIRE

sons Religieuses, ni celles où il n'y avoit que les Bourriers. Ce qui montre à veüe d'œil combien Matthieu a choppé lors qu'il nous veut faire croire, *que la douceur des Muses de ce temps là n'estoit qu'aigreur, leurs fleurs toutes fanées, & leur lumiere toute confusion*: & que le mesme s'est encor trompé plus lourdement, lors qu'il infere qu'il y avoit du desordre en cette Université, parce que Louys XI. la fit reformer par Jean Vulceus de Groningue. Car je vous prie quel desordre y pouvoit estre survenu depuis cette grande & fameuse reformation que fit le Cardinal Destouteville en l'année 1452. sous l'adveu du Pape Nicolas V. & pendant le regne de Charles VII. Certes il est bien vray-semblable de croire que Louys XI. desireux de rendre cette Université la plus florissante de l'Europe, s'advisa de remedier à quelques inconveniens desquels le susdit Cardinal Destouteville ne s'estoit pas apperceu, & principalement de bannir & estouffer tout à fait ces grandes & invincibles disputes & altercations d'entre les Nominiaux & Reaux, qui occupoient miserablement toutes les estudes des Theologiens & Philosophes, & empeschoient l'Eloquence & les bonnes lettres de se delivrer des fers & de la captivité d'une si longue & tant ennuyeuse barbarie. C'est pourquoy il commanda à Jean Boucart Evefque d'Auranche de prendre le soin de cette reforme, lequel assisté d'un Cordelier nommé Weselus Granfortius de Groninge, qui s'estoit acquis la cognoissance d'Aristote & de tous les bons Autheurs Grecs en chaque Science par ses voyages en Levant, fit assembler tous les principaux Officiers Supposts de l'Université, & de leur bon advis & consentement dressa

dressa & publia l'Edict contre les Nominaux, que nous insererons tout entier sur la fin de ce chapitre, comme une piece non encore imprimée, tres-avantageuse pour nostre Louys XI. & au sujet de laquelle Robert Gaguin faict une remarque que ce seroit peché de ne pas inserer entre ces recherches & curiositez : *Si te putarem*, dit-il escrivant à Guillaume Fichet qui estoit à Rome, *benignum lectorem fore mearum scriptioinum, non silerem plurimas concertationes Philosophorum, & Doctorum nostrorum, quas alii ridiculas prorsus, alii fere gladiatorias in Nominalium & Realium (sic eos appellant) haeresibus, id est Sectis suscitarent. Res autem eo deducta est, ut Nominalibus veluti Elephantia pruritu pestilentibus indictum sit exilium, quorum celebriores libros, quos è Bibliothecis Pontificum distrabi nefas erat, ferro & clavis tanquam compedibus, ne intro spectentur victos esse iussit Rex Ludovicus: putares misellos codices arreptitia quadam pbrevesse & demonio furore ne visentes impetant esse ligatos.*

Epist. 22.

Or l'effect de ces chaines & cadenas s'estendit pareillement sur tous les Autheurs barbares, qui furent contraints de ceder à ce dernier effort, & quitter la place aux anciens & mieux difans, lesquels Guillaume Fichet, qui fut maistre de Gaguin, s'estoit desia efforcé de reftabliir tant par sa Regence de vingt ans és lettres humaines, Philosophie & Theologie, que par une belle & eloquente Rhetorique de sa façon, qui merite d'estre curieusement conservée en toutes les Bibliothèques, comme la premiere qui ait paru après une si longue Barbarie, pour reftabliir en France & pendant le regne de Louys XI. les bonnes lettres & Humanitez.

88 ADDITION A L'HISTOIRE

Or apres tous ces tesmoignages, que Matthieu continue tant qu'il voudra à dire, *Que si la curiosité de ce Prince eust fait quelque reflexion sur l'avancement des bonnes lettres, la Barbarie n'eust pas tyrannisé si long temps les beaux esprits.* Car nous serons aussi tost receus à ne le pas croire, comme il s'est dispensé luy mesme de bien rechercher la verité de cette fausse & scandaleuse proposition. Et à la verité tant s'en faut que cette sienne opinion soit recevable, qu'au contraire celle que nous luy opposons *en diametrum*, quand nous soutenons l'exil de la Barbarie avoir commencé sous Louys XI. est tres veritable, & confirmée suffisamment tant par les raisons susdites, que par cette dernière, que nous appuyons sur le commun axiome des Philosophes, *Propter unum quodque tale, & illud magis.* Or est-il que l'ignorance a esté chassée des Escholes d'Allemagne & d'Italie par ceux qui avoient fait leurs études & succé le premier laict des bonnes lettres, Philosophie & Eloquence en cette Université pendant le regne de nostre Louys XI. Doncques il s'ensuit manifestement que la politesse & vraye façon de bien apprendre & enseigner y a esté premierement receüe & pratiquée, puis que c'est elle qui en a fait part aux autres, & que suivant le dire des mesmes Philosophes nul ne peut donner ce dont il n'a ny la possession ny la jouissance.

Or que la pluspart des hommes doctes qui ont beaucoup avancé le reſtabliſſement des lettres ayent fait le cours de leurs études au lieu & au temps cy dessus cotez, il m'est facile de le monſtrer, en commençant par les deux Soleils d'Allemagne, Jean Reuchſſin & Erasme de Roterdam, le premier desquel

quels escrivant à Messieurs de Sorbonne en 1513. se qualifie Escholier de l'Université de Paris, *Sum enim scholaris Universitatis Parisiensis, egregii quondam Theologiae Doctoris D. N. Joannis de Lapide discipulus in Sorbona, & postea Marchionis Badensis, nunc Episcopi Trajectensis condiscipulus, quondam ad Solem habitans in vico sancti Jacobi, ante annos, si ritè recorder, xlv. & haectenus almæ matri nostræ Parisiensi Universitati non parvam laudem attuli, scribendo, docendo, loquendo, ut nostra opera indicant.* Ce qu'il repete & explique encore plus particulièrement en l'Epistre à Faber Stapulensis, où il dit, *Quodque non ignorarent me ante omnes annis citra quadraginta, rursus Allemanniæ scholam Græca elementa docuisse, quæ ipse ego quondam in vestra Gallia ex discipulis Gregorii Typbernatis adolescens Parisiis acceperam anno Domini M. cccc. lxxiii. quo in tempore illic & Joannem Lapidanum Theologiae Doctorem in Grammaticis ad Sorbonam, & Guillelmum Tardinum Aniciensem in vico sanctæ Genovesæ, & Robertum Gaguinum apud Mathurinos in Rhetoricis præceptores audivi. Demum post aliquot annos è Suevia rediens ad Parisios Georgium Hermonymum Spartiatem Græcè docentem affecutus sum.* Ce qu'il repete en la Preface de sa Grammaire Hebraïque, & en beaucoup d'autres endroits de ses œuvres, comme une des principales & des plus louables actions de sa vie. En quoy il semble que le Varron de nostre siecle ce grand Erasme de Rotterdam l'ait voulu imiter par cette ingenuë confession qu'il fait au commencement de sa vie, & du Catalogue de ses œuvres, *Lutetiæ cœpit primùm nostrâ temeritas prodi mundo:* continuant à declarer plusieurs particularitez que je ne veux poursuivre pour

90 ADDITION A L'HISTOIRE

de grossir ce chapitre de preuves , à ce sujet que personne qui a leu ses œuvres ne peut douter : il vaut mieux prouver le mesme de quelques Autheurs Italiens , entre lesquels Phillippe Beroalde a esté un des premiers , qui apres avoir long temps estudié à Paris , suivant l'assurance que nous en donnent Pinus & Blanchinus en sa vie , fit repasser les Monts aux Muses Françoises , & les associa avec les Italiennes , pour faire mieux paroistre & esclater cette grande Polymathie qu'il s'estoit acquise en ce voyage , & au sujet de laquelle on l'etiendra tousiours pour un des premiers hommes de son temps. Pogius aussi suivit quelque temps apres le mesme dessein , & demeura long temps à Paris estudiant & fouillant toutes les Bibliothèques , desquelles il tira le Quintilien & plusieurs autres bons livres qu'il remporta & publia en Italie. Bref ce grand Genie de la nature , que Scaliger appelle *Monstrum sine vitio*, Jean Pic Comte de la Mirande , demeurera à jamais redevable de cette grande erudition qui l'a eslevé par dessus le commun des hommes , pour le ranger au nombre des Heros & demi-Dieux , au long temps qu'il demeura és principales Universitez de France , comme reconnoist le Comte François son neveu au Recueil qu'il a dressé de sa vie. D'où nous pouvons en fin conclure que ç'a esté premierement en ces Escholes & sous le regne de Louys XI. que les Muses ont commencé à respirer un air plus subtil , & à secouer la poudre qui ternissoit leur teint vermeil & coloré , jusques à ce que François I. venant derechef à les favoriser & caresser de telle sorte que luy mesme en devint amoureux ; le Cardinal du Bellay , & Jean Budée Maître des Requestes , luy per-

persuaderent qu'il les devoit remettre en leur ancienne & premiere liberté, par l'establissement d'un College composé des plus galands hommes qui se trouverent lors en Europe, auxquels il donna le tiltre & les gages de Professeurs Royaux, pour augmenter tousiours de plus en plus le credit de cette Univerfité, desia tant celebre & renommée par tout le monde,

Horat lib. 2,
epist. 1.

— *Sicque horridus ille
Destuxit numerus Saturnius, & grave virus
Munditia pepulere.*

EDICTUM REGIUM
QUO INTERDICITUR
Lectio seu Interpretatio
Nominalium.

LUDOVICUS Dei gratiâ Francorum Rex, L'original de cette piece est inferé sur la fin d'un Registre de l'Univerfité, qui m'a esté communiqué par Mr. Pades Professeur en Philosophie, Licentié en Theologie, & College d'Ar-court.
Univerfis presentes literas inspecturis, Salutem. Et si Regalis providentiæ populum auctoritati suæ divina dispensatione creditum, fidei & Religionis titulo ingenuisque moribus & disciplinis, ac verâ & sanâ clarorum virorum doctrinâ institui facere atque ornari maxime interest: Nos tamen qui Regno Christianissimo divina propiciationis permissione præfecti sumus, id potissimum curare tenemur ut fidei puritas in Galliis que sole hereseum monstros carnerunt inconcussa atque omni prorsus errorum caligine intacta permaneat; ob ejus quidem integerrimam defensionem claræ felicisque memoriæ Francorum Reges Liliati prædecessores nostri, qui Christianæ Religionis & Catholicæ veritatis fuerunt ferventissimi zelatores merito Christianissimi vocati sunt, sic Carolus magnus Rex & Imperator glo-

Hic errorum
feges.

riofissimus studiosos quidem viros, * Bedam scilicet, Rabanum, Strabum, Alcuinum, alioque complures famosissimos atque eruditissimos, ex urbe Roma ad inclitam urbem Parisiensem idcirco transduxit, quo illic generale ex omni Nationum lingua studium institueret: qui profecto Doctores suis præclaris moribus, doctrinâ & disciplinis idem studium ita refertum reliquerunt, ut eorundem prædecessorum Francorum Regum ope atque auxilio in hunc usque diem non modo celeberrimum, verum etiam fructuosissimum atque florentissimum ubique terrarum habitum sit, ab omni que superstitionis & hæresis macula alienum. Quod ita sanè contigisse minime ambigimus, propter doctrinæ sinceritatem quam iidem ipsi auctores ibidem alii que clarissimi Regentes atque Doctores plantare curaverunt, hæresim inde & errorum spinas atque tribulos funditus evellentes, abjicientesque & penitus ressecantes periculosas ac inutiles & ad perniciofa scandala potius quam ad fidei ædificationem declinantes doctrinas, superstinas quoque quaestiones omnino prorsus rescindentes: præcipue clara Theologorum facultas quæ velut sydus quoddam fulgentissimum suorum claritate radiorum non solum Regnum nostrum, sed etiam universum orbem accendit atque illustrat, utiliores semper doctrinas anaplectens minusque utiles penitus abscondens; sic namque præcis temporibus illud antiquissimum nominatissimumque Atheniense studium quod jam olim omnis Græcia universusque terrarum orbis coluit, doctrinam Socratis & Platonis doctrinæ Thaletis Myleisii, Biantis, cæterorumque quos Græci sapientes appellabant, quoniam ex ea fructus uberores provenirent præponere non dubitavit. Sic deinde Gregorius ille magnus olim Pontifex maximus sacrarum litterarum doctissimus interpret, verbi que divini

Nota.

imus Præco, M. T. Ciceronis libros miro di-
 ti lepore reſertos, quoniam juvenas ejuſdem
 oris mira ſuavitate ſermonis illeſti ſacrarum
 rarum ſtudium omittentes majorem ætatis
 ſorem in eloquentiæ Tullianæ ſtudio conſume-
 , quoad potuit diligentiffimè ſuppreſſit. Quo
 nos quoque eorumdem prædeceſſorum noſtro-
 veſtigia ſequentes ſummopere niſi deceat,
 prædictum Pariſienſe ſtudium in quo fidei lu-
 ſemper maximè claruit, ingenuis quidem
 ibus ſanæque diſciplinâ ac ſummorum Rea-
 riq; auctôrum doctrinâ, cæteris minus ne-
 riis doctrinis penitus ſublatis, deinceps perpe-
 noſtris potiſſimum temporibus, ad Dei omni-
 vitis laudem, Eccleſiæ ſuæ ædificationem, &
 orthodoxæ incrementum feliciter illuſtretur.
 n itaque à quibuſdam quorum erga nos præ-
 amque filiam noſtram chariſſimam Univerſi-
 m Pariſienſem, totamque Rempublicam no-
 m maximis in rebus fides comprobata eſt, no-
 is diebus nunciatum extiterit, ſaluberrimas
 atque ſtatuta à ſummis olim Pontificibus eo-
 que Legatis, ac etiam à prædeceſſoribus no-
 Francorum Regibus rito debiteque ſancita,
 idem in Univerſitate publicata, minime aut
 em per complices ejuſdem Univerſitatis ſtu-
 es eſſe obſervata: unde quoniam iidem ipſi
 ntes exempla ingenuosque Patrum mores
 ari dedignantibus vitæ diſſolutiori corruptisque
 ibus aſſidue inſiſtunt, quamplurima in dies
 a pullulant: necnon etiam alios quosdam ſuo
 iam ingenio fretos, aut rerum quidem nova-
 avidos, ſteriles doctrinas minusque fructuo-
 omiſſis eorumdem Patrum Realiſſimumque
 torum ſolidis ſalubribuſque doctrinis, quan-
 m eas ipſas ſteriles doctrinas in toto aut in
 e, eorumdem ſtatutorum tenore dogmatifari
 ibentur, palam legere ac ſuſtinere non ve-
 reri.

veri. Nos autem ut Regem Christianissimum decet, agrè molestèque ferentes, signanter quod aurum virtutis sacrorumque morum in vitiorum scoriâ convertatur, & præterea quod steriles seu minus fructuosa, seu erroribus proximiores doctrina in præclaris inserantur ingenis. Cipientesque ideo, & ne unde virtutum sapientiæ atque doctrina fulgor elucere atque emanare deberet, inde vitiorum errorumque tenebræ proveniant, iis scilicet incommodis salubri nostris præsertim diebus remedio occurrere: Dilectum & fidelem Consiliarium nostrum & Confessorem Episcopum Abrincensem prædictæ Universitatis alumnium, sacrarumque litterarum eximium Professore Parisius apud eandem Universitatem destinandum censuimus, qui tandem postea quàm de hujusmodi oberrationibus ei debite constitit, convocavit sibi, jussuque & mandato nostro associavit quamplurimos sacrae Theologiæ Professores, & caterarum Facultatum & Nationum ipsius Universitatis Doctores atque Magistros, vitæ & morum integritate, litterarum peritiâ summâ, ac virtute & rerum gerendarum experientiâ comprobatos, quorum nomina sunt hæc, & primo Facultatis Theologiæ Magistri Guillelmus Bouylle Decanus ejusdem, Donatus de Puteo, Guillelmus de Castro forti, Ursinus Tibboul, Thomas Troussel, Antonius Urst, Joannes Patin, Petrus Caros, Joannes Wata, Lucas de Molendinis, Joannes Bavent, Stephanus Gervasii, Bardinus Heredi, Joannes de Rota, Berengerius Mercatoris, Petrus Martin, Joannes Cossart, Matthæus Sanguet, Stephanus Grandis, Joannes de Lapide, Amator Chetart, omnes prædictæ Facultatis Theologiæ Doctores. Facultatis autem Decretorum Magistri Stephanus Parvi, alias de veteri villa, Decanus ejusdem, Robertus Tulieu, & Guillelmus de Chastillon,

omnes

omnes ipsius Facultatis Decretorum Doctores. Facultatis verò Medicinæ Magistri * Joannes Bafin Decanus ejusdem, Guillelmus de Algia, Joannes Avis, Joan. Rosé, & Bassa Madidi, omnes dictæ Facultatis Medicorum Doctores. Facultatis autem Artium, & I. Nationis Franciæ, Magistri Joannes de Martiniaco Procurator ejusdem, Joannes Pluete, Joan. Roerii, Yvo Calvi, Joan. Colini, Petrus Scissoris, & Petrus Gartias. Nationis verò Picardiæ Petrus Caronis Procurator ejusdem, Gaufridus Norman, Joan. Benedicci, Joan. Hanm, & Joan. Remigii. Nationis quidem Normaniæ Magistri Robertus la Longue Procurator ejusdem, Joannes Valles, Radulphus de Monfignet, Petrus Succurribilis, & Nicolaus Murdrat. Et Nationis Alemanniæ Magistri Franciscus de Buzslaidem * Procurator ejusdem, Jacobus Houle, Joannes Scriptoris, & Nicolaus Tincloris, omnes in dicta Artium Facultate Regentes seu Magistri. Quibus omnibus cum eodem Consiliario & Confessore nostro post ingentem ejusdem rei consultationem, uno animo unoque consensu, nemine penitus ipsorum discrepante seu contradicente visum est, quod pro eorundem Scholarium & Studentium vitæ, morum & disciplinæ reformatione, Statuta jam olim & pluries in eadem Universitate tam per nonnullos Apostolicos Legatos in Regno nostro specialiter deputatos, quàm etiam per eandem Universitatem, & maxime per Artium Facultatem facta, edicta & publicata satis abundeque sufficere videntur, dummodo rite & inviolabiliter observentur, hoc uno dumtaxat excepto, quod Artium Tentatores qui novissime, anno scilicet millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo annales effecti sunt (unde prædictæ oberrationes aliisque complures abusus atque defectus provenerunt) continuabuntur per Cancellarios

* Male, vocabatur enim Guillelmus, ut constat ex Fastis Medic.

* C'est François de Busleyden leguel a été depuis Archevêque de Besançon.

larios beatae Mariae & sanctae Genovefae Parisiensis praesentes & futuros, ad tale longum tempus quod eis melius videbitur faciendum; prout & quemadmodum ante praedictum tempus id erat fieri consuetum, annuente & assentiente beatissimo Patre nostro summo Pontifice. Qui quidem Cancellarii, viros moribus sanaque Doctorum Realium inferius nominatorum doctrinâ eruditos in ejusmodi Tentatorum officiis praeficere & instituere tenebuntur. Visum est eis rursus doctrinam Aristotelis, ejus Commentatoris Averrois, Alberti magni, sancti Thomae de Aquino, Agidii de Roma, Alexandri de Hallis, Scoti, Bonaventurae, aliorumque Doctorum Realium, quae quidem doctrina retroactis temporibus sana securaque comperta est, tam in Facultate Artium quam Theologiae in praedicta Universitate deinceps more consueto esse legendam, dogmatizandam, discendam & imitandam, ac eandem ad sacrosanctae Dei Ecclesiae ac fidei catholicae aedificationem, juvenumque studentium eruditionem longè utiliore[m] esse & accommodatior[m] quam sit quorundam aliorum Doctorum renovatorum doctrina, utputa Guillelmi Okan Monachi Cisterciensis *, De Arimino, Buridani, Petri de Allyaco, Marsilii †, Adam Dorp, Alberti de Saxonia suorumque similium quam nonnulli ut dictum est ejusdem Universitatis studentes, quos Nominales seu Terministas vocant, imitari non verentur. Quapropter nos qui nihil in rebus humanis ad praedictae Dei Ecclesiae decus & fidei orthodoxae tuitionem verâ clarissimorum sanctissimorumque virorum sententiis comprobata doctrinâ esse salubrius existimamus: desiderantes ideo ut scholares in eandem Universitatem optimarum videlicet artium discendarum gratia confugientes iis potissimum moribus, disciplina & litteris instruantur atque imbuantur, quae non modo

* Intelligit Rogerium Switherum, rectius Suinsetum, vel potius Suinsched, id est porcinum caput. Calculatorem vulgo cognominatum, de cuius ingenio & philosophandi ratione vide Cardanum lib. 16. de subtilit. & Scaligerum exerc. 324. & 340.
† Vulgo Ingen aut Ingen, qui scripsit in libros Physic. de artu & in teritu, &c.

modo sibi ipsis, verum etiam saluti tutius populi, & Christiani maxime prodesse valeant. Audita attente cum magni Consilii nostri gentibus considerata deliberatione praedicta, statuendum duximus, & expressè edicendum, praesentiumque tenore de Regia nostrae potestatis & auctoritatis plenitudine, certaque scientia statuimus & edicimus, quod pro eorundem studentium à recta veraque vita, moribus & disciplina oberrantium reformatione, Statuta jam pridem ut dictum est per Legatos Apostolicos, praedictamque Universitatem & Artium facultatem facta & edita rite & inviolabiliter de cetero observentur, hoc uno dumtaxat, ut dictum est, excepto, quod dicti Artium Tentatores à dictis beatae Mariae & sanctae Genovesae Cancellariis praesentibus & futuris, usque ad tale longum tempus quod eis melius & commodius videbitur faciendam continuari, suisque in officiis manum teneri poterunt & debebunt, agnente & consentiente summo Pontifice modo superius declarato. Et ulterius statuimus & edicimus, quod praedicta Aristotelis doctrina, ejusque Commentatoris Averrois, Alberti magni, sancti Thomae de Aquino, Regii de Roma, Alexandri de Halis, Scoti, Bonaventurae, aliorumque Realium Doctorum, quorum doctrina, ut dictum est, retroactis temporibus sana securaque comperta est, tam in sacra Theologia quam in Artium facultatibus in praedicta Universitate Parisiensi deinceps more solito, legatur, doceatur, dogmatizetur, discatur & imitetur: alteram autem praedictorum Nominalium tam supra dictorum quam aliorum quorumcumque sibi similium, in eadem civitate, aut alibi quoquoersum in Regno nostro deinceps palam nec occulte aut alias quovis modo nullatenus esse legendam, docendam & dogmatizandam, aut aliquatenus sustinendam expressè

98 ADDITION A L'HISTOIRE

*docerimus; Et ut illa tanquam lolium ex tritico
 dicucllatur ab eodem Regno nostro evanescat Et eli-
 minetur, universis predicta Universitatis Colle-
 giorum Praefectis, Pedagogy, Regentibus Et Ma-
 gistris praesentibus Et futuris prohibendum dux-
 imus, ac ex tunc praesentium tenore prohibemus
 ne sub praemis inferius expressis eandem ipsam do-
 ctrinam suis in Scholis nec alijs quovis modo pu-
 blice nec occulte dogmatizent, doceant, legant
 nec studeant. Quae omnia Et singula predicta aut
 firmiter observantur suumque Et debitum for-
 tiantur effectum, ulterius statuimus Et edici-
 mus, quod predictae Universitatis Rector mo-
 dernus, Decani Facultatum Theologiae, Decre-
 torum Et Medicinae, ac etiam quatuor Matro-
 num Procuratores in facie totius Universitatis,
 praesentibus fidelibus Consiliariis nostris, Curia
 Parlamenti nostri Residentibus; Et Praeposito
 Parisensi aut ejus locum tenente, quos Et eorum
 quolibet ad haec Et alia infra scripta evocanda
 expresse committendo deputavimus Et deputamus,
 omnes inquam Et singulos Doctores, Collegiorum
 Praefecti, Pedagogy, Regentes Et Magistri,
 ceterique omnium predictarum Facultatum scho-
 lares tam seculares quam Religiosi ejusdemque
 gradus, status, ordinis Et professionis existant in
 manibus predicti Rectoris corporaliter jurabunt
 hoc praesens statuta Et edictum nostram se in-
 violabiliter observaturos, quorum quidam nomi-
 na qui sic, et dictum est, jurabunt, inscribi
 volumus in libro Rectorio ejusdem Universitatis,
 Et quod omnes Et singuli predicti Rectores mo-
 derni in eodem Rectorio officio successores in nova
 eorum creatione eidem iusjurandum praeter ce-
 tera quae fieri solita sunt juramenta, praestare
 tenebuntur. Insuper quod predicti beatae Mariae
 Et sanctae Genovefae Cancellarii praesentes Et fu-
 turi neminem penitus ejusdem Universitatis stu-
 den-*

dentem ad quamvis cuiuscumque Facultatis licentiam neque gradum admittere, nec recipere possint aut debeant, nec etiam prædicti Procuratores aliquos scholares ad Baccalaureatus gradum admittant nisi prius unà cum aliis juramentum præstare solitis, suis in manibus prædictum præstiterint juramentum. Quo circa prædictis Parlamenti nostri Præsidentibus, Præpositoque Parisiensi aut ejus locum tenenti præsentibus & futuris, & horum cuilibet in solidum harum serie præcipiendo mandamus; quatenus prædictis Rectori, Doctoribus, Collegiorum Præfectis, Pædagogis, Magistris tam Regentibus quam non Regentibus prædictæ Universitatis uno in loco, ut sit, solemniter congregatis, has præsentis edicti & statuti nostri litteras legi & publicari, ac ipsas in cæterorum edictorum atque statutorum Regionum Rectorio libro & Facultatum ac Nationum prædictæ Universitatis catalogis seu libris inscribi, idemque statutum & edictum inviolabiliter observari faciant, inhibendo seu inhiberi faciendo ex parte nostra omnibus tunc ibi assistentibus & aliis quibus fuerit inhibendum, sub pœna privationis non modo à prædicta Universitate & privilegiis ejusdem, verum etiam à tota civitate Parisiensi, ne quis ipsorum contra præsentium tenorem quicquam moliri aut attentare polam nec occultè quoquomodo præsumat. Si quis autem pœnam istam inobedienter sustinuerit, non solum eum ejusdem pœnæ declaratione, sed etiam ut cæteris de se spectaculum præbeat cedatque in exemplum, usque ad Banimentum, seu potius nostri Regni perpetuum exilium, & alias arbitrarias pœnas secundam delinquentis personæ qualitatem & sui criminis & inobedienciæ gravitatem esse multandum atque plectendum expresse declaramus, præter tamen nostræ Regiæ Majestatis indignationem, quam eundem ipsum

100 ADDITION A L'HISTOIRE

delinquentem casu prædicto incursum ex nunc prout ex tunc decernimus per præsentés. Præterea ne prædicta Nominalium doctrina quicquam non modo vigoris, sed ne fomitis quidem in hoc Regno in posterum habere possit: Mandamus insuper primo prædicti Parlamenti nostri Curia Præsidenti eidem specialius committentes, quatenus omnes & singulos ipsius Universitatis libros, & apud ejusdem Universitatis supposita existentes, ex quibus eadem ipsa Nominalium doctrina procedit, in manu nostra realiter & de facto capiat seu capi faciat, sub eademque facto ex eis debito inventario custodiat, quousque libros ipsos per viros litterarum peritiâ comprobatos atque expertos fecerimus visitari, de eisdemque quod fuerit rationis extiterit ordinatum; ad id autem faciendum & ad libros ipsos in prædicti Præsidentis manus afferendum, eique ac suis in hac parte deputatis parendum, volumus ab eo suisve deputandis omnes & singulos quos opportunum fuerit, veluti nostris pro rebus & negotiis est fieri consuetum viriliter cogi ac districtius coactari, eidemque ac suis deputatis ab omnibus & singulis Justiciariis & officariis nostris quoad hæc pareri efficaciter & intendi jubemus per præsentés, quarum transumpto seu vidimus uno aut pluribus sub sigillo Regis confectis fidem indubiam veluti huic originali ubique adhiberi volumus. In quarum omnium præmissorum fidem & testimonium, nostrum præsentibus litteris fecimus apponi sigillum. Datum Sylvanecti die prima Martii anno Domini M. CCCC. LXXIII. Regni vero nostri XIII. per Regem, Domino Duce Borbonii, Episcopo Albienfi, Domino de Argentonio, * Domino de Genhyaco, Magistro Joanne de Ambasia, & aliis præsentibus.

* C'estoit
Philippe de Co-
minot.

Sic signatum,

DE CERISAY.

CH A-

C H A P I T R E V I I.

*Que l'Impression a esté premierement receüe, & establie en France pendant son Regne: avec une curieuse digression sur l'invention d icelle. **

* Mr. Chevillier DuBour & Bibliothecaire de Sorbonne a fait imprimer à Paris en 1694. un traité fort curieux de l'origine de l'imprimerie de Paris.

J E n'ay voulu exprés faire mention au chapitre precedent de l'Impression, qui fut establie en France sous Louys XI. parce qu'ayant beaucoup de choses à dire sur icelle, il m'a semblé plus à propos de luy vouer & destiner ce chapitre, quoy qu'en effect elle appartienne à celuy que nous venons de quitter, comme estant un des principaux arguments pour prouver que la Barbarie a esté chassée & bannie des Escholes pendant le Regne dudit Roy,

Quando major enim librorum copia mundo? Naogeorgus lib. 1. Satyr
Quando etiam edendi quævis tam prompta factas? fat. 1.

Nec jam Roma caput rerum, nec Græcia tantum

Ingenuas artes docet emititque libellos: Angulus Europa omnis habet Musea scholasque.

Aussi peut-elle estre appellée la *Juno Lucina*, qui fait naistre tant de bons livres enfans de nostre esprit, L'Ægeon de ce siecle,

— *Centum cui brachia dicunt,*

Centenasque manus, —

avec lesquels il ne cesse d'escrire & composer ce qui doit sortir en lumiere: Ou plus veritablement le Pegase des hommes doctes, qui a fait soudre la fontaine des Muses, dont les ruisseaux crystalins coulent maintenant par toutes les Academies, *quibus magnum literis*

Gaguinus epist. 82.

102 ADDITION A L'HISTOIRE

teris lumen, & veritatis studiosis auxilium allatum est: parce que, comme a remarqué le docte & eloquent Fernel, *arte librorum Callographica nil utilius est ad omnium disciplinaram propagationem*, veu que suivant l'Épigramme de Robert Gaguin,

In artq̄ me-
trificandi.

*Quod cita vix poterat perscribere dextra quotannis,
Mense dat ars, nec inest sordida menda libro;
Pluris erat nuper calamo ruganda papyrus,
Quam modo prægrandis veniat ipse codex.*

Ce que Joannes Antonius Campanus a compris en ce seul vers,

Imprimit illa die quantum vix scribitur anno.

Lib. 4. de
Imper. &
Philosoph.
Gall.

Lib. 5.

D'où le Jurisconsulte Forcatulus a eu grande raison de dire que *superata fuit ferè magnificentia natura rerum, excogitata librorum excudendorum ratione*. Et Charion, ou plustost Melancthon en sa Chronique, que c'estoit un don *divinitus humano generi communicatum*. Ce qu'Aventinus confirme l'appellant *magnum ac verè divinum beneficium, & novum scribendi genus baud dubiè cœlitus revelatum*. Aussi Jean Molinet qui vivoit lors qu'elle fut trouvée, n'a pas oublié de la ranger au Recueil des merveilles arrivées de son temps,

*J'ay veu grand multitude
De livres imprimez,
Pour tirer en estude
Poures mal argentez.
Par ces nouvelles modes
Aura maint escolier
Decrets, Bibles & Codes
Sans grand argent bailler.*

Or la grande utilité s'estant rencontrée conjointe avec une pareille industrie en cet Art, *quæ cum omnibus omnium veterum inventis certare facile potest*, & laquelle comme dit Cardan,

Bodinus c. 7.
meth. sub
finem.

dan, *nihil nisi mantica pixidi, nec utilitate, nec dignitate, nec subtilitate sesquida est.* Je m'estonne fort que nonobstant toutes ses belles qualitez & merveilles, personne n'ait esté jusques aujourd'huy assez curieux pour en rechercher la vraye source & origine, établissant quelque chose de probable & assuré en ce qui est desja comme incertain dans l'opinion des hommes, & coupant le chemin à cette grande variété d'opinions qui s'elevent dans les Escrits de ceux qui pour n'avoir coutume de travailler qu'à peu de frais & sans beaucoup de peine, ne peuvent aussi produire que des redites ou contradictions. Que s'il falloit rendre la cause de cette negligence, je l'aurois bien tost trouvée dans Corneille Tacite, qui l'a touchée au doigt en ce peu de paroles, *Vitio malignitatis humane vetera semper in laude, presentia in fastidio sunt.* Et en effect la plupart des hommes de lettres sont tellement tyszannisez par cette merveilleuse Antiquité,

Lib. 17. de
subril. in-
tio.

Dialogo de
antiq. orato-
rib.

———— *Quod seculi tantum
Aurea Saturni memorans, & nulla recentis
Gratia virtutis.* ————

Joseph Isca-
nus lib. 1.
Daretis
Phrygii ver-
sib. redditi.

De maniere qu'ils font mesme conscience de parler des choses de nostre siecle, & croyent ne pouvoir mieux establir leur credit & reputation que sur les vieilles ruines & mafures du Capitole: Isis & Osiris sont leurs Dieux, Evandre & Carmenta leurs Princes, Ennius le meilleur de leurs Poëtes; les loix des douze Tables le premier de leurs livres: s'ils escrivent ce n'est que *in Diphthera*, & en lettres Hieroglyphiques, ou notes de Tyron: s'ils jurent c'est par le Stix, s'ils combattent c'est pour defendre les Dieux contre les Geants, ou Hector contre Achilles: s'ils

plaident c'est pour accuser Ulysses de la mort de Palamedes, que s'ils se ressiouyissent c'est aux nopces de Pelée, s'ils se faschent c'est de la mort d'Adonis, s'ils ont peur c'est du courroux d'Achilles; ou de la fureur d'Aiax: bref tout ce qu'ils disent est tiré de l'Odyssée, & ce qu'ils font imité de l'Iliade ou des Metamorphoses. Et cependant toutes les belles actions de leur flecle perissent, toutes les inventions sont negligées, les hommes doctes mesprizez: & tout ce qui se fait aujourd'huy n'est pas jugé digne de suivre en queuë ce dont les vieux Scholiastes & Suidas ont fait mention: quoy que le judicieux Horace se soit efforcé par une Satyre entiere de les despaïser de cette folle opinion, en leur faisant croire que

1. lib. 2. *Venimus ad summum fortunæ, pingimus atque
Psallimus, Et lætamur Achivis doctius ætatis:*
& que Corneille Tacite leur ait aussi voulu persuader, *quod non omnia apud priores meliora, sed nostra quoque ætas multa laudanda posteris tulit.* Certe si Polidore Virgile, Matthæus Lunensis, Sabellicus, Sardus, & Vincenzo Bruno, qui ont tous particulierement escrit & recueilly ce que l'on peut dire sur les Inventeurs des choses, eussent bien consideré ces paroles, ils ne se fussent pas amusez à chercher l'origine & l'inventeur du soufflet, du compas, ou de la truelle, pour puis apres ne parler que fort peu, ou ne rien dire du tout de l'Impression: Et si Leonardo Fioraventi, & Thomazo Garzoni qui ont dressé le *specchio, Et la piazza universale di tutte le professioni del mundo*, eussent eu un peu plus de jugement, ils eussent pareillement fait de plus exactes & diligentes recherches sur les Imprimeurs que sur les Ramonneurs de chemi-
nées

nées & cureurs de puits. Mais quoy, Pancirole mesme *in novis repertis*, & Maier au livre qu'il a fait *de veris inventis Germania*, semblent avoir oublié ce qui estoit de leur principal sujet, pour deferer quelque chose à cette passion des Antiquaires, en ne disant presque rien de ce nouveau Miracle de l'industrie humaine, lequel neantmoins ils devoient traiter avec plus de soin & de diligence. C'est pourquoy puis qu'il semble desia estre passé comme en coustume de ne point parler de l'Imprimerie que dans des digressions; je me licenciray plus volontiers de faire le mesme en la presente, où sans m'arrester sur la pratique de cet Art, tres-bien descrite en Latin par Mylæus, & en François par Louys le Roy, j'y insereray seulement ce que j'ay pu apprendre de son invention, tant par la lecture de tous les Auteurs qui en ont escrit, que par une laborieuse recherche & inspection de plus de quinze mille vieux livres en vingt-cinq ou trente des meilleures & plus fameuses Bibliothèques de cette ville de Paris.

Lib. 2. Hist. univers.
Livre 2. de la vicissitudo des choses.

Il faut doncques remarquer qu'il est arrivé de l'Impression comme de ces deux autres merveilles descouvertes depuis peu, sçavoir la Bouffole & le Canon. Car tout ainsi que beaucoup se persuadent l'usage de l'Esiguille Marine avoir esté cognu & pratiqué des anciens, à cause de ces deux vers de Plaute,

Hæc secundus ventus nunc est, cape modo Versoriam, In Mercato-
re, Scena 5.

Hic Favonius serenus est, isbic Auster imbricus:
& que pareillement le Canon leur estoit familier, eu esgard à ce que Virgile a dict de Salmonée,

Vidi & crudeles dantem Salmonea pœnas,

Dum flammæ Jovis & sonitus imitatur

Olympi:

&

& à l'explication qu'en donne Eultathius sur le XXI. de l'Odyssée, conforme à ce que Suidas & Agathias ont encore dict de quelques autres semblables machines faites par deux ingenieux nommez Artemisus & Eutropius; Aussi Pomponius Lætus grand Humaniste; & qui vivoit du temps que l'Imprimerie fut trouvée, n'a pas manqué d'en avoir la mesme opinion: car escrivant à Augustin Maphée Thresorier du Pape, & se plaignant à luy de la depravation des livres, dont il rend plusieurs raisons, *Præterea*, adjouste-il, *multos præcipitat inanis gloria spes, Et libros imprimendi facultas multis faculis intermissa, paull ante revocata*. Ce qu'ayant trouvé en ses Epistres, il est vray que je demeuray en peine sur quelle raison il s'estoit fondé pour avancer cette proposition, jusques à ce que venant à lire Matthæus Lunensis qui a fait un petit livre *de rerum inventoribus*; je trouve qu'il estoit de la mesme opinion, & qu'il en donnoit pour preuve S. Cyprian, *Impressura*, dit-il, *litterarum in Germania post Christi adventum comperta fuit, nam ante fidem Christianam Saturnus litteras Italos imprimere docuit, ut refert D. Cyprianus in libello de Idolis*. En quoy je ne puis assez admirer la foiblesse & imbecillité de nostre jugement, veu que celuy mesme des grands personnages commet d'ordinaire les plus grandes fautes & absurditez. Car je vous prie quelle plus grande peut-on s'imaginer que d'inferer de ce passage de S. Cyprian, *Hic (nampe Saturnus) litteras imprimere, hic signare nummos primos in Italia instituit*, que l'Impression fut pratiquée en Italie du temps de Saturne, c'est à dire auparavant qu'elle eust receu l'usage des lettres, qui y fut porté long temps apres par les Grecs

Grecs selon Pline & Solin , ou par Evandre, comme veulent Tite Live & Cornéille Tacite. Mais quand bien mesme ce passage de S. Cyprian seroit sans contradiction , à cause d'un semblable qui est dans Tertullien , & que l'opinion de Macrobe seroit nulle , qui attribue à Janus l'invention de la Monnoye ; ne seroit-il pas toutesfois plus à propos de l'interpreter de l'ancienne façon d'escrire avec des petits poinçons de fer sur les tablettes , & de l'inscription qui se mettoit à l'entour ou au revers des Medailles & pieces de monnoye qui estoient sous la protection de ces Dieux , que non pas de vouloir imposer à la posterité , & couronner les anciens de l'honneur qui nous est deü , par une gloise aussi peu judicieuse que veritable ?

Il faut doncques tenir pour tout asseuré que l'Imprimerie n'a esté receüe & pratiquée en Europe que du temps de nos Peres. Mais comme les choses belles & excellentes sont enviées de tout le monde , & qu'anciennement il y eut sept villes ,

Smirna, Rhodos, Colophon, Salamin, Cbrios, Argos, Aibene,

qui se vantaient toutes de la naissance d'Homere, nommé d'Eustathius pour cette raison *παλαιοτρις* ; de mesme aussi chaque pays , ou plustost chaque ville semble aspirer à l'honneur & à la gloire immortelle de cette invention.

Or en ce confliet de diverses opinions il nous faut commencer par celle de Paul Jove, Lib. 14. hist. qui a le premier , au moins que j'aye veu, asseuré l'invention de l'Imprimerie avoir esté apportée de la Chine par quelque Marchand qui estant sur les lieux vit comme elle s'y pratiquoit , & en remarqua diligemment toutes

les

les circonstances , lesquelles il pratiqua par apres estant de retour en Allemagne : ce qui a esté depuis confirmé par Garcias ab Horto, Mendoza, Botero, Maphée , Gregoire de Thoulouse , Pancirole , Oforius , & Linfchot, qui tiennent tous comme une chose tres-certaine & indubitable, cette invention estre si vieille en la Chine, qu'elle y a esté pratiquée de toute meinoire , sans qu'ils ayent aucune cognoissance de son Autheur , ou du temps qu'elle y fut trouvée. Quoy que le Pere Trigault beaucoup plus croyable pour y avoir long temps demeuré, en parle avec un peu plus de circonspection & de retenuë en ces propres termes : *Typographia apud Sinas antiquior est aliquanto , quam apud Europæos : nam à quinque retro sæculis certum est ab eis usu receptam , neque tamen desunt qui asserunt prius ea Sinas fuisse usos , quam in hanc mortalitatem immortalis sese Deus abjecisset.* Quelques autres font d'advis qu'elle a esté apportée du Cathay en Allemagne par la Tartarie & Moscovie : & Genebrard mesme qui a souvent escrit assez à la haste , maintient qu'elle est venuë de la ville de Themistitan lors de la conqueste de Mexique par Ferdinand Cortez. Toutes lesquelles opinions sont à parler veritablement des conjectures aussi mal prises & fondées que celle de Pomponius Lætus, que nous avons cy dessus refutée. Car pour ce qui est de Paul Jove,

Fol. 391.

In Theatro.

Venalis cui penna fuit , cui gloria flocci ,
Zuinger luy reproche hardiment qu'il a inventé cette fable pour vanger l'Eglise , des Lutheriens d'Allemagne , & frustrer en despit d'eux cette grande Region de la recognoissance que nous luy devons tous faire de cette belle invention. Et encore bien qu'on ne puisse

puisse nier qu'elle n'ait été premièrement en la Chine qu'en Europe, personne toutesfois ne se doit persuader qu'elle soit passée de ce pays au nostre, veu qu'il n'a esté fréquenté que long-temps apres l'an 1440. que Marc Paul Venitien l'auroit aussi bien apportée il y a quatre cens ans que ce Marchand qui y fut il n'y en a que cent cinquante; que les Grecs, Armeniens, Mingrelians, Abyssins, Turcs, Persiens, Mores, Tartares, n'escrivent encor de présent leurs livres qu'à la main; & bref qu'il y a bien de la différence de certaines planches taillées qui ne marquent que d'un costé, à nostre façon d'imprimer. Joint que, comme a fort bien dict Aristote, *nihil prohibet artes easdem à diversis vel eodem, vel etiam diverso tempore citra ullam communicationem inveniri.*

Rutgerfius en la Responce à l'Hercules Hypobolimæus produit la seconde opinion tirée de la Chronique de Rabby Joseph, qui estime l'Edition avoir commencé par un certain livre publié l'an Judaïque 5188. qui répond à celui de Jesus-Christ 1428. sans toutesfois qu'il nomme ny son tiltre ny le lieu où il a esté imprimé. Ce qui pourroit donner occasion de croire que c'est une des resveries familiares aux Escrivains d'entre ce peuple. Mais comme je ne veux pas nier qu'il ne se puisse trouver quelque livre de cette date, aussi n'accorderay-je pas qu'il en faille tirer consequence pour l'invention de l'Imprimerie; d'autant que cela est arrivé par la faute des Imprimeurs, qui ont mis un 4. au lieu d'un 5. comme il se peut verifier par beaucoup d'autres livres où semblable faute a esté faicte; tesmoins le *Flagellum Bartholomæi Despina in Ponsponatiunni* imprimé à Venise

Confutatio-
nis fabulæ
Burdon. pag.
259.

110 ADDITION A L'HISTOIRE

nise 1418. le *Philonium Valesci de Tarenta* de l'an 1401. le *Nestoris vocabularium* de l'an 1407. le *Joannes de Tampaco de consolatione* de 1366. le Josephé qui est en la Bibliotheque du College de Montaigu de 1400. le *Lanceance* que j'ay veu en celle des Celestins de 1370. celuy encore qui est en l'Abbaye S. Germain de l'an 152... & en fin l'*Albertus de re edificatoria* de l'an 1083. quoy que tous ceux qui ont fait imprimer lesdits livres n'ayent vescu, comme on peut voir dans Gesner & Tritheme, qu'en l'année 1500. Dont je m'estonne fort comme Rutgersius a proposé cette opinion sans la refuter, veu qu'elle se pouvoit destruire d'elle mesme, ou pour le moins aussi facilement que les precedentes,

Mais il s'en presente maintenant une qui est bien plus forte à combattre, pour estre soustenue & appuyée par Hadrianus Junius docte Medecin, Critique & Historien de Hollande, lequel a pris sujet sur la ville de Harlem de revendiquer à son pays cette belle invention, qu'il croyoit luy avoir esté volé par celuy qui l'a publiée le premier en Allemagne; soit qu'il ait voulu tromper tout le reste du monde pour favoriser le petit coin de sa Republique, ou qu'en effect il se soit laissé persuader à je ne sçay quels vieillards qui luy en ont, dit-il, souvent fait le conte, lequel il a depuis couché en assez beau Latin pour estre rapporté en ses propres termes: joint qu'il nous faudra par apres bastir sur iceux une partie de ce que nous avons à dire contre les fauteurs de cette opinion. Il escrit doncques, quoy qu'apres beaucoup d'autres discours, qui tiennent plus du Panegyriste que de l'Historien, *Dicam igitur quod accepi à senibus auctoritate gravibus &*

Rei-

Reipublice administratione claris, quique à majoribus suis ita accepisse gravissimo testimonio confirmarunt, quorum auctoritas jure pondus habere debeat ad faciendam fidem. Habitavit ante annos centum duodeciginta Harlemi in adibus satis splendidis foro imminentiibus è regione Palatii Regalis Laurentius Joannes cognomine Edixtus castosve, is ipse qui nunc laudem inventa artis Typographicæ recidivam jussis vindiciis ac sacramentis repetit ab aliis possessam & occupatam summo jure triumphantium laurea majore domandus. Is forte in suburbano nemore spatiatuæ cepit saginos cortices principio in litterarum Typas conformare, quibus inversa ratione figillatim charta impressis versiculum unum atque alterum animi gratia ducebat, nepotibus generi sui liberis exemplum futuram, quod ubi feliciter succoherat cepit animo altiora agitare, primumque omnium atramenti scriptorii genus glutinosius tenaciusque quod vulgare lituras trahere existimaretur, cum genero suo Thoma Petro, qui quatuor liberos reliquit, omnes ferme Consulari dignitate sanctos excogitavit; inde etiam Pinaces totas figuratas additis characteribus expressit, quo in genere vidi ab ipso excusa Adversaria operarum rudimentum paginis solum adversis band epistographicis: is liber erat vernaculo sermone ab auctore conscriptus anonymo, titulum præferens Speculum nostræ salutis, in quibus id observatum fuerat inter prima artis incunabula (ut nunquam ulla simul & reperta & absoluta est) uti pagine aversæ glutine commissa coherescerent, ne ille ipsæ vacuæ deformitatem adferrent. Postea saginas formas plumbeis mutavit, has deinceps stanneas fecit quo solidior minusque flexilis esset materia, durabiliorque: è quorum Typorū reliquiis quæ superfuerant conflata œnophora vetustiora adhuc hodie videntur in Laurentianis illis

112 ADDITION A L'HISTOIRE

illis quas dixi adibus , faventibus ut fit invento novo studiis hominum , quum nova merx nunquam antea visa emptores undique exciret cum uberrimo quaestu , crevit simul artis amor , crevit ministerium additi familiae operarum ministri prima mali labes , quos inter Joannes quidam sive is (ut fert suspicio) Faustus fuerit ominoso cognomine Hero suo infidus & insauustus , sive alius eo nomine , non magnopere laboro quod silentiam umbras inquietare nolim , contagione conscientia quondam dum viverent captas , is ad operas excensorias sacramento ductus postquam artis iungendorum characteram fusilium Typorum peritiam , quaeque alia eam ad rem spectant percussisse sibi visus est , captato opportuno tempore , (quo non potuit magis idoneum inveniri) ipsa nocte quae Christi Natalitius solemnis est , choragiam omne Typorum involat , instrumentorum herilium ei artificio comparatorum suppellestilem corvasat , deinde cum fure domose proripit . Amsterdam principio adit , inde Coloniâ Agrippinam , donec Maguntiacum perventum est , cen ad Asyli aram ubi quasi extra telorum iactum (quod dicitur) positus tuto degeret , suorumque furtorum aperta officinâ fructum uberem metaret , nimirum ex ea intra vertentis anni spatium ad annum à nato Christo 1442. iis ipsis Typis quibus Harlemi Laurentius fuerat usus prodidisse in lucem certum est . Alexandri Galli Doctrinale , quae Grammatica celeberrimo tunc in usu erat cum Petri Hispani tractatibus prima factura . Apres quoy ledit Junius proteite que c'est là toute la verité de cette histoire ,

Ovidius s.
Metamorp.

Quam sibi non vani, nec erat cur fallere vellent,
Narravere senes.

Il semble toutesfois que ceux qui sont venus apres luy en ayent eu quelque plus particuliere instruction : car Pierre Bertius ayant traduit

traduit quasi mot pour mot le susdit passage, adjoultte que ce livre intitulé *Speculum salutis* ne fut pas imprimé avec des lettres séparées à la mode de ceux d'aujourd'huy, mais avec de certaines planches où toute la page estoit taillée à la façon des images en taille de bois. D'où il tire un fort argument (à ce qu'il dit) pour son pays, estant bien probable de croire que ce premier dessein si rude & grossier a esté le vray commencement de l'Imprimerie, qui s'est depuis tellement perfectionnée, que si nous voulons croire à Cardan, *videtur ars hæc librorum, ceu adma-* Lib 17. de
seriam, ceu ad pulchritudinem, ceu etiam ad subtilit.
facultatem spectes, summam adepta perfectionem, ut nec si velis plus possis optare quam præ-
stet, neque ulla alia est ars, cui quidquam addi
non posse videatur præter hanc. Rurgerlius a aussi In confuta-
desconvvert de son costé que le Donat imprime- tionne fabulæ
mé à Maïence en 1450. fut contrefaict sur ce- Burdonum,
lui qui avoit esté quelque temps auparavant pag. 261.
imprimé en Hollande avec les pages entieres gravées sur des planches de bois, ce qu'il infere de l'inscription suivante qu'un certain Mariangelus mit sur la fin du Donat qu'il avoit imprimé, *Impressus autem est hic Donatus & Confessionalia primum omnium anno 1450. admonitus certè fuit ex Donato Hollandiæ primum impresso in tabula incisa.* C'est pourquoy Gaspar Barlæus a pris sujet de louer la ville de Harlem sur cette invention, contre ce qu'en croyent ceux de Maïence,

*Invidet excusas populosa Moguntia Musas, In Encom.
Quodque meum est, laudis jactitat esse sue. laudum
Holland.*

Finalemt Petrus Sriverius a franchy la carriere faisant imprimer un livre en langue vulgaire, pour monstrier l'invention de cet Art estre venue de ladite ville de Harlem, &

ADDITION A L'HISTOIRE

non point de celle de Maience , ce qu'il establit tant par l'inscription susdite de Mariangetas, que par un autre passage presque semblable de l'Autheur anonyme d'une Chronique de Cologne escrete en Allemand & imprimée 1489. En suite de quoy, & pour se prevaloir ouvertement de cette opinion , il a esté comme je croy autheur de faire peindre ce Laurent Jansson sur la face exterieure de la maison où il demouroit anciennement, avec cette Epigraphe accompagnée de quatre vers , qui sont rapportez en cette sorte dans Hegenitus , qui a fait & publié son voyage en Hollande cette presente année 1630.

MEMORIÆ SACRUM
T Y P O G R A P H I A
A R S A R T I U M O M N I U M
C O N S E R V A T R I X
H I C P R I M U M I N V E N T A
C I R C A A N . C I D C C C C X L .

*Vana quid Archetypos. Et prœla MOGUNTIA
jactas?*

*HARLEMI Archetypos prœlaque nata scias.
Extulit hic monstrante Deo LAURENTIUS artem.
Dissimulare virum huic, dissimulare Deum
est. P. S.*

Voila toutes les autoritez & assurances que j'ay pu recueillir pour confirmer cette opinion , laquelle ayant esté introduite , quoy que sans aucune preuve legitime & vallable par

DU ROY LOUIS XI. 115

par Junius, a esté neantmoins suivie par Bertius, soustenuë par Rutgerius, & authoriséë par Scriverius,

— *Sua per mendacia crescens.*

Et je ne doute point qu'à l'advenir elle ne soit confirmée par une infinité d'autres qui n'auront moins d'amour & d'affection pour leur patrie que les precedents : & ainsi l'on pourra dire de Harlem ce que Petrarque disoit autrefois de Paris, sçavoir que *multa suorum mendaciis debet*. Mais neantmoins afin que ceux ausquels nous sommes vrayement redevables de cette belle invention ne demeurent point envelopez dans l'incertitude de ces opinions, & mescogneus de tant de millions d'ames qu'ils obligent tous les jours, *dum civitas ad se quaque famam rerum gestarum bonorumque fallente mendacio trahit*, j'examineray ingenuëment toutes ces authoritez precedentes : & puisque Scriverius & ses compagnons n'ont point douté de combattre pour leur ville contre le commun contentement de tous les Historiens & Chronologifles, que je produiray cy-apres, à plus forte raison ne doit-on pas trouver mauvais que j'intervienne pour la verité en cette cause, & qu'estant desinteressé de toute passion ou affection, je plaide pour la ville de Maïence contre ces Messieurs des Pays-bas. C'est pourquoy combien que pour refuter leur opinion, il ne soit besoin que de nier cette traditive que Junius nous a donnée *gratis*, & que les autres ont suivie (comme le *Servum pecus* d'Horace marche tousiours apres ceux qui l'ont precedé :) j'examineray neantmoins ce que luy & les autres en ont dict, & monstre- ray comme ils ne s'accordent ny entr'eux ny chacun en leur particulier. Et pour com-

Epist. ad Gai-
donem lib. 2.
rex. senil.

Livius lib. 1.

116 ADDITION A L'HISTOIRE

mencer par Junius , il se contredit manifestement, en ce que escrivant son Histoire l'an 1575. comme il appert par la date de son Epistre Dedicatoire, il dit que cent vingt-huict ans auparavant , Laurens Jansson trouva l'Imprimerie , qui fut à son conte l'an 1447. & puis sur la fin il adjouste que Jean Fust qui l'avoit volé imprima à Maience le Doctrinal d'*Alexander de Villa Dei* l'an 1442. c'est à dire cinq ans auparavant que cet Art eust jamais esté inventé,

Vos precor admissi risum teneatis amici.

De plus je luy demanderois volontiers comme un homme seul put emporter toutes les Presses, Caracteres, Castes, Chassis, & autres instrumens d'une Imprimerie, ou quel besoin il avoit de s'en charger, puis que sans courir aucun risque il se pouvoit honnestement retirer, en faire & dresser de pareils en son pays? Et derechef ce qui empescha Laurens Jansson de faire fondre de nouveaux caracteres & faire dresser d'autres Presses pour retourner à cette sienne invention, veu qu'il l'avoit trouvée si lucrative, & qu'au reste il estoit des plus riches & accommodez citoyens de Harlem? Vous verrez sans doute que Jean Fust luy avoit aussi emporté son esprit & celui de son gendre Thomas Pieterfen. Mais encore pourquoy n'avons-nous aucun livre imprimé auparavant 1462. puis que cette invention estoit toute accomplie & au mesme estat que nous l'avons maintenant, dès l'an 1442? Que fit Jean Fust pendant ces vingt années, & pourquoy se reposa-il si long-temps apres l'edition de son Donat? Finalement que sont devenus les livres qu'avoit imprimé en Hollande ce Laurens Jansson? & si tant est que l'on y monstre encore à present quelques

fueil-

faucilles du *Speculum salutis* imprimées seulement d'un côté, pourquoy n'y voit-on aussi quelques uns des livres qui y furent composés avec ces beaux caractères de fonte, & à la mode de ceux que nous avons à present? Certes je ne pourrois qu'admirer le bon esprit de Jansson, entre les mains duquel cette invention s'estant rencontrée,

Quo primum nata est tempore, magna fuit.

S'il n'y avoit plus d'apparence de croire que le bon homme Junius qui ne se persuadoit pas qu'on le deust quelque jour examiner si curieusement, en a plustost parlé suivant qu'il le jugeoit à propos pour la gloire de son pays, que pour s'estre bien informé de l'affaire. Mais encore il ne s'accorde pas mieux avec ses compagnons; car Bertius maintient que le *Speculum salutis* ne fut pas imprimé avec des caractères séparés, mais sur de grandes pages de bois qui estoient toutes d'une piece: & Rutgerius dit le mesme du premier Donat qui fut imprimé en Hollande, & puis à Maience, qui est tout justement le contraire de ce qu'en avoit assuré Junius. De maniere que si la diversité des opinions denoté la fausseté de quelque doctrine, celle-cy ne peut aucunement estre vraie, puis qu'il s'y rencontre tant de contrarietez. Et pour ce qui est de toutes les autres autoritez, elles ne concluent guerre davantage que toutes les precedentes, au moins sont elles tellement frelatées, tronquées, foibles & desguisées, que l'on ne doit à mon jugement beaucoup s'y assurer: Car Hegenitus prend si peu garde à ce qu'il escrit, qu'en la mesme page où il rapporte cette inscription de Harlem dattée de l'an 1440. il dit sans y songer que l'impression ne fut trouyée qu'en 1464. Et pour

118 ADDITION A L'HISTOIRE

ce qui est de Mariangelus , vous ne sçavez si c'est luy ou Alde le jeune qui parle ; joint que Scriverius rapporte cette inscription du Donat d'une autre façon , y adjoustant ces mots, *Admonitus certè fuit* Joannes Faust civis Moguntinus qui primus excogitavit artem typis æreis , *ex Donato &c.* qui ne sont point en celle qui est alleguée par Rutgersius. Et si cet Autheur Anonyme de la Chronique de Cologne est *in rerum natura* , il y a bien de l'apparence qu'ayant escrit long temps apres ce Mariangelus , il aura suivy son erreur ; qui a peut estre pris source sur ce qu'un Nicolas Jansson François fut des premiers qui s'adonnerent à l'Imprimerie apres Jean Fust & Pierre Schoiffer, faisant merveille à Venise & ailleurs d'imprimer quantité de livres & en tres-beaux caracteres , desquels je me puis vanter en avoir veu plus de trente , qui ne cedent en rien aux meilleurs & plus beaux que nous ayons à present. De maniere que je devois estre plustost creu que Junius s'il me prenoit phantaisie de dire que cette invention fut trouvée en mon pays comme il dit qu'elle le fut au sien ; au moins ne voudrois-je comme luy avancer sans tesmoins une chose si nouvelle & de telle consequence , afin de n'estre point sujet à me couvrir & defendre de la calomnie par cette commune excuse,

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos

Ducit, & immemores non finit esse sui.

Certes je puis dire avec verité que les deux premiers livres que j'aye veus de l'impression des Pays-bas , sont une Morale d'Aristote que m'a montrée le Vincent Pinelli de cette ville Monsieur des Cordes, sur la fin de laquelle l'Imprimeur a inseré ces mots, com-
me

me pour marque d'une grande nouveauté, *Præfens liber Aristotelis de moribus ad Eudemum, per Leonardum Aretinum de Græco in Latinum translatus, extitit per Joannem de Westphalia in florentissima Universitate Lovaniensi residentem, non fluxiali calamo, sed arte quadam characterisandi modernissima, feliciter consummatus anno Domini 1475.* & l'autre est un vieux Repertoire d'Arnoldus de Hollandia de la ville de Rotterdam, que j'ay veu en la Bibliothèque du College des Cholets, sur la fin duquel on a inferé quelques vers, dont voicy les plus nécessaires pour nostre sujet,

*In medium prodeò Gnotosolitos ego
 Tam bene limatus tantoque labore politus,
 Ut nusquam similis usque modo fuerit,
 Hoc Bruxella mihi prætendit culmen honoris,
 Me famâ celebri seque perenne beams,
 Virginis à partu dum fluxissent simul anni
 Mille quadringenti septuagintaque sex.*

Ce qui montre bien que l'Édition n'avoit pas esté en ces quartiers dès l'an 1447. comme nous le veulent persuader Junius & ses compagnons. Mais ce qui est encore plus, j'estime que le *Speculum salutis*, ny aucun autre livre, n'a jamais esté imprimé avec ces planches de bois gravées depuis un bout jusqu'à l'autre sans distinction des lettres ny des mots. En quoy je me serviray premièrement de l'autorité de Junius qui dit tout le contraire, & secondement de la façon des caracteres, qui pour estre semblable à l'écriture de main, fort presséz & entremeslez de quelques syllabes les lettres desquelles estoient liées & moulées ensemble, ont deceu & deçoivent encore tous les jours ceux qui ne les contemplent de près, & avec grande attention & diligence. Ainsi M. G. homme de ra-

re & excellente doctrine, & de tres-subtil & profond jugement, m'asseuroit il y a quelque temps d'avoir veu en la Bibliotheque de Sedan un certain volume composé de la sorte, quoy que j'aye sceu depuis avec toute assurance que c'est le livre des Offices de Ciceron imprimé l'an 1466. duquel les lettres sont aussi bien séparées que celles de cette page. Et ne sert de rien l'exemple qu'apporte

Confutat.
fabulæ Bur-
don. p. 261.

Rutgerfius de Veronique ou Berenice Lodronia mere de Scaliger, *que horologium seu matutinas horas beatæ Mariæ, penes se habuit pagellis ligneis incisiss impressum in membranis litteris inter se colligatis & connexis, ut mos scribendi est mercatoribus.* Parce que suivant la

Herculis
Hypolom.
pag. 116.

lettre du Cardinal Madrutio dans Schioppius, il n'y a jamais eu de Berenice en la famille des Lodroni, & que ces Heures ayant esté deschirées par une levrette auparavant que personne les ait pû voir, il y a bien de l'apparence de croire qu'elles n'ont jamais esté que dans l'imagination de Jules Cesar Scaliger qui ne nous donne assez souvent que sa seule Relation pour preuves de beaucoup d'histoires & rencontres, & de celles-là principalement qui regardent luy, ses ancestres ou sa Principauté. D'où nous devons conclure avec Ciceron, *quod auctoritatem nullam debemus, nec fidei commentitiis rebus adjungere.*

p. De Divi-
natione.

C'est pourquoy il faut en fin advouer que l'Impression a commencé en Allemagne, & que nonobstant toutes les oppositions des Hollandois on ne doit frustrer cette grande & ingenieuse nation de ce que la raison & l'authorité de tous les grands personnages qui vivoient du temps qu'elle nous a donné cette belle invention luy accordent; j'en produi-

ray quelques uns des plus anciens , pour monstrier que je ne dis rien sans bonne preuve, & qu'il n'y a que la seule verité qui me conduit en ces recherches. Robert Gaguin sera un des premiers, puis qu'il fit imprimer sous le Regne de nostre Louys XI. son Art Poëtique avec l'Epigramme rapportée au commencement de ce chapitre , dont voicy les deux derniers vers,

*Hoc talis inventum felix Germania terris
Artis & ingenii nobile schema sui.*

Laurens Valle qui mourut l'an 1465.

Abstulerat Latio multos Germania libros

Nunc multo plures reddidit ingenio.

Et quod vix toto quisquam perscriberet anno

Munere Germano conficit una dies.

Angelus Politianus qui florissoit au mesme temps, Epist. 1. lib. *Cum tamen ipsi voces omnino barbaras s.*

pro Ciceronianis usurparent, quas videlicet excusatores ipsi novorum librorum Teutones perver-

Comment.
in Praefat.
Plinii.

summe aliquando effinxissent. Nicolaus Perottus qui estoit son contemporain. *Volebam etati nostrae gratulari ob novum scribendi genus è Germania nuper ad nos delatum.* Philippes Beroalde eneore plus ancien que ces deux prece-

In Elegia de
laudib. Ger-
maniz.

dents,
O Germania muneris repertrix

Quo nil utilius dedit vetustas

Libros scribere quæ doces premendo.

Marius Grapaldus qui fut un de ses disciples,

Nuperrime cepit utpote me puero in crepundis; Lib. 2. Di-
ars olim, ut aiunt, à Germanis inventa are lit- tionarii de
teras, & ita libros formis, ut vulgo dicitur, ex- partib. 2.
pendendi. Junlanus Majus Cavalier Neapolitain, duquel le livre fut imprimé en 1490. dium cap. 9.
Accedit ad hæc quod Germani solerti & incredi- tit. de penna.

bili quodam invento nuper novam quandam ele- De prisco-
mentorum characteri imprimendi rationem in- rum pro-
venerunt, &c. riet. verbor.

Heu,

122 ADDITION A L'HISTOIRE

Carmine in
laudem Ger-
manis. Henry Bebelius qui vefcut un peu apres,

*Laude condigna venerare vatam
Turba Germanos, studio sagaci
Scripta qui quondam renovare morunt
Arte premendi.*

*Ere quod quis modico parare
Optimos possit veterum libellos,
Hoc dedit nobis merito colendus
Teutonius orbis.*

In Chronico
Ziticeusi. Paulus Langius a esté pareillement de la mes-
me opinion, rapportant ces deux vers de Se-
bastien Brant,

*Quæ doctos latuit Græcos Italosque peritos,
Ars nova Germano surgit ab ingenio.*

In lib. de in-
ventorib. re-
sum c. 11. Et Matthæus Lunensis qui vivoit il y a plus
de six vingts ans, en parle aussi en cette for-
te, *Impressura litterarum in Germania post Chri-
sti adventum comperta fuit.*

Mais que sert d'en rapporter davantage,
& de confirmer par le tesmoignage de quel-
ques particuliers, ce que tout le monde af-
seure estre tres-veritable ? Il vaut mieux pas-
ser outre, & voir par qui & en quelle ville
elle fut premierement inventée & establie,
sans nous arrester toutesfois à l'opinion du
bon homme Volaterran, qui dit tout naïfve-
ment, que *duo à Germania fratres Romæ eam
cœperunt anno 1465. primumque omnium Au-
gustinus de Civitate Dei & Lactantius prodit-
re*: D'autant que s'il est d'advis par ces mots
que l'Imprimerie ait commencé à Rome, &
que ces deux livres ayent esté les premiers de
tous imprimez, il se trompe si lourdement,
qu'il n'a besoin que d'une ferme negative
pour toute response. Et encore moins se faut-
il ranger du costé de ceux qui faisant une lon-
gue reflexion sur toutes les belles & grandes
inventions, maintiennent qu'il est de leurs

Lib. 33. An-
trop.

au-

antheurs comme de la source & fontaine du Nil,

——— *qui semper inani
Quarendus ratione latet, nec contigit ulli
Hoc vidisse caput:*

Claudian. in
Epig. de Ni-
lo.

parce qu'après avoir diligemment examiné les opinions même les plus probables, ils n'en peuvent tirer autre assurance sinon que comme l'on tient pour certain l'usage du Canon avoir esté trouvé en la ville de Cologne, & celuy de la Bouffole en Amalphis de Sicile, suivant le vers assez commun de Pan-
horme,

Prima dedit vauis usum magnetis Amalphis. In Carmine
de eiusurbis
laudat.

Aussi peut-on croire que l'Imprimerie a esté premierement trouvée à Strasbourg: mais de sçavoir par qui ny en quel temps précifément ces inventions nous ont esté communiquées, ils croyent qu'il est également incertain de toutes les trois: C'est pourquoy n'attribuant l'honneur de cette dernière ny à Fust, ny à Guttemberg, ny à Mentelin, & encore moins à Regiomontanus, comme il semble que Ramus vueille faire, ils le deferent tres-volontiers *ignoto Heroi*, ou, pour parler plus ouvertement, à quelque ingenieux Citoyen de Strasbourg, lequel estant venu par hazard ou autrement en la cognoissance de ce secret environ l'an 1440. & n'estant assez riche ou industrieux pour le conduire à sa perfection, se transporta après en avoir fait plusieurs essais à Maience, où il se descouvrit à Guttemberg riche homme de ladite ville, lequel s'estant associé de quelques autres fit en fin reussir ce secret quelque dix ou douze ans après sa première invention; Ce qu'ils conjecturèrent tant de la diversité qui se rencontre encore és opinions que nous devons alle-
guer,

In Proœmio
Mathemat.

guer, que du narré suivant fait par Wimphelingus en la vie de Robert Evesque de Strasbourg, *Sub hoc Roberto*, dit-il, *nobilis ars Impressoria inventa fuit à quodam Argentiniensi, licet incompletè, sed is cum Moguntiam descenderet ad alios quosdam similiter in hac arte laborantes ductu cujusdam Gensfleisch ex senio cæci in domo Bonimontis Guttemberg (in qua hodie est Collegium Juristarum) ea ars completa fuit in laudem Germanorum sempiternam.* A quoy il semble qu'ait aussi voulu joindre l'Autheur de cet Epigramme, que j'ay trouvé sur la fin d'un vieux Catholicon, & lequel pour estre un des mieux faits que j'aye veu à la louange de l'Imprimerie, merite bien d'estre inseré en ce chapitre.

Imprimé à
Rouen l'an
1499.

*Tingere dispositis chartas quicumque metallis
Cœpit, & insignes edidit ære notas.
Mercario genitore satus, genitrice Minerva,
Preditus ætheræ semine mentis erat.
Non illum Cereris, non illum cura Lyæi,
Terrenæ tenuit non opis ullus amor.
Copia librorum cupidis modo rara Latinis
Cum foret, auspiciis illius ampla venit.
Improbis innumeris Librarius ante talentis
Quod dabat, exigua nunc stipe vendit opus.
Historiæ venere Titi, se Plinius omni
Gymnasio jactant, Tullius atque Maro.
Nullum opus ô nostri felicem temporis artem,
Cellat in arcano Bibliotheca situ.
Quem modo Rex, quem vix Princeps modo rarus
babebat*

Quisque sibi librum pauper habere potest.

Mais en effect cette opinion ne me semble pas assez bien appuyée pour estre suivie & préférée à toutes les autres, parce que, comme il est bien vray-semblable, l'Autheur de cet Epigramme s'est servy de son *quicumque* pour

ne s'entremettre du différent qui estoit desia entre les Historiens touchant Jean Fust & Guttemberg ; & le passage de Wimphelingus se peut destruire facilement par un autre tiré de son! Histoire, que nous rapporterons cy apres en parlant de Strasbourg.

Je trouve doncques quant à cè qui est des opinions les plus communes & vray-semblables, que la pluspart des Auteurs attribuent cette invention à la ville de Maience, & ce en trois diverses façons : Car les uns n'en nomment point l'auteur, comme Hermanus Schedel en sa Chronique des Chroniques Fol. 152.

imprimée il y a plus de cent ans, où il dit simplement que *banc artem apud Moguntiam Rbeni urbem 1440. inventam fuisse aiunt.* En quoy il a esté suivy par Erasme sur la 9. Epistre de S. Paul *ad Gerontiam*, Tritheme en l'Homelie 7. du premier livre de ses Exhortations, & en la 42. de ses Epistres familiares ; Altamerus sur la description d'Allemagne faicte par Corneille Tacite & Conradus Celtes, duquel nous avons ce Distique,

*Jamque Moguntiacam vastus te flectis ad urbem,
Quæ prima impressas tradidit ære notas.*

Les autres disent que ce fut Jean Guttemberg ou Gudemberch, entre lesquels sont le susdit Tritheme en sa Chronique, Polydore Ad annum 1450.

Virgile chap. 7. du livre 2. Bruschius au Catalogue des Evesques de Maience, Salmuth sur Pancirolle, & Sabellic en ses Enneades, Lib. 6. Enneade 10.

où il assure que *Commentum Teutonicum fuit, inventi auctor Joannes Guttembergius equestri vir dignitate, Moguntiaque res primum tentata est.* Et les derniers maintiennent que ce fut Jean Fautsius, ou Fust, ou Faustus, qui a esté l'opinion d'Aventin livre 17. de ses Annales, Chrestien Macée en sa Chronique,

Pier-

126 ADDITION A L'HISTOIRE

Pierre Appianus en la 2. partie de sa Cosmographie, Genebrard livre 2. de sa Chronique, Ramus au 2. livre du Proëme des Mathematiques, Vigner tome 2. de sa Bibliotheque, Pasquier en ses Recherches. Et finalement cette mesme opinion est encore confirmée

Cap. 11. uz. par l'inscription que Serrarius dit avoir leu
bis. Mogun. derriere la vieille edition des Chroniques de

Tritheme, & qu'il me semble à propos de rapporter icy, quoy que fort longue, parce qu'elle est de consequence, & narrative de tout le procedé de Jean Fust & de ses compagnons. Elle est doncques telle: *Impressam & completum est presens Chronicorum opus anno 1515. in vigilia Margaretae virginis, in nobili famosaque urbe Moguntina, hujus artis impressoriae inventrice prima, per Joannem Schoffer nepotem quondam honesti viri Joannis Fusti civis Moguntini memoratae artis primi auctoris, qui tandem imprimendi artem proprio ingenio excogitare coepit anno 1450. indictione 13. regnante Frederico 3. presidente sanctae Moguntinae sedi R. D. Theodorico Pincerna de Erbach Principe Electore anno 1452. perfecit deduxitque eam in opus imprimendi, operata tamen ac multis necessariis inventionibus Petri Schoffer de Gernsheim ministri sui que filii adoptivi, cui etiam filiam suam Christinam Fustbin pro digna laborum & multarum adinventionum remuneratione nuptui dedit: retinuerunt autem hi duo jam praenominati Joannes Fust & Petrus Schoffer hanc artem in secreto (omnibus ministris & familiaribus eorum ne illam quoquomodo manifestarent jurjurando astrictis) quoad tandem anno 1462. per eosdem familiares in diversas terrarum provincias divulgata haud parum sumpsit incrementum.* Je croy toutesfois que ce bon nepveu a voulu deferer plus d'honneur à son oncle

•Jean.

DU ROY LOUIS XI. 127

Jean Fusth qu'il n'en avoit jamais desiré, veu que és inscriptions de quatre livres beaucoup plus anciens que ces Chroniques, il ne se qualifie point absolument inventeur de cet Art, mais cette louange luy a esté donnée par ses descendans, qui estoient bien aises de se flatter en la gloire de leurs ancestres; tout ainsi que Jean Mentelin ou Mentel qui en travailla le premier à Strasbourg est qualifié par ses heritiers inventeur d'icelle, comme l'on peut voir par leurs armes mises sur la premiere feuille de l'*Onomasticon Osbonis Brunsfelsii*, imprimé audit Strasbourg par Jean Schot 1543. dans lesquelles il y a un Lyon couronné & le casque timbré de mesme, avec cette inscription à l'entour, *Insigne Scottorum familiae ab Friderico Romanorum Imperatore tertio, Joanni Mentelin primo Typographiae inventori ac suis concessum anno Christi millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto.* Apres quoy il nous faut descendre à l'opinion de ceux qui tiennent pour tres-certain & assuré, avec *Wimphelingus* qui escrivoit en 1511 que *Joannes Guttemberg Argentinenfis primus artem impressoriam in urbe Argentinenfi invenit, inde Maguntiam veniens eandem feliciter complevit*: qui est aussi celle que nous suivrons comme la plus veritable, & de laquelle *Serrarius* mesme semble demeurer d'accord en la description de la ville de Maience, avec *Sethus Calvisius* (qui fait ce *Guttemberg* Orfevre, & non Chevalier, suivant la commune opinion) comme aussi *Joannes Arnoldus Bergellanus* Auteur ancien, curieux & fort diligent, qui dit expressément apres *Fulgose*, l'Auteur du Supplement de l'Abbé d'Urperge, *Bibliander*, *Verdier*, & beaucoup d'autres qu'il n'est besoin de rapporter.

Cap. 65. Epit.
tom. rerum
Germanic.

In Chronol.

In Encomio
Calcograph.
Lib. 8. c. 11.
Lib. de rati-
one com-
omnium
linguar.
Livre 8. de sa

Sed Prosopograph.

128 ADDITION A L'HISTOIRE

*Sed te ne fallat mendacis opinio vulgi
 Illius referam quæ sit origo rei,
 Clarus Joannes en Guttembergius hic est
 A quo ceu vivo flumine manat opus
 Hic est Amidam custos fidissimus, hic est
 Qui referat latices quos pede fodit equus,
 Quam veteres nobis Argenti voce notarunt
 A puero fertur sustinuisse virum,
 Illa sed huic civis largita est munera grata
 Cui clarum nomen Mogus habere dedit,
 Primitias illic cepit formare laboris,
 Ast hic maturum protulit artis opus.*

De maniere que l'honneur de cette merveilleuse invention se doit sans conteste rapporter à Jean Guttemberg de la ville de Strasbourg, lequel ayant tasché quoy qu'en vain de la faire reussir à sa perfection en ladite ville, se transporta en fin à celle de Maience où il demeura tout le reste de ses jours, y ayant obtenu le droit de Bourgeoisie: d'où vient qu'il est appelé *Moguntinus* dans beaucoup d'Autheurs, & mesme en cette inscription qui fut mise l'an 1507. sur la maison où il avoit demeuré en ladite ville.

JOANNI GUTTEMBERGENSI MOGUNTINO, QUI PRIMUS OMNIUM LITTERAS ÆRE IMPRIMENDAS INVENIT, HAC ARTE DE ORBE TOTO BENE MERENTI, IVO VINTIGENSIS HOC SAXUM PRO MONUMENTO POSUIT.

Or s'estant ainsi estably à Maience il continua de travailler à l'accomplissement de cette sienne entreprise, mais avec de si grands frais, que ne les pouvant seul supporter, il fut contraint de s'affocier avec un Libraire de la mesme ville qui s'appelloit Jean Fautt ou Fust, lequel assisté d'un sien parent nommé Pierre Schoiffer de Gernsheim ou Opilio

Illo qui trouva le premier les Poinçons & Matrices, mit en fin cet Art en pratique. Ce que ledit Arnoldus Bergellanus a exprimé fort gentiment en ces vers :

*Addidit huic operi lucem sumptumque laboris
Fauftus Germanis munera faufta ferens.
Et levi ligno sculpunt hi grammata prima,
Quæ poterat variis quisque referre modis.
Materiam bibulæ supponunt inde Papiri
Aptam quam libris littore Nilus alit.
Insuper aptabant mittit quas sepia guttas,
Reddebat pressas sculpta tabella notas.
Sed quia non poterat propria de classe character
Tolli, nec variis usibus aptus erat,
Illis succurrit Petrus cognomine Schæfer,
Quo vix cælando promptior alter erat.
Ille sagax animi præclara toreumata finxit
Quæ sanxit Matris nomine posteritas.
Et primus vocum fundebat in ære figuras
Innumeris cogi quæ potuere modis.*

Et un peu apres venant encore à parler de cette Societé & triade vrayement heroïque, il la comprend en un seul distique,

*Illo primus erat tunc Guttembergus in albo,
Alter erat Faustus, tertius Opilio.*

Or à propos de ce Petrus Schoiffer qui inventa les Poinçons & Matrices, il ne faut omettre de remarquer en passant l'erreur de Ramus & de Claude Duret, qui tiennent qu'elles sont venuës de l'invention de Regiomontanus, aians si peu pris garde au lieu le Cardan sur lequel ils se fondent, qu'ils n'y ont pas remarqué que c'est des Ephemerides qu'il parle, & non pas des Matrices des lettres & caracteres, & qu'encore n'en attribue il pas tant l'invention à Regiomontanus qu'à Purbache ou quelque autre grand Mathematicien qui l'avoit precedé.

L-2. proœm.
Math.
Chap. 24. de
son Trésor des
langues.
Lib. 12. de
rer. variet.
cap. 69.

Mais pour revenir à nos trois premiers & principaux auteurs de l'Impression , je me persuade , & il est bien à croire qu'ils firent une infinité d'espreuves & maculatures auparavant que d'avoir tout justifié & assemblé leurs instruments : apres quoy ils commencerent en fin d'en composer non les Offices de Ciceron , comme ont voulu Ramus , Befoldus , Pasquier , Duret , & tous les Auteurs sans en excepter aucun , au moins que j'aye veus , mais une grande Bible *in folio* , qui fut achevée l'an 1462. comme il est porté par cette inscription mise sur la fin d'icelle , *Præfens hoc opus finitum ac completum Et ad Eusebiam Dei industriè in civitate Moguntina per Joannem Fust civem , Et Petrum Schoeffer de Gernsheim Clericum Dioecesis ejusdem , est consummatum anno Incarnationis Dominice 1462. in vigilia Assumptionis gloriose virginis Mariæ.* Sur quoy nous devons premierement remarquer que le caractere dont fut composée cette Bible (que j'ay veüe & considerée diligemment en cette ville dans la Bibliothèque de Sainte Croix de la Bretonnerie , où elle est imprimée sur velin & reliée en deux volumes *in folio*) estoit si semblable à l'écriture de main que l'on faisoit en ce temps-là , que ledit Jean Fust en ayant apporté grand nombre à Paris pour les distribuer , la plupart desquelles aussi estoient sur du velin , & ornées de grandes lettres & vignettes d'or , il les vendit au commencement pour manuscrites , & ne les bailloit à moins de soixante escus piece : mais venant par apres à les lascher à vingt ou trente , & ceux qui en avoient acheté des premieres s'estant aperceus qu'elles estoient en trop grand nombre & trop semblables pour estre escrites à la main ,

Joannes
Walchius
apud Befol-
dum disser-
tat de Typo-
graphia.

main, ils intenterent action de survente contre luy, & le poursuivirent si chaudement que s'estant sauvé de Paris à Maience, & ne s'y trouvant pas en assez grande seureté, il passa à Strasbourg où il demeura quelque temps, & enseigna son art à Jean Mentelin habitant de ladite ville, qui y eut pour ses successeurs Adolphus Ruschius, & Martinus Flaccus, desquels fait mention Wimphelin-
In epitom.
rerum Ger-
manicar.
 gus. Secondement que tous les Auteurs se sont trompez assurant, comme j'ay desia dict, que le premier livre qui a esté imprimé est celuy des Offices de Ciceron, croyant peut estre en avoir assez de preuves par le discours que Jean Fust a inseré sur la fin dudit livre en ces propres termes, que j'ay copiez sur celuy que Monsieur Rigault a pris la peine de me montrer en la Biblioteque Royale, & trouvez semblables à ceux qui sont rapportez dans Pasquier, Ramus & Besoldus. *Præfatus Marci Tullij clarissimum opus Joannes Fust Moguntinus civis, non atramento pluviali cannâ neque ærea, sed arte quadam perpulchra manu Petri de Gernsheim pueri mei seliscicer effeci finitum anno 1466. die 4. mensis Februarii.* Mais cette raison n'est pas si considerable qu'ils pensent, d'autant qu'il se trouve plusieurs autres livres avec semblables dictions, qui toutesfois n'ont esté imprimées que quinze ou vingt ans, voire même trente & quarante apres ladite Bible : Ainsi la Morale d'Aristote imprimée à Louvain 1475. a le dicton que nous avons rapporté cy dessus : ainsi lisons nous sur la fin des Consequences de Martin Magistri, *Has Consequencias Antonius Demidel in Artibus Magister, nec non civis Parisiensis in monte sancti Hilarii prima concurrente causa miro caractere*

132 ADDITION A L'HISTOIRE

Exaravit anno 1501. ainfi l'Imprimeur des Commentaires de Dorp fur la Somme de Petrus Hispanus, dit qu'ayant pitié de la jeunefse il l'a voulu aider, *hac arte cœlitus demiffa.* Bref nous rencontrons fouvent des liures compofez *calamo abeno, artenuova caracterifandi, literis fufilibus, & paginis ferratis,* qui ne representent rien moins que le premier temps de l'Edition. Ce qui est arrivé, comme j'estime, parce que l'on avoit couftume de mettre ces Eloges fur la fin des livres qui fortoient les premiers de la Presse lors qu'elle estoit établie en quelque ville: voire mefme chaque Libraire en faisoit autant à celui qui avoit le premier roulé dans son Imprimerie pour luy servir de bouchon & faire envie aux marchands, de quoy nous apporterons encore d'autres exemples en la fuitte de ce discours. Or je ne fçay fi Jean Fust imprima d'autres livres que ces deux precedents, fçavoir la Bible & les Offices de Ciceron; mais il ya bien de l'apparence qu'il n'en fit gueres d'autres, parce qu'és Epiftres de S. Hierome imprimées de fa lettre & à fa façon, que l'on m'a montrées dans la Bibliotheque de S. Vidor, & en celle de l'Abbaye S. Germain, je ne trouve au derriere que le nom de son gendre ou neveu Pierre Schoiffer, en cette sorte: *Est autem præfens opus arte impressoria feliciter consummatum per Petrum Schoiffer de Gernsheim, in civitate nobili Moguntina, cujus nobilitati vir B. Hieronymus fcribens ad Gerontiam de Monogamia testimonium perhibet sempiternum multis millibus incolarum ejusdem in Ecclesia pro fide Catholica sanguine proprio laureatis.*

*Huic laudatori reddit Moguntia vitem
Tot sua scripta parans usibus Ecclesia.*

anno Domini 1470. die 7. Septembris. Comme aussi il n'y a que luy de nommé. en cette datte du Valere Maxime de son impression, qui est en la Bibliothèque de Messieurs du Puy, *Præfens Valerii Maximi opus præclarissimum, in nobili urbe Moguntina Rheni anno 1471. xvij. kalendis Julius per egregium Petrum Schoiffer de Gernsheim artis impressorie magistrum feliciter est consummatum: non plus encore qu'au Scrutinium sacrae scripturae, que j'ay parmy mes livres, avec cette inscription, Anno Domini 1478 ad vij. idus. Januariæ. R. in Christo Pat. D. D. Dietbero Archi-præsule Moguntino, in nobili civitate Moguntia; Petrus Schoiffer de Gernsheim arte magistra. fuit consignando sentis feliciter finivit.* Et c'est tout ce que j'ay pu voir des deux premiers Imprimeurs du monde Jean Fust & Pierre Schoiffer. Cependant leur secret qu'ils cachèrent diligemment jusques à ce que la Bible fust achevée, se divulga incontinent apres, & leurs serviteurs devenus maîtres l'establirent & pratiquerent en diverses villes où ils se retirèrent. Rome fut une des premières où la Presse roula par le moyen d'un *Uldaricus Gallus*, qui donna sujet à l'Evêque que Joannes Antonius Campanus (lequel se rendit Correcteur de son Imprimerie.) † de composer cet Epigramme à sa louange, rapporté par Faernus, & inseré sur la fin des Philippiques de Cicéron imprimées par ledit *Uldaricus* sans datte de l'année, mais neantmoins comme il est à croire auparavant l'an 1470.

*Aufer Tarpeius castos Jovis, unde quod alis
Obstreperes, Gallus cecidit, altor adest
Uldaricus Gallus, ne quem poscantur in usum
Edocuit pennis nil opus esse tuis.*

† Il ne corrigeoit que ses propres ouvrages. Voyez le traité de l'imprimerie de Mr. Chevallier pag. 198.
In vita Campani.

134 ADDITION A L'HISTOIRE

*Imprimis ille die quantum vix scribitur auuo,
: Ingenio haud noceas., omnia vincit bono.*

Je retrancheray toutesfois librement cet Uldaricus de nostre nation Françoisé, pour deferer quelque chose à ceux qui maintiennent que son propre surnom estoit *Han*, lequel signifie en Allemand un Coq, comme *Melançibon* terre noire, *Hus* une Oye, *Reucblin* de la fumée, & *Fusch* un Renard. Ce qu'estant asses vray-semlable, je passeray légèrement par dessus cette faute de *Campanus*; & demeureray d'accord avec tous les Allemands que ce fut un des leurs qui imprima le premier des livres en la ville de Rome, lesquels Volaterran estime avoir esté ceux de Lactance & le S. Augustin de la Cité de Dieu, que Anthoine Verdier dit estre gardé curieusement en la Bibliothèque de Louys Gomez Evêque de Sarno; en suite de quoy il y imprima encore Tite Live, Quintilien, & les Tustulanes & Philippiques de Ciceron, continuant tousiours à y travailler jusques à ce que Conradus Swenheym & Arnoldus Pannartz y arriverent, qui firent bien rouler la Presse d'autre façon que n'avoit fait cet Uldaric Han, † imprimans toutes sortes de bons livres, avec ces vers pour marquer leur nom & leur demeure; que j'ay veus sur la fin d'un *Continuamentu Catena D. Thoma in Evangelia*; en la Bibliothèque du Collège de Montaigu, & des œuvres de S. Leon en celle des Celestins.

Chap. 3. livre
2. de ses divers
ses Leçons.

† On prend
que Swenheym
& Pannartz
sont les premiers
qui ont
establi l'Impri-
merie à Rome.
Voyez Chevil-
lier p. 202.

Aspicis illustres lector quicumque libellos:

Si cupis artificum nomina nosse, lege.

Aspera ridebis cognomina Teutona forsan,

Mitiget ars Nilus si scia corda virtutum.

Conradus, Sweynheym, Arnoldus Pannartzque *Magistri*

Roma

Romæ impresserant talia multa simul.
Petrus cum fratre Francisco Maximus *ambo*
Huic operi aptam contribuere domum.

M. CCCC. LXX.

De Rome elle passa à Naples par le moyen d'un Sixtus Rutinger habitant de Strasbourg, qui commença d'y travailler l'an 1471. & se mit si avant, à ce que dit Wimpelingus, aux bonnes graces du Roy & de toute la Noblesse, que s'il n'eust preferé le retour en sa patrie aux grandes recompenses qu'on luy faisoit tous les jours, il n'eust jamais manqué d'estre pourveu de grands Benefices ou de telles autres charges qu'il eust pû desirer.

Au mesme temps Nicolas Janfon François s'establit à Venise, où il fit merveille d'imprimer avec un caractere si agreable, carré & bien remply, que je ne croy pas que nous en ayons maintenant de plus beau: recours à son Pline de l'an 1472. duquel j'ay veu deux exemplaires, l'un en la grande & magnifique Bibliotheque de Mr. le President de Mesme, & l'autre en celle de Mr. de Thou: recours encore à ses Epistres de Cicéron *in folio* de l'an 1471. à son Macrobe de la mesme année, à son Justin de 70. Cesar de 71. Aulugelle de 72. Solin de 73. Diogenes de 76. & à ses Vies de Plutarque de 78. qui sont tous de vrais chef-d'œuvres de l'Imprimerie. En quoy il fut aussi secondé par un autre François nommé Jean de Rubeis, qui imprima à Venise l'an 1474. le Dionysius Halicarnassens, & en 1476. la lecture de Dominique *de sancto Geminiano* sur le sixiesme des Decretales, mais d'un caractere beaucoup plus rude & inegal. Il y avoit toutesfois dès l'an 1470. deux Allemands en ladite ville, sçavoir Jean de Cologne & Wendelinus de

136 ADDITION A L'HISTOIRE

de Spire, qui y imprimerent les Comedies de Plaute, l'Eusebe, le Quinte Curse, les Apophtegmes de Plutarque, le Corneille Tacite, l'Appian, & plusieurs autres livres. Quelque vingtaine d'années par apres Alde Manuce y vint dresser ses Presses, & commença de travailler à la perfection, non seulement sur les Autheurs Latins, mais encore sur les Grecs, qui avoient bon besoin de son industrie, pour n'avoir esté maniez que fort grossierement par les autres, comme on peut voir tant par le Psaultier Grec Latin imprimé à Milan 1483. qu'encore par l'*Etymologicum magnum* publié à Venise l'an 1499. chez Nicolas Blastus de Crete, & la Methode de Galien de l'an 1500. chez le mesme, que l'on tient avoir esté le premier livre imprimé en Grec des œuvres dudit Auteur.

Et puis que nous sommes maintenant sur le Grec, il faut remarquer que Janus Lascaris Rhyndacenus exilé de Constantinople, a le premier trouvé, ou au moins restably & remis en usage les grandes lettres, ou pour mieux dire Majuscules & Capitales de l'Alphabet Grec, esquelles il fit imprimer l'an 1494. des Sentences morales, & autres vers qu'il dedia à Pierre de Medicis, avec une fort longue Epistre liminaire, où il l'informe de son dessein, & de la peine qu'il avoit eüe à rechercher la vraye figure de ces grandes lettres parmy les plus vieilles Medailles & monuments de l'Antiquité: & aussi qu'un nommé Gilles Gormont fut le premier qui establit à Paris environ l'an 1507. une Imprimerie pour les Autheurs Grecs, commençant par la Grammaire de Chrysolaras, la Batrachomio-machie d'Homere, le Poeme d'Hesiodo intitulé *Opera & dies*, & quelques autres

autres petits Traittez qui finissent tous par ce diſton Latin , *Operoſo huic opuſculo extre-
mano impoſuit manum Egidius Gourmontius,
integerrimus ac fideliffimus primus , Duce Fran-
ciſco Tiffardo Ambaſſaeo , Græcarum litterarum
Parifiis Impreſſor , anno Domini M. ccccc. vii.*

Bref on peut juger que les François ne demeurèrent pas inutiles ny les bras croiſez pendant la premiere chaleur de cette admirable invention , puis qu'outre les deux cy-deſſus alleguez , ſçavoir Nicolas Janſon & Joannes de Rubeis , il y eut encore un Pierre Maufer François de nation & citoyen de Rouen , qui la porta à Padouë , où il imprima l'an 1474. la Phyſiognomie du Conciliator Pierre d'Apono , laquelle eſt gardée en la Bibliotheque de M. Moreau , & l'an 1476. les Commentaires de Caietanus de Thyenis ſur les quatre livres des Meteores , & le Traicté des Mineraux d'Albert le Grand en grand folio , avec les marges , le fonds & l'entre-deux des colonnes de grandeur extraordinaire , que je conſerve curieufement en la mienne.

Pour ce qui eſt des autres villes d'Italie , bien que je n'aye point rencontré de livres qui y fuſſent imprimez auparavant l'année 1472. comme par exemple les œuvres de Barbatias à Boulogne , & celles de Balde à Parme de 1472. & 1473. nous pouvons toutesfois conjecturer par le paſſage de Philelphe rapporté cy-deſſus au chapitre 4. en parlant de la cherté des livres , qu'il y en avoit eu beaucoup d'imprimez auparavant l'an 1470. puis qu'écrivant la meſme année à un de ſes amis , il le prie de luy mander le prix des œuvres de Tite Live , parce qu'il les deſiroit avoir de cette nouvelle façon. Et ce qui eſt grande-
ment

138 ADDITION A L'HISTOIRE

ment à remarquer , c'est que l'on s'adonna si chaudement à pratiquer cette nouvelle invention , qu'un certain Petrus Trecius se vantoit quelque temps apres d'avoir corrigé 3000. volumes. Et en effect je puis dire avoir remarqué, qu'auparavant l'année 1474. tous les bons livres, quoy que gros & laborieux , avoient desja esté imprimez deux & trois fois, sans excepter les vieux Jurisconsultes Balde, Bartole, Abbas, Felip de sancto Geminiano, Barbatias, & mille autres, que l'on peut voir dans la Bibliotheque du Royal College de Navarre, qui n'a point encore condamné ces vieux livres à servir aux fusées du feu de la S. Jean. Vendelinus de Spire homme d'esprit & de grande entreprise, qui avoit exercé cet Art par toutes les bonnes villes d'Italie, s'estant retiré en Allemagne s'adonna à composer la pluspart de ces gros volumes, mettant d'ordinaire ces deux vers sur la fin d'iceux, comme par exemple du Barthele de 1471.

Hos Wendelinus clara virtute magister

Transcripsit celeri formula pressa pede.

Et d'autant qu'il a servy comme de Triptolemus pour esandre non les bleds de Ceres, mais ces nouveaux caracteres de Maience par tous les coins de l'Europe, & que luy seul a plus imprimé ou fait imprimer qu'une douzaine d'autres les plus riches & fameux de son temps, il y avoit comme pres. se à qui luy donneroit des Epigrammes pour mettre sur ses livres, desquelles je n'en rapportéray qu'une, qui servira de preuve pour les autres.

Abbasis pars prima notis que sulget abenis

Est Wendelini pressa labore meci.

Cujus ego ingenium de vertice Palladis erant

Cre-

Crediderim, veniam tu mihi Spira dabis. 1474. Tout le monde ayant ainsi la main au Barreau, on s'advisa en fin aux Pays-bas d'en faire aussi de mesme, & le premier de ma cognoissance qui s'y mesla de l'Imprimerie fut un Joannes de Westphalia, lequel s'establit à Louvain l'an 1475. & commença son labeur par les Morales d'Aristote, desquelles nous avons parlé cy dessus, continuant d'imprimer toutes sortes de livres, comme on peut voir par ceux qui se rencontrent fort souvent dans les vieilles Bibliothèques.

Reste maintenant à parler de nostre France, & à montrer comme cette invention y fut apportée pendant le Regne de Louys XI. par deux † Allemans nommez Martin & Michel Ulriches, qui se logerent au Soleil d'or en la rue S. Jacques, & mirent premièrement sous leur Presse le *Speculum vite humanæ Roderici Zamorensis Episcopi*, qu'ils dédièrent audit Louys XI. comme un premier & assuré tefmoignage de leur industrie, sans toutesfois y mettre aucune marque qui pût denoter le temps & l'année de cette impression. Mais neantmoins nous pouvons assez probablement conjecturer que ce fut pour le plus tard environ l'an 1470. parce que le *Manipulus Caratorum Guidonis de monte Rocheris* se trouve imprimé l'an 1473. *per venerabilem virum Petrum Cesaris in Artibus magistrum, ac hujus artis industriosum artificem*: & la Chronique de S. Denys en 1476, par Pasquier Bonhomme l'un des quatre principaux Libraires de l'Université, qui ont tous deux esté posterieurs à ces Allemands. Or apres ce *Speculum* ils imprimerent encore sans aucune datte la Somme des cas de conscience de Barthelemy de Pise, sur la fin de laquelle

† Ils étoient trois, sça voir Martin, Michel & Ulrich. Voyez Chevalier p. 42.

140 ADDITION A L'HISTOIRE

quelle ils mirent ces six vers qui n'estoient pas si coulans & polis que le marbre de leur Presse.

*Heustu qui famam aeternam cupis cumulare,
Summâ Bartholomina, aspice ne careas
Quam niti de pressam Martinus reddidit atque
Michael Uiricus moribus unanimes.*

*Hos genuit Germania, nunc Lutetia pascit
Orbis miratur totus eorum opera.*

Depuis ils travaillerent sur les Homelies de S. Gregoire en 75. sur les Dialogues d'Occam en 76. sur les Sermons de *Utino* qui se trouvent *impressi Parisiis per Martinum Uiricum & Michaellem anno 17. Ludovici XI.* Et quelques temps auparavant ils avoient publié la Bible que j'ay veüe en la Bibliotheque des Celestins & en celle de feu M. Petau Conseiller au Parlement, avec ces vers qui marquent l'année de son edition :

*Jam tribus undecimus lustris Francos Ludovicus
Rexerat, Uiricus Martinus itemque Michael
Orti Teutonia banc mihi composuere figuram
Parisi arte sua me correctam vigilanter
Venalem in vico Jacobi sol aureus offert.*

Après ceux-cy il y eut encore deux habitans de Strasbourg nommez Nicolas Philippi & Marc Reinhardy, qui se vindrent habiter en cette ville, où ils imprimerent la traduction Françoisse du Miroir de la vie humaine en 1482. & acheverent d'y rendre l'edition fort commune & triviale : d'où par apres elle se respandit par toutes les autres villes de France és années que l'on peut cognoître par les plus vieilles editions qui y ont esté faiçtes, comme par exemple le plus vieux livre que j'ay veu imprimé à Lyon sont les Pandectes en Medccine de Matthæus Sylvaticus de l'an 1478. *regnante Ludovico Rege*
per

per Germanos, le plus ancien de Geneve est le livre des Anges du Cardinal Ximenes, de la mesme année : à Caen *Problemata Logica Hieronymi ab Hangesto*, de l'an 1511. à Bourdeaux les œuvres en Medecine de Gabriel Tarregua, de l'an 1520. à Abbeville Saint Augustin de la Cité de Dieu, de 1485. à Langres, *Expositio super Psalterium Joannis de Turrecremata*, de 1482. à Thouloufe les Commentaires de Thomas Valois in *D. Aug. de Civitate Dei*, en 1488. à Angoulesme le *Grecismus*, de 1493. & ainsi des autres. Combien qu'il soit bien difficile d'en juger au vray, parce qu'il se rencontre une infinité de vieux livres, & peut-estre des premiers qui ayent esté imprimez, ou les Libraires n'ont mis ny leur nom, ny le lieu, ny l'année, ny bien souvent le tiltre. A propos de quoy je feray encore deux remarques qui sont necessaires pour l'accomplissement de ce chapitre : la premiere, que presque tous les anciens livres estoient extremement nuds, c'est à dire desgarnis non seulement de leurs principaux tiltres & lettres capitales, que l'on laissoit en blanc pour les faire peindre ou illuminer, mais aussi du tiltre des pages & chapitres, du chiffre, des reclames & de l'alphabet. Neantmoins parce qu'ils se trouvoient trop empeschez à assembler & disposer par ordretoutes les feuilles & cayers des gros livres, ils s'aviserent de prendre les premiers mots des quatre premieres feuilles de chaque cayer qu'ils imprimoient fort proches les uns des autres, & neantmoins avec telle distance que l'on pouvoit cognoistre l'ordre & la disposition des cayers, ce qu'ils appelloient *Registrum operis*, que j'ay veu à la fin de presque tous les vieux livres, avec ce Distique,

Colli-

142 ADDITION A L'HISTOIRE

Colligere has chartas si fors tibi le&or amice

Complaceat, primas respice litterulas.

Neantmoins parce que cette methode d'assembler les livres ne se pouvoit pratiquer qu'avec grande patience, & que les Relieurs s'y trompoient bien souvent, ils s'aviserent des reclames, puis du chiffre, qu'ils mettoient mesme à chaque ligne, & en fin des alphabets disposez comme on les pratique aujourd'huy. L'autre remarque sera sur la difference des caracteres, qui ont esté changez & diversifiez en plusieurs façons; car les premiers qui furent mis en usage, & desquels se servirent Jean Futh & Pierre Schoiffer en toutes leurs Editions sont tellement semblables à l'écriture de main qui estoit pour lors en usage, qu'à peine les peut-on distinguer par autre signe que par la liaison qui ne s'y rencontre pas comme à nos livres manuscrits. Toutesfois Nicolas Janson changea ce caractere à une lettre carrée, bien fournie, & au reste si belle & si nette, qu'elle ne cede gueres à celle de nostre Vascosan: En quoy il fut suivy par Alde Manuce, qui changea aussi le vieux caractere Grec, & outre ce inventa sa lettre couchée, appellée dans les privileges qu'il obtint des Papes pour s'en pouvoir servir luy seul, *Character seu Cursivus Cancellarius*, prenant tant de peine à perfectionner ce qui sortoit de sa Boutique, que tout ainsi que l'on dit à cette heure d'une belle écriture qu'elle semble estre moulée, l'on disoit au contraire de son temps que ses editions ressembloient à l'écriture de main, parce qu'elles estoient faites *is litteris in Chalybem tam doctè eleganterque incisis, ac calamo scriptæ esse viderentur*. Mais ce beau caractere ne fut que fort peu de temps

Leo X. in
privilegio ei
concesso.

temps pratiqué à Venise , où les ouvriers moins cupides de l'honneur que du profit, le changerent incontinent en un autre extremement disforme , que Scaliger sur Catulle appelle à bon droit, *Longobardicum & morosum*, avec lequel les Jutes , Gregorius de Gregoriis , & Octavianus Scotus imprimèrent pendant l'espace de cinquante ou soixante ans tous les livres de Philosophie Scholastique , Medecine & Jurisprudence : ce qui dura jusques à ce que la Barbarie estant universellement chassée des Escholes , ces vieux caracteres le furent aussi des Imprimeries. Qui est tout ce que j'avois à dire sur cette recherche , que personne n'avoit encore entrepris de bonne sorte , & à laquelle neantmoins quelqu'un se devoit il y a long temps addonner , parce que le tarder ne vaut rien en cette affaire , & que ceux desquels nous en pouvons seulement recevoir instruction , sçavoir les vieux livres , se gastent & pourrissent tous les jours par nostre negligence, ou sont portez, *Ad vicium vendentem tibus & odores.*

CHAPITRE VIII.

Que non seulement Louys XI. mais beaucoup d'autres Roys de France ont aimé & favorisé les lettres.

LEs Historiens rapportent que Carneades grand Orateur & celebre Philosophe estant envoyé en Ambassade à Rome , s'adressa premierement aux Consuls , & leur exposa ce qui estoit de sa charge : puis dès
le

144 ADDITION A L'HISTOIRE

le lendemain fut voir tous les Senateurs, & les salua & entretint les uns apres les autres avec toutes sortes d'honneurs, de careffes & compliments. Et moy à son exemple ayant mis fin à tout ce que j'avois entrepris de monstrier & descouvrir de nouveau en l'histoire de Louys XI. je toucheray un mot en passant de celle de tous les autres Roys, me foyenant de cette inscription qui estoit à Rome; *δη ιδιω μεγαλω Σακεπιδι εν τοις σωμασις θητος*; & feray voir comme la pluspart d'iceux

Eumenius
Rhetor in
oratione pro
Scholis inst.

inter Imperatorias dispositiones summis Reipublicæ gubernandæ provisionibus occupatas, literarum quoque habuere delectum: crainte que mon

silence ne prejudiciait à leur gloire, & que n'ayant discoursu que de Louys XI. on ne s'imaginast aussi qu'il n'y a eu que luy d'entre tous les Roys de France qui ait meritè par ses estudes, & la grande affection qu'il avoit pour les Muses, le nom de Musagete, aussi bien que celuy d'Hercules par la force & victoire de ses armes. Certes ils n'igno-

Idem ibid.

roient pas non plus que luy, *quod mutuis operibus & præmiis juvari ornarique deberent, Musarum quies defensione Herculis, & virtus Herculis voce Musarum*. Et s'il ne s'en rencontre tant de preuve & de tesmoignage que de nostre Louys ou de François premier, il n'en faut pas si tost accuser leur ignorance que la paresse & negligence de ceux qui suivans la fougue des siecles Barbares ont obmis tout ce qui estoit de plus beau & de plus requis & necessaire en leurs livres, pour ne les grossir que de fables & de vieux contes forgez à plaisir, mais neantmoins avec aussi peu d'industrie que de verité. C'est pourquoy apres avoir estendu & representé avec les plus vives couleurs que l'antiquité m'a pû four-

DU ROY LOUIS XI. 145

ournir tout ce qui estoit necessaire à ce grand Tableau de la doctrine de Louys XI je raccourciray dans ses bordures les preuves & tesmoignages que nous pouvons avoir de la science de tous nos autres Roys, pour rendre cet œuvre accompli, & l'esprit du Lecteur satisfait de tout ce qu'il pourroit desirer en cette matiere.

Venantius Fortunatus & Mr. Savaron Lib. 6. cap. 46
Au traité
que les lettres
sont l'ornement
des Princes. apres luy asseurent que Charibert Roy de Paris, afin de commencer par les plus anciens, fut sçavant en Droit & en la langue Latine, siegeoit à la Tribune, & y rendoit Justice. Les propres mots du premier rapportez par Masson en ses Annales, sont, *Cùm bella vidisset, pacem ac litteras & justitiam amabat: primus enim Regum nostrorum Latine scrivit, cum parens atque avus Sicambricè locuti essent.*

Chilperic qui luy succeda a meritè cette louange, *quod primus Regum nostrorum Poëta fuit, quodque nullo interprete multarum Gentium linguas discernere erat solitus.* Mais qui plus est il voulut à l'exemple de l'Empereur Claude enrichir nostre Alphabet, & l'augmenta de cinq lettres pour adoucir l'Idiome François, lesquelles il commanda par Edict à tous les Maistres d'Eschole des Citez de son Royaume de montrer aux Escholiers, & enjoignit aux Antiquaires & Escrivains de racler tous les livres en parchemin afin de les rescrire avec ces nouveaux caracteres. Ce que Gregoire de Tours a exprimé en cette Lib. 5. c. 45.
Hicoc, sorte: *Addidit & litteras litteris nostris, id est a, sicut Græci habent, æ, the, vuvi, quarum characteres subscripsimus, hi sunt, O & Z Π, & misit epistolas in universas civitates Regni sui, ut sic pueri docerentur, ac libri antiquitus scripti planati pumice rescriberentur.* Mais voyez

ce que le souvenir de quelque mauvais traitement luy fait dire par apres , & comme la passion domine auffi bien sur la plume des Evesques que sur celle des particuliers , *Conscripsit duos libros , adiouste-il , quasi Sedulium imitatus ; quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt , in quibus dum non intelligebat , pro longis syllabas breves posuit , Et pro brevibus longas struebat , Et alia opuscula vel Hymnos sive Missas , quæ nulla ratione suscipi possunt.*

Lib. 3. Hist.
cap. 16.

Et cependant Aimonius Monachus est d'un advis du tout contraire , costant pour preuve de son dire le bel Epitaphe que ce Roy composa à l'honneur de S. Germain Evesque de Paris , & que j'apporteray tout entier , pour faire juger si Gregoire de Tours a eu raison de dire qu'il n'entendoit pas les Quantitez.

*Ecclesie speculum , patria vigor , ara reorum ,
Et Pater Et Medicus ; Pastor amorque gregis.*

*Germanus virtute , fide , corde , ore beatus
Carne tenet tumultum ; mentis honore Polam.*

Vir cui dura nihil nocuerunt fata sepulchri ,

Vixit enim ; nam mors quem tulit ipsa timet.

*Crevit quibus potius justus post funera , nam qui
Fugille vas fuerat , gemma superba micat.*

*Hujus operum ac meritum matris data verba lo-
quuntur ;*

Redditus Et cæcis prædicat ore dies ;

*Hinc vir Apostolicus rapiens de carne trophæam
Iure triumphali considet arce throni.*

SAUVAGES

Ciotaire le Jeûne estoit bien versé aux lettres , patient , craignant Dieu , liberal envers les Eglises & Prestres , aumosnier , bening à tous , & plein de pieté ; vertus qui accompagnent les lettres : *Isse Clotarius , dit le Scholastique , fait patientie deditus ; imens Deum , Ecclesiarum Et Sacerdotum magnus manerator , pauperibus eleemosynam tribuens ,*

Fredegarius
cap. 42.

DU ROY LOUIS XI. 147

buens , benignum se omnibus & pietate plenum ostendens.

Papire Maffon donne cette louange à Da- Annal.lib.1.
gobert , que tous ceux qui ont escrit de luy
demeurent d'accord , *neminem illo fuisse ad stu-*
dia litterarum propensiorum animo , boni & equi
amantiorum , aut erga Deum magis pium. L'Hi-
storien Rigord adjouste qu'il estoit tres-elo-
quent , & ce qui se passa entre luy & son
Maistre Sadragefile seruiroit à un besoin de
preuve certaine comme il estoit pressé en ses
exercices.

Quant à ce qui est de l'Empereur Charle-
magne , il ne merita pas moins cet Epithete
d'honneur par l'accroissement des lettres que
par celuy de son Empire ; quoy que je ne sois
pas de l'opinion de Vincent de Beauvais , Pla-
tine , Gaguin , Boece , l'Historien , Nicole
Gilles , Belleforest , Gaultier , Genebrard ,
& quelques autres , qui s'accordent tous que
cette Université de Paris fut establie & fon-
dée sous son Regne , au moyen des quatre
disciples du Venerable Bede qui vindrent
crier & publier par les carrefours d'icelle
qu'ils avoient des Sciences à vendre : com-
me si auparavant eux le monde eust esté beste,
& qu'il n'y eust point eu de S. Germain , de
S. Rhemy , de S. Irenée , ou de Venantius
Fortunatus , pour escrire & enseigner non
seulement la Theologie , mais toutes les
sciences & disciplines. Il falloit donc que
Chilperic eust esté en Escosse , puis qu'il sça-
voit si bien escrire & parler le Grec & le La-
tin long temps auparavant que ces Messieurs
l'eussent apporté en France , & que Pierre de
Pise qui l'enseigna à Charlemagne eust fait
le mesme voyage , ou l'eust appris par reve-
lation. Certes je ne puis me tenir de rire

148 ADDITION A L'HISTOIRE

voayant deux nations s'entrebattre si furieuse-
ment pour sçavoir à laquelle demeurera
l'honneur d'avoir apporté les lettres en Fran-
ce. Car je croy en verité que si quelques Hi-
bernois ou Escossois passerent en icelle du
temps de Charlemagne, c'estoit plustost,
comme Simonides a dict, τὴς σοφῆς ἕνεκ τῆς
τῆς πλουσίαν ἡρώος φοιτῶν, que non pas pour y
apporter & establir les lettres, qui y avoient
esté de tout temps en grande estime & repu-
tation, quoy que pour lors elles fussent ren-
fermées dans les Monasteres, où tant s'en
faut que les Hibernois & Escossois les ayent
remises, que au contraire ils avoient eux
mesmes coustume de les y venir puiser com-
me à la source. Telsmoin ce qu'a dict Alcu-
nus de S. Willibrorde.

Stobzus ex
Maximo
serm. 23.

In ejus vita.

*Venerat occiduis quidam de finibus orbis
Vir virtute potens, divino plenus amore.*

Ore sagax & mente vigil, & fervidus actus

Ad te temporibus Pipini Francia felix :

Quem tibi jam genuit fecunda Britannia mater.

Et ce que Jocelinus Braclandus adjouste
en sa Chronique de S. Olcan disciple de S. Pa-
trice (lequel avoit aussi eu pour maistre no-
stre S. Germain) *Grandiusculus factus descen-
di aviditate Gallos adiit, ibique diutius legens
multa literatura scientiam adeptus repatriavit,
repatriatus Scholas erexit, innumeros discipulos
quorum plures Episcopi sancti fuerunt, erudien-
dos in literatura copiam provexit.* Et en effect
le Moine de S. Gal qui nous a le premier
donné cette histoire, la raconte bien plus
simplement que non pas Vincent de Beau-
vais, ou les autres qui l'ont suivy ; car il ne
dit rien autre chose sinon que les bonnes let-
tres estant fort negligées en France, *contigit
duos Scotos de Hibernia cum mercatoribus Bri-
tannis*

is ad littus Gallia devenire, viros & in is literis & in secularibus incomparabiliter ditos, &c. Postea vero cum ad expeditiones icas urgeretur illustris Carolus, unum eorum nomine Clementem in Gallia residere praece-
cui & pueros nobilissimos, mediocres & in-
is satis multos commendavit, & eis prout ne-
erium habuerunt victualia ministrari praece-
habitaculis opportunis ad habitandum depu-
s. Ce qui encore n'est confirmé par aucun
 torien qui ait veſcu pendant le Regne de
 arlemagne, ou un peu apres iceluy : au
 itraire le Religieux de S. Éparche ou Cy-
 t d'Angoulesme qui compoſoit ſa Chro-
 que en meſme temps, rapporte diſerte-
 nt, *quod Dominus iste Rex Carolus à Roma*
is Grammatica & computatitia Magistros se-
o adduxit in Franciam, & ubique studium
rarum expandere jussit: ante ipsum enim Do-
rum Regem Carolum in Gallia nullum fue-
studium liberalium artium. Or en ces passa-
 ny en tous ceux que l'on pourroit appor-
 des Epistres de Loup Abbé de Ferrieres,
 iginhard, de Henry Moine de S. Ger-
 in, & des Histoires d'Almonius, Rhegi-
 , Sigisbert & Turpin, il n'est fait aucune
 ntion des Colleges establis à Paris, non
 s qu'en cettuy-cy de Jonas Eveſque d'Or-
 ns en ſon livre de *cultu imaginum*, qu'il
 npoſa ſous Louys le Pieux & Charles le
 aue, où monſtrant pourquoy l'heresie des
 esques Felix & Eliphantus n'avoient pris
 d en France ou Allemagne, il en donne
 te raiſon, *Quoniam non solum apud Germa-*
ne studium literarum & amor sanctarum scri-
rarum, verum etiam apud eandem Galliam
dem memorabilis viri (Caroli magni) solera-
mo studio & ferventissimo desiderio actum est,

150 ADDITION A L'HISTOIRE

ut Domino opem ferente, in sibi commissa Ecclesia filiis, & liberalium artium apprime disciplina & divinarum scripturarum perfecta polle-ret intelligentia. D'où nous pouvons conclure contre la simplicité de nos ancestres qui ont enduré si long temps,

Virgil. 4.
Æncid.

Impunè ut nostris illuserit advena regnis,
que cette Univerfité n'a point eu d'autre commencement que celui qui a esté fort bien remarqué & décrit par le docte & judicieux Historien de nostre siecle Mr. du Chesne en ses Prefaces sur les œuvres d'Alcuin, veu principalement que le mesme Charlemagne ordonna au Synode tenu à Chalons, comme il est aussi rapporté par Ansegise, *ut in singulis Monasteriis & Episcopis scholæ constituerentur, ubi & ingenuorum & servorum filii Grammaticam, Musicam, Arithmeticam doceantur.* Au reste pour ce qui est de sa personne & de son sçavoir particulier, Eginhard son Secrétaire nous apprend qu'il eut pour maître en Grammaire Pierre de Pise, & és autres sciences. Albin ou Alcuin, que Bergomas au 4. livre de son Supplément maintient, quoy que contre l'opinion commune, avoir esté François de nation, sous lesquels il s'avança tellement en l'affection & connoissance des bonnes lettres, qu'il voulut par apres que tous ses enfans y fussent diligemment instruits. Son Homere estoit le livre de S. Augustin de la Cité de Dieu, qu'il se faisoit lire pendant son dîner, & mettre sous son chevet lors qu'il alloit dormir. Il estoit fort eloquent, parloit facilement la langue Latine, & entendoit fort bien la Grecque : la Rhetorique, Dialectique, Arithmetique & Astronomie luy estoient familières & cognuës : & si un ancien Auteur qui

DU ROY LOUIS XI. 151

qui a mis la Chronique de Turpin en vers est croyable, il fit peindre les sept Arts liberaux dans une des Salles du Palais qu'il avoit basti à Aix la Chapelle, afin de les mieux concevoir & retenir plus facilement, *Haud procul ipse domum regalem struxit; in ipsa Hispanum bellum quod tandem vicit, Et artes Septem præcipuas depingi fecit, easdem Nominibus propriis, distinxit & ordine certo.*

Il avoit mesme tracé quelques pages d'une Grammaire en sa langue : il fit recueillir beaucoup de rythmes sur les actions des grands personnages qu'il apprenoit par memoire, & avoit coustume de les reciter : outre ce il institua vingt-trois Paraphes ou chapitres de Loix, Constitutions & Ordonnance pour l'usage des François & Allemands, & inventa des noms propres pour exprimer en sa langue les douze mois & les douze vents qui sont rapportez par Eghinard : il appella auprès de luy *Paulus Diaconus*, qu'il eust grandement avancé s'il ne se fust meslé que de ses études, & affectionna fort *Paulinus Aquileiensis*. Ses Medecins furent *Me. Farragut* Juif, & *Bubabyliba Bingesta*, ausquels il commanda de faire le livre des Tacuins ou tables de fanté, qui servent encore aujourd'huy en Medecine. Bref il dressa une grande Bibliotheque en l'Abbaye de l'Isle sainte Barbe proche la ville de Lyon, sous la charge de Ledradus, & puis d'Agobart : aussi aimoit-il tellement les livres, que l'Empereur de Constantinople luy envoya entre autres presens & joyaux de consequence le manuscrit Grec des œuvres de S. Denys, qu'il fit traduire par Jean Scot qui enseignoit pour lors en l'Univerfité.

Hoc habetur sub finem Tacuinorum.

Paradis en son histoire de Lyon.

Melancthon in orationibus.

Louys le Debonnaire herita aux Couronnes

152 ADDITION A L'HISTOIRE

nes & vertus de son pere , le secondant en doctrine , & devançant en pieté , au moins est-ce le tesmoignage qu'en donne Jonas Evesque d'Orleans en son Fragment à Charles le Chauve, où il assure *Ecclesiam Christi à Ludovico Augusto disciplinis liberalium artium educatam*. Il adjousta aussi des loix à celles de son pere , & envoya quelques escrits à Michel Empereur de Grece, & à Hilduin Abbé de S. Denys. Et pour ce qui est des Colleges establis par luy , nous trouvons que les Ecclesiastiques assemblez au sixiesme Concile tenu à Paris l'an 829. sous Gregoire IV. luy firent cette remonstrance , *Similiter etiam obnixè ac suppliciter vestrae Gestitadini suggerimus, ut morem paternum sequentes, saltem in tribus congruentissimis Imperii vestri locis Schola publica ex vestra auctoritate fiat, ut labor patris vestri & vester per injuriam, quod absit, labefactando non depereat*. Que si ces Colleges eussent desia esté establis par Charlemaigne , comme tient la commune opinion , il s'enfuivroit que ce conseil de les bastir auroit esté inutile & superflu.

Lib. 3. c. 12.

Charles le Chauve ne degenera point de la science & vertu de ses pere & ayeul , au contraire il prit tellement les estudes en affection, qu'il fut appellé par ses ennemis *le Philosophe aux lettres*: ayant fondé l'Eglise nostre Dame de Compienne , qui est maintenant appellée S. Cornille & S. Cyprien en l'honneur de ces deux Martyrs qui y reposent. Il composa le Respons *Crues Apostolorum* , & n'oublia chose quelconque qui peust servir pour attirer & faire venir toutes sortes de galands hommes , non à Paris precisément , mais par tous les autres lieux de son Empire, comme il est porté par le Panegyrique que luy en dressa

Savaron.

Savaron.

dressa son Maître Henry Religieux d'Auxerre en son Epistre sur la vie de S. Germain, où entre autres paroles qu'il luy dit celles cy sont remarquables : *Ne nostra inertia que sua sponte amplectitur cecitatem, velum sibi extusationis de ignorantia obduceret, neve de Præceptorum inopia meritò causaretur: id tibi singulare studium effecisti, ut sicubi terrarum Magistri florent artium, quarum principalem operam Philosophia pollicetur, hoc ad publicam eruditionem undecumque tua Celsitudo conduceret, comitas attraheret, dapnitas provocaret.* Et il adjouste un peu apres : *Itaque, Cæsar invictissime, pæne est ut universus orbis novas in te statuat controversias, novis adversum te declamationibus invehatur; qui dum te tuosque ornamentis sapientie illustrare contendis, cunctarum ferè gentium Scholas & studia sustulisti, sublati enim præceptoribus, confine & consequens est, facile omnium ingenia congelasse.* Et en effect il resveilla tellement les esprits que l'on vit florir en mesme temps Jonas à Orleans, Hincmare à Rheims, Hilduinus à Paris, Henry à Auxerre, Lupus, Rabanus, Freculphe, & quelques autres de non moindre estime & consequence.

Entre les Roys de la troisieme lignée Rôbert fut le premier qui caressa les bonnes lettres, il eut pour Precepteur ce tant renommé Gerbert ou Sylvestre II. (que nous avons ailleurs defendu du crime de Magie) lequel enseignant avec grand honneur & reputation en la ville de Rheims, merita, comme dit Helgaudus, d'avoir un tel disciple; combien ^{In vita Ro-} qu'il soit constant par ce passage de la vie de ^{berti.} Notger Evêque du Liege, qui se trouve escrite sur une grande peau de parchemin en l'Eglise de S. Jean l'Evangeliste de ladite ville, que

que du temps de Robert il y avoit exercice és Colleges de la Montagne Sainte Genevieve en cette Univerfité, *Quid de Halboldo dicam?*

Habetur sub
finem Itiner.
Abrah. Orce-
lii, per non-
nullas Gal-
liæ partes.

*qui dum adolescentulus è scholari disciplina au-
fugisset, Parisius veniens sanctæ Genovefæ Ca-
nonicis adhæsit; in brevi multarum scholarum
instructor fuit, ubi cum aliquamdiu à D. Not-
gero ignoraretur, tandem Canonica Episcopalis
sententiæ executione compulsus est redire, pluri-
bus ibi relictis studiorum ac moralitatis insignibus.*

Et pour ce je croirois volontiers que la seule renommée de Gerbert auroit fait quitter à son disciple les Colleges de Paris pour frequenter celuy de Rheims : mais quoy qu'il en soit tous les Historiens sont d'accord que Robert fut à bon droit surnommé par les Evêques assemblez au Concile de Limoge *doctissimus Regum*, à cause peut-estre des Hymnes & Proses qu'il composa, au rapport de Clichthovæus, entre lesquelles nous avons la Prose en l'honneur du S. Esprit, *Sancti Spiritus adsit nobis gratia*, une de la Nativité de nostre Seigneur qui commence, *Judæa & Hierusalem*, une de S. Pierre, *Cornelius Centurio*, l'autre de S. Denys & de ses compagnons, commençant, *O constantia martyrum laudabilis*. Il fit aussi l'Oraison desdits Martyrs, & chantoit volontiers aux Temples revestu des ornements Sacerdotaux. Et Fulbert Evêque de Chartres luy escrivit une douzaine d'Epistres, qui sont imprimées avec les autres du mesme Auteur. Mais ce que Nicole Gilles remarque au sujet de cette dernière Hymne est plaisant ; car il dit que la femme dudit Robert nommée Constance Candide ayant ouy parler des belles compositions qu'il faisoit, le pria qu'il en voulust faire quelqu'une pour l'amour d'elle : ce que

In elucidato-
torio Eccle-
siast. lib. 3.

que luy octroyant volontiers il composa le Respons, *O constantia martyrum*, de quoy elle demeura tres-satisfaiçte, parce que n'entendant pas le Latin, & voyant son nom au premier couplet, elle se persuada facilement que toute la piece n'estoit faiçte qu'à son intention, & pour la bien louer.

Louys septiesme dict le Piteux fut nourry en sa jeunesse és Escholes du Cloistre nostre Dame, & pour ce au privilege qu'il leur donna en datte de l'an 1157. & de son regne le 20. il se declare estre plus porté & obligé à les favoriser, *Nos*, dit-il, *Ecclesiam Parisiensem (in cujus clauastro quasi quodam materiali gremio incipientis vite & pueritiæ nostræ exegimus tempora) antecessoribus nostris clariorẽ & inter regni Ecclesias eminentem considerantes, &c.* comme il est plus amplement deduit par du Brueil en ses Antiquitez de Paris.

Philippe Auguste rendit l'Université plus florissante qu'elle n'avoit jamais esté, comme le rapporte son Historien Rigordus, le passage duquel se trouve presque dans tous les livres, ayant esté premierement transcrit par Vincent de Beauvais au 30. livre de son Histoire. Il eut pour Medecin Gilles de Corbeil, duquel nous avons touché l'histoire en nostre Paranymphe. Il y eut aussi de son temps un *Joannes Hantivillensis* Auteur de l'Architrenius Poète grandement loué par Lilius Giraldus, Vives, Petrarque, Textor, Gesner, Boece l'Historien, & Pitseus, & duquel on ne peut mieux représenter le merite, que par cette dixaine de vers qu'il composa à la louange de Paris, dignes veritablement d'estre rendus aussi communs dans tous les livres comme ils sont demeurez jusques

156 ADDITION A L'HISTOIRE

ques aujourd'huy fort rares & peu connus.
*Exoritur tandem locus, altera Regia Pbœbi
 Parrhisus, Cyrrhea viris: Chrysea metallis,
 Græca libris, Inda studiis: Romana poetis:
 Attica terra Sophis; Mundi Rosa, Balsamus orbis:
 Sidonis ornatu: sua mensis, & sua potu,
 Dives agris, fecunda mero, mansueta colonis
 Messè ferax, inoperta rubis, nemorosa racemis,
 Plena feris, piscosa lacu, volucrosa fluentis.
 Munda domo, fortis domino, pia Regibus, aurâ
 Dulcis, amœna situ, bona quælibet, omne ve-
 nustum,*

Omne bonum, si sola bonis Fortuna faveret.

Louys VIII. son fils n'ayant regné que trois ans, il est difficile aux Auteurs d'avoir pu remarquer quelle fut son inclination envers les lettres: neantmoins Rigordus assure qu'il y avoit été fort bien instruit en sa jeunesse, & de fait qu'il luy dedia son Histoire Latine, comme Gilles de Paris fit aussi son *Carolinus*, qu'il avoit composé sur la vie de Charlemagne, pour luy servir d'instruction & d'adresse à la vertu, suivant que font soy ces cinq vers desquels seulement il me souvient à cette heure:

*O factis præclare puer, sed & indole clara;
 Olim si qua piæ constant Oracula menti
 Declarande magis, quam dulcis & unica sanctæ
 Illius Elisabeth soboles & sancta fuisse,
 Portio magnifici lumbis decisa Philippi.*

Lib. 3. An-
nal.

Papire Masson remarque pareillement que ce fut sous luy que commencerent les Poëtes Provençaux à entrer en vogue, comme aussi ceux qui s'adonnerent à faire des vers Leonins & rimez.

Matthieu Pa-
ris.
Le fleur de
Joinville.

S. Louys la fleur des Roys & l'honneur de nostre France, portoit grand honneur aux personnes Ecclesiastiques & lettrées, lisoit ordi-

ordinairement le Pfaultier de David , estudioit en la sainte Escriture , les sentences de laquelle il pratiquoit en sa maniere de vivre , & les alleguoit fort souvent en ses discours : il amplifia de beaucoup le Lais testamentaire fait par *Robertus de Duaco* Medecin de la Faculté de Paris , & augmenté par Robert de Sorbonne pour l'establissement des Theologiens de cette tant celebre & renommée Maison : & appaisa par deux fois de perilleux troubles en l'Université , excitez tant par la trop grande severité de la Reyne , que par les dissensions des Cordeliers & Jacobins , contre lesquels Guillaume de S. Amour Chanoine de Beauvais escrivit son livre *de periculis mundi* , qui fut incontinent refuté par celuy que S. Thomas d'Aquin composa pour leur defence.

Je n'ay autre argument que le Roy Philippes le Bel ait esté amateur des lettres sinon que suivant la remarque de Paul Emile , *Jam inde à prima adolescentia Ægidium Romanum Theologum observarat , auctorque fuerat ut de regimine Principum monumenta que extant conscriberet & ederet , eundemque Lutetiam à Sacris Remensibus regressus (quod sacre Scholæ universique Musæi oratione novos excipi reges solemne sit) dicere jussit.* Il octroya aussi à l'Université d'Orleans les privileges desquels elle jouyt encore aujourd'huy , comme a remarqué Masson en ses Annales. Et ce fut luy pareillement qui commanda à Jean de Meun de luy traduire beaucoup de bons livres en François , & entre autres celuy de Boece de la Consolation , que j'ay manuscript pardevers moy fort curieusement escrit & enluminé , avec le Proeme dudit Jean de Meun , qui commence en ces termes : *A*

Lib. 3.

Lib. 5.

158 ADDITION A L'HISTOIRE

za Royale Majesté, tres-noble Prince par la grace de Dieu Roy de France Philippes le quart, je Jean de Meun qui jadis en Romant de la Rose, puisque jalousie ot mis en prison bel accueil, enseignay la maniere du Chastel prendre & de la Rose cueillir. Et translaté de Latin en François le livre de Vegece de Chevalerie, & le livre des merveilles d'Irlande, & la vie & les Epistres Maistre Pierre Abayelart & Heloys sa femme, & le livre Aelyed de spirituel amitié, envoye ores Boecede Consolation que j'ay translaté de Latin en François, jajoit ce que tu entendes bien Latin. Mais toutesvoies est moult plus legier à entendre le François que le Latin, & pour ce que tu me deiz (lequel dist je tiens à commandement) que je pressie plainement la sentence de l'auteur, sans trop ensuivre les paroles du Latin, je l'ay fait à mon petit pouvoir si comme ta debonneretay le me commanda.

Philippes surnommé le Long a fort aimé la Poësie Provençale usitée de son temps, & a composé plusieurs Poëmes en icelle, lesquels, comme dit la Croix du Maine; ne font encore imprimez: il avoit tousiours beaucoup de Poetes à sa suite, & s'entretenoit volontiers à la lecture de leurs Syrvantes & Chançons, avec Pierre Milio de Poitiers, & Bernard Marchio, qui estoient fort adonnez aux mesmes estudes.

Petrarque dit que Philippes de Valois n'estoit aucunement lettré, ce fut neantmoins sous son Regne que Robert Chancelier de l'Université de Paris le convia d'y venir recevoir la Couronne de Laurier, avec le tiltre de *Poeta laureatus*, qu'il aima mieux prendre à Rome l'an 1343. en quoy ceux-là se trompent lourdement qui assurent que Conradus Celtes fut le premier gratifié de cette ceremonie. Son

En sa Biblio-
theque.

Lib. 7. rerum
memorab.

In epist. ad
Tho. Messa-
nens.

In epist. ad
Barbatum
Sulmonen-
sem.

DU ROY LOUIS XI. 159

1 fils le Roy Jean est grandement loué : mesme Autheur, pour avoir esté fort iné aux lettres, contre la volonté de ere, *quem fama erat filii præceptores pro ostibus ducere.* L'Univerfité estoit forte pendant son Regne, d'où ledit Peie ayant receu les nouvelles de la de de Poictiers, prit occasion d'escrire, *& illa Parisæos quæ licet fama inferior & suorum mendacii debens, magna tamen dubie res fuit, ubi Scholasticorum agmina, adii fervor, &c.* Et le mesme encore est tesmoin que ce Roy le fit souvent iter de se retirer vers luy, & prendre en France, *Me hinc Romanus Cæsar, hinc Francorum Rex certatim evocant, omissis, hisque muneribus jam præmissis, i pergam exequi & longum eris & videbubulosum.* Bref Pierre Berchore Poictous fournit une assez bonne preuve pour jet, lors qu'il dit en son Dictionaire sur *Roma: Ego licet indignus T. Livium ad visionem D. Joannis incliti Francorum Re non sine labore & sudoribus in linguam Galtransstuli de Latina.* Charles V. n'ayant pas esté instruit és lan- & sciences dès sa jeunesse, ne laissa sfois de s'acquérir le nom de sage de bonne heure, par la conduite de toutes sions : ce que Petrarque semble avoir u donner à cognoistre lors qu'il dit en nt de luy au Pape Urbain, *Nosse mibi adolescentis canum & senilem animum, ecipiam quandam urbanitatem, linguæque tiam magnis mibi olim in rebus expertam.* autant que de son naturel il estoit ad- é à beaucoup de sciences desquelles la : luy estoit fermée par l'ignorance de la lan-

Lib. 2. rerum
memorand.

Epist. ad Gui-
donem 17.
lib. 10. sen.
senil.

Epist. ad Si-
monidem
lib. 1. rerum
senil.

Epist. ad Ur-
ban. P.

langue Latine , il prit à sa fuite beaucoup d'hommes de lettres , qu'il employa tous à traduire les bons Auteurs de Latin en François , comme rapporte Gaguin en son Oraison à Guillaume ou plustoit Guy de Roche-

† Il y a en deux freres Chanceliers de ce nom qui ont vécu du temps de Gaguin ; le premier nommé Guillaume est mort en 1492. le second nommé Guy fait Chancelier en 1497. est mort en 1507.

fort Chancelier de France, † en laquelle apres avoir long temps discouru sur l'utilité des lettres , il adjouste , *Idque sagaciter observans Carolus V. cum & infantiam atque adolescentiam sine eruditione altioris disciplina exegisse se doleret , summopere instituit plurimos in omni disciplina libros in vernaculam linguam converti , ut quod à consiliariis hominibus Latine proferrè audiret , id & legeret per se & nullo admonitore comprehenderet.* C'est pourquoy il employa Nicole Oresme qui estoit grand Maître du College de Navarre , Chanoine de la Sainte Chapelle , & au reste grand Philosophe & Theologien , à luy mettre en François la Bible , les Ethiques , Politiques , & les livres du Ciel & du Monde d'Aristote , avec les Dialogues de Petrarque de l'une & de l'autre Fortune prospere & adverse : en recompense de quoy il luy donna l'Evesché de Lyfieux , ou comme veulent quelques Historiens ; celuy de Bayeux. Il employa aussi en mesme façon Simon de Hesdin Docteur en Theologie sur Valere le Grand , Frere Jean Golain Provincial des Carmes sur le Rational des divins Offices ou Ceremonies de l'Eglise , & sur les collations des saints Peres traduittes de Grec en Latin par Cassiodore ; Jean Corbichon Docteur de l'Ordre des Augustins sur le grand propriétaire de toutes choses de Barthelemy Langlois ; Rodolphe de Presle sur les livres de S. Augustin de la Cité de Dieu ; bref l'Auteur des Dialogues *inter orthodoxum Catholicum & Co-*

Sabbeumennum Paucaſcium inquirentem de reformatione Eccleſiæ militantis, leſquels ſe trouvent manſcrits en la Bibliotheque de Mr. des Cordes, dit que ce Roy ayant grand deſir de reformer l'Eſtat Eccleſiaſtique, *impoſuit* Petro Urbevetano *Epifcopo ut hiſtorias Romanorum Pontificum beati Damafi Papæ ad ſanctum compoſitas Hieronymum exponendo ſcriberet*, & pro poſſe completeret, ac ut exquireret *codicem ſacrorum Canonum & expoſitum daret ſibi* : per has enim ſcripturas & paucas alias ſperabat ſanè poſſe reformari ſtatum univerſalis Eccleſiæ, vel ad minus Gallicane, ſecundum normam, & regulas contentas in ſententiis prædictorum librorum. C'eſt pourquoy Charles de Louvieres, auquel il donna l'office d'Intendant & Conſeiller d'Eſtat, luy parle en ces termes dans la Preface de ſon livre intitulé *Le ſonge du Verger*, *Quand tu te peux retrai- re de la cure & de la grand' penſée que tu prens pour ton peuple gouverner & la choſe publique, tu te appliques en aucun retraits*, & là ſecretement lis ou fais lire aucune bonne eſcriture ou doctrine ; ou fais par Clercs mouvoir aucunes doutes ou queſtions : car ſur tous Princes Chreſtiens tu veoy & oys volentiers bons Clercs, tu les avance & leurs portes bonneur & reveren- ce, & les as en remembrance en les promouvant de ton propre mouvement. Il eut deux Medecins des plus capables qui fuſſent pour lors, dont le premier nommé Evrardus de Conty luy preſenta deux gros volumes de Commentaires en François ſur les Problemes d'Ariſtote, que l'on peut voir encore aujour- d'huy ſur les premiers pulpitres de la Bibliotheque de S. Viſtor : & l'autre qui s'ap- pelloit Maïſtre Gervais Chreſtien fut grand *Aſtologue*, & fonda un College de ſon nom

162 ADDITION A L'HISTOIRE

en l'Université, le revenu duquel fut augmenté de beaucoup par la liberalité dudit Charles V. qui se retint le nom de fondateur d'iceluy, & y donna les Disnes de Saine ville & de Caenchy pour la fondation de deux Bourriers en Mathematique. Ce fut pareillement luy qui octroya les privileges à l'Université d'Angers, comme a remarqué Maffon en ses Annales.

Lib. 4.

Charles VI. fut assez soigneusement instruit en sa jeunesse, comme remarque Charles de Louvieres au Songe du Verger, quoy que par apres il n'en rendit gueres de tesmoignage, au moins ne trouve-je rien d'iceluy, sinon qu'il fit transporter la Bibliothèque que son pere avoit dressée, de Fontainebleau au Louvre, comme j'ay remarqué cy-dessus, & favorisa beaucoup les Mathematiciens, & entre iceux principalement Michel Tourne-roue Chartrain fort sçavant en l'Astrologie judiciaire, de laquelle il fit preuve en deux ou trois rencontres qui sont deduites par Mathieu en son Histoire de Louys XI.

Lib. 11.

Pour Charles VII. on peut bien juger que les grandes guerres qu'il eut au recouvrement de son Royaume avec les Anglois, ne luy donnerent gueres de loisir pour s'adonner aux sciences & à la lecture des bons livres, il ne laissa toutesfois de grandement favoriser ceux qui en faisoient profession, octroyant beaucoup de privileges aux Escholes de Poitiers, & establiant de nouveaux Professeurs en Theologie, Medecine & Philosophie à Angers, où on ne lisoit auparavant que le Droit Civil & Canon. Il avoit aussi à sa suite Jean de Bregy, Germain de Tibonville, Jean de Builhon, & Simon de Phares, tous grands Astro-

Maff. lib. 4.
Annal.

Mathieu en
l'Hist. de Louys
XI.

rologues & Mathematiciens : & il se pour-
 bien faire que Philelphe & Gerson qui
 t paranymphe hautement, & Juvenal des
 ins qui luy dedia ses livres, ne furent pas
 mpts de ses liberalitez, qui occasionne-
 : sans doute Martial d'Auvergne de faire
 à Clergie en la cinquiesme Leçon des
 iles qu'il luy dressa.

le feu Roy Charles Debonnaire
voit les Clercs gens lettrez en science,
si prenoit à les avoir plaisirance
rs'en servir en tous cas jus & sus.
ce moyen si venoit au dessus
tous ses faictz & vaillans entreprises,
se gardoit de dangiers & surprinses
aqueurant tousiours de bien en mieux,
rien n'aimoit & louoit en tous lieux,
resperoit en temps d'adversité,
requeroit des pays à planté,
ennemis mesmes si le louoient,
saiges Clercs qui auprès luy estoient,
il avoit tousiours en compagnie
us fort prudens & pleins de prudence,
si il sçavoit un homme d'excellence,
vert, lettré en clergie & science
retenoit & faisoit Conseiller,
estoit cause de faire travailler
uncoup de gens à sçavoir & apprendre;
mece alors se faisoit moult vendre.
 Et ce qu'il adjouste peu apres est encore
 particulier.

feu bon. Roi esmeu de bonne colle
rit des Clercs & Bourciers à l'escolle,
est jadis son escollier premier
bon Evesque de Paris Charretier.
 Charles VIII. aima la lecture des livres mo-
 : & des Histoires en langue Françoisé:
 : pourquoy il commanda à Octavien de

164 ADDITION A L'HISTOIRE

Sainct Gelais de luy traduire le livre Latin de Boniface Symonete des persecutions de l'Eglise Catholique, & apprit sur la fin de ses jours la langue Latine, comme nous avons remarqué cy-dessus en parlant de luy & de son pere.

*Polus in ejus
vira.*

*Jovius in
elogiis.*

Louys XII. fit grand estat des Commentaires de Cesar & des livres de Ciceron traitans du devoir d'un chacun en sa vacation. Il aima aussi les hommes doctes, se servant de Janus Lascaris pour traiter de ses affaires avec les Venitiens, & tesmoignant à Longolius qu'il avoit grand desir qu'il quittast l'Italie pour se retirer en France, où il avoit desia appellé Paul Emile. Pendant le sejour qu'il fit à Pavie il se donna le loisir d'assister à une leçon de Jason Mainus tres-fameux Jurisconsulte, accompagné de cinq Cardinaux & d'environ cent Seigneurs de marque: apres laquelle comme il luy demanda pourquoy il ne s'estoit marié, ledit Mainus luy respondit avec autant de subtilité que de promptitude, *ut te commendante Julius Pontifex ad purpureum Galerum gestandum me babilcm sciat.*

Or apres avoir parlé de tous les precedents, il faut maintenant dire avec Guy le Fevre de la Boderie,

*En sa Galliade
Cerule 1. pag.
30.*

Suit ce grand Roy François, dont la sainte poitrine

*Fut un sacraire vray de science & doctrine :
Par lequel tous les arts premier en Gaule nez
Après s'estre en tous lieux du monde pourmenez,
En Gaule retournent le vray lieu de leur source
Y sont venus fermer la rondour de leur course.*

Et à la verité c'est luy qui a chassé tous les restes de l'ancienne Barbarie, desia beaucoup esbranlées par les violentes secousses qu'elle avoit

DU ROY LOUIS XI. 165

receûs durant les Regnes de nos deux
ers Louys, comme Gallandius, Lam-
Regius, Budée, Jean Bouchet, & mil-
tres Panegyristes ont assez publié dans
escrits; apres lesquels je diray briefve-
que ce fut luy qui dressa la grande & su-

Bibliothèque de Fontainebleau, † l'Im-
erie Royale; & le College des douze
seurs. Au sujet duquel Vulteius luy di-
u 2. livre de ses Epigrammes,
*in renovare artes & crescere linguas,
duce jus retinet lingua Latina suum,
vias, Græcas, resonat gens Gallica voces,
brevasque tuo munere docta colit.*

*miratur opus terrarum maximus orbis,
loquitur mores barbara terra tuos.*

it pareillement luy qui envoya Juste Te-
Guillaume Postel, & Pierre Gille en
nt à la queste & recherche des bons li-
, & lequel ayant veu en un Arrest ces
mots, *debotavit & debotat*, ordonna que
les actes de Justice ne se feroient plus en
L. Et si autresfois on a hautement loué
on l'Africain parce que

*bat doctus lateri, castrisque solebat
vibus in medias Ennius ire vias;*

suffisant Eloge luy pourrons-nous dres-
our avoir tiré à sa suite par les chaissons

liberalité non un seul Ennius, mais
queil, Ruelle, Paul Emile, Lascaris,
it, Budée, les deux freres du Bellay,

in, Brixius, Danez, & tous ceux qui
nt pour lors les plus eminents parmi les

nes de lettres; entre lesquels on n'eust
ranqué de voir Erasme, s'il eust voulu

ter la Principauté de son College Royal,
e Chanoinie de quinze cens livres de re-
qu'il luy offrit plusieurs fois; & pareil-

lement

† Le Roy
Charles V. avoit
commencé cette
Bibliothèque
comme il est dit
cy-devant pag.
162. & le Roy
François I. l'a
fort augmen-
tée.

Claudian.
præfat. in 4o
de laudib.
Stælicon.

Galland. in
orat. funeb.

Erasm. ep. ad
Christop.
Messiam
item ad Go-
clemium.
item ad Joan.
Hond.

lement Guillaume Bigot qui estoit le premier Philosophe de son temps, si son grand Animosnier l'Evesque de Mascon ne l'eust diverty de la volonté qu'il avoit de l'approcher auprès de sa personne, afin de n'avoir un si docte censeur des discours qu'il faisoit tous les jours à sa table. Et ce qui est de plus louable en luy, c'est que non content d'avoir choisi *Benedictus Theocrenus* pour Precepteur de ses enfans, il s'en voulut aussi donner à luy mesme pour s'acquérir la cognoissance de la langue Latine & de l'Eloquence, Poësie, Mathematiques, & Philosophie, esquelles il se rendit si parfait & accomply, qu'il se monstra un jour plus sçavant Astrologue & Cosmographe que Budée; & composa plusieurs Epistres Françoises & Latines, beaucoup de Poëmes, Sonnets & Epigrammes, traduites par Salomon Macrin de Loudun en Poictou, quelques vers touchant le labourage, desquels parle Jean Liebant au commencement de sa Maison Rustique, une Responce aux Protestans d'Allemagne, la Milice de ses Legionnaires, & en fin cet Epitaphe de Madame Laure de Sado Maistresse de Petrarque, que ce seroit un crime d'oublier apres avoir rapporté celui de Chilperic:

Ri&her. in
axiomat. Po-
lit.

Budæus lib. 1.
Philolog.

Idem ibid.

La Croix du
Mains.

*En petit lieu compris vous pouvez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommée,
Plume, labeur, la langue & le devoir
Furent vaincus par l'aimant & l'aimée.*

*O gentil ame estant tant estimée
Qui te pourra louer qu'en se taisant,
Car la parole est tousiours reprimée
Quand le sujet surmonte le disant.*

Bref ce grand Roy prit tant de peine à se perfectionner aux lettres, & tefmoigna tant de bonne volonté envers les hommes doctes,

DU ROY LOUIS XI. 167

ces, que n'espargnant ny or ny argent pour
 avancer ce genereux dessein, il s'acquit en
 fin le tiltre de *Prince clement en Justice, Pere* L'Auteur des
& Restaurateur des bons arts & sciences, qui luy Chroniques de
 fut donné apres son trespas par un Decret Henry II.
 public proclamé au milieu de la grande Salle
 du Palais, & par tous les carrefours de la vil-
 le de Paris.

Henry II. quoy que bien instruit en sa jeu-
 nesse, fut tellement diverty par les guerres
 qu'il continua avec Charles Quint, qu'il n'eut
 gueres moyen de careffer ou favoriser les
 Muses. Toutesfois Pierre Ramus dit l'avoir
 ouy deviser du College de son pere, qu'il se
 promettoit de faire bastir tout ainsi qu'il avoit
 esté desseigné, voire beaucoup plus magnifi-
 que. Et je croy que Guy le Fevre de la Bo-
 derie n'a pas chanté sans juste sujet ou occa-
 sion dans le dernier Cercle de sa Galliade,
Mais quand Henry second apres François son pere
Est le gouvernement du Regne lors prospere,
Adoncques les neuf Sœurs estalerent dehors
Tous les joyaux exquis & les rares tresors
Qu'elles avoient conquis au reply de tant d'ages
En tant de nations & en si longs voyages.
Si bien qu'en leur boutique, esclin tant fut convert,
Tant bien clos & sellé ne resta d'estre ouvert,
Et bagues, ornements, & riches pierreries
Tout fut en vente mis devant la Confrairie
Des Poëtes divins & des Chantres esleus,
En la Cour de nos Roys chers & bien voulus.

Charles IX. a fait des livres de la Venerie
 & de la Chasse, qui ont esté imprimez en l'an
 1625. quoy qu'imparfaits, la mort ne luy
 ayant donné le loisir d'y apporter la dernière
 main. Il estoit d'ailleurs si amateur de la Poë-
 sie, que l'un des ornements de celle de Ron-
 sard est d'y voir les vers d'un si brave Roy en-
 tremeslez.

168 ADDITION A L'HISTOIRE

Le Roy Henry III. dit Savaron, a devancé tous ses predecesseurs en eloquence & grace de bien escrire. L'Oraison qu'il fit à l'ouverture des Estats de Blois a esté imprimée, par laquelle on peut juger combien il estoit poly & disert en la langue Françoise, au sujet de laquelle il careffa grandement Henry Estienne qui luy dedia le livre de la Precellence du langage François. La Popeliniere dit que ce fut luy qui institua le premier les Historiographes Royaux, un peu apres que du Haillan luy eut presenté son Histoire, lequel il recompensa de l'une de ses charges. Et l'Epitaphe du Poëte Audebert qui se lit au Cimetiere de saint Pierre d'Orleans fait tres-ample mention comme ce Prince le voulut annoblir à cause de son bel esprit, & luy donna deux Fleurs de Lys pour ses armes, qui se voyent encore aujourd'huy gravées au même endroit.

Epistola in Polybium.

Henry le Grand ayant passé sa tendre jeunesse sous la conduite de Florent Chrestien, s'estoit aussi occupé par son conseil à traduire les Commentaires de Cesar. Ce que Casaubon assure estre tres-veritable, & l'exemplaire escrit de sa propre main que l'on conserve encore aujourd'huy chez Monsieur Chrestien l'Advocat ne permet pas d'en douter. Mais les troubles estans survenus il fut tellement destourné de cette occupation pour s'employer à de plus grandes, qu'il fut contraint par apres de ne plus recevoir d'instruction que de sa propre nature, laquelle ressemblant à celle qui gouverne l'Univers,

Galen. 6. epi-
dem, 5. textu
21

ἀπειδιετος ἢ ἔμαθησεν τὰ διορα πινολιου.

C'est doncques! maintenant à vous, ô le plus victorieux & triomphant de tous les Roys,

DU ROY LOUIS XI. 169

ys, de suivre le chemin tracé par vos An-
tres, & de poser la dernière pierre com-
vous avez fait la première à ce nouveau
masse, où cent plumes d'acier graveront
is les jours sur le marbre de leurs écrits
grandeur de vos victoires, où cent bou-
s d'airain publieront à la postérité le me-
de vos vertus, où cent tonnerres d'Élo-
ence feront éclatter par toute la terre les
racles de votre Règne, où mêmes les
ses muettes & inanimées témoigneront
ques à la fin du monde que vous avez été
ux Juste, Victorieux, Triomphant,
né du peuple, chery de Dieu, & pour di-
encore plus en moins de paroles, le com-
in Pere de tous les hommes doctes & ver-
ux.





L E
C A B I N E T
D U R O Y
L O U I S X I.

CONTENANT PLUSIEURS
Fragmens , Lettres missives , & secretes
Intrigues du Regne de ce Monarque , &
autres Pieces tres-curieuses , recueil-
lies de diverses Archives & Tresors par
Mr. T. L'HERMITE DE SOLIERS.

C H A P I T R E I.

*La disgrâce du Comte de Dammartin , & l'en-
levement de Monsieur , Frere du Roy.*

LA grandeur de courage , qui fist dire
à Louis, pere du peuple, que sa Maje-
sté ne se souvenoit point de l'offence
receüe en la personne du Duc d'Orleans, ne
toucha point l'esprit de son predecesseur
Louis XI. qui ne pût oublier le déplaisir ren-
du à Monsieur le Dauphin , par l'aveugle
obeïssance que Jacques de Chabanes eust pour
le Roy Charles VII. Louis son fils venant à
la Couronne, lança tous les traits de sa co-
lere contre ce fidelle Ministre : Il partagea
ses

biens & ses terres à ses Favoris. Le Seigneur du Lau eust pour sa part la terre de Roquefort en Guyenne, & la Baronnie de chefort, avec la terre d'Auriere, furent données à Uvaft de Montefpedon: Charles Melun s'efforça d'avancer la condamnation de ce disgracié, & de tous ceux qui ont le plus en credit; comme l'Admiral de Montauban, Boniface de Valpergue, Guiaux, Rellac, & autres, le seul Joachim du Hault, Marechal de France, conserva l'office pour ce malheureux; & lors qu'il fut rendu possession du Gouvernement de Guyenne, ce genereux Seigneur recevant les larmes du Comte de Dammartin, les accompagna de ses larmes, & par ses réponses l'assura de mettre sa personne en seureté, disant qu'il envoyeroit quelqu'un des siens en France. A ces nouvelles Dammartin se retira à Forgeau, & envoya vers le Roy Robert Balsac son neveu, qui fut introduit près du Duc Philippes de Bourgogne, par le Seigneur de Charlus, auquel ce Prince dit tout bas, parlant au Duc Jean de Bourbon, que Balsac estoit l'un des honnestes Gentilshommes du Royaume, & qu'il auroit bien voulu qu'il se fust retiré à son service, l'assurant qu'il luy auroit fait plus de bien, que luy en fit jamais Charles VII. Le Duc de Bourbon dit aussi au mesme Balsac d'asseurer son oncle, que devant qu'il fut peu il auroit de ses nouvelles. Cependant les ceremonies du Sacre estant achevées, le Comte de Dammartin impatient de se justifier, suivit la Cour à Bordeaux, & à la faveur du Seigneur de Cominges entra dans la Chambre du Roy, & parlant à genoux à sa Majesté, luy demanda plustost justice que misericorde.

172 ADDITION A L'HISTOIRE

sericorde: mais le Roy toujours inflexible, luy fit commandement de sortir du Royaume; ce qu'il fit, & passa en Allemagne, où il demeura quelque temps, tandis que Jeanne de Charlus sa femme se trouvant chassée de toutes ses maisons, & sans aucuns amis, fut contrainte de mandier l'assistance d'un Laboureur de Dammartin nommé Anthoine le Fort, lequel la retira chez luy, où il la nourrit fort long-temps avec son fils, fileul du Duc de Bourbon, lequel n'avoit alors que dix-huit mois. Cependant Jean Vigié, qui depuis fut Evesque de Lavour, ne pouvant souffrir que le Comte de Dammartin son oncle, fut plus long-temps exilé, le pressa par ses lettres & par ses conseils de se rapprocher de la Cour, où il revint, & se constitua luy-mesme à la Bastille, pour se purger des crimes que ses ennemis luy imposoient: Mais comme Charles de Melun se declara ouvertement contre luy, & poursuivit sa condamnation, il prit resolution de se remettre en liberté, en ce temps Monsieur Frere du Roy se retira en Bretagne, feignant d'aller à la chasse avec Odet Daydie, Seigneur de Lescun, vaillant & hardy Chevalier, qui fit cette entreprise; apres laquelle fut composée cette Balade.

*Mettez sus chiens & oyseaux
Aussi toute gaudiserie,
Jusqu'à ce que Odet Daydie
Aura remis sus jeux nouveaux,
Lesquels ne seront trouvez beaux.
Mais ils pourroient bien cher couster,
Un grand mal est bon à oster.*

Alors l'État estant en trouble, & tous les Princes liguez contre l'authorité de la Couronne, le Duc de Nemours dépescha le Seigneur

*Suivant le
traité de Sr.
Maur de 1465.
elle se nommoit
Marguerite de
Mantueil.*

gneur de Lanfjac pour advertir le Roy, que pour certaines caufes il s'effoit accommodé avec les autres Princes, & chargea ledit Lanfjac d'en parler à Monfieur du Maine, & aux autres Princes qui estoient à la Cour. Le Duc de Bourbon d'autre-part prit toutes les finances du Languedoc, & arrefta le Sieur de Cruftol fort familier du Roy, & les Sieurs de Treignel, cy-devant Chancelier de France, & d'Oriolle. Cette occafion fi favorable pour les affaires du Comte de Dammartin, luy firent fonger aux moyens de recouvrer fa liberté à la faveur du frere, baftard de fon neveu Viger, qui luy aida, & luy fournit une corde pour descendre d'une des Tours de la Baftille. Il passa delà à S. Forgeau, dont il chaffa Geofroy Cœur, qui en avoit eu la confiscation, & de là retourna à Moulins fe joindre au Duc de Bourbon, qui luy donna le Gouvernement de Moulins, & la Lieutenance de fa Compagnie de Genfd'armes. Ce fut en ce temps que se forma la guerre appellée, *Du bien public*, qui avança la journée de Mont-l'hery, & l'approche des Princes devant Paris, auquel temps le Roy trouva peu de fidelles serviteurs, puis que ses plus familiers prirent le party ennemy : Le Patriarche de Bourges, fils de Jacques Cœur, qui avoit inutilement demandé la

† Il Paohse.
 nue en Aouft
 1463. on peut
 la voir dans
 l'histoire du
 Roy Charles
 VII. impreflion
 du Louvre pag.
 261. Et entre
 les Observa-
 tions sur les
 Epitres de Ra-
 belais edition
 en de 1709.

174 ADDITION A L'HISTOIRE

en France, prit la Ville de Beaulieu ; où le Mareſchal Rouhaut avoit mis garniſon, tandis qu'il commandoit dans Peronne ; mais il eut auſſi-toſt ordre du Roy de ſe rendre à Paris avec Jean Balue Eveſque d'Evreux, qui eut charge d'y mener le Guet avec Charles de Harlay, qui en eſtoit Chevalier : Le Bourguignon fit grande violence du coſté de Saint Denys, & pouſſa ſon Avantgarde juſques à Saint Lazare ; mais le Mareſchal Rouhaut luy reſiſta courageuſement. Entre les traitres, dans la Maïſon du Roy, l'on découvrit le Seigneur du Lau, auquel le Duc de Nemours envoya ſes inſtructions par eſcrit pour preſenter à ſa Majeſté, & luy fit demander ſecretement par le Seigneur de Lanſſac, ſi l'entreprife qu'ils avoient faite enſemble d'enlever le Roy ſe pouroit executer, auquel il manda dire, que non ; mais il ne laiſſa de ſ'aboucher avec le Comte Charolois, comme fit auſſi Charles de Melun, Grand Maïſtre de France, & Lieutenant general de l'Armée du Roy, lequel commençant à les ſouſçonner d'infidelité, ordonna pour la garde de Paris Gilles de Saint Simon, Bailly de Senlis, avec le Comte de Cominge baſtard d'Armagnac, ſous l'autorité du Mareſchal Rouhaut ; auquel temps les Bretons paſſerent les rivieres de Seine & D'onne ſur des baſteaux, & furent repouſſez par le Mareſchal Rouhaut, un Page duquel nommé Pamabel euſt un bras emporté en cette occaſion, & furent auſſi-toſt dépeſchez les Sieurs de Precigny, Preſident en la Chambre des Comptes, & Chriſtophle Paillard, Conſeiller en la meſme Chambre, pour aller trouver le Duc de Calabre : Jean Beraud Conſeiller au meſme Parlement de Paris, ſe
reti-

DU ROY LOUIS XI. 175

retira en Bretagne, & le Comte d'Eu fut receu grand Maistré de France, & Gouverneur de Paris en la place du Gouverneur de Melun, disgracié, & appellé le Sardana-palle de son temps, engorgeur de vins & de broüets. †

† Il a été depuis decapité à Andely le 20. Aoust 1468. Voyés la Cronique Scandinave p. 115. édition de

C H A P I T R E I I.

Mariage du bastart de Bourbon, disgrace du grand Chambellan, & sa prison: Arrest prononcé en faveur du Comte de Dammartin: Son retour près du Roy, & autres incidens arrivés dans les années 65. 66. & 67.

1700.

Cette premiere année en Octobre, le Roy fut souper en l'Hostel de Ville à Paris, où il y eust selon le manuscrit moult beau service de chair & poisson, & illec la fille naturelle du Roy, nommée Jeanne, qu'il avoit eüe d'une Dame en Dauphiné, nommée Madame de Beaumont, fut fiancée à Monsieur Louis bastart de Bourbon, bon, gentil & loyal Chevalier, lequel fit de bons, grands & agreables services au Roy, & à la Couronne, & ne donna jamais à avarice une seule demie heure de repos pour dormir en son cœur.

L'année suivante, Messire Anthoine de Chasteauneuf, Seigneur du Lau, Seneschal de Guyenne, grand Chambellan du Roy, & plus aimé de luy que oncques n'avoit esté aucun, & à qui le Roy fist de moult grands biens, tant qu'il fut autour de luy & de son service; car en moins de cinq ans il amanda des biens du Roy de trois à quatre cent mil-

1467. Voyés la Cronique Scandinave p. 103.

le

176 ADDITION A L'HISTOIRE

le escus d'or , ayant esté fait prisonnier du Roy , & mis au Chasteau de Sully sur Loire, par sadite Ordonnance, fut envoyé audit lieu au mois d'Octobre Messire Tristan Lhermite Prevost des Marefchaux de l'Hostel du Roy , & Maistre Guillaume Cerifai nouvellement Greffier Civil de Parlement, pour illec tirer hors ledit Sieur du Lau, & le mener prisonnier au Chasteau de Huffon en Auvergne.

En ce mesme temps le Roy fit publier à Paris , que toutes personnes, de quelle condition & estat qu'ils fussent , depuis l'âge de seize, jusques à soixante ans, qu'ils ississent hors de la Ville, en armes & habillemens de guerre ; & s'il y en avoit aucuns qui n'eussent harnois , que neantmoins ils eussent en leur main un baston deffensable & sur peine de la hart, & lors issit hors de la ville de Paris , la pluspart du populaire chacun sous son estendard ou baniere , & estoient bien quatre-vingt mille testes armées ; & ce fut alors que Monsieur de Cruffol dit au Roy, Sire, entendez-vous pas bien qu'en cette montre, il y a plus de dix mille qui ne scauroient faire dix lieues à cheval sans repaître: Et le Roy luy répondit , par la foy de mon corps , Monsieur de Cruffol , je croy bien que leurs femmes chevauchent mieux qu'ils ne font.

1467.

Le Mardy 22. Septembre de la mesme année , le Roy partit de Paris pour aller à S. Denis en France , & estoient avec luy, aussi à pied, Monsieur d'Evreux, Monsieur de Cruffol, Philippes Lhuillier & autres , & au retour de son pellerinage s'en retourna en son Hostel des Tournelles , & d'illec fut souper en l'Hostel du Sire Denis Hinffelin son

Voyés la
Cronique Scan-
daleuse p. 99.

DU ROY LOUIS XI. 177

annetier & Esleu de Paris, qui nouvel-
 nt estoit devenu Compere du Roy, à
 d'une sienne fille dont sa femme estoit
 ichée, que le Roy fit tenir pour luy,
 Maistre Jean Balue Evefque d'Evreux,
 ar Commere estoient Madame de Re-
 & Madame de Monglat, † & audit Houel
 y fit grande chere, & y trouva trois
 beins & richement accoustrez, cui-
 que le Roy deust illec prendre son plai-
 se baigner, ce qu'il ne fit pour aucunes
 s qui en raison l'emeurent: C'est à sça-
 tant pour ce qu'il estoit enrhumé,
 ffi le temps estoit dangereux.

Jedy 8. du mois suivant, Silvestre le
 ie, natif de la ville d'Auxerre, pour
 is cas & delits par luy commis, & qui
 aucuns temps avoit esté constitué pri-
 er és prisons de Thiron, fut tiré hors
 né noyer en la riviere de Seine prés de
 ange aux Merciers, par la Sentence &
 nent de Messire Tristan l'Hermite.

À la fin de l'année, le Sieur de Balsac † fut
 e Roy de la part de son Oncle le Com-
 Dammartin, & après plusieurs audien-
 e Roy consentit au retour de son Oncle,
 vint en grace; & au mois d'Aouft de
 se 68. après toutes les procedures faites
 s Officiers du Roy en sa Cour de Parle-
 , en matiere d'erreur contre Anthoine
 abanes, Comte de Dammartin, grand
 re d'Hofstel de France, fut prononcé
 rrest au profit dudit grand Maistre, en
 niere qui s'enfuit.

fit à sçavoir, qu'à l'occasion du recelle-
 de la deposition de Renaut du Traynay
 lier, & autres causes à ce mouvans,
 urs de ladite Cour ont ordonné que

M

l'Ar-

* L'Histoire
 Scandalense p.
 99. dit que c'é-
 toit Madame
 de Bues' fille
 naturelle du
 Roy.

† Germaine
 Hej'sin femme
 de Jean Bu-
 reau Sr de
 Mong'at.

† C'étoit Ro-
 bert de Balsac
 fils de Jean
 Sr. d'Entra-
 ques & de
 Jeanne de
 Chabanes.

178 ADDITION A L'HISTOIRE

l'Arrest donné l'an mil quatre cent soixante & trois, contre ledit de Chabanes, Comte de Dammartin, seroit de nulle vigueur, & totalement annullé; & que la deposition dudit Renaut du Traynay, seroit mise dans la Cour, & que pour ce faire seroient regardez tous les moyens & diligences que faire se pourroient, pour recouvrer ladite deposition, & qu'à ce faire soient contrainsts tous ceux qui auroient esté cause de la recellation d'icelle deposition; & qu'au cas qu'elle ne pourroit estre recouvrée, seroient deputez par ladite Cour certains Commissaires pour aller par-devers ledit Messire Renaut de Traynay, pour refaire ladite deposition, afin que ledit Sieur de Chabanes s'en pust ayder à sa justification.

Le Samedi 20. Aoust de la mesme année, Messire Charles de Melun, Sieur de Normanville, qui avoit esté grand Maistre d'Hotel de France, & nouvellement fait prisonnier au Château-Gaillard lez Andeli sur Seine; apres son procez fait par Messire Tristan l'Hermite, accompagné d'aucuns Seigneurs de la Cour de Parlement, par ledit Messire Tristan fut condamné d'estre decapité pour plusieurs crimes. Il declara aussi avoir eu quatre mille escus du Sicur de Chalencçon, à cause que ledit de Melun luy avoit fait avoir plusieurs faveurs & Lettres du Roy, pour avoir la Vicomté de Polignac, qu'il plaidoit: Il fut executé au Marché d'Andeli, & fut le pourchas de son execution fait par le Cardinal, qui lors gouvernoit. †

† Voyés
l'histoire Scandaleuse édition
de 1706. pag.
215.

Le Comte de Chabanes retourné en grace, & se trouvant prés du Roy à Montils lez Tours, sa Majesté le declara son Lieutenant general en Champagné, & luy mit sous sa char-

DU ROY LOUIS XI. 179

charge quatre cens hommes d'armes , commandez par Salazar , Sieur de Saint Just , Estienne de Vignoles & Robert de Conigan , & avoit en outre quatre mille francs Archers.

CHAPITRE III.

Le Roy allant à Peronne trouver le Bourguignon , à la persuasion du Cardinal Balue , escrit diverses Lettres au grand Maître de Chabannes ; les Lettres de Balue au Bourguinois interceptées , son emprisonnement & confiscation de biens , & les Vers composez sur sa disgrâce.

AU commencement de l'année suivante , le Roy delibera d'aller vers Monsieur de Bourgogne , esperant faire un bon appointment ensemble , & mena le Cardinal Balue , auquel le Roy avoit plus de fiance qu'en aucun de son sang , & est à sçavoir que ce voyage se fit contre le gré & volonté de Messieurs les Conestable , grands Maître & Marefchaux de France , qui firent leur devoir de remontrer au Roy les inconveniens qui en pourroient avenir , à luy & à son Royaume , & nonobstant ledit Cardinal fit leurs opinions estre nulles , & connoissant le grand Maître la fausseté & mauvaiseté du Duc de Bourgogne , & les pratiques qui pour lors se mouvoient en France contre le Roy , il ne voulut obtemperer à une Lettre que le Roy luy escrivit , dont la teneur s'ensuit.

Monsieur le grand Maître , vous pouvez avoir sçeu que depuis aucuns temps en çà , certaines parolles ont esté tenuës entre mes

gens & ceux du Conseil de mon Beau-frere de Bourgogne, pour affaires qui estoient entre moy & luy, & tellement a esté procedé, que pour y prendre aucune bonne conclusion, je suis venu jusques en cette ville de Peronne; auquel lieu, apres plusieurs demandes qui ont esté faites entre moy & luy, avons tellement besoigné, qu'aujourd'huy, graces à Nostre Seigneur, moy & mondit frere avons és mains du Cardinal d'Angers, presens tous les Seigneurs du Sang, Prelats & autres grands & notables personnages en grand nombre, tant de ma Compagnie comme de la sienne; juré paix finable solennellement sur la vraye Croix, & promis ayder, deffendre & secourir l'un l'autre à jamais; & avec ce avons juré és mains, & sur la Croix susdite, le Traité d'Arras, sur les censures & contraintes en iceluy contenües, & autres qui cordialement ont esté advisées, pour perdurablement demeurer confederez en paix & en amitié, incontinent ce fait, mondit frere de Bourgogne a ordonné en rendre graces & loüanges à Dieu, par les Eglises de son País, & desja il fait faire en cette Ville grande solemnité: Et pource que mondit frere de Bourgogne a eu nouvelles que les Liegeois ont pris mon Cousin du Liege, lequel il est delibéré de recouvrer par toutes manieres à luy possibles; il m'a supplié & requis qu'en faveur de luy, & aussi que ledit Evesque est mon prochain parent, lequel je suis en son bon droit tenu de secourir, que mon plaisir fust aller jusques és Marches du Liege, qui sont proches d'ici, ce que je luy ay octroyé & ay mené en ma Compagnie partie des gens de mon Ordonnance, dont Monsieur le Conestable a la charge, en esperan-

DU ROY LOUIS XI. 181

et de brief retourner, moyennant l'aide de Dieu : Et pource que ces choses sont au bien de moy & de tous mes sujets : Je vous écris presentement, pource que je suis certain que de ce serez bien joyeux ; & afin qu'en fussiez faire pareilles solemnitez, d'autrepart, Monsieur le grand Maistre, ainsi que dernièrement vous ay escrit, je vous prie que plus diligemment que pourrez, vous faites departir tout mon Arriereban, ensemble tous les francs Archers, & que y mettiez tel ordre & provision qu'ils s'en puissent aller au moins de charge & foule du peuple que faire le pourra ; & leur baillez gens de bien pour a conduite d'eux par chacun Bailliage & Serreschauffée ; & sur tout gardez bien qu'ils ne aient nulles nouvelles ; Et ce fait, si vous voulez venir à Rouen, je le voudrois bien, sin d'ordonner & pourvoir au surplus de ce qui sera à faire, selon que les matieres seront disposées. Doané à Peronne, le 9. Octobre. signé, LOUIS : Et au dessous, Neurain, & en la suscription. A nostre cher & amé cousin le Comte de Dammartin, grand Maistre le France.

Il est à remarquer, qu'apres la lecture faite de ladite Lettre, le grand Maistre ne voulut consentir aux ordres y contenuës, ne les jugeans pas estre pour le bien de l'Etat.

Le Roy apres le Traité de Peronne, allant contre les Liegeois, escrit cette suivante au susdit Comte de Dammartin, y estant persuadé par le susdit Duc de Bourgongne, afin qu'il licentiaist son armée.

Monsieur le grand Maistre, j'ai receu les Lettres que par le Sire du Bouchage † m'avez écrites, tenez vous seur que je ne vay en ce voyage du Liege par contrainte nulle, & que

† *Imbert de Batarnay Baron du Bouchage. Voyés Caminus T. 3. p. 10*

182 ADDITION A L'HISTOIRE.

je n'allay onques de si bon cœur en voyage, comme je fais en cettuy-cy : Et puis que Dieu m'a fait grace & Nostre-Dame, que je me suis armé avec Monsieur de Bourgogne, tenez-vous seur que jamais nos broüilleurs de par delà ne le sçauroient faire armer contre moy ; Monsieur le grand Maistre mon amy, vous m'avez bien monstré que m'aimez, & m'avez fait le plus grand service que pourriez faire ; car les gens de Monsieur de Bourgogne eussent cuidé que je les eusse voulu tromper, & ceux de par-delà eussent cuidé que j'eusse esté prisonnier, ainsi par défiance les uns des autres, j'estois perdu : Monsieur le grand Maistre, touchant les logis de vos Gensd'armes, vous sçavez que nous devisâmes vous & moy, touchant le fait d'Armagnac, & me semble que vous deviez envoyer vos gens tirer tout droit en ce pais-là, je vous bailleraï trois, où quatre ou cinq Capitaines, dés que je seray hors d'icy ; & pource choisissez lesquels que vous voudrez, & je vous les enverray : Monsieur le grand Maistre je vous prie venez vous en à Laon, & m'attendez-là, & m'envoyez un homme incontinent que vous y ferez, & je vous seray sçavoir souvent de nos nouvelles, & tenez-vous seur que si le Liege estoit mis en subjection, que dés le lendemain je m'en irois ; car Monsieur de Bourgogne est delibéré me presser de m'en partir incontinent qu'il aura fait au Liege, & desirer plus mon retour de par-delà, que je ne fais : François du Mas vous dira la bonne chere que nous faisons, & adieu Monsieur le grand Maistre. Escrit à Namur le 22. d'Octobre. Signé, LOUIS : & au dessous, Joustin. Et à la suscription. A nostre tres-cher & amé Cousin le Comte de
 Dam

Dammartin grand Maistre de France.

Après la lecture de ces Lettres, le grand Maistre dit à Nicolas Boisseau, de la Maison du Duc de Bourgogne, qui avoit accompagné ledit du Mas, qu'il s'estonnoit du mauvais procédé de son Maistre, qui trahissoit le Roy, à qui il avoit tant d'obligation, & luy dit, que ledit Duc se tint assuré, que si le Roy son Seigneur ne venoit bien-tost, que tous ceux du Royaume avoient delibéré de luy jouier en ses pais un tel & semblable jeu qu'il vouloit jouier au pais de Liege, & que Monsieur de Guyenne n'estoit pas mort, ny le Royaume despourveu de gens Chevalereux.

Tost après le Bourguignon envoya un Ambassadeur vers Monsieur de Guyenne, pour entretenir les promesses qui avoient esté faites entr'eux; ce que sçachant, le Roy dépescha à fondit Frere Monsieur de Bueil, † † *C'estoit Am-
voine de Bueil*
Imbert de Bastarnay, & Maistre Pierre Do-
Comte de Sancerre lequel
rioles, lesquels estans près de Monsieur de
avoit epousé
Guyenne, escrivirent la lettre suivante au
Jeanne fille
Roy.
naturelle du
Roy Louis XI.

Sire, nous recommandons à vostre Grace tant & si tres-humblement, que plus pouvons & vous plaïse; sçavoir, Sire, que Samedy dernier les Bourguignons arriverent vers Monsieur vostre Frere; c'est à sçavoir Jacques Monsieur de S. Paul, & Maistre Pierre de Remiremont, lesquels luy ont apporté deux paires de lettres, c'est à sçavoir une generale, & l'autre petite & particuliere, laquelle après Monsieur vostre Frere, nous a recitée & contient en effect six points: Le premier, que Monsieur de Bourgogne envoie visiter mondit Sieur vostre Frere en son nouvel advenement de Seigneurie; le second,

fi luy avez fourny entierement tout ce qu'avez promis pour son appanage , s'offrant s'employer de toute sa puissance pour le luy faire bailler ; le tiers point , qu'il a esté bruit que Monsieur de Bourgogne avoit voulu entreprendre le Gouvernement du Royaume, au prejudice de mondit Seigneur vostre Frere , & qu'ils le voudroient bien advertir que ledit bruit n'estoit pas veritable : Le quart point , s'y estoit d'offrir à mondit Sieur vostre Frere la Toyson , laquelle Jacques, Monsieur de S. Paul , avoit apportée pour luy bailler , s'il luy plaisoit la prendre : Le quint , pour offrir à mondit Sieur vostre Frere le mariage de Mademoiselle de Bourgogne , au cas qu'à present il voudroit prendre la Toyson , auquel cas il avoit puissance de conclure ledit mariage , & s'en assurer : Le sixiesme point , de faire nouvelles alliances avec mondit Sieur vostre Frere , disans qu'ils avoient apporté blanc signé & seellé de mondit Sieur de Bourgogne , pour faire lescdites alliances si fortes , si exprés , & en quelque qualité que mondit Sieur vostre Frere les voudroit deviser.

Sur ces points , Monsieur vostre Frere a fait faire réponse selon l'effect & substance que s'enfuit.

Au premier point , mondit Sieur vostre Frere remercie mondit Sieur de Bourgogne : Au second , qu'apres que Monsieur vostre Frere a veu , que par tous les traittez qu'on faisoit de son appanage , on ne luy offroit pas rien , qu'il fust propre ne convenable , ne chose dont il se pust bonnement entretenir : Il n'a trouvé moyen fors d'avoir recours à vous , & vous a supplié qu'il vous pleust luy bailler le pays de Guyenne qu'il a
de

de present , où il avoit son affection plus qu'ailleurs , & qu'il vous a trouvé si franc & si liberal envers luy , que vous luy avez donné ledit appanage , & pays qu'il demandoit : Toutefois qu'il remercie ledit Sieur de Bourgogne de son bon vouloir : Au tiers point , que Monsieur s'est trouvé avec vous bien familièrement & en privé , & par plusieurs jours ; mais qu'à vous en vostre Hostel ne ailleurs , il n'a point ouy parler de ladite matiere , & croit que ce sont rapports controuvez qui ont esté faits à Monsieur de Bourgogne : Au quart point , touchant la Toyson , que de nouvel , vous qui estes son Roy , & son Chef , avez fait un ordre pour vous & vos successeurs bel & notable , fondé en l'honneur de Monsieur S. Michel , Prince de Chevalerie de Paradis ; la representation duquel vous & tous vos Roys de France , avez toujours portée en vostre estendart ; lequel Ordre il vous a plû luy offrir , & la pris , & bien désiré à avoir ; & par iceluy Ordre , vous comme Chef , & tous les autres Chevaliers qui en sont esté liez & abstraints les uns avec les autres à plusieurs choses bien honnestes & raisonnables à l'honneur de Dieu , & pour le bien du Royaume & de la Couronne de France ; & qu'à vostre dit Ordre , Monseigneur , se tient & licitement n'en peut , & n'est pas deliberé d'en prendre , mais qu'il remercioit mondit Sieur de Bourgogne de son bon vouloir : Au quint , que Monsieur remercie Monsieur de Bourgogne , & ne leur a tenu nulle parole.

Et au sixième , touchant les Alliances que mondit Sieur vostre Frere croit , que Monsieur de Bourgogne soit joint & uny avec vous en bonne amour & alliance , & comme
vostre

186 ADDITION A L'HISTOIRE

vostre bon parent & subjet, & que tous ceux qui sont vos bien-veillans amis & alliez, mondit Sieur les tient pour les siens; & par ce, croit que mondit Sieur de Bourgongne soit de ce nombre, car mondit Sieur est delibéré d'avoir amour à tous vos amis & bien-veillans, & tenir pour ses ennemis ceux qui seront les vôtres.

Depuis ladite delibération, mondit Sieur vostre Frere nous a dit, qu'aucuns l'avoient adverty de donner de la vaisselle d'argent aufdits Bourguignons; pour ce que c'est chose accoustumée de faire aux Ambassadeurs, soit d'amis ou d'ennemis, & qu'on auroit ja trouvé ladite vaisselle, mais qu'il ne le vouloit point faire sans vostre Conseil: Surquoy nous luy avons dit qu'il nous sembloit qu'il ne le devoit point faire, & à tant s'est conclud qu'ils n'en auroient point.

Sire, c'est l'effect à ce qui a esté besongné touchant la matiere dessusdite; & apres que mondit Sieur vostre Frere a veu & leu de mot à mot les presentes Lettres qui sont selon ladite delibération, il nous a dit qu'il a fait aufdits Bourguignons telle réponse que cy-dessus est contenuë, & trouvons tousiours mondit Sieur vostre Frere en tres-grand desir & vouloir de vous servir & obeir, & en cette matiere & toutes autres, soy conduire & gouverner entierement, selon vostre bon plaisir, & tenir le chemin qu'il vous plaira, & non autre.

Sire, tantost apres que lesdits Bourguignons seront partis, nous en retournerons au plaisir de Dieu, que par sa sainte grace il vous donne tres-bonne vie & longue, & accomplissement de vos tres-nobles desirs: Escrit à Saint Jean d'Angely le vingt-deuxième

DU ROY LOUIS XI. 187

me jour d'Octobre ; Ainsi signé vos tres-obeissants subjets & serviteurs, Jean de Bueil, Imbert de Batarnay, & Pierre Doriolle ; & à la subscription de la Lettre : Au Roy nostre souverain Seigneur.

Les Lettres du Cardinal Balue escrites au Bourguignon, ayant esté surprises, il fut arresté prisonnier, & mené à Montbafon, & laissé en la garde de Monsieur de Torcy, † & † *C'estoit Jean d'Esfonteville grand Maître des Arbalétriers.*
des Commissaires établis à faire inventaire de ses meubles, & pour l'interroger sur les charges à luy imposées ; sçavoir Tanneguy du Chastel Gouverneur de Rouffillon, Maître Guillaume Cousinot, † ledit Sieur de Torcy, & Maître Pierre Doriolle General des Finances : Les biens dudit Balue ayant esté confisquez, Monsieur de Crussol eut d'iceux une piece de drap d'or de vingt-quatre aulnes & quart, valeur de douze cens livres, quantité de fourures de Martre Sebeline & une piece d'escarlate de Florence.

Lors de la destruction dudit Balue furent faits ces Vers,

*Maître Jean Balue
A perdu la veüe
De ses Evescchez,
Monsieur de Verdun †
N'en a plus pas un,
Tous sont depechez.*

† Guillaume de Harancour Evescque de Verdun fut aussi arresté. Voyés Comptes T. 1. p. 119.

Le Roy étant à Amboise, envoya à Paris Monsieur de Chastillon, Grand Maître Enquesteur & general Reformateur des Eaux & Forests, pour prendre & recevoir les monstres des Bannieres, des Officiers, gens d'Etat, & populaire de la Ville de Paris.

Au mesme temps le Roy constitua son Lieutenant General és Pays de Guyenne, Bourdelois, Gascogne, Languedoc, Albigeois,

geois, Rouërgue, Quercy, Agenois, Perigord, Auvergne, haut & bas Limoufin, la Marche, Xaintonge, & autres Pays où se faisoient vols & violemens, & oppreffions sur les sujets du Roy de la part des Anglois: Anthoine de Chabanes, Comte de Dammartin, auquel fut donné plein pouvoir & autorité pour en faire telle justice qu'il trouveroit bon estre; & manda le Roy, aux Seneschaux, Baillifs, Chefs, Capitaines des viures, Nobles, vassaux, bourgeois & habitans des Villes desdits Pays, d'obeir, donner ayde & faveur à son Lieutenant general, tout ainsi qu'il paroist par ces paroles; sçavoir faisons, que nous confiant à plain des grands sens, vaillance, experience, loyauté, prudence, & bonne diligence de nostre cher & feal Cousin, &c. Cét acte fut passé au Montils lez Tours l'an 1468. signé LOUIS: Et plus bas, Lalouette, tesmoins lefdits de Bourbon, le Connestable, les Seigneurs de Craon, & de la Forests, Tanneguy du Chastel, & autres, lesquelles Lettres contiennent entr'autres choses le pouvoir d'absoudre, & de pouvoir mesmes poursuivre les Sieurs d'Armagnac & de Nemours, qui avoient adheré au party des Anglois.

L'année suivante 1469. le 26. Avril, le grand Maistre Lieutenant general en Guyenne, partit avec son Armée, & arriva en la Ville de Rhodés, auquel lieu il fit prester serment de fidelité aux principaux sujets, & au mesme temps le Roy fut adverty que les Bourguignons armoient dans ses Pays, & en escrivit au Grand Maistre de cette sorte.

Monseigneur le Grand Maistre, je vous envoie le double des Mandemens que Monseigneur de Bourgongne a fait en ces Pays, & est

DU ROY LOUIS XI. 189

est le tout par l'advertissement qu'il a eu de Bretagne, par le moyen du Seigneur de Lescun, & vous assure que s'il me veut rien demander, je me deffendray bien. & ne vous requerray de cét an de me venir servir; Toutefois je vous prie que vous mettiez peine l'avoir promptement le secours; car en ce faisant vous chevirez bien-tost du demeurant, & vous prie que souvent vous me récriviez le vos nouvelles: Aussi j'ay escrit à Monsieur le Gouverneur de Rouffillon qu'il s'en vienne joindre à vous, & que je vous ay fait mon Lieutenant general en cette année, & ne je veux qu'il vous obeisse comme à moy-même; & derechef luy en escris bien extrêmement, & qu'il se haste de se joindre avec vous en toute l'Armée de par de là; & pour ce je vous prie que de vostre part vous luy écriviez qu'il se haste de s'y rendre, afin qu'il s'abregiez à toute diligence; car plus grand plaisir ne service ne me sçavez faire; Adieu Monsieur le Grand Maistre: Escrit à Tours le 6. Novembre, signé Louis; & au dessous l'outain: Et en la subscription, A nostre tres-cher & A. C. L. C. D. G. Maistre d'Hôtel, & nostre Lieutenant general en Rouergue, Gascogne, & autres marches de par de là.

Le Comte d'Armagnac voyant cette Armée contre luy, envoie le Seigneur de Barbazan vers le Roy, pour tascher à détourner cét orage sur eux. Le Roy en escrit au susdit Grand Maistre en ces termes.

Monsieur le Grand Maistre, j'ay veu par le Sieur de la Choletiere ce que m'avez escrit; aussi ouy ce que m'a dit Georges vostre

190 ADDITION A L'HISTOIRE

stre serviteur , & veu bien au long le me-
 moire que vous luy avez baillé , dont je vous
 remercie tant que je puis , & vous prie qu'en
 la plus grande diligence que vous pourrez ,
 vous mettiez à fin la charge que je vous ay
 baillée ; Au surplus , le Comte d'Armagnac
 a envoyé vers moy le Sieur de Barbazan &
 autres , pour me supplier qu'il fust receu par
 Procureur en la Cour de Parlement , & que
 je fisse cesser la voye de fait en mon Armée ;
 & semblablement les Estats du Pays me l'ont
 fait par eux semblablement requerir : Mais
 réponse leur a esté faite en mon Conseil bien
 assemblée , qu'autre provision ils n'auroient
 en cette partie , fors que ledit Comte d'Ar-
 magnac se tirast en ladite Cour de Parlement,
 pour se justifier des charges qui luy sont don-
 nées : Toutefois si ledit Seigneur de Barba-
 zan ou autres , se trouvent devers vous , &
 qu'ils fassent que la possession de Lectoure , &
 autres Places de par de là vous soient loyale-
 ment baillées , & qu'ils fassent au surplus en-
 tiere obeissance , & en ce cas & non autre-
 ment , pour supporter le pauvre peuple ; &
 afin qu'ils puissent mieux payer les tailles , je
 suis content que l'Armée n'entre point audit
 Pays , & que vous le supportiez des charges
 au mieux que faire se pourra , mais ne vous
 laissez point endormir de parole ; mais aussi
 il me semble pour le mieux , quelque chose
 qu'il vous promette , que vous-mesme devez
 aller en personne pour prendre la possession ,
 & qu'à nuls autres ne vous devez fier ; &
 aussi si vous voyez qu'ils veulent diffimuler ,
 & que la possession des Places ne vous soit
 loialement baillée , procédez outre à vostre
 entreprise sans aucun delay , ainsi qu'il a esté
 conclud & delibéré , & me faites souvent sça-
 voir

DU ROY LOUIS XI. 191

voir de vos nouvelles Monsieur le grand Maître: J'ay eu des Lettres de Monsieur de Torcy qui sont bien bonnes, & croy qu'il se tirera devers vous; s'il y vient, je croy que le traiterez bien; mais je vous en ay bien voulu advertir, car son homme est venu vers moy, je croy que ce soit à bon escient: Aux Montils lez Tours le 15. Novembre, signé LOUIS; & au dessous, Toustain: Et en la subscription, A nostre cher & amé Cousin le Comte DD. G. M. de Fr. & nostre Lieutenant general és marches de par delà.

Le Sieur de Barbazan tascha depuis de surprendre le grand Maître, luy voulant faire croire que le Roy avoit changé d'intention, & qu'il ne vouloit plus que la guerre continuast en Guyenne; mais le grand Maître ne laissa de suivre ses ordres ponctuellement, & en escrivit au Roy, en ces termes.

Sire, le plus humblement que je puis, à vostre grace me recommande, vous plaist sçavoir que depuis que vous ay dernièrement escrit par Pierre Cleret, l'ambassade que le Comte d'Armagnac a envoyé devers vous est venu devers moy; c'est à sçavoir, le Sieur de Barbazan & autres, & m'ont dit comme ils ont esté devers vous, & que vous avez esté content que l'armée n'entraist point au País; au cas que ledit Comte d'Armagnac se rendist au Parlement de Paris pour soy justifier des cas à luy imposez, & qu'il baillast en la main de Monsieur de Guyenne, les Terres qu'il a delà la riviere de Garonne, & les autres qui sont deçà le País de Rouergue à moy; mais je leur ay dit, que vous ne l'avez ainsi voulu, & que sinon qu'ils me baillassent

lassent la possession de Lectoure, l'obeïssance des autres places qui sont deçà & delà ladite riviere; & que ledit d'Armagnac eust à se rendre en personne en Parlement, pour s'y justifier desdits cas, dequoy ne leur accorderois point ce qu'ils me demandoient; mais quand ils viendroient ainsi faire, en ce cas, & non autrement, & en suivant ce qu'il vous a pleu me mander, je suis bien content que l'armée n'entraist plus avant, mais j'ay bien connu qu'ils ne queroient que dilayer le plus qu'ils peuvent, & à cette cause je partiray demain d'icy, au plaisir de Dieu, passeray la riviere, & iray loger en l'Isle Jourdain, qui est à present en vostre obeïssance; & sont venus les Consuls vers moy, ont apporté les Clefs & ont fait toute obeïssance: ledit Comte d'Armagnac est à l'entour, & si je puis je l'encloray comme je vous ay toujours escrit, & croy qu'en peu je vous feray sçavoir de bonnes nouvelles de tout, au plaisir de Dieu.

Le grand Maître reduisit tout le pais d'Armagnac en l'obeïssance du Roy, & avoit sous sa charge le bastard de Bourbon Admiral de France, Monsieur de Craon, Monsieur de Cruffol, le Capitaine Salazar & autres, & lors fut faite une Chançon qui commençoit,

*Canaille d'Armagnac comme à pogné souffrir
La venue de France du Comte Dammartin.*

Dés le regne precedant, il avoit conquis tout ce pais en l'obeïssance du Roy, & apres cette dernière victoire le Roy lui escrivit cette Lettre.

Monsieur le grand Maître, presentement j'ay eu Lettre de mon fils l'Admiral, † du Marquis & du Seneschal de Beaucaire, telles que je croy que le sçavez bien, & en effet

† C'estoit
Louis Barard
de Bourbon, le-
quel avoit été
poussé Jeanne
fille naturelle
du Roy Louis
XI.

DU ROY LOUIS XI. 193

il n'y a plus que Rodez que tient le bon corps Brillac; j'escriis à mon fils l'Admiral, que sur tout le plaisir qu'il desire me faire, qu'il mette ledit Brillac entre mes mains; aucuns m'ont rapporté que le Comte d'Armagnac rode environ Lectoure, ce que je ne puis pas bien croire; si ainsi estoit je vous prie que fassiez bonne diligence & mettiez toute la peine que pourrez pour le prendre: au surplus mon frere le Duc de Guyenne est icy, & faisons bonne ehere, & nous en allons à Amboise, en attendant devos nouvelles: Monsieur le grand Maistre, je voudrois que vous eussiez tout bien fait, & que vous y fussiez; je vous prie abreg. z & vous y en venez, & me faites sçavoir souvent de ce qui vous souviendra: On m'a dit que le Comte d'Armagnac a aucune retraite és terres de Montieur de Foix, si ainsi est, faites le sçavoir à Monsieur de Foix, & je croy qu'il ne le souffrira pas. Escrit à Montils lez Tours, le 27. Decembre, signé, LOUIS. Et au dessous, le Clairet.

CHAPITRE IV.

Lors de l'institution de l'Ordre Saint Michel, le Roy envoie le Collier au grand Maistre, qui obtient la grace du Comte d'Armagnac, le refus que le Duc de Bretagne fait dudit Collier, la reduction des villes d'Amiens, Mondidier & Roye. Lettres injurieuses du Duc de Bourgogne au grand Maistre, & la Responce du grand Maistre au Bourguignon.

Lettre du Roy au grand Maistre.

T Res-cher & amé Cousin, pource que depuis n'agueres, par l'avis & deliberation de nostre tres-cher & amé Oncle le Roy de Sicile,

N

cile,

294 ADDITION A L'HISTOIRE

cile , de Hierusalem & d'Arragon , & nos tres-chers & amez freres les Ducs de Guienne & de Bourbon , & autres de nostre Sang & grand Conseil , a esté deliberé que nous ferions & porterions l'Ordre de Monsieur Saint Michel , & de nostre Compagnie & Fraternité , ferions le nombre de trente-six Chevaliers ; & par l'avis des susdits avez esté eslu du nombre des douze , lesquels ont esté choisis pour eslire le surplus & jusques audit nombre , & pour un des plus grands & notables Chevaliers d'ancienne lignée , extrait de grandes & notables maisons , & qui tousiours avez bien & loyaument servy nos predecesseurs & nous ; & qui plus a fait & veu en armées , & aussi pour l'estat & Office de souverain Maistre d'Hôtel de France , & pour la grande prochaineté que vous avez à l'entour de nostre personne , avez esté , comme raison est , esleu pour un des principaux de ladite Compagnie ; & pour ce nous vous envoyons presentement le Collier de nostre dit Ordre , par nostre amé & feal Conseiller & Maitre de nostre Hostel , le Sire de la Choletiere , afin que le preniez & reteniez , & que d'oresnavant vous le portiez en faisant le serment en sa presence , de bien & loyalement entretenir le contenu és Chapitres & Articles faits sur ce , de point en point , ainsi qu'ils sont contenus ; lequel Sire de la Choletiere vueilliez croire de ce qu'il vous en dira de par nous , comme nous mesmes , & par luy à nous faites sçavoir de vos nouvelles. *Donné à Cefnan le 26. Octobre. Signé, Louis. Et au dessous, Toustin , & à la subscription. A nostre amé Cousin le Comte de Dammartin , grand Maistre d'Hostel de France , & nostre Lieutenant és pais d'Auvergne , de Rouërgue & d'Armagnac.*

*is ledit de Nemours s'estant jetté entre les
is du grand Maistre, il obtint sa paix à sa
veur, le Roy en ayant expédié un plein pou-
ir audit grand Maistre, lequel tandis qu'il
és pais de Roüergne & Armagnac, n'a
en pouvoir plus absolu qu'aucun Lieutenant
veral du Roy qui ait esté, donnant graces,
olations, remissions, confiscations, & au-
s semblables actions de puissance souveraines,
quel temps, le Roy luy escrivit la presente.*

Onsieur le grand Maistre, j'ay receu vos
Lettres, & ne faut pas que je vous man-
mais que je vous remercie de tout mon
voir, du grand aide & secours que m'a-
fait à mon besoin; & prie Dieu & No-
Dame qu'il me donne grace de le vous
re: Monsieur le grand Maistre, il y a
points où il faut respondre; c'est à sça-
, du logis des Genfd'armes, de Mon-
de Nemours, & de la composition de
ez; au regard des Genfd'armes, il me
ble que chacun d'eux doit retourner en
logis; & au regard du Seneschal de Tou-
è, du Seneschal de Carcassonne, & de
onsieur le Mareschal de Loheac, il me
ble que vous les devez envoyer en Nor-
die, je les logeray le mieux que je pou-
: Au regard de Sallazard, il doit demeu-
à la Marche. Item, touchant Monsieur
Nemours, je vous prietmettez-y conclu-
le plütoft que vous pourrez, pour vous
evenir, & qu'il fasse la transaction, car
le plus seur point que je puisse avoir.
1, touchant Rodez; j'eusse bien voulu
ir Brillac, ainsi que vous pourrez con-
tre par nos Lettres que leur avons escri-

196 ADDITION A L'HISTOIRE

tes, dont je vous envoie le double ; mais veu que Brillac tait ce serment , & qu'il ne va point apres le Comte d'Armagnac , il me suffit & me semble Monsieur le grand Maître, que si n'avez fait autre appointment depuis, que vous devez accepter cetuy-cy , afin de vous en venir ; car j'ay esperance à l'aide de Nostre Seigneur, que vous ne fassiez de grands services : Monsieur le grand Maître, je vous envoie aussi responce que j'ay faite aux Lettres que Monsieur l'Admiral m'a escrites touchant cette composition ; je ne sçay si l'avez acceptée , j'en enverray mes Lettres Patentes sans difficulté , telles que vous me manderez ; & veu la peine que les Gentd'armes ont eu cet Hyver, je vous prie despeschez vous en le plûstost que vous pourrez ; si n'eust esté vos Lettres que vous m'avez escrites , je leur eusse envoyé leur dite confirmation ; car je mandois que fussiez ençor en Gascogne, & que leur eussiez envoyé vostre pouvoir par Rouërgue. Donnè à Amboise , le troisième Fevrier. Signé, Louis. Et plus bas, le Cleret. 1470.

Après la ceremonie des Chevaliers , le Roy envoya le Collier au Duc de Bretagne, qui le refusa , disant qu'il ne tireroit jamais au Collier avec le Gouverneur du Limosin, Gilbert de Chabanes , Seigneur de Carton, ny autres gens du Roy.

Peu apres , le Roy ayant fait un Pellerinage à Saint Michel , escrivit au Grand Maître la Lettre suivante.

† Voyés la
Chronique
Scandalense.
p. 134.

Monsieur le grand Maître, au retour de mon voyage de S. Michel, † j'arrivay en cette ville Lundy dernier , & incontinent que

DU ROY LOUIS XI. 197

e je fus descendu , j'eus nouvelles de l'Ad-
ral, du Gouverneur de Rouffillon , & au-
s qui font à Harfleur & Honfleur, que les
arguignons estoient tousiours là, qui fai-
ent guerre , brulans plusieurs maisons &
seaux près de la coste de la Mer , tuans
is , & prennans prisonniers , & mesme-
nt un Vaisseau qui retournoit de Roüen ,
urgé de Marchandises , ont pris & retenu
envoyé le Maistre Plege de la Finance ,
autres hommes qui estoient dedans ; &
ible que veu les manieres que font lesdits
arguignons , qu'ils attendent plus grande
flance , soit d'Angleterre ou d'ailleurs ,
ir descendre , pour venir par mer comba-
mes gens : Vous sçavez quelle faute se
seroit , s'ils n'y trouvoient bonne resistan-
& pour ce ne m'en suis pas voulu retour-
jusques à ce que j'aye veu la fin de cette
ogne , & me fais deliberé d'aller là en per-
me , pour resister à leur puissance , & faire
que l'on verra estre à faire : & demain
en parts d'icy pour y tirer tout droit ; &
ar le faire plus seurement , j'ay mandé vos
is qu'ils se tirent à moy audit lieu de Har-
ir , à ceux du Gouverneur de Rouffillon ,
Seigneur de Craon & de Sallazar ; pource
e font ceux qui sont les plus près d'icy :
issi j'ay mandé à Capdorat , & à tous les
ncs Archers , & si en chemin j'ay nouvel-
que le Duc de Bourgongne'en soit depar-
, incontinent je contremanderay vosdites
is , & les autres aussi , & leur feray sça-
ir ; & plût à Dieu que vous y fussiez quand
feray ; car si j'eusse sçeu c.tte aventure , je
vous eusse pas laissé aller : Je vous feray
voir ce qui surviendra , aussi me faites sça-
ir pareillement de vostre costé. Donné à

198 ADDITION A L'HISTOIRE

1470.

Auranche, le premier Aoust. Signé, Louis.
Et plus bas, Le Clerc.

Lors mesme, les villes d'Amiens, Roye, Mondidier & autres estans reduites au pouvoir du Roy, par les soins du grand Maître, le Bourguignon luy escrivit la suivante.

C H A P I T R E V.

*Lettre injurieuse du Bourguignon au grand
Maistre de France.*

LE Duc de Bourgogne, de Brabant, de Leimbourg & de Luxembourg, Comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne & de Hainaud, de Holande, Zelande & Namur, Comte de Dammartin, Nos tres-chers & bien amez les Majeur & Eschevins de nostre bonne Ville & Cité d'Amiens, eux demonstans nos bons, vrais & loyaux sujets, ont envoyé certaines Lettres closes du Roy, presentées à aucuns de nostredite ville, par un Officier d'armes, lequel a fait certaine sommation, & depuis nous ont envoyé autres vos Lettres à eux adressantes; sans icelles Lettres du Roy ny les vostres, ouvrir, voir ny faire réponse, que par nostre vouloir & plaisir: Et à cette cause nous sommes voulu charger de faire réponse à vous, qui vous dites Lieutenant general du Roy: & pour réponse, vous sçavez que par les traittez faits à Conflans, desquels n'avez pas eu moindre fruit ny profit, que de vostre vie, estat & chevence. Le Roy nous laissa, ceda & transporta ladite ville d'Amiens & autres villes & terres estans sur la riviere de Somme, que feu nostre tres-cher
Sei-

neur & Pere , que Dieu absolue , avoit
 edées depuis le Traité d'Arras , & les-
 les le Roy , en sa ville de Tours , nous
 t promis & juré en parole de Roy n'en
 epter du vivant de nostredit feu Seigneur
 re; & outre nous transporta les Prevo-
 de Vimeu Beauvoisis , en tout droit &
 s que les autres Villes & terres dessus-
 ;, desquelles il nous feroit bailler & dé-
 r la possession , en quittant & deschar-
 it tous les vassaux & autres subjets d'icel-
 Villes & Terres, des fidelité & serment
 s avoient à luy , en leur mandant de
 s faire le serment de fidelité , & nous estre
 s , vrays & obeissans subjets ; ce qu'ils ont
 tant à la personne de nos Commis, Am-
 deurs , qu'à nostre personne ; lesquels
 sports , le Roy par lesdits traitez de Con-
 ; & de Peronne , faits & jurez sur la vraye
 ix , a promis & juré en parole de Roy ,
 r son honneur , garder & entretenir , sans
 : au contraire en aucune maniere , & sur
 eines contenuës au traité de Peronne ;
 antmoins en enfreignant & contrevenant
 irement ausdits traitez , il a fait mettre
 à main lesdites Prevostez de Vimeu &
 uvoisis , pour estre rejoints à son domai-

Il a fait prendre nos gens & serviteurs,
 es traiter inhumainement , apres vous
 r envoyé de par luy grand nombre de
 d'armes devant ladite Ville d'Amiens,
 ites lesdites Lettres du Roy , cuidant au-
 en d'icelles émouvoir les habitans de no-
 lite Ville à vous adherer , & adjoûter foy
 paroles dudit Officier d'armes , & de
 sire Pierre de Morvilliers , s'ils l'eussent
 lu ouyr , pour les soustraire de nostre
 sstance , ce qu'ils n'ont pas voulu faire ,

mais de garder leurs promesses, sermens & loyautez envers nous; parquoy à telles paroles sed tieufes ils ont estouppé leurs oreilles, usant en ce de la prudence que nature donne au serpent, commandée à la sainte Escriture, à s'estoupper les oreilles contre la voix des *enchanteurs*, & pour ses causes plus que par crainte ny subjection d'autrui, ainsi que contiennent vosdites Lettres: Ils ont delaisié à vous faire réponse, en la remettant à nous, sçachant que de leur bonne volonté, ferme & entiere loyauté envers nous, nous sommes bien certiorés, & qu'en icelles leur loyauté, eux & autres nos sujets, nous garderons, deffendrons & préserverons, moyennant l'ayde de Dieu nostre Createur, duquel la presence & tesmoignage par lesdits sermens entrevenus, lesdits droicts sont par telle & autre maniere contemnez & violez. Nous avons bien veu par vos Lettres escrites à nostre amé & feal Conseiller & Chambellan, & Capitaine de Mondidier le Bon-d'Arly, que vous presuposez que ce que nous avons fait par nos gens, entretenir nostre possession desdites Prevoitez, cesseront contre l'authorité du Roy; Dieu le tout-puissant, duquel les Roys & Princes tiennent leurs Seigneuries, ne leur ayant pas donné autorité de rompre leurs promesses, & contemner son nom & sa puissance par les sermens entrevenus en leurs convenances: PARQUOY plus veritables, on pourroit dire que ladite main-mise faite esdites Prevoitez, sans cause & sans ordre, Nous non appelez ny ouys, & pour du tout en cuider, debouter a esté, & est contre l'authorité de Dieu lesdits traitez & promesses, lesquels vous n'ignorez pas estre violez ni enfreins par la

DU ROY LOUIS XI. 201

teuse & deceptueutē prise de nostre Ville de Saint Quentin, par le Comte de Saint Pol Connestable, par les courtes, pilleries, tortes & occisions faites par les gens du Comte en nostre Comté d'Auxerre, & les feux, meurtres & homicides faits es Eglises en nostre Comté de Bourgogne. & en vous n'a tenu compte des malheurs & douleurs des pauvres habitants de nostre Ville d'Auxerre qui se soient soustraits de nostre obeissance, & qui soient à cette fin avez fait venir aucuns hommes de bien, lesquels vous, qui depuis nous ont fait sceler de leurs paroles que leur avez dites tant en public qu'en secret: Comme aussi ont fait au Comte nos feaux, lesquels par promesses, le Comte n'a voulu faire attraire & esmouvoir à l'entre de nous; mais par la Bonté divine se sont vus convaincus toutes telles cauteilles & artificieuses malices, & n'est ja besoin que nous vous ordonnions de ne jamais vous essayer de parvenir à vos fins par telles escritures ny langages; car au plaisir de Dieu nous sommes deliberez de garder, servir & deffendre nosdits subjets de tout contraire pouvoir, ainsi que nature & raison nous commande, & par la contravention & fraction de ce qui est dit & ordonné par le dit traité de Peronne, & les peines contenues en iceluy encouruë à nostre profit, il n'est loist de le faire: Escrit en nostre Chastelle de Hedin le seiziesme Janvier 1470. Ainsi signé par Mr. le Duc; & au dessous de Longueville, & scellé en cire rouge à feel plaqué.

Grand Maître se voyant injurié par cette Lettre, fit responce en cette sorte,

Res-haut & puissant Prince j'ay veu vos Lettres que vous m'avez escrites, lesquelles je croy avoir esté dictées par vostre conseil & très-grands Clercs, qui sont gens pour

pour faire lettres mieux que moy, car je n'ay point vescu du mestier de la plume; & pour vous faire réponce par icelle, je connois bien le mécontentement qu'avez de moy, pource que tout ce que j'ay fait & feray toute ma vie contre vous, n'est qu'à l'honneur & profit du Roy & de son Royaume; Tres-haut & puissant Prince pour vous faire réponce touchant l'article de Constans, que vous appellés *le bien public*, & que veritablement doit estre appelé *le mal public* où j'estois, dont vous dites que je n'ay point eu moins de fruiet & honneur, que de ma vie, estat & chevance: Vous entendez bien qu'à l'avenement du Roy à la Couronne, il tint point à moy que je n'entraffe à son service, & de ce faire fis mon loyal devoir; mais qui garda le Roy de ce faire, fut la redoutance de mes hayneux & malveillans, desquels à l'ayde de Dieu connoissant le droict des parties, je suis venu au dessus à mon honneur, & à leur grande honte & confusion: car je me suis bien justifié contre-eux par bonnes justifications vües par la Cour de Parlement, & par Arrest d'icelle donné à l'encontre d'eux, qui ne me sçeurent atteindre; Tres-haut & puissant Prince Monsieur vostre Pere, à qui Dieu pardonne, sçavoit bien que je luy escrivis que son bon plaisir fut me mettre en la bonne grace du Roy, ce qu'il me promit faire; & s'il estoit en vie, je ne fais doute qu'il ne portast bon tesmoignage pour moy; & veux bien que vous entendiez que si j'eusse esté avec le Roy, lors que commençastes *le mal public*, que vous dites *le bien public*, vous n'en eussiez pas eschapé à si bon marché que vous avez fait, & mesmement à la rencontre de Mont-l'hery, par vous induciment
entre-

entrepise : Mais vous qui estes ingrat du bien que le Roy vous fait , avez pris & prenez peine de jour en jour de luy faire toutes les extortions & machinations que luy pouvez faire , tant sur ses sujets & Seigneurs de son Sang , que autres Princes ses voisins qui luy veulent mal à vostre Requête , lesquels vous avez émeus & tafchez encor d'émouvoir de jour en jour à luy vouloir mal , dequoy vostre Souverain Seigneur & le mien viendra bien à bout à l'ayde de Dieu & de Nostre-Dame , & de ses bons & loyaux Capitaines & Genf-d'armes : Tres-haut & puissant Prince , vous m'escrivez des paroles par vosdites Lettres , qui équipolent d'estre *enchanteur* ; ce que je n'ay fait jamais , & quand je me fusse aidé de cét art , je l'eusse exploité & mis en effect , lors que menastes le Roy en Liege , contre le gré & consentement des Seigneurs de son Sang , & les plus sages de son Royaume , tant de ses Capitaines , & autres de ses Conseillers de la Cour de Parlement , & de son grand Conseil ; mais la grande seduction que par vous luy fut faite , ne l'en peut oncques émouvoir qu'il n'allast vers vous , sous l'esperance de l'affiance qu'il avoit en vous , non precogitant le danger où il s'est mis d'estre entre vos mains , & ne luy en est demeuré que la peine & le travail d'y aller , dont la Bonté infinie la preservé & gardé , que ne pusses venir à vos fins & fera encor , si Dieu plaist , & de vos malignes intentions obliques & ocultes. Tres-haut & puissant Prince , il ne vous en est demeuré que le deshonneur & la foy que vous avez par droict perduë , lesquelles choses dureront par eternelle memoire envers tous Princes qui sont nez & à naistre ; & de moy , je ne fus point la guide
 de

204 ADDITION A L'HISTOIRE

de mener ledit Seigneur Roy audit pays de Liege; mais je fus plustost cause de son retour, parce que je ne voulus rompre l'Armée qu'il m'avoit laissée entre les mains, & que luy vouliez faire separer: Tres-haut & puissant Prince, si je vous escriis chose qui vous déplaise, & qu'avez envie de vous en venger de moy; J'espere qu'avant que la Felle se departe, vous me trouverez si près de vostre Armée contre vous, que vous connoistrez la petite crainte que j'ay de vous, estant accompagné de la puissance qu'il a plü au Roy de me donner, qui n'est pas petite pour la reconnoissance qu'il a eüe des services que j'ay faits au Roy son Père, à qui Dieu pardoint & à luy, & pouvez estre seur que vous ne me sçauriez escrire chose qui me sçeut garder de faire tousiours service au Roy; & requiers à Dieu qu'il luy plaise me donner graces de faire selon que j'ay le vouloir, & devez sçavoir que je ne vous escriis choses touchant cette matiere, que je ne vous donne à connoistre, & soyez aussi seur que de la mort; que si voulez longuement guerroyer le Roy, il sera à la fin trouvé par tout le monde que vous avez abusé du mestier de la Guerre: Ces Lettres sont escrites par moy Anthoine de Chabannes, Comte de Dammartin, Grand Maistre d'Hôtel de France, & Lieutenant General pour le Roy en la ville de Beauvais. lequel tres-humblement vous récrit; Et en la subscription estoit, A Monsieur de Bourgogne.

470.

Quel-

Quelques jours apres le Roi ratifia l'accord fait par le Grand Maistre , avec les Habitans de la ville d'Amiens , dans laquelle il entra, & reccut bien-tost apres la Lettre suivante de la part de sa Majesté.

Monsieur le Grand Maistre j'ay receu vos Lettres , que par le Bailly de Caux m'avez escrites , dont je louie Dieu & Nostre-Dame , & connois bien le bon service que m'avez fait , & à jamais m'en ressouviendray , & de ceux qui ont esté avec vous ; & au regard de ceux de la Ville , tout ce que vous leur avez promis , je le ratifieray , & les dons que vous avez faits sortiront à effect , ainsi que verrez par les dons & ratifications que j'en feray , tout ainsi que vous avez promis , & sans aucune faute : Je connoistray à jamais le grand service qu'ils m'ont fait , j'envoye Blanchefort & les Fouriers pour faire mon logis , & bien bref y feray sans point de faute ; J'espere demain parler à mon frere le Connestable , afin de sçavoir mieux ce que j'ay à faire & aviser sur le tout : J'ay escrit à Philippes de Morvilliers , au Majeur de Monsieur de Torcy , au Mareschal , au Bailly , & autres qui m'ont escrit ; Monsieur le Grand Maistre faites-moy tousiours sçavoir de vos nouvelles , & aussi je vous advertiray de ce que je sçauray ; & au surplus , je vous prie croyez ledit Bailly , ce qu'il vous dira de mes nouvelles ; & adieu Monsieur le Grand Maistre : Escrit à Compiègne , le huitiesme Septembre : Signé Louis. Et au dessous , Toutin.

Huict jours apres le Grand Maistre receut de la part du Roy une Instruction par escrit , touchant l'ordre qu'il devoit tenir à l'approche de l'Armée du Duc de Bourgogne , laquelle tenoit les paroles suivantes.

SI le Duc de Bourgogne va droict à Amiens , que Monsieur le Grand Maistre garde bien la Ville , & qu'il se garde de combattre , que le Roy ne soit point avec luy , il ne mettra guerres à y estre , qu'il fasse toujours donner sur les fourageurs du Duc de Bourgogne du mieux qu'il pourra , & sur leurs gardes. S'il passe la Somme pour venir à Montdidier & à Roye , Monsieur le Grand Maistre pourra laisser tout l'Arriere-ban , qui ne seroit pas bien en habillemens pour la Guerre , & les francs Archers pour garder Amiens , avec les Gens de l'Ordonnance , & aucuns de l'Arriere-ban , s'il en avoit qui fussent pour se joindre avec le Roy , & s'il sçavoit quelques logis de Chevaux à l'écart qu'il donnast dessus , & aussi sur les Fourageurs dudit Bourguignon , & qu'il leur fasse du pis qu'il pourra , s'il venoit au Mont S. Quentin , il pourroit aller remparer Ruë , & la ville de Crotoy , & avec l'Artillerie qu'ils ont , prendront le Chasteau , & peut-estre pourroit prendre Montreüil sur la mer ; & ce fait , laisser les gens de l'Arriere-ban & francs Archers à Ruë , au Crotoy & à Montreüil , s'ils le pouvoient , & abbatre la fortification de Saint Riquier , & s'en revenir avec les cinq cens Lances de l'Ordonnance à Amiens & à Pequigny , pour garder les Pais d'illec environ , en tenant bon ordre , & tel que les vivres ne leur faillent ; & par ce moyen

DU ROY LOUIS XI. 207

moyen lefdits gens de l'Arriere-ban , & francs Archers , vivront hors des Païs obeiffans au Roy. Fait à Noyon , le 16. Fevrier 1470. Signé, LOUIS.

Monsieur le Duc de Guyenne estant mal content, attira près de luy Monsieur d'Armagnac ; surquoy le Roy escrit la suivante au grand Maistre.

Monsieur le grand Maistre, Monsieur de Guyenne a rendu les Terres au Comte d'Armagnac, & ne luy a pas encore rendu Lectoure, mais il le luy doit rendre bien-tost ; pour ce il me semble qu'il seroit temps d'exploiter le fils de Monsieur de Fimarcon. Et si je pouvois prendre Lectoure, elle seroit mienne de bon gain, & ne l'auroient jamais l'un ne l'autre, & seroit pour tenir tout en subjection ; Monsieur de Marle est aujourd'huy arrivé, qui a laissé Monsieur de Guyenne à Sainte Severe, malade des sievres-quartes, & sont maintenant ralliez le Seigneur de Lescun & le Gouverneur de la Rochelle, contre Madame de Thoüars & le Seigneur de Grammont, & a couché le Sieur de Grammont avec luy, & le Moyne est du costé de Monsieur de Lescun, & tasche d'approcher mon frere de Bretagne, & de l'amenner jusques à Xaintes. Je vous prie que si vous sçavez rien de nouveau, advertissez moy. Je mets la plus grande diligence que je puis à assembler le reste de ce que je vous dois encore, & je le vous enverray le plütoft que je pourray ; Adieu Monsieur le grand Maistre. Escrit au Montils lez Tours.

C H A P I T R E V I.

Lettres secretes du Roy au grand Maistre; ensemble celles de la maladie de Monsieur Frere unique du Roy, sa mort, son Testament, & le voyage du Roy en Guyenne & en Bretagne.

Monsieur le grand Maistre, j'ay depesché François de Ballefort, & a eu cent francs du Tresorier des guerres, & vous assure que je ne l'ay pas trouvé si bon que je faisois, quand je le depeschay à Amboise, & n'y ay point de fiance; toutefois laissez-le aller, mais mettez-y en d'autres en besongne, dont cettuy-cy ne sçache rien, & le pouvez faire par mains du Seneschal de Beaucaire voire ne en; & que le Seneschal monstre bien maniere de se fier en cettuy-cy, mais qu'il y mette d'autres Couriers; & sur mon ame, Monsieur le grand Maistre, je me doute quand il a parlé à ceux que vous entendez bien, ils l'ayent converty: Et je vous prie, questionnez-le un peu de loin, pour voir si vous serez de mon opinion: Toutefois, en y mettant d'autres leuriers apres la queue, dont cettuy cy ne sçache rien; il me semble que nous devrions avoir ce que nous demandons, Adieu Monsieur le grand Maistre. Si tost que je sçauray des nouvelles de Monsieur le Conneuable, je vous en feray sçavoir: Monsieur le grand Maistre, retenez Fremont de Lorfe avec vous, jusques à ce que vous ayez parlé au Prevost, & que vous ayez sçeu au vray, si la Caille est de Gibier, car je ne veuille rien prendre pour le laisser aller

DU ROY LOUIS XI. 209

aller ainsi que vous dis au departir ; mais si elle est de Gibier , faites-y diligence. Donnè à Meaux le 26. Juin. Signé , Louis. Et en la suscription. A nostre tres-cher & amé Cousin , le Comte de Dammartin , grand Maistre de France.

Il est à remarquer que le Roy escrivit cette Lettre de sa propre main , & comme dit le Manuscrit, pour quelque intelligence qu'il avoit avec Dammartin , & que peu de gens sçavoient.

Depuis le mesme Roy apprenant la maladie de Monsieur son frere , ecrivit la suivante.

Monsieur le grand Maistre , Mardy au soir j'ay receu vos Lettres, dont vous mercie tant que je puis, si Bourré ne fust allé à sa mere qui est morte , vous eussiez desja les quinze cens livres de reste ; mais je l'attens icy d'icy à un jour ou deux , & incontinent qu'il sera venu , je m'acquiteray en la plus grande diligence que je pouray , mery de cœur : Le Bicle qui estoit à Monsieur de Lescun s'en est venu , & a dit adieu au Duc, pourquoy je pense qu'il est instruit : Je luy ay dit qu'il se tinsse en son Hostel. Je vous envoie par escrit ce qu'il m'a dit , ce qui se contrarie l'un à l'autre , & est langage tout forgé ; & de ce qu'il charge Monsieur le Connestable , ayant donné meilleur espoir qu'auparavant ; Madame de Thoüars est morte , & ils ont amené à Saint Jean d'Angely , Monsieur de Guyenne , qui a les fievres quartes ; il a fait faire serment à ses Gent-d'armes de le suivre contre moy ; mais il y en a aucuns qui ne l'ont pas voulu faire , & s'en sont venus comme le fils du Sieur de

210 ADDITION A L'HISTOIRE

Dampierre. Je vous envoie le fils de Jean de Aulbus mon Maître d'Hostel , auquel j'ay chargé vous parler plus au long de toutes choses. Je vous prie que vous le croyez de ce qu'il vous dira de moy , & adieu Monsieur le grand Maître. Escrit à Montils lez Tours , le vingt-neufième Octobre. Signé, LOUIS. & plus bas, Thillebault. Et au dessus. A nostre cher & amé Cousin , &c.

Autre Lettre du Roy sur le mesme sujet.

Monsieur le grand Maître , depuis les dernieres Lettres que je vous ay escrites , j'ay eu nouvelles que Monsieur de Guyenne se meurt , & qu'il n'y a point de remede en son fait , & me l'a fait sçavoir un des plus privez qu'il ait avec luy par homme exprés , & ne croit pas, ainsi qu'il dit , qu'il soit viv à quinze jours d'icy au plus qu'on le puisse mener : S'il m'en vient autres nouvelles , incontinent je vous le feray sçavoir. Le Seneschal d'Aginois est icy , & je luy ay appointé son estat , en maniere que je crois qu'il est bien content ; & afin que soyons assuré de celuy qui m'a fait sçavoir les nouvelles , c'est le Moyne qui dit ses Heures avec Monsieur de Guyenne, dont je me suis fort ébahi , & m'en suis signé depuis la teste jusques aux pieds , & adieu. Escrit au Montils lez Tours , le 18. May. Signé, LOUIS. & au dessous, Tillard. Et en la suscription. A nostre cher & amé Cousin , le Comte de Dammartin , grand Maître de France.

Le Manuscrit dit ces mesmes paroles , il est à sçavoir , que le Moyne estoit soubçonné , qu'il avoit joié la fourbe à Monsieur de Guyenne , & baillé la Corne verte , & qu'ice-

DU ROY LOUIS XI. 211

qu'iceluy Moyne fut cause de le mettre hors de la terre des vivans.

Ce mesme Prince estant à l'extremité fit son Testament en cette teneur.

TESTAMENT DE Mr. FRERE DUROT.

AU Nom du Pere & du Fils, & du Saint Esprit, Amen. Charles, fils & frere de Roy de France, Duc de Guyenne, Comte de Xaintonge & Seigneur de la Rochelle: Bien souvenants de nostre salut, & sain de pensée; Jaçoit que de corps soyons fort malade, pensans tousjours à la parole de Nostre Seigneur, disant au Roy Ezechiel, Dispose de ta Maison, car demain tu mourras; comme si cette parole nous fust singulièrement transmise. Non refusant iceluy mandement, mais iceluy humblement recevant; puis qu'il plaist à Dieu, à l'ordonnance de qui toutes choses sont sujetes, & à qui rien ne se peut tapir de nostre maison, prise en trois sentences:

C'est à sçavoir de nostre ame, qui d'iceluy Dieu est dite le siege, mais qu'elle soit juste & de nostre corps; puis apres de nostre famille, tout par ordre, & successivement par ce present Testament, avons voulu disposer & ordonner en la maniere qui s'en suit.

PREMIEREMENT donc considerans nulle chose estre parfaite, si finalement elle ne retourne dont elle a pris son estre & sa naissance; considerans aussi, & croyans fermement nostredite ame, comme de nostre Pere Adam & de tous autres mortels, estre créée

212 ADDITION A L'HISTOIRE

de Dieu Tout-puissant, qui de neant a creé toutes choses, icelle à son Createur rendons finalement, luy tres-humblement suppliant, comme arrivée sera à port d'humain salut, la reçoive en ses eternelles Maisons à tousjours perpetuellement vivre avec les be-noists Saints. D'humble courage aussi & de-vote requeste, la commettons à la Vierge glorieuse, qui des pecheurs, jusques icy, nous confessons estre Advocate, & qui non sans cause est dite du Redempteur de l'humain genre, & Roy de gloire, Mere tres-de-bonnaire; à Monsieur Saint Michel, & à toute la Cour de Paradis Celeste, afin que par leurs prieres elle monte es saints Lieux, pour perdurablement regner avec eux: Si leur prions & requerons, & tres-devotement les supplions, qu'ils me soient en aide: Et apres, puisque toutes choses doit justement du sien estre rendu, & que ce corps mortel que nous portons n'est que terre, il est bien raison & expedient que luy livrions & rendions à la terre & aux vers, engendrez pour estre d'iceux rongé & consummé, iceluy dont à l'exemplaire des bons Chrestiens, instituons estre baillé à Ecclesiastique sépulture, laquelle nous elifons en l'Eglise de S. André de Bourdeaux, devant le grand Autel, auquel lieu, par nostre heritier, nostre tres-redouté Seigneur Monsieur le Roy, lequel, s'il luy plaist, nous instituons nostre principal executeur, & par nos autres executeurs de cettuy nostre Testament & derniere volonté, cy-apres declarées, soit procuré nostre corps estre honnestement ensevely, à la louange de Dieu, non pas à la pompe & orgueil mondain, & fasse faire les Obseques, si qu'au jour de nostre trespas, & au Service

DU ROY LOUIS XI. 213

ent celebrer pour nostre ame & les ames
 nos parents : Tous ceux qui voudront ce-
 ver, en les payant deuëment, finalement
 : venir en nostre famille, que vulgaire-
 it on dit nostre Maison ; laquelle com-
 que mal ou bien nous l'avons gouver-
 : Celuy seul le sçait qui tout connoist,
 itefois, des biens faits, louange à Dieu,
 es faites nous luy supplions & requérons
 pardon & mercy : Et quant au surplus,
 me nous devons à plusieurs plus que
 s ne possédons, à celuy qui quand & de
 ourra souvenir, faut recourir par quoy
 eluy que par droict d'heritier nous doit
 eder, nostredit tres-redouté Seigneur,
 nsieur le Roy, comme avons dit devant,
 'honneur de la Passion de Nostre Sei-
 ur Jesus-Christ : Supplions tant comme
 s pouvons, & ce nonobstant autant que
 s pouvons charger sa conscience, qu'à
 : ceux à qui nous devons, fasse payer nos
 es, & nous descharger d'icelles, com-
 en luy nous avons parfaite fiance ; & ainsi
 l eust voulu pour luy estre fait, si premier
 nous fust decedé. Outre plus benigne-
 it luy requérons, qu'il luy plaise tous nos
 iteurs traicter humainement, & iceux
 roir d'Offices & Benefices, selon leur
 tion, & les justement & raisonnable-
 it recompenser des bons services qu'ils
 s ont faits. Et apres si aucunement avons
 ais offensé nostredit tres-redouté Sei-
 ur, & tres-amé frere, nous luy requérons
 l luy plaise nous pardonner ; car de no-
 part, si oncques en quelque maniere il
 s offensa, de tres-debonnaire affection,
 ns la divine Majesté qu'elle luy pardon-
 & de si bon courage & bonne volenté luy

vint en France Pierre de Morvilliers, jadis Chancelier, qui s'estoit retiré en Bretagne depuis la mort du Duc de Guyenne; la mesme année, le Roy estant encore en trêve avec le Breton, il escrivit la suivante au grand Maistre,

Monsieur le grand Maistre, le Duc de Bretagne a icy envoyé Monfort son poursuivant, pour aller signifier les Trêves au Duc de Bourgogne, finissantes au dernier jour de cemois: J'escris à Monsieur le Connestable, que si vous & luy voyez que ladite Trêve ne vous soit seante par delà, la faire crier, au moins qu'il en fasse semblant, & dire qu'ils l'ont rompué de leur costé: Aussi si voyez qu'elle vous soit bonne tenez la, car ayant que le Poursuivant soit par delà il n'y aura pas huit jours de Trêves, tenez y les termes ainsi que vous aviserez estre à faire, & selon que verrez les affaires de par delà, les Bretons montrent qu'ils la veulent tenir; car ils s'en sont allez chacun en son Hostel: Monsieur le grand Maistre, j'envoye mes deux Seneschaux pour avoir Lectoure, dans laquelle Messire Jean d'Armagnac s'est mis par trahison, & celà fait j'espere que la Guyenne sera plus seure qu'elle n'estoit auparavant: Incontinent que j'auray nouvelle de mes Bretons, je vous le feray sçavoir. Escrit à Amboise, le troisiéme Novembre. Signé Louis, Et au dessous, Tillard.

C H A P I T R E V I I .

Le Roy soupçonant le Connestable d'infidélité, ledit Connestable escrit la suivante au grand Maistre & au Duc de Bourgogne, sa prise & mort, & les Vers qui furent faits sur ce sujet, ensuite la mort du mesme Bourguignon, & le deuil du Duc de Lorraine.

L'an mil quatre cens septante-quatre, que le Roy ordonna que la Feste de Saint Charlemagne fust celebrée par tout son Royaume; au mois de Janvier le Connestable mal voulu du Roy, escrivit la suivante au grand Maistre.

Monsieur le grand Maistre, je me recom-
mande à vous, tant comme je puis,
pource que le bruit de mon abandonnement
court tousiours de plus en plus, & en suis
chacun jour adverty, tant d'un party que de
l'autre. J'ay presentement & depuis mes Let-
tres à vous escrites, envoyé devers le Roy
Monsieur de Moüy mon Lieutenant, pour
luy remonstrer mon cas, afin que son bon
plaisir soit y donner provision; & sembla-
blement j'en escris à Messieurs de l'Ordre,
estans de present en Cour, de toutes lesquel-
les Lettres je vous ay envoyé les doubles,
pour en estre adverty à plein: si vous requiers
& priant comme je puis, veu que n'ay fait
& ne voudrois faire chose pourquoy le Roy
doive avoir cause de faire de moy ledit aban-
donnement, qu'en cette matiere me vueilliez
conseiller & aider & servir si mestier est, com-
me en cas pareil vous voudrois faire, ce que
je sens

218 ADDITION A L'HISTOIRE

tenus sommes l'un à l'autre, par le serment solemnel fait à la reception de l'Ordre, & sur ce me faire sçavoir vostre bon advis & vouloir : Monsieur le grand Maistre, si est chose que pour vous puisse faire en me le faisant sçavoir, le feray, je prie Nostre Seigneur qu'il vous donne ce que desirez. Escrit au Castelet, le penultième Octobre : Et au deffous, le Comte de Saint Paul, Connestable de France.

Ledit Connestable sçachant l'accablement fait entre le Roy & le Duc de Bourgogne, il se retira à Mons en Hainaut, où il escrivit la suivante audit Duc.

MOn tres-honoré & redouté Seigneur, si humblement & affectueusement que faire puis, me recommande à vostre bonne grace, de laquelle j'ay totalement affaire, veu la necessité où je suis, pour vous penser avoir fait service; & moy comme vostre tres-humble serviteur & pauvre parent, me suis retiré en vos Pais, pour y vivre & mourir, sans espargner ma vie ny mes biens, où il vous plaira m'employer, pour vous mon tres-honoré Seigneur, j'ay souvenance des biens & honneurs que j'ay receu en vostre Maison, tant que j'y ay demeuré, qui me donne esperance que ne me voudriez mettre en oubly; car je sçay que ne voudriez blesser vostre honneur, & aussi ne faits nulle doute que n'avez assez souvenance des promesses que m'avez faites & fait faire, ensemble du service que je vous ay fait en la Journée de Monthery, vous suppliant tres-humblement à la fin de mes Lettres, que mon loyer n'en soit perdu, & qu'il vous plaife croire ce Gentilhomme qui est à moy, present porteur, auquel j'ay donné charge de
vous

DU ROY LOUIS XI. 219

Pous remonstrer mon dolent affaire. Escrit à Mons, le quatorzième Novembre. Et au dessous, Mon tres-redouté Seigneur, vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur. LOUIS.

Cette Lettre fut inutile, le Bourguignon se plaignant de ce que sur la confiance qu'il avoit en luy, le Roy d'Angleterre avoit fait des routes, croyant qu'il luy rendroit la ville de Saint Quentin; & il dit au porteur, qu'il n'avoit perdu à escrire, que l'esperance & le papier; & peu apres fit livrer ledit Connestable és mains de l'Admiral de France bastard de Bourbon & des Seigneurs de Saint Pierre & du Bouchage: surquoy l'on disoit en Cour qu'il y avoit eu guerre en Paradis, & que Saint Pierre avoit pris Saint Paul. Apres la mort & execution dudit Connestable, furent composez ces Vers.

*Mil quatre cent, l'année de Grace
Soixante & quinze, en la grand' place
A Paris que l'on nomme Greve,
L'an qu'il fut fait aux Anglois Treve,
De Decembre le dix-neuf,
Sur un Eschaffaut fait de neuf,
Fut amené le Connestable
En compagnie grande & notable,
Comme le veut Dieu & raison,
Pour sa tres-grande traison;
Et là il fut decapité
En cette tres-noble Cité.*

De plus fut dressé un Poteau en la mesme place de Greve, sur lequel on lisoit ces deux Vers Latins.

*Detegit imbelles animos nil fortiter ausa,
Seditio, tantumve fugam meditata juvenus.*

L'année suivante, le Roy traitant de paix avec le Duc de Bretagne, escrivit cette Lettre au grand Maistre.

2476. **M**onsieur le grand Maistre, je vous envoyay l'autre jour une forme du scelé, afin que m'en envoyez le pareil, pour faire tenir au Duc de Bretagne; & depuis ay advisé qu'il n'est pas en bonne forme, & l'ay fait corriger, ainsi que vous verrez: Et pour ce tant que puis vous prier, que me le renvoyez au plüstoit que pourrez, & vous me ferez grand plaisir, car je vous promets de faire rompre & canceler l'autre, & vous le renverray: Et adieu Monsieur le grand Maistre. Escrit à Saint Martin de Cande, le cinquième jour d'Aoust Signé, Louis.

Cette Lettre receüe, le grand Maistre envoya son sceillé contenant ces paroles.

Nous Antoine de Chabannes, Comte de Dammartin, grand Maistre de France; Comme il soit ainsi que pour l'entretènement & union de paix fait entre Monseigneur le Roy, d'une-part, & le Duc de Bretagne, d'autre; ait esté advisé pour plus grande secreté, & afin que ledit Traité & Paix soit mieux entretenu, observé & gardé, qu'aucuns Seigneurs & autres de la part du Roy; & pareillement, qu'aucuns Seigneurs & autres de la part dudit Duc, bailleront leur scelé en la forme & maniere que nous autres de la part du Roy, & par son exprés commandement: Promettons audit Duc de Bretagne, sur nostre honneur & Baptesme qu'apportâmes sur les Fonts, qu'au cas que mondit
Sei-

DU ROY LOUIS XI. 111

Le Roy meneroit guerre audit Duc Bretagne, de jamais ne l'accompagner suivre hors du Royaume, ny avec luy irir en ladite Duché ne País du Duc, n'y faire entreprise, pillerie aucune, ny entreprendre harnois ne faire chose quelconque, directement, ou indirectement, qui porte prejudice audit Duc, ny à son País, hors du Royaume, tel qu'il est à present; en renonçant à tout commandement ou contrainte que le Roy nous pourroit faire faire. En tesmoignage de ce nous avons signé de nostre main & de nosseigneurs, & de nosseigneurs presentes; & à icelles avons fait mettre l'effigie de nos Armes, le huitième du mois d'Octobre l'An mil quatre cent & soixante & six.

Année suivante, le Duc de Bourgogne ayant esté tué devant Nancy, le Duc de Lorraine se présenta au devant de son corps en habit de deuil, portant une grande Barbe d'or, venant jusqu'à la ceinture, à la mode des anciens Preux, quand ils avoient gagné quelques Victoires; & lors le grand Maître ayant esté envoyé en Picardie, par ordre du Roy, il escrivit la suivante à sa Majesté.

SIRE, le plus humblement que je puis, me recommande à vostre bonne grace, & vous prie de m'en faire sçavoir que j'ay receu les Lettres qu'il vous a plu m'escrire par un Chevaucheur de vostre Escurie. SIRE, de cette matiere nous avons esté avisés, & à nous a esté occasion de courir par les contrées de France & de Picardie, & me desplaist bien, SIRE, que nous n'y avons fait autre chose; mais on ne peut faire autre chose que ce qui sera possible touchant le Comté de Flandres; & comme aussi sur ce qu'il vous a plu m'escrire par une autre Lettre: j'en ay
Cet nom est cor-
par-rompu,
vaut

222 ADDITION A L'HISTOIRE

vant & depuis vos Lettres receuës , mais il m'a toûjours dit qu'il a rait le mieux qu'il a pû , & qu'il voudroit que le feu fust dans la ville & au païs , puis qu'ils ne se veulent mettre en vostre obeïssance. SIRE , plaïse vous me mander & commander vos bons plaïfirs, pour les accomplir à mon pouvoir , au plaïfir de Dieu , auquel je prie, SIRE , qu'il vous donne bonne vie & longue. A Eschelle le dix-septième Avril.

Plusieurs Villes se rendirent à lors au Roy dans l'Estat de Bourgogne , Arras resista quelque temps , mais enfin le Roy y entra le Mardy quatrième Mars 1476. apres avoir envoyé dans la ville le Cardinal de Bourbon, le Chancelier , & Guyot Pot, Bailly de Vermandois, pour recevoir les serments des Habitans de ladite ville , qui luy fut remise par Philippes de Crevecœur , Seigneur des Querdes, & a qui le Bourguignon s'estoit le plus fié, luy ayant baillé la charge de sa fille ; & peu ayant cette prise , les mesmes Habitans d'Arras avoient composé ces Vers.

*Quand les Rats mangeront les Cas
Le Roy sera Seigneur d'Arras,
Quand la Mer qui est grande & lée
Sera à la Saint Jean gelée,
On verra par dessus la glace
Sortir ceux d'Arras de leur Place.*

Le Roy , apres son Entrée en cette ville, escrivit cette Lettre au grand Maïstre.

Monsieur le grand Maïstre, Dieu mercy & Nostre-Dame , j'ay pris cette ville, & m'en vais à Nostre-Dame de la Victoire, & à mon retour je m'en vais à vostre Quartier, & vous meneray bonne compagnie; &
pour

DU ROY LOUIS XI. 223

pour ce ne vous souciez que de moy bien guider, car j'ay tout fait par deçà : Au regard de mableffure, ç'a esté le Duc de Bretagne qui le m'a fait faire, parce qu'il m'appelloit le Roy Couïart, & aussi vous sçavez de pieça ma coûtume, car vous m'avez veu autrefois : Et de ceux que vous m'escrivez de Taleran & de Bertrand de Roye, que je vous ay renvoyez, je n'en sçay oncques rien, & ne croy pas que rien leur en ait esté dit de par moy, quelque chose qu'il vous die : Monsieur le grand Maistre, je vous prie que me fassiez sçavoir souvent de vos nouvelles, & de ce qu'il surviendra de par delà : & adieu. A Arras le septième de May. Signé, LOUIS.

La mesme année, le Prince d'Orenge sollicita la guerre en Bourgogne, contre le Seigneur de Craon, & avoit en sa Compagnie Messire Claude de Vaudré; & le Sieur de Chasteau Guyon, frere dudit Prince d'Orenge, vint à leur secours; là il y eut grand hurtibilis entre la Bataille des François & Bourguignons, où quinze cens furent tuez, & le Seigneur de Chasteau Guyon prisonnier: au mesme temps le grand Maistre prit d'assaut la ville d'Avene, & le Marechal Joachim Rouault luy escrivit la Lettre suivante.

Monsieur le grand Maistre, je me recomande à vous, tant comme je puis: J'ay receu de vos nouvelles par ce porteur, & comme vous avez pris la ville d'Avene d'assaut, & qu'avez la conduite de l'armée du Roy, dont je vous assure que j'ay esté & suis fort joyeux: Monsieur le grand Maistre, je vous prie que si vous voyez que le puissiez faire, que vous me recommandiez humblement

224 ADDITION A L'HISTOIRE

à la bonne grace du Roy , & qu'il luy plaife avoir bonne souvenance de moy , & prie Dieu, qu'il luy donne accomplissement de tout ce qu'il desire , & vous prie derechef, que tout ce que pourrez faire pour moy , que le fassiez ; & adieu Monsieur le grand Maistre, auquel je prie qu'il vous donne bonne vie & longue. A Chastillon , le vingt-quatrième Juin. Et au dessous, le tout, vostre Joachin.

En Juillet de la mesme année 1475. l'Admiral deffit le Duc de Gueldres ; près de Tournay, ayant quatorze ou quinze mille Allemans, huit cens desquels furent prisonniers, & deux mille tuez sur la place, auquel temps le grand Maistre estant Gouverneur du Quesnoy, fit fortifier cette place & la mit en deffense contre le Prince d'Orange, qui faisoit de grands degasts aux lieux circonvoisins, & soustint le siege contre l'armée de l'Archiduc, le Seigneur du Ludes fut à son secours: avec le Seigneur de Gyé, que le Roy fit Marechal de France, & luy donna les Comtez de Marle & de Chastel en Portien, & estoit renommé ledit Seigneur de Gyé, par les grands & sages Capitaines du Royaume, de faire une fois grand fait & service au Roy, & celuy mesme prit Bandoûin Bastard du Bourguignon, qui s'estoit eschappé: ledit Roy apres cette action escrivit ainsi au grand Maistre.

Monsieur le grand Maistre, j'ay receu vos Lettres, & vous assure par la foy de mon corps, que je suis bien joyeux qu'avez si bien pourveu à vostre fait au Quesnoy, que n'avez pas esté surpris comme fut Salazar, à Grey, car on eult dit que vous autres vieilles gens, ne vous connoissez plus au fait de la guer-

DU ROY LOUIS XI. 225

guerre ; nous autres jeunes en eussions pris l'honneur pour nous : Je vous prie que faites tant que averiez le cas de ceux qui vous ont voulu trahir jusqu'à la racine, & que les punissiez si bien qu'ils ne vous fassent jamais mal. Je vous ay tousjours dit qu'il ne faut point que me demandiez congé pour aller faire vos besongnes ; car je suis seur que n'abandonnerez point les miennes, que n'avez bien pourveu à tout, & pour ce je m'en remets tout à vous, & vous en pouvez aller sans congé, touchant le fait de Cimay, Dieu mercy, tout en va bien, & aime mieux que vous soyez bien gardé, que vous estre aventuré de perdre deux pour un, & à Dieu foyez. Au Pleffis du Parc lez Tours, le vingt-sixième Janvier, signé, Louis. Et plus bas, Courtin.

CHAPITRE VIII.

Mort du Duc de Nemours, de Charles d'Amboise, & celles de plusieurs autres Seigneurs, & autres choses remarquables, arrivées l'an 1478. 79. & 80.

Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, ayant esté detenu prisonnier, par le moyen du cadet de Saint-Bazile, favori du Seigneur de Beaupré, fut conduit à la Bastille Saint Antoine, où il escrivit la suivante au Roy.

MOn tres-redouté & souverain Seigneur, tant & si humblement que faire je puis, me recommande à vostre grace & misericorde, SIRE, j'ay fait à mon pouvoir ce que par Messieurs le Chancelier, premier

*Ce mot est cor-
rompu.*

mier President, Monsieur de Montagu & de Vifray, leur a pleu me commander; car pour mourir ne vous veux desobeir ne desobeiray, SIRE, ce que leur ay dit, me sembloit que devois dire, à vous, & non à autre, & par ce vous supplie qu'il vous plaise, n'en estre mal content, car rien jamais ne vous veux celer, ny celeray, SIRE, en toutes les choses dessus dites; j'ay tant méfait envers Dieu & envers vous, que je vois bien que je suis perdu, si vostre grace & misericorde, ne s'estend, laquelle, tant & si tres-humblement, & en grande amertume & contrition de Cœur que je puis, vous supplie & requert, en l'honneur & la benoiste Passion de Nostre Seigneur Jesus-Christ, & merite de la benoiste Vierge Marie, & des grandes graces qu'il vous fait, plaise vous me l'octroyer, & liberalement donner, si ce seul prix a racheté tout le monde, je le vous presente pour la délivrance de moy pauvre pecheur, & entiere abolition & grace, SIRE, pour les grandes graces qui vous sont faites, faites moy grace & à mes pauvres enfans, ne souffrez que pour mes pechez je meure à honte & confusion, & qu'ils vivent en des-honneur, & au pain quérir; & si avez eu amour à ma femme, plaise vous avoir pitié du pauvre malheureux, mary & orphelins, SIRE, ne souffrez qu'autre que vostre misericorde, clemence & pieté, soit juge de ma cause, ne qu'autre que vous, pour l'honneur de Nostre-Dame, n'en ait connoissance, SIRE, de réchéf, en l'honneur de la benoiste Passion de mon Redempteur, tant & si tres-humblement que faire puis, vous requiers pardon, grace & misericorde; je vous serviray bien & si loyaument, que vous connoistrez que suis
vray

DU ROY LOUIS XI. 127

vray repentant, & que de force de bien faire
veux amander mes deffauts, pour Dieu,
SIRE, ayez pitié de moy & de mes pauvres
enfans, & estendez vostre misericorde, & à
tousjours ne cesserons de vous servir & de
prier Dieu pour vous; auquel supplie que par
sa grace, SIRE, il vous doint tres-bonne
vie & longue, & accomplissement de vos
bons desirs. Escrit en la Cage de la Bastille,
le dernier Janvier 1478. Et au deffous, Vo-
stre tres-humble & tres-obeissant sujet &
serviteur, le pauvre Jacques.

*Jean le Boulanger, premier President, condam-
na à mort ledit Duc de Nemours, accompagné
de Denis Heinselin, Maître d'Hostel du Roy,
& au mesme temps, Charles d'Amboise, Gou-
verneur de Champagne, fut envoyé dans la
haute Bourgongne, où il prit Veràun, Mont-
fauçon, Semeur & Beaune; & le grand Mai-
stre assailit près Valentienmes Jacques Galliot,
lequel fut presque défait & fort blessé à la te-
ste: Et en ce temps ledit grand Maître escri-
vit cette Lettre au Roy.*

SIRE, le plus humblement que je puis, me
recommende à vostre bonne grace, & vous
plaife sçavoir, que depuis cinq ou six semai-
nes en çà, plusieurs gens de Jacques Galliot;
se sont venus rendre en cette ville, & entre
autres, il y en vint dernièrement un qui sei-
gnit de foy venir rendre, & venoit voir icy
quel nombre de gens il y avoit en cette ville,
& celà fait s'en devoit retourner vers ledit
Galliot, † pour le luy declarer; & pource que
je fus adverty par un de ses compagnons, je
le fis prendre, & il connut de bon gré, sans
force, qu'un nommé Prudence, qui estoit

† Jacques
Galliot Gentil-
homme Neapo-
litain, qui est
mort depuis au
service du Roy
Charles VIII.
Voyés Philip-
pe de Comines
T. 1. p. 38.
210. & 270.
& T. 3. p. 270.

118 ADDITION A L'HISTOIRE

Entenant dudit Galliot , avoit marchandé à luy à une somme d'argent , qu'il luy devoit donner pour mettre le feu en cette ville , & le devoit advertir du jour qu'il le pouvoit faire , à cette cause leur ay fait faire leur proces & couper les testes ; le fait dudit Galliot est peu de chose par deçà , la plupart de ses gens ont esté tuez ; les uns & les autres se sont venus rendre , & n'agueres qu'il a esté pris vingt chevaux devant Valenciennes , & a esté luy-mesme depuis peu fort rebouté , outragé & blessé. Il n'est pas à Valenciennes , & dit-on qu'il est allé vers le Duc d'Autriche , bien-tost vous sçaurez nouvelles de ce qui en sera , SIRE , Je prie Dieu qu'il vous doint bonne vie & longue. Escrit au Quesnoy , le vingt-fixième Decembre ; & à la suscription. Au Roy mon souverain Seigneur.

Ledit Grand Maistre fit depuis pratiquer ledit Galliot , & l'attira au service du Roy , en ayant eu congé du Duc d'Autriche , & il prit grand peine à l'avoir , dit le Manuscrit , parce qu'il le sentoit estre tres-bon & vaillant Chevalier.

Autre Lettre du Roy au Grand Maistre de France.

Monsieur le grand Maistre , vous retiendrez avec vous tant que vous voudrez les deux cens Lances qui vont à Tournay , & mille ou douze cens Chevaux ne seront pas pour vous courir sus , veu la Compagnie que vous avez ; mais je vous prie qu'il ne se fasse pas une autre fois le gast , car vous estes aussi bien Officier de la Couronne comme je suis ; & si je suis Roy , vous estes grand Maistre , & adieu. A Saint Quentin , le vingt-cin-

DU ROY LOUIS XI. 229

cinquième Juin. Signé, LOUIS: Et plus bas,
Jean de Chaumont.

Dans cette mesme année 1479. la ville de
Cambray fut prise sur les François, le Sieur
de Fiennes y commandant: Ce qui donna
lieu à la Chançon.

Elle est bien habillée

La ville de Cambray,

Marasins † l'a pillée.

† Il com-

mandoit à

Cambray pour

le Roy Louis

XI. Hist. de

Cambray

T. 1. p. 119.

*Le Seigneur de Chaumont faisoit en ce temps là
merveille dans la Franche-Comté, où il prit
la ville de Dole d'assaut, & l'Admiral gagna
quatre-vingts Navires Flamans: Ce fut sur
la fin de cette mesme année, que le Marechal
de Gié desirant avoir une espée de la main du
grand Maistre, ledit grand Maistre luy escri-
vit la suivante,*

Monsieur le Marechal, je me recom-
mande à vous, tant & de si bon cœur
que je puis; mon neveu Vigier m'a dit que
vous aviez volonté d'avoir une espée que j'ay,
je voudrois bien avoir meilleure chose de-
quoy vous eussiez envie, car vous en finiriez
bien, si homme en finoit; Je veux garder les
statuts du deffunt Roy, à qui Dieu pardoint,
qui ne vouloit point qu'on donnast à son amy
chose qui piquast; mais je l'envoye à Mon-
sieur de Bajaumont, qui vous la rendra; si
j'estois homme à qui l'on deust faire sçavoir
des nouvelles, je vous prierois que m'en fiffiez
sçavoir; mais je ne fais pas au compte des
gens de bien pour le present. J'escriis au Roy
touchant la garde de cette Place; je luy vou-
drois bien supplier que s'il n'y met autre
gens, qu'il luy plût m'en descharger; car
je fais doute d'y faire mal ses besongnes &

230 ADDITION A L'HISTOIRE

les miennes. Je prie Dieu, Monsieur le Mar-
schal, qui vous doingt ce que vous desrez.

Ledit grand Maistre envoya dire à Mon-
sieur de Bajaumont, qu'il vendist l'espée six
blancs, pour en faire dire une Messe en l'hon-
neur de Monsieur Saint Georges; pource
qu'il estoit d'opinion qu'on ne devoit rien
donner à son amy qui piquast.

*De l'Assemblée generale qui fut tenuë à Orleans
pour la Pragmatique-sanction.*

FUten ce temps tenuë une moult belle &
grande Assemblée en la ville d'Orléans,
où furent envoyez par le Roy, les plus grands
Clercs de son Royaume, pour la Pragmati-
que-sanction; & illec se trouverent les trois
neveux de Monsieur le Comte de Dammar-
tin, grand Maistre de France; C'est à sça-
voir, l'Evesque de Valance, frere du Sene-
schal de Beaucaire, nommé Balzac, & aussi
l'Evesque de Lavaur, & l'Abbé de Marmon-
tier, lesquels firent bon & loyal service au
Roy, tant que ont finy.

*Response du Roy à celle que Edoüard Roy d'An-
gleterre luy escrivoit sur le sujet de l'emprison-
nement de son frere le Duc de Clarence,*

Audit temps, le Roy Edoüard d'Angle-
terre, fit prendre son frere le Duc de
Clarence, lequel vouloit aller au secours
de la Douairiere Duchesse de Bourgogne;
& bien-tost apres envoya ses Ambassadeurs
en France, avec Lettres au Roy pour avoir
son avis, & le Roy ne luy fit autre response
que le Vers suivant du Poëte Lucain.

Tolle Moras sepe nocuis disferre paratum.

De-

Depuis les nouvelles arriverent que ledit Duc de Clarence avoit esté noyé dans un tonneau de Malvoisie.

En la mesme année un nommé Julio de Pize, Italien, donna le gage de Bataille à outrance, à Bosile de Juge, Neapolitain, surquoy le Mareschal de Lobeac escrivit la suivante au grand Maistre.

Monsieur le grand Maistre, je me recommande bien fort à vous, tant & de si bon cœur comme je puis; j'ay receu les Lettres que m'avez escrites, & oüy ce que le Prevost m'a dit; au regard de ce que m'escrivez que Messire Julio de Pize a refusé le faufconduit du Roy, disant estre suspect, & que Messire Albert dit, qu'il est au dessusdit d'essire tel Juge qu'il luy plaira; laquelle chose ne croyez pas, au contraire, Monsieur le grand Maistre, j'ay veu trois ou quatre gages devant moy, de foy mentir, & aussi de rompture de Sauf-conduits; mais les demandeurs venoient tousjours requerir la raison aux Capitaines à qui estoit le deffendeur; & par meilleure raison, comme il me semble; ledit Julio la devoit demander au Roy de Messire Bosile, puis qu'il est son serviteur, & me semble que devriez avoir la sommation que Messire Jolio a faite audit Messire Bosile, & pareillement la responce qu'a faite ledit Messire Bosile sur ladite sommation; aussi moy estant à Laval; André Trolop & Jacques de Guiter entreprirent de faire armes à outrance devant moy, à quoy je leur baillay jour, où ils se trouverent tous deux; & moy estant en mon Siege, & les dessus nommez au Camp tous armez, & j

232 ADDITION A L'HISTOIRE

ledit Trolop hors de sa Tante, garny de toutes ses pointes & ballons à assembler, entra audit Camp Louïs le Clerc, lequel se mit à genoux devant moy, me requerant justice, & me disant mon Seigneur, voicy André Trolop, qui n'est homme digne de combattre Jacques de Guiter qui icy est; & j'ay en sa toy, laquelle il m'a mentie, & s'il veut dire le contraire, je suis prest à le combatre devant vous, & sur ce ledit André qui avoit avec luy du meilleur Conseil qui fut lors en nos marches: c'est à sçavoir Aubert de Montfort, Mendonnet, Beauvade & autres notables hommes, & par leurs advis & deliberations, me demanda congé de luy respondre, lequel je luy donnay & dit ouy, je suis icy sur le Saut-conduit de Monsieur le Marechal, embefongné pour accomplir les armes entreprises, & ne pensois point en vous; & pour ce je vous fais responſe que si aucune chose avez à me demander, que quand vostre plaisir sera de vous trouver de mon party & devant mon Juge, & que m'en accuserez que vous y respondré; ainsi qu'en tel cas, un Gentilhomme doit faire, & en façon qu'au plaisir de Dieu, mon honneur y sera bien gardé; & lors par l'advis de Monsieur de Büeil, Louis de Büeil & autres notables gens là presens, je renvoyay ledit Louïs le Clerc, & furent lesdites armes accomplies, & luy fut dit que je n'estois pas son Juge en cest endroit.

Pourquoy je vous advertis de ces choses, afin que vous y advisiez, priant Nostre Seigneur qu'il soit garde de vous. Escrit à Pontoise, le huitième Decembre: le tout vostre, le Sire de Loheac, de Lanvaux, de Qurgolay Marechal de France, Signé, André

DU ROY LOUIS XI. 233

diré de Laval ; & au dessus de ladite Lettre. A
Monsieur le grand Maître de Chabanes.

*Lettre secrette du Roy audit grand Maître ;
l'année suivante.*

Monsieur le grand Maître , j'ay esté
merry quand j'ay veu que ne me faisiez
point de réponse ; car il me sembloit que
vous n'estiez plus dans la volonté que je vous
avois laissé touchant Bourgogne ; & je n'ay
autre Paradis en mon imagination que celuy
là : J'ay eu à ce matin des Lettres du Sene-
schal de Beaucaire que je vous ay envoyées ,
& remedirons bien à tout quand j'auray parlé
à vous ; & pource que je m'en vais Lundy à
Tours, je ne vous escriis autre chose ; mais
j'ay plus grande faim de parler à vous, afin de
trouver remede en cette matiere, que je n'eus
onque à confesseur pour le salut de mon ame.
Escrit à Loches , le 28. Oétobre. Signé,
LOUIS. Et au dessous, Tillac ; & à la suscrip-
tion. A Monsieur le Comte de Dammar-
tin, grand Maître de France.

*Autre Lettre du Roy à Monsieur de Curton,
Gouverneur du Limosin,*

Monsieur de Curton , ainsi finez com-
me avez loyaument commencé, j'esper-
e en l'aide de Dieu, que la chose ira bien en
nostre volonté & vouloir pour l'affaire de
Flandres ; & si avez en vos mains les Espies,
faites les bien geefner & les livrez au Prevost ;
J'ay escrit à Monsieur le grand Maître qui
vous mandera bien au long de nos nouvelles.
Escrit à Montils lez Tours , le 6. Novem-
bre. LOUIS. Et plus bas, Tillac.

Le

234 ADDITION A L'HISTOIRE

Le mesme Seigneur de Curton , selon le Manuscrit, moyenna la Tréve entre le Roy & l'Archiduc Maximilian , avec lequel le Roy s'aboucha près de Cambray.

Sur la fin de l'année l'on avoit arresté és prisons de Paris, un Cordelier accusé de quelque crime, lequel toutefois fut mis en liberté par la faveur de Jean le Boulanger premier President , du Sieur Heinsfelin & d'Olivier le Dain; ce qui paroist par les Vers suivans, qui furent faits sur ce sujet.

*Un puissant Noble Boulanger
Un Heinsfelin & un Barbier,
Ont mis hors le bon Cordelier.*

Audit temps, le Roy prit en sa protection Guillaume de la Mark, dit le Sanglier d'Ardenne, & luy fournit argent & hommes, selon le Manuscrit, pour faire la guerre à l'Evesque de Liege. Il est à remarquer que les Comtes de la Mark n'ont pas tousjours esté appelez de ce nom, & qu'ils estoient anciennement nommez les Comtes de Teisferban-
ce; † & puis apres furent appelez les Comtes d'Altene, à cause du voisinage de certaines Terres d'Adolphe premier Comte d'Altene, & de celle du Comte d'Arombourg, le voisinage & Pais Contigus, estoient appellees du langage du Pais Altonce. Cet Adolphe I. estant secondé de la valeur de son frere, se fortifia sur la montagne de Voollsegge en Westphalie; & depuis l'Empereur erigea en leur faveur ces Terres en Comté Souveraine, & ils furent appelez les Comtes d'Altene, comme qui diroit les Comtes voisins; on les appela aussi les Comtes du Mont, à cause des fortereffes qu'ils avoient fait bastir sur cette Montagne.

Adolphe V. du nom, Comte d'Altene,
se

† On Teste-
banc qui com-
prend l'isle de
Bommel & au-
tres terres au
pays de Gueldres.

DU ROY LOUIS XI. 235

se signala dans le Septentrion , & se rendit Comte de la Mark , l'une des plus anciennes Comtez d'Alemagne.

Theodoric Comte de Cleves , fut le premier de cette Maison qui occupa une partie de la Palestine ; il mourut en 1114.

Theodoric III. aussi Comte de Cleves , entreprit le voyage de la Terre sainte , sous l'Empereur Federic I.

Arnoul du mesme sang , & le neuvième Comte de Cleves , fut aussi en Orient , & apres plusieurs victoires obtenues sur les Infidelles , il mourut l'an 1218. & fut inhumé avec une pompe toute Royale dans la ville Hierusalem.

Jean premier du nom , Duc de Cleves & Comte de la Mark , employa aussi ses forces contre le Turc , & tous ceux de cette Maison toujours armez pour la deffence & les interets de l'Eglise , quoy que ledit surnommé Sanglier d'Ardenne fust lors obligé de faire guerre à l'Evesque de Liege. Cet illustre sang est allié en France dans les Maisons de la Tour d'Auvergne & Deschalar , des Marquis de la Boulaye , & des Comtes de Beaumont-Harlay , A. Chanvalon & autres.

La Lettre suivante que le Connestable escrivit au grand Maistre , lors du siege de Beauvais , a esté omise dans son rang.

Monsieur le grand Maistre , je me recommande à vous , j'ay receu vos Lettres , & incontinent apres la reception d'icelles j'ay escrit par tous les lieux où j'ay pu sçavoir & connoistre que l'on peut avoir des Charpentiers ; J'ay mandé aux Officiers des lieux d'en envoyer à Beauvais en toute diligence.

226 ADDITION A L'HISTOIRE

gence, le plus grand nombre qu'ils pourroient, & dès hier vous envoyay huit Charpentiers que je trouvoy sur le chemin; semblablement j'ay escrit à Monsieur de Moüy & à ceux de la ville de Saint Quentin, qu'ils envoient audit Beauvais deux des plus grosses Coulevrines qui soient en la ville, & qu'ils les fassent mener, que jour, que nuit, le plutôt que faire se pourra, & en toute diligence. Au regard des douze cent livres que m'avez mandé vous envoyer, je luy ay baillé la somme que Monsieur de Torcy m'a envoyée, ainsi que hier l'avois dit, & tout ce qui me sera possible de ce que vous m'avez sçavoir, je le feray de bon cœur: Monsieur le grand Maître, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escrit à Creil, le 12. Juillet. Soubscrit le Comte de Saint Paul Connestable de France. Signé, vostre LOUIS.

1472.

Lettre du Duc de Bourgogne escrite au Duc de Bretagne, qui a esté oubliée dans son rang.

M On bon frere, je me recommande à vous de tres-bon cœur; j'estois en certain espoir ayant marché jusques devant Roüen, de profiter audit Roüen, du moins pour avoir passage, mais toute la puissance des ennemis estant en cette frontiere, où est le grand Maître, dont je ne fais aucun doute pour la loyauté dont il est garny, & n'ay pas la chose encore pu sortir de son effet; ne sçay ce qu'il s'en ensuivra, ce voyant je leur ay donné matiere de penser ailleurs, & ay pris icy camp entre ledit Roüen & le Neuf-Chastel, à l'intention de retourner toutes voyes sur la prime, sinon j'exploiteray la guerre en autre quartier plus domma-
gea.

DU ROY LOUIS XI. 337

geable aufdits ennemis , & feray tout ce que possible me fera pour les elloigner de vostre marche ; mes Gens de guerre de Bourgogne & de Luxembourg , font bon devoir en Champagne. J'ay sçeu qu'aussi faites vous en vostre endroit , dont je fuistres-joyeux. J'ay Ards & brûlé tout le país de Caux , par maniere qu'il ne nuira de long-temps ny à vous ny à nous autres , & ne me departiray des armes sans vous , ainsi que certain suis que ne le ferez sans moy. Mais poursuivray l'œuvre encommencée, selon vos advertissements & remonstrances au plaisir de nostre Seigneur, qui vous donne bonne vie & longue, & fructueuse victoire. Escrit à mon Camp lez Boisfize , le quatrième Septembre : Signé, vostre loyal frere Charles , & au dessus. A mon frere le Duc de Bretagne

1472.

En Oôctobre de la mesme année, fut trouvé en Auvergne, en une Religion de Moines noirs , appartenant au Cardinal de Bourbon, un Religieux hermafrodide qui devint gros d'enfant , & fut pris & gardé jusques à ce qu'il eust accouché.

1478.
Suiuant la
Cronique Scan-
daleuse.

Au commencement de l'an 1480. moururent Jean le Boulanger & Charles de Gaucourt, Gouverneur de Paris, bel & honneste homme, sage & grand Clerc, dit le Manuscrit ; comme fit aussi Charles d'Amboise, Gouverneur de Champagne & de Bourgogne ; qui deceda en la ville de Tours, au mois d'Hyver, & à sa loüange luy fut fait cét Epitaphe.

*M*ars mettez Jus vos Armes & Bannieres
Et entendez un peu à lamenter ,
Ne posez plus vos tentes par Bannieres

Lais-

238 ADDITION A L'HISTOIRE

*Laissez les Champs sans plus guerres hanter ;
 Vous n'avez causes de rire ny chanter
 Perdu avez vostre aisné fils & Chef,
 Dont France souffre à present grand mechef.*

*Dame Pallas vostre Escu de Cbristal
 Avoit porté ce grand Chef que je dy,
 Faisant reluire maint acier & metal
 En ost rangé comme preux & hardy ;
 Onc plus grand mal en France ne sourdy
 Quand Atropos qui toutes gens vient prendre
 Sa vie osta sans craindre de méprendre.*

*Cruelle mort dont te vient telle envie
 Que tel chef d'ost & autain chevetaine,
 Tu as voulu si-tost priver de vie
 Bien te cuidions de luy estre lointaine ;
 Mais tu as pris ton courroux & autaine
 A le ravir puis qu'il estoit mortel,
 Sçache qu'en France on en voit peu de tel.*

*De son Estat tout estoit accompy
 Que Scipion, Pompée ne Hannibal,
 Non pas Cesar de vouloir si rempy
 Ne fut jamais à pied ne à cheval ;
 La haute mort fait as un si grand mal
 A tous Nobles & tous gens de guerre
 Qu'on doit de toy vers Dieu vengeance querre.*

*Le Roy l'avoit pour la vertu haut mis
 Et eslevé sur tous les Chefs de Guerre,
 Pour pugnatif de tous ses ennemis
 Comme un Lion de force & de vaillance,
 Joyeux estoit de sa convalescence :
 Mais tost apres comme en un seul moment
 La mort lay fit grand courroux & tourment.*

*Aux Itahies jadis fit maints beaux faits
 De son fier bras & de sa dure espée,
 En rencontre mortel portoit les faits
 Par sa force de vertu attrempée ;
 Et puis en France sa vertu a montrée
 En plusieurs lieux tant que le bruit en cour*

DU ROY LOUIS XI. 239

Par tout le monde aussi bien qu'à la Cour.

Duché Comté de Bourgogne haute & basse

Comment a r'il subjugué & reduite,

Et d'autres lieux en brestemps repassé

Par sa force & sa bonne conduite;

Tant a de fois ses ennemis en fuite

Mis & chassez jusques en Alemagne

N'a guerreyeur qui ne le doute & craigne.

Si vous l'aymiez, Sire pas n'avez tort

Car il estoit à vous serviteur feable,

Tant de travail a pris à grand effort

Que sa vie a esté moins durable;

Mais sa gloire sera plus perdurable

D'avoir eu tel Maître & si grand Roy

Qui loyaument a servy sans deroy.

Il estoit né de maison ancienne

Charles d'Amboise dont tant est de renom

De Chaumont Sire & Comte de Brienne,

Et d'autres lieux dont je laisse le nom;

Je prie à Dieu qu'il luy fasse pardon,

Et donne au Roy toujours homme propice,

Qui si feal le serve à son Office. Amen.

Après le deceds de Charles d'Amboise, le Roy donna le Gouvernement de Champagne à Baudricourt, & le Gouvernement d'Arras, qu'avoit auparavant ledit Baudricourt à Messire Olivier Cohefmin, Gouverneur d'Auxeres, lequel commandoit cent Lances.

Ledit Charles estoit fils de Pierre d'Amboise, Sieur de Chaumont, Chambellan du Roy Charles VII. la Maison & Chasteau duquel le Roy Louis XI. fit razer au temps de la Paix du bien public; mais depuis la fit refaire, pour descharger sa conscience: Car ledit Sieur de Chaumont estoit renommé, tres-bon & sage Chevalier.

C H A P I T R E IX. & dernier.

Le Roy donne le Gouvernement du Quesnoy au Seigneur du Lude, & luy en envoie la Commission, le mesme Seigneur du Lude, favori du Roy, fait licentier plusieurs Compagnies d'Ordonnance, & mesme celle du grand Maître; les Lettres escrites sur ce sujet de la part du Roy, les Appointemens & penjions qu'avoit ledit grand Maître.

Lettres de Creance du Roy au grand Maître.

1480. **M**onsieur le grand Maître, j'ay despesché le Gouverneur de Dauphiné, pour s'en aller au Quesnoy, je luy ay chargé de vous dire aucunes choses; & pour ce vous prie que vous fassiez ce qu'il vous dira, & le croyez comme ma propre personne, & sans difficulté & sans dissimulation nulle: adieu Monsieur le grand Maître. A Cambray, le 8. Juin. Signé, Louis. & plus bas, Courtin.

Coppie de la Commission du Roy en faveur de Jean Dailon, Seigneur du Lude, & Gouverneur de Dauphiné.

Louis par la grace de Dieu, Roy de France, à nostre amé & feal cousin le Comte de Dammartin, grand Maître d'Hotel de France: Salut & dilection. Nous voulons & vous mandons, que les Chastel & Ville de Quesnoy le Comte, dont de present avez la charge pour nous, que vous les bailliez & mettiez entre les mains de nostre amé & feal Conseiller & Chambellan, le Sire du Lude, Gouverneur de Dauphiné, pour en faire & dispo-

DU ROY LOUIS XI. 241

l'isposer ainsi que par nous luy a esté ou sera ordonné; & en ce faisant nous vous tiendrons quite & deschargé de la garde que en avez eue le par nous, & vous en quittons & deschargeons par ces presentes, signées de nostre main. Donné à Cambray, le 8. Juin 1480. Et au bas, Par le Roy, le Prothonotaire de Cluny, Maistre Guillaume Picard & autres presents. Et au dos estoit escrit.

Nous Jean Daillon, Chevalier Seigneur du Lude Gouverneur du Dauphiné, certifications que par Monsieur le grand Maistre; par vertu de ces presentes Lettres, Nous a esté baillé en main la Ville & Chasteau du Quesnoy le Comte, en tesmoin de ce, nous avons signé les presentes de nostre main.

Lettre du Roy au grand Maistre.

Monsieur le grand Maistre, pource que je sçay la peine & le service qu'avez tousjours porté, tant envers feu mon Pere que moy; j'ay advisé pour vous soulager de ne vous faire plus homme de guerre; nonobstant que j'entend bien que je n'ay homme en mon Royaume qui entende mieux le faict de la guerre que vous, & ou gist plus ma fiance, s'il me venoit quelque grand affaire; aussi l'ay je dit à Pierre Cleret pour vous le dire: Et touchant vostre pension & estat qu'avés de moy, je ne vous l'osteray jamais, mais plüstroff la vous croistray; & si n'oubliroy jamais les grands services que m'avez faits, pour quelque homme qui en vueille parler; & adieu. Signé, Louis.

Response du grand Maistre au Roy.

SIRE, le plus humblement que faire je puis, je me recommande à vostre bonne grace,

242 ADDITION A L'HISTOIRE

& vous plaife ſçavoir que par Monsieur de Montaucon, qui eſt paſſé par icy ; J'ay deſja ſceu que voſtre plaifir a eſté que je n'aye plus la charge de la Compagnie qu'il vous avoit pleu me bailler à conduire : SIRE, j'avois bien ſçeu paravant qu'il eſtoit bruit que vous aviez volonté de ce faire ; mais je ne le pouvois croire, & me tenois auffi ſeur de cet eſtat que de rien que j'aye ; confiderez que j'ay longuement ſervi, & qu'il vous a pleu me faire cet honneur de m'en donner voſtre ordre ; auffi que les miens ont ſervy le feu Roy voſtre Pere, que Dieu pardoint, en ſes grandes affaires, & en temps qu'il en eſtoit beſoin, pour les grands troubles qui eſtoient lors en ce Royanne ; en quoy ils ont finé leurs jours : C'eſt à ſçavoir feu mon Pere en la Bataille d'Agincourt, mon frere Eſtienne à Crevan, & mon frere dernier en Guienne : & de moy, SIRE, depuis que j'ay pû monter à cheval, j'ay ſervy le Roy voſtre Pere, & vous, le mieux que j'ay pû, & non pas ſi bien que j'en ay eu le vouloir en ma vie, que la mercy Dieu vous n'y avez eu perte ny dommage, & ne vous ay point fait de faute : Toutefois, SIRE, puis qu'ainſi en celà tout eſt à vous, voſtre bon plaifir en ſoit fait. C'eſt bien raifon, SIRE, je vous ſupplie tres-humblement que voſtre plaifir ſoit que je demeure en voſtre bonne grace, & qu'il vous plaife avoir regard à mon fait & aux ſervices que moy & les miens vous avons fait, au moins ; que je puiſſe vivre ſous vous, ſelon l'office & eſtat qu'il vous a pleu me donner : & SIRE, je ſuis tousjours pour faire & accomplir vos bons plaifirs, & tout ce qu'il vous plaira me commander. aidant le benoiſt fils de Dieu, auquel je prie vous donner bonne vie & longue.

Eſſe

*Estat des Appointemens qu'avoit le grand
Maistre.*

LE grand Maistre d'Hostel de France, avoit vingt-cinq mille deux cens livres de revenu, des bien-faits du Roy: c'est à sçavoir.

Pour l'Office de grand Maistre, dix mil livres.

Pour l'Ordre de Chevalerie, quatre mil livres.

Sur le Briençonnois, huit mille livres payables au jour de la Chandeleur.

Pour sa Compagnie de cent Lances d'Ordonnances, douze cent livres.

Et pour les Gouvernemens de Montvilliers, Harfleur & Chasteau-Gaillard, deux mille livres.

Et ce en reconnoissance des bons & agreables services rendus au Roy Charles & Louis XI. & l'estimoit le Roy un homme tres-hardy & bon Chevalier; & ce quelques grandes affaires luy fussent survenues en son Royaume, en luy gissoit toute son affaire.

Lettre du Roy Louis XI. par laquelle il veut que Marie sa fille naturelle, esposant Aymar de Poitiers, Sieur de Saint Valier, porte les armes de France, avec une bande d'or. 1467.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Comme puis n'agueres nous avons traité & accordé le mariage de nostre tres-chere & amée fille naturelle, Marie, avec nostre cher & feal cousin Aymar de Poitiers, Sieur de Saint Valier, parquoy seroit bien expedient d'ordonner les Armes

244 ADDITION A L'HISTOIRE, 8

qu'il nous plaira que nostre dite fille pour
Sçavoir faisons, que nous acertenez que
dite Marie est veritablement nostre fille
naturelle, voulant honorer elle & sa posterite
& qu'elle jouïsse des honneurs & prerogatives,
qu'aux enfans naturels des Princes
partiennent, pour l'amour & singuliere
affection que nous avons en elle, avons
veu & ordonné, voulons & ordonnons
ces presentes, que ladite Marie nostre
naturelle, porte les Armes de France,
différence d'une bande d'or, comme
au costé fenestre, ainsi que les enfans
naturels ont accoustumé de faire; de la
quel chose faire, nous luy avons donné &
confermé puissance & faculté perpetuelle. En
moins de ce, nous avons fait mettre
nosseing & scel à ces presentes. Donnée à
Mezlay le 6. Juillet 1467. & de nostre
regne le 6. Par le Roy, le Sire de
Crussol, Maître Pierre de
Lamoignon, & autres presens. L. Toustain.

Nous apprenons par cette Lettre un secret
que l'histoire a ignoré. La Princesse
Louïis XI. reconnoist pour sa fille naturelle
naquit dix ou douze ans avant que son
pere fut Roy. La mere est demeurée inconnue
& tout ce que l'on a sceu de cette avanture
est que cette Princesse Marie fut quelque
temps mariée avec le Sieur de Saint Val
& qu'elle mourut sans enfans.



E L O G E
D U R O Y
CHARLES VIII.

Par Mr. de Brantome dans lequel se trouvent plusieurs particularités qui regardent la vie & le Regne du Roy Louis XI. son pere.



Our venir à nos grands Capitaines & Personnages François, je ne puis mieux commencer l'œuvre qu'à nostre petit Roy Charles VIII. Petit l'appellé-je, comme plusieurs de son temps & après, par une certaine habitude de parler, l'ont appellé tel, à cause de sa petite stature & debile complexion; mais tres-grand de courage, d'ame, de vertu & de valeur, de telle sorte que non pas les François seulement, mais les estrangers luy donnerent par devise, sans qu'il la prit de luy mesme, ce vers glorieux.

Major in exiguo regnabat corpore virtus.

Qui est proprement à dire, plus grande vertu regnoit en ce petit corps qu'on n'eust jamais pensé y pouvoir regner. Ce grand Roy fut nourry par le Roy Louys XI. son pere, au chasteau d'Amboise, separé quasi du monde, nourry & peu prittiqué de personne, non en fils de Roy, ny mesme d'un simple Gentil-

246 ADDITION A L'HISTOIRE

homme ; & le tout fait ainsi aposté, afin qu'il perdît cœur & n'attentast rien contre luy : il le traittoit selon la maladie qu'il avoit eue, tant il estoit jaloux de son Estat, & de sa personne encore plus ; & pourtant telle mauvaise nourriture ne luy offensa jamais son genereux courage qu'il avoit extrait de tant de braves Roys ses predecesseurs : si-bien qu'après la mort de son pere , & hors de son joug, il ne songea & ne couva rien moins ; & ne se contentant ny voulant se borner de son grand, tres-ample Royaume & si estendu, (duquel estoit la totale ambition du Roy son pere sans attenter ny vouloir enjamber sur un autre) voulut avoir celuy des deux Siciles, & par ce moyen se faire couronner Empereur de tout l'Orient. Qui eust jamais pensé & predit si grand courage & si grande ambition à ce jeune Roy, veu sa nourriture ? Car le vieux proverbe de jadis disoit, que la nourriture passe nature, & aussi qu'elle façonne les hommes, s'il faut croire l'exemple de Licurgue, lors qu'il monstra à ses Lacedemoniens deux chiens d'une mesme ventrée, qu'il avoit fait nourrir l'un aux champs & l'autre en ville, qui tous deux firent divers & nouveaux effects, (ce conte est trop commun) le tout attribuant à la nourriture & non à la nature. Mais cela faillit à ce Roy magnanime, car la mauvaise nourriture n'endommagea en rien son genereux naturel & brave courage qui estoit né avec luy, & qui le rendit un des grands Roys de la France, voire de la Chrestienté. Ayant donc conceu en soy des ses tendres ans ses belles ambitions, il entreprit le voyage & la conquête de Naples contre le conseil pourtant de tous ses grands Capitaines & l'opinion d'aucuns de ses Etats,

voir

voire sans argent qui pis est, étant le nerf de la guerre.

Il partit de son Royaume, & n'ayant pas fait la moitié de son chemin l'argent luy faut, dont il fut contraint d'emprunter les bagues de Madame la Duchesse de Savoye & de Madame la Marquise de Montferat, toutes deux tres-bonnes Françoises, royales & charitables, qu'il engagea tres-bien, & par ainsi poursuivit son chemin d'une audace tres-af-féurée, épouvantant toute l'Italie d'un seul sentiment de sa venuë, envoye des Mareschaux de logis & Fourriers devant, la craye à la main marquer les logis comme il leur plaît, sans aucune rencontre ny resistance de porte fermée, chacun luy fait place; le Pape s'enhardit certainement de luy faire barriere par ses fulminations & excommunications, mais il passe outre & marche droit vers Rome, luy faisant réponse gentiment que dès longtemps il avoit fait un vœu (hé quelle gentille invention & feintise de vœu) à Monsieur S. Pierre de Rome, & que necessairement il falloit qu'il l'accomplist au peril de sa vie. Le voilà donc entré dans Rome bravant & triomphant, luy mesme armé de toutes pieces, la lance sur la cuisse, comme s'il eust voulu aller à la charge; ce qui estoit beau & à donner à entendre s'il y a rien qui branle me voicy prest avec mes armes & mes gens, pour charger & foudroyer tout: Si bien que cette façon d'entrée ne sentoit nullement sa pompe ny bravement, mais un vray tremblement ou foudre de guerre. Ainsi donc marchant en ce bel & furieux ordre de bataille, trompettes sonnantes & tambours battans, entre & loge par mains de ses fourriers là où il luy plaît, fait asseoir son corps de garde & pose

248 ADDITION A L'HISTOIRE

ses sentinelles par les places & quartiers de la noble ville avec force rondes & patrouilles planter ses justices, potences & esfrapades en cinq ou six endroits, ses bandons faits en son nom, ses edicts & ordonnances publiées & criées à son de trompe comme dans Paris. Allez-moy trouver jamais Roy de France qui ait jamais fait de ces coups fors que Charlemagne; encore pensé-je qu'il n'y proceda d'une autorité si superbe & imperieuse. Que restoit-il donc à ce grand Roy de plus, sinon qu'il s'impatronisât bien à plein de cette glorieuse ville qui avoit dompté tout le monde antrefois, comme il estoit en sa puissance, & comme peut-estre il l'eust bien voulu selon son ambition & selon aucuns de son Conseil? Mais le violement de la sainte Religion le retira & le reproche qu'on luy eust pû faire d'avoir offensé la Sainteté, bien qu'elle luy en eust donné sujet, & se doutoit-on bien qu'il lui en donneroit un autre, comme il fit, & pour ce force gens le pouffoient à luy rendre la pareille, quand ce n'eust été que pour se tenir sur ses gardes; mais tant s'en faut, qu'il luy rendit tout honneur & obeissance, en luy baisant en toute humilité sa pantoufle. †

† Le Roy Charles VIII. ne baisa pas les pieds ny les mains du Pape, mais il le baisa à la joue Burchardus en son histoire secreete du Pape Alexandre VI.

1495.

Il tire puis après droit à Naples à petites journées, où il entre dedans sans aucun effort par une porte, le Roy Ferdinand son ennemy fortant par l'autre en disant ce verset de David.

Si Dieu ne garde la Cité, en vain veille ce-luy qui la garde.

Il trouve pourtant les Chasteaux qui se mettent en defenſe, mais les ayant assiegés & battus, estant luy-mesme en personne dans ses tranchées ordinairement, & y faisant ap-
por-

Porter son dîner, se rendent. Le Prince de Tarente le vint trouver, & faire la reverence au mesme lieu & assiette de son dîner, dont il s'estonna fort, le voyant là comme le moindre soldat des siens, & en loüa fort sa valeur, & après avoir fort parlé ensemble le loüa & l'estima encore davantage.

En cela il fit plus que le Roy François, qui après la prise de Milan ne voulut entrer dans la ville jusques à ce que Dom Pedro de Navarre eust pris le chasteau. Mais le Roy Charles voulut se trouver lui-même en personne à la prise de ces châteaux, & après il fit son entrée fort triomphante, vestu en habit Imperial d'un grand manteau d'écarlate avec son grand collet renversé, fourré de fines Hermines mouchettées tenant la pomme d'or ronde & orbiculaire (de tel mot use la Chronique) en sa main droite, & en la fenestre son grand sceptre Imperial, & sur la teste une riche couronne d'or à l'Imperiale, garnie de force pierreries, contrefaisant ainsi bravement l'Empereur de Constantinople, selon que le Pape l'avoit ainsi créé & que tout le peuple d'une voix le criaient Empereur tres Auguste. Qui voudra mieux sçavoir toute la ceremonie de cette belle entrée, lise Gaguin, où elle est fort bien au long descrite, & comme les belles & grandes Dames du pais & de la ville paroïsoient aux ruës & aux places principales, belles & si bien ornées de la teste & du corps, qu'il n'y avoit rien de si beau à voir à nos François nouveaux, qui n'avoient veu les leurs de France si gentilles ny en si belles parures, lesquelles en passant presentoient au Roy leurs jeunes enfans, & le prioient de leur donner l'Ordre de Chevalerie de sa propre main, reputant à grand

250 ADDITION A L'HISTOIRE

grand honneur & bonne fortune ; ce qu'il ne refusoit point, tant pour les gratifier en cela, que pour avoir plus de loisir & amusement à contempler leurs beautez, leurs bonnes graces & la superbeté & gentillesse de leurs accoustremens. Puis il alla faire sa priere à la grande Eglise cathedrale devant le grand Autel, sur lequel estoit le chef de Saint-Janvier & son digne sang, qui se montre encore aujourd'huy.

Le lendemain de l'entrée il fit dans le Chasteauneuf un fort superbe banquet en deux grandes tables à tous les grands Seigneurs & Princes du Royaume.

J'ay ouy dire à aucuns anciens de Naples la premiere fois que j'y fus, que les Dames y estoient & qu'il les faisoit tous & toutes beau voir. Puis apres souper prit le serment de fidelité d'eux, qui le luy firent de bon cœur avec de belles protestations, mais ils ne les garderent gueres apres qu'il fut party, en quoy ils furent à blasmer, car ils avoient le meilleur, le plus doux & le plus humain Roy qu'eux & nous ayons eu il y a longtemps. En cette entrée du Roy on n'y trouva rien à redire, sinon que près de luy estoit le Seigneur de Beaucaire representant le Connestable du Royaume de Naples, ce qui n'estoit gueres beau, car il ne venoit que de frais estre son valet de chambre, † & luy voir porter l'espée, cette veüe estoit odieuse. De pareille chose je vis force gens s'estonner au Sacre du Roy Henry III. qu'un Marechal de par le monde, qu'on avoit veu fort petit compagnon, voire Commissaire des vivres au camp d'Amiens n'y avoit pas 25 ans, fist l'office de Pair & Connestable de France & portast l'espée de Connestable* ; mais ce fut

faute

† Les Roys ne prenoient point en ce temps de valets de Chambre qu'ils ne fussent Gentils hommes : Etienne de Vesc Se-nechal de Beaucaire étoit de très-noble famille. Voyés les Mem. de Castelnau. T. 2. p. 513. & les Genealogies des familles de Bonno, Agou, Vesc, & autres par Guy Al-lard.

* C'étoit Mr. le Comte de Retz Marechal de France.

DU ROY LOUIS XI. 251

faute d'autre, car il y en avoit deux prisonniers à la Bastille †, & l'autre persecuté *; ce qui fut trouvé de tres-mauvaise grace, & en fut fort brocardé. Qui voudra voir pareillement le denombrement des gens de guerre, tant de pied que de cheval, de terre & de mer, le superbe appareil, le grand attirail & attelage d'Artillerie, bref une armée composée superbement & de tout ce qu'il falloit pour faire peur à toute l'Italie, comme elle le fit, lise ce bon Chroniqueur Guaguin, & Paul Jove, il trouvera à se plaire.

† C'étoient
les Marechaux
de Montmoren-
cy & de Cossé.
* C'étoit le
Marechal de
Damville.

Je brise donc icy, pour dire qu'après que ce gentil Roy eut laissé son Royaume paisible, & donné aux Seigneurs & Dames du Royaume force beaux plaisirs & passe-temps, de beaux Tournois à la mode de France, qui ont tousjours emporté le prix par dessus tous les autres, & où il estoit toujours des premiers des tenans & des mieux faisans, avec ses mignons & ses favoris Galliot, Chastillon †, Bourdillon * & Bonneval †, qu'on disoit en rime gouverner le sang Royal, il part du Royaume, reprend son mesme chemin & retrace les mesmes pas, reçoit nouvelles de la grande ligue faite contre luy pour l'empescher de passer, & qu'on l'attend au passage de Fornoué pour totalement le desfaire & mettre en pieces, n'ayant que la moitié de son armée & l'autre laissé en sa conquête, ne s'en estonne point, (chose miraculeuse!) se prepare à la bataille, choisit neuf Preux pour les tenir près de sa personne & combattre près de luy.

† Jaques
Galiot Sr. de
Genouillac &
Jaques de
Chastillon, des-
quels Mr. de
Brantôme a fait
les éloges T. 1.
de ses hommes
illustres Fran-
çois.

* Philbert
de La Platiere
dit Bourdillon,
il y a eu un
Marechal de
France de ce
nom en 1560.
† Germain
de Bonneval, il
avait été en-
fant d'honneur
du Roy Char-
les VIII. Voyés
l'histoire de ce
Roy p. 610.

Ladislaus, Roy d'Hongrie & de Naples, quand il donna cette belle bataille au Roy de Naples Louys II, choisit aussi six Gentils hommes avec luy, & les fit tous Chevaliers

avant

252 ADDITION A L'HISTOIRE

avant la bataille , & les vestit tous d'une forte à sa propre devise, (ainsi que dit l'Histoire) tellement qu'ils estoient si bien méconnus, que chacun d'eux ressembloit au Roy , & toutes les fois qu'il envoyoit un Escadron, il envoyoit avec iceluy un des sept Chevaliers , de sorte qu'il sembloit qu'en chacun dits Escadrons le Roy fust en personne.

Enfin la bataille se donna forte & furieuse, que le dit Roy Ladislaus perdit à demy. Voyez l'Histoire de Naples. Nostre dit Roy Charles fait ce jour de sa main incroyables faits d'armes , monté sur un cheval noir & borgne, qu'on appelloit Savoye, que Monsieur de Savoye luy avoit donné , lequel servit bien cette fois son Maistre, qui estoit armé de toutes pieces, & sur son harnois très-riche avoit une très-riche jacquette (ainsi appelle l'Histoire ce que nous appellons une cotte d'armes) à courtes manches, de couleur blanche & violette, semée de croisettes de Hierusalem faites de fine broderie & enrichie d'orfèvrerie ; son cheval estoit bardé de mesme , son habillement de teste tres-riche & superbe: bref, il n'y avoit rien à dire qui ne fust d'un bon & vray gendarme, dit l'Histoire. Il y en eut aucuns qui pour le bon zele & amitié qu'ils lui portoient contrefirent ses couleurs & la livrée, qui furent le Seigneur de Ligny son bon cousin, le Seigneur de Piennes, & le Bastard de Bourbon Mathieu. Je croy bien que ses autres favoris, que j'ay dit cy-devant, en firent de mesme, bien que l'Histoire ne le dise pas. Plusieurs furent jaloux & porterent grande envie à l'élection de ces neuf Preux ainsi choisis, comme il arriva de mesme à celle que fit le Roy Jean en la bataille de Poitiers, qui en fit

fit un tres-gentille excuse que l'on voit dans la Chronique, & comme il en contenta un chacun, certes telles élections peuvent servir à leurs Majestez quelquefois, car c'est un grand plaisir d'estre bien secondé & assisté en telle affaire importante de personnes de fiance & de valeur; mais au Roy Jean ny au Roy Charles ces choisis ne servirent gueres; car le Roy Jean non obstant eux fut pris & en danger de la vie (il se peut faire qu'ils avoient esté tous tuez près de luy, ou qu'emportez par l'aspreté du combat ils l'avoient quitté & combattu ailleurs,) sans un brave Gentilhomme François du pais d'Artois transfugé avec l'Anglois, ainsi que firent aussi ces braves du Roy Charles, qui s'amuserent si fort à combattre qui cà qui là & à poursuivre la victoire, que le Roy demeura seul, (dit Philippe de Comines & autres Historiens) l'espace d'une demi-heure, en sorte que sans son brave cœur, sa valeur, sa resoluë defense, son opiniastrété de combat & son bon cheval Savoye (car tout y servit) il estoit mort ou pris & trouffé. En telles importantes affaires, puis que l'on y est choisy & appellé, il y faut mieux avoir l'œil & de la consideration, sans se laisser trop aller à l'ardeur de son courage.

J'ay ouï dire à aucuns anciens Capitaines, que jadis par les vieilles coustumes des batailles les grands & premiers Escuyers des Roys de France devoient tousjours estre auprès d'eux, sans jamais les desamparer ny abandonner, & ne faire que parer aux coups que l'on donne à leurs Maistres, ny sans s'amuser à autre chose que cela, ainsi qu'on dit que fit ce brave & grand Escuyer de S. Severin à la bataille de Pavie, à l'endroit du Roy
Fran-

256 ADDITION A L'HISTOIRE

ne se pratique gueres plus ; car ou mourant vaillamment là , ou survivant ayant tres-bien fait , l'on est aussi honorablement créé comme si cette ceremonie s'y fust solemnisée , & possible encore mieux.

Il y a aussi un abus que tel estoit touché ou accollé , (car ainsi se faisoient les Chevaliers , ou par le touchement du bout de l'espée sur l'espaule , ou par l'accollade) qui venant puis après au combat , au lieu de bien faire & de bien combattre , il s'enfuyoit à bon escient de la bataille , ne faisant rien qui vaille , & voila une Chevalerie & une accollade bien employé ; & c'est pourquoy disoit Monsieur de Sansac , qu'il étoit bien meilleur cent fois & plus honorable de se faire créer Chevalier après la bataille ayant tres-bien combattu & fait bien le devoir de Chevalier , ainsi que le Roy François premier voulut estre fait Chevalier de la main du brave Monsieur le Bayard , après la bataille des Suisses , & comme de nostre temps fut fait Mr. de Thavares , Chevalier tant de l'honneur que de l'ordre du Roy Henry , après la bataille de Renty , comme j'en parleray en son lieu ; force autres ont esté ainsi créés , comme je le dirois bien , mais cela seroit trop long , & aussi qu'aujourd'huy l'on se dispense assez d'eux pour se faire Chevaliers , que les moindres se créent d'eux-mesmes sans aller au Roy ; de sorte qu'on peut dire qu'il y a aujourd'huy plus de Chevaliers tels quels & de Dames leurs femmes , que jadis n'y avoit d'escuyers & de Damoiselles , tant est grand l'abus parmy la Chevalerie.

Pour revenir encores à nostre grand Roy Charles , il faut noter une grande faute que firent ce jour-là , comme je tiens des plus grands

grands que moy , tant de bons Capitaines qui estoient avec luy , & Seigneurs , qui estoient Messieurs les Marechaux de Gié , de Rieux , de la Trimouille , de Ligny , de Pienne , le Bastard de Bourbon , & force autres , que le Roy , estant hai & cherché de ses ennemis tout ce qu'il se peut , & qui luy en vouloient plus qu'à pas un , tant pour sa generosité & son ressentiment , que pour assurance & créance qu'ils avoient conceüe entr'eux , que le Roy pris ou mort tout seroit perdu pour la France & tout gagné pour eux , & qu'à celuy il falloit tout hazarder & donner , envoyèrent un Trompette , ou Heraut , pour sous feintise demander quelque Seigneur Venitien prisonnier , & sous telle ombre espier & aviser bien , & remarquer les signes que pourroit bien avoir le Roy pour le recognoistre & le charger.

Ce qui fut aisé au Trompette , car estant mené vers le Roy il le reconnut par ses armes , son habillement de teste , sa cotte d'armes , son cheval , jusques à la prise de sa place de bataille , & ainsi rapporta bonne langue telle que l'ennemy la desiroit , si bien que sur son rapport toute la plus grande charge tomba sur lui comme une foudre , dont bien luy servit de faire à beau jeu beau retour. Je vous laisse donc à penser s'il y avoit raison de donner entrée dans l'armée sur le point de combattre à un tel galand que celuy-là , & si on ne le devoit pas chasser ou faire retirer. Je ne sçay pas où ces Messieurs pouvoient avoir le sens & les yeux de commettre telle faute que nos plus petits Capitaines d'aujourd'huy ne feroient pas. Mais de ce temps nos anciens François estoient si francs & si bons qu'ils pensoient tous les autres leur

278 ADDITION A L'HISTOIRE

estre semblables , & Dieu ſçait , n'avoient-ils pas lû force Histoires modernes de la faute de telles gens ? Or d'autant que Jacques de Bergame au ſupplement de ſes Chroniques a mis par eſcrit la harangue que le Roy fit ce jour-là à ceux de ſon armée avant de commencer la charge , & qu'elle me ſemble tres-belle & gentille , j'ay aviſé de la mettre icy. Elle eſt donc telle ſans la changer.

„ Certes , tres-forts & hardis Chevaliers ,
 „ jamais je n'euffe entrepris de ſi grandes cho-
 „ ſes comme ce voyage , n'eufft eſté la fiance
 „ que j'ay tousjours eüé en vôtre vertu &
 „ prouéſſes , pareillement les ſollicitations &
 „ promeſſes de Sforce , Duc de Milan , lequel
 „ nous eufft bien gardé d'être en neceſſité de
 „ combattre ſ'il m'eufft tenu ſa foy. Mais com-
 „ me ainſi ſoit que la nature des traîtres ſe
 „ delecte plus en trahiſon qu'en foy & vertu,
 „ nous devons combattre afin de vaincre mau-
 „ vaiſtié , & ſoyez certains qu'autant ou plus
 „ nous eſt facile de vaincre la bataille que de
 „ la commencer , (gentille rodomontade de
 „ mot) car nos ennemis ſont ſoudoyers &
 „ mercenaires , qui combattent plus par crain-
 „ te que par amour qu'ils ayent à leur Prince,
 „ parquoy nous ne les devons pas redouter.
 „ Songez que nos anceſtres en combattant
 „ vaillamment ont paſſé par tout le monde &
 „ de leurs ennemis ont emporté grandes deſ-
 „ pouïlles & triomphes , & à nous , qui ſom-
 „ mes leurs ſucceſſeurs , eſchappera cette
 „ troupe imbecille que n'en rapportions vi-
 „ ctoire ? Regardez , pour l'honneur de Dieu,
 „ ce que c'eſt que fortune vous offre à pre-
 „ ſent. O preux Chevaliers , conſiderez que
 „ vous eſtes François , deſquels la nature &
 pro-

„propriété est de faire & souffrir force cho-
 „ses, comme les Gaulois, ayant tousjours
 „tenu estre plus glorieuse chose de mourir
 „en bataille que d'estre pris. Nos ennemis
 „se confient en leur multitude, & nous en no-
 „stre force & vertu; si nous vainquons, tous
 „les Italiens sont à nous & nous obeissent;
 „& si nous sommes vaincus, ne vous chail-
 „le, (gentil mot ancien) France nous re-
 „cevra, qui defendra assez son pais; bref no-
 „stre cas est seulement: mais je vous avertis
 „que pour cette heure n'avez soin ni solici-
 „tude de vos femmes & enfans, ne pensez
 „qu'à vaillamment combattre, & si vous avez
 „autre courage & qu'aymiez mieux honteu-
 „sement par fuite vous retirer & voir vostre
 „Roy & naturel Seigneur dolent & captif es
 „mains de ses ennemis, déclarés-le de bon-
 „ne heure. „ Voila certes de belles paroles
 d'un brave & gentil Roi pour n'avoir jamais
 étudié, mais elles provenoient du profond
 de son cœur genereux, auxquelles aussi tost
 tous ses gens, tant grands que petits, respon-
 dirent qu'ils n'étoient pas prests seulement
 de hazarder leurs corps pour son service,
 mais d'y employer leurs ames & les engager
 à tous les diables pour luy quand besoin se-
 roit. On ne sçait quel plus loüer à la verité,
 ou les beaux mots du Roy, ou la responce
 de ses sujets, qui ne concludoient pas moins
 que de l'engagement de leurs ames & de se
 rendre esclaves des diables pour luy. Telle
 franchise de parler n'a gueres esté entendüe
 ni dite des Chrestiens, ni tel devoir de servi-
 tude n'a esté offert de ses sujets à leur Roy &
 Seigneur, qu'il faut loüer venant de telle af-
 fection. Ces François ce coup-là avoient rai-
 son de conter ainsi d'escot pour ce Prince,

car jamais ne fut veu meilleur Prince en France , si doux , si benin , ny si liberal ; si bien que jamais personne ne se departit de sa presence qu'elle s'en allast esconduite de chose qu'elle luy demandast , ny qu'il luy dist jamais mauvaise parole ; & c'est ainsi qu'il faut gagner les gens , aussi fut-il tres-loyalement servy des siens & bien aymé , & mesmes en cette bataille qu'il gagna fort heureusement. Elle gagnée rebroussa son chemin , repassa les montagnes , leva le siege de Navarre , desengage le Duc d'Orleans son beau-frere , fait la paix , & puis rentre en France , arrive à Lyon , sain & gaillard¹ , joyeux & triomphant , rencontré & recueilly de la Reine Anne sa femme ; l'une des belles , honnestes & vertueuses Princesses du monde , avec un visage beau & riant d'elle & de toutes les Dames de sa Cour , qui en faisoient de mesme à leurs peres , maris , freres , parens , amys & serviteurs , & Dieu scait les contes qu'ils leur faisoient de leur voyage. Qu'est-il besoin d'alleguer davantage pour haut louer , couronner & confirmer ce Roy pour l'un des plus grands & braves Roys qu'il y eust de long-temps en France , comme j'ay ouï dire à une grande Dame de ce temps , nourrie petite fille à la Cour , qui disoit , que quand le Roy François premier parmy ses discours qu'il faisoit quelquesfois , il rangeoit tousjours ce petit Roy Charles parmy les plus grands Roys de France ses predecesseurs , en alleguant les mesmes raisons que j'ay cy-dessus alleguées. Guicardin , tres-bon Historiographe certes , a voulu mesdire de luy mal à propos en son Histoire , mais il est hors d'estre receu pour n'en parler que par passion , & aussi qu'il fit à lui & à tous
ceux

ceux de sa patrie si belle fezarde , qu'il ne sçavoit comment s'en revenger sinon à mesdire de luy , & de le deffigurer & le descrire difforme de corps & de visage ; son effigie douce & benigne , qui est à S. Denis en bronze doré devant le grand autel , ne le nous figure pas tel , ainsi que j'ay ouï raconter à feu ma grand' mere Madame la Seneschalle de Poitou , de la maison de Lude , que j'allegue souvent en ce livre & qui avoit esté nourrie fille de Madame de Bourbon , sœur dudit Roy & sa regente , & mesme avec luy , qu'il avoit le visage beau , doux & agreable , & l'accomparoit à un Gentil-homme près de nostre maison , & disoit que c'estoit sa vraye semblance , en l'appellant souvent par ce mesme mot , la Veronique du petit Roi Charles VIII , & prenoit grand plaisir de le voir & l'accoster souvent pour l'amour de son idée ; mais selon la semblance de ce Gentilhomme , je trouverois ce Roy fort beau & fort agreable ; il estoit de petite stature , de taille fort maigrelette , pareille à celle , disoit cette honneste Dame , du Roy , & en faisoit force beaux contes & mesmes de son voyage de Naples , que Monsieur le Seneschal de Poitou son mary avoit fait avec luy , qui en racontoit bien aussi & en rapporta force beaux & riches meubles que j'ay veus en nostre maison. Enfin ce fut un grand Roy , lequel , s'il ne fust mort , vouloit redresser nouvelle armée resôlument & plus forte qu'aparavant , pour apprendre au Pape & aux Potentats d'Italie à tourner mieux au baston qu'ils n'avoient fait , qui fut cause qu'ils ne leregrerterent gueres , & par depit l'appellerent comme ils font encore aujourd'huy , *Cabezrucco* , qui est autant à dire , testu & opiniastre ; mais

262 ADDITION A L'HISTOIRE

plustost faut-il dire qu'il estoit resolu, courageux & determiné en ses entreprises & actions.

Ce mesme Jacques de Bergame que j'ay allegué cy devant, dit que la renommée de ses valeurs estoit si divulguée de-là parmy le monde, qu'il en faisoit non seulement trembler l'Europe, mais l'Asie; en telle sorte que le grand Turc, pour lors Bajazet, eut telle frayeur de luy qu'il ne l'allast chercher jusques chez luy & le chasser de son Empire, comme fort bien il avoit resolu, qu'il se mit incontinent sur ses gardes, fit amas de grandes forces & munitions; cependant luy envoya une Ambassade magnifique pour requerir son amour & bienveillance, ce qu'il refusa tout à plat; car pour certain ce brave & tres-Chrestien Roy avoit resolu & conclu par sentence irrevocable (disent les Histoires) d'aller conquerir le Royaume de Hierusalem & tout l'Empire d'Orient, & s'en faire couronner Roi & Empereur; mais la mort par trop cruelle le prevint & l'en empescha. Helas! il ne mourut point dans un lieu où son genereux cœur le portoit, mais au chasteau d'Amboise au plus vil lieu, qui fut dans une galerie, voyant jouer à la paume, comme dit Philippes de Comines, si que l'on peut dire de luy comme dit Paul Jove du Roy François premier, *Et sic maximus orbis Rex in infimo totius Gallie vico perit.* Ainsi mourut le plus grand Roy du monde dans le plus petit village de la France; ce qui n'est, car la maison, le chasteau & le bourg sont tres-beaux, grands, illustres & fort renommez en France, mais il falloit que le dit Paul Jove parlast ainsi. Mais il fera mieux dit de nostre Roy Charles, *Et sic maximus Rex totius orbis in vilissimo totius sue aule loco perit.* Et ainsi

ainsi le plus grand Roy du monde est mort au plus vilain & sale lieu de sa Cour, ainsi que dit Philippes de Comines, &, s'il vous plaît, en voyant jouer à la paume; spectacle certes bien different de celuy qu'il s'estoit proposé, mourir en voyant ses belles entreprises & conquestes faire & achever devant luy. Certes le sale lieu fut trop indigne de ce grand & tres-illustre Roy, & la fortune ou dès le commencement le devoit quitter là, ou bien, puis qu'elle l'avoit entrepris, ne le devoit abandonner, ains le parfaire & poursuivre jusques à son plus beau periode, puis qu'il s'estoit offert pour la Chrestienté & le nom de Dieu.

L'Italie ne le plaignit pas, aussi le Poëte Faustus disoit que ses victoires & faits belliqueux estoient autant de belles marques & enseignes qu'il appelle *vera stemmata* proprement en Latin, sur le front des Italiens, qui jamais n'en tomberoient, cela est assez commun. Comme j'ay dit, que le Roy son pere ne voulut jamais qu'il apprist mot de Latin sinon celui-cy, *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*, aussi l'apprit-il bien & le pratiqua; mais d'autre meilleure façon que son pere, qui le tournoit à mal, & le fils à bien; tellement qu'il se lit dans la Chronique d'Anjou, que lors qu'il entreprit son voyage de Naples, il y eut force Ambassadeurs d'Italie, qui allerent vers luy pour le requerir humblement; (ainsi parle la Chronique) il leur fit responce en telle sage & douce ambiguité, qu'ils n'eurent cause d'aucune suspicion ny de hayne contre luy, ny aussi apparence ou promesse d'amitié, dont après trop plus que devant le craignirent; connoissant par ses effets qu'en luy estoit toute generosité, vail-

264 ADDITION A L'HISTOIRE

lance & gentillesse : & par ses dits, qu'il estoit garny de sens & de prudence ; ainsi parle la Chronique.

Il fit pourtant une grande faute quand il livra les pauvres & valeureux Pisans aux Florentins, qui dirent puis après, pour cela Dieu l'en avoir puny & osté si viste de ce monde, & par une mort si subite. Les Chrestiens, au moins aucuns, ne l'aprouvent point, pour n'avoir loisir de se recommander à Dieu ; Cesar au contraire, qui tenoit la mort la moins opinée & prevenüe la plus heureuse.

C'est une belle question pour disputer. L'on parla fort diversement du genre de la mort de ce grand Roy ; aucuns la disoient du catharre, ou apoplexie, où il ne pouvoit estre sujet, veu sa complexion debile & son naturel point y adonné, car il n'estoit gros, gras ny replet, & telles gens y sont sujets.

Aucuns disoient qu'il avoit eu le bocon *Italiano*, d'autant qu'il menaçoit encore fort l'Italie & le craignoient.

Aucuns, qu'il n'avoit pas bien accompli la volonté de Dieu à ne punir & reformer les Prelats & gens d'Eglise en leurs abus & insolences, ainsi que Dieu l'y avoit appellé, comme luy sceut bien dire Savonarole. Les Pisans, comme j'ay dit, affirmoient, pour leur avoir rompu sa foy : bref, il en fut assez parlé ; mais la plus vraie verité fut, que telle estoit sa destinée & son heure, bien que Dieu se courrouce fort contre ceux qui violent une foy solemnellement donnée : & voila pourquoy cette devise, *Qui nescit dissimulare nescit regnare*, ne vaut rien, ainsi que j'ouïs une fois prescher à un grand Predicateur, Docteur de Sorbonne, nommé Monsieur Poncet, qui preschoit à la Paroisse S. Sulpice à S. Ger.

† Voyés le
journal de
Henry III. sur
l'an 1583.

S. Germain des Prez, qui dit tout haut, sur un sujet que je ne diray pas, † que telles paroles estoient d'un vray Atheiste, & qui ouvroit le chemin aux Roys & aux Princes pour aller à tous les Diables & les rendre vrayes Tyrans. Possible qui en voudra bien peser les raisons il trouvera ce Prescheur tres-veritable & fort homme de bien selon nostre bon Seigneur Jesus-Christ, qui hayt mortellement les hypocrytes, lesquels on peut nommer proprement traistres dissimulez, disoit ce bon Prescheur. C'estoit le Prescheur autant hardy à parler que jamais a entré en chaire, & hors de là. Par cas un jour Monsieur de Joyeuse, † du temps de la grande feste, despense & magnificence qui se fit en ses nopces, le rencontrant par la ruc, il luy dit, Monsieur Pontcet, je ne vous avois jamais conneu qu'à cette heure, dont j'en suis bien-aise, car j'ay fort oui parler de vous, & comme vous faites rire le monde en vos sermons.

† C'estoit
contre le Roy
Henry III.

† L'Auteur
du journal de
Henry III. at-
tribue ce fait à
Mr. d'Epervan.

Il luy respondit froidement, comme l'autre luy avoit parlé de colere; Mr. c'est raison que je les fasse rire, puis que vous les faites tant pleurer pour les subsides & grandes despenfes de vos belles nopces que le peuple souffre pour vous.

Ce fut à Monsieur de Joyeuse de se retirer, bien qu'il eust eu grande envie de le fraper; mais s'il l'eust touché le moins du monde, le peuple (qui est mutin pour tels sujets de leurs Prescheurs libres; car ils les aiment naturellement) tel s'assembloit, qui eust fait quelque vilain scandale sur luy & sa suite, car il estoit fort aimé dans Paris. Brisons icy, & d'autant que cette devise precedente, que j'ay dit de cette dissimulation, estoit sortie & enseignée à son fils par le Roy Louys XI. son pere

466 ADDITION A L'HISTOIRE

pere & par luy-mesme observée si curieusement, il faut un peu parler de luy, non par un grand sommaire, car je ferois tort aux beaux & longs discours que fait Philippes de Comines deluy en sa belle Histoire; mais par de petits contes les plus brieves que je pourray de ses dites dissimulations, feintes, fineses & galanteries.

Entre plusieurs bons tours des dissimulations, feintes, fineses & galanteries, que fit ce bon Roy en son temps, ce fut celuy lors que par gentille industrie il fit mourir son frere le Duc de Guyenne quand il y pensoit le moins, & luy faisoit le plus beau semblant de l'aimer luy vivant, & le regretter après sa mort; si bien que personne ne s'en appereut qu'il eust fait faire le coup, sinon par le moyen de son fol qui avoit esté audit Duc son frere, & il l'avoit retiré avecque luy après sa mort, car il estoit plaissant. Estant donc un jour en ses bonnes prieres & oraisons à Clery, devant nostre Dame, qu'il appelloit sa bonne patronne; au grand Autel, & n'ayant personne près de luy, sinon ce fol, qui en estoit un peu esloigné, & duquel il ne se doutoit qu'il fust si fol, fat, sot, qu'il ne pût rien rapporter: il l'entendit comme il disoit, Ah, ma bonne Dame! ma petite Maistresse, ma grande amie, en qui j'ay eu tousjours mon reconfort; je te prie de supplier Dieu pour moy & estre mon advocate envers luy, qu'il me pardonne la mort de mon frere, que j'ay fait empoisonner par ce meschant Abbé de S. Jean; (notez, encore qu'il eust bien servy en cela, il l'appelloit meschant; ainsi faut-il appeller tousjours telles gens de ce nom;) je m'en confesse à toy comme à ma bonne patronne & Maistresse. Mais aussi qu'eusse-je

scu

Ceu faire? il ne me faisoit que troubler mon Roiaume. Fay-moy doncques pardonner, ma bonne Dame, & je sçay ce que je te donneray. (Je pense qu'il vouloit entendre quelques beaux presens ainsi qu'il étoit coutumier d'en faire tous les ans force grands & beaux à l'Eglise.) Le fol n'estoit point si reculé ny dépourveu de sens, ny de mauvaises oreilles, qu'il n'entendist & retinst fort bien le tout; en sorte qu'il le redit à luy en presence de tout le monde à son dîner, & à autres, luy reprochant ladite affaire, & lui repetant souvent qu'il avoit fait mourir son frere.

Qui fust estonné ce fut le Roy; (Il ne fait pas bon se fier à ses fols, qui quelquesfois font des traits de sages, & disent tout ce qu'ils sçavent, ou bien le devinent par quelque instinct divin;) mais il ne le garda gueres, car il passa le pas comme les autres, de peur qu'en reïterant, il fust scandalisé davantage.

Il y a plus de 50. ans, que moy estant fort petit, m'en allant au College à Paris; j'ouis faire ce conte à un vieux Chanoine de là, qui avoit près de 80. ans; & depuis ce conte est allé de l'un à l'autre, par succession de Chanoine en Chanoine, comme depuis me l'ont confirmé de cette mort. Qu'on lise les Annales de Bouchet, on y verra la meschanceté, la miserable fin & le desespoir de ce méchant Abbé.

Ce Roy la donna bonne aussi au Connestable de S. Pol, quand il luy commanda de venir par devers lui, lui ayant mandé qu'il avoit besoin de sa teste, non pas pour la consulter, mais pour la luy faire couper, comme il fit. Il ne l'alla pas trouver pour cela, ny de son
gré,

gré, mais livré par le Duc de Bourgogne. Je ne veux m'amuser à faire des contes de sa Justice qu'il a fait executer sur les uns & sur les autres, car de cela je m'en rapporte à ceux & aux grands personages des Cours de Parlement, qui le sçavent mieux que moy, & aussi de l'Histoire sanglante qui a esté écrite de luy, où elle touche plus sur les cordes aigres de sa vie que sur les douces.

On m'a dit qu'elle est en la Bibliotheque du Roy, que le Roy François ne voulut jamais qu'elle fust imprimée, dont c'est dommage, car là-dedans on y eust veu choses & autres, & plusieurs grands Roys & autres Princes y eussent pris exemple, ainsi que je tiens d'un grand personnage d'Etat; car il n'y a rien qui pousse la personne tant à la vertu que l'honneur & l'abhorrement du vice, ny qui le mene aussi tant à la vertu que l'emulation de la mesme vertu.

† Jacques de
Beaumont Sr.
de Bressuire en
Poitou, qui de
Jeanne de Ro-
che-Chouart a
eu Louis de
Beaumont pre-
miere femme
d'Antoine de
Vivonne qui
n'en a point eu
d'enfans: de
sa seconde fem-
me Louise de
Dailon de
Lude, il a laiss-
sé cinq enfans,
dont une fille
nommée An-
ne, a eposé
François de
Bourdeille Pere
de Pierre de
Bourdeille Ab-
bé de Brantome
auteur de ces
Memoires.

Pour ce coup je me suis avisé de mettre icy quelques doubles de lettres qu'il écrivoit à Monsieur de Bressuire, † que j'ay trouvées dans le thresor de nostre maison lequel il fit grand de son temps par belles charges, car il estoit son Conseiller & son Chambellan, son Lieutenant general en Poitou, Xaintonge, Aunis & autres lieux qu'il luy pleut, son Seneschal de Poitou, & qui plus est, son second Tristan l'Hermite, car il estoit fait à la main pour cela, & d'autant que Messire André de Vivonne, mon grand-pere & Seneschal de Poitou après luy, épousa en premieres nopces sa fille, belle, honneste & riche Damoiselle, heritiere, il luy tomba dans ses coffres force lettres que ledit Roy Louys XI. luy écrivoit.

J'ay esté curieux d'en recouvrer quelques unes,

i, & en mettre le double icy, non pas
outes, car j'en ay veu une centaine qui
nt la paille, & subellines, que j'eusse
outes mises, mais on m'eust tenu pour
opiste, & aussi qu'il y en a aucunes fort
daleuses & pour le Roy & pour force hon-
es Gentils-hommes d'aujourd'huy, dont
s predecesseurs y sont compris.

Jne chose que j'ay notée dans ces lettres,
qu'en une centaine que j'ay veu au Dia-
e feing d'un seul signet, ny le sien parti-
er que j'y ay veu; mais ce sont tous di-
Secretaires qui ont signé; ce qui me fait
re qu'il n'avoit point ou gueres de Secre-
s particuliers à lui comme ont eu depuis
ujourd'huy nos Roys, ou qu'il ne se fioit
res en eux, ou qu'il se servoit des premiers
res, qu'on nommoit tels, pour Secre-
s, qu'il trouvoit, ou se servoit des pre-
rs Notaires qu'il rencontroit aux lieux &
iges d'où il escrivoit, ou bien de quelques
es petits Secretaires de Princes & autres
utiles-hommes de sa Cour premier rencon-
; ainsi qu'il fit un jour d'un petit scribe,
& bon compagnon, qui se presentant à
, lors qu'il voulut faire escrire à la haste,
nt à l'assemblée lui voyant son escrivoire
lu à sa ceinture, luy commanda aussi-toist
uy escrire sous luy; & ainsi qu'il eut ou-
son gallemard, que l'on appelloit ainsi
s, & encores aujourd'huy aucuns l'ap-
ent tel à la vieille Françoisse, & voulant
tomber sa plume, avec elle tomberent
x dez; auquel le Roy demanda tout aussi-
à quoy servoit cette dragée. L'autre sans
onner luy répondit, Sire, c'est un *reme-
n contra pestem*. Vien ça, dit le Roy, tu
un gentil paillard, (il ufoit souvent de
ce

270 ADDITION A L'HISTOIRE

cemot) tu es à moy, & le prit à son service. Car le bon Prince aimoit fort les bons mots & les esprits subtils.

Voicy donc le double de la premiere lettre de celles que je veux écrire icy.

L E T T R E

A Monsieur de Bressiure.

MR. DE BRESSIURE,

J'ay receu vos lettres & les 2000. liv. que m'avez envoyées par le porteur, dont je vous remercie. Des nouvelles de par deça, nous avons pris Hesdin, Boulogne, Fiennes, & le Chasteau à la Montoire, que le Roy d'Angleterre, qui fut plus de six semaines devant, ne put prendre, & fut pris de bel assaut, & tous ceux qui estoient dedans, qui estoient bien 300. tous tuez.

Les garnisons de l'Isle, de Douay, d'Orchies & de Valenciennes s'estant assemblées pour se mettre dans Arras, & estant bien 500. hommes à cheval & mille hommes à pied, le Gouverneur de Dauphiné, † qui estoit en la Cité, en fut averty & alla au-devant, & n'estoient point de nos gens plus haut de six vingts lances, qui donnerent dedans; en effet ils les vous festoierent si bien qu'il en demeura plus de six cens sur le champ, & de prisonniers ils en amenerent bien fix cent à la Cité, & ont esté tous les uns pendus, & les testes coupées, & le reste gagna la fuite. Ceur dudit Arras estoient assemblez bien 22. ou 23. pour aller en Ambassade devers Mademoiselle de Bourgogne, ils ont esté pris & les Instructions qu'ils portoient, & ont eu les te-
fes

† C'estoit
Jean de Dail-
lon Sr. du Lu-
de.

DU ROY LOUIS XI. 271

stes tranchées, car ils m'avoient fait une fois le ferment. Il y en avoit un entre les autres, Maistre Oudard de Buffy, à qui j'avois donné une Seigneurie en Parlement, & afin qu'on connust bien sa teste, je l'ay fait atourner d'un beau chaperon fourré, & est sur le marché de Hesdin, là où il preside. Incontinent que nous aurons autres nouvelles je les vous feray sçavoir. Je vous prie que vous pourvoyiez bien toijours à tout de par de-là & de ce qui surviendra m'en avertissiez souvent, & Adieu.

Escrite à Verdun ce 26. jour d'Avril. Ainsi signé, LOUIS. Et plus bas, Jefme.

Quelle plaifanterie, notez, de faire ainsi encapuchonner ce pauvre diable d'un chaperon fourré à la mode d'un President qui preside.

A U T R E L E T T R E.

MR. DE BRESSIURE, mon Amy,

J'ay esté averty que Mr. de Rohan traite son appointment avec le Duc, & qu'il s'en veut aller en Bretagne, & à certe cause s'est retiré en une Abbaye près de Nantes : je serois bien marry, veu le tems qui court, qu'il s'en allast, & pour ce je vous prie qu'incontinent vous en alliez là où il est, vous y pouvez aller seurement & sans danger, & que vous trouviez façon de le faire venir devers moy, & prenez trois ou quatre de ses gens qui menent ce train de le faire aller en Bretagne, & parles à ceux qui sont de nostre bande, afin de les faire venir devers moy, & leur promettez beaucoup de biens, & aussi
que

272 ADDITION A L'HISTOIRE

que je traiteray bien Mr. de Rohan. Quoy qu'il en soit, gardez bien qu'il ne s'en aille point en quelque façon qu'il le veuille prendre; mais si par douceur le pouvez avoir, je l'aimerois mieux qu'autrement. Il y a un jeune garçon du Dauphiné qui le gouverne, parlés à luy & à tous les autres que vous verrez de qui vous pourrez ayder en cette manière.

Escrite à la Victoire, le 7. Septemb. Ainsi signé, LOUIS, & plus bas, Petit.

Quelle finesse! Sur tout il vouloit retirer à foy Monsieur de Rohan, qui estoit lors un grand Seigneur comme aujourd'huy.

U N E A U T R E.

M R. DE BRESSIURE,

Je vous prie que vous sçachiez de Merichon s'il voudroit vendre son hostel de la Rochelle, car je le voudrois bien avoir pour moy ou aucuns des miens, pour estre plus près d'eux & leur voisin, & les faire tenir du pied. Je ne veux point de ses terres ny autres choses, mais seulement ledit hostel; & y befognez si secretement qu'il ne s'en aperçoive point qu'il vienne de moy, ny que je le veuille avoir. Adieu.

Au Plessis du Parc le 20. jour de May.

Monsieur de Breffiure, de ce que je vous escris je vous prie qu'il soit si secretement, qu'il n'en soit nulles nouvelles.

Ainsi signé, LOUIS, & plus bas, Scerbisley.

Bonne finesse.

U N E

U N E A U T R E.

M R. DE BRESSIURE,

Vous sçavez comme j'ay à cœur la matiere pour laquelle j'ay envoyé devers vous mon bel Oncle du Mayne, & pour ce je vous prie que vous y besogniez le mieux que vous pourrez, & tellement qu'avant vostre partement la chose soit concluë; & en quelque état que la chose soit, escrivez avant iceluy vostre partement à mon frere le Connestable que la chose est faite, & y envoyez homme propre, & vous prie bien qu'il n'y ayt faute.

*Donné au Pont de Cé, le 16. jour de Juillet.
Ainsi signé, LOUIS. Et plus bas, De
Chenford.*

Autre finesse, pour tromper ce Connestable.

A U T R E L E T T R E.

M R. DE BRESSIURE,

J'ay été averty de Normandie & d'ailleurs, que l'armée des Anglois est rompuë pour cette année, & pour ce que je vois vous n'avez que faire au quartier où vous estes pour cette heure, je m'en retourne prendre & tuer des sangliers, afin que je n'en perde la saison en attendant l'autre pour prendre & tuer des Anglois. Faites-moy sçavoir tousjours de vos nouvelles, & ce qui vous surviendra, toutesfois ne vous bougez de là, (entre nous) & si vous avez besoin, mandez-le moy, & je

S

274 ADDITION A L'HISTOIRE

je m'en iray à vous , mais que me le fassiez
sçavoir. Adieu.

*Escrive à Argenton ce 4. Novembre. Ainsi
Signé, LOUIS. Et plus bas , de Doyate.*

C'est parler en brave & vaillant Roy de ne
vouloir perdre la saison de tuer des sangliers
non plus que des Anglois en la leur , & vou-
loir aller secourir ses gens au besoin s'il en
arriroit.

A U T R E L E T T R E .

MR. DE BRESSIURE,

J'ay esté averty que les forces de mon
beau-frere de Guyenne s'apprestent pour en-
trer en nos pais, que Dieu ne veuille. Mais
quand ainsi seroit , je vous prie qu'en toute di-
ligence vous fassiez la resistance possible, en
attendant de vos nouvelles pour y donner la
provision si je ne vais à vous.

*Donné à Vendosme , ce 11. jour d'Octobre,
LOUIS. Et plus bas , Demoulins.*

Il ne s'estonnoit pas & parloit bravement
ce Roy-là.

A U T R E L E T T R E .

MR. DE BRESSIURE,

J'ay receu les lettres de Monsieur de Cala-
bre & veu la créance qu'il m'a envoyée par
escrit. je ne m'y fieray que bien à point. J'escri
audit de Calabre & aussi à mon cousin le ba-
stard. Je vous prie, Mr. de Bressiure mon amy,
que vous preniez bien garde à tout, & que nul
incou-

DU ROY LOUIS XI. 275

inconvenient n'avienne pendant mon voyage, ainsi qu'en vous en ay ma confiance.

*Escrite à Chantelle, le 4. jour de Mars, Signé,
LOUIS. Et plus bas. Jesme.*

AUTRE LETTRE.

MR. DE BRESSIURE,

J'ay veu ce que vous m'avez escrit, & Mr. le Maistre touchant les Dames de Poinctievre; je luy fais responce qu'il laisse le tout ainsi qu'il l'a trouvé, car Mr. de Poinctievre est par deça, & j'ay fait prendre le serment de luy.

*Escrite à Amboise, ce 24. de Septembre,
Signé, LOUIS. Et plus bas, Parent.*

Il en escrit de mesme à ce Maistre d'Hostel, & l'inscription de la lettre est, A nostre amé & feal Conseiller & Maistre d'Hostel Jean Guerin. Quelle Seigneurie ! pensez que c'estoit quelque bon garnement de bas lieu. De tels il s'en servoit souvent plustost que d'autres, pourveu qu'ils le servissent fidellement.

AUTRE LETTRE.

MR. DE BRESSIURE, mon Amy,

Je crois que vous sçavez assez que depuis nagueres le Pape, à ma requeste, à pourveu Monsieur d'Evreux † de l'Abbaye de Bourgeuil, & parce que j'ay entendu que vous estes curateur du feu Evesque de Malaizé, qui tenoit ladite Abbaye, & qu'à cause d'icelle il a plusieurs biens qui deuément appartiennent à mondit Sieur d'Evreux, qui est son successeur, je vous prie de tenir la main que le tout soit rendu, car il est bon Diable d'Evesque pour à

† C'estoit Jean
Balue depuis
Cardinal
Voyés Comi-
nes To. 3. pag.
66.

276 ADDITION A L'HISTOIRE

cette heure, je ne sçay ce qu'il sera à l'avenir; il est continuellement occupé à mon service. Je vous en prie encore, Monsieur de Bressiure mon amy, qu'il n'y ayt faute.

*Escrite à Compiègne, le 8. jour d'Aouſt. Signé,
LOUIS. Et plus bas, Merlin.*

Il pense veu cela que Messieurs le Chanoines de son temps ne faisoient grandes élections de leurs Evesques, & qu'il couſoit, tailloit & faisoit tout. Notez aussi qu'il appelle cet Evesque bon Diable. Je pense que ce fut le Cardinal Balé, fait après, il luy rendit bien la pareille depuis.

A U T R E L E T T R E.

MR. DE BRESSIURE,

J'ay esté averty que Mr. de S. Lou est allé devers vous, pour se conseiller à vous de ce qu'il avoit à faire, & m'ebahis bien de ce que ne l'avez pris, veu la grande trahison & mauvaisiè qu'il a faite à l'encontre de moy; & pour ce si voulez que jamais j'aye fiance en vous, s'il est en lieu où vous le puissiez recouvrer, faites le prendre incontinent, car ce m'est fort chose à cœur que ne m'avez averty de son allée. Je vous prie que me fassiez sçavoir ce qui en est.

*Escrite au Pleſſis du Parc ce 16. jour de Janvier.
Signé, LOUIS. Et plus bas, De Chaumont.*

Je pense bien que le dit Monsieur de Bressiure fut en grand accessoire après cette lettre receüe pour attrapper ledit Monsieur de S. Lou; car s'il y manqua il ne faut point douter qu'il n'entraſt en méfiance de luy; comme il l'en menaça. Il falloit bien dire que ce Monsieur

DU ROY LOUIS XI. 277

fiour de S. Lou fut grand, puis qu'il l'appelloit Monsieur: j'en ay connu de ses descendants, qui sont aujourd'huy entre autres un que j'ay veu Lieutenant de l'une des Colonelles de Monsieur de Strozze; qui fut tié à la Roche la Beliebrave & vaillant Gentil-homme.

A U T R E L E T T R E.

MR. DE BRESSIURE,

J'ay esté averty que depuis nagueses les Anglois ont arresté le navire de Monsieur des Bordes, & pour ce il se faut donner garde d'eux & en avertir par tout où vous verrez estre à faire, tant par mer que par terre, mesmes à la Rochelle, à S. Jean d'Angely à Xaintes & ailleurs où besoin sera, sans entreprendre sur eux ny leur faire la guerre; & aussi que l'on se donne garde que les marchands d'Angleterre ne manient quelque pratique sous ombre de leurs marchandises, & s'ils prennent quelque chose, qu'on prenne autant sur eux; mais qu'on ne commence pas. Adieu.

Esrite au Plessis du Parc, ce 20. jour de Janvier. Signé, LOUIS. Et plus bas, Amlet.

A U T R E L E T T R E.

MR. DE BRESSIURE,

J'ay receu les lettres que vous m'escrivez, qui font mention d'un nommé Huiffon, que vous dites qu'a fait plusieurs maux en une commiffion qu'il dit avoir euë de moy, & pour ce je veux sçavoir qui est ce Huiffon, & les abus qu'il a fait touchant cette commiffion. Jevous prie qu'incontinent ces lettres veuës vous me l'envoyiez si bien lié; & garrotté, & si

278 ADDITION A L'HISTOIRE

seurement accompagné, qu'il ne s'échappe point, ensemble les informations qui ont esté faites à l'encontre de luy, & qu'il n'y ait point de faute; & me faites soudain sçavoir de vos nouvelles, pour faire les preparatifs des nopces du galand avec une potence.

*Escrite à la haste du Plessis du Parc, le 30. Juin.
Signé, LOUIS. Et plus bas, J'esme.*

Il n'y a personne qui voyant cette lettre, ne die que le pauvre Diable aussi tost arrivé aussi tost depeesché, car il escrivoit de colere & à la haste.

A U T R E L E T T R E .

MR. DE BRESSIURE, mon Amy,

J'envoye presentement mon fils de Beaujeu en Guyenne. Je vous prie sur tout le plaisir & service que me sçauriez jamais faire, que vous l'accompagniez & obeissiez comme à moy: & au surplus donnez bonne provision par tout & ne le perdez point de veuë, ainsi que plus au long j'ay chargé Mr. d'Achon de vous dire. Je vous prie que le veuillez croire de ce qu'il vous dira de par moy.

*Escrite à Roze, ce 7. jour de May. Signé,
LOUIS. Et plus bas, Johier.*

Il montre par cette-cy, qu'il ne se fioit en son propre gendre, puis qu'il mande audit Sieur de Bressiure de ne le perdre de veuë.

A U T R E L E T T R E.

MR. DE BRESSIURE mon Amy,

J'ay reçu vos lettres, & au regard de la confiscation de Madame de la Roche-foucault, c'est bien la raison que Mr. de Maillé l'ayt, puis qu'il l'a épousée : car mal sur mal n'est pas santé ; & vous remercie tant que je puis de la bonne diligence que vous faites en la commission que je vous ay donnée, & defenses que vous avez fait faire qu'on ne touchast point aux Bretons, & vous prie derechef qu'on les fasse bien traiter & qu'on ne leur demande rien.

Monfieur de Bressiure mon amy, j'en voye mon fils Monsieur de Beaujeu par delà, pour pourvoir à tout ce qui sera necessaire en Guyenne. Je vous prie ne l'abandonnez point & m'y servez, comme en vous j'ay confiance.

Escrite à Bray sur Somme. ce 10. jour de May. Signé, LOUIS. Et plus bas, Jeline.

A U T R E L E T T R E.

MR. DE BRESSIURE,

J'ay appointé avec Madame de Belleville de la place du Montagu, & Blanchefort y va pour en prendre la possession pour moy, & pource que, comme vous sçavez, il est besoin d'y mettre des gens dedans jusques à ce que j'y aye pourveu, qui sera bien brief, je vous prie qu'incontinent ces let-

280 ADDITION A L'HISTOIRE

tres receües , en toute diligence vous lay envoyiez audit lieu de Montagu 30. ou 40. Gentils-hommes bien feurs , & qu'ils y foient Samedy prochain , bien habillez & en point , & que chacun d'eux ayt une bonne arbaleste ; mais qu'ils ne fassent point de bruit , & quand ils approcheront dudit Montagu , qu'ils envoient dedans ledit Blanchefort , pour leur faire sçavoir leur venue.

Monsieur de Breffiere mon amy , vous sçavez que cecy metouche fort ; je vous prie qu'y fassiez si bonne diligence qu'il n'y ait point de faute , qu'ils y soyent audit jour , & que ce soient gens de qui vous tenez secreté & qui ne soient point Seigneurs dequoy on ne se puisse bien ayder.

*Escrive à Sablé, ce 2. jour du mois d'Aoust.
Signé, Louis. Et plus bas, Thilhart.*

Cette lettre montre le bel equipage auquel il vouloit ces Gentils-hommes entrer en la place , & sur tout avec leurs bonnes arbalestes & bien habillez ; aussi qu'il ne veut point de Seigneurs qui ne sçachent bien servir pour faire trop des grands : il veut des Gentils-hommes moyens & desquels on s'asseure plus , & qui sont plus de fatigue que ces grands.

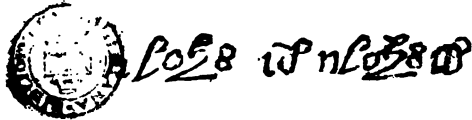
Sans aller plus avant & sans parler davantage de ce Roy , il faut dire & avouër que ce fut un grand Roy , tant pour grandes affaires d'Etat , ainsi que Philippes de Comines le figure tres bien , que pour la vaillance & la guerre , ainsi qu'il le fit bien paroistre à la bataille de Montlhery , qu'il donna bravement , sans s'estonner des plus grands de son Royaume qui s'estoient levez

vez & bandez pour le bien public.

J'ay ouy dire à une Dame notable, que le Roy François le louoit extremement, fors qu'il estoit un peu trop cruel & sanguinaire, & que c'estoit luy qui avoit mis les Roys de France hors de Page ; car devant luy (disoit il) les Roys n'estoient que des demy-Roys, & n'avoient encore gagné l'autorité & la préeminence sur leur Royaume comme depuis ; mesmes que les Estats & Cours de Parlement se mesloient fort de controller & censurer leurs actions, volontez & ordonnances, au lieu que celui-cy assemblant ses Estats & Cours, ils ne disoient & ne faisoient rien sinon ce qu'il vouloit, jugeoit & ordonnoit, condamnoit, pardonnoit, absolvoit, le tout à son bon-plaisir : & disoit le Roy François, qu'ainsi il falloit regner ; qu'il sembloit le Juge de Montravel en Perigord qui estoit de son temps, & avoit porté long-temps les armes de-là les Monts & bon compagnon, qui faisoit & jettoit ses sentences comme il luy plaisoit ; & si par çason appelloit, il avoit toujours prés de sa chaire une grande espee à deux mains, qu'il portoit souvent, il la desgainoit soudain, & avec son cap de Diou l'approchoit du col du pauvre appellant, & luy faisoit si belle peur, le menaçant de luy couper tout à net s'il ne desistoit de l'appel ; en sorte qu'il estoit contraint de subir à la sentence telle quelle qu'il eust prononcée. Le conte en est plaisant, & le proverbe en court encore aujourd'huy au pays : Il ressemble le Juge de Montravel, qui veut estre bien creu, & craint en son dire & sentence comme il luy plait.

Or

Or d'autant que ces lettres de ce grand Roy que j'ay produites , & d'autres point aussi , j'ay apperceu & consideré son signet, tres-beau certes & fait de bonne main, mais un peu bizarre : j'ay avisé de le contrefaire & le montrer ; bien que je sçache qu'il s'en trouvera assez , voire quasi à revendre , dans les Chambres du Parlement & des Comptes , peut-estre pareils & semblables aux miens , sans rien changer aux precedentes : le signet est donc tel :



Je laisse à juger aux gens d'esprit la forme de la lettre, en forte que peut-estre un bon escrivain n'y sçauroit que mordre ni censurer en son art d'ortographe , & mesmes en sa dernière lettre de S. Pour achever Louys & couronner la fin de nos petits contes de nostre grand Roy , il faut que je fasse celuy-cy & puis plus , car il le vaut , que j'ay leu dans la Chronique de Savoye.

Le Pape Eugene ayant envoyé une fois vers luy un grand , suffisant & docte personnage du païs de Grece & Archevesque de Nicée, nommé Bessarion, pour son Legat à moyenner la paix entre luy & le Duc de Bourgogne Charles ; ce bon Docteur n'estant si bon Courtisan comme bon Philosophe , & ne sçachant discerner la grandeur de l'un à l'autre , & du Seigneur au Vassal , il s'en va premièrement vers le Duc ; duquel ayant eu sa depefche , s'en alla apres fort nesciemment trouver le Roy, qui

qui trouva fort eſtrange la façon de ce pauvre Philoſophe , d'avoit abordé premier le Vaſſal que le Seigneur, cuidant que ce fuſt par quelque mépris : nonobſtant il ouï ſa harangue philoſophale tellement quelle-ment ; en après d'un viſage moitié courroucé , moitié ridicule & de mépris , & luy ayant mis la main doucement ſur la barbe reverenciale, de meſme que fit le bon homme Hommenas quand il filoit les moutaches de la ſienne , parlant des miracles des Decretales dans le bon rompu Rabelais, il luy dit , Monsieur le Reverend , *Barbara Græca genus retinent , quòd habere ſolebant.*

Et ſans luy faire autre reſponſe, le planta là tout eſbahy , & quant & quant luy fit dire par quelque autre qu'il euſt à ſe retirer, & qu'il n'auroit autre reſponſe ny depeſche ; de laquelle ledit pauvre Reverendiſſime eut tel déplaiſir & dépit , que retourné à Rome il en mourut.

Où Diable ce Roy avoit-il appris ces vers , pour les dire & pratiquer ſi bien à propos ?

Il ne redoutoit gueres le Pape ny d'autres de ſon temps ; outre que l'humeur lui priſtilla deſſus de pointiller ſur ce point d'honneur & de preſceance , qui devoit pourtant excuſer ce bon Prelat ; car il y alloit à la bonne foy , & en prenoit le patron ſur les ceremonies de l'Egliſe : *Quia qui canit magnam Miſſam , vadit ultimus in proceſſione & eſt major.*

Sur quoy je laiſſe à diſcourir à de plus grands perſonnages que moy, ſi ce bon homme de Prelat failloit là , & à qui on doit pluſtoſt adreſſer ſa parole & ſon Ambaſſade, au grand ou au petit.

Je n'allegue pour moy que cet exemple judicieux arrivé de nostre temps du bon Pape Pié V. qui envoya au Roy d'Espagne Dom Philippes , plustost son neveu le Cardinal Alexandrin , qu'à nostre grand Roy Charles IX. quand il le vint trouver à Blois, comme je vis en poste , estant allé en Espagne premier par mer. A ce conte le Roy Charles se devoit estomaquer , mais point; car avant luy le Pape Paul III. Farneze avoit envoyé son neveu Alexandre Farneze au Roy François , premier qu'à l'Empereur. Quelques-uns disoient que c'estoit en son chemin faisant à passer par la France, & plus commode pour aller trouver l'Empereur en Flandres, où il estoit pour lors. Je m'en rapporte du tout au dire des plus grands personnages que moy.

Comparaison du Regne du Roy Louis XII. à celui du Roy Louis XI. Tirée de l'histoire du Roy Louis XII. par CLAUDE DE SEYSSSEL. Evêque de Marseille depuis Archevêque de Turin.

*L'Histoire
Anecdote du
Roy Louis XI.
que Mr. Varil-
las a donnée au
public est pres-
que toute tirée
de cette compa-
raison avec
cette difference
qu'il a ampli-
fié plusieurs
endroits au
prejudice de
l'honneur de
à ce Roy.*

IL convient parler du Roy Louis XI, fils du Roi Charles VII. & de son Regne. Pour- tant que plusieurs gens qui ont eité de son temps (lesquels pour ce qu'ils n'ont pas de ce Regne, tant de bienfaits ou d'autorité qu'ils voudroient, combien que plus à l'aventure, qu'il ne leur est deu) parlent incessamment de luy, de ses faits & de ses diçts, & le haut louent jusques aux cieux, disans qu'il a esté le plus sage, le plus puissant, le plus liberal, le plus vaillant, & le plus heureux qui jamais fut en France. Et neantmoins par ce que j'ay pu sçavoir à la verité de luy & de

DU ROY LOUIS XI. 285

de son Regne , & qui est tout notoire & de frefche memoire entre toutes gens , il a eté (toutes choses dignes de louanges à un Prince considerées) moins à louer beaucoup que le Roy Louis qui est à present. Et son Regne est autant different du Regne moderne , comme l'Empire de Domitian de celuy de Trajan. Si ne veux-je pas pourtant detracter à ses vertus & louanges qui sont grandes , mais il convient rendre à un chacun son los , sans flater ny épargner l'un ny l'autre.

Pour venir au commencement de son Regne , il est notoire fût pour la cruauté de son Pere , ou comme est l'opinion de plusieurs , pour sa temerité , qu'il fut l'espace de sept ans & plus , si hay & soupçonné de son dit Pere , que pour seureté que on luy presentât , ne s'osa fier de venir en son pouvoir , ains pour crainte de sa personne , fut contraint s'enfuir à celuy , qui avoit eté ennemi capital de son dit Pere , jaçoit qu'il fut reconcilié , & par le tems qu'il fut en Flandre fuitif , luy ny ceux qui l'avoient suivy ne desiroient ne demandoient aucune chose tant que la mort de son dit Pere : si s'en enquerioient les aucuns par augures & devinemens , les autres par Astrologie , & plusieurs par nigromance : & outre ce y avoit des serviteurs domestiques dudit Roy qui s'attendoient avoir grand loyer du fils , pour luy faire sçavoir à toute diligence la maladie & la mort du Pere.

Après que par la mort de son Pere , il eut ce que tant il avoit désiré & qu'il fut couronné Roy , il commença à éloigner & mépriser les Princes & grands Seigneurs du Royaume , & à plusieurs osta & aux autres diminua les Offices & Etats qu'ils avoient du

286 ADDITION A L'HISTOIRE

du Roy Charles son Pere, & persecuta plusieurs des principaux serviteurs de son dit feu Pere qu'il mescroyoit l'avoir imputé vers luy, & se gouvernoit & servoit d'aucuns petits personnages, gens audacieux, & pressés à faire ses volontés.

Aussy fit-il les deffenses des chasses dont il se delectoit grandement, si aspres, & si rigoureuses, qu'il étoit plus remissible de tuer un homme qu'un cerf ou un sanglier.

Pour lesquelles choses, les Princes & grands Seigneurs du Royaume voyans son esprit & sa maniere de vivre, eurent si grande crainte, & tant se mecontenterent de luy, mesmement Charles son frere, François, Duc de Bretagne, Charles, Comte de Charollois, fils du Duc Philippe de Bourgogne, Jean, Duc de Bourbon, Jaques, Duc de Nemours, Jean, Comte d'Armagnac, Louis, Comte de saint Paul, & presque tous les autres Princes & grands Seigneurs, qu'ils conspirerent & se mirent en armes contre luy, sous ombre toutefois du bien public, mais à la verité pour lui faire perdre le Royaume, ensemble la vie. Et apres la bataille que ledit Comte de Charollois eut contre luy à Mont-le-Hery, tous lesdits Princes le vinrent assieger dans Paris, où il s'estoit retiré, mais en usant de son sens & de son astuce, il traitta par secrets messagers l'appointement avec les principaux, leur promettant & accordant ce qu'ils demanderent, tellement qu'il les fit desassembler.

Après qu'ils furent ainsi séparés, & par ce moyen leurs forces rompues, ainsi qu'il trouvoit les occasions, courut sus à un chacun d'eux, & plusieurs en affola, avant qu'ils pussent avoir secours les uns des autres, dont
les

les premiers furent Charles , son frere , & Jean Comte d'Armagnac , car il chassa l'un du Duché de Normandie qu'il luy avoit accordé par le Traitté , & l'autre fut tué en la Cité de Lectore ; après qu'il se fut rendu , & qu'il eut pris foy & seureté des Lieutenans dudit Roy Louis. Plusieurs y a qui disent (ce que toutefois je n'affirme pas) qu'il fut cause de faire mourir sondit frere par poison , mais bien est chose certaine , qu'il n'ût jamais fiance en luy , tant il vesquit , & ne fût pas deplaisant de sa mort.

*Voyez cy-de-
vant p. 211.*

Aussi fit il detenir prisonnier le Duc Jean d'Alençon , qu'il avoit delivré de prison , à son nouvel avènement. Pourtant qu'il fut trouvé avoir depuis eu intelligence avec les Anglois ; & les Bretons , & apres qu'il fut mort , fut pareillement pris le Duc René son fils , par soupçon , & par son commandement detenu tant qu'il vesquit à Paris , & procedé contre luy comme criminel de leze majesté.

Il se vangea bien pareillement par succession des temps , desdits Louis , Comte de saint Paul qu'il avoit fait Connestable de France , & Jaques , Duc de Nemours , lesquels par sentence de la Cour souveraine du Parlement de Paris , furent publiquement decapitez & aucuns des Conseillers de laditte Cour , pourtant qu'ils avoient esté d'opinion de mitiger la peine dudit Jaques , Duc de Nemours , furent par ce Roy suspendus de leurs Offices.

Au regard du Duc Jean de Bourbon , combien que pour l'amour de sa sœur , qu'il avoit epousée , il ne le persecutât pas si avant , si l'eut-il toujours en haine & soupçon , & chercha plusieurs occasions pour luy courir
sus ,

288 ADDITION A L'HISTOIRE

fus, jusques à luy envoyer de ses ministres, gens de petite condition, pour luy faire sous couleur de justice plusieurs choses bien aigres & intolerables, pensant pour le grand cœur qu'il connoissoit en luy le provoquer à faire quelque violence ou resistance, mais cognoissant iceluy Duc, à quelle fin tout se faisoit, l'endura patiemment & echapa par tolerance & dissimulation.

En tant que touche René, Roy de Sicile Duc d'Anjou & Comte de Provence son oncle, & Charles d'Anjou, Comte du Maine son cousin, combien qu'il ne les persecutât par guerre, toutefois il n'avoit amour ne fiance à eux pourtant même que ledit Charles, qui estoit avec luy à la bataille de Mont-le-Hery, l'abandonna & s'enfuit avec une grande partie des gens d'armes, dont il avoit la conduite, qui ne fut pas sans soupçon d'avoir intelligence avec les ennemis du Roy, & pour cette raison ne voulut jamais donner aide ny contort auxdits René & Charles à la conqueste & recouvrement du Royaume de Naples, que Dom Alfonse Roy d'Arragon leur avoit par force tollu, & apres sa mort, l'avoit laissé à Dom Ferrande son fils bastard, car ledit Roy craignoit que sedits oncle & cousin ne fussent trop grands & trop puissans. Jaçoit que apres la mort dudit Roy René il donna aide audit Charles Comte du Maine, contre René Duc de Lorraine, pour obtenir le Comté de Provence, dont apres iceluy Charles mourant sans hoirs, le laissa heritier.

Au regard du bon Charles, Duc d'Orleans pere de nostre Roy Louis, jaçoit que jamais ne voulut consentir à la conspiration & conjuration des autres Princes, ains toujours

jours fut loyal envers ledit Roy Louis, toutefois il en fit toujours bien peu d'estime, tellement que luy ayant iceluy Duc, comme loyal sujet bon parent & sage Prince, fait plusieurs remontrances, pour l'induire à se reconcilier & bien vivre avec lesdits Princes, le contemna de paroles, sans avoir regard à la majesté de sa vieillesse, ni à sa loyauté, dont de regret qu'il en eut & autrement, pour debilité de sa personne, il fina sa vie dedans deux jours.

On croit qu'il doit y avoir douze.

Après sa mort, n'usa pas ledit Roi de plus grande humanité envers son fils à present regnant, qu'il avoit fait envers le pere, ains tacha *le faire nourrir de sorte*, qu'il n'eut cœur ne entendement pour mal faire à luy, ne à ses enfans, tant étoit soupçonneux, & usa envers luy de beaucoup de rudesses, mais entre autres le contraignit par force & menaces d'épouser Madame Jeanne sa fille, femme toutefois bien sage devote & honnelle, mais moult difforme de sa personne, & inhabile à porter enfans, voulant par la sterilité de sa fille luy tollir le pouvoir & l'espoir d'avoir lignée, tant avoit en haine le sang Royal.

La Duchesse d'Orleans sa mere prit le soin elle mesme de l'Education de son fils, & luy donna de tres bons maîtres sur tous pour l'histoire qu'il sçavoit tres bien. St. Gelais.

Mais il ne se put pas si aisément venger dudit Charles de Bourgogne qui tantoit apres succeda à son pere, ny du Duc François de Bretagne pourtant qu'ils estoient plus puissans que les autres, mais eut par longtems guerre avec eux & fit plusieurs treves & appointemens, & finalement le Duc de Bretagne si bien se defendit & gouverna qu'il eut la paix avec luy & demeura en son entier; mais ledit Charles Duc de Bourgogne qui estoit impatient de repos, apres plusieurs guerres qu'il eut, en diverses fortunes avec les François soy confiant des treves, qu'il avoit avec

ledit Roy Louis, s'en alla assieger la Cité de Nuis sur le Rhin, où il resista à la puissance de l'Empereur Federic, & de tout l'Empire & eut contre eux victoire; de laquelle tant se en orgueillit, que en s'en retournant, prit toute la Duché de Lorraine, & apres s'en alla contre les Suisses par lesquels fut vaincu en deux Batailles, & finalement ayant rassemblé son armée & assiégré la ville de Nancy en Lorraine au cœur du grand hiver, plus par obstination, que par sens, fut par René Duc de Lorraine, à l'aide desdits Suisses & de aucuns hommes desdits François, que le Roy Louis, (pour ce que la treve duroit encore) avoit cassés, deffait & tué.

Et bien apparut apres sa mort, combien ledit Roy Louis craignoit que les Princes de son sang fussent grands; car combien que Dame Marie seule fille & heritiere d'iceluy Duc Charles, luy suppliat, que son plaisir fut luy donner à mary l'un desdits Princes de son sang tel qu'il voudroit, entendant par ce moyen remettre sa personne & ses biens, en la puissance dudit Roy Louis; toutefois il refusa le party, craignant que celuy qui l'epouseroit, estant accru de si grosses Seigneuries, ne fut apres trop puissant, dont laditte Dame soy voyant hors d'espoir d'avoir amitié avec ledit Roy, pour se garder de sa fureur, & resister à la force qu'il luy faisoit, fut contrainte s'allier en Allemagne, & epousa Maximilien Duc d'Autriche, fils dudit Empereur Federic, qui fut le commencement de plusieurs guerres, qui ont depuis esté entre ledit Maximilien, & la maison de France, lesquelles encore n'ont pris fin, & Dieu veuille qu'elle y soit de nostre tems.

DU ROY LOUIS XI. 291.

Un seul y eut de la maison de France que ledit Roy Louis XI. aima & honora tant qu'il vesquit, c'est à sçavoir Pierre Seigneur de Beaujeu frere puîné dudit Jean Duc de Bourbon, auquel pour ce qu'il le connoissoit homme paisible, benin, & de bon vouloir, sans mauvaistié ny tromperie, il donna en mariage Madame Anne sa fille aînée qui estoit lors l'une des plus belles & des plus honnestes Dames que l'on sçeut, & est encore des plus sages & des plus vertueuses, & au surplus luy fit d'autres grands biens, † & luy donna plusieurs charges moult honorables, & finalement (connoissant approcher la fin de ses jours) ordonna que luy & saditte femme, eussent le gouvernement & manient principal de la personne & des affaires de Charles son fils & successeur & le leur recommanda plus que à nul autre, combien que aucuns qui estoient aupres dudit Roy Louis à ses derniers jours ayent affirmé depuis, que s'il fut echappé & guery de saditte maladie, il avoit intention de chasser ledit Seigneur de Beaujeu, à quoy toutefois je n'ajoute pas grande foy, mais quoy qu'il soit excepté cestuy cy tant seulement, tous ses autres parens, il deffit, rabaisa ou mesprisa.

† Elle est morte en 1522.

Et certainement doit bien estre jugé cruel, s'il avoit si mauvais courage envers eux, sans qu'ils luy eussent meffait, & s'il les avoit offensé & provoqué tellement qu'il ne les cuidat pas estre bien reconciliez, ny avoir bon vouloir envers luy, il n'avoit pas esté bien sage de les irriter & provoquer, mais encore que sans leur avoir en rien meffait, il les connut de mauvaise & perverse volonté envers luy & son Royaume, si faut il dire

292 ADDITION A L'HISTOIRE

qu'il estoit bien malheureux, d'avoir trouvé tels parens desquels il estoit contraint se defier & garder, là où il s'en deut servir, aider, & honorer.

Mais tant fut grand le soupçon & crainte qu'il eut de ses parens, que de son seul fils mesme, qui encores estoit enfant, avoit soucy qu'il n'eut le cœur trop grand, & que par ce moyen venant en aage, par l'instigation des Princes, ne luy fit quelquefois, ce qu'il avoit fait à son pere, & à cette cause le faisoit nourrir au Chateau d'Amboise, entre les femmes, avec un petit nombre d'hommes qui n'estoit pas de grande etoffe, & ne vouloit en maniere quelconque, que autres gens l'allassent veoir ny passassent par la ville d'Amboise, mesmement nobles hommes & gens d'Etat, dont par long temps a esté grand doute entre plusieurs gens, s'il estoit mort ou vif, & pour ce que Messire Imbert de Baternay Seigneur du Bouchage (lequel par ses sens & vertus, a esté continuellement des plus privés serviteurs dudit Roy Louis) estant une fois, par son commandement, allé veoir ledit Dauphin, le mena un bien peu d'espace & de temps, hors de laditte ville d'Amboise, & luy fit voler quelque perdreau, pour le recreer, cuidant faire plaisir audit Roy son maistre, iceluy Roy s'en courrouça aigrement, comme si par ce moyen il avoit commencé luy donner cœur de fortir & connoistre le monde.

Envers sa femme aussi la Reyne Charlotte de Savoye, il ne fut pas plus humain, ny plus courtois que envers les autres; car outre que par un bien long temps & tant qu'il fut en aage vigoureux, il luy tint bien mauvaise loyauté de sa personne, il la tint toujours peti-

petitement accompagnée , & accoutrée la plus part du temps en quelque chateau où il l'alloit veoir quelquefois , plus pour desir d'avoir lignée que pour plaisir qu'il prit avec elle , & pour la crainte qu'elle avoit de luy & pour autres rudesses qu'il luy faisoit souvent , est bien acroire qu'elle n'avoit pas grandes voluptés ny grands passetemps en sa compagnie , mais qui pis est à la fin de ses jours il l'envoya en Dauphiné & deffendit expressement qu'elle ne fut point aupres de son fils quand il seroit Roy.

Au regard de ses serviteurs & domestiques, jaçoit qu'il leur fit de grands biens , & les enrichit en peu de temps , & pareillement toutes autres gens dont il se vouloit servir , autant ou plus que jamais fit Roy , il avoit toutesfois un esprit si variable & si inconstant & estoit au surplus si craint de tous , qu'il n'y avoit celuy , tant fut pres de luy ny en sa grace , qu'il ne le regardât en grand crainte : car bien souvent par petites occasions & legers soupçons , ceux qu'il avoit élevés jusques au ciel , & desquels sembloit qu'il se fiat du tout , il les chassoit à leur grand honte , ou à tout le moins confusion , combien qu'il ne leur ostoit point les biens qu'il leur avoit fait , s'il n'y avoit grand cause , mais par effet il n'y avoit celuy autour de luy tant le connoissoient dangereux & muable qui fut sur de son estat , & de cela , comme je cuide , advint plusieurs fois , que ceux dont plus il se fioit , & que plus il avoit honorés & élevés , craignans sa legereté & variation , se sont trouvés avoir conspiré contre sa personne & son Etat , entre lesquels pourtant que je ne les veux pas tous nommer & pour cause , furent Charles de Melun , † & le Cardinal Ballue.

† Il a été
decapité à An-
dellis en 1468.
Chronique
scandaleuse.
P. 115.

Or s'il estoit crainct & peu aimé des Princes & des grands en general, si estoit il encore plus hay du peuple, lequel il chargea de son temps si fort de tailles, pour l'horrible depense qu'il faisoit à la guerre & à la gendarmerie, & aussy pour les grands dons qu'il faisoit aux Eglises & gens particuliers, que plusieurs menages en Normandie, en Languedoc, & autres lieux de son Royaume, estoient contraincts abandonner leurs heritages, & s'en aller hors dudit Royaume, & quelque remontrance qui luy fut faite par aucuns bons & notables Prelats & religieux, de rabaisser lesdites tailles, jamais on ne luy put persuader, en quelque extremite de maladie qu'il fut, disant qu'il estoit forcé ainsy faire ou laisser perdre & gaster le Royaume, & ceux qui se parforçoient luy persuader, il les estimoit ses ennemis & du Royaume, ou gens ignorans les affaires d'iceluy, du nombre desquels furent l'Archevesque de Tours † Cardinal du saint siege Apostolique, & l'Evesque d'Alby, † gens Sages de grand doctrine, & de vie exemplaire.

† *Elie de Bourdeille.*

† *Jean Gouffrey ou Louis d'Amboise.*

En somme toute son etude son desir & ses fins estoient d'estre crainct & obeï de tous, & pour cette cause tâchoit à rabaisser les grands, affin qu'ils fussent plus crainctifs & obeïssans, & avançoit & enrichissoit promptement les petits & moyens dont il se vouloit servir, affin qu'ils obeïssent à toutes ses volontés, sans avoir autre regard à Dieu ny aux hommes: il tâchoit aussy d'avoir grand nombre de gens de guerre, & les bien entretenir & contenter, tant les capitaines que les soldats, non pas seulement pour resister à ses ennemis & les opprimer si bon luy sembloit, mais aussy pour tenir ses sujets en crainte & obeïssance, mes-

mement les grands, car pour l'imagination qu'il avoit contre eux, il entroit facilement en soupçon de plusieurs gens, & croyoit légèrement aux rapporteurs, de sorte que bien souvent sans grans indices, il faisoit prendre & gehenner plusieurs gens tant nobles qu'autres, & quelquefois, comme l'on dit, mourir, dont puis apres etant averty de leur innocence, se repentoit & tachoit de l'amen-der, en quelque façon; & s'il le commandoit chaudement, il avoit Tristan l'Hermitte son Prevost des Marechaux, homme sans pitié, qui l'executoit aussy promptement, & n'y avoit de luy aucun appel, tellement que l'on voyoit autour des lieux où ledit Roy se tenoit, grand nombre de gens pendus aux arbres, & les prisons & autres maisons circonvoisines, pleines de prisonniers, lesquels on oyoit bien souvent de jour & de nuit crier pour les tourmens qu'on leur faisoit, sans ceux qui estoient secretement jettés en la riviere.

Il estoit neantmoins aumosnier & faisoit de grands biens aux Eglises, non pas tant seulement au Royaume, mais en plusieurs autres quartiers où il mettoit sa devotion & fantaisie, mais ce n'estoit que pour cuider prolonger sa vie, ce que l'on appercevoit assés, parce qu'il ne demandoit jamais aux gens d'Eglise, ausquels il faisoit ces dons, qu'ils priaissent pour la remission de ses pechés, mais tant seulement pour sa prosperité santé & longue vie, tellement que faisant une fois reciter par un prestre l'Oraison que l'on faisoit en l'Eglise à saint Eutrope, auquel il s'estoit voué & recommandé, & voyant qu'elle contenoit & requeroit pour avoir santé de l'ame & du corps, commanda que l'on ôtât ce

mot l'ame , disant que c'estoit assés que ledit Saint luy fit avoir santé du corps , sans l'importuner de tant de choses , & luy sembloit (combien qu'il s'abusât) de pouvoir corrompre & gagner par dons Dieu & les Saints , que nous devons placquer par bonnes œuvres & par amendement de nos pechés , ce qu'il ne faisoit mie , ains entre autres choses il oppressa plusieurs fois la liberté Ecclesiastique , car il vouloit que tous benefices , non pas seulement les Evechés , ains les Abbayes & Dignités fussent conferés à sa volonté , quelques fois à gens de guerre ou autres tels qu'il choissoit , & ceux qui luy contredisoient traittoit de sorte , que bien peu de gens se trouvoient qui luy osassent desobeir , pour quelconque homme qu'il requit , & outre ce faisoit souvent pour autres causes arrester , bannir , emprisonner & maltraiter de son autorité Legats du Pape , Cardinaux , Prelats . & autres gens d'Eglise , & iceux spolier du revenu de leurs benefices † .

† C'est un Ecclesiastique qui parle & qui prend peut estre trop en ce la le party de ses Confreres.

Pareillement les mariages que les saints Canons veulent sur toutes choses estre contractez de franche volonté & sans contrainte , il faisoit souvent faire à son plaisir , pour enrichir ses serviteurs , maugré les pères meres & parens des femmes quand elles avoient grands mariages , ou grosses successions.

Sa devotion sembloit plus superstitieuse que Religieuse , car à quelque image ou Eglise de Dieu & des Saints , & mesmement de Notre Dame qu'il entendit que le peuple eut devotion , & où se fit quelques miracles , il y alloit faire ses offrandes ou y envoyoit homme expres : il avoit au surplus son chapeau tout plein d'images , la pluspart de plomb ou d'estain , lesquelles à tous propos quand

quand il luy venoit quelques nouvelles bonnes ou mauvaises, ou que sa fantaisie luy prenoit, il baïsoit, se ruant à genous quelque part qu'il se trouvat si soudainement quelques fois, qu'il sembloit plus blessé d'entendement que sage homme, & s'il sçavoit quelque homme que l'on estimât de sainte vie, il tachoit l'avoir en quelque pays qu'il fut & quoy qu'il luy coutât, ainſy qu'il fit de frere Francisque de Paule, qui depuis fonda l'Ordre des Minimes, lequel à grande difficulté il fit amener de Calabre, esperant par ses prieres & merites obtenir santé & guerison.

Il estoit pourtant au surplus moult sage & clairvoyant en ses affaires & soudain à exccuter ses entreprises, hardy de sa personne & plus aisé à decevoir autruy qu'à se laisser tromper, car il avoit un entendement aigu, & cauteleux, & un parler artificieux & captieux, prompt à gaudifferie & cavillation.

Il tint outre plus tous les moyens qu'il put pour garder que l'argent ne fortit de son Royaume, & à cette cause, n'usoit jamais gueres d'habillemens riches & mesmement de soye, ny aussy de fourures precieuses, affin de donner exemple aux autres de ainſy faire & que par ce moyen ils n'employassent argent en draps de soye, en Martres ny autres cheres fourures que l'on apporte des pays estrangers.

Aussy ne voulut il jamais envoyer armée hors des limites du Royaume, combien qu'il y fut par plusieurs fois incité, comme l'on dit par les Italiens.

Et par effect il tint de son temps par son sens & par sa puissance, son Royaume en gran-

grande obeissance, feureté & reputation, & les subjets & aussy les voisins en grande crainte & soupçon, lesquelles choses, si nous voulons croire Ciceron en ses Philippiques doivent plus estre attribuées à imbecilité qu'à gloire; car comme il dit, c'est chose glorieuse à un Prince de bien meriter envers la chose publique, & d'estre loué, honoré, aimé & chery des subjets, mais d'estre craint & hay, c'est chose detestable & imbecille: & aussy le Philosophe dit en ses Politiques, que la nature d'un Tyran, est tacher d'estre craint, & d'un bon Prince d'estre aimé: & comme dit Ciceron au second livre de ses Offices, celuy qui est craint est hay, & celuy qui de tous est hay, bien seroit expedient qu'il fut mort, mais encore qu'ils vivent & prosperent si sont ils assés punis, parce qu'il est consequent & necessaire qu'ils craignent ceux, desquels ils veulent estre craints, ainsy que faisoit ledit Roy Louis lequel comme dit a été, n'estoit pas tant seulement en crainte de ses subjets, & mesmement des Princes & deses mesmes parens, mais de son fils propre encore enfant, craignoit l'aage & la virilité: & bien se declara evidemment la crainte qu'il avoit de ses sujets quand il ouit dire que le Duc *Galeas Sforce* avoit été par aucuns Milanois occis en la Cité de Milan, † en jour de feste & en l'Eglise, car il augmenta la garde autour de sa personne, & deffendit qu'on ne laissâ homme approcher de luy, & si aucun s'en efforçoit, commandoit que on l'occit, & outre plus faisoit par un page porter empres luy un epieu (pour se deffendre de qui le voudroit outrager) lequel apres qu'il estoit en sa chambre, tenoit au chevet de son lit & veritablement il apparut bien à sa mort s'il

† En 1476.

estoit

estoit aimé ou hay, car là où toutes sortes de gens s'en jouissoient, bien peu y en eut qui en fussent marris, non pas mesmes de ses serviteurs & de ceux auxquels il avoit fait de grands biens, & plusieurs choses qu'il avoit faites & ordonnées en son vivant, furent par ordonnance des Etats & par Arrest des Parlemens revoquées comme tortionnaires & tyraniques, ensemble ce qui s'en estoit ensui-
vy, & des ministres, dont il usoit pour ex-
cuter ses volontés, les uns furent condam-
nés à mourir, les autres à moindre peine
corporelle, & plusieurs à amendes pecunia-
res, & plus grand nombre en y eut eu de punis,
si la mort ne les eut exemptés.

Lesquelles choses ne sont pas pour avenir
apres la mort de notre Roy, & bien le put on
appercevoir, quand il fut si grevé de mala-
die que ses medecins mesmes & tous ceux qui
estoyent empres luy le tenoient pour mort, †
car dès que le bruit en fut par le Royaume, † *Cela est arrivé au mois*
l'on eut veu mener un si grand dueil par gens *d'Avril 1505.*
de tous etats, comme si chacun eut perdu son
propre enfant, & plus que jamais ne firent de
Roy, dont il soit memoire, & fut bien lors
apperçu, que Dieu avoit plus agreables ses
bonnes œuvres, & le bon traitement qu'il
faisoit à son peuple, que les grandes offran-
des & les vœux dudit Roy Louis XI. car sou-
dainement, là où on le cuidoit mort, revint
en amendement, & depuis toujours est allé
en amendant, de sorte qu'il est apresent à l'ai-
de de Dieu, autant ou plus sain & bien dispo-
sé de son corps, qu'il a été depuis qu'il est
Roy, & croy fermement qu'il a été par ses
merites & pour les prieres du peuple, preser-
vé miraculeusement, ainſy que l'on lit de
Trajan, le bon Empeur, qui miraculeuse-
ment

300 ADDITION A L'HISTOIRE

† C'est à dire
semblement de
terre.

ment fut par Divin secours sauvé du terre-
mot † de la cité d'Antioche, aussi quelques
bonté, que l'on attribue audit Trajan, ice-
luy Roy l'avoit mieux merité que luy, car
oultre ce qu'il fut payen & persecuteur des
Chrétiens, il fut lubrique; non pas tant seu-
lement avec les femmes, mais encore qui est
chose abominable à dire, avec les jeunes gar-
çons, ainsi que Dion le temoigne en sa vie,
ce que l'on ne peut dire de notre Roy, de-
puis qu'il est venu à la Couronne, quant aux
femmes. Du remanent il n'en faut point par-
ler, car il est trop en horreur à tous Fran-
çois, & si ne fût point la justice mieux en-
tretienue à Rome, ny tant augmentée de son
temps, en tout son Empire (qui est le prin-
cipal los qu'on luy baille) qu'elle l'a été en
France, & aux autres pays sujets de ce regne;
car par ce que l'on lit dudit Trajan, & mes-
mes que Pline l'Orateur, qui a écrit ses
louanges, en a dit, il entretint tant seule-
ment & remit en son premier état l'authori-
té du Senat de Rome, & des autres Officiers,
mais cetuy-cy ne s'est contenté de conserver
& maintenir l'authorité & prerogative de ses
Cours Souveraines, qui sont les Senats de
France, en la maniere qu'il les avoit trou-
vées & qu'elles avoient été instituées, mais
en a erigé de nouvelles, & par bonnes Or-
donnances autorisé les anciennes & refor-
mé les abus sans avoir acceptation de per-
sonnes, ainsi qu'il a été dit dessus, dont il
fait beaucoup plus à louer, & s'en doit-on
bien émerveiller, pour autant que Trajan
avoit été élu & choisy par Nerva son prede-
cesseur qui l'adopta par le consentement du
Senat & du peuple Romain, etant desia con-
nu & experimenté homme de sens & de ver-
tu,

tu, & que l'Empire ne luy estoit point deu par droit de suceffion, ny par lignée aucunement. Donc estoit chose bien aisée à un bon Prince, choisir entre ses sujets un bon & vaillant homme digne de luy succeder, mais le Roi Louis dont nous parlons est parvenu à la Couronne par lignée & par nature, non point par election, & si a été en son jeune & florissant âge, nourry † plustost en lubricité & lasciveté (afin qu'il fut imbecille d'entendement, & n'eut sens, ny auctorité pour avoir fuitte, ny credit) que en vertus & choses requises pour regner, comme il a été dit cy-dessus, mais la bonté de sa nature & la noblesse & hauteffe de son cœur a vaincu & surmonté par propre vertu, & sans imitation d'autrui toutes delices & nourriture, tout ainſy que Hercules vainquit les monſtres par sa prouesse que Junon luy avoit envoyés pour le detruire & affoler, & si a acquis les vertus & mœurs dignes de regner & est parvenu au Royaume, digne de ses mœurs, contre l'opinion dudit Roy Louis XI.

† *Le Roy Louis XII. a été très bien élevé. Voyés la Remarque cy-dessus p. 289.*

Or qui est donc celuy tant soit peu depourveu de sens & detracteur du temps present qui presume de preferer ledit Roy Louis XI. au Roy Louis XII. à present regnant soit en bonté de nature, en douceur & suavité de mœurs, en attrempance & moderation de cœur & de vouloir, & finalement en heur & felicité de Regne? Certes cetuy-cy de quoy nous parlons, est en faits, en dits & en conditions du tout contraire à celuy, fors en ce seulement que tous deux ont été hardis à la guerre.

Aussy luy sont les choses avenues du tout autrement, car premierement cetuy-cy est venu

venu au Royaume par vraye succession, sans jamais avoir été soupçonné en maniere quelconque, d'y être voulu parvenir par aucun moyen sinistre, vivant ledit Roy Charles VIII; ains tant qu'il vesquit l'honora toujours comme pere, & aima comme fils, combien que ledit Roy Charles, ne luy montrat par aventure pas signe d'amour reciproque: & jaçoit que pour le gouvernement du Royaume il vint en grand different avec Madame *Anne de France*, Duchesse de Bourbon jusques à se mettre aux armes, il n'est pourtant personne vivant qui sçut dire pour verité que jamais il taschat d'usurper ledit Royaume, ains apres que ledit Roy Charles l'eut tenu en prison trois ans ou environ, connoissant l'amour & la loyauté que iceluy Duc d'Orleans, à present Roy, avoit envers luy, mit sa personne entre ses mains, & sous sa seureté vint en la Cité de Rennes à petite compagnie pour epouser la Duchesse de Bretagne, à present Reyne & accomplir le traité de mariage qui avoit été conclu par ledit Duc d'Orleans, & apres la mort dudit Roy Charles, combien qu'il soit à croire qu'il eut grand joye d'être élevé à un si glorieux Royaume, toutefois quand il vint pour faire reverence, & donner l'eau benite au corps du Roy exanimé, qui gisoit sur une table en habillement Royal (ainsy qu'il est de coutume) ne se put contenir, pour l'amour naturel qu'il luy portoit, qu'il ne pleurat bien chaudement, dont pour la pitié & bonté qu'il avoit usé envers son predecesseur, Dieu permit que les autres fissent le semblable envers luy, car jaçoit qu'il fut en assés lointain degré en ligne collateralle, conjoint audit Roy Charles, toutefois tous les Princes

ces & fujets d'un accord merveilleux, incontinent le tinrent & reputerent comme Roy, & jamais n'y eut Roy au commencement de son regne si paisible en France.

Il a auffy singulierement aimé, avancé, & honoré les Princes de son Royaume, la où l'autre les perfecutoit & rabaiſſoit ou dépriſoit, ainſi que l'on peut voir du Duc *Pierre de Bourbon*, lequel pour ſa bonté & vieillefſe, il a honoré & reveré tant qu'il a veſcu comme ſon pere, & pour ce qu'il n'avoit qu'une ſeule fille laquelle il deſiroit bailler à femme à *Charles de Bourbon Comte de Montpenſier*, avec ſes Duchés, Terres & Seigneuries, pour toujours entretenir & faire grande la Maifon de Bourbon, ledit Seigneur non pas tant ſeulement en a été content, mais a conſenti liberalement que les Duchez de Bourbon & d'Auvergne & autres terres qu'il pretendoit devoir retourner à la Couronne, demeuraffent audit Comte de Montpenſier & aux ſiens, & ſe tient & repute à grande gloire, que par ſon moyen & par ſa liberalité la Maifon de Bourbon ſoit & demeure plus grande & plus puiffante, que jamais ne fut en nul temps, ce que ledit Roy Louis XI. craignoit ſur toutes choſes & de celle & des autres.

Au regard du *Comte d'Engoulefme* ſon neveu & plus prochain parent, il luy a donné la *Duché de Valois*, & qui eſt plus grande choſe, ſa fille unique † en mariage & par effet l'aime auffy cordialement qu'il pourroit eſtre aimé de ſon pere, s'il vivoit, & de ſa mere qui eſt en vie.

Semblablement le *Duc d'Alençon*, les *Comtes de Vendofme*, de *Foix*, & de *Dunois*, qu'il a trouvés jeunes, & celui de *Nevers*, qui de-

† *Madame Claude de France, mariée à François Comte d'Engoulefme, depuis Roy. I. de ce nom, a eu une ſœur Madame Renée de France, mais elle n'étoit pas encore née, n'étant venue au monde qu'en 1510.*

puis

† Engelbert
de Cleves Com-
te de Nevers
mort en 1506.
ce qui fait ju-
ger que l'au-
teur écrivoit
en 1507.

puis peu de temps par le trepas de son pere, † est demeuré en bas âge, il tache à son pou- voir de les faire bien nourrir par gens de bien, & exerciter en toutes choses vertueuses pour le desir qu'il a qu'ils soient gens de cœur & de vertu, ce que ledit Roy Louis XI. craignoit en son fils unique propre, & s'il est question de jouter, ou de faire quelque autre exercice convenable à eux luy-mesme les adresse & incite comme s'ils étoient ses propres enfans, ayant toutefois grand soin qu'ils ne se travaillent trop, & au surplus, touchant leurs terres & affaires, il est aussy curieux qu'ils soient bien conduits, comme de leurs personnes, & pour conclusion il se travaille autant & pense à les faire grands & gens de bien, comme le Roy Louis XI. craignoit que les siens le fussent.

Au regard de la *Reyne Anne* Duchesse de Bretagne sa femme, ain sy qu'il l'avoit honoré vivant ledit Roy Charles, comme sa Dame & Princesse depuis qu'il l'a épousée, l'a toujours tant & si grandement aimée, estimée & chérie, qu'il a en elle mis & déposé tous ses plaisirs & toutes ses delices, ny jamais a été soupçonné d'avoir violé son mariage, ny pris plaisir charnel ny volupté avec autre femme, combien que on luy en ait souvent offert de bien belles & plaisantes, dont un homme ferme & constant eut été bien tenté, & au surplus il luy laisse la totale administration de son Duché de Bretagne, & des terres qu'elle a en France pour le douaire dudit feu Roy Charles, tout ain sy que si elle n'étoit point sa femme, & par effect ne fut jamais Dame mieux traitée ny plus aimée de son mary, aussi certainement elle le merite bien, car de sens, de pruden-

ce,

te, d'honnesteté, de venulté, de courtoisie & de gracieuseté, il en est bien peu qui en approchent, moins qui soient semblables, & nulle qui l'excede, & pour sa parfaicte felicité en ce monde, estoit bien requis audit Roy Louis d'avoir une telle compagne; aussy les vertus & conditions excellentes d'elle, meritoient bien d'avoir pour mary un si grand, si noble, si bon, & si heureux Roy.

Et tant que touche ses serviteurs domestiques & autres gens dont il se sert; il n'use pas de si grands dons envers eux comme faisoit ledit Roy Louis XI. mais toutefois ceux qu'il connoist l'avoir bien servy, & qui le servent loyalement, ne laisse depourvus, ains sans vouloir estre par eux importuné, les pourveoit quand l'occasion y echoit (comme il advient souvent) d'offices ou d'autres biens selon leur estat & deserte, quelquefois de son propre mouvement, & sans qu'ils en seachent rien, tellement que nul d'eux ne demeure depourveu, & de l'estat qu'ils ont de luy, s'ils ne font quelque faute notable, sont assurez comme de leurs heritages, & par ce moyen tous ont cause de soy contenter, chacun en sa qualité, là où faisant les grands & excessifs dons, ledit Roy Louis XI. en enrichissoit un petit nombre, & en laissoit un bien grand nombre de mal contens; aussy ses grandes largesses se faisoient à la charge du pauvre peuple, & bien pouvoient dire ceux auxquels il donnoit, qu'ils estoient ainsi que les enfans des bestes & oiseaux vivans de rapine nourris du sang du pauvre peuple: Mais ceux à qui nostre Roy donne, ont ce reconfort, que ce qu'ils prennent n'a point esté induement tollu à autrui; & qui plus est à priser ceux qui servent ledit Roy regnant ne
 V font

font en aucune crainte de luy s'ils ne meffont, car il n'est point envers eux, terrible, rigoureux, austere, difficile ny variable, ains tout constant, humain, doux, & familier, & devise bien souvent avec eux tout privement non point comme Roy mais comme compagnon sans soy irriter ny courroucer, si aucun d'eux dit chose folle, ou mal pensée, pourveu qu'elle ne soit au prejudice d'autruy, tellement qu'il ne semble estre plus grand que ses serviteurs, si non pour autant qu'il est meilleur & ne porte haine ny regret à personne s'il n'a meffait, & si aucune fois il se courrouce, quelque menace qu'il face (dont à peine se peut contenir nul homme de cœur tant soit attrempé; ains est sens & vertu de le sçavoir faire à temps & saison sans excéder) si ne craint pourtant celuy qui est menacé, d'avoir mal en sa personne ny en ses biens s'il n'est connu par justice, qu'il aye meffait: & tout ainsy qu'il est prompt à punir tous malefices & toutes offenses qui touchent l'intereit d'autruy ou de la chose publique, il est prest à pardonner celles qui ne touchent qu'à sa personne, car jamais il ne fut cruel ny vindicatif, ce que l'on connut bien evidemment à son avènement à la Couronne, car l'année mesme que mourut le Roy Charles VIII. combien que par instigation d'aucuns qui avoient autorité envers ledit Roy, il fut si mal traité, qu'à peine se osoit trouver en sa presence, & aucuns de ses principaux serviteurs persecutés d'honneur & de biens, toutefois etant Roy n'en fit aucun semblant, non plus que si ne luy en souvenoit.

Au regard des flateurs dont les oreilles des Princes communement sont assiegées, ils ne sont pas bien venus envers luy, ains si aucun
cui-

euident luy complaire tient quelque propos de luy en sa presence à son avantage trop longuement, il donne bien à connoitre par signes & ne luy repondant rien qu'il feroit mieux de se taire, & s'il ne l'entend assés par ce moyen, il s'en va, où change propos, tant est modeste & continéit en toutes choses, & aime mieux que ses louanges soient aux cœurs des hommes que en la langue.

Et ne faut point craindre d'estre maltraité de luy par faux rapports qui est l'un des grands dangers qui soit aux autres Cours; car tous ceux qui disent mal d'autrui il les repete lâches & mechans s'ils ne le veulent maintenir en la presence de ceux dont ils parlent; & de cela advient qu'en sa maison ny a dissension, envie ny partialité moins que en maison de Prince du monde, pourtant qu'ils n'ont cause de pourchasser l'un contre l'autre, car ils n'y gagneroient rien, ny aussy d'entreprendre l'un sur l'autre, pourtant qu'il ne donne point les biens par pratiques mais par merites de sa propre volonté & sans en vouloir estre importuné; & ceux qu'il a connu & expérimenté gens vertueux & savans en tous états, jamais ne les a desapointé s'il n'y a eu cause bien evidente; & si est le plus aisé à servir en tous endroits que Prince du monde; & qui plus supporte de sès serviteurs, tant qu'à touche à sa personne: si peut on bien connoitre evidemment sa constance & fermeté envers ses serviteurs en une chose qui est de plus grande importance que toutes les autres; car ayant dès le commencement de son Regné choisy Monseigneur *George d'Amboise* † lors Archevesque de Rouen & apresent Cardinal & Legat en France, pour la conduite de ses principales affaires pour

† *Mort le*
25. May 1516.

208 ADDITION A L'HISTOIRE

ce qu'il le connoissoit estre homme tres excellent & accompli de sens, d'experience, de loyauté & de bonne vie, jaçoit que par plusieurs fois il ait esté longuement absent de luy, & par aventure picqué & chargé de plusieurs choses, ainsy qu'il advient à toutes gens qui ont si grande autorité, & aussy que les choses dont il avoit charge soient quelquefois venues autrement qu'on n'estimoit, & quelques paroles qu'il ait eu avec luy, pour matieres quelconques, comme il est presque de neccessité, ayant si longtems mené les affaires du Royaume, si n'a t'on jamais aperceu, que son credit & autorité fut en rien diminuée, mais toujours augmentée, pour autant que les merites & la prudence croissoient avec le temps & par continuation de services.

Il n'est besoin declarer la liberalité dont il a usé envers son peuple & ses sujets, car jamais n'a pensé en autre chose que de les soulager de toutes charges le plus qu'il pourroit, de leur diminuer les tailles & de les garder d'oppression & de pillerie. Car quelque affaire qui luy soit survenue, jamais ne leur a mis charges nouvelles, ains tout l'argent qu'il a pu epargner, restraignant la depense, tant de sa personne que de sa maison, & par autres moyens raisonnables, il l'a toujours employé aux affaires de ses guerres avant que de charger son peuple, & (qui ne fait à oublier) ayant l'année passée † soulodoyé bien grosse armée en Italie tant pour chatier les Genevois que pour resister aux entreprises du Roy des Romains, sans mettre sur son peuple aucune charge nouvelle, & etant adverty par ses gens de finance, que ladicte armée ne se pouroit entretenir outre le mois

† Cela fait
juger que l'auteur
a escrit
cecy en 1508.

de

DU ROY LOUIS XI. 309

de Fevrier ensuivant , sans mettre une crêde de taille (combien que son peuple par tout le Royaume entendant le besoin & connoissant le bon traitement que ledit Seigneur luy faisoit , eut liberalement & de son bon gré accordé laditte crêde & consenti qu'elle fut mise sus , & aussy que la guerre ait depuis ledit mois de Fevrier duré plus de cinq mois en plus grande depense que devant.) Il n'a toutefois jamais voulu que laditte crue ainsi accordée fut exigée , tellement qu'il est à émerveiller , comme sa parcimonie , industrie & bonne conduite , peut suppléer à faire choses si grandes & de si grande depense , en diminuant le revenu , là où les autres Roys qui prenoient sur leur peuple tout ce qu'ils pouvoient , estoient toujours en nécessité ; mais la grande amour fait faire choses presque impossibles , & tout ainsi que rien ne suffit à ceux qui tout veulent avoir , à ceux qui rien ne veulent , tors ce qui est nécessaire , rien ne fault. Aussi la diligence qu'il a usé à croître & augmenter son domaine , a bien aidé à sa frugalité & attrempance , car là où les Princes & mêmelement le Roy Louis XI. soy confians de l'argent qu'ils levoient sur le peuple , à leur volonté , ne tenoient pas grand compte de leur dit domaine , & par ce moyen les fermiers & autres qui en avoient charge , faisoient beaucoup de tromperies , il a taché tant qu'il a pû de remettre son domaine en value afin de soulager par ce moyen son peuple.

Je ne veux pas pourtant dire (afin que je n'obmette rien) que le Roy Louis XI. ne fut plus abondant & artificieux en langage , mais s'il excedoit en cela , & s'il estoit aussy plus çaut , plus malicieux & par adventure

310 ADDITION A L'HISTOIRE

de plus grand esprit, il est plus à estimer que cetuy cy soit plus franc plus rond & plus ouvert en fait & en parole sans simulation ny deception, dont ceux qui ont eu à traiter & besogner quelque chose avec luy, se sont si fort asseurés en sa foy & promesse, que sur icelle ont mis non pas tant seulement leur Etat, mais leurs personnes, ainly que fit l'Archiduc *Philippe d'Autriche* lequel jaçoit qu'il fut descendant du Duc Jean de Bourgogne, qui avoit fait meurtrir le Duc Louis-d'Orleans ayeul dudit Roy, aussy que le Roy des Romains père d'iceluy Archiduc, luy eut fait la guerre au commencement de son Regne, & ne fut encore pas bien son amy, ce neantmoins au voyage que fit ledit Archiduc en Espagne il passa & repassa par le Royaume de France, en aussy grande seureté comme par ses terres mesmes, autant ou plus honoré chery & bien traitté par iceluy Roy, qu'il fut des Roy & Reyne de Castille, desquels avoit epousé la fille aisnée, par moyen de laquelle s'attendoit estre leur succeffeur, & ne luy eut pu ledit Roy Louis faire plus courtois recueil, ny plus grande demonstration d'amour s'il eut esté son propre fils, & qui plus fait à louer à son retour d'Espagne, jaçoit que lesdits Roy & Reyne de Castille, n'eussent voulu tenir l'appointement fait par luy, quelque procuracion qu'il eut d'eux (dont à bonne cause iceluy Roy Louis se fut pu doubloir, & asseurer de luy) toutefois pour cela ne luy en fit jamais pire chere, ains etant tombé en griève maladie à Lyon, iceluy Roy en estoit aussy soigneux que s'il l'eut engendré, tellement que luy ou la Reyne ne bougerent gueres d'empres luy.

Le

DU ROY LOUIS XI. 311.

Le Roy d'Arragon mesme depuis qu'il fut épousé la niepce dudit Roy Louis, apres tous lesdits differens, & la prise du Royaume de Naples, ne s'est il pas venu rendre en la puissance d'iceluy Roy dans la Cité de Savonne †, & outre plus de sa bouche, & de sa personne, ne voulut estre servy que de ce qui luy estoit administré par les gens dudit Roy Louis, & certainement bien le pût faire, car ledit Roy Louis n'estime nuls biens tant que sa foy & loyauté, & s'il eut voulu, comme plusieurs autres eussent bien fait trouver des occasions pour venir au contraire, peut estre qu'il eut recouvert ledit Royaume, & d'autres choses plusieurs sans grande difficulté, mais il veut vivre, sans reproche, quoy qu'il luy puisse avenir.

† En 1507.

Pareillement Dom *Federic d'Arragon* combien que ledit Roy Louis luy fut tollu le Royaume, qu'il occupoit, † ne vint il pas mettre sa personne, ensemble celle de sa femme & de ses enfans, entre ses mains plutost, qu'entre celles dudit Roy *Ferrand d'Arragon* son parent & son allié, tant connoissoit la grande loyauté & humanité d'iceluy Roy Louis.

† C'estoit le Royaume de Naples dont le Roy *Ferdinand d'Arragon* s'empara ensuite, mais ledit *Federic* ne vint pas librement en France, il y fut amené par force, le Roy le traita fort humainement luy ayant donné pour subvenir la jouissance du Duché d'Anjou, il mourut à Tours en Novembre 1504.

S'il convient parler de sa Religion, il est Prince devot & Catholique sans hipocrisie ny simulation, car il se garde d'offenser Dieu, & le reconnoist en toutes choses mieux de fait, que de parole, & bien luy semble à iceluy estre plus agreable qu'on luy offre un bon & entier vouloir sans aucune demonstration exterieure, que de luy dire une longue oraison, ou faire grande inclination corporelle, tontefois il se reconcilie avec luy par Confession de ses pechez sept ou huit fois l'an, en usant de la grace

312 ADDITION A L'HISTOIRE

qu'il luy a donnée de guerir les malades des Ecrouelles, ainſy qu'ont fait les autres Roy de France depuis Clovis le premier Roy Chretien en toute humilité.

Il ſe garde auſſy de faire ny ſouffrir eſtre fait tort ny violence à ſes ſujets ny dommage à ſes voiſins, s'il n'eſt provoqué, & ſingulierement d'opprefſer l'Egliſe, ainſy qu'en pluſieurs choſes ont pû connoître ſes ſujets tant en France qu'en Italie, dont pour éviter prolixité je raconteray un ſeul exemple que j'ay vû digne de memoire ; c'eſt que les *Seigneurs de Milan* avoient accoutumé de prendre & percevoir d'une grande partie des Prelats du Duché un bœuf gras à Noel & l'avoient eſtimé à cinquante Ducats chacun bœuf, laquelle ſomme ils mettoient en leur recepte, de ſi long temps que *Jean Galeas Vicomte*, qui fut le premier Duc de Milan, entre autres pluſieurs choſes, qu'il donna en mariage à *Madame Valentine* ſa fille (que le Duc *Louis d'Orleans* ayeul de notre Roy epouſa) y mit cette exaction, ce neantmoins le bon Roy ayant recouvert ledit Duché, a voulu eſtre informé d'où eſtoit venu ce droit, & par quel moyen, & entendant qu'on n'en trouvoit aucun titre, fors tant ſeulement l'uſance ſi ancienne, comme dit eſt, a deſſendu qu'on ne l'exigeât plus, & auſſy que l'on ne prit aucunes choſes ſur les biens des Eglifeſ dont les Seigneurs paſſés, mêmeſent les *Sforceſques* qui avoient uſurpé la Seigneurie, diſpoſoient bien ſouvent à leur volonté, & meſme touchant les Benefices & dignités Eccleſiaſtiques, combien qu'il aye voulu garder ſon autorité & préeminence pour la raiſon, il en a uſé touteſois ſi modéſtement, que l'on ne luy peut imputer, qu'il

qu'il ait forcé les droits & la liberté de l'Eglise.

Pareillement touchant les mariages, il n'est homme vivant, pour qui il en ait jamais voulu presser personne de ses sujets, & si quelquefois il en a prié, ç'a été de sorte que ceux qui n'ont voulu obtemperer à sa requeste, n'ont point apperceu que pour cela ilût aucun mal talent envers eux.

Vray est qu'il est plus pompeux en habillemens & acoutremens de sa personne que ne fut ledit Roy Louis XI. car sans point de faute, celuy cy fut en cette partie, trop extreme, tellement qu'il sembloit bien souvent mieux un marchand ou homme de basse condition, qu'un Roy, ce qui n'est pas bien seant à un grand Prince, mais le Roy qui est à present, a en cecy gardé tellement la mediocrité qu'on ne luy pourroit imputer d'estre excessif en trop ny en peu, aussy l'a t'il gardé touchant sa depense de bouche, dont l'autre estoit par trop excessif & curieux.

Neantmoins a tenu tels moyens que son Royaume est beaucoup plus riche d'argent, & de toutes choses qu'il ne fut jamais du temps dudit Roy Louis ny auparavant, comme il peut apparoir par raisons & experiences evidentes, quoyque veuillent maintenir plusieurs gens au contraire, disans que les guerres d'Italie ont epuisé le Royaume d'argent; & pour montrer qu'ainsy soit comme je dis, l'on void generalement par tout le Royaume bastir grands edifices tant publics que privés & sont pleins de dorures, non pas les planchers tant seulement, & les murailles qui sont par le dedans, mais les couvertes, les toits, les tours, & images qui sont

font par le dehors , & si font les maisons meublées de toutes choses , trop plus somptueusement que jamais ne furent , & on use de vaisselle d'argent en tous etats , sans comparaison plus que l'on ne souloit , tellement qu'il a été besoin , sur cela faire ordonnance , pour corriger celle superfluité , car il n'y a sortes de gens qui ne veuillent avoir tasses , gobelets , aiguières & cuilliers d'argent du moins , & au regard des Prelats , Seigneurs , & autres grossiers , ils ne se contentent pas d'avoir toute sorte de vaisselle tant de table que de cuisine , d'argent , s'il n'est doré , & mesmes aucuns en ont grande quantité d'or massif : aussy font les habilemens , & la maniere de vivre plus somptueux que jamais on ne les vit ; ce que toutefois je ne prise pas , mais c'est pour montrer la richesse du Royaume.

Parcillement l'on voit les mariages des femmes , plus grands & le prix des heritages & de toutes autres choses , plus haut , & si trouve-t'on plus de vendeurs que d'acheteurs ; & qui est chose trop apparente , le revenu des benefices , des terres & des Seigneuries , est cru par tout generalement de beaucoup , & plusieurs y en a qui à present font de plus grand revenu par chacune année , qu'ils ne se vendoient du temps mesme du Roy Louis XI. pour une fois , & pareillement les fermes des gabelles , peages , greffes , & de tous autres revenus , sont augmentées bien grandement , & en plusieurs lieux , plus de deux tiers , en autres de dix parts les neuf , aussy est l'entrecours de la marchandise tant par mer que par terre fort multiplié ; car pour le benefice de la paix qui a été de ce Regne , & pour l'autorité
&

DU ROY LOUIS XI. 315

& reputation que les François ont eu en Italie , Allemagne , Espagne , Angleterre & autres pays , & Provinces tant maritimes que terrestres , pour raison des grandes victoires que nostre dit Roy a eu , toutes gens (excepté les nobles lesquels encore je n'excepte pas tous) se meslent de marchandise , & pour un marchand que l'on trouvoit du temps dudit Roy Louis XI. riche & grossier à Paris , à Rouen , à Lyon , & aux autres bonnes villes du Royaume & generalement par toute la France , l'on en trouue de ce Regne plus de cinquante , & si en a par les petites villes plus grand nombre , qu'il n'en souloit avoir par les grosses & principales Cités , tellement qu'on ne fait guerres maison sur rue qui n'ait boutique pour marchandise ou pour art mecanique , & font apresent moins de difficulté d'aller à Rome , à Naples , à Londres , & ailleurs de là la mer , qu'ils faisoient autrefois d'aller à Lyon , ou à Geneve , tellement que aucuns en y a , qui par mer sont allés chercher & ont trouvé des terres nouvelles , car la renommée & l'autorité du Roy à present regnant est si grande , que ses sujets sont honorés & supportés en tous pays tant en mer qu'en terre , & n'y a si grand Prince , qui les osât outrager , ny permettre qu'ils le fussent en sa terre & Seigneurie ; l'on voit aussi quasi par tout le Royaume faire jeux & ebatemens à grands frais qui sont choses qui jamais ne se firent ny se peuvent faire en pays pauvre ; & si suis informé par ceux qui ont la principale charge des finances du Royaume , gens de bien & d'autorité , que les tailles se recouvrent à present beaucoup plus aisement & à moins de contrainte & de
frais,

316 ADDITION A L'HISTOIRE

frais , sans comparaison qu'elles ne faisoient du temps des Roys passés , & neantmoins le peuple par la longueur de la paix est tant multiplié , que l'on ne se devoit point émerveiller si on trouvoit plus de gens pauvres qu'on ne souloit , car d'autant que les biens & l'argent se departent entre plus de personnes , autant en a moins un chacun , mais la raison est au contraire , pourtant que tous labourent & travaillent , dont avec les gens croissent les biens , le revenu & les richesses. Qui est donc celuy tant sot & insensé , qui veuille dire & maintenir le Royaume , où l'on voit telles choses , estre pauvre d'argent , & qu'il n'y en ait grande abondance ? certainement jamais homme ne vit tels ouvrages faire en pays indigent.

Parquoy ne me puis assés émerveiller , d'un tas de gens ingrats & meconnoissans du bien qu'ils ont , qui blasment notre Roy Louis d'avoir fait la guerre en Italie disans qu'il devoit ainsy que fit ledit Roy Louis XI. borner son Royaume & non point sortir dehors , comme s'il eût fait une grande faute d'acquérir le Duché de *Milan* qui luy appartenoit à juste titre , par succession paternelle , & pareillement d'avoir accepté la Cité & Seigneurie de *Genes* qui est en partie la seureté dudit Duché , & par ce moyen d'avoir rendu toute l'Italie à luy obsequente & astraite , & qui plus est d'avoir rejetté la guerre hors du Royaume & amusé ses ennemis de par de là (ainsy que les Romains & tous ceux qui se sont gouvernés par raison , par police , & par bon conseil ont toujours taché de faire) & aussi oisté la foule des gens d'armes d'iceluy Royaume : certes ces gens si curieux & si mal entendans

DU ROY LOUIS XI. 317

le bien qu'ils ont devroient beaucoup plus blamer & reprendre le Roy *Charles le grand* qui tant est loué & renommé par tout le monde , lequel par si longtems mena la guerre continuelle en Italie , en Allemagne , en Espagne & en autres nations estranges , & haut louer cestuy cy (si comme font toutes autres nations) lequel n'a jamais mené la guerre plus longuement que de trois mois , & le plus souvent a eu victoire en beaucoup moins de temps , & si n'a fait passer en Italie armée que quatre fois en tout , & pour parler à la verité , on le devroit bien blasmer & reputer pauvre de cœur & de conduite , si pour crainte de telle depense (qu'il a toutefois faite sans surcharger son peuple , mais toujours en le dechargeant) il avoit refusé d'acquérir un si beau , si grand , si riche , & si opulent pays , qui luy apartenoit par droiture , par la force duquel sans aide d'allieurs , ses predecesseurs Ducs de Milan ont fait de si grandes choses qui devoient bien suffire à puissans Roys , & memement ayant esté outragé & provoqué par celuy qui occupoit ledit pays avant qu'il fut Roy & après : & si tels Duchés & Seigneuries se pouvoient acquérir par achapt , il seroit bien mauvais marchand , qui refuseroit d'en achepter , au prix que la conqueste en a couté , & jamais ne fit iceluy Roy chose qui luy revienne à si grand gloire ny à si grand honneur & profit au Royaume , dont on s'apercevra mieux journellement ; si voudrois bien que , sans faire tort à personne , à la louange de Dieu & à l'augmentation de la Religion Chretienne , il en put acquérir d'autres à si bon marché , & quoy qu'on die du Roy Louis XI. s'il eut

318 ADDITION A L'HISTOIRE

en telle occasion d'acquérir si grand chose en Italie, si aisement, & qu'il n'eut été empêché en France en crainte de ses voisins & de ses sujets; il n'eut pas refusé un tel party ny plaint la depense, & si ne se fût par aventure pas arrêté, à ce que par droit luy eut pû appartenir, s'il eut eu le moyen de passer *plus outre*, comme a eu cetuy cy: mais étant en si grand crainte & soupçon de ses sujets & non voyant le moyen pour parvenir si promptement à si grand chose, n'est pas à émerveiller, s'il ny voulut entendre, car c'eut été grand folie, & memeiment de recevoir la Seigneurie de *Genes* qu'on luy presenta, non ayant autre terre en Italie; car ce ne luy eut été que depense, & si le Roy qui est à present n'eut eu ny esperé d'avoir autre chose en Italie, autant en eut il fait.

Or est assés clairement apparu, parce que j'ay dit cy dessus, que le Roy Louis XII. dont nous parlons, a été & est trop plus aimé, chery & deliré de ses sujets, que ne fut le Roy Louis XI. ny autre des plus anciens, plus utile & profitable au Royaume, & digne de plus grande louange; si ne le dis pas pour haine que j'aye à nul d'eux, ny pour aucun mal talent, car ils, ny aucun d'eux n'ont jamais meffait à moy ny à aucun des miens, mais il me semble que l'office d'un bon sujet & serviteur envers son Prince, quand il est bon & vertueux est de blafmer ceux qui n'ont pas été semblables, car par ce moyen le peut on louer grandement, si l'on reprend ceux qui n'ont point merité telle gloire, & si ne fais pas ce jugement de moy mesme, car ce que je dis se trouve par actes & ecritures authentiques & appert par effects
&

& choses permanentes, & quand on le voudroit faire, la commune renommée du peuple en porteroit temoignage tres veritable & certain : car les François ont toujours eu licence & liberté de parler à leur volonté de toutes gens & mesme de leurs Princes, non pas apres leur mort tant seulement, mais encore en leur vivant & en leur presence.

EXTRAIT

D'une ancienne Chronique commençant en 1400. & finissant en 1467. imprimée dans les histoires des Roys Charles VI. & Charles VII.

Cette Chronique a été augmentée depuis 1461. & continuée jusques en 1476. sur les Nottes des Journaux tenus par les Maitres d'Hotel des Ducs de Bourgogne.

L'An 1461. à l'entrée de May le Duc Philippe de Bourgogne tint la feste de l'Ordre de la Toison d'or fort noble en l'Eglise de St. Bertin en la Ville de St. Omer, où étoient le Comte de Charolois, le Duc de Cleves, le Comte d'Estampes, Adolphe de Cleves, Jaques de Bourbon, quatorze Chevaliers de cet ordre, les Evêques de Therouanne, d'Amiens, de Salubrie & de Tournay † les Abbés des Dunes; & de Winebecque, le Prevost de l'Eglise de St. Omer & trois Seigneurs Grecs, dont l'un se disoit parent & grand Chancelier de l'Empereur de Grece; l'Evêque de Tournay, qui estoit aussi Abbé de St. Bertin, fit le service devant le Duc.

† C'étoit Guillaume Gallois ou Fillatre qui, quoique d'une naissance illegitime ne laissa pas de parvenir à de grandes dignités Ecclesiastiques.

La Dauphine accoucha d'une fille audit an à Geneppe.

L'Ambassade d'Outremer dont estoit chef

† Ce Cordelier *un Cordelier Patriarche d'Antioche* † vint des vers le *Roy de France* & puis devers le *Duc de Bourgogne* requerir leur aide & secours contre le *Turc*. Le Duc la receut à St. Omer le 28. May & la deffraya pendant le temps qu'elle fut auprès de luy ; il y avoit des Ambassadeurs de *Trebisonde*, du *Roy de Perse*, du *Duc de Georgie*, du *Seigneur d'Armenie*, & du *Soudan Roy de Mesopotamie*. heureux pour trouver une retraite auprès du Duc de Bour-
 gogne, qui l'employa à quelques negociations, il vivoit encore en 1473.

Le jour de la feste de la Magdelaine trepassa de ce monde dans le Chateau de *Menn en Berry* CHARLES VII. de ce nom Roy de France, agé de 58. ans & de son Regne le 39. dont le Corps fut porté à Paris, & de Paris à St. Denys, là où il fut enterré fort honorablement, dans la Chapelle & proche de ses Peré & grand Pere.

Au commencement du mois d'Aouft Mr. de *Beaujeu*, Mr. le *Duc de Bourbon*, l'*Archevesque de Lyon*, & Mr. *Jaques de Bourbon* vinrent en la ville du *Quefnoy* en *Hainaut* visiter le *Comte* & la *Comtesse de Charolois* leur sœur.

Tost après le trépas du Roy CHARLES VII. LOUIS son fils aisné accompagné du *Duc Philippe de Bourgogne* & d'autres grands Seigneurs s'en alla à *Rheims* où il fut sacré Roy de France à grand honneur & solemnité le 15. Aouft.

Voyez le Ceremonial de France. To. 1. p. 172. & 179. Le Lundy dernier jour d'Aouft, le *Roy Louis* accompagné comme dessus, fit son entrée dedans Paris, qui fut noble & très-belle à regarder.

Le Dimanche 13. Septembre le *Comte de Charolois* étant à Paris fit des joustes devant l'hottel du Roy.

Le *Duc de Bourgogne* partit de Paris le Mercredi 30. Septembre & alla coucher à St. De-

St. Denys où il resta deux jours puis en partit pour retourner en ses pays, il arriva le Lundy 12. Octobre en la Ville de Valenciennes avec l'Archevesque de Lyon, l'Evêque de Liege, les Comtes d'Estampes & de St. Paul, Mr. Jaques de Bourbon, Mr. Adolphe de Cleves, & autres Seigneurs, il y receut les Ambassadeurs du Pape & du Roy d'Angleterre Edouard lesquels il festoya fort il alla ensuite à Ivoix au pays de Luxembourg où il resta depuis le 28. Octobre jusques au 5. Novembre qu'il en partit pour retourner à Bruxelles où il arriva le Samedi 28. Novembre.

Le Comte de Charollois fit pendant ce temps un voyage en Bourgogne, il arriva à Dijon le Dimanche 11. Octobre & en partit le 19. pour aller à St. Claude où il arriva le 26. au soir, il en partit le lendemain pour aller à Chalons sur Saone ensuite à Bourbon-Lancy & à Moulins, où le Duc de Bourbon (son beau frere) † le deffraya pendant sept jours il se rendit ensuite à Nevers où le Comte de ce nom le regala pendant quatre jours ensuite il se rendit à Tours où il arriva le Dimanche 22. Octobre, deux jours apres il y donna à souper au Roy avec lequel il alla en pelerinage à Sainte Catherine de Fierbois d'où ils revinrent ensemble à Tours le 4. Decembre le Comte y resta jusques au Vendredy onzieme qu'il en partit pour aller à Amboise & pendant que le Comte fut à Tours & en ce pelerinage il fut toujours deffrayé aux depens du Roy.

Le Parlement de Paris fit de belles remontrances au Roy † sur les libertés de l'Eglise Gallicane.

Le Chancelier Des Ursins fut desappointé & Pierre de Morvilier fut Chancelier en sa place.

† Le Comte de Charollois avoit epousé Isabelle de Bourbon sœur du Duc de ce nom.

†.Elles sont imprimées dans les Memoires de Du Tillier.

322 ADDITION A L'HISTOIRE

1461.

Le Marechal de *Lobeac* , l'*Admiral* , le *Prevoft de Paris* & autres furent auffy delapointés.

Audit an fut l'esté beau & sec , les vins bons & vineux & les bleds à bon compte.

Ceux de *Rheims* se mirent en fedition & tuerent aucuns des fermiers du Roy qui y envoya une fecrette armée fous le *Seigneur de Mouy* qui en fit prendre quatre-vingt ou cent des plus feditieux , & les fit decapiter, & depuis la ville se tint en paix.

Poton de *Sainterelle* (ou *Xaintrailles*) *Senchal de Guyenne* mourut à Bourdeaux , cetuy *Poton* & la *Hire* en leur temps fervirent le feu Roy moult notablement & vaillamment , & furent capitaines plus renommés que nuls autres de leur tems.

Le douzieme jour d'Octobre fut presque toute brulée la ville & l'Eglise d'*Evere* , (ou d'*Evreux* .)

Audit an entre la *St. Remy* & la *Touffaints* furent veus en l'air plusieurs signes comme *brandons de feu* & d'autres merveilles.

Le *Comte de Charolois* étant avec le Roy en *Tourainne* se perdit à une chaffe à la très grande deplaisance du Roy & puis il fut retrouvé & par son moien fut delivré le *Duc de Sommerfet* Anglois que les François avoient pris & s'en alla demeurer à *Bruges*.

Le Roy ayant constitué le *Comte de Charolois* fon Lieutenant general en la Duché de *Normandie* , à trente six mil francs de pension , ce Comte se rendit à *Rouen* le Samedi 19 Decembre , & en partit le 21. pour se rendre en *Artois* , & de là vers le *Duc de Bourgogne* fon Pere à *Bruxelles* où il arriva le *Mardy* au soir 19. Janvier.

Le

Le Roy *Louis* mit jus audit an la *Pragmaticque Sanction*, à la priere du Pape laquelle avoit duré en France plus de trente ans (c'étoit depuis l'année 1438,)

Audit an trepassa *Messire Floquet* vaillant Capitaine Bailly d'Evreux, & *Maitre Nicolas Rulin* mourut à Authun Chancelier du Duc de Bourgogne sage Seigneur & riche.

Le Roy étant à Tours le 18. Decembre y receut l'hommage du *Duc de Bretagne* tant pour ce Duché que pour les *Comtés de Montfort & d'Estampes* † apres quoy le Roy alla en pelerinage à Notre Dame de Redon en Bretagne.

† L'acte en est imprimé dans la nouvelle histoire de Bretagne T. 2. col. 1223.

Louis d'Albret & *Jean Jeoffroy* Evesque d'Arras furent faits Cardinaux par le Pape *Pius II.*

Le *Duc de Bourgogne* étant à Bruxelles le Dimanche 17. Janvier y regala le Comte *Thomas Daryette* & autres Ambassadeurs du *Duc de Milan*, l'*Archevesque de Lyon*, les *Evesques de Liege*, de *Cambray* & de *Tournay* & fit faire en son Hotel le festin de Noces de *Jean de Vautravers* & d'*Isabelle de Franciere* & le lendemain tomba si grièvement malade qu'il fut abandonné des Medecins, puis revint en convalescence par la grace de Dieu apres cinq mois de maladie, ayant congédié ses Medecins seulement le 4. Juillet suivant.

En cet an trepassa la *Dame de Ravestain* (*Beatrix de Portugal*) tres bonne Dame & honorable niepce de la Duchesse de Bourgogne & fut commune renommée qu'elle fut empoisonnée (par *Jean Constain* duquel il est parlé cy après.) †

Audit an environ l'entrée de Mars trepassa *Dame Jeanne de Bar Comtesse de St. Paul* †

† Monstrelet vol. 3. pa. 93.

1461. laquelle laissa d'elle quatre fils & quatre filles.

Messire *Gauvin Quieret* vaillant homme d'armes trepassa ausly en la ville d'Abbeville.

Au mois de Mars la *Duchesse d'Orleans* coucha d'un beau fils (*il a été depuis Roy de France*) & le tint sur les fondz le *Roy Louis* qui luy donna son nom & la *Reyne d'Angletere* qui étoit venue requerir secours au *Roy* pour recouvrer le *Royaume d'Angleterre*.

1462. Pasques arriva le 18. Avril.

Le jour de St. Jaques & St. Christophe (25. Juillet) de l'an 1462. *Jean Conflain* sommelier du corps du *Duc Philippe de Bourgogne* fut decapité au Chateau de *Rupelmonde*, pour ses malefices, & d'autant qu'il machinoit & contendoit à empoisonner le *Comte de Charolois*, & ledit jour ce *Comte* qui étoit à *Bruxelles* en partit apres dîner pour aller au Chateau de *Rupelmonde*, où il resta jusques au Samedy 31. Juillet qu'il en partit pour venir à *Anvers* & ensuite aller en *Hollande* où il resta pendant les mois d'*Aoust* & de *Septembre* n'estant revenu à *Bruxelles* que le *Mardy* 5. Octobre.

Le 15. Septembre trepassa l'*Abbé de St. Waast d'Arras*, *Jean du Clerc* grand aumosnier, & *Prelat* de grand gouvernement & belle conduite âgé de 86. ans.

Le *Duc de Bourgogne* envoya le *Seigneur de Chimay* devers le *Roy Louis*, pour aucuns differens etans entre eux & parla lors au *Roy* si aigrement que plusieurs en eurent grande merveille, pour ce que le
 Roy

Roy luy avoit demandé si le Duc de Bourgogne estoit d'un autre metal que les autres Princes. †

1462.

Le Mardy 28. Septembre la Duchesse Veuve du Duc de Cleves vint voir le Duc de Bourgogne son frere qui estoit lors à Bruxelles & resta avec luy jusques au 25. Octobre.

Le Samedi 16. Octobre arriva aussy à Bruxelles la Duchesse Veuve du Duc de Bourbon pour demeurer avec son frere le Duc Philippe de Bourgogne & amena avec elle plusieurs de ses enfans que ledit Duc honora & avança.

Le Dimanche 17. Octobre le Duc de Bourgogne pour temoigner la joye qu'il avoit d'avoir avec luy ses deux sœurs les Duchesses de Bourbon & de Cleves leur fit un grand banquet où la Duchesse de Bourgogne, la Comtesse de Charolois, Mesdemoiselles de Bourbon, le Duc de Cleves, l'Archevesque de Lyon, Monseigneur Jaques de Bourbon, Adolphe de Cleves & le petit Comte de Wirtemberg assisterent, le Comte de Charolois ne sy trouva pas etant pour lors à Abbeville d'où il ne revint à Bruxelles que le 25. Octobre.

Le Dimanche quatorze Novembre le Duc de Bourgogne etant à Bruxelles fit un grand banquet à la Duchesse de Bourbon, & Mesdemoiselles de Bourbon où le Comte & la Comtesse de Charolois, l'Archevesque de Lyon Monseigneur Jaques de Bourbon, le Seigneur de Ravestain, le Comte de St. Paul, le Comte d'Estampes Monseigneur Adolphe de Gheldres qui estoit venu voir le Duc & autres assisterent.

Le Roy de France envoya en Angleterre, le Grand Senechal de Normandie Messire Pierre de Bresse avec deux mille combattans.

† Le Prince de Chimay luy repondit ouy il est d'un autre metal puisqu'il vous a gardé & soutenu contre le Roy votre Pere ce que nul autre Prince auroit voulu faire : le Comte de Dunois n'ayant pas approuvé cette reponse, & ayant demandé au Prince de Chimay comment il avoit osé parler ainsi au Roy, ce Prince luy repondit, si j'avois été a cinquante lieues & eusse pensé, que le Roy m'eut voulu dire ce qu'il m'a dit de Monseigneur mon Maitre, je serois venu pour luy dire ce que je luy ay repondu. Montitrelet Vol. 3. pa. 95.

326 ADDITION A L'HISTOIRE

1462.

Le *Duc de Bourgogne* envoya cent hommes d'Armes & quatre cens Archers à l'*Evesque de Mayence* pour l'aider en une guerre que ledit *Evesque* avoit contre un *Seigneur d'Allemagne*.

Entreveue du *Roy de France & du Roy de Castille* à Fontarabie.

Le *Comté de Roussillon* fut engagé à la France ce qui a causé depuis de grandes brouilleries avec les Roys d'Arragon.

Le Dimanche 20. Fevrier le Comte & la Comtesse de Charolois etans en la ville du Quesnoy en Hainaut firent faire en leur Hotel & à leurs depens le banquet de nopces de *Jean Seigneur de St. Simon & de Jeanne de la Trimouille*.

1463.

L'an 1463. Pasques arriva le 10. Avril & le 19. de ce mois trepassa *Maitre Robert le Jone* Gouverneur d'Arras, qui tout son temps eut grand gouvernement agé lors de quatre vingt douze ans, son fils *Messire Guillaume le Jone* Chevalier *Seigneur de Contay* luy succeda dans ce Gouvernement.

Le *Duc de Bourgogne* envoya une Ambassade devers le Pape *Pius* pour être dispensé du vœu qu'il avoit fait d'aller contre le Turc & pour pouvoir en son lieu, y envoyer six mil combattans à ses propres couts & depens.

Le Dimanche 12. Juin en la ville de Bruges se firent les nopces de *Monseigneur Philippe Bastard de Brabant & de Demoiselle Anne de Baerst* en l'Hotel & aux depens du *Duc de Bourgogne* qui estoit lors en cette ville avec la *Duchesse de Bourbon*, *Mesdemoiselles* ses filles, les *Deux petits bastards de Bourgogne*, *Monseigneur Jaques de Bourbon*, *Monseigneur de Ravestain* & autres.

Le

Le Dimanche 26. Juin le Comte & la Comtesse de Charolois etans en la ville du Quesnoy en Hainaut firent faire en leur Hotel & à leurs depens le banquet de nopces de *Guillaume Seigneur de Stavele* fils du *Vicomte de Furnes* & de *Demoiselle Leonor de Poitiers* fille de *Mr. d'Arçay*.

Le Duc de Bourgogne etant à Hesdin le Lundy 1. jour d'Aouft avec la Duchesse de Bourbon & Mesdemoiselles ses filles fit regaler aux fontaines du parc, le *Patriarche de Hierusalem* †, l'*Admiral* & autres Ambassadeurs de France, & dix jours apres il en partit pour aller à Notre Dame de Boulogne où il arriva le Samedi 13. Aouft il y séjourna jusques au Jeudy 25 Aouft qu'il en partit pour aller à St. Paul & de là à Hesdin où il arriva le Jeudy 1. Septembre & resta jusques au 24. OËtobre.

† C'étoit
Louis de
Harcour
Evesque de
Bayeux.

Le Dimanche 7. Aouft le Comte & la Comtesse de Charolois etans au Quesnoy en Hainaut firent faire en leur Hotel & à leurs depens le banquet de nopces du *Seigneur de Stades* & de *Marie* fille du *Seigneur de Harchies*.

La *Reyne d'Angleterre* fut en aventure de perdre la vie & son fils en une forest du pays où ils furent pris & debagués de Brigands puis s'en vint au refuge vers le Duc de Bourgogne qui la fit recevoir en la ville de St. Paul & regaler le Vendredy 2. Septembre apres quoy il la fit convoyer & guider jusques en Lorraine à Nancy-le-Duc, & si luy donna de beaux dons & riches.

La *Comtesse d'Eu* accompagnée d'*Etienne Chevalier* Tresorier de France vint à Hedin au commencement du mois de Septembre, le *Duc de Bourgogne* la fit deffrayer pendant le temps qu'elle y fut.

1463.

Le Roy donna au *Seigneur de Croy* l'Office de Grand Maître d'Hotel de France & si luy donna la Comté & la *Seigneurie de Guines*, etant es mains des Anglois.

Jean (de Bourgogne) Comte d'Estampes cousin Germain du Duc de Bourgogne & de tout temps nourry en la maison de Bourgogne laissa cette maison & se retira en la Maison du Roy pour ce que le *Comte de Charolois* ne l'avoit point en grace. †

† Ce ne fut pas la seule raison mais encore parce que ce Prince & le Comte de Nevers son frere avoient de grandes prétentions sur la Duché de Brabant & autres Seigneuries sur quoy le Duc de Bourgogne refusoit de leur faire justice. *Sainte Marthe, Coquille Hist. de Nevers.*

* Voyés les lettres de Rabelais p. 163. édition de 1710.

Le sixieme jour de Septembre fut par le Parlement sentence rendue contre Messire *Antoine de Chabannes Comte de Dampmartin* & fut jugé digne de mort pour cause d'avoir commis *crime de leze Majesté* * mais le Roy luy sauva la vie & le fit remettre en prison.

Le Roi par sa singuliere volonté fit ardoir & bruler tous les rets & tous les filets servans à prendre bestes sauvages en l'isle de France & en plusieurs autres lieux.

Le Roy rembourfa le *Duc de Bourgogne* de quatre cens mil escus, & reprit à luy les villes & les terres engagées sur la riviere de Somme pour pareille somme puis vint devers le Duc lors etant en la Ville de Hesdin il y demeura & fut deffrayé par le Duc depuis le Mercredi 28. Septembre jusques au Mercredi 19. Octobre qu'il en partit apres dîner, le *Comte & la Comtesse de Charolois* estoient pour lors à la Haye où le Comte resta jusques au Samedi 17. Decembre.

Le Roy deposa plusieurs officiers des pays degagés nonobstant qu'il eut promis au *Duc de Bourgogne* qu'il n'en y mueroit ny changeroit aucuns, & en eut le *Seigneur de Lanoy* la plus grande part (ou perte) dont plusieurs gens murmurerent assés.

Le

DU ROY LOUIS XI. 329

I.e 15. Octobre apparut en l'air un grand brandon de feu. 1463.

Le 30. Octobre mourut Dame *Marie de Bourgogne* veuve d'*Adolph Duc de Cleves*, le *Duc de Bourgogne* son frere etant à Bruges luy fit faire des obseques le Samedy 26. Novembre.

La Reyne de France *Marie d'Anjou* veuve du *Roy Charles VII.* trepassa le 29. Novembre, le *Duc de Bourgogne* luy fit faire des obseques en la ville de Bruges où il estoit le Samedy 24. Decembre.

Le Dimanche 18. Decembre en la ville de Bruges se firent en l'hotel & aux depens du *Duc de Bourgogne* les nopces de Monseigneur *Adolphe* lors fils unique de Monseigneur *Arnoul Duc de Gheldres*, avec Mademoiselle *Catherine* fille de Madame la *Duchesse de Bourbon*, le *Comte de Charolois* etoit pour lors à Rotterdam & la Comtesse à la Haye où le 25. Decembre elle regala le mesme *Adolphe* (son beau frere †) qui l'y etoit allé voir. † Il venoit d'épouser sa sœur.

Tost apres fut grand trouble & debat entre le *Duc de Bourgogne* & le *Comte de Charolois* son fils pour leurs serviteurs, que chacun d'eux tenoit contre le gré l'un de l'autre, pour lequel debat appaiser furent assemblés les *trois Estats* des pays du Duc qui les mirent en bon accord, si que le fils retourna devers son Pere à Bruges où il arriva le Lundy 13. Fevrier & demeura trois jours avec luy apres quoy le Duc partit pour venir à Lille où il arriva le Samedy 18. Fevrier & où il resta jusques au mois de May suivant, le Comte retourna en Hollande.

Le Jeudy 9. Fevrier le *Duc de Bourgogne* etant en la ville de Bruges y fit faire en l'Eglise

330 ADDITION A L'HISTOIRE

1463.

† Elle se nommoit Marie & estoit fille d'Arnoul Duc de Gheldres & de Catherine de Cleves.

• *Monstrelet Meyer* & autres auteurs parlent de ce voyage du Roy à Lille il est cependant incertain qu'il y ait esté, car les Maitres

d'Hotel du Duc de Bourgogne qui tenoient des notes journalieres fort exactes de ce qui se passoit à la Cour de ce Prince, n'en font aucune mention dans leur journal quoy qu'ils y fassent

mention des trois voyages du Roy à Hendin en Septembre 1463. en Juin & en Juillet 1464.

† le Roy ne rerint ce Prince en prison que du consente-

ment de St. Donas les obseques de la *Reyne d'Escoffe* †.

Le Roy séjourna un peu de temps à *Tournay* audit an apres qu'il eut esté en la *Cité lez Arras* & fut audit *Tournay* receu fort honorablement, puis s'en alla à *Lisse* * où estoit le *Duc de Bourgogne* qui le receut là fort noblement à cette fois le *Roy* detourna le *Duc* du voyage qu'il avoit conclu de faire en *Turquie*, le *Roy* retourna en France, & trouva à *St. Cloud lez Paris* le *Duc de Savoye* & son fils aîné qui l'avoient là longuement attendu.

L'an 1464. tost apres Pasques qui estoit arrivé le premier Avril le *Roy* manda & pria *Philippe de Savoye* troisieme fils du *Duc* de ce nom † de venir vers luy en seureté, mais il le fit prendre & mener prisonnier au *Chateau de Loches en Touraine*, où il le fit tenir l'espace de cinq ans.

Le 15. May le *Roy* retourna à Paris où la *Reyne* estoit accouchée d'une fille.

Le *Comte de Nevers* (Charles de Bourgogne) trepassa & le *Duc de Bourgogne* etant à Bruges luy fit faire des obseques le *Vendredi 25. May* (*Jean de Bourgogne*) *Comte d'Estampes* frere de ce *Comte de Nevers* luy succeda en ses terres de *Nevers*, de *Retibel*, de *Donzy* & autres Seigneuries.

Au mois de May arriva une bataille en *Angleterre* dure & mortelle du *Roy Edouard* contre le *Duc de Sommerfet* pour le *Roy Henry* & furent ledit *Sommerfet* & tous les siens mors ou pris & fit le *Roy* decapiter ledit *Duc de Sommerfet*.

Messire *Pierre Louvain* fut assassiné de la main de Messire *Raoul de Flavy* pour contre vengeance de la mort de feu *Guillaume de Flavy* son frere.

En plaidant une cause en *Parlement à Paris*, la Chambre se prit à trembler & cheut illec une grosse pierre de la Maçonnerie, & le lendemain advint le peril en plaidant cette cause & faillit un des baulx (cesont soliveaux mis de travers) de la chambre hors de son lieu.

1464.

ment du Duc de Savoye son Perc. *Mathieu Hist. de Louis XI. l. 2. n. 17.*

Le Samedi 23. Juin le Roy arriva au soir en la ville de *Hesdin* où estoit le Duc de Bourgogne qui le receut & deffraya jusques au Lundy 25. qu'il en partit apres disner, ces Princes se firent aucunes requettes l'un à l'autre sans sortir effect le Comte de Charolois estoit lors en la ville d'*Aire*.

Le Roy revint à *Hesdin* vers le Duc de Bourgogne le Lundy 2. Juillet au soir, & y fut deffrayé aux depens du Duc jusques au Lundy 9. de ce mois qu'il en partit apres disner, & apres avoir eu quelques conferences avec les Ambassadeurs d'Angleterre au sujet de la continuation de la *Treuve entre la France & l'Angleterre*, il s'en alla apres cela à *Abbeville* & à *Rouen*, puis retourna à *Novion* gros village pres la forest de *Cressy*: où il se tint assés long-temps en attendant quelques nouvelles.

Le Dimanche 15. Juillet la Reyne, la Princesse de *Piemont*, Mademoiselle de *Savoye* ses soeurs & le Comte d'*Eu* vinrent à *Hesdin* souper avec le Duc de Bourgogne & disner le lendemain, elles y vinrent encore disner le Jedy 19. Juillet, le Comte de Charolois estoit lors en la ville du *Quesnoy en Hainaut*, & avoit ensuite esté à *Gand*, la Comtesse de Charolois estoit à *Gorkum* en Hollande.

Le Samedi 11. Aoust le Duc de Savoye arriva à *Hesdin* vers le Duc de Bourgogne qui le fit traitter & deffrayer jusques au Lundy

3. Sep-

332 ADDITION A L'HISTOIRE

1464.

3. Septembre qu'il en partit apres dîner le *Comte & la Comtesse de Charolois* estoient lors en Hollande.

Le 15. jour d'Aoust trepassa le *Pape Pius II.* & luy succeda le *Pape Paulus II.*

Le Dimanche 9. Septembre le *Duc de Cleves* vint visiter le *Comte de Charolois* qui estoit lors à *Gorkum* en Hollande.

Le Mercredy 12. Septembre l'*Admiral de France* † vint en la ville de *Hesdin* dîner avec le *Duc de Bourgogne.*

† C'etoit
Jean Sire de
Montauban
mort en
1466.

Le Jedy 20. Septembre le *Comte de Charolois* s'estant embarqué à *Dordrecht* essuya une grande tempeste qui l'obligea de se mettre à l'ancre & de changer de batteau il arriva heureusement avec quelques uns de sa compagnie en la ville de *Rotterdam* & le mesme soir il alla coucher à la *Haye.*

Le *Bastard de Rubempré* fut pris en Hollande par le commandement du *Comte de Charolois* etant là, lequel Bastard selon la commune renommée avoit charge du Roy de prendre iceluy Comte & de luy amener mort ou vif.

La Treve entre la France & l'Angleterre fut renouvelée pour un an à commencer du premier Octobre.

Le *Comte de Charolois* signifia à son Pere la prise & la confession d'iceluy *Bastard de Rubempré* sur quoy ce Duc partit de *Hesdin* le 7. Octobre & s'en alla à *Lille* où il arriva le 11. de ce mois, le Roy etant encores à *Novion* attendant aucunes nouvelles & desirant encor retourner à *Hesdin* devers le Duc qui en estoit party hastivement comme dit est.

† Jean Duc
de Bourbon
II. Fils de
Charles &
d'Agnes de
Bourgogne.

Le *Duc de Bourbon* † vint à *Lille* le 14. Octobre visiter le *Duc de Bourgogne* son oncle,

DU ROY LOUIS XI. 333

1464.

ele, puis il s'en alla à *Gand* visiter le *Comte de Charolois* & fut festoyé fort noblement par tout pendant 41. jours qu'il fut avec eux.

Le *Comte de Charolois* arriva à *Lille* vers le *Duc de Bourgogne* son Pere le Dimanche 4. Novembre au soir & le 6. dudit mois ce *Duc* fit faire un present de vin au *Comte d'Eu* à l'*Archevesque de Narbonne* & au *Chancelier de France* Ambassadeurs du Roy.

Le 11. Novembre feste de *St. Martin* le *Duc de Bourgogne* etant à *Lille* fit taire en l'*Hotel du Comte de Charolois*, où ce *Comte*, la *Duchesse de Bourbon*, *Madame de Gueldres*, & *Mademoiselle de Bourbon*, le *Duc de Bourbon*, l'*Archevesque de Lyon*, *Mor. de Beaujeu*, *Adolpb de Cleves Sgr. de Ravestein*, *Mr. Jaques de Bourbon* & autres assisterent.

Le Jeudy 23. Novembre le *Duc de Bourbon* apres avoir pris congé du *Duc de Bourgogne* & du *Comte de Charolois* etans à *Lille* en partit pour retourner en France.

Le Roy manda à *Rouen* venir devers luy les deputés de *Tournay* & des villes dega-
gées † & leur fit remonter qu'il estoit de-
plaisant de ce qu'on disoit communement † C'estoient
qu'il avoit voulu faire prendre le *Comte de Cha- rlois* par le *Bastard de Rubempré* & seconde- ment leur dit qu'il avoit commis le *Comte de Nevers* Capitaine de *Picardie*.
Celles sci- tuées sur la riviere de Somme les- quelles avoient été engagées au Duc de Bour- gogne par le traité d'Ar- ras de 1435.

Le Roy fit reprendre par ses gens & re- mettre en sa main la ville & le Chateau de *Crevecoeur* lez *Cambray* qu'il avoit neant- moins donnée à *Messire Antoine Bastard de Bourgogne* & fut le *Chatelain* emmené pri- sonnier devers le Roy.
† Le Recit dans la nou- velle Histo- ire de Breta- gne. To. 2. col. 1170.

Assemblée de Seigneurs à *Tours* † con- tre le *Duc de Bretagne* le 18. Decembre.

Le 4. Janvier trepassa *Charles Duc d'Or-*

leans

334 ADDITION A L'HISTOIRE

1464.

† Le Fils
nommé
Louis a de-
puis été Roy
de France
XII. du nom.

leans agé de 70. ans & laissa fils † & fille de la fille de Cleves sa femme niepce du Duc de Bourgogne.

Audit an entre Noel & Carefine, le Roy Edouard d'Angleterre prit à femme & epousa la fille du Seigneur de Rivieres, niepce du Comte Louis de St. Paul fille de sa sœur qui avoit epousé premierement le Duc de Bedford lors Regent de France duquel mariage furent mal contens ceux de Londres & plusieurs Seigneurs du pays.

L'hiver fut si dur & si gelé que le pain & le vin engeoient à la table & geloit bien profond dans les celiers & dura depuis le dixieme jour de Decembre jusques au quinziesme jour de Fevrier & furent engelées les Rivieres de Seine & d'Oise & si firent grandes neiges.

Environ la fin de Fevrier retournerent les deux Bastards de Bourgogne de leur voyage d'Outremer à peu d'exploit & laisserent à Marseille leur navire & leurs harnois.

Le Duc Philippe de Bourgogne fut si malade à Bruxelles qu'on douta de sa mort & lors requit son fils qu'en tous lieux de devotion, on priat pour la santé de son Pere & si envoya de ses plus feaux amis prendre & saisir les places favorables au Seigneur de Croy en ecrivant par toutes bonnes villes † qu'il reputoit son ennemy ledit Seigneur de Croy avec tous ses alliez il debouta le Seigneur de Commenran pour avancer le Seigneur d'Ameries.

Le Duc de Berry seul frere du Roy laissa l'hotel du Roy & s'en courut en Bretagne pour se tenir avec le Duc pour la crainte ou pour la haine du Roy & s'allierent iceux Ducs ensemble avec le Comte de Charolois & plusieurs autres.

† Les lettres
du Comte de
Charolois
en datte du
22. Mars
1464. sont
imprimées
dans le 3. vo-
lume des
Chroniques
de Monstre-
let.

Le

Le Comte de Dammartin echapa de prison de la Bastille St. Antoine & s'en alla en Bretagne devers le *Duc de Berry*. 1464

Le Comte de Charolois fit prendre & saisir la ville & le Chateau de *Lannoy* dont le Seigneur & la Dame s'estoient retirés à *Tournay* avec toutes leurs bagues.

Le Duc de Berry envoya ses lettres † au *Duc de Bourgogne* & autres Princes du sang Royal pour eux mettre sus & aider de remettre le Royaume en ordre & en justice.

† Elles sont du 15. Mars 1464 imprimées dans le 3. Volume des Chroniques de Monstrelet.

Le Roy de France envoya le *Seigneur de Lannoy* en Angleterre pour avoir alliance avec le *Roy Edouard* à la nuifance de la maison de *Bourgogne* mais ce *Roy Edouard* envoya les lettres du Roy de France au *Duc de Bourgogne* pour soy adviser.

A l'entrée d'Avril fut une grande conjunction de *Saturne* & de *Jupiter* qui signifioit comme disoient aucuns, grands maux à venir au monde.

Audit an se firent alliances des Princes de France contre le gré du Roy afin de mettre le Royaume en ordre & justice.

Le 12. Avril jour de la Passion de Notre-Seigneur dit le Vendredy Saint les *Seigneurs de l'ordre de la Toison* prièrent humblement au *Duc de Bourgogne* qu'il voulut pardonner à son fils & le bon Pere luy pardonna tout son mal talent le lendemain Vigile & la nuit de Pasques 1465.

Pasques arriva le 14. Avril & tost apres le *Duc de Bourgogne* mit son armée sus laquelle il laissa conduire à son fils le *Comte de Charolois* pour aller devers le *Duc de Berry* avec les autres Princes qui avoient mis sus toutes leurs puiffances.

Le Bastard de Bourgogne reprit sur les gens du

336 ADDITION A L'HISTOIRE

du Roy *Ariæux* & *Crevecœur* que le Roy depuis un peu de temps avoit fait prendre sur ledit *Baltard*.

Le Samedi 25. May le *Comte de Charolois* se rendit à son armée qui estoit à *Fontaine au Pire*, le lendemain il alla à *Honnecourt* où il resta trois jours le 29. May il campa à *Rozel en Vermandois*, où il resta jusques au 3. Juin qu'il en partit pour coucher à *Bray* il y séjourna jusques au 6. qu'il passa la *Riviere de Somme* & alla coucher à *Libons en Samers*, d'où il partit le 10. pour aller à *Roye* qui se rendit à luy & où il séjourna jusques au 19. qu'il en partit pour aller à *Archien*, le 20. il mit le siege devant le *Chateau de Beaulieu* qui se rendit le 24. & pendant ce temps se rendoient aussi à ce Comte ou à ses commis ceux de *Nesle* & de *Montdidier*.

Le Mardi 25. Juin le *Comte de Charolois* alla à *Bessons* le 26. à *St. Remy en Beauvoisis* le 27. à *Fresnoy* le 28. à *Pont Maixence* où il resta le 29. & passa la *Riviere* le 30. pour venir camper à *Baron sur Honnette* en l'isle de France, d'où il partit le Mardi 2. Juillet pour camper à *Mitry*, il y resta le 3. & le 4. & en partit le 5. pour aller à *St. Denys*, où il resta jusques au 10. attendant apres les autres Princes qui ne pouvoient venir ny approcher à cause de l'armée du Roy qui estoit entre les deux Osts pour empescher qu'ils ne se pussent joindre ensemble.

Le Mercredi 10. Juillet le *Comte de Charolois* partit de *St. Denys* & alla camper à *Bonlogne la petite* pres le *Pont St. Cloud*. Le *Comte de St. Paul* chef de l'avantgarde de ce Comte trouva moyen de faire passer à tous ses gens la *Riviere de Seine*, & prit le *Pont St. Cloud* & lors passa toute l'armée cette *Riviere*

riere pour tirer vers *Estampes* & trouver là l'armée du *Duc de Berry*, & c'estoit lors le quinzieme Juillet & ce jour ce Comte partit de *St. Cloud* & alla camper à *Long jumeau*.

Le Mardy 16. Juillet le *Comte de Charolois* partit de *Long jumeau* & vint au *Val de Mont le Hery* où il mit son armée en bataille, le *Roy* s'advança avec toute son armée pour le combattre, & combattirent par diverse fortune, mais enfin le *Roy* fut deconfit & se retira cette nuit à *Corbeil*, le *Comte* resta sur le *Champ de Bataille*, il en partit le lendemain 17. pour aller à *Mont le Hery*, d'où il partit le 18. pour aller camper à *Chaîtres*, le Vendredy 19. il coucha à *Estampes* où les *Ducs de Berry & de Bretagne* & les autres *Princes* de leur alliance vinrent bientoist apres, ils y resterent jusques au Mercredy 31. Juillet qu'ils en partirent pour venir à *Angiverville en Beausse* où ils camperent, le *Comte de Charny* † cuidant venir devers le *Comte de Charolois* avec cinquante lances fut epié des gens du *Roy* & fut pris & retenu prisonnier & ses gens se sauverent.

† Pierre de
Bauffremont
Comte de
Charny
Conseiller
& Chambel-
lan du Duc
de Bourgo-
gne, il estoit
lecond fils
de Henry de
Bauffremont
& de Jeanne
de Verzy.

Le Jeudy premier Aoust le *Comte de Charolois* alla camper à *St. Matburin de l'Archamp*, il y resta jusques au 5. qu'il en partit pour aller coucher à *Mores* où il fit bastir un beau Pont sur la Riviere de *Seine* laquelle il passa & campa outre cette Riviere pres *Moret* jusques au 9. qu'il alla camper à *Herissy en Brie*, le 10. il alla camper à *Nangy en Brie* où il resta jusques au 15. qu'il en partit pour aller camper à *Vitry*, le 16. il alla camper à *Bray Comte Robert* où il resta jusques au 19. qu'il alla camper à *Maisons sur Seine* à un quart de lieue du *Pont de Charenton* & le Mardy 20. Aoust il alla camper à *Conflans* où il se-

Y

jour-

1465. journa jusques à la fin du mois d'Octobre.

Les Princes assemblés avec leurs gens passoient par le pays de *Beauce* & de *Gastinois* & ayans traversé la Seine audit *Pont de Moret* allerent par *la Brie* passer la Riviere de *Marne* à *Charenton* & se loger pres *Paris* qu'ils voulurent assieger ayans repris le *Pont de St. Cloud* & *Lagny*.

Le Roy fit crier à *Rouen* où il estoit allé son Arriereban, puis retourna à *Paris* le 28. Aoust & envoya devers les Princes pour trouver aucun bon moyen de Paix.

Les *Liegeois* alliez au *Roy de France* à son pourchas coururent lors & mirent feux es pays du *Duc de Bourgogne* qu'ils avoient envoyé deffier, entre autres ils assiegerent la ville de *Limbourg* appartenant audit *Duc*, mais quand ils virent que le *Roy* ne leur avoit point envoyé le secours qu'il leur avoit promis ils s'en retournerent en leur ville, voyans aussy que le *Duc* avoit mis sus une grosse armée contre eux.

Audit an furent brulées en la ville d'*Ardes* cent à six vingt maisons par feu de meche ou par malefice d'aucuns haineux ou mauvais garnemens.

Le *Comte de Charolois* sejoignant à *Constance* lez *Paris* ceux de *Dinard* saillirent de leur ville portans une ressemblance dudit *Comte* revetu de ses armes laquelle ils pendirent devant *Beinnes* (ou *Bouvignes*) à un gibet disans de luy plusieurs vilenies & injures. 7

Il disoient qu'il étoit Bastard, & publioient quantité de choses au deshonneur de la Duchesse sa Mere.

Le *Roy* étant à *Paris* & les Princes autour de cette ville ils convinrent & se virent ensemble durans les *Treves* qui estoient entre eux par plusieurs fois.

Au mois d'Aoust le *Roy* *Edouard* d'Angle-

terre fit prendre le *Roy Henry* & le fit mettre en prison au Chateau de *Londres*.

1468.

Entre ces choses deux traitres furent trouvés à *Boulogne sur la mer* qui reconnourent avoir vendu le Chateau aux *Anglois*, si en furent decapités le onzieme jour de *Septembre*.

A la fin du mois de *Septembre* les *Bretons* surprirent la ville de *Pontoise* de nuit par le moyen du Capitaine mesme de la Ville.

Le *Duc de Bourbon* pour & au nom du *Duc de Berry* entra dans le Chateau de *Rouen* par le moyen de la *Veuve du Seigneur de la Vertune* (autrement la *Grande Seneschale*) apres il entra en la Ville & la mit en l'obeissance du *Duc de Berry* & puis les autres villes de la ditte Duché.

Entre ces choses ceux de *Dinard* ne ceffoient de mettre les feux au pays du *Duc de Bourgogne*, & les gens du Duc pareillement bruloient leur pays.

Le *Jeudy 26. Septembre* la *Comtesse de Charolois* (*Isabelle de Bourbon* fille de feu *Charles Duc de Bourbon*) mourut en la ville d'*Anvers* apres deux mois de maladie, laissant d'elle la *Damoiselle Marie* sa seule fille.

Le *Comte de Nevers* (*Jean de Bourgogne auparavant Comte d'Estampes*) fut pris de nuit en son Chateau de *Peronne* par les gens du *Comte de Charolois* & la ville & le Chateau remis en la main du *Duc de Bourgogne*, & fut ledit *Comte de Nevers* mené prisonnier au Chateau de *Bethune*.

Le *Comte de Nassau*, le *Seneschal de Hainaut* & le *Bailly* avec dixhuit cent combattans mirent les feux au pays de *Liege* & trouverent à *Montenac* quatre mil *Liegeois* lesquels ils combattirent si qu'il y en eut plus de deux

Y mille

340 ADDITION A L'HISTOIRE

1465.

mille deux cens tués sur la place, ce qui arriva le 15. Octobre.

• Il y eut deux traités publics, l'un passé à Conflans le 5 Octobre, & l'autre à St Maur des fossés le 9. Octobre † C'étoient les Villes sur la Riviere de Somme.

Les Conseillers & Ambassadeurs du Roy & des Princes les mirent en bon accord & fut la paix faite entre eux * par certains moyens dont entre les autres le Comte de St. Paul fut ordonné *Connestable de France*, le Duc de Berry devoit avoir la *Normandie* pour Appanage, le Comte de Charolois reut le Pays degagé † & le Comte de Guines, tous les autres reurent leurs terres & quelque avancement du Roy & prirent tous & un chacun d'eux lettres du Roy de ce qui leur touchoit verifiées & confirmées par le Parlement le 11. Octobre.

La Paix faite du Roy & des Princes chacun s'en retourna sur le sien, le Comte de Charolois partit de Conflans le Jeudy 31. Octobre pour venir à Villiers le bel où le Roy l'accompagna, ils y furent ensemble jusques au 3. Novembre qu'ils se separerent apres dîner, le Roy promit au Comte de luy donner sa fille aînée en mariage apres quoy le Comte partit & vint coucher à Senlis, il alla ensuite à Compiègne, Noyon Chastelet, Lyeuse, Moncornet, Ranwez où il regala Madame de Nevers * qui y estoit venue dîner, il arriva à Maizieres sur Meuze le Jeudy 21. Novembre & y fut regalé par Madame de Nevers, il en partit le 26. pour venir à Ranwez, ensuite à Maubert Fontaine, Chimay, Beaumont, Binch, Fleru, Judoigne & Tblemont, où il arriva le Lundy 9. Decembre & resta jusques au 21. qu'il alla à Saint Tron où il séjourna jusques au 12. Janvier, il alla ensuite camper à Cleyngelme pays de Liege où il fut jusques au 22. Janvier qu'il alla à Vechtwal pres Tongres, il y séjourna trois jours, puis revint à saint Tron où

* Le Duc de Bourgogne renouit son mary prisonnier.

il resta jusques au 30 qu'il partit pour *Bruxelles* où il arriva le Vendredy 31. Jan. ier au soir, il y trouva le *Duc de Bourgogne* son Pere avec Madame la *Duchesse de Bourbon*. *Madame de Gheldres* & Mademoiselle *Marguerite de Bourbon* ses filles, il alla le samedy 8. Fevrier en Pelérinage à *Notre Dame de Halsemberghe*. & partit de *Bruxelles* le Mercredy 12. Fevrier pour aller à *Gand* où il arriva le Vendredy 14. Fevrier au soir.

1465.

Pendant ce temps le *Roy* s'accorda avec le *Duc de Bretagne*, leur Traitté * fut arresté à *Caen* le 23. Decembre 1465.

Le *Duc Charles de Normandie* se tira vers *Rouen* pour se saisir de sa nouvelle Duché & les habitans le receurent dedans à Seigneur, mais tost apres le *Roy* luy osta toute icelle Duché & convint le *Duc* retraire avec le *Duc de Bretagne*, & si fit le *Roy* noyer le Sr. *d'Essternay* (ou de *Sternay*) † & aucuns autres qui avoient esté favorables à son frere, & plusieurs ensuite s'absenterent & s'enfuirent hors du pays.

Les *Liegeois* advertis que le *Roy* ne les avoit point compris en son Traitté & voyans la grande armée que le *Comte de Charollois* avoit toute preste pour entrer en leur pays à *saint Tron* & là autour obtinrent Treves à leur requeste premierement & puis la paix moyennant les amendises honorables & profitables qu'ils promirent faire par leur scellé.

Nonobstant ladicte Paix ceux de *saint Tron* tuerent deux hommes des gens de Monfr. le *Batard de Bourgogne* cuidans faire plus grand mal, mais ils furent prevenus & tués au nombre de seize ou vingt & les autres se tinrent en paix.

Le *Comte de Charollois* qui estoit retourné vers son Pere à *Bruxelles* en partit le Mer-

* Ce Traitté est imprimé dans la nouvelle Histol. re de Bretagne T. 2. col. 1293.

† Il étoit General de Normandie suivant la Cronique Scandaleuse p. 78.

1465.

credy 12. Fevrier pour aller à *Gand* où il arriva le 14. il y resta jusques au 22 qu'il en partit pour *Bruges* où il arriva le 24. il y resta jusques au 17. Mars qu'il en partit pour aller à pied à *Boulogne*, ledit jour 17. il fut à *Audembourg*, le 18. à *Nieuport*, le 19. aux *Dunes*, le 20. à *Dunkerke*, le 21. à *Bergbes*, le 22. à *Watenes* où le Prevost du lieu le regala, le 23. à *St. Omer* où l'*Evesque de Tournay Abbé de St. Bertin* le regala, il y resta jusques au 28. qu'il alla à *Ardes*, où il fut regalé par *Guillaume Bornel*, & le 29. Mars il arriva à *Boulogne*, en laquelle ville le *Comte de Nevers* le vint prier & requerir de pardon, & il luy pardonna tout & luy fit tres bon accueil.

Le *Roy* leva & mit sus la plus grosse armée qu'il eut encores fait feignant de vouloir defendre le pays de *Normandie* contre les *Anglois*, & le *Comte de Charolois* de son costé fit aussy la sienne donnant à entendre que c'estoit pour servir le *Roy en Normandie contre les Anglois*.

Le *Roy* envoya en *Angleterre* le *Bastard de Bourbon* lequel y obtint une Treve de 22. mois, & le *Comte de Charolois* y envoya aussy le *Bastard de Bourgogne* son frere pour estre asseuré des *Anglois*.

1466.

L'an 1466. tost apres Pasques qui arriva le 6. Avril, ceux de *Dinand* ennuyés de la paix se remirent aux champs & allerent bruler en *Hainaut* & au pays de *Namur* contre leur traitté & ordonnance de l'*Eglise de Rome* si qu'ils en cheurent en sentence d'excommunication.

Le Mardy 15. Avril *Mr. de Warwic* vint trouver le *Comte de Charolois* à *Boulogne* où il sejourna jusques au 18. qu'il en partit & pendant

dant ce sejour il fut entierrement deffrayé par ce Comte avec toute sa suite qui estoit d'environ trois cens personnes.

Le *Duc de Bourgogne* fut malade à *Bruxelles* depuis le 23. Fevrier jusques au 29. Avril.

Le *Comte de Charollois* qui estoit party de *Boulogne* le 22. Avril pour aller en *Picardie* arriva à *Montrenil* le 23. Avril, il en partit le 29. passa par *Rue*, & le *Crottoy*, & arriva le 2. May à *Abbeville*, il y sejourna jusques au 18. qu'il alla à *Amiens* où il sejourna jusques au 30. qu'il alla à *Corbie* & le lendemain à *Peronne* où il demeura pendant tout le mois de Juin, il alla ensuite à *St. Quentin* d'où il partit le 12. Juillet pour retourner en *Hainaut* & delà à *Bruxelles* où il arriva le Samedi 26. Juillet.

Le *Duc de Bourgogne* qui estoit à *Bruxelles* fort debilité par maladie & par viellesse, assembla toutes ses troupes & les fit tirer à *Namur* environ au commencement du mois d'Aoust.

En ce mesme temps trepassa de grieve maladie le *Seigneur de Haultbourdin Bastard de St. Pol* beau Chevalier & vaillant & bon chef de guerre.

Le *Comte de Charollois* partit de *Bruxelles* le 2. Aoust pour se rendre à *Namur* pres de laquelle ville, il assembloit l'armée du Duc son Pere qui se rendit luy mesme à *Namur* le 14. Aoust, ceux de *Dinand* furent environnés de ses gens, de tous les costés de la *Riviere de Meuze*, les approches se faisoient de jour en jour pour les assaillir, & tost apres furent gagnés leurs fauxbourgs, le Comte se logea à celuy de *Lesse* en l'Abbaye de ce nom où il fut pendant tout le siege.

Le Duc partit de *Namur* le 20. Aoust apres

difner & alla par eau coucher à *Bouvignes*, il fit fommer ceux de *Dinand* de se rendre, mais ils repondirent fort fierement & dirent plusieurs injures du Duc & de son fils, & tost apres se trouverent si opprellés & battus des engins à poudre que l'on jettoit contre leurs portes & leurs murs & au dedans de leur Ville qu'il sembloit que ce fut là un droit enfer, si que finalement ceux de la garnison s'enfuirent & les habitans se rendirent à la fin à la discretion du Duc le Lundy 25. Aoust.

Trois jours furent employés à piller cette ville de *Dinand* qui estoit fort riche, puis y prit le feu par r.egarde ou autrement, & le *Comte de Charolois* fit mettre le feu par tout si que la Ville fut toute brulée.

Quand cette ville de *Dinand* fut ainfy toute consommée & le feu eteint, le *Comte de Charolois* par ordonnance du Duc son Pere manda des ouvriers & fit abatre portes tours & murailles & tous les edifices de laditte Ville si qu'il n'y demeura rien dessus terre, & sembloit proprement qu'il n'y eut eu oncques habitations, Eglises, ny maisons.

La ville de *Thuin* fut donnée au *Comte de St. Pol* pour ce qu'il n'avoit point été au pillage de *Dinand*, * ceux de *Thuin* se racheperent de luy & abatirent leurs portes & leurs murs & aussy firent ceux de *saint Tron* & partant ils echaperent sans estre pillés.

Le *Comte de Charollois* avec toute son armée tira vers *Liege* au commencement du mois de Septembre pour combattre les *Liegeois* qui estoient sortis en grand nombre de leur Cité, & si le Comte eut été bien avisé il les pouvoit tous ruer jus à cette fois allés legerement de lez *Montenac* où il estoit le 4. & le 5. Septembre. Le

* Etrange dedomagement.

Le Duc de Bourgogne partit de Namur le 5. Septenbre pour venir à Peruwex & ensuite à Judoigne où il resta quelques jours.

Les Liegeois pour avoir paix avec le Duc de Bourgogne promirent & s'engagerent de fournir tout ce qu'on leur demandoit & baillerent des ostages à cet effect, & partant fut la paix faite pour cette fois qui fut le 8. de Septenbre.

Cette Paix etant ainſy faite le Comte de Charolois congedia son armée & s'en alla à Louvain devers le Duc son Pere qui y estoit arrivé le 12. Septenbre, ce Comte en partit le 24. pour aller à Bruxelles où il donna à disner aux Ambassadeurs du Roy le Dimanche 28. le 29 il en partit pour aller à Gand où il s'arresta, le Duc ne retourna à Bruxelles que le 2. Octobre.

Le 13. de ce mois d'Octobre Madame de Gheldres la jeune qui demouroit avec le Duc de Bourgogne partit de Bruxelles pour aller trouver son mary, & le lendemain 13. Madame la Duchesse de Bourbon & Mademoiselle Marguerite * sa fille qui avoient toujours été à la depense du Duc partirent aussy de Bruxelles pour retourner en Bourbonnois, elles prirent leur route par Gand où le Comte de Charollois les deffraya jusques au 22 qu'elles en partirent apres disner.

* Elle a depuis été mariée à Philippe de Savoie Sgr. de Bresse & ensuite Duc de Savoye.

Le 20. dudit mois d'Octobre le Duc partit de Bruxelles par eau, passa par Vilvorde, Malines Tenremonde Peteghem où le Comte de Charolois disna avec luy, Courtray, & arriva le 29. à Lille où il s'arresta.

Le Comte de Charolois partit de Gand le 13. de Novembre pour aller à Bruges où il resta jusques au 26. pendant qu'il y fut il y regala les Ambassadeurs du Roy, ceux de
Mr.

346 ADDITION A L'HISTOIRE

1466.

Mr. de *Bourbon*, & ceux du *Comte d'Armagnac*, il alla ensuite à *l'Escluse* & à la *Brielle*, où il s'embarqua le premier Decembre pour passer en *Hollande*, mais à cause des glaces il fut obligé de prendre terre à une lieue de *Dordrecht* & aller par charoy à *Gorichem* (c'est *Gorkum*,) où il arriva fort tard & resta jusques au 10. Janvier.

L'Archevesque de Treves, les *Evesques d'Utrecht* & de *Mets en Lorraine* & le *Comte de Blanquembem* vinrent à *Gorichem* au mois de Decembre visiter le *Comte de Charolois* qui les regala ainsy que les Ambassadeurs des *Ducs de Normandie* & de *Bretagne* qui estoient pres de ce Comte.

Le *Duc de Bourgogne* etant à *Lille* fut malade pendant les mois de Janvier & de Fevrier, le *Comte de Charolois*, qui avoit été pendant ce temps en *Hollande* & en *Zelande* revint à *Bruxelles* le Mardy 10. Fevrier, le *Comte Palatin*, *l'Evesque de Spire* & le *Comte de Hanin* (ou de *Hanau*) vinrent le voir en cette Ville où il les retint jusques au 16. qu'il les mena à *Tenremonde*, ensuite à *Gand*, *Bruges*, *l'Escluse*, puis les ramena à *Gand* où ils le quitterent le 23. Fevrier, & pendant tout le temps qu'ils furent ensemble le *Comte de Charolois* deffraya toute la compagnie & la regala splendidement * apres quoy il vint le 24. à *Lille* voir le Duc son Pere qui y estoit encore malade & qui le 2. Mars se fit mener en batteau en la ville de *Bruges* où il arriva le 5. Mars: le *Comte de Charolois* alla à *Gand* dont il partit le 14. Mars pour aller à *Bruges* où il resta pres du Duc.

* Voyés Philippe de Comines l. 2. ch. 8.

1467.

L'An 1467. Pasques arriva le 29. Mars & tost apres passa en *Angleterre* Messire *Antoine Bastard de Bourgogne* où il fit une armée de plai-

plaisance contre le *Seigneur d'Escales* frere de la *Reyne d'Angleterre*.

Le *Duc de Bourgogne* etant à *Bruges* y receut au mois d'Avril les Ambassades des Ducs de *Bourbon*, de *Normandie*, de *Bretagne*, de *Calabre* & du *Conestable de France* lesquelles il fit regaler.

En ce temps changerent leurs atours les Dames & Damoiselles, & se mirent à porter bonnets sur leurs testes & couvrechefs si longs que tels y avoit qui touchoient la terre par derriere leur dos, & elles prirent des ceintures plus larges, & de plus riches ferrures qu'onques; mais ils laisserent leurs queues à porter, & au lieu de cela elles prirent grandes & riches bordures.

Les hommes aussy se prirent à se vestir plus court que onques mais ils avoient fait, si qu'on voyoit leurs derrieres & leurs devants, ainsy comme on souloit vetir les singes, & se mirent à porter si longs cheveux, qu'ils leur empeschoient les visages & les yeux; deplus ils portoient de hauts bonnets sur leurs testes trop mignonement & des fouliers à trop longues poulaines; les valets mesmement à l'imitation des maitres & les petites gens indifferement portoient des pourpoints de soye ou de velours, choses trop vaines & sans doute haineuses à Dieu.

Le Lundy quinzieme jour de Juin à neuf heures du soir trepassa de ce monde le Noble Duc *Philippe de Bourgogne*, le *Comte de Charolois* qui estoit lors à *Gand* en partit apres disner pour venir voir son Pere lequel il trouva mourant.

Le corps du Duc fut mis en terre à *St. Donas de Bruges* pour un temps moult noble.

348 ADDITION A L'HISTOIRE

1467.
 ■ Il a été de-
 puis transfé-
 ré aux Char-
 treux de
 Dijon en Fe-
 vrier 1473.

blement, * le nouveau Duc luy fit faire des obseques magnifiques, le 22. Juin en laditte Eglise de *St. Donas* où assistèrent les *Evesques de Salsbery, de Cambray, de Tournay, de Sarrepte, de Salumbrie,* & quinze autres Prelats qui furent tout deffrayés aux depens du Duc, ce fut l'*Evesque de Tournay* qui fit l'Office.

Le Vendredy 26. Juin le nouveau Duc de *Bourgogne* partit de la ville de *Bruges* apres disner & alla coucher à *Deinse*, le lendemain il alla coucher à *Zuinarde* pres *Gand*.

Le Dimanche 28. au matin il se renditen la ville de *Gand* où il fit son entrée solemnelle, prit possession du Comté de *Flandre* en l'Eglise *St. Pierre* & fit les sermens ordinaires, il resta trois jours dans cette ville & en partit le 1. Juillet pour aller à *Tenremonde*.

Environ ce temps le *Duc de Warvic* vint d'*Angleterre* en *France* & fut quelques jours en la ville de *Rouen* où le *Roy* le fit regaler apres quoy il retourna en *Angleterre* avec *M. l'Admiral de France*. *

● Louis Ba-
 stard de
 Bourbon.

Le *Duc de Bourgogne* partit de *Tenremonde* le 3. Juillet pour aller à *Malines* où il resta jusques au 9. de ce mois qu'il en partit pour aller à *Hevre* † pres *Louvain*, il y resta jusques au 12. qu'il en partit apres disner pour se rendre à *Louvain* où il prit possession du Duché de *Brabant*, le 13. il coucha à *Vilvorde*, le 14. il en partit apres disner & se rendit à *Bruxelles* dont il prit possession & y fit son entrée publique ayant fait tenir son echançonerie ouverte à tous ceux qui y voulurent aller boire, il resta dans cette ville jusques au 27. Aoust qu'il en partit pour aller à *Vilvorde*, ensuite à *Malines, Lieges,*
Ar-

● Prieuré de
 Celestins.
 Voyez les
 delices des
 Pays-bas T
 1. p 114 edi-
 tion de 1711.

Arrvers, & le 8. Septembre au soir il revint à *Bruxelles*. 1467.

Le Mardy 22. Septembre le Roy alla en pelerinage * à pied de la ville de *Paris* en l'Eglise de *St. Denys* en grande devotion.

* Voyez l'histoire de *St. Denys* du P. Feabien p. 362.

Le Lundy 12. Octobre le Duc de *Bourgogne* etant à *Bruxelles* fit le banquet des nopces du Viconte d'*Argueil* † avec Damoiselle *Jeanne de Bourbon* * le 13. il partit pour aller à *Louvain*, il y resta jusques au 19. qu'il alla à *Thy-le-Mont* où il sejourna jusques au 26. qu'il alla à *Leauwe* en *Brabant*, le 27. il vint au siege qu'il faisoit faire de la ville de *saint Tron*, & le 28. il gagna la bataille sur les *Liegeois* au village de *Brulen*.

† Jean de Chalon depuis Prince d'*Orange*. * Jeanne fille de Charles Duc de *Bourbon* & d'*Agnes* de *Bourgogne* sa femme & sœur d'*Isabelle* de *Bourbon* Duchesse de *Bourgogne* morte comme il a été dit cy devant le 26. Septembre 1465.

Le 2. Novembre la ville de *saint Tron* se rendit à volonté, le Duc en fit demolir les portes, les tours, & les murailles, la peste qui estoit dans cette ville causa une grande mortalité.

Le 6. Novembre le Duc avec son armée en bataille arriva devant la ville de *Tongres* qui se rendit, il alla camper le lendemain sur la rivierre de *Jerre* au lieu dit le *Waige*, il y sejourna jusques au 9. qu'il alla à *Autey*, le 11. il campa devant *Liege*.

Le Mardy 17. Novembre ce Duc accompagné de quantité de Princes, Barons, Chevaliers, Ecuers, Capitaines & gens de guerre tous en riches parures fit son entrée en la ville & cité de *Liege* & y retablit l'Evesque † il fut receu des gens d'Eglise & habitans en grande reverence, il y sejourna jusques au 28. qu'il en partit avec son armée pour venir à *Huy* où il fut dix jours, le 7. Decembre il alla à *Marche en Famine* où il resta jusques au 9. qu'il alla coucher à *St. Hubert en Ardenne*, il y dina le 10. & le mesme jour revint

† Louis de Bourbon Cousin & beaufrere du Duc de *Bourgogne*.

350 ADDITION A L'HISTOIRE

1467. vint à *Marche* où il resta jusques au 12. qu'il revint à *Huy*, il alla de là à *Tongres* à *Treiff* sur *Meuze* * où il fut cinq jours, à *Hasselt*, à *Diest*, à *Louvain*, il arriva à *Bruxelles* le 24. Decembre. Le 25. il y tint Cour ouverte à tous venans & y fit donner à manger à plus de deux mil pauvres.

*Maeſtricht.

Le 28. Decembre les Ambassadeurs de *Venise* arriverent en grande compagnie en la ville de *Bruxelles*, ils furent festoyés par le Duc qui partit deux jours apres pour *Tememonde* & retourna le 3. Janvier à *Bruxelles* où il séjourna jusques au 26. Mars qu'il alla à *Nivelle*, le 27. à *Mons* où il séjourna, le 4. Avril il alla au *Quesnoy*, le 5. à *Valenciennes*, le 6. à *Antboing*, le 7. à *Lille*, le 8. à *Roulers* & le 9. à *Bruges* où il resta.

Le Roy tint les Estats de son Royaume en la ville de *Tours*, ils durerent depuis le 6. Avril jusques au 14. dudit mois.

1468.

Pasques arriva le 17. Avril & le 20. le Duc de *Bourgogne* estant encore à *Bruges* regala Mr. de *Malicorne*, l'Abbé de *Begar* & autres Ambassadeurs des Ducs de *Normandie* & de *Bretagne*, apres quoy il alla à *l'Escluse* & à *Middelbourg*, puis revint à *Bruges* le 27.

Le Dimanche 8. May il fit la feste de l'ordre de la *Toison d'or* où se trouverent treize Chevaliers & fit plusieurs Chevaliers nouveaux (ce furent *Edouard IV. Roy d'Angleterre*, *Louis de Chalon Sgr. de Chateau-Guyon*, *Jean de Damas Sgr. de Cleffy*, *Jaques de Bourbon*, *Jaques de Luxembourg Sgr. de Richebourg*, *Philippe Comte de Beaugé Sgr. de Bresse depuis Duc de Savoye*, *Philippe de Crevecœur Sgr. d'Esquerdes depuis Marechal de France*, & *Clairde de Montagu Sgr. de Couches* *) & regala les Ambassadeurs de *Rome*, d'*Angleterre*, des

* Il est parlé de luy dans les Memoires de Comines T. 3. P. 16.

Ducs

Ducs de Normandie , de Bretagne & de Ca- 1468.
labre.

La nuit du 22. au 23. May mourut en la ville de *Bruges* Monseigneur *Jaques de Bourbon* nouveau Chevalier de la Toison fils de feu Monseigneur *Charles Duc de Bourbon* * & ^{• Mort en} de Madame *Agnes de Bourgogne*. 1456.

Au commencement du mois de Juin l'*Evesque de Mets* vint voir le *Duc de Bourgogne* en la ville de *Bruges*, le *Landgravo du Rhin* & l'*Evesque de Verdun* y vinrent ensuite, ils furent souvent regalés ainsy que les Ambassadeurs du *Pape*, de *France*, d'*Angleterre*, d'*Arragon*, de *Normandie*, de *Bretagne*, de *Lorraine*, du *Comte Palatin* & autres.

Le Samedy 25. Juin Dame *Marguerite d'York* sœur du *Roy d'Angleterre* (*Edouard IV.*) future epouse de Monseigneur le *Duc de Bourgogne* arriva en la ville de l'*Escluse*, *Melles. de Bourgogne* & d'*Argueil* l'y allerent voir le lendemain, & le Lundy 27. le *Duc de Bourgogne* y alla & revint le lendemain à *Bruges* où le *Seigneur de Scales* (frere de la *Reyne d'Angleterre*) vint le 29. le 30. le *Duc* alla coucher à l'*Escluse* & revint à *Bruges* le premier Juillet.

Le Samedy 2. Juillet Mgr. le *Duc de Bourgogne* alla en la ville de *Dam* voir Madame *Marguerite d'York* qui y estoit arrivée, il retourna le mesme jour à *Bruges*, le lendemain il en partit à cinq heures du matin pour aller en laditte ville de *Dam* où estoit laditte Dame accompagnée de la Duchesse de *Norfolck*, de l'*Evesque de Salsbery* des *Comte & Comtesse de Scales*, du *Sgr. d'Ondeville* frere dudit *Comte* & de quantité de *Barons*, *Chevaliers*, *Dames* & *Damoiselles d'Angleterre* jusques au nombre de dixhuit cens per-
son-

1468.

sonnes, auquel lieu mondit Seigneur eposa madite Dame *Marguerite*, & ce fait retourna à *Bruges*, & madite Dame environ à dix heures du matin affité en une litiere noblement adextrée & accompagnée de plusieurs Comtes, Comtesses & nobles hommes entra en l'Hostel de mondit Seigneur à *Bruges* où il y eut Court ouverte à tous venans.

Meyerus.

Le 6. de Juillet mourut en la ville de *Bruges* Monseigneur *Adrien de Borjelle Sgr. de Bredam* compagnon de l'ordre de la Toison d'or lequel avoit epousé *Dame Anne* fille bastarde de feu Monseigneur le *Duc Philippe*.

Le 13 Juillet le Duc partit de *Bruges* pour aller à *l'Escluse* & delà il passa en *Zelande*, puis en *Hollande* où il fut depuis le 19. jusques au premier Aoust qu'il en partit pour se rendre à *Bruxelles* où il arriva le 3. pres de la nouvelle Duchesse qui y estoit arrivée douze jours auparavant, il n'y resta que huit jours apres lesquels il vint au *Quesnoy* où le *Conestable de France*, *l'Archevesque de Lyon*, & *l'Évesque de Verdun* le vinrent voir & demurerent quelques jours avec luy, le 26. Aoust il partit du *Quesnoy* & vint coucher à *Peronne* où le *Conestable* se trouva le lendemain.

Traitté d'Anceis entre le Roy & le Duc de *Bretagne* le 10. Septembre.

Le Duc qui estoit à *Peronne* depuis le 26. Aoust en partit le 15. Septembre pour aller avec son armée au pays de *Santers* où il campa pres du bois de *Merancourt* & resta jusques au 22. qu'il vint camper à *Libons en Santers* où il s'arresta.

Le 2. Octobre le *Cardinal d'Angers* (*Jean Balus*)

Balue) vint voir le *Duc de Bourgogne* en son camp à *Libons en Sauteurs*, le 5. ce Duc retourna à *Peronne* où ce Cardinal se rendit le lendemain 6. le *Roy* y arriva le Dimanche 9 OÛtobre ayant en sa compagnie ledit Cardinal, le *Comte de S. Paul Connestable de France*, l'*Archevesque de Lyon* & le *Seigneur de Beaujeu*, d'autre part y vinrent Monfr. *Philippe de Savoie*, l'*Evesque de Geneve* & autres Seigneurs qui furent tous festoyez par le Duc.

Le Jeudy 13. OÛtobre le Duc qui avoit cru partir le lendemain ne partit pas, mais le lendemain il fit son Traitté avec le *Roy* & le 15. ils partirent ensemble & allerent coucher au Chateau de *Bapaumes*, où vinrent aussi Mrs. de *Bourbon*, de *Beaujeu*, le *Cardinal d'Angers*, l'*Archevesque de Lyon* & autres Princes du Sang.

Le Dimanche 16. le *Roy* & le Duc apres avoir dîné à *Bapaume* vinrent coucher à *Cambray* le 17. ils y dînerent & coucherent au Chateau du *Quesnoy*, ils y resterent jusques au 19. qu'ils en partirent apres dîner & vinrent coucher à *Givry en Hainaut*, le 20. ils coucherent à *Chastelet sur Sambre* pays de *Liege* le 21. ils arriverent le matin à *Namur*, ils y sejournerent jusques au 24. qu'ils allerent coucher au Chateau de *Falaïse*, ils y resterent le 25. & le 26. au matin ils en partirent & vinrent coucher à *Mommale*, le 27. ils arriverent devant la ville de *Liege* qui fut prise d'assault le Dimanche 30 OÛtobre & ce jour furent faits plusieurs Chevaliers & le vin fut distribué aux gens de guerre avant l'assault, le *Roy* & le Duc allerent coucher au Palais de la Cité ils y furent ensemble jusques au Mercredy 2. Novembre que le *Roy* & Mrs. les Princes partirent pour retourner en *Fran-*

354 ADDITION A L'HISTOIRE

1468.

* Abbaye de
Filles de
l'Ordre de
Cîteaux.

† Depen-
dant de l'E-
vesché de
Liege.

ce, le Duc resta à *Liege* jusques au 9. qu'il en partit apres disner & en partant il fit mettre le feu par toute laditte ville & Cité apres quoy il vint souper & coucher dans l'Abbaye de *Vivigniers* *, il en partit le 10. & vint en la ville de *Treicht sur Meuze* où il resta jusques au 12. qu'il vint coucher à *Wersel* pays de *Limbourg*, le 13. il vint à *Herve* audit pays, le 14. à *Polleur* pays de *Franchimont*, il en partit le 17. & à son depart il y fit mettre le feu & par tout le pays de *Franchimont* † apres quoy il vint coucher à *Louvigny* pays de *Stavelo*.

Le 18. Novembre, le Duc arriva à *Fretzbur*, Chatellenie de *Huy*, le 19. il logea en l'Abbaye du *Val nostre Dame lez Huy* & y séjourna jusques au 26. qu'il en partit apres avoir separé son armée & ce jour il vint coucher à *Landes* pays de *Brabant* le 27. il vint à *Louvain* où il séjourna jusques au 29. qu'il se rendit à *Bruxelles* où il s'arresta, le 4. Decembre il y regala les Ambassadeurs de *France* & le jour de Noel il tint table où Mr. *Philippe de Savoye* & le Prelat officiant mangerent, les pauvres furent traittés suivant l'ancienne coutume de *Brabant*.

Le Samedi 28. Janvier le Duc partit de *Bruxelles* & passant par *Alost*, *Ondemarde*, *Comtray*, & *Lannoy*, il arriva à *Lille* le Mercredi premier Fevrier, il y resta jusques au 16. qu'il en partit pour aller en pelerinage en l'Abbaye de *St. George* pres *Hesdin*, le 21. il arriva au chateau de *Hesdin* où il trouva la Duchesse sa mere & la Duchesse sa compagne qui y estoit depuis le 23. Novembre & laquelle il n'avoit veue depuis longtemps il resta avec elle jusques au 15. Mars qu'il partit pour venir à *Arras* où le Duc & Ar-
tri

DU ROY LOUIS XI. 355

triche * arriva le Mardy 21. Mars, ils en partirent ensemble deux jours apres, le 24. ils arriverent à *Hesdin* vers les Dames entre lesquelles estoit Mademoiselle sa fille, le 26. jour de Pasques fleuries il disna en salle & avec luy le *Duc d'Autriche* Monfr. *Philippe de Savoye* & le Prelat qui avoit fait l'office du jour.

1468.
* Maximilien depuis
Empereur I.
de ce nom.

Le 2. Avril jour de Pasques ces trois Princes estans encore à *Hesdin* dînerent ensemble, ils resterent en cette ville jusques au 15. que le *Duc de Bourgogne* en partit avec le *Duc d'Autriche*, ils allerent à *Rue*, au *Crotoy* & à *Boulogne* & le 21. allans de *Boulogne* à *Ardres* ils rencontrerent en chemin le *Comte de Warwick* qui les venoit voir & qui retourna le même jour à *Guines* ces deux Ducs arriverent à *St. Omer* le 22. Le *Comte de Warwick* y vint le 26. en grande compagnie. Le 27. le *Duc de Bourgogne* soupa en salle, le 29. ils allerent à *Aire* vers les Duchesses & Mademoiselle, & ils retournerent à *St. Omer* le Lundy premier jour de May.

1469,

Le *Connestable de France* arriva le 4. May à *St. Omer* où il resta huit jours avec le *Duc de Bourgogne* qui en partit le 12. pour aller à *Aire* vers les Dames, ensuite il alla à *Cassel* à *Ypre* à *Courtray* où il resta depuis le 17. jusques au 30. May qu'il partit pour *Deynse* le lendemain il alla à *Gand* où il demeura six semaines avec la Duchesse & où il trouva des Ambassadeurs de *Rome*, de *France*, de *Pologne*, de *Venise*, & autres & où le *Duc de Cleves* le vint voir.

Le 11. Juillet le *Duc de Gueldres* qui estoit avec le *Duc de Bourgogne* depuis le 19. Juin prit congé de ce Duc qui partit le 13. avec la Duchesse son epouse pour aller à *Bruges*,

356 ADDITION A L'HISTOIRE

1469.

il y resta jusques au 29. qu'il alla coucher à *l'Escluse*, le 30. il alla disner à nostre Dame d'*Ardembrouck* en petite compagnie & revint coucher à *l'Escluse*, le 31. il monta en batteau avec le *Duc de Cleves*, disna devant *Armude* & coucha à *Middelbourg en Zelande*.

Le premier Aoust le *Roy* etant au chasteau d'*Amboise* institua l'ordre de *St. Michel*.

Le 4. Aoust le *Duc de Bourgogne* alla disner à *Armude* & revint coucher à *Middelbourg* d'où il partit le 6. apres disner pour aller coucher à *la Vere* où il fut un peu malade il en partit le 11. disna sur l'eau & coucha à la *Brielle*. Le 12. apres avoir disné à la *Brielle* aux depens de *Monfr. d'Ostrevant* * il alla souper à la *Haye* où il fut malade pendant un mois : le 16. Septembre il alla à nostre Dame de *Stravesan* (ou *Sgravesan*) d'où il revint coucher à la *Haye*, le 21. il alla entendre la Messe & dejeuner à *St. George* à deux lieues de la *Haye* où il retourna coucher.

* François de
Borſelle fon-
dateur de la
Chartreuse
de Delft
mort le 19.
Novembre
1470.

Le 27. Septembre le *Duc de Cleves* qui estoit venu voir le *Duc de Bourgogne* & avoit toujours demeuré avec luy depuis le 12. Juin prit congé de ce Prince pour s'en retourner & le *Duc de Bourgogne* alla souper à *Delft*, le 28. il alla disner à *St. George* & souper à la *Haye* où il y avoit des Ambassadeurs de *Rome*, *Allemagne*, *Castille*, *Arragon*, *Venise*, *Cologne*, *Hauteſrize*, &c. il y resta jusques au 3. Novembre & pendant ce temps il alla faire plusieurs pelerinages à *St. George* à nostre Dame de *Stravezant* & à *sainte Croix*.

Le 3. Novembre il partit de la *Haye* al'a desjeuner à *St. George* disner à *Delft* souper à *Roterdam*, le 4. il disna & coucha en batteau pres l'isle de *Cormedic*, il y resta jusques au 6. qu'il vint coucher à *Anvers* où il demeura jus-

jusques au 13. qu'il vint dîner à *Malines* & coucher à *Vilvorde*, le 14. il coucha à *Bruxelles* où les Ambassadeurs de *Rome*, *Allemagne*, *Castille*, *Naples*, *Savoie*, *Venise*, *Calabre*, *Cologne*, *Tuilliers* & autres se rendirent.

Le 24. Novembre le *Comte de Vaudemont* arriva à *Bruxelles* où il fut festoyé par le Duc, le *Comte de Meurs* y arriva le 3. Decembre & fut pareillement festoyé.

Le 6. Decembre le Duc alla coucher à *Hal*, il y dîna le lendemain & le soir revint à *Bruxelles*, le 12. il alla à la Messe à *St. Sebastien de Linquebecke*, le 14. le *Comte de Nemen* * le vint saluer & il fut regalé, le * Ce pour-
16. ce Duc alla souper à *St. Josse lez Bruxelles* roit bien
à cause du trespas de *Pasquet* en son Ho- estre. Me-
stel, le 17. il dîna à *St. Sebastien* soupa à ghen.
St. Josse, il y dîna le lendemain, puis alla
coucher à *Tenremonde*, le 19. il en partit apres
dîner & vint coucher à *Gand* où il resta.

Le 31. Janvier le *Seigneur de Duras*, l'Aumosnier de la *Reyne d'Angleterre* & autres au nombre de 26. personnes apporterent au *Duc de Bourgogne* etant lors en la ville de *Gand*, l'ordre de la Jaretierre que le *Roy d'Angleterre* luy envoyoit & qu'il reçeut en ceremonie le 4. Fevrier ils y furent jusques au 9. suivant pendant lequel temps ils furent tous deffrayés aux depens du Duc, le *Sgr. de Duras* eut un present de deux flacons d'argent pesans 28. marcs, les autres eurent aussy des presens à proportion.

Le Dimanche 18. Fevrier le *Duc & la Duchesse de Bourgogne* estans à *Gand*, se firent les nopces de la *Damoiselle Jeanne de Berghes*.

Le 20. le Duc partit de *Gand* pour aller à *Bruges* où la *Duchesse* & *Mademoiselle* se rendirent le 22. & le 27. le Duc tint salle

1469.
 † Gaspard fils
 de Gerard
 Sgr de Cu-
 lembourg
 Hostrate &
 Borielle &
 d'Elisabeth
 de Buren.

pour les nopces du fils † de Mr. de *Culembourg* avec *Jeanne de Bevres* fille de Mr. le *Bastard de Bourgogne*.

Le 6. Mars le Duc etant à *Bruges* regala le fils du *Duc de Juilliers*, le 17. il alla avec la Duchesse en pelerinage à nostre Dame d'*Ardembourg* & revinrent à *Bruges* où ils resterent.

Le 5. Avril le Duc partit de *Bruges* pour *Lille* où il arriva le lendemain & s'arresta, la Duchesse & Mademoiselle allerent à *Bruxelles*, *Malines*, *Anvers*, & *Louvain*.

1470.

Pasques arriva le 22. Avril & le 30. dudit mois le Duc apres avoir dîné à *Lille* alla coucher à *Roulers* en petite compagnie.

Le premier May il dîna à *Roulers* soupa à *l'Escluse* où il resta le lendemain, le 3. jour de la procession du saint Sang, il vint dîner à *Bruges* & retourna coucher à *l'Escluse*, il en partit le 8. & alla coucher à *Middelbourg en Zelande*, il en partit le 10. apres dîner & vint coucher au chateau de *la Vere* où il dîna le lendemain & revint à *Middelbourg* où il dîna le 12. puis alla coucher au chateau de *Zuenebourg en Zelande*, le Dimanche 13. il monta sur l'eau à *Flessinghe* & vint coucher à *l'Escluse*, d'où il partit le 22. dîna sur l'eau soupa à *Middelbourg* les navires de guerre etans restés à *l'Escluse* attendans le vent, le 24. ils partirent pour *Ermuyden* où l'armée de *Zelande* devoit se rendre, le Duc resta à *Middelbourg*, le Dimanche 3. Juin il y fit publier à son de trompe que tous gens de guerre y assembles eussent à se retirer en leurs navires pour partir, le 4. il fit decoler quatre hommes pris pour homicides en liste de *Zwitbeveland** desquels trois estoient freres germains & le quatrieme leur germain.

* L'une des
 Isles de Ze-
 lande.

DU ROY LOUIS XI. 359

Le 6. Juin le Duc fit partir les navires des Havres de la Vere & d'Arnemude ils resterent à Ramequin faute de vent, le 9. il alla entendre la Messe à nostre Dame au Poldre, le 11. la flotte au nombre de 26. navires partit de Ramequin lez Flessingbe commandée par le Sgr. de la Vere Comte de Grandpré * Lieutenant & Capitaine general.

1470.

Le 12. le Duc apres avoir dîné à l'Abbaye de Middelbourg en Zelande partit pour Flessingbe & vint descendre à Stoppeldame, d'où il alla coucher vers la Duchesse au chateau de Middelbourg en Flandre où il s'arresta & où le 17. ils firent le banquet aux Dames, la Duchesse ayant fait renforcer son plat acausé que le Duc soupa avec elle.

* Volfart de Borfelle depuis Chevalier de la Toison d'or.

Le 22. le Duc partit de Middelbourg & vint coucher à Bruges où vinrent les Ambassadeurs de France, d'Arragon, de Calabre du Comte Palatin & autres. Le 23. il ordonna un plat de crue pour regaler les Ambassadeurs d'Arragon, le 25. il en partit apres dîner & alla coucher à Oudembourg, le 26. il coucha à Nieuport, le 27. il dîna à Furnes coucha à Bergbes, le 28. il coucha à St. Omer où les Ambassadeurs de France, Naples, Bretagne, & autres se trouverent.

Le Samedi dernier Juin la Reyne accoucha d'un fils qui fut nommé Charles & eut pour parreins Charles de Bourbon Archevesque de Lyon & Edouard Prince de Galles & pour marraine Madame Jeanne de France femme de Jean Duc de Bourbon.

Le 4. Juillet le Duc de Bourgogne partit de St. Omer apres dîner & alla à Aire voir Madame la grande (sa mere), le 5. il en partit apres dîner & revint à St. Omer où il trouva les mesmes Ambassadeurs & ceux de Venise,

1470.

le 19. il y fit festoyer les Ambassadeurs de Bretagne.

Le 25. le Duc apres avoir dîné à *St. Omer* alla coucher à *Desurene*, le 26. au chateau de *Boulogne*, le 28. à *Estaples*, le 29. il alla ouir Messe à *St. Josse* sur mer dîner à *Vertan* & coucher au *Crotoy* où il resta.

Le 2. Aoust il dîna à l'Abbaye de *Domp Martin* & alla coucher à *Hesdin* où il demoura cinq mois & demy ayant presque toujours avec luy le *Duc de Gheldres* & pendant ce sejour il y fit regaler les Ambassadeurs du *Duc de Bretagne* les 8. & 10. Septembre, celuy du riche *Duc de Baviere* le 15. Octobre & y receut les Ambassadeurs de *France*, *Naples*, *Mayence*, & autres.

Le Roy *Eduard d'Angleterre* arriva à la Haye le 11. Octobre le *Duc de Bourgogne* luy fit donner cinq cens escus d'or de quarente huit gros piece* par mois pour son entretien outre plusieurs autres sommes de deniers & dons qu'il luy fit avant son depart pour l'*Angleterre*.

Le 28. Novembre la *Duchesse de Bourgogne* & Melle. *Marie* arriverent à *Hesdin* vers le Duc.

Le Dimanche 2. Decembre se firent en la ville de *Hesdin* les nopces de *Philippe de Mangerot* avec la Damoiselle de *Rochebaron*, ils furent regalez par le Duc & la Duchesse.

Le Mardy jour de Noel le Duc tint salle le jeune *Duc de Gheldres* mangea avec luy.

En ce mois de Decembre le *Duc de Bourgogne* ordonna à Messire *Henry de Hornes* Sgr. de *Peruwez* d'aller avec gens d'armes dans la ville de *Thielt en Gheldres*, d'en retirer *Arnoul le vict. Duc de Gheldres* qui y estoit detenu prisonnier par le jeune Duc son
fils,

* Cela fait
six cens flo-
rins.

filz, & de l'amener en la ville de *Hesdin* comme il fit. 1470.

Le Mercredi 2. Janvier le Duc partit de *Hesdin* & alla à *Aire* où il trouva le *Roy d'Angleterre* il y resta le 3. en partit le 4. apres dîner & revint à *Hesdin*.

Le 5. Janvier la *Duchesse de Bourgogne* partit de *Hesdin* disna à *Heuchin* & arriva le soir à *Aire* où elle soupa avec le *Roy d'Angleterre* son frere, elle resta le 6. avec luy, le 7. ce *Roy* vint à *St. Paul* où le *Duc de Bourgogne* se rendit & coucha, il en partit le lendemain apres dîner pour retourner à *Hesdin* où il resta & où les *Ducs de Gueldres* pere & fils se trouverent.

Le 12. le *Roy d'Armes* dit *Toison d'or* * alla par le commandement du *Duc de Bourgogne* porter au *Connestable de France* lettres de sommation † de le venir servir en armes.

* Il se nommoit Gilles Gobert.

Le 16. le Duc avoit dessein d'aller à *Dourlens* & le souper y avoit mesme été préparé, mais le voyage fut remis au lendemain qu'il s'y rendit à petit train & où les deux *Ducs de Gheldres* se trouverent, il y resta jusques au Dimanche 3. Fevrier qu'il en partit en armes apres dîner & vint souper à *Avesnes* le *Comte en Artois* avec le jeune *Duc de Gheldres*, le 4. il coucha à *Bapaume*, le 5. à *Arras*, où ceux de la ville qui devoient livrer le vin à trois deniers le lot s'accorderent moyennant douze muids, il y resta avec les *Ducs de Gheldres* & grand nombre de Capitaines jusques au 10. qu'il alla souper en son oïst au camp lez *Wailly* & ce jour les plats des Chambellans furent reduits en argent.

† Cette sommation ne pouvoit regarder que le service de par le Connestable pour les terres qu'il avoit dans la domination du Duc.

Le jeune *Duc de Gheldres* (nommé *Adolphe*) voyant que le *Duc de Bourgogne* prenoit le party de son pere contre luy, s'enfuit du camp

362 ADDITION A L'HISTOIRE

470.

camp de ce Duc qui depescha, le 10. Fevrier, des expres à *Mastricht* & à *Bois-le-Duc* pour l'y faire arrester s'il y passoit.

Le 12. Fevrier le *Duc de Glocestre* vint à *Lille* voir la *Duchesse de Bourgogne* sa sœur, il resta quelques jours avec elle & l'accompagna jusques à *Gand*.

* La pension que le Duc de Bourgogne avoit ordonnée pour l'entretien de ce Roy luy fut payee jusques au 15. Fevrier.

Environ ce temps * le *Roy Edonard* partit pour *l'Angleterre*.

Le 13. le *Duc de Bourgogne* partit de son camp de *Wailly* & vint camper à *Hebsterne*, d'où il partit le 16. & campa à *Tolencourt* (ou *Tolencourt*). le 18. il campa pres la ville de *Doors* sur *Somme* vers *Amiens*, le 21. il campa hors le village de *Lowville* pres *Amiens*, le 23. à *Winacourt* (ou *Winencourt*) vers *Pequigny*, le Dimanche 24. à *Belloy*, son avant-garde prit la ville de *Pequigny* qui fut incontinent mise en feu, le Chateau se rendit le soir par composition, le 25. apres avoir dejeuné à *Belloy* il passa la *Somme* & campa sous *Pequigny* où il resta jusques au Lundy 4. Mars qu'il en partit & vint camper hors le village de *Clary* sur la *Serre*: il avoit ordonné de faire à *Perrone* les obsèques de *Donn Petre In-*

† Jean d'Anjou Duc de Calabre pere de Nicolas Duc de Calabre duquel il sera parlé cy apres p. 368.

sant de Portugal & celles du *Duc de Calabre* † mais elles furent remises à un autre temps.

Le 5 Mars le *Duc de Bourgogne* partit de *Clary* & vint camper sur la *Serre* entre les vil- lages de *Verdesalle* & de *Salver*, le 6. il passa cette riviere & vint camper sur *Mez* vers *Amiens*, il y resta jusques au 10. qu'il en partit avec son armée & campa à *l'Abbaye de St. Aisseu* vers *Amiens*, il y receut & regala l'Ambassadeur du *Duc de Bretagne*, il en partit le 27. pour aller avec son armée, outre ladite Abbaye en la *Valée de la Croix* à la *Pierre d'Amiens* où il resta & conclut le 9. Avril

une

Une treve de trois mois avec le *Roy*, apres
 quoy il partit de ce camp le 10. & vint avec
 son armée à *Glisi sur Somme*, le 11. jour du
 Jeudy absolu il campa pres *l'Abbaye de Corbie*
 & entra dans cette Abbaye où il fit le Mandé *
 à treize pauvres.

1470.

* C'est à dire
la Cene.

Le 14. Avril jour de Pasques le Duc assista
 à l'office celebré par *l'Abbé de Corbie* qu'il fit
 disner avec luy & il renvoya sa gend'armerie
 & son artillerie, il sejourna à *Corbie* jusques
 au 18. qu'il en partit apres desjeuner pour ve-
 nir coucher à *Dourlens*, il en partit le 20. dis-
 na à *Bucquoy* soupa à *Bapaume*, d'où il par-
 tit le 22. & vint à *Peronne* il y fit le 23. la fe-
 ste de l'ordre de la Jaretierre & mangea en
 salle, le 2. May il y fit faire les obseques de
Dom Petre Infant de Portugal, le 4. celles du
Duc de Calabre, & ce jour il donna à *Messire*
Antoine de Vadeville Comte de Rivieres de Mi-
chelles & Lisle-wich une pension de douze cens
 florins par an, & une autre de pareille som-
 me à *Messire Guillaume Seigneur de Hastings*
 Chambellan du *Roy d'Angleterre* *, le Diman-
 che 5. & le Vendredy 11. il regala les Am-
 bassadeurs de *France*, & le 19. ceux de *Bre-*
tagne.

1471.

* Voyez les
Memoires
de Comines
l. 4. ch. 8. &
l. 6. ch. 2.

Le 10. Juin il partit de *Peronne* & vint à
Bapaume, le 11. il disna à *Sewastre* & coucha
 à *Dourlens*.

Le 12. la *Duchesse de Bourgogne* qui estoit à
Gand avec Mademoiselle y fit faire un grand
 feu de rejouissance pour les victoires du *Roy*
d'Angleterre son frere on y employa un mil de
 grosbois & fagots.

Le 14. le Duc partit de *Dourlens* & vint à
Abbeville, il en partit le 17. & alla au Chateau
 de *Crotoy*, il y disna le lendemain, puis revint
 à *Abbeville* où il resta quelque temps.

La

1471.

La Duchesse de Bourgogne qui estoit lors à Gand en partit le 25. Juin & arriva au Crotoy le 15. Juillet, le Duc s'y rendit le lendemain, il y resta jusques au 19. qu'il retourna à Abbeville où les trois Estats de ses pays s'assemblerent le 22. Juillet, le 23. il alla vers la Duchesse au Crotoy ils en partirent ensemble le 24. dînerent à Rne & coucherent à St. Josse sur mer, le 25. ils revinrent au Crotoy, le 26. le Duc revint à Abbeville la Duchesse etant restée au Crotoy.

Le premier Aoust y eut un grand feu de meschef en la ville d'Abbeville, le Duc fit payer le dommage souffert par les pauvres, il partit le 5. apres dîner & vint au Crotoy vers la Duchesse, le 9. il revint à Abbeville où il resta, le 18. il y regala les Ambassadeurs de France & d'Arragon, le souper y avoit été préparé, mais il partit à petit train & vint coucher au chateau d'Auchy, il en partit le lendemain dîna à Henchin & soupa à Aire vers Madame la Duchesse sa mere avec laquelle il resta jusques au Samedi 24. qu'il alla à l'Abbaye d'Auchy les Moines lez Hesdin, le 25. il alla au chateau d'Auchy où arriverent les Commis pour la Paix qui devoit se traiter à Roye, le 26. il retourna à Abbeville où les Ambassadeurs de Rome *, Naples, Bretagne, Ghelbres & autres se trouverent.

Le 30. il fit faire dans l'Eglise de St. Walfrang d'Abbeville les obseques du Prince de Piemont † & le lendemain celles du Comte d'Eu * auxquelles il assista.

Les 6. 7. 8. 10. & 11. Septembre le Duc regala les Ambassadeurs de France & ledit jour II. il regala aussy ceux de Bretagne.

Le 12. la Duchesse qui estoit au Crotoy regala le Seigneur de Haslingues grand Chambellan d'Angleterre. Le

• L'Ambassadeur de Rome se nommoit Lucas de Tollienti le Duc le fit son maître des Requestes & luy fit un don de 375. florins. † Charles de Savoye fils d'Amé, IX. Duc de Savoye & d'Io-land de France.

* Charles d'Artois, plusieurs auteurs marquent qu'il est mort en 1472. mais on voit par là qu'il est mort en 1471. Voyez les Memoires de Comines T 3 p. 9.

Le 26. le Duc partit d'Abbeville apres disner & alla au Crotoy vers la Duchesse, les Ambassadeurs de France & de Venise y arriverent le 3. Octobre pourquoy il ordonna deux plats de crue le 13. il y festoya les Ambassadeurs de France au disner, & le souper y estoit ordonné, mais il partit sur les nouvelles qu'il eut de la maladie de Madame sa mere & alla coucher à Hesdin, le lendemain il alla disner à Hauchin & souper à Aire vers Madame sa mere, le 17. il en partit apres disner & alla à St. Omer où se trouverent les Ducs de Cleves & de Gueldres & où il resta.

Le Vendredy premier Novembre le Duc de Bourgogne etant à St. Omer avec le Duc de Gueldres, les Ambassadeurs d'Arragon, de Bretagne, de Venise & autres receut en l'Eglise de St. Bertin l'ordre du Roy d'Arragon & il tint salle, il y resta jusques au 15. qu'il en partit apres disner & alla à Tournehem, le 16. il alla à Boulogne, où il resta jusques au 28. qu'il en partit apres disner & revint à Tournehem le lendemain 29. à St. Omer où le Duc de Gueldres & les Ambassadeurs de Bretagne, d'Arragon, de Venise & autres estoient restez, la Duchesse estant malade à Arques.

Le 2. Decembre le Duc alla en petite compagnie voir la Duchesse sa compagne à Arques, il retourna le lendemain à St. Omer où estoient le Duc de Gueldres & les Ambassadeurs de France, d'Arragon, Bretagne, Venise & autres, le 10. il partit de St. Omer apres disner & alla à Aire devers Madame sa mere, la Duchesse etant à Arques y regala Messire Jean de Cleves & le Marquis de Rothelin, le 13. le Duc retourna à St Omer, il en partit le 16. apres avoir festoyé au disner les Ambassadeurs de France, & vint à Aire, où le

368 ADDITION A L'HISTOIRE

1472.

de *St. George* il celebra la feste de l'Ordre de la Jartierre & tint salle ouverte, le 28. il alla à *Male* vers la Duchesse & revint le lendemain à *Bruges* où il y avoit des Ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, des Roys de France, d'Angleterre, & de Naples, des Ducs de Guyenne, de Bretagne, de Venise, de Cologne, du Palatin & autres.

Le Mardy 5. May le Duc partit de *Bruges* apres disner & alla à *Eccllo*, le 6. il alla à *Gand*, le 8. à *Tronchiennes* voir la Duchesse, le 9. il revint à *Gand* & y resta jusques au 11. qu'il alla à *Oudenarde*, le 13. il coucha à *Lenze*, le 14. à *Valenciennes*, le 15. il disna à *Cous* & coucha à *Douay*, le 16. à *Lirras*, où il tint Court ouverte le 17. feste de la Pentecoste & eut avec luy à disner le Prelat officiant, & *Jean de Cleves*, les Ambassadeurs du Pape, de Naples, d'Angleterre, de Bretagne, de Cologne, & autres, mangerent avec les Maistres d'hotel.

Le 20. le Duc de Calabre * arriva à *Arras* & fut toujours aux depens du Duc de Bourgogne, avec lequel il fit une nouvelle alliance, apres avoir renoncé à celle qu'il avoit avec le Roy.

En ce mois de May mourut *Charles Duc de Guyenne* † le Roy prit possession de ce Duché.

Le 4. Juin le Duc de Bourgogne partit d'*Arras* apres disner & vint coucher en son camp pres *Bapaume*, le 5. le Duc de Calabre vint l'y joindre, le 6. ils camperent à *Champ Limosin pres Esclusiers sur Somme*, le 9. le Duc vint disner à *Peronne* & retourna à son camp, il en partit le lendemain apres disner & vint camper hors *Libons en Santerre*, le 12. il campa pres *Nesse* qui fut prise d'affault & mise

* Nicolas d'Anjou fils de Jean Duc de Calabre, duquel il a esté parlé cy devant pag. 362. & de Marie de Bourbon. † Son testament, datté du 24. May 1472. est cy devant p. 211.

DU ROY LOUIS XI. 369

1474

au feu & à l'épée, le 13. il en fit demolir le chateau & les murailles, le 14. il campa à *Roye* apres avoir fait brusler ce qui restoit de la ville de *Nesle*; le 15. la ville de *Roye* luy fut rendue par les *François* qui en partirent leurs vies sauves, les capitaines avec deux petits chevaux sans habillement de guerre ou autre bagage, les hommes d'armes un cheval seulement, les archers à pied en pourpoint blanc le baston à la main, le Dimanche 21. dudit mois le *Duc de Calabre* revint au camp du *Duc de Bourgogne* pres *Roye*, ce Duc en partit le 25. & vint camper hors *Maisnil* pres *Montdidier*, le 26. il campa au bois du *Gart hors Bertuel**, le 27. à *Thilliers* pres *Beauvais*. le 28. à *St. Lucien* pres *Beauvais*.

* Ou Breteuil.

Mademoiselle de Bourgogne fût pendant tout ce mois en la ville de *Mons* & y donna, du consentement du Duc soit Pere, sa promesse par escrit, d'épouser le *Duc de Calabre* qui l'accepta & en donna aussy sa promesse.

Le Jeudy 9. Juillet l'assaut fut donné à *Beauvais* & huit jours apres 16. dudit mois, le *Duc de Bourgogne* fort chagrin de ne pouvoit reussir dans son entreprise sur *Beauvais* fit publier des lettres tres injurieuses contre le *Roy* à l'occasion de la mort du *Duc de Guyenne* qu'il disoit avoir été empoisonné par frere *Jourdain Faure dit Vercors*, & *Henry de la Roche* par commandement du *Roy*, & promettoit de vanger cette mort sur ceux qui en estoient la cause & voudroient favoriser le *Roy* en cela.

Le Mercredy 22. Juillet, le Duc leva son siege de devant *Beauvais* & vint camper à la *Rougemaison* pres *Lucy*, le 23. il campa hors le village de *Fercus*, le 24. il campa outre *Pois* à la *Croix Raoul* où il resta le 25. le Di-

370 ADDITION A L'HISTOIRE

1472.

manche 26. il campa à *Rambouilles*, le 27. il campa à *Bovincour* (ou *Brunecour*) pres la ville d'*Eu*, le 28. il campa outre l'eau sous la ville d'*Eu* vers *Dieppe*, il y resta jusques au 9. Aoust qu'il vint camper avec le *Duc de Calabre* en deça du village de *Cryel* sur mer vers *Dieppe*, le 12. il y recent l'Ambassadeur d'*Escoffe*, qui en partit le 15. le 17. il campa au *Bastich de Bellimont* sous *Martin Eglise* pres *Arkes* en *Caux* & l'avantgarde gagna & brulla la ville d'*Arkes*, le Lundy 24. le *Duc* passa l'eau avec le *Duc de Calabre* & vint camper au bois pres le village de *St. Laurent* sous le chateau d'*Arkes*, le 26. il campa pres le Chateau de *Longueville* en *Caux* & ce chateau fut pris & brulé, le 27. il passa la riviere & campa hors le village de *Tostes* en *Caux*, le 28. il campa sous *Gailly* en *Caux*, le 30. il campa pres la justice de *Rouen*, le 31. Aoust il fit sommer la ville de *Rouen* de luy livrer le passage qui luy fut refusé.

Le Mardy premier Septembre le *Duc* resta sous *Rouen*, le 3. il campa avec le *Duc de Calabre* à *St. Martin le blanc* du costé d'*Eu*, le 5. il campa outre *Neufchatel* entre les deux censés de *St. Antoine*, le 9. il campa pres la cense de *Varimpré*, le 11. il campa en deça de la ville de *Blangy* où il recent les Ambassadeurs d'*Angleterre* & de *Bretagne*, le 14. il campa à *Framicourt* où il recent le 15. l'Ambassadeur de *Venize* le 16. il campa sous *Araimes*, le 17. à *Pincquigny*, le 19. entre *Pronzel-le-Val* & *Pronzel-le-Mont* sur la riviere de *Selles* lez *Amiens*, le Dimanche 20. il passa la riviere, campa avec le *Duc de Calabre* sur la Montagne de *Coppeguelle* son armée en bataille & fit bruler les villages de deçà l'eau depuis son camp jusques aux portes d'*Amiens*,
le

le 21. il campa à *la Faloise*, le 22. à *Meruy*,
 le 23. passa l'eau à *Moreul*, campa à *Maziers*
 en *Santers*, le 25. à *Libons*, le 27. à *Epaigny*
 sur *Somme* où il resta. 1473

Le Dimanche 4. Octobre le Duc alla dis-
 ner à *Peronne* & revint à *Espeigny*, il en par-
 tit le 12. avec le *Duc de Calabre* & vint cam-
 per à *Hombles* pres *Ham*, le 15. il campa à
Verlaine lez *Hem*, le 16. à *Flavy-Marseau*,
 le 17. devant la ville de *Janly*, le 18. il pas-
 sa l'eau & vint à *Chauny* sur *Oise* qui se rendit
 ce jour, le 21. il campa devant *la Fere*, le
 24. il passa à l'*Oise* & campa à *Devillet* lez
St. Aubain, le 26. il campa à *Novvion l'Ab-*
besse, le 27. à *Ribemont* sur *Oise*, le 28. il pas-
 sa la riviere & vint camper à *Villers le vert*, il
 y resta le 29. & ce jour la Duchesse & Madé-
 moiselle de *Bourgogne* qui estoient à *Gand*
 donnerent le banquet de nopces de *Griselidis*
 pourquoy y eut douze plats de crue; le 30. le
 Duc alla à *Fonssomme* & au camp de *Ferrevag-*
ne, le 31. il campa devant *Beaurevoir*; le 2.
 Novembre le *Duc de Calabre* partit & revint
 le 4. au camp de *Beaurevoir*, il en repartit le
 5. pour retourner en *Lorraine* apres avoir re-
 noncé par escrit à la promesse que la Prince-
 sse de *Bourgogne* luy avoit donnée de l'epou-
 ser & renouvelé en mesme temps le Traité
 d'Alliance qu'il avoit fait avec le Pere de
 cette Princeesse.

Le 6. Novembre le *Duc de Bourgogne* vint
 camper hors *Premont* pres *Serain*, le 8. il
 campa devant *Bohain* pres l'Abbaye, le 11.
 fut publiée la Treve entre le Roy & le Duc
 jusques au premier Avril suivant (1473.) le
 14. il campa à *Couchain* hors *Busuignies*, le
 16. il vint à *Chastel de Cambresis* apres avoir
 separé son armée, le 18. il coucha à *Gambray*

374 ADDITION A L'HISTOIRE

1474.

où la ville luy fit present de deux poinçons de vin , le Chapitre de l'Eglise de nostre Dame , d'un poinçon , & le Chapitre de l'Eglise de *St. Gery* , de 36. lots , le 20. il vint à *Peronne* , d'où il partit le 24. apres disner & coucha à *Bray sur Somme* , le 26. à *Dourlens* , le 28. à *St. Ricquier* , le 29. à *Abbeville* où se trouverent les Ambassadeurs de *Rome* , de l'Empereur , d'*Arragon* , de *Venise* & autres.

Le Jedy 3. Decembre Mademoiselle de *Bourgogne* étant à *Gand* avec la Duchesse sa belle mere renonça par escrit à la promesse que le *Duc de Calabre* luy avoit donnée de l'epouser.

* Les lettres
font du 7.
Decembre.

En ce temps * *Arnoul Duc de Guelbres* vendit au *Duc de Bourgogne* les Duché de *Guelbres* & Comté de *Zutphen* , pour la somme & au rachapt de trois cent mil florins da *Rhin*.

Le Lundy 14. Decembre : le Duc partit d'*Abbeville* apres disner & vint au *Crotoy* , & ce jour lesdits Ambassadeurs & celuy de *Bretagne* qui estoit arrivé à *Abbeville* le 6. de ce mois en partirent pour aller à *Bruges*.

Le 16. le Duc partit de *Crotoy* , alla ouit la messe à *Rue* & vint disner & souper à *Monsireuil sur mer* , où les Ambassadeurs d'*Arragon* & de *Venise* se trouverent , le 17. il dîna à *Bellefontaine* , soupa à *Boulogne* , le 18. il dîna & soupa à *Desurene* , le 19. il vint à *Tberouanne* , le 20. il dîna au chateau de *Lillers* & coucha au chateau de *Gosnay* , le 21. il fit aux Chartreux de *Gosnay* l'anniversaire de Madame la Grand sa mere , le 22. il partit de *Gosnay* apres disner & vint coucher à *Lille* , le 23. il coucha à *Rouillers* , le 24. il
arri

arriva à *Bruges*, où estoient les Ambassadeurs de *Rome*, de *l'Empereur*, d'*Arragon*, de *Bretagne*, & de *Venize*, le 25. il tint salle ouverte, les Chambellans dînerent avec luy, le 30. il partit de *Bruges* apres dîner & vint à *Dam*, le 31. il coucha à *l'Escluse*.

Le Samedi 2. Janvier il partit de *l'Escluse* apres dîner, monta sur l'eau & alla coucher à *Ermude*, le 3. il coucha à *Zericzde*, & y resta jusques au 7. qu'il en partit apres dîner & vint coucher à *Ermude*, il arriva le 8. à *l'Escluse* apres avoir esté en grand danger sur l'eau, pour quoy il envoya dix florins quinze sols en offrande & action de grace à nostre Dame d'*Ardembourg*, le 9. il dîna à *Dam*, & coucha à *Bruges* où estoient les Ambassadeurs du *St. Pere*, de *l'Empereur*, d'*Arragon*, de *Venise* & autres, le 14. estant en habit de Duc il fit la ceremonie de créer Comte le Seigneur de *Chimay* * & * Jean de Croy. ce en la personne de *Philippe de Croy Sire de Quievrain* son fils à cause de l'indisposition du Pere, ce Seigneur de *Quievrain* mangea avec luy, les autres Comtes mangerent à une table separée, le 16. il alla dîner à *Ardembourg* & revint à *Bruges*, il en partit le 23. apres dîner & alla à *Gand* vers la Duchesse, le Seigneur de *Hastings* chef de l'Ambassade d'*Angleterre* y arriva le 25. & fut festoyé d'un plat, le lendemain il fut encore festoyé avec les autres Seigneurs Anglois & y eut trois plats de creue, le 28. le Duc partit de *Gand* apres dîner & alla coucher à *la Neuse* (ou *Ter-Neuse*) es quatre Mestiers † le † Ce sont Hulst Bouchaure Axel. le & Asseneq. de. 29. il monta sur mer & ancrâ le soir pres de *Reimerswalle*, le 30. il dîna & coucha à *Zericzde* le 31. il mangea sur l'eau & cou-

374 ADDITION A L'HISTOIRE

1472.

cha dans son bateau devant *Gberviller*.

Le Lundy premier Fevrier il passa à *Nieu-havre* & coucha à *la Haye en Hollande* où l'Ambassadeur de *Bretagne* arriva le 2. le 3. le Duc alla ouir Messe à *Sgravezande*, le 4. il l'entendit & desjeuna à *St. George lez Delft*, il partit de *la Haye* le 5. apres disner & alla à *Leyde*, le 7. à *Harlem*, le 8. il en partit apres disner & alla par eau à *Ambsterdam*, il y disna le lendemain 9. & coucha à *la Goude*, il y disna le 10. & coucha sur l'eau entre *Roterdam* & *Dordrecht*, le 11. il coucha à *Gorichem* (ou *Gorcum*) & y resta jusques au 15. qu'il en partit apres disner & vint par eau coucher à *Dordrecht*, il en partit le 17. apres disner & vint à *Gbervliet* où il resta à cause du vilain temps, le 19. il s'embarqua, disna sur mer & coucha à *Zerickze*, il en partit le 22. apres disner arriva à *la Vere* & coucha à *Middelbourg*, il en partit le 24. disna sur mer & soupa à l'Abbaye de *St. Michel d'Anvers*, où les Ambassadeurs de *Rome* & de *Venise* se rendirent, il en partit le Lundy premier Mars apres disner & alla coucher à *Malines*, le 2. il vint à *Bruxelles* où la Duchesse s'estoit rendue, il resta avec elle jusques au 27. qu'il partit apres disner & alla à *Anvers*, le 28. il disna sur l'eau & coucha à *Reimerswalle* *, le 30. il revint à *Anvers* & le 31. à *Malines*.

¶ Ville de la
Zelande, qui
a esté sub-
mergée.
Voyez les
Delices des
Pays Bas,
Tome III.
p. 87.

Pendant les mois de Fevrier & de Mars se tinrent dans les villes de *Laon* & de *Gri-se* plusieurs conferences entre les Ambassadeurs du Roy & ceux du Duc de *Bourgogne* pour parvenir à la paix, les Ambassadeurs de ce Duc furent *Jean de Luxembourg Comte de Marle* (fils du Conestable) *Philippe de Croÿ* Sgr. de *Quievraing*, *Guy de Brimeu* Sgr. de *Ham-*

Humbercourt, *Antoine Rolin Sgr. d'Aimerics* 1472.
 Grand Bailly de *Haynaut*, *Ferry de Clugny*
 Protonotaire du *St. Siege*, * *Antoine Seigneur* * Il a été de-
de Montjeu, *Gerard Vurry* Maître des Re- puis Eveque
 questes & *Gerard Batant* Secretaire, ils con- de Tournay
 vinrent d'une Treve entre ces Princes. & Cardinal.

Le Jedy premier Avril le Duc partit de *Malines* & alla à *Bruxelles* où il trouva la Duchesse & où les Ambassadeurs de *Rome*, *d'Angleterre*, de *Naples*, *Bretagne*, *Venise*, & autres se rendirent, le 4. il confirma la Treve avec le Roy, alla dîner à la maison de ville de *Bruxelles* & y vit les joustes qui s'y firent sur le marché, le 8. il alla à *Anvers*, le 9. il alla dîner & souper à *sainte Gertrude-Berg*, la Duchesse partit pour aller à *Gand*, le 10. il revint à *Anvers*, il en partit le 12. dejeuna à *Rots* dîna & soupa à *Gand*, le 13. il alla à *Courtray*, le 14. à *Lille*, le 15. il y fit le mandé † à treize pauvres.

† C'est à dire qu'il leur la- vales pieds.

Le 18. Avril jour de Pasques le Duc etant à *Lille* regala le Prelat qui avoit officié devant luy & lesdits Ambassadeurs pourquoy y eut deux plats de creue, le 20. il alla à *Bethune*, le 21. dîna à *St. Paul* coucha à *Hesdin*, le 22. à *Abbeville*, le 24. à *Dourleys*, le 26. à *Miraumont* où le Seigneur du lieu le regala & deffraya quelques offices, le 27. dîna à *Miraumont* aux depens du Seigneur du lieu & coucha à *Peronne*, le 28. à *Cambray*, le 30. il en partit apres dîner & alla coucher à *Haspre*.

1473.

Le Samedi premier May plusieurs Princes, grands Seigneurs, Chevaliers de l'Ordre & autres allerent au devant du Duc qui partit de *Haspre* apres desjeuner & arriva à *Valencienues* où il trouva la Duchesse & se

1473.

fit hors laditte ville un tournoy pour la joyeuse venue & y eut creue par tous les offices.

Le Dimanche 2. May, le Duc celebra la feste & solemnité de l'ordre de la Toison d'or où se trouverent le Sire de *Ravefain*, le Comte de la *Roche en Ardenne*, Messire *Jaques de Luxembourg*, le Sire de *Croy Comte de Porcien*, le Sire de *Lannoy*, le Sire de *Molembaix*, le Sire de *la Vere*, le Sire de *Brederode*, Messire *Simon de Lallaing*, le Sire de *Montagu*, le Sire de *Chassean-Guyon*, le Sire de *la Roche*, le Sire de *Esquerdes*, le Sire de *la Grutbasse* & le Sire de *Clessy*, tous Chevaliers de cet Ordre, ils dînerent à la table du Duc, & à une autre table mangerent l'Evêque de *Tournay* Chancelier qui avoit fait l'office, les Tresorier, Greffier, & autres Officiers de l'Ordre, & plusieurs Princes, grands Seigneurs, Chevaliers & autres & y eut Cour ouverte.

Le 3. se tint à *Valenciennes* le Chapitre de cet ordre, le Duc y crea Chevaliers *Ferdinand Roy d'Aragon & de Sicile*, *Ferdinand Roy de Naples*, *Guy de Brimen* Seigneur de *Humbercourt*, *Jean de Luxembourg* Comte de *Marle*, *Philippe de Croy* Comte de *Chimay*, *Engelbert de Nassau* Comte de *Vianden*, & *Jean de Rubempré* Seigneur de *Bievres*, & fit dire quinze Messes pour chacun des sept Chevaliers derniers morts scavoir Monseigneur *Jaques de Bourbon*, *Pierre de Bauffremont* Sgr. de *Charny*, *Jean de Crequy*, *François de Borselle* Comte de *Ostrevant*, *Claude de Montaigne* Sgr. de *Gombes*, *Jean de Croy* Comte de *Chimay*, & *Thibaut de Neufchâstel* Marechal de *Bourgogne*.

Le 11. May le Duc alla souper avec la Duchesse au banquet qu'elle donnoit pour les

les nocces de *Bellequin* * fille de *Jean de* 1473.
Boschuyfen Sommelier de corps de ce Duc, * Avec Ja-
 le 18. il partit de *Valenciennes* apres disner & *ques de Ste.*
 coucha à *Mons*, le 19. à *Binch*, le 20. à *Ni-* *Aldegonde.*
velle & le 21. à *Louvain*. *Voyez l'hi-*
stoire de Va-
lenciennes. p.

Le 23. May le Roy d'*Arragon* fit declarer 179. où elle
 à *Philippe de Savoye* Comte de *Beaugcy* & au- *est ditte,*
 tres Commandans l'armée du Roy devant *mais mal,*
Perpignan qu'il avoit esté compris dans la tre- *fille de Jean*
 ve arrestée entre le Roy, les *Ducs de Bour-* *de Boffa,*
gogne, de *Bretagne* & autres, & qui devoit
 durer jusques au premier *Avril* de l'année
 suivante & il les fit sommer de se retirer avec
 l'armée des Comtez de; *Roussillon* & de *Cer-*
daigne.

Le 24. le *Duc de Bourgogne* partit de *Lou-*
vain & alla coucher à *Leauwe* en *Brabant*,
 le 25. il disna à *St. Tron*, coucha à *Tongres*,
 le 26. à *Maestricht*, où les *Ambassadeurs* du
saint Pere, de *Hongrie*, *Naples*, *Angleterre*,
Prusse, *Venize* & autres se rendirent, il en
 partit le *Jedy* 10. *Juin* apres disner & alla
 coucher au camp de *Moervelt* lez *Essen*, le
 12. il campa pres *Echt* le 13. pres *Montfort*,
 au *Pays de Gueldres*, dont le *chateau* fut mis
 à son obeissance, le 15. il coucha à *Remunt*
 (ou *Ruremonde*) le 16. il campa à *Tbiegelen*
 pres la ville de *Venlo* de laquelle il fit com-
 mencer le *siege* le 18. & où se rendirent les
Ambassadeurs du *St. Pere*, de *Venize* & autres,
 le 20. il achepta de *Gerard Duc de Juilliers*
 ses droits & pretentions sur les *Duché de*
Gueldres & *Comté de Zutphen* pour la som-
 me de 80000. florins du *Rhin*, * le 21. la
 ville de *Venlo* luy fut rendue, il y receut le
 24. l'hommage & serment des habitans de la
 ville, il en partit le 25. & vint camper à
Wissen lez *Wez* accompagné desdits *Ambassa-*
deurs,

* Le Con-
 tract de Ven-
 te est dans le
 Traitté, in-
 titulé, *Affir-*
ratio juris Impe-
rioris Caroli
V. in Ducatu
Geldria, im-
 primé à An-
 vers en 1541.

1473.

deurs , le 26. il campa devant la ville de *Gochs* dans laquelle il passa le 27. apres dîner , les habitans luy ayans fait hominage & serment de luy estre bons & loyaux subjets & il alla coucher au Chateau de *Cleves* , où le Duc de ce nom le deffraya , il en partit le 29. & se rendit à son armée campée à *Maxwyck* sur *Meuze* lez *Gbemp* le 30. il campa à *Duickemborch* lez *Nimegbe*.

Le Samedi 3. Juillet il partit du camp de *Duickemborch* & s'approcha de *Nimegbe* pour en faire le siege , deux Ambassadeurs du *St. Pere* & ceux de *Hongrie* , de *Venize* & autres estans pres de luy , le 14. le Duc de *Cleves* vint à ce siege , le 18. il disna avec le Duc de *Bourgogne* & à la priere des habitans de *Nimegbe* , travailla à faire leur paix , le 19. la ville de *Nimegbe* se rendit , le 20. les Bourguemaistre , Echevins , Bourgeois & habitans de laditte ville vinrent crier mercy au Duc à pieds & chefs nuds & à genoux , luy presenterent & liverent leurs clefs , les *Stalbroers* * & estrangers estans à la folde de laditte ville vinrent vestus de leurs habillemens de guerre , lesquels ils mirent bas & laisserent en presence du Duc & apres allerent passer l'eau & chercher ailleurs leur adventure , & fut fait un plat de creue pour le Duc de *Cleves*.

* C'est à dire Genit'armes ou chevaux legers.

Le 22. Juillet le Duc de *Bourgogne* alla dîner à *Nimegbe* & revint dans son camp , le 24. il alla encore dîner au Chateau de *Nimegbe* avec le Duc de *Cleves* & coucha en son camp , le 25. il logea au Chateau de *Nimegbe* & y regala le Duc de *Cleves* & lesdits Ambassadeurs , le 26. il ordonna deux plats de creue pour les enfans de *Guelères* * & l'Ambassadeur de *Cologne* , le 27. il partit de

* Charles depuis Duc de *Guelères* qui n'a point laissé d'enfans & Philippe depuis mariée à Reine Duc de *Lorraine*.

de *Nimeghe* apres dîner & coucha en son camp ayant ordonné un plat pour lesdits enfans de *Gueldres*, le 28. il dîna en son camp lez *Nimeghe* & campa lez *Griethuyse* au Pays de *Cleves*, il y resta jusques au 31. qu'il en partit apres dîner, passa la riviere du *Rhin* & campa lez l'*Abbaye de Elten* * sur le bord de laditte riviere au Comté de *Zutphen*.

1473.

* Abbaye de
filles de
l'Ordre de
St. Benoist.

Le Dimanche premier Aoust l'*Evesque de Munster* vint voir le *Duc de Bourgogne* dans son camp lez *Elten* & il y fut regalé, le 3. ce Duc alla camper lez *Baecoq* pres *Zutphen*, le 4. il alla dîner & coucher à *Zutphen* où l'*Archevesque de Cologne* le vint visiter, le 5. il receut le serment de ceux de *Zutphen*, l'*Archevesque de Cologne* & le *Duc de Cleves* estans lors avec luy, le 6. l'*Evesque d'Utrecht* vint luy rendre visite, le 11. il partit apres avoir desjeuné à *Zutphen*, passa la riviere d'*Issel* & alla dîner & coucher à *Arnhem* au Pays de *Gueldre*, le 12. les habitans d'*Arnhem* luy firent serment d'estre bons & loyaux sujets.

Mort d'*Arnoul Duc de Gueldres* & de *Nicolas Danjou Duc de Calabre*.

Le 14. Aoust le *Duc de Bourgogne* passa la Riviere du *Rhin*, & le *Vabal* & vint à *Nimeghe*, où l'*Ambassadeur de l'Empereur* se rendit, le 16. il y regala les enfans de *Gueldres* & les *Ambassadeurs du St. Pere* & de l'*Empereur*, le 17. il dîna à *Nimeghe* & soupa à *Gocht*, le 18. il dîna & soupa à *Strale*, le 19. il dîna à *Strale* & coucha à *Duelfe* où il receut & deffraya l'*Ambassadeur de l'Empereur* avec sa suite au nombre de 36. personnes, le 20. il soupa au Chateau de *Breyner* (ou *Breymer*) appartenant au *Damoiseau Louis de Palan* & scitué pres la ville de
Leq-

473.

Lennich en Brabant, le 21. il coucha à *Rode* en *Brabant*, le 22. il arriva à *Aix*, ayant avec luy les Ambassadeurs du *St. Pere*, de *l'Empereur*, de *Pologne*, de *Lorraine* & autres, il y sejourna jusques au 26. qu'il en partit apres dîner & alla coucher à *Kete-neusse* au Duché de *Limbourg*, le 27. il coucha à *Saers*, le 28. il alla à *Harlem St. Laurent* en la Comté de *Psalme* & y regala l'Ambassadeur de *l'Empereur*, le 29. il coucha à *Lymorly* où il regala cet Ambassadeur & ceux de *Pologne* & de *Lorraine*, le 30. il coucha à *Bahogue* & le 31. à *Martelange*.

Pendant ce mois se tint à *Senlis* une conference entre les Ambassadeurs du *Roy* & ceux du *Duc de Bourgogne* pour parvenir à la Paix, les Comtes de *Marle*, & de *Cbimay*, *Antoine Rolin Sgr. d'Aimeries* & *Ferry de Clugny* Ambassadeurs du *Duc* eurent ordre d'envoyer un Heraut au *Roy* pour le sommer d'exécuter la Treve arrestée entre eux.

Le Mercredi premier jour de Septembre le *Duc de Bourgogne* partit de *Martelange* & alla coucher à *Arlon* en *Luxembourg*, ayant avec luy les Ambassadeurs du *St. Pere*, de *l'Empereur* & autres & les enfans de *Guel-dres* qui furent desfrayez à ses depens, il partit d'*Arlon* le 6. & alla souper à *Luxembourg* où ces Ambassadeurs se rendirent & ensuite ceux de *Mets* de *Venise*, de *Treves*, de *Lorraine*, & du *Comte Palatin*. il envoya à *Anvers* chercher toute la vaisselle d'argent & dorée qui y estoit pour la faire transporter à *Mets* ou ailleurs & s'en servir à la feste qu'il vouloit donner à *l'Empereur*, il fit aussy pour ce sujet, chasser dans le Pays de *Luxembourg* & aux environs, le 29. il partit de *Luxembourg* apres dejeuner & vint coucher

DU ROY LOUIS XI. 381

à *Makeren*, le 30. il en partit apres dîner accompagné de plusieurs Nobles de ses pays pour venir à *Treves*, d'où l'Empereur* vint au devant de luy en grand triomphe jusques à une demie lieue hors de cette ville où ils entrèrent ensemble, & s'estans separez le Duc vint souper & coucher en l'Abbaye de *St. Maximin lez Treves*. 1473
Frederic III.

Le Vendredy premier OÛtobre ce Duc estant en laditte Abbaye y receut la visite de l'Archevesque de *Treves*, du Comte de *Catzenelboge*, du Marquis de *Baden* & d'autres Princes & grands Seigneurs de l'Empire, le 2. estant accompagné des Evesques de *Liege* & d'*Utrecht* & d'autres Princes & Seigneurs il alla rendre visite à l'Empereur en son Palais en la Cité de *Treves*, le 3. l'Empereur accompagné des Archevesques de *Mayence* & de *Treves*, de son fils *Maximilien* (depuis Empereur I. de ce nom) des Ducs *Louis de Baviere*, *Albert de Monnicken*, & autres Ducs, Comtes, & Princes, vint voir le logis du Duc de *Bourgogne* en l'Abbaye de *St. Maximin*, le 4. les Archevesques de *Mayence* & de *Treves*, le Marquis de *Baden*, le Comte de *Catzenelboge*, le frere du Turc, & plusieurs grands Seigneurs d'*Allemagne* vinrent voir le Duc, ils y retournerent encore le lendemain avec le Comte de *Wartemberg*, le 6. le Duc de *Bourgogne* accompagné des Evesques de *Liege* & d'*Utrecht* alla voir l'Empereur, le 7. ce mesme Duc accompagné de ces deux Evesques, des enfans de *Cleves*, des Comtes de *Marle*, de *Nassau*, de *Vianden*, de *Meeghen*, de *Heurne*, de *Saume*, de *Raverseheit*, de *Darem* (ou *Daroverem*) de *Tierstein*, & de plusieurs autres Evesques Princes & Nobles de ses pays al-

1473.

la au devant de *l'Empereur* qui , accompagné des Archevesques de *Mayence* & de *Treves* , de son fils , des Ducs *Estienne de Baviere* , *Albert de Monnicken* , *Louis de Baviere* , du Marquis de *Baden* & de son fils , du *Patriarche d'Antioche* * de *l'Evesque de Metz* des Comtes de *Catzenelboge* de *Wirtemberg* & de plusieurs autres Evesques , Ducs , Comtes , Princes , & grands Barons de *l'Empire* , vint ouir Messe & dîner avec le *Duc de Bourgogne* qui tint Cour ouverte , pourquoy y eut grande creue pat tous les offices & la depense de bouche de ce jour fut de 1117. florins l. 14. f. 7. d.

Les 8. & 9. Octobre apres dîner *l'Empereur* accompagné comme il a été dit vint encore voir le *Duc de Bourgogne* , le Dimanche 10. ce Duc alla voir *l'Empereur* , les 11. 12. & 13. il receut les visites des Archevesques de *Mayence* & de *Treves* & de plusieurs autres grands Seigneurs *d'Allemagne* , le 14. il alla voir *l'Empereur* qui le vint voir le 15. & le 16. Le 17. il receut la visite du Duc *Estienne de Baviere* , le 18. *l'Empereur* vint en grande compagnie voir le *Tournoy* que le *Duc de Bourgogne* fit faire à plusieurs Chevaliers & Ecuyers de son Hotel au plus pres de son logis , le 19. & jours suivans ce Duc receut les visites des Princes & Seigneurs *d'Allemagne*.

* Le contrat est imprimé dans le grand recueil des Traitez de Paix.

Le 28. Octobre fut arresté le mariage * de Monseigneur *Louis Duc d'Orleans* avec Madame *Jeanne de France* seconde fille du Roy.

Le 31. *l'Empereur* accompagné de son fils , des Archevesques de *Mayence* & de *Treves* , du Marquis de *Baden* , de deux de ses enfans , & d'autres Princes & grands

Seigneurs vint voir le *Duc de Bourgogne.*

1473

Le Lundy premier Novembre & les deux jours suivans le Duc receut les visites de plusieurs Princes d'Allemagne.

Le 3. fut arresté le mariage * de Mon- * Le contract
seigneur *Pierre de Bourbon* avec Madame est imprimé
Anne de France fille aînée du Roy. dans le grand
recueil des
Traitez de

Le 4. le *Duc de Bourgogne* alla voir l'Em-
pereur qui luy accorda l'investiture des Du-
ché de *Gueldres* & Comté de *Zutphen*, la ce-
remonie s'en fit sur un hourt, sur le mar-
ché de la ville de *Treves*, les lettres * en * Elles sont
furent expedies deux jours apres, l'Arche- imprimées
vesque de *Mayence* eut 1200. florins pour dans le Trait-
son droit de sceau. té intitulé :
Affertio juris

Les 7. 9. 10. & 12. Novembre le *Duc de*
Bourgogne alla voir l'Empereur, le 14. il re-
ceut le fils de l'Empereur qui vint voir tirer
le Papegay, & il fit festoyer les Ambassa-
deurs du *Duc de Lorraine*, les 19. 20. 21. 22.
& 23. il fit festoyer plusieurs Princes, les
Eleus d'Allemagne & les Ambassadeurs de
Danemarc & de *Bretagne*, le 25. il partit
apres disner de *St. Maximin* lez *Treves* & alla
coucher à *Mackeren* en *Luxembourg*, le
26. il alla par la riviere de *Mozelle* en peti-
te compagnie à *Thionville* où les Ambassa-
deurs de *Rome*, *Hongrie*, *Pologne*, *Venize*,
Naples, du Comte Palatin, d'Angleterre, de
Danemarc, *Bretagne*, *Cologne* & *Ferrare*
se rendirent, il en partit le 11. Decembre
apres disner & alla coucher à *St. Marie du*
Cbesne, le 12. il coucha à *Chamblicb*, le
13. au chateau de *Pierrefort* où il resta le 14.
le 15. il coucha à *Frouart*, le 16. il arriva
à *Nancy*, le *Duc de Lorraine* estant venu au
devant de luy avec les Nobles de ses pays,
le 18. il coucha à *St. Nicolas* où le *Duc de*

Imperatoris
Caroli V. in
Geldria Duca-
tu imprimé à
Anvers en
1541.

384 ADDITION A L'HISTOIRE

1473.

Lorraine l'accompagna , le 19. il partit de *St. Nicolas* apres dîner accompagné du *Duc de Lorraine* & vint coucher à *Newville* , le 20. il dîna à *Bataracq* aux depens de l'Évesque de *Mets* & coucha en l'Abbaye de *Mayemoutier* , le 21. il coucha à *Villers* , le 22. à *Berkem* , le 23. à *la Henze* , le 24. à *Brisacq* au Comté de *Ferrete* , où les Evesques de *Spire* & de *Basle* , le Marquis de *Baden* , & autres Princes & grands Seigneurs d'*Allemagne* vinrent le voir & où les Ambassadeurs du *St. Pere* , de *Venize* , & autres se rendirent; il y resta jusques au 31. qu'il en partit apres dîner & alla coucher à *Enssensberem* où il s'arresta.

Le 3. Janvier ce Duc fit assembler un Parlement dans sa ville de *Malines* & pour le composer nomma les personnes suivantes.

● Il a depuis été decapité par les Gantois. Mem. de Comines l. 3. ch. 17.

Messire *Guillaume Hugonet* * Sgr. de *Saint Laurent & du Lys* Chevalier Chancelier.
 Messire *Ferry de Cluay* Evesque de *Tours* nay chef du Conseil du Duc.

Messire *Jean Garondelet* Chevalier Sgr. de *Champuans* & juge de *Besançon* premier President.

Maitre *Jean de la Bouverie* second President.

● Il a aussi été decapité par les Gantois. Mem. de Comines l. 3. ch. 17.

Messire *Guy de Brimeu* Comte de *Mexhen* Sgr. de *Humbercourt* * Chevalier Chambellan du Duc , Conseiller.
 Messire *Simon de Lallaing* Sgr. de *Montigny* Chevalier Chambellan du Duc , Conseiller.

Conseillers & Maitres des Requestes.

Maitre *Jean Jaquelin*.
 Maitre *Lyenard de Potots*.

Mé.

DU ROY LOUIS XI. 385

Maitre *Thomas de Plaine*.
Messire *Artus de Bourbon*.

1473.

Conseillers Clercs à 16. sols degages par jour.

Messire *Adrien de Poitiers* Prevost de
St. Pierre de Lille.

Mre. *Jean Vincent* Prevost de *St. Pierre de*
Cassel.

Mre. *Jean Rolin*.

Mre. *Richard de la Chapelle* Chantre de l'E-
glise de *St. Donas de Bruges*.

Mre. *Louis Wury* Doyen de *Dole*.

Mre. *Antoine Gerart*.

Mre. *Philippe de Brimeu* Prevost de l'Egli-
se de *Nivelle*.

Mre. *Arnoul de Lallaing* Prevost de l'Egli-
se de *N. Dame de Bruges*.

Conseillers Lays à 20. sols de gages par jour.

Maitre *Arnoul Dele Becque*.

Me. *Folpart d'Ameronghen*.

Me. *Philippe Wielant*. *

Me. *Pierre de Gorges*.

Me. *Jean du Bois*.

Me. *Jean Lyon*.

Me. *Jean de Janly*.

Me. *Guillaume de Clany le jeune*, Sgr. de
Montelon.

Me. *Pierre de Clerevaux*.

Me. *Estienne de Courradis de Lignawa*.

Me. *Philibert de la Frete*.

Me. *Fernand de Lucenne*.

Maitre *Jean Candele* premier Advocat du
Duc.

Me. *Thomas de la Papoire* Procureur Ge-
neral.

* C'est celui
qui a fait
une Histoire
de Flandre
laquelle n'a
pas encore
été imprimée.

Bb

Me.

1473.
* C'est lui
qui a fait le
Traité des
pretensions
de Marie de
Bourgogne
sur le Duché
de Bourgo-
gne & autres
pays, lequel
est imprimé
au commen-
cement de 2.
Tome du Co-
dex Diploma-
ticus de Mr.
Leibnitz.
† Il se nom-
moit Lucas &
estoit Eves-
que de Sebe-
nico.

Me, *Jean d'Offay* * second Advocat du Duc.

Pierre Duret substitud.

Nicolas de Rutter Greffier Civil.

Antoine de Hallewin Greffier Criminel.

Jean de Longueville Greffier des Presenta-
tions.

Jaques de Dramez Payeur des Gages.

Robert de Hesdin premier Huiffier.

Le Samedi 8. Janvier le Duc de Bourgogne partit d'Enssenshem apres disner & alla coucher à Tanne où les Ambassadeurs de Rome & du Comte Palatin, des Suisses, de Berne & autres se rendirent, il en partit le 11. disna à Beaufort & coucha à Montbéliart où il disna le lendemain aux depens du Seigneur du lieu, puis alla souper à Baulme les Nomes au Comté de Bourgogne aux depens de l'Abbesse du lieu, il en partit le 13. apres disner & alla coucher à Besançon où le Doyen du Chapitre luy presenta deux poinçons de vin & le Chapitre luy en presenta huit muids, il en partit le Lundy 17. apres disner & alla coucher à Mernay au Comté de Bourgogne, le 18. il coucha à Auxonne, le 19. en son chateau de Rouvre, d'où il partit le 21. apres disner & alla coucher à Perigny à une lieue de Dijon, où il alla le 23. & où le Cardinal d'Autun * les Archevesques de Cologne † & de Besançon * les Ambassadeurs de Rome, du Comte Palatin, d'Arragon, de Bretagne. de Venise, des Suisses & autres se rendirent, le 25. il y tint Estat de Duc & Cour ouverte.

Le 8. Fevrier le Duc estant à Dijon envoya une figure de cire representant sa personne & deux grands cierges avec ses armes le tout pesant, 540. livres & les fit offrir

* Jean Rol-
lin.

† Rupert
Comte Pala-
tin du Rhin.

* Charles de
Neufchatel.

à *St. Blaise* en l'Eglise de *Paroy les Montaux* & ce même jour estant accompagné du Cardinal d'Autun de l'Archevesque de *Besauçon* des Ambassadeurs du *St. Pere*, d'*Arragon*, de *Bretagne*, de *Venise*, & de plusieurs Prelats & Nobles du Pays de *Bourgogne* alla au devant des corps de feus tres nobles Duc *Philippe* & Duchesse *Isabelle* ses Pere & Mere que Mrs. de *Ravestein*, de *Ricquebourg*, & Messire *Jaques de Luxembourg*, avoient amenés du Comté de *Flandre* & fit mettre ces corps dans la chapelle de son Hostel, le 10. estant accompagné comme est dit cy dessus, il conduisit ces corps depuis la chapelle de son Hostel jusques aux *Chartreux* lez la ville de *Dijon*, où il les fit enterrer le Vendredy 11. le 19. il partit de *Dijon* apres disner & alla coucher à *Rouvre*, il y disna le 20. & coucha à *Auxonne*, le 21. il disna à *N. Dame de Montrolant* & coucha à *Dole* où il s'arresta.

Pendant ce mois se tint une conference en la ville de *Compiègne* entre les Ambassadeurs du *Roy* & ceux du *Duc de Bourgogne* pour parvenir à la Paix, la Treve entre ces deux Princes fut continuée jusques au 15. May, le *Roy* en donna ses lettres le premier Mars. *

Le Dimanche 6. Mars le *Duc de Bourgogne* estant à *Dole* envoya en grande diligence un expres aux villes de *Berne* & de *Fribourg* avec lettres adressantes aux Avouez & Conseil de ces villes, lesquels il requeroit qu'ils voulussent luy faire reponse & declarer s'ils avoient fait alliance avec le *Roy* comme on le disoit, il chargea en mesme temps le Seigneur d'*Irlain* * de s'informer de ce qui en estoit, le 8. il partit de *Dole* & alla cou-

* Elles sont imprimées dans le grand Recueil des Traitez de Paix.

* Guillaume de la Baume depuis Chevalier de la Toison d'or.

388 ADDITION A L'HISTOIRE

1473. cher à *Arbois*, le 9. il coucha à *Salins* où il resta le 10. il en partit le 11. & coucha à *Quinsey*, le 12. à *Besançon*, d'où il partit le 15. & coucha à *Vesoul*, il en partit le 23. & coucha à *Luxeu* en *Bourgogne*, d'où il partit le 28. & alla coucher à *Remiremont* en *Lorraine*, le 29. à *Espinal*, le 30. à *Bayon*, & le 31. il entendit la Messe à *St. Nicolas* & alla dîner & coucher à *Nancy*.

Le Vendredy 2. Avril ce Duc partit de *Nancy* apres dîner & alla coucher à *Nominy*, le 2. à *Tbionville*, d'où il partit le 4. & alla coucher à *Luxembourg*, où il resta & les Ambassadeurs, d'*Angleterre*, *Hongrie*, *Aragon*, *Bretagne*, *Venise*, *Lorraine* & autres se rendirent.

1474. Le 10. Avril jour de Pasques ce Duc en habit Ducal tint salle & Cour ouverte & dina ayant à sa droite l'Évesque de *Salubrie* qui avoit fait l'office, & à sa gauche Mr. *Jean de Cleves*, les Ambassadeurs d'*Angleterre*, *Hongrie*, *Espagne*, *Bretagne*, *Venise*, & autres furent traittez à d'autres tables.

Le 22. Avril Messire *Girard de Duresfort* Sgr. de *Duras* & Me. *Jean Morton* Docteur es loix Maître des Rolles de la Chambre du Roy d'*Angleterre*, Ambassadeurs de ce Roy vers le Duc de *Bourgogne* prirent congé de ce Duc en sa ville de *Luxembourg* pour s'en retourner vers leur maître, ils eurent en present pour eux deux, cent dix marcs de vaisselle d'argent & chacun un cheval, *Bertrand de Duras* frere dudit *Girard* qu'il avoit accompagné dans cette ambassade eut aussi un cheval en present.

Le Samedi 23. Avril feste de *St. George* le Duc de *Bourgogne* estant à *Luxembourg* solemnisa la feste de l'ordre de la Jaretierre,

la Duchesse & Melle. de *Bourgogne* estoient 1474
pour lors à *Gand*.

Au commencement du mois de *May*, le Duc fit arrester prisonnier le *Comte de Montbeliard* * & le retint quelque temps avec luy.

Environ ce temps le Duc estant satisfait des agreables services du *Comte de Campobasse* † & de *Jaques Galyot* Escuyer, fit present au premier d'une fleur de diamans du prix de 180. florins & au second d'une croiffette garnie de cinq tables de diamans & trois perles pendans de la valeur de 84. florins.

* Henry II. fils d'Ulric VII. Comte de Wirtemberg & d'Elisabeth de Landshut sa seconde femme.

† Il l'a depuis trahi à la journée de Nancy où ce Duc a été tué.

Le 9. Juin le Duc partit de *Luxembourg* apres disner & alla coucher en petite compagnie à *Arlon* & revint le lendemain coucher à *Luxembourg*, il en repartit le 22. apres dejeuner & coucha à *Arlon* le 23. à *Bastogne* d'où il partit le 25. apres dejeuner & coucha à *Marche en Famene*, le 26. il arriva à *Namur*, il en partit le 27. alla disner à *Wavre* & coucher à *Bruxelles* où la Duchesse & Melle. de *Bourgogne* se rendirent le 28. au soir.

Le Dimanche 3. Juillet le Duc partit de *Bruxelles* apres disner & alla coucher à *Malines* où la Duchesse & Melle. de *Bourgogne* se rendirent, le 10. il envoya ordre au Seigneur de *Romont* estant à *Arras* de faire sommer le *Roy* de desister de faire la guerre au *Roy d'Arragon* attendu qu'il estoit compris comme son allié dans la Treve faite entre eux & environ ce temps il fit faire un riche bonnet Ducal avec un *Cercle d'Archiduc* pour faire son entrée en son Parlement de *Malines*.

Le 11. Juillet le Duc apres avoir disné



Mense, le 14. il ditna à *Uby-le-*
cha à *saint Tron*, le 15. il avoit
ler à *Liege*, & le disner y avoit
sté, mais il en fit apprester un à
Tron où il ne disna pourtant pas
disner, souper & coucher à *Ton*
partit le 16. & alla à *Tricht sur*
Duchesse estoit depuis quatre jc
il partit de *Tricht* apres dejeuner
son ost coucher en son camp pre
de *St. Gbeerlick* où les Ambassad
ples, *Venise*, *Juilliers*, *Dannem-*
se rendirent, il resta dans ce ca
au 25. qu'il alla coucher en for
Thyver, il en partit le 26. & alla
Lenneke, il marcha avec son ar
28. & 29. & le 30. il campa pres
N. Dame pres la porte de la vi
devant laquelle il venoit mettre
31. il envoya Messire *Francisque*
quis de *Ferrare* son Conseiller &

Pendant ce mois le *Comte de Montbeliard* 1474: qui avoit été arresté prisonnier à *Luxembourg* & ensuite conduit à *Trecht sur Meuse* fut mis au Chateau de *Boulogne* à la garde & depeuse du Chastelain du lieu.

Le 3. Septembre ce Duc fit donner un assaut à un boulevard devant la ville de *Nuys* & y furent bleisez , noble homme *Thomas Stanley*, *Thomas Ebringhem*, & *Talbot* Gentilshommes Capitaines, treize hommes d'armes & 54. archers tous *Anglois*, il fit donner 36. florins au *Sr. Stanley* 20. florins à chacun des Capitaines 4. florins 16. sols à chacun des hommes d'armes & 2. florins 8. sols à chacun des archers.

En ce temps le Duc fit faire de grands Estendarts avec l'Image de *St. George*, des Guidons & des Cornettes pour les differens Estats de son Hostel, Archers de corps & de la grande garde & pour les vingt compagnies d'ordonnance, le premier des Estendarts de ces compagnies estoit en champ d'or avec l'image de *St. Sebastien* le mot & la devise de Monseigneur le Duc garni de fusils, de flambes, & de la Croix de *St. André*, le 2. avoit l'image de *St. Adrien* en champ d'azur. Le 3. l'Image de *St. Christophe* en champ d'argent : le 4. *St. Antoine* en champrouge, le 5. *St. Nicolas* en champ vert, le 6. *St. Jean Baptiste* en champ noir, le 7. *St. Martin* sur drap sangain, le 8. *St. Hubert* sur gris, le 9. *Ste. Catherine* sur blanc, le 10. *St. Julien* sur violet, le 11. *Ste. Marguerite* sur tanné, le 12. *Ste. Avoye* sur jaune, le 13. *St. André* sur noir & violet, le 14. *St. Estienne* sur ver & noir, le 15. *St. Pierre* sur rouge & vert, le 16. *Ste. Anne* sur bleu & violet, le 17. *St. Jaques* sur bleu &

392 ADDITION A L'HISTOIRE

or, le 18. Ste. Magdelaine sur jaune & bleu,
le 19. St. Jerosime sur bleu & argent & le
20. St. Laurent sur blanc & gris.

Le 22. Septembre le Duc fit festoyer l'Ambassadeur de *Naples* estant pres de luy au siege de *Nuys* & envoya du pain, du vin & des viandes aux gens qui travailloient à faire une digue sur la riviere du *Rbin*.

Le 18. Octobre les Ambassadeurs de *Hongrie* & de *Danemarc* furent regalez par le Duc au siege de *Nuys*.

Le 17. Novembre ce Duc apres avoir diné au siege de *Nuys* alla en compagnie de Princes, Barons, grands Seigneurs & en grand triomphe en bateau à l'opposite de la ville de *Dusseldorp* à une lieue du siege où il avoit fait dresser plusieurs tentes & pavillons & fait porter un grand banquet pour recevoir, & festoyer le *Roy de Danemarc*, *Jean Comte d'Aldembourg* son frere, leur neveu, les Ducs de *Saxe*, de *Brunswick*, de *Meckelborch* & autres Princes & grands Seigneurs de leur compagnie lesquels estoient à *Dusseldorp*, & apres la feste retourna audit siege où les Ambassadeurs de *Naples*, *Venise* & autres se trouverent.

Le 18. le *Duc de Saxe* & autres Princes & grands Seigneurs de l'hostel du *Roy de Danemarc* vinrent visiter le *Duc de Bourgogne* en son camp de *Nuys* où il les regala, ils y retournerent encor le lendemain: avec le *Duc de Brunswick* & le *Comte de Brandebourg* & y furent encore regalez.

Le 20 le *Duc de Bourgogne* accompagné de plusieurs Princes, Comtes, Barons, & autres grands Seigneurs alla à un quart de lieue dudit siege pres d'un bois où il avoit fait dresser plusieurs tentes & pavillons bien

riches

riches & fait porter un grand dîner pour le *Roy de Dannemarc* qui s'y rendit avec son frere, son neveu, les Ducs de *Saxe*, de *Brunswick*, & de *Meckelbourg* & autres Comtes & Barons & apres les epices il retourna souper & coucher audit siege.

Le 21. le frere du *Roy de Dannemarc* vint voir le *Duc de Bourgogne* qui le deffraya.

Le 26. l'Electeur de *Saxe* & autres grands Seigneurs de l'hotel du *Roy de Dannemarc* vinrent voir le *Duc de Bourgogne* qui les regala.

Le 29. le frere du *Roy de Dannemarc*, le *Duc de Saxe* & autres Seigneurs vinrent encore voir le *Duc de Bourgogne* qui les deffraya.

Le Jedy premier Decembre l'Archevesque de *Cologne*, le frere & le Chancelier du *Roy de Dannemarc* vinrent visiter le *Duc de Bourgogne* au siege devant *Nays* où il les regala, ils y retournerent encore les quatre jours suivans, le 6. ce Duc partit apres dîner & alla en grand triomphe à un bois à une demylieue du siege, auquel lieu il avoit fait dresser plusieurs tentes & pavillons & fait porter un grand banquet pour festoyer le *Roy de Dannemarc*, ses frere & Neveu, les Ducs de *Saxe*, de *Brunswic*, de *Meckelbourg* & autres Princes & Seigneurs de leur compagnie, & apres le banquet & les epices il retourna au siege, il se consumma à ce banquet six vouldres de vin du *Rbin*, blan & bien bon, revenans à 34. muids gauge *Françoise* le tout pour la valeur de 250. florins, & le 7. il fit encore un grand banquet au mesme lieu apres quoy il retourna au siege.

Le 22. le *Duc de Bourgogne* regala l'Archevesque de *Cologne*, le 25. il fit livrer pain,
vin,

vin, & viandes aux Ambassadeurs de *Hongrie* & de *Naples*, & au Prelat qui avoit fait l'office du jour, & pendant ce mois il fit donner une robe de velours, fourrée, deux robes de drap aussy fourrées, & d'autres habillemens à *Adolpb de Gueldres* prisonnier à *Courtray*.

Les 11. & 12. Janvier le frere du *Roy de Dannemarc* vint voir le *Duc de Bourgogne* qui le regala ainſy que les Ambassadeurs d'*Angleterre* & de *Hongrie* qui estoient vers luy, le 30. ce *Duc* regala quelques gens du *Roy de Dannemarc* qui devoient aller avec luy au lieu où ce *Roy* devoit s'assembler avec mondit Seigneur, & le 31. ce *Duc* apres avoir cisiñé au siege devant *Nuys* en partit à privée compagnie & alla pres d'un bois à demy lieue du siege où il avoit fait dresser destentes & pavillons communiquer avec le *Roy de Dannemarc* qui y estoit venu, accompagné du *Duc de Meckelbourg* & de quelques gens de son hostel pour le banquet desquels le *Duc de Bourgogne* avoit fait porter quatre plats de viande & apres les epices il retourna souper & coucher au siege de *Nuys* & pendant le sejour que ce *Roy* fit à *Dusseldorp* & aux environs ce *Duc* luy envoya en trois fois 4340. florins 1. sol pour sa depense.

Les 3. & 6. Fevrier le *Duc de Bourgogne* regala le frere du *Roy de Dannemarc*, les 11. & 17. il regala ce *Roy* qui l'estoit venu voir les 18. 20. 22. 25. & 26. il regala son frere, quelques uns de ses Conseillers & autres personnes de son hotel & l'Ambassadeur de *Naples*.

Les 3. 4. & 5. Mars ce *Duc* regala les Ambassadeurs de *Naples* & du *Connestable de France*, le 7. il regala l'Ambassadeur de *Venise*;

le 12. l'Ambassadeur du Duc de *Milan* arriva vers luy, il le fit regaler ainſy que les jours ſuivans avec les Ambassadeurs de *Hongrie* & de *Lorraine*. 1474

Le 26. Mars jour de Paſques il regala ces Ambassadeurs avec le premier Chambellan & le Prelat officiant, pourquoy y eut 4. plats de creue, les 30. & 31. il regala l'Ambassadeur du *Comte Palatin*. 1475

Pendant le mois d'Avril le *Duc de Bourgogne* eſtant au ſiege de *Nuys* regala en differens jours les Ambassadeurs de *Naples*, *Milan*, *Venise*, *Hongrie*, *Bretagne*, du *Comte Palatin*, de *Juilliers*, *Cologne*, & d'*Arragon*, & le 29. de ce mois le *Sire de Riviers* Ambassadeur du *Roy d'Angleterre* * arriva vers ce Duc & en fut regale. * Il eſtoit auſſy ſon beaufreere.

Les 1. 2. & 3. May jours de Reviſion ou des Rogations ce Duc fit regaler le *Legat* du *St. Siege*, les Ambassadeurs d'*Angleterre*, de *Sicile*, *Arragon*, *Naples*, *Milan*, *Venise*, *Palatin*, & autres & y eut chacun de ces jours huit plats de creue pour ces Ambassadeurs qui furent encore regales pluſieurs jours ſuivans.

Le Jeudy premier Juin le *Legat* revint vers Mgr. le Duc avec aueuns Princes & Barons d'*Allemagne* qui furent tous regales, ainſy que les jours ſuivans avec les Ambassadeurs de *Sicile*, *Arragon*, *Naples*, *Milan*, *Venise*, *Juilliers*, *Palatin*, *Cologne*, & autres.

Les 4. & 5. Juin & autres jours ſuivans quelques Princes d'*Allemagne* & gens de l'*Empereur* vinrent vers le Duc & en furent regales avec leſdits Ambassadeurs.

Le Mardy 13. Juin ce Duc apres avoir diſne au ſiege devant *Nuys*, où il eſtoit depuis le 30. Juillet de l'annee precedente, le

1475.

leva, & partit à tout son ost, approcha de l'ost de l'Empereur & alla souper & coucher au camp de l'Abbaye du Val Notre Dame qui pleure pres Nuys, ayant aupres de luy les Ambassadeurs de Sicile, Arragon, Naples, Milan & Venise, lesquels il fit regaler & les jours suivans pourquoy y eut trois plats de creue chaque jour, le Dimanche 18. & jours suivans estant au mesme camp il fit regaler le Legat, ces Ambassadeurs, les Duc de Saxe, Marquis de Brandebourg, & autres grands Princes de l'ost de l'Empereur qui vinrent prendre congé de luy le 26. le 27. il partit de ce camp apres disner & alla coucher avec son ost au camp pres le Chateau de Hulkenrode, il y resta avec les Ambassadeurs de Sicile, Arragon, Naples, Milan, Venise, & autres jusques au 30. qu'il en partit apres disner & alla camper pres Linnick.

Le Samedy premier Juillet il disna au camp pres Linnick & alla camper à Rode-le-Duc ayant ces Ambassadeurs avec luy lesquels il fit regaler de trois plats, le 4. il partit de ce camp apres disner & alla camper pres le Mont de Galox, le 5. il disna en ce camp & coucha à Tricht sur Meuse, il y desjeuna le lendemain disna à Hasselt & coucha à Diest.

Le 6. la Duchesse de Bourgogne qui avoit eté presque toujours à Gand, arriva à Calais vers le Roy d'Angleterre son frere qui la deffraya.

Le 7. ce Duc vint de Diest à Malines où il resta jusques au 10. qu'il alla disner à Tenremonde & coucher à Gand, il en partit le 11. apres disner & alla coucher à Bruges, il y disna le 12. & coucha à Nieuport, le 13. il disna à Dunkerke, coucha à Gravelines, le 14. il arriva à Calais vers le Roy d'Angleterre

qui le deffraya, la Duchesse estant pour lors à *St. Omer* avec les Ducs de *Clarence* & de *Gloceſtre* ſes freres, le 18. il alla au Chateau de *Guines* avec ce Roy qui le fit deffrayer, il en partit le 19. & alla à *St. Omer* où il trouva la Duchesse, il en partit le 22. & alla à *Fauquemberghe* pres l'oſt du Roy d'*Angleterre*, il y ſejourna le 23. & en partit le 24. apres dejeuner & alla diſner ſouper & coucher en la cité d'*Arras*, & ce jour il mangea du poiſſon à cauſe de la veille de *St. Jaques*, le 27. il partit d'*Arras* apres diſner & alla coucher à *Dourlens*, il en partit le 29. apres diſner & alla voir l'oſt du Roy d'*Angleterre* & coucher en la Cenſe de *Hamencourt*, la Duchesse partit ce jour de *St. Omer* pour retourner à *Gand* où Melle. de *Bourgogne* eſtoit reſtée.

Le Mardy premier Aouſt, ce Duc diſna en la Cenſe de *Hamencourt*, coucha au village d'*Aicheu* pres l'oſt du Roy d'*Angleterre*, il en partit le 2. apres diſner & coucha à *Ancre*, il en partit le 3. apres diſner & coucha à *Curleu ſur Somme* pres ledit oſt, le 5. il paſſa la *Somme* & coucha à *Feuillieres* pres ledit oſt il y diſna le 6. paſſa par l'oſt du Roy d'*Angleterre* & coucha à *Peronne* il y reſta juſques au 12. qu'il en partit apres diſner paſſa par l'oſt du Roy d'*Angleterre* & alla coucher à *Cambray*, il y diſna le 13. & coucha à *Valenciennes*, d'où il partit le 18. apres diſner ſoupa à *Cambray* & alla coucher à *Peronne*, il y dejeuna, le 19. alla vers le Roy d'*Angleterre* en ſon camp pres *St. Cry ſur Somme* & revint diſner & coucher à *Peronne* il y diſna le 20. alla encore voir le Roy d'*Angleterre* au meſme camp & alla coucher à *Cambray*, le 21. il diſna à *Valenciennes* coucha à *Mons*, le 22. il diſna à *Nivelle* & coucha à *Namur*,

398 ADDITION A L'HISTOIRE

475. où les Ambassadeurs de *Naples, Arragon, Venise* & autres se rendirent.

Le 29. Aoust entreveue du *Roy* avec le *Roy d'Angleterre* au lieu de *Pequiny*, ces Princes convinrent d'une Treve * entre eux & que le *Dauphin* epouserait la fille de ce *Roy d'Angleterre*.

* Elle est imprimée dans le grand Recueil des Traitez T. 1. p. 613.

Le Vendredy premier Septembre les Ambassadeurs de *France, Milan* & du *Comte Palatin* arriverent vers ce Duc qui estoit à *Namur* & en partit avec ces Ambassadeurs disna à *Chinay* & coucha à *Marche en Famené*, il y resta jusques au 4. qu'il en partit apres disner & alla coucher au Chateau de la *Roche en Ardenne*, il y disna le 5. & coucha au Chateau de *Rolers*, le 6. il disna à *Martelange* coucha à *Arlon*, le 7. il dejeuna à *Aix* & coucha au Chateau de *Tbienredainges*, le 8. il arriva au Chateau de *Soleuvre* † toujours accompagné de ces Ambassadeurs & où le *Legat du Pape* arriva le 12. le 13. il y donna ses lettres * pour une Treve de neuf ans avec le *Roy*, il en partit le 23. & alla disner & coucher au Chateau de *Bassompierre* acompagné du *Legat* & des mesmes Ambassadeurs il y disna le 24. coucha à *Goise* où il disna le 25. & coucha à *Pont à Mousson*, le 26. il alla en grand triomphe au devant du *Prince de Tarente*, le 29. il partit du *Pont à Mousson* apres disner & alla avec son armée coucher au Chateau de *Condé* estant accompagné de ce Prince, du *Legat* & de ces Ambassadeurs, le 30. il dejeuna à *Condé* & coucha au village de *Neuville* à une lieue de *St. Nicolas* la Duchesse & Melle. de *Bourgogne* estans toujours à *Gand*.

† Petite ville entre Luxembourg & Montmidy. * Elles sont imprimées dans le grand recueil des Traitez de Paix T. 1. p. 616.

Le 3. Octobre les Ambassadeurs de *France* arriverent vers le *Duc de Bourgogne* qui estoit

au village de *Newville* avec le *Prince de Tarente* & les Ambassadeurs de *Naples*, *Arragon*, *Venise*, *Milan* & autres & qui en partit pour aller coucher à *Affonville*, il en partit le 5. apres disner & alla camper pres *Bayon* où ce Prince & ces Ambassadeurs se rendirent, le 7. il campa pres *Charmes*, il partit le 10. & campa à *Dommarcq*, il marcha le 13. & campa pres *l'Abregement sur Mozelle*, le 14. il assiegea *Espinal* qui se rendit le 19. & où il disna avec le *Prince de Tarente*, le 20 il disna au camp sous *Espinal* & alla camper pres *Chauvigny*, il y disna le 21. & campa pres le Chateau de *Vaudemont* qui se rendit ce jour, il y resta le 22. en partit le 23. apres disner & alla camper pres le *Pont St. Vincent*, il y disna le 24. & vint camper au siege devant *Nancy* ayant avec luy ledit *Prince de Tarente*, le Legat du Pape & les Ambassadeurs de *l'Empereur*, *France*, *Naples*, *Arragon*, *Venise*, *Milan*, *Juilliers*, *Palatin* & autres se rendirent à ce siege.

Le 29. Octobre la *Duchesse de Bourgogne* estant à *Gand* avec Mademoiselle y ordonna neuf plats de creue pour le festin de nopces de *Jean de Baerst* & de *Gertrude de Berlettes*.

Les 4. & 6. Novembre le *Legat du Pape* & l'Ambassadeur de *l'Empereur* vinrent de *St. Nicolas* au siege de *Nancy* où le *Duc de Bourgogne* les regala à disner & les fit deffrayer ainſy que l'Ambassadeur de *France* pendant le temps qu'ils furent avec luy.

Le Jeudy 30. Novembre la ville de *Nancy* se rendit à ce Duc qui y alla disner & coucher, il y resta tout le mois de Decembre, & le 25. de ce mois il y tint salle, le Prelat officiant & le Prince de *Tarente* mangerent avec luy.

Le

1675.

Le Jedy 11. Janvier le *Duc de Bourgogn* partit de *Nancy* & alla coucher à *Tbou en Lorraine*, le 12. il dîna & coucha à *Nenfchâtel en Lorraine* il y resta jusques au 17. apres dîner qu'il alla coucher au chateau de *Dombrot* il y dîna le 18. & coucha à *Jonvelle* où il dîna le 19. & coucha au chateau de *Mans*, le 20. il coucha à *Vesoul* & le 22. à *Besançon* où il s'arresta & pendant tout ce temps il fit toujours deffrayer l'Ambassadeur de *France*.

Le Mardy 6. Fevrier ce Duc partit de *Besançon* apres dîner & alla coucher à *Chasteau neuf* pres le village de *Willonsans*, il y dîna le 7. & coucha à *la Riviere* où il dîna le 8. & coucha à *Joingne*, il en partit le 12. apres dîner & coucha à *Orbe* pays de *Savoie*, il y resta jusques au 19. qu'il en partit avec son armée & campa devant la ville de *Grançon* en *Savoie*.

• Son armée
y fut mise en
deroute.

Le Vendredy premier Mars ce Duc estant en son camp sur le lac pres la ville de *Grançon* ordonna cinq plats de creue pour l'Ambassadeur de *Milan*, le 2. il fut tout le jour sur les champs *, le 3. il fut tout le jour à *Nozeret* (ou *Nozeroy*) au Comté de *Bourgogne*, le 4. il ordonna que le *Prince de Tarente*, qui estoit toujours avec luy, auroit un plat de viande de creue pour luy & sa suite, le 9. il partit de *Nozeret* apres dîner & coucha à *Joingne*, il en partit le 11. & alla coucher à *Orbe*, il y resta jusques au 14. qu'il alla avec son armée, coucher sur les champs assez pres de *Lozanne*, le 15. il campa pres *Lozanne* & y resta.

Le 6. Avril l'Ambassadeur de l'*Empereur* arriva pres *Lauzanne* au camp du *Duc de Bourgogne* qui le fit regaler & les jours suivans d'un plat de creue, le 11. jour de Jedy absolu ce Duc fit le mandé à 13. pauvres. Le

Le 14. Avril jour de Pasques ce Duc estant campé pres *Lozanne*, ayant l'Ambassadeur de l'Empereur avec luy, ordonna 4. plats de creue pour le Prelat officiant, le *Legat du St. Pere*, le *Prince de Tarente* & autres grands Seigneurs qui disnerent avec le grand Chambellan, le 23. il celebra la feste de St. George & y eut deux plats de creue, le 29. il alla en petite compagnie coucher à *Lozanne*, où il resta jusques au 27. May qu'il en partit apres disner avec son armée & alla camper à *Morrain* pays de *Savoie* pres le lac de *Lozanne*, & où le *Legat du Pape*. les Ambassadeurs de *Milan* & du Comte *Palatin* le suivirent.

Le Mardi 4. Juin ce Duc partit de *Morrain* apres disner & campa avec son armée pres le chateau de *Beaulay en Savoie*, il en partit le 6. & campa pres *Stavoyer en Savoie* ayant avec luy Mr. de *Scales*, l'Ambassadeur de *Milan* & autres, le 7. il campa à *Monta* pres de *Stavoyer*, il en partit avec son armée, le 9. apres disner & alla camper devant la ville de *Morat* au pays de *Savoie*, le 10. il campa à *Foe* pres *Morat*, le 11. il campa devant *Morat* ou l'Ambassadeur de *Milan* se rendit, il y resta jusques au Samedy 22. auquel jour, les *Allemands*, *Suisse*s, *Bernois* & autres ses ennemis vinrent devant la ville de *Morat* pour en faire lever le siege, il fit avancer ses gens contre eux, mais par fortune de guerre il fut mis en deroute, tellement qu'il eonvint à ses gens de guerre de se retirer & abandonner le camp, & luy de les suivre, ce qu'il fit en petite compagnie & vint au giste à *Morges* pays de *Savoie* & toutes les provisions de tous les offices furent perdues.

Le Dimanche 23. Juin ce Duc disna à *Morges* & soupa à *Jay en Savoie*, il y resta

1476.

aux depens de la *Duchesse de Savoie* jusques au 27. qu'il en partit apres dîner & alla souper & coucher à *Myjon*, le souper ayant été appresté à *St. Claude* où il n'alla pas, le 28. il alla ouïr Messe & dîner à *St. Claude* & coucher à *Morvan* Comté de *Bourgogne*, il y dejenna le lendemain disna à *Chastillon* coucha à *Poligny*.

Le Lundy premier Juillet ce Duc partit de *Poligny* apres dîner & coucha à *Arbois*, le 2. il coucha à *Salins* où il resta jusques au 14. qu'il en partit apres dîner & alla au Chateau de *Rochefort* devers la *Duchesse de Savoie*, il en partit le 15. apres dîner & revint à *Salins* où on luy envoya de la nouvelle batterie de cuisine qu'il avoit fait achepter à *Dijon*, le 22. il partit de *Salins* apres dîner & alla coucher à la *Riviere*, il alla le 27. dîner au Chateau de *Joux* & revint à la *Rivierre*.

Le 6. Aoust ce Duc disna à la *Rivierre* coucha à *Arley*, il en partit le 7. apres dîner & coucha à *Domblan* ou *Jean de Vautravers* le festoya & deffraya partie des offices, il retourna le lendemain coucher à la *Rivierre*, où il rassembla son armée & campa le 19. & où il receut le 28. les Ambassadeurs de *Castille*, de *Pologne* & autres qui resterent avec luy jusques au 9. Septembre.

Le 10. Septembre, la *Duchesse de Bourgogne* estant à *Gand* avec Mademoiselle, y donna un festin pour les nopces d'*Estienne de Creveœur* l'une de ses Demoiselles.

Le 25. Septembre le Duc partit de la *Rivierre* apres dîner avec son armée & campa à *Liniars*, il en partit le 27. & campa à *Or-*

Ornem, le 28. il campa à *Sonne-le grand*, le 29. il alla dîner à *Montfaulcon* & revint coucher en son camp pres *Sonne-le-grand* le 30. il dina à *Besançon* coucha en son camp pres *Chastillon*.

Le Mardy premier Octobre ce Duc resta en son camp de *Chastillon*, les 2. & 3. il campa pres *Vezoul*, le 4. à *Buffeznencourt*, le 5. à *Jonvelle*, le 6. à *Bellemeville* en *Lorraine*, les 7. 8. & 9. à *Neufchastel*, le 10. il campa aux champs, les 11. & 12. il campa pres *Toul* en *Lorraine*, le 13. il campa pres le village de *Nouveau*, le 14. pres du Chateau de *Dienlewart* sur la *Mozelle*, au de là de laquelle rivierre estoit le Duc *René de Lorraine* avec son armée qui gardoit le passage de cette riviere, le 15. il passa la riviere de *Mozelle* & campa pres *Condet* & ce jour furent deffaits quatre à cinq cens *Allemands* menans vivres au Duc *René*, le 16. il déjeûna au Pont de *Condet*, alla vers le Pont à *Mousson* pour rencontrer le Duc *René* qu'il trouva en bataille gardant un passage & un fort pres dudit pont & fut tout ce jour en bataille au devant du Duc *René* & soupa & coucha pres de ce fort, le 17. il dejeuna en son camp à une lieue du Pont à *Mousson*, vint jusques au passage & fort que le Duc *René* tenoit pour tacher de le passer & y trouva ce Duc *René* en batailles qui gardoit ce passage, & le Duc de *Bourgogne* fut tout le jour en bataille & y resta avec son armée, le 18. le Duc *René* abandonna le Chateau & le Pont à *Mousson* où le Duc de *Bourgogne* entra & coucha en l'Eglise St. Antoine, le 19. il dejeuna à Pont à *Mousson* & campa pres *Condet*, le 20. il campa pres le village d'*Essey* lez *Nancy*.

1476.

cy, le 21. il campa à *Newville* entre *Nancy* & *St. Nicolas*, le 22. il campa devant *Nancy* qu'il assiegea.

Le 30. Novembre le *Duc de Bourgogne* estant au siege de *Nancy* y celebra la feste de *St. André* & ordonna un plat de creue pour les Chevaliers de l'Ordre de la Toison qui assisterent à cette feste & qui dînerent avec *Mr. le Bastard*.

Le premier Decembre la Duchesse estant à *Gand* avec *Mademoiselle de Bourgogne* ordonna quatre plats de creue pour les fiancailles de la fille du Seigneur de la *Grutbuse* & le 29. de ce mois le *Roy de Portugal* qui estoit venu au Chateau d'*Amans* vint voir le *Duc de Bourgogne* en son camp au siege devant *Nancy* & y fut regalé de vin & epices.

Le Dimanche 5. Janvier le *Duc de Bourgogne* estant au siege de *Nancy*, averty de la venue du *Duc René de Lorraine* son ennemy avec une grande puissance de gens de guerre, *Lorrains*, *Allemands*, *François* & autres pour venir faire lever ce siege & le combattre, fit en grande diligence mettre ses gens d'armes aux champs laissant ledit siege garny & assésbla son armée entre la *Maladerie* lez *Nancy* & la *Newville*, & ayant peu de gens de son costé attaqua vaillamment ses ennemis, mais leur grand nombre rompit son armée qui fut

* Ce qui suit n'est pas dans le Journal, mais on a cru le devoir ajouter pour l'eclaircissement de l'histoire.

mise en deroute, & y furent pris & tuez plusieurs nobles vassaux & sujets de ce Duc, le siege fut abandonné avec toutes les provisions de vin, epices, cires & autres pour tous les Offices, * Et le Duc y perdit malheureusement la vie ne laissant qu'une seule fille son heritiere, laquelle estoit pour lors à *Gand*

Gand avec la Duchesse de Bourgogne sa belle mere. 1476.

Epitaphe de ce Duc rapportée par
Pontus Heuterus.

*Te pacis piguit, te tædunt atque quietis,
Carole, sicque jaces? jamque quiesce tibi.*

Autre rapporté par *Teschbenmacher* dans son
histoire de *Gueldres.*

*Te piguit pacis, tæduntque quietis, in urna
Mortue jam Carole, litis amice jace.
Espera num pateant tibi, vel descensus averni,
Sollicitus nec eras, me neque cura premit.*

R E M A R Q U E S

Sur l'Histoire du Roy Louis XI. par
Mr. Varillas.

S Il le public doit avoir de l'obligation à ceux qui luy donnent des Histoires veritables, il ne doit pas avoir moins d'indignation contre ceux, qui abusans du talent & de la facilité qu'ils ont pour écrire, ne les mettent en œuvre que pour publier des Histoires romanesques.

Entre ceux qui se sont le plus distingués par ces sortes d'écrits *Mr. Varillas* est un des plus fameux, il a si adroitement meslé le vray avec le faux, & appuyé ses mensonges par tant de citations de titres, d'instructions, de lettres, de memoires, & de relations controuvées, qu'il en a fait accroire à tous ceux qui ne se sont pas desfiés de ses imaginations.

406 ADDITION A L'HISTOIRE

Il n'y a que cela qui puisse excuser ceux qui ont été chargés d'examiner les Ouvrages de cet Auteur , les termes d'Anecdotes les ont éblouis , ils ont passé sous ce titre specieux & sans rien approfondir des Histoires si secretes , que personne n'en avoit jamais rien sceu , pas même ceux du temps desquels on voudroit faire accroire qu'elles se sont passées.

Cependant cet Auteur a de charmans endroits , il decouvre les intrigues les plus cachées des cabinets des Princes , il rappelle une infinité d'évenemens singuliers , & il les enchasse agreablement dans le corps de ses Histoires , cela forme un composé qui se fait lire avec plaisir , que l'on ne quitte qu'avec peine , dont on a de l'impatience de voir le denouïement , & qui est d'autant plus dangereux qu'il galle l'esprit & le remplit de fausses Idées , & de prejugeés qui paroîtront legitimes à ceux qui voudront les appuyer sur les Privileges accordés pour les imprimer.

Il y a même dans ses Histoires un certain air d'autorité qui impose , & auquel il semble qu'il ne soit pas permis de resister, l'Auteur a eu le plaisir d'en triompher & la temerité de menacer le Roy dans l'Épître Dedicatoire de l'Histoire du *Roy Henry III.* que si on ne luy payoit pas sa pension , quarante cinq ou cinquante volumes qu'il avoit prêts à mettre en lumiere courroient risque de perir dans sa poussiere.

Quelle perte pour le public si l'on étoit persuadé que ces ouvrages promis avoient autant de solidité & de verité que d'agrement ? mais quelle idée peut on se former d'un Historien qui en écrivant la vie du *Roy Hen-*

Henry III. debute par un conseil tenu par ce Prince à *Cracovie* en 1574. dans lequel il introduit & fait parler *Carnavalet* * qui estoit * C'est aux pages 13. & mort dès l'an 1571. sans avoir laissé qu'un fils, qui ne pouvoit pas encore avoir cinq ans, comme on l'apprend des *Memoires de M. de Castelnau* To. 2. p. 817. & 818. & qui apres ce Conseil fait partir le *Roy Henry III.* à la fin du mois de *May* quoyque le *Roy Charles IX.* son frere ne soit mort que le 30. de ce mois & que la nouvelle n'en ait été portée en *Pologne* que le 11. ou le 12. Juin. 15. du 1. Tome edition de Paris de 1694.

Quelle foy adjoutera t'on à un auteur qui commence par des bevenes si grossieres, qu'il appuye pourtant de raisonnemens si singuliers & de circonstances si positives, qu'il semble qu'il ait eu entrée dans le cabinet de ce Prince & qu'il en ait recueilly tous les discours qui s'y sont tenus?

On jugera de cette *Histoire du Roy Henry III.* par cet echantillon, pour venir à celle du *Roy Louis XI.* qui doit faire le sujet de ces Remarques. *

Ce n'est pas que l'on ait entrepris de surprendre l'Auteur pas à pas, & de redresser toutes les faussetés, les meprises, les contradictions & les citations forgées qui se trouvent dans cette *Histoire*; il faudroit pour cela deux volumes aussi gros que ceux qu'il en a donnés, mais dans le dessein que l'on a eu de faire imprimer l'addition à l'*Histoire du Roy Louis XI.* & d'y ajouter quelques particularités de la vie de ce Prince, on a cru qu'il estoit necessaire de debaucher le public des preventions où il pouroit être en faveur d'une *Histoire* plus remplie de menfonges que de verités.

Entre les *Historiens François* qui ont trait-

qu'il avoit à la revolte, & *Jean Duc de Bourbon* par le motif du refus de la charge de *Connetable* qu'il croyoit avoir demandée dans une conjoncture propre à n'estre pas refusé.

Il ne devoit pas ignorer que le *Duc d'Alençon* s'appeloit *Jean* & non pas *Charles*, que le *Duc de Bourbon* s'appeloit *Charles* & non pas *Jean*, que l'office de *Connetable* n'estoit pas lors vacant, *Artus de Bretagne Comte de Richemont* qui n'est mort qu'en 1457. en ayant été pourveu des l'an 1429. & qu'ainsy cet office n'a pu estre demandé par le *Duc de Bourbon*, ni servir de pretexte à sa retraite.

Le mecontentement du *Duc de Bourbon* ne dura pas longtemps, il fit sa paix peu apres, mais si l'on en veut croire *Mr. Varillas* (p. 13.) apres avoir prié le *Dauphin* de chercher une autre retraite que celle qu'il luy avoit donnée, en quoy il fait tort à ce jeune Prince, qui s'estant laissé, pour ainsy dire, enlever par les *Ducs d'Alençon & de Bourbon*, reconnut bientost sa faute, & par l'entremise du *Comte d'Eu* se reconcilia avec le *Roy son Pere*, * à qui il demanda pardon de la legereté qu'il avoit fait paroître en cette occasion.

* Histoire de Charles VII. édition du Louvre pag. 410. & 411.

Ce ne fut point le *Duc de Bourgogne* qui fut l'entremetteur de cette reconciliation, le *Dauphin* ne luy en sceut pas mauvais gré, & ne s'imaginast pas, comme il est dit (p. 14) que le *Duc de Bourgogne*, ayant en la personne du *Comte de Charolois*, un fils entreprenant, il ne vouloit pas luy donner un mauvais exemple, le *Comte de Charolois* n'estoit âgé que de sept ans en 1440. * & ce n'est pas un âge où on soit capable de former de grandes entreprises.

* Il estoit né en 1431.

Mr. Varillas passe tout d'un coup à la retraite.

traite du *Dauphin en Dauphiné*, qui est arrivée en 1448. * & non en 1456, comme il le dit à la marge de la (page 16.) avec des circonstances qui sont toutes de sa façon. * Histoire de Charles VII. p. 190.

Il ajoute (pag. 18. & 19.) que le *Roy Charles VII.* approchoit de soixante ans, qu'il venoit de recouvrer la *Guyenne*, que la *Cour de Rome* qui avoit favorisé les *François* contre les *Anglois*, ne les avoit pas plustôt vus chassés de la *Normandie* & de la *Guyenne*. qu'elle avoit changé de conduite & levé les excommunications fulminées contre *Edouard III. Roy d'Angleterre*, mais que le *Roy Charles VII.* avoit mieux aimé hazarder ses nouvelles conquestes, que de laisser plus longtemps son fils faire le *Roy en Dauphiné* & pour prouver tout cela il cite la negociation du *Cardinal Giles*.

La Chronologie de ce temps détruit tous ces faits, la *Guyenne* a été entièrement réduite en 1453. le *Roy Charles VII.* n'avoit lors que 51. ans étant né en 1402. le *Pape* après cette réduction n'a pu lever les excommunications fulminées contre le *Roy d'Angleterre Edouard III.* qui étoit mort soixante seize ans auparavant * ce ne pouvoit estre aussi *Edouard IV.* qui n'a commencé à regner qu'en 1460. le *Dauphin* étant lors retiré aux *Pays bas* & pour la negociation pretendue du *Cardinal Gilles* ce ne peut estre qu'une imagination de l'auteur. * Il est mort en 1377. Histoire d'Angleterre.

Il y a eu environ ce temps, deux *Cardinaux* de ce nom, l'un nommé *Jean Gilles* & l'autre *Gilles de Viterbe* * & aucun des deux n'a pu être employé par le *Roy Charles VII.* le premier est mort en 1407. quinze ans avant que ce Prince fut parvenu à la Couronne, le second n'est venu au monde qu'en

412 ADDITION A L'HISTOIRE

1472. onze ans apres la mort de ce Roy.

La sortie du *Dauphin* de la Province du *Dauphiné* sa retraite en *Brabant* & deux negociations pour le raccommo-der avec le Roy son Pere sont rapportées (p. 20.) & suivantes, il y est dit que le *Duc de Bourgogne* envoya son *Gendre Ravestain* au Roy pour luy expliquer de quelle maniere le *Dauphin* s'estoit retiré dans son pays, que le Roy se contenta de presser de temps en temps son fils de retourner à la Cour, que le *Dauphin* profitant du dessein du *Pape Calixte III.* de faire une ligue generale contre le *Turc* fit proposer au Roy *Charles VII.* par *Jofredy* legat en France de mener les troupes Françoises au siege de *Constantinople*, & que le *Duc de Cleves* fut chef de la seconde ambassade tout cela est fondé, dit il, sur la relation d'*Adrien de Croy*, sur ce que le *Comte de Ravestain* (qu'il veut faire passer sans raison (p. 408.) pour batard de la maison de *Cleves*) avoit epou- sé une des filles bastardes du *Duc de Bourgogne*, sur la negociation & la Remontrance de *Jofredy* Evêque d'*Arras* & Legat du *Pape*, & sur les lettres d'*Edouard III.* Roy d'*Angle- terre* au *Pape Calixte III.*

Ces Preuves sont toutes inventées. *Adrien de Croy* * dont on veut faire accroire avoir ven la Relation n'estoit pas encore né ; *Ravestain* n'estoit pas encore gendre du *Duc de Bourgogne*, il estoit marié à *Beatrix de Portugal* qui n'est morte qu'en 1465. Anne fille naturelle de *Philippe le Bon Duc de Bourgogne* sa seconde femme estoit lors mariée en pre- mieres nopces à *Adrien Seigneur de Borsello* mort en 1468. * la mesme année le *Seigneur de Ravestain* l'epoufa, mais depuis la mort de ce *Duc Philippe*, *Jean Jofredy* Evêque d'*Ar-*

* Il a été fait Chevalier de la Toison d'or en 1519. & est mort en 1553. Me- jous.

* Voyez cy de- vant p. 352.

DU ROY LOUIS XI. 418

ras, n'a point été Legat en France du vivant du Roy Charles VII. On ne fera jamais voir de lettres du Pape Calixte III. au Roy d'Angleterre Edouard III. ce Prince étant mort soixante & dix huit ans avant l'exaltation de ce Pape, qui est mort en 1458. * & si on vouloit dire que ces lettres sont adressées au Roy d'Angleterre Edouard IV. cela ne pourroit pas être, puis qu'il n'a commencé à regner qu'en 1460. deux ans après la mort du Pape Calixte III. * Ciacconius.

La vérité est que le Duc de Bourgogne n'a envoyé qu'une fois ses Ambassadeurs à ce sujet vers le Roy Charles VII. que ny Ravenslain ny le Duc de Cleves n'ont point été chefs de cette Ambassade, & que la charge en fut donnée à Jean de Croy & Simon de Lallaing, leur negociation est exprimée naturellement & fort au long dans l'histoire du Roy Charles VII. dans les Memoires de Du Haillan, & dans la Chronique de Monsirelet. Histoire de Charles VII. p. 228. & 706.

Entre les Princes & Seigneurs qui eurent le plus d'empressement à prevenir les effets du ressentiment que le Roy Louis XI. pouvoit avoir gardé contre ceux qui ne luy avoient pas été favorables auprès du Roy son Pere, il a plu à Mr. Varillas de nommer le Duc d'Orleans * & de le faire partir pour aller au devant de luy jusques sur la frontiere du Royaume, quoyque ce Prince, qui estoit lors âgé de soixante & dix ans, fut resté auprès de la Reyne Douariere pour la consoler, & qu'il ait été unj des Princes menans le deuil à l'enterrement & au service du feu Roy Charles VII. qui se firent les 5. & 6. Aoust 1461. * pendant que le nouveau Roy estoit en chemin pour se faire sacrer à Reims. * Page 30. * Ceremonial de France T. 1. p. 120. Hist. de Charles VII. p. 317. addition à Monsirelet. p. 22.

414 ADDITION A L'HISTOIRE

Le Roy Charles VII. étant mort le Roy Louis XI. se fit saërer à Reims. Mr. Varillas pour en rendre la ceremonie plus pompeuse y fait trouver quatre Ambassadeurs d'autant de Roys d'Orient, il dit (pag. 31) que le chef de cette Ambassade estoit un Cordelier nommé Louis que le Pape Calixte III. avoit autrefois envoyé aux Chretiens schismatiques, que ce Religieux s'estoit si bien acquité de son devoir, qu'il avoit merité des louanges extraordinaires non seulement d'Eugene IV. qui luy avoit continué sa mission, mais encore de Pie II. qui luy fit expedier des Bulles de Patriarche sans les luy delivrer, qu'aussitost que ces Bulles furent expedies, le Cordelier en exerça les fonctions en Allemagne, qu'étant passé en France, le Roy l'amusa quelques à ce qu'il eut été informé que c'estoit un fourbe, & qu'en ayant eu des preuves, il se contenta de luy faire un aigre reproche, sur les attentats qu'il avoit faits dans son Royaume contre les Privileges de l'Eglise Gallicane, il cite pour preuve le Registre de Pie II. & les provisions de ce Patriarche qui sont dans ce Registre.

Il y a dans ce recit un melange de vray & de faux, car comment se peut il faire que le Pape Calixte III. ayant envoyé ce Cordelier aux Chretiens schismatiques, sa mission ait été louée & continuée par Eugene IV. qui estoit mort huit ans avant que Calixte III. ait été Pape.

Il est parlé de ce Cordelier nommé Louis de Boulogne* dans les Commentaires du Pape Pie II. il avoit été envoyé par le Pape Calixte III. vers les Grecs schismatiques, dont il amena quelques uns à Rome, lesquels il voulut faire passer pour Ambassadeurs des Roys de Trebisonde de Perse & d'Armenie.

* Voyez cy devant pag. 320.

DU ROY LOUIS XI. 415

Michel Auger se disoit Ambassadeur de *David Roy de Trebisonde*, *Nicolas Tephelon* se disoit Ambassadeur de *George fils d'Alexandre Roy de Perse*, de la grande *Armenie* & de la petite *Iberie*. *Mahomet Trucumanno*, se disoit Ambassadeur d'*Asam* fils de *Carailucas Trucumanno* gendre de l'Empereur & Roy de *Mesopotamie*, *Cassadan Carceccbam* se disoit envoyé de *Gorgora* fils de *Gazabecchi* Duc en *Iberie* majeure & *Morat Armenius* se disoit Envoyé de *Urtebecus* Seigneur de l'*Armenie* mineure.

Commentaires du Pape Pie II. l. 5.

Outre ces noms & ces titres extraordinaires qu'ils s'etoient donnés ils se parerent d'habits extremement bigeares, & par le secours de leurs questes & le debit que le *Cordelier* fit de quelques Indulgences, ils trouverent le moyen de voyager par l'*Allemagne*, l'état de *Venise*, & de se rendre à *Rome*, lieu de leur Ambassade imaginaire.

Le Pape *Pie II.* les receut honorablement, il promit de faire le Moine Patriarche, il en fit mesme expedier les Bulles, sans pourtant les luy delivrer, & à l'égard du secours qu'ils demandoient, il repondit, qu'il ne pouvoit rien entreprendre sans l'assistance de la *France* où il les envoya.

Ces Ambassadeurs en figure arriverent en *France* sur la fin du Regne du *Roy Charles VII.* * ils en virent la Pompe funebre, & on leur permit à *Reims* de voir la ceremonie du sacre du nouveau *Roy*, ils n'en obtinrent autre chose, car ce Prince reconnut d'abord que ce maitre Moine étoit un bon Apostre & que luy & ses compagnons n'etoient que des vagabons qui avoient plus d'attention à remplir leur marmite par le secours de l'argent qu'ils tiroient de leurs questes, que d'é-

416 ADDITION A L'HISTOIRE

tendre & faire fleurir la religion Chretienne, on leur ordonna de sortir au plus vif du Royaume, où ils ne firent aucunes fonctions, n'ayant pour cela, ny caractere, ny mission, ny autorité reconnues.

Le *Pape*, quoy qu'il eut été de plus legere croyance, n'avoit pas laissé d'entrer en quelque deffiance à leur egard, il fit informer dans tous les lieux d'*Allemagne* où ces pretendus Ambassadeurs avoient passé, de quelle maniere ils s'y étoient gouvernés & ayant appris qu'ils y avoient fait quantité de brigandages spirituels, dont ils avoient retiré des sommes considerables, il fit au retour une forte reprimande au *Cordelier*, luy defendit de prendre le titre de *Patriarche*, qu'il s'etoit donné partout, & le chassa honteusement avec ses compagnons des terres de l'Eglise, mais il n'en fut pas plustost dehort qu'il recommença un metier qu'il avoit trouvé plus agreable, que celuy de mener une vie reguliere dans un Cloitre.

Le *Pape Pie II.* fut averty que malgré ses corrections & les deffences qu'il avoit faites à ce Patriarche imaginaire d'en faire aucunes fonctions, il ne laissoit pas d'en faire metier & marchandise, sur les terres de la *Republique de Venise*, il en ecrivit au Senat de cette Republique & le pria de faire arrester ce *Cordelier*, qui, en ayant été averty, se retira avant qu'on eut pu luy mettre la main sur le colet, ces circonstances se trouvent rapportées au livre 5. des *Commentaires de Pie II.* mais on n'y trouve pas les provisions de ce Patriarche, ny la lettre de ce *Pape* au Senat quoyque *Mr. Varillas* l'affeure à la marge des pages 32. & 34.

L'adresse avec laquelle *Mr. Varillas* pretend

tend page 38. que le *Roy* engagea le *Duc de Bretagne* à luy rendre hommage est encore une imagination, *Charles d'Anjou Comte du Maine*, dont il veut que la maladie presque continuele ait été le pretexte du voyage du *Roy*, estoit un Prince d'une santé si robuste, qu'il avoit été dans toutes les guerres qui s'étoient faittes depuis qu'il avoit été en age de porter les armes, la mort du *Roy Charles VII.* son beaufrere, auquel il avoit été tres attaché & dont il étoit le favory, luy fut tres sensible, il ne prit d'autre party dans son affliction que de se consoler avec la *Reyne Douairiere* sa sœur aupres de laquelle il demeura sans assister à aucunes ceremonies publiques, le pretexte du voyage du *Roy* en *Bretagne* fut une devotion à *St. Sauveur de Rhedon*, * le *Duc de Bretagne* s'étoit rendu à *Tours* auparavant, d'*Argentré* & y avoit fait hommage au *Roy* † au mois de Decembre 1461.

* Histoire de Bretagne par d'Argentré p. 359.

† L'acte d'hommage est imprimé dans le 2.

La delivrance du *Duc d'Alençon* signala le commencement du regne du *Roy Louis XI.* le procès de ce *Duc* est imprimé * & *Mr. Varrillas* y auroit trouvé allés de bons materiaux pour bien expliquer cet evenement, mais il a mieux aimé inventer des faits & des preuves que de rapporter ce que d'autres ont publié avant luy.

Tome de la nouvelle histoire de Bretagne.

* Traitté de la condamnation des Templiers

Jean Duc d'Alençon estoit si attaché au *Roy Charles VII.* & si estimé de ce Prince qu'il fut preferé à plusieurs autres pour estre le parain du *Dauphin*, † il servit fidelement le *Roy* dans la guerre contre *l'Angleterre*, & ce ne fut qu'en 1440. qu'il se retira de la Cour & qu'il emmena le *Dauphin*.

avec quelques procès criminels par Mr Dupuy.

† Histoire de Charles VII. p. 370.

Cette mesintelligence fut bientost appaisée, *Charles d'Artois Comte d'Eu* fit leur accomodement & le *Duc d'Alençon* demeura

420 ADDITION A L'HISTOIRE

La Duchesse de Savoye sa belle mere & aussy sa tante ne luy donna pas de meilleures esperances, enforte qu'estant au desespoir d'avoit esté si mal receue, elle prit le party de s'en retourner par Mantoue à Venise. & de là dans l'isle de Rhodes sans oser aller en France n'ayant que trop eprouvé en Savoye jusques où s'estendoit la liberalité & la magnificence des Princes de delà les monts. *Propter quas res morens omni spe posita, Regina infelix, retro per Mantuam & Venetias in Rhodum navigavit nec ausa est in Gallias proficisci, jam per gustata apud Sabaudienfes, Ultramontanorum liberalitate & magnificentia Principum.**

* Comment.
de Pie II. l. 7.
p. 180.

Quelques relations que l'on veuille citer au contraire elles passeront asséurement pour inventées & le temoignage du Pape Pie II. l'emportera toujours dans l'esprit des gens bien senez, c'estoit à luy que la Reyne de Cypre s'estoit adressée, il luy avoit conseillé d'aller en France, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne l'ait informé des raisons qu'elle avoit eu pour n'y pas aller & du peu de fruit qu'elle avoit esperé de ses lettres de recommandation, & elle a bien temoigné depuis qu'elle n'esperoit gueres de secours de ce costé, puisque n'ayant pas reuffi dans son expedition & ayant esté quelques années apres entierrement chassée de son Royaume, elle ne choisit d'autre retraite que la ville de Rome où elle est morte en 1487.*

* Ciaconius
T. 3. P. 123.

La Pragmatique sanction du Roy Charles VII. est une de ces loys fondamentales du Royaume connue de tous ceux qui scavent tant soit peu l'histoire Ecclesiastique de France: les Conciles de Constance & de Basle qui l'ont precedée & de qui elle a esté tirée sont imprimés, & si Mr. Varillas les avoit leus, il

DU ROY LOUIS XI. 421

en auroit pu parler autrement qu'il n'a fait p. 49. & suivantes.

Il avoit été resolu dans le Concile de *Constance* d'en convoquer un second cinq ans apres & qu'ensuite on convoqueroit des Conciles tous les dix ans, & bien loin que ce Decret eut euson execution non-seulement on n'avoit point assemblé le Concile de *Baste* dix ans apres celui de *Constance*, comme Mr. *Varillas* le dit, mais on avoit été seize ans * sans assembler de Concile.

L'explication que Mr. *Varillas* donne p. 52. & 53. des articles de la *Pragmaticque Sanction* ne convient point au dispositif de cette ordonnance, l'article 18. fait des fenses de tenir le chapitre des Chanoines pendant le temps de la grande Messe, l'article 19. defend les spectacles & les banquets dans les Eglises, c'est au 20. & non au 19. que la peine contre les Prestres concubinaires est ordonnée, le 21. declare que l'on n'est point obligé de fuir la compagnie des Excommuniés à moins que l'excommunication n'ait été denoncée ou qu'elle soit publiquement notoire, c'est dans le 22 qu'il est deffendu d'interdire les lieux sinon à cause des fautes, des maîtres, des Recteurs ou des Officiers & non en consideration de l'excommunication des particuliers y estans à moins que les maîtres des lieux n'eussent differé de les

* Le Concile de *Constance* a commencé en 1414. & celui de *Baste* en 1431.

mettre dehors deux jours apres qu'ils en auroient été requis, & l'article 23. abolit la clementine *litteris* * & declare que le fait enoncé dans les lettres Apostoliques ou autres, ne pourra nuire à ceux qu'il regarde, à moins qu'il n'y en ait d'autres preuves par temoins ou par titres legitimes.

* Cette Clementine a été remise en vigueur en France par la reception des différentes Bulles pour la condamnation de *Janicinus*.

Il dit p. 56. que le Pape *Eugene IV.* ne re-

422 ADDITION A L'HISTOIRE

garda la Pragmatique que comme une diminution de son pouvoir qu'il falloit endurer plustost que de separer de sa communion le plus puissant Royaume de la Chrestienté & que *Calixte III.* qui luy succeda fut de mesme sentiment que luy, ne faisant pas reflexion que

Eugene IV.

mort 1447

Nicolas V.

mort 1455.

Calixte III.

mort 1458.

Calixte III. n'a pas succédé au *Pape Eugene IV.* que ce fut *Nicolas V.* qui luy succeda & que *Calixte III.* a succédé à *Nicolas V.*

L'histoire de la fortune & des negociations de *Jean Jeoffroy Evêque d'Arras* est rapportée p. 58. 60. & suivantes, il y est dit que l'obedience que les Ambassadeurs de France rendirent au Pape à Mantone ne l'empescha pas de leur parler de la Pragmatique sanction comme d'une loy seditieuse & de leur faire en presence des Ambassadeurs de l'Empereur & autres un long discours à ce sujet avec menaces contre le Roy & ses sujets, que cet affront estoit tresgrand pour la France, qu'il n'estoit pas difficile de repondre au Pape, mais que ceux de l'ambassade n'estoient pas gens à parler sur le champ, qu'il n'y en avoit qu'un seul d'entre eux qui eut le talent des'enoncer en public & qu'il n'estoit pas tout à fait dans les interets du Roy, que c'estoit *Jean Joffredy Evêque d'Arras*, homme d'une naissance si obscure, qu'on ne sçavoit que le nom de la Province d'où il pretendoit estre sorti, lequel ayant appris à lire, écrire, composer en mechant latin, & à raisonner de la Religion sur les principes d'*Aristote* s'estoit introduit à la Cour du Duc de Bourgogne auquel il s'estoit présenté faute d'autre homme intelligent, pour aller à Rome faire approuver l'ordre de la Toison d'or, à quoy il avoit réüssi & pour recompense en avoit eu l'Evêché d'Arras, puis avoit esté fait premier

Secrétaire du *Duc de Bourgogne*, que cet homme aspirant desja au Chapeau avoit été d'avis de ne rien répondre à la harangue que sa Saineté venoit de proferer à *Mantoue*, qu'il fit entrer dans son sens la pluspart de ses Collegues & eut assez d'adresse à son retour auprès du *Duc de Bourgogne son maistre* de luy faire approuver sa conduite, qu'il n'en fut pas de mesme des autres Ambassadeurs de *Charles VII.* puis qu'à leur retour en *France* ils furent accueillis avec des injures & des menaces, que peu s'en falut qu'on ne les traitta en criminele de leze Majesté, que *Danez* Procureur general au Parlement de *Paris* informa contre le discours du Pape & protesta contre tout ce qui s'estoit fait & se feroit à l'assemblée de *Mantoue*, tout cela fondé, dit-il, sur la réponse de *Pie II.* aux Ambassadeurs de *France* à *Mantoue*, les veritables causes de l'institution de l'Ordre de la Toison d'or, & l'information imprimée de *Danez* Procureur general contre le discours du Pape.

L'assemblée de *Mantoue* s'est tenue en 1459. par le Pape *Pie II.* en vne de faire une ligue entre les Princes Chretiens pour faire la guerre au *Turc*, comme aussy pour y recevoir l'obediencoe des Princes de la Chrestienté & y etablir sa domination souveraine.

Le Roy *Charles VII.* y envoya ses Ambassadeurs entre lesquels il a plu à *Mr. Varillas* de mettre *Jean Joffredy Evêque d'Arras*, & à la page 62. il fait approuver le silence & la conduite de cet Evêque par le *Duc de Bourgogne son maistre*, de sorte que *Jean Joffredy* se trouve avoit deux maistres l'un, le Roy *Charles VII.* l'autre le *Duc de Bourgogne*, il faut debrouiller ce qui en est, ainsi que tout le recit fait à ce sujet.

424 ADDITION A L'HISTOIRE

Jean Joffredy n'étoit point d'une naissance obscure qu'on ne sceut que le nom de la Province d'où il se disoit sorty, son Pere & son grand Pere estoient marchands, de la ville de *Lucheu* * en Bourgogne, il s'étoit fait Religieux de l'ordre de *Cluny* & avoit pris les degrés de Docteur en Theologie & en Droit, il avoit été Prieur de nostre Dame du chateau de *Salins* & Abbé de *St. Pierre de Lucheu*, il s'étoit attaché au service du Duc de Bourgogne lequel il a quitté depuis pour passer au service du Roy *Louis XI.* qui l'avoit pris en affection pendant qu'il étoit retiré en *Brabant*.

Il n'est pas seur que *Jean Joffredy* ait été demander à Rome l'approbation de l'Ordre de la Toison d'Or, cette approbation ne paroist nulle part, elle n'étoit ny d'usage ny nécessaire, les véritables causes de l'Institution de la Toison d'Or ont été citées en l'air; supposé cependant que cette approbation ait été obtenue & que *Joffredy* ait eu pour recompense l'Évesché d'Arras, cette recompense a été tardive, l'Ordre de la Toison d'Or ayant été institué en 1429 *fiile de France* & *Joffredy* n'ayant été élu *Evesque d'Arras* qu'en 1453. * par la demission de *Jaques de Comibre*.

* *Loquius in Chronico Belgico.*

Il est tres certain que jamais *Joffredy* n'a été au service du Roy *Charles VII.* & qu'il n'a point été l'un de ses Ambassadeurs à l'assemblée de *Mantoue*, il étoit dans ce temps là au service du Duc de Bourgogne, il fut l'un de ses Ambassadeurs à cette assemblée, il en faisoit les fonctions avant que les Ambassadeurs de France y fussent arrivez, & il y porta la parole pour faire les excuses de ce que le Duc de Bourgogne ne s'y étoit pas trouvé en personne.

DU ROY LOUIS XI. 427

Le motif de l'assemblée de *Mantoue* estoit de faire une ligue contre le *Turc* & le *Duc de Bourgogne* avoit pris à ce sujet des engagements des plus particuliers, il ne s'estoit pas contenté de promettre un secours considerable pour cette guerre, mais dans le fameux *festin du faisan* * fait dans la ville de *Lille*, il * Il y eut une description etendue dans les Memoires d'Olivier de la Marche. avoit fait vœu d'aller en personne à la teste de son armée, les Princes & les principaux Seigneurs de sa Cour avoient à son exemple fait de pareils vœux de sorte qu'ils se trouvoient engagez dans cette entreprise par les liens les plus sacrez de la Religion.

Des Casuistes commodes auroient pu dire que ces vœux s'estans faits apres avoir tenu longue table, ils n'engageoient pas si fortement que s'ils avoient été faits à jeun, & cette decision ne paroistroit peut estre pas extrêmement relachée à des gens rafinez en matiere de Politique.

Le *Duc de Bourgogne* plus scrupuleux songea à executer son vœu, au moins en partie, l'assemblée de *Mantoue*, à laquelle il avoit été invité par le *Pape Pie II.* luy parut favorable à son dessein, il resolut d'y envoyer plusieurs Ambassadeurs, il leur donna pour chef *Jean Duc de Cleves* son neveu l'un de ceux qui avoit fait vœu avec luy.

Le *Pape*, ayant appris l'honneur que le *Duc de Bourgogne* luy faisoit, de luy envoyer un Prince son neveu pour chef d'Ambassade, resolut, de luy faire tout l'honneur possible, il envoya, contre l'ordinaire, deux *Cardinaux* à sa rencontre & eut pour luy & ses Collegues toutes les distinctions qui estoient deues à leur naissance & à leur qualité.

Jean Jeoffroy Evesque d'Arras, l'un des Ambassadeurs du *Duc* fut chargé expressement

de

428 ADDITION A L'HISTOIRE

- * Histoire de Charles VII p. 283. 477. plusieurs negociations * particulierement en Espagne où il s'estoit beaucoup distingué, Guillaume Chartier Evefque de Paris estoit un habile politique qui connoissoit parfaitement les affaires du Royaume, il en a laissé des marques dans la harangue qu'il fit au Roy Louis XI. sur l'estat de son Royaume apres la bataille de Mont-le-Hery * Thomas de Courcelles avoit esté employé en plusieurs negociations, le Concile de Basle l'avoit deputé en ambassade vers le Roy Charles VII. les actes de ce Concile font mention qu'il avoit parlé au Roy pendant deux heures & qu'il luy avoit extremement plu, *loquutus fuit solemnissime. Et per duas horas tenuit Et valde Regi placuit* * il avoit esté jugé digne de remplir la place de Cardinal, mais n'ayant pas moyen de soutenir cette dignité, il l'avoit refusée apres y avoir esté nommé † par le Pape ou & des Papes Anti-Pape Felix V. enfin il estoit en si grande reputation pour l'eloquence de la chaire qu'il fut choisy pour faire l'oraison funebre du Roy Charles VII. * en l'Eglise de St. Denis & Guillaume Cousinot Bailly de Rouen avoit esté employé dans plusieurs ambassades † & estoit si eloquent que ses collegues le prièrent de soutenir devant le Pape Pie II. l'honneur de la France & les droits du Duc de Calabre sur le Royaume de Naples *, ces portraits tres ressemblans, tirez d'auteurs originaux & contemporains sont bien differens de ceux que Mr. Varillas en a donnés, & il est estonnant qu'il ait si peu connu ceux qui ont esté employez à cette ambassade qu'il les ait voulu faire passer pour ignorans & incapables de parler en public, ce qu'il dit là dessus pag. 60. est si injurieux à la memoire de ces grands hommes qu'il falloit necessairement le redresser.
- * Bibliothecque de la Croix du Maine. la bataille de Mont-le-Hery * Thomas de Courcelles avoit esté employé en plusieurs negociations, le Concile de Basle l'avoit deputé en ambassade vers le Roy Charles VII. les actes de ce Concile font mention qu'il avoit parlé au Roy pendant deux heures & qu'il luy avoit extremement plu, *loquutus fuit solemnissime. Et per duas horas tenuit Et valde Regi placuit* * il avoit esté jugé digne de remplir la place de Cardinal, mais n'ayant pas moyen de soutenir cette dignité, il l'avoit refusée apres y avoir esté nommé † par le Pape ou & des Papes Anti-Pape Felix V. enfin il estoit en si grande reputation pour l'eloquence de la chaire qu'il fut choisy pour faire l'oraison funebre du Roy Charles VII. * en l'Eglise de St. Denis & Guillaume Cousinot Bailly de Rouen avoit esté employé dans plusieurs ambassades † & estoit si eloquent que ses collegues le prièrent de soutenir devant le Pape Pie II. l'honneur de la France & les droits du Duc de Calabre sur le Royaume de Naples *, ces portraits tres ressemblans, tirez d'auteurs originaux & contemporains sont bien differens de ceux que Mr. Varillas en a donnés, & il est estonnant qu'il ait si peu connu ceux qui ont esté employez à cette ambassade qu'il les ait voulu faire passer pour ignorans & incapables de parler en public, ce qu'il dit là dessus pag. 60. est si injurieux à la memoire de ces grands hommes qu'il falloit necessairement le redresser.
- * Voyez les éclaircissements sur l'authorité des Conciles & des Papes p. 319.
† Ciaconius T. 2. p. 947.
* Histoire de ce Roy p. 320. 480.
† Histoire de Charles VII. p. 272.
* Comment. de Pic II. p. 67.

dresser sur un endroit de son histoire où il a mis le plus de fables.

L'Evesque d'Arras a deu garder le silence dans les differens du Pape avec le Roy Charles VI. tant au sujet de la Pragmatique sanction que du Royaume de Naples, cela ne le regardoit point & le Duc de Bourgogne son maître auroit eu raison de luy faire des reproches s'il s'estoit ingeré de parler d'une chose où il ne pouvoit prendre tout au plus qu'un interest tres éloigné.

Les Ambassadeurs de France avoient à faire à un Pape habile & entesté au delà de l'imagination, il ne voulut rien demordre de ce qu'il avoit fait en faveur du Bastard d'Arragon contre le Duc de Calabre, les Ambassadeurs de France luy en firent des reproches dans une audience particuliere qu'il leur donna à ce sujet, leur discours dura deux heures & le Pape se vanta d'y avoir repondu sur le champ d'une maniere si vive que ces Ambassadeurs n'eurent rien à y repliquer & que quelquesuns mesmes d'entre eux luy firent des excuses de l'avoir trop pressé à ce sujet, c'est peut estre de cette action dont Mr. Varillas a entendu parler, mais elle ne s'est point passée dans une audience publique, Jean Joffredy Evesque d'Arras n'y estoit pas, & il ne s'y agissoit point de la Pragmatique Sanction. *

Le mauvais succes des Ambassadeurs de France ne peut estre imputé qu'à l'entestement & à l'injuste politique du Pape, ces Ambassadeurs ne meriterent pas pour cela d'estre accueillis avec des injures & des reproches & d'estre traittez en criminels de lèze-Majesté, Danez † n'informa point contre eux ny contre le discours du Pape, il ne

* Comment. de Pie II. p. 11.

† Celuy dece nom qui s'est rendu illustre n'estoit pas encore né, il est mort Evesque de Lavaure en 1577 Gallia Christiana.

430 ADDITION A L'HISTOIRE

fit point imprimer son information, il n'estoit pas Procureur general & ne l'a jamais esté, c'estoit *Jean Dauvet* qui estoit lors Procureur general & qui a été depuis premier President du Parlement; il protesta seulement contre les menaces du *Pape* au sujet particulièrement d'une constitution * faite à *Mantoue*, contre les appellations que l'on voudroit faire des jugemens de la Cour de *Rome* au futur Concile.

* C'est la constitution *Execrabilis*, elle est au 7. livre des Decretales l. 2. tit 9. ch 1. & dans les Comment. de P. II. l. 3. p. 91.

† Elle est imprimée au 2. livre de l'histoire du Roy Louis XI par *Mathieu*.

Cette protestation † du Procureur general fut faite par ordre expres du *Roy Charles VIII.* qui ne voulut pas permettre qu'une constitution si passionnée & si contraire à l'ancienne liberté & à la pratique de l'Eglise fut exécutée dans son Royaume, & qui voulut conserver, par cet acte solennel, une ressource & une voye de justice à ceux qui se trouveroient opprimez par l'avidité, la politique, les intrigues & les passions de la Cour de *Rome*.

Mr. Varillas parle à la page 66. de l'adresse dont l'Evesque d'*Arras* se servit pour faire abolir la *Pragmatique Sanction*, il luy fait penetrer un secret qui est que le *Roy Louis XI.* avoit de la consideration pour *Jean d'Anjou* Prince de son sang, *Duc de Calabre*, fils unique de *René Roy de Sicile* son Oncle, & mesme qu'il avoit dessein d'en faire son gendre en luy donnant en mariage *Anne de France* sa fille aînée, ce sont ses paroles, qu'il dit avoir tirées des *premieres lettres du Roy à Charles Comte du Maine* & qu'il repete encore pages 81. & 104. & page 148. de sa comparaison.

Si ces lettres existent (dont on a lieu de douter) il faut que *Mr. Varillas* les ait mal entendues, car certainement ce n'estoit point

DU ROY LOUIS XI. 431

à *Jean d'Anjou Duc de Calabre* que le *Roy* destinoit sa fille, mais à *Nicolas d'Anjou* son fils, Madame *Anne de France* n'avoit, lors de ce projet de mariage, qu'environ deux ans & ne convenoit point à *Jean d'Anjou* qui en avoit trente sept, elle auroit pu convenir à *Nicolas d'Anjou* lors agé de treze ans, la proposition de ce mariage fut encore renouvelée dix ans après * sans aucun effet, *Nicolas Duc de Calabre* estant mort en 1473. sans avoir été marié & la Princesse ayant été mariée la mesme année † à *Pierre* Seigneur de *Beaujeu* depuis *Duc de Bourbon*.

* Sainte
Marche Hist.
General. de
France.
† Voyez cy
devant pag.

Le recit que *Mr. Varillas* fait page 69. & suivantes au sujet de la *Pragmaticque Sanction* est presque tout imaginé, il dit que l'Evesque *d'Arras* avoit fait comprendre au *Roy* qu'il devoit absolument remettre au *Pape* la *Pragmaticque Sanction* & se fier entierement à la generosité du souverain Pontife sur l'Investiture du Royaume de *Naples*, que le *Roy* envoya une ambassade extraordinaire à *Rome*, dont le Cardinal de *Contances* & l'Evesque *d'Arras* furent les chefs, avec l'original de la *Pragmaticque* & une lettre du *Roy* en datte du 27. Novembre 1461. par laquelle il marquoit au *Pape* qu'il avoit bien voulu luy sacrifier cette loy, que cependant ce Prince, qui n'avoit pu s'exempter de communiquer son dessein à son Parlement, en avoit ecouté les remontrances au commencement de l'année 1462. sans y avoir egard, que l'Evesque *d'Arras* apres avoir informé le *Pape* du succes de sa negociation partit de *Paris* pour aller porter à *Sa Sainteté* l'abolition de la *Pragmaticque*, qu'il receut en chemin les nouvelles de sa promotion au Cardinalat avec une lettre du *Pape*, qui l'invitoit à hater son voyage afin de

183.

recevoir le chapeau des mains *Sa Sainteté*, que cet Evesque en fut si transporté de joye, qu'il oublia de solliciter le Pape d'accomplir la promesse qu'il avoit faite d'investir du Royaume de Naples le Duc de Calabre, ou du moins il se laissa persuader d'en remettre l'exécution à un autre temps, qu'il se contenta de la cérémonie que fit le Pape à la messe de minuit, de benir une épée enrichie de diamans & de la commission qu'on luy donna en le congediant de la presenter au Roy, que sa Majesté se plaignit d'estre traitée en enfant par le present d'un bijou & qu'on avoit mesme adjouté la moquerie à l'injure, puisque le Bastard Ferdinand competitor du Duc de Calabre s'estoit reconcilié avec la cour de Rome par le seul engagement où il estoit entré de marier sa fille avec Antoine Piccolomini neveu du Pape, que l'antipatie de Pie II. pour les François ou la crainte de les rendre trop puissans à Naples l'emportant sur ses promesses, luy fit accorder l'investiture à Ferdinand & luy fit nommer Legat à latere le Cardinal latin Ursin Doyen du sacré College pour l'installer dans le Royaume de Naples & le couronner: que ces deportemens du Pape firent entrer le Roy dans de nouveaux emportemens de colere, que le Cardinal d'Arras essayoit avec une adresse inimitable, que ce Cardinal en fut quitte pour accepter la commission de retourner à Rome pour voir s'il n'y auroit pas moyen de reparer la faute qu'on y avoit faite, que le Roy luy donna pour collegues les Evesques d'Angers & de Xaintes & pour chef le Comte de Chaumont.

Quoy que ce recit qui contient plus de vingt pages se trouve appuyé de plusieurs citations de lettres, instructions, remontrances, negociations, investitures & d'une pre-
ten-

tendue relation d'un second voyage du *Cardinal d'Arras* à Rome, il n'y a pourtant que tres peu de ces faits qui soient veritables, encore sont ils si renversés, qu'on auroit besoin de les remettre dans l'ordre où ils devroient estre.

Le *Roy Louis XI.* estoit trop deffiant & connoissoit trop le *Pape Pie II.* pour se laisser amuser de l'esperance qu'en abolissant sans condition la *Pragmatique*, il obtiendrait l'*Investiture de Naples* pour le *Duc de Calabre*, aussy ce Prince chargea expressement ses Ambassadeurs de demander cette investiture.

Le *Pape* avoit une ardeur extreme pour l'abolition de la *Pragmatique* & on ne pouvoit le flater par un endroit plus sensible qu'en luy donnant des esperances de faire aneantir cette loy.

L'*Evesque d'Arras* estoit lors à Rome & ayant fait connoitre qu'il pourroit reussir dans cette affaire, le *Pape* l'envoya en France avec *Antoine de Noxe* pour y travailler.

Les dispositions où ils trouverent le *Roy Louis XI.* à cet egard nepouvoient estre plus favorables, cette loy n'estoit pas de son goust, & il n'en falut pas d'avantage pour le porter à promettre de l'abolir, il encrivit dans ce sens au *Pape* & luy demanda en mesme temps deux Chapeaux de Cardinal, pour l'*Evesque d'Arras* & le *Protonotaire d'Albret.*

Le *Pape* bien aise d'engager le *Roy* & de faire plaisir, au *Duc de Bourgogne* qui luy avoit escrit en faveur de l'*Evesque d'Arras* se resolut à accorder les deux chapeaux qu'on luy demandoit, la promotion se fit le 18. Decembre 1461. * & aux deux nouveaux ^d *Claconius.* Cardinaux *François*, le *Pape* en adjouta quatre autres sçavoir *Barthelemy Roverelle* Arche-

434 ADDITION A L'HISTOIRE

vesque de Ravenne, Jaques Amanatus Evêque de Pavie qui a pris depuis le surnom de Piccolomini, François fils du Marquis de Mantone & Jaques de Cardonne Evêque d'Urgel.

Le Roy Louis XI. qui s'impatientoit du retardement de la promotion expédia Antoine de Noxe & le chargea de lettres par lesquelles il promettoit encore au Pape d'abolir la Pragmatique & pressoit la promotion qui se fit avant que cet envoyé fut de retour à Rome.

Le Pape renvoya Antoine de Noxe en France & luy donna la commission de porter au Roy l'épée qu'il avoit benite la veille de Noel de l'année 1461.

L'Evêque d'Arras ne put pas estre chargé de cette commission, il n'estoit pas encore en chemin pour Rome ayant appris en France la nouvelle de sa promotion au Cardinalat.

Le Roy l'avoit choisy avec Richard Olivier de Longueil Cardinal Evêque de Constances, les Evêques d'Angers & de Xaintes pour estre ses Ambassadeurs à Rome & il leur avoit donné Charles d'Amboise Sgr. de Chaumont pour chef de cette Ambassade.

Après que l'Evêque d'Arras eut esté assuré de sa promotion à la Pourpre, il songea à s'acquitter de la commission dont il estoit chargé & qu'il avoit tenue secrette jusques alors, ilcrivit à Rome que le Roy avoit promis sa fille au fils de Jean d'Anjou, qu'il souhaittoit un Royaume à son gendre, qu'il feroit les derniers efforts pour chasser Ferdinand du Throne qu'il avoit usurpé, qu'il n'estoit pas ordinaire aux Papes de s'opposer à la maison de France, qu'il falloit rappeler le secours envoyé à Ferdinand, que c'estoit un moyen seur pour appaiser l'esprit
du

du Roy & que cela feroit certainement abolir la *Pragmaticque Sanction*.

Le Pape, qui s'estoit imaginé que cette *Pragmaticque* estoit abolie vit bien qu'il l'avoit cru trop legerement & qu'il s'estoit un peu trop fié aux promesses de l'*Evesque d'Arras*, voicy de quelle maniere il en est parlé dans le septieme livre de ses Commentaires p. 186. *Creatis ut relatum est Cardinalibus Atrebatensis postquam se navigare in portu cognovit, nec sibi de quaesita nimium dignitate ambigendum, quam prius tacuerat de Ludovici animo ad res Siculas scribere cœpit, filiam Regis parvulam Joannis Andegavensis filio Rhenati nepote fere coetaneo desponsatam esse: genero Regnam optari facturum omnia Ludovicum ut Ferdinandum è solo pellat, Pontifici non ex usu fore Francorum familie adversari, auxilia que Ferdinando missa fuissent revocanda, sic Regis animam placari posse, & Pragmaticam Sanctionem vertissime sublaturum iri.*

Quel déplaisir pour le Pape d'avoir été amusé dans une affaire qu'il croyoit faite, cependant le Roy ordonna à ses Ambassadeurs de partir pour Rome, ils y arriverent au commencement du mois de Mars de l'année 1462. aussitost apres leur arrivée le Pape tint un Consistoire public où il leur donna audience, le nouveau Cardinal d'Arras porta la parole, il s'étendit beaucoup sur les louanges du Roy & de la nation Française, il montra l'ordre pour l'abolition de la *Pragmaticque*, il parla beaucoup de la guerre contre le Turc, de retablir la maison d'Anjou sur le Throne de Naples, de remettre la ville de Genes sous l'obeissance de la France & il promit que le Roy fourniroit quarente mil chevaux & trente mil archers pour chasser le

436 ADDITION A L'HISTOIRE

Turc de l'Europe & recouvrer la Terre Sainte.

Le Pape impatient d'entendre les eloges que l'Evesque d'Arras faisoit de son Roy & de sa nation fut ravy quand il eut finy sa harangue ; il luy repondit qu'il estoit persuadé de la puissance de la France ; de la grandeur & de la pieté du Roy , il s'entendit assez sur la Pragmatique , apres quoy il fit approcher l'Evesque d'Arras , luy mit le chapeau sur la teste , le fit asseoir au rang des Gardinaux & pour temoigner sa joye de l'abolition de la Pragmatique , il ordonna qu'on feroit pendant trois jours des illuminations & des prieres pour rendre graces à Dieu de la suppression de cette Pragmatique.

Ces trois jours ecoulez , les Ambassadeurs de France recommencerent leurs poursuites pour l'Inveiture de Naples & ils ne purent rien gagner sur l'esprit altier du Pape qui demeura ferme pour le party d'Arras contre celuy d'Anjou.

L'Evesque d'Arras fut fait Cardinal avant cette ambassade . il n'estoit point à Rome lors que l'epée fut benite, & il ne fut pas chargé de la commission de la presenter au Roy , il n'oub'ia ny ne différa pas le point principal de son instruction & le Parlement de Paris ne fut point informé de cette negociation avant qu'elle eut été commencée.

Supposé pourtant que le Roy n'ait pu s'exempter de luy communiquer son dessein & que le Parlement luy ait fait des Remontrances à ce sujet au commencement de l'année 1461. comme Mr. Varillas le dit page 71. de quoy auroient elles pu servir puisque le Roy avoit resolu la chose & en avoit escrit au Pape des l'année 1461. & que les Ambassadeurs
de

de France n'étoient partis que pour terminer cette affaire à la satisfaction de la *Cour de Rome*.

Il est vray apres cela que le Parlement fut consulté & qu'il fit ses remontrances en 1461. * mais la chose ne luy fut renvoyée juridiquement qu'en 1467. † Mr. *Varillas* en convient au Tome 2. de cette histoire page 134. de la comparaison.

* Elles sont imprimées dans les Mémoires de Mr. du Tillet. † Voyez la Chronique Scandaluse sur l'an 1467.

La *Pragmaticque Sanction* estoit un Extrait des principaux articles des Conciles de *Constance* & de *Baste* & cette loy estoit non seulement tres juste, mais encore tres nécessaire pour maintenir les Regles & la discipline de l'Eglise.

Après que le *Roy*, par une trop foible complaisance pour la *Cour de Rome*, ou peut estre par l'envie de detruire l'ouvrage du *Roy son Pere*, eut donné les ordres pour l'abolition de cette loy, il crut que le Parlement luy donneroit en cela des marques de son obeissance, mais il n'y trouva pas toute la soumission qu'il attendoit.

Jean Balue * depuis Cardinal, qui d'une basse naissance estoit parvenu à une grande faveur aupres du *Roy*, se flata de reussir dans cette affaire, il se chargea de porter la revocation au Parlement, & il trouva dans Mr. de *Saint Romain* Procureur General un homme inflexible qui ne voulut jamais consentir à l'abrogation d'une loy si avantageuse & si nécessaire à l'estat, *Balue* eut beau luy parler avec beaucoup de hauteur & dans son emportement le menacer de l'indignation du *Roy*, de luy faire perdre sa charge & de le faire punir de sa desobeissance, il ne gagna rien pour cela *Saint Romain* luy repondit avec fermeté & une grandeur d'ame qui a peu d'exemples qu'il aimoit mieux perdre son estat son bien

* Voyez cy devant page 187.

438 ADDITION A L'HISTOIRE

• Mathieu
Hist de
Louis XI. p. 2.

Et sa vie que de faire chose contre son devoir & le bien du Royaume * digne & genereuse response qui seule fait l'eloge de ce grand homme & doit servir d'un bel exemple à ceux qui, comme luy, sont chargez de maintenir les loix fondamentales de l'estat, les libertez de l'Eglise, l'authorité du souverain, & les droits du public.

L'Investiture de Naples estoit le point principal de la negociation des Ambassadeurs de France à Rome en 1462. Mr. Varillas pretend que Ferdinand d'Arragon s'estoit reconcilié avec la Cour de Rome par le seul engagement de marier sa fille avec Antoine Picolomini Neveu du Pape, que cela joint à l'anticipation du Pape pour les François ou à la crainte de les voir trop puissans en Italie luy avoit fait accorder cette Investiture à Ferdinand & à nommer Legat à latere, le Cardinal Latin Ursin Doyen du sacré College pour l'installer dans le Royaume de Naples & le couronner, & il ne se trompe pas moins en cet endroit qu'aillieurs, car non seulement pour lors la fille de Ferdinand d'Arragon estoit promise à Antoine Picolomini, mais il l'avoit épousée & en avoit eu pour dot le Duché de Melpbe, le Pichinin qu'il cite comme ayant fait cette negociation pour Ferdinand estoit lors dans le party contraire au sien & chef de l'armée qui luy estoit opposée, le Cardinal Latin Ursin n'estoit point lors Doyen du sacré College, il ne l'a mesme jamais été * & le Roy Louis XI. n'a pas pu entrer à ce sujet en de nouveaux emportemens contre l'Evesque d'Arras, ny cet Evesque les essuyer avec adresse puisque l'installation & le couronnement de Ferdinand d'Arragon se sont faits en 1458. * trois ans avant que ce Roy fut par-

• Ciaconius.

• Comment.
de Pie II. p.
26. & 27.

venir

venu à la Couronne & que cet Evêque se fut attaché à son service.

Mr. *Varillas* parle incidemment des troubles d'Angleterre page 83. & il pretend que l'Evêque François d'Antraques Ambassadeur Apostolique en Angleterre estoit cause des revolutions arrivées en ce Royaume, que la maison de *Lancastre* avoit été privée du Throne, que la maison d'*Torck* n'avoit point fait de quartier dans les batailles qu'elle avoit gagnées, & que cet Evêque rendoit à la *Franca* toutes sortes de mauvais offices en Cour de Rome, il cite pour preuve les lettres de cet Evêque à Pie II.

Cet Evêque est nommé dans les Commentaires du Pape Pie II. qui l'avoit envoyé & qui par consequent devoit le connoître; *Franciscus Interamnenfis Episcopus*, de ces trois mots Mr. *Varillas* en a forgé son Evêque François d'Antraques au lieu de dire François Evêque de *Termini* qui est effectivement celui qui a été Nonce en Angleterre depuis 1458. jusques en 1461. voicy comme il en est parlé page 88. de ces Commentaires, *Miserat Pius priusquam Roma recederet Franciscum Interamnensem Episcopum in Angliam qui Regis auxilia adversus Turcas exquireret Regnique lites componeret*; le sujet de cette Ambassade estoit d'appaiser les troubles de ce Royaume & d'en tirer du secours pour la guerre contre le Turc, le Nonce n'y reussit pas, en retournant à Rome il passa à la Cour de France où il eut une audience particuliere du Roy qui luy declara sa resolution de maintenir la maison d'*Anjou* dans le Royaume de Naples, cet Evêque ecrivit plusieurs fois au Pape que s'il ne donnoit les mains aux desirs du Roy, la Pragmatique ne seroit pas

Comment.
de Pic II. p.
186.

abolie : *Afferbantur* & Interamnenfis Epifcopi frequentes litteræ , qui poftquam ex Anglia difcefferat ad novum Regem Franciæ fe contulerat. Is locutum fe femotis arbitris cum Ludovico fcribebat, cujus ea fententia effet ita demum Pragmaticæ Sanctioni finem imponere , fi de Regno Siciliæ ei mos gereretur , cupere genero Regnum , Ferdinando quæ Princeps Tarentinus poffideret relinquere poffe & ne regni titulum amitteret Sardiniam adjici , Antonio Pontificis nepoti, Calabriæ partem donari , Ecclefiæ Romanæ fua jura fervari , fic Regem pacis caufa ftatuiſſe , ce font apparemment ces lettres qu' Mr. Varillas cite à la marge de la page 84. fans les avoir veues , puis que s'il les avoit leues il eſt à croire qu'il n'auroit pas fait les bevenues qu'il a faites à ce ſujet.

Il revient apres cela à Jean Joffredy quitta cha, dit il pages 87. & 89. de joindre l'Archeveſché de Beſançon , (d'où il étoit né) & l'Eveſché d'Albi à l'Eveſché d'Arras & à l'Abbaye de St. Waſt , qu'il avoit deſja , & qu'ayant préféré l'Eveſché d'Albi à l'Archeveſché de Beſançon , il s'étoit conſervé deux aziles l'un dans les Etats du Duc de Bourgogne en retenant l'Eveſché d'Arras , & l'autre dans le Royaume de France , & en cela il n'a fait que trois fautes , la premiere en diſant que Joffredy étoit natif de Beſançon quoy qu'il fut né à Lucbeu , * la ſeconde en le faiſant Abbé de St. Waſt d'Arras , dignité qu'il n'a jamais poffédée , * & la troiſieme en luy faiſant retenir l'Eveſché d'Arras , qu'il ne conſerva pourtant pas avec celui d'Albi , puis qu'auffitôt qu'il eut paſſé à ce dernier Eveſché , on luy donna pour ſucceſſeur dans celui d'Arras , Pierre de Ranchicourt qui y fut nommé en 1462. *

• Cicominus.

• Lucrins.

• Raiſſus in
Belgica Chriſtiana & lo
orins.

Le

DU ROY LOUIS XI. 441

Le second livre de l'histoire du *Roy Louis XI.* ne contient presque autre chose que la guerre de *Naples* & l'affaire de *Benevent*, il en est parlé pages 106. jusques 120. tout d'une autre manière qu'elle ne s'est passée, estant certain que la restitution de *Benevent* * fut une des conditions de l'Investiture accordée à *Ferdinand d'Arragon* en 1458. que *Ferdinand* fut obligé d'y acquiescer, quoyque malgré luy, & qu'il en donna son mandement † le 18. Fevrier 1459.

* Comment. de Pie II. p. 16 & 133.

* Il est imprimé entre les preuves du traité :

La negociation de l'*Archevesque de Ravenne*, que *Mr. Varillas* fait *Romain* (pag. 124.) quoy qu'il fut *Ferrarois* & qu'il nomme (pag. 146.) *Ronculli*, quoy que son nom fut *Rovella* est des plus singulieres : on a desja dit que ce Prelat avoit été fait Cardinal en 1461. la Principauté d'*Amalphi* avoit été donnée au neveu du *Pape* trois ans auparavant, le voyage de ce Cardinal à *Naples* ne s'est fait qu'en 1462. † de sorte que le remerciement pour cette donation n'a pu servir de pretexte à ce voyage, ny le chapeau de Cardinal en estre la recompense

intitulé : de *Regni Neapolitani jure pro Tremollo Du-*

ce présenté en 1647 à la conférence tenue à *Mun-*

ster pour la paix genera-

le. † Comment. de Pie II. p. 142.

C'est à cette occasion qu'il est parlé (page 143.) du blocus de *Genes* qui fut si long à ce que dit *Mr. Varillas* que le *Roy Louis XI.* eut le temps de secourir le *Chastelet* * & comment l'auroit il fait ? la chose estant arrivée en 1460. avant qu'il fut parvenu à la Couronne, ce fut le *Roy Charles VII.* son Pere qui y envoya du secours, en voicy la preuve tirée des Commentaires du *Pape Pie II.* page 126. *Aloisius Vallenfis (Louis de Laval) Gubernator, qui pro Francis urbem tenebat pavidus in arcem profugit, Casteletum appellant, & plus bas medio tempore Carolus Franciæ Rex suppeticas latunas obsessis, ingentes copias terra marique com-*

* C'est le Chateau de Genes.

442 ADDITION A L'HISTOIRE

*paravit & terrestri quidem exercitui Bailivum
Constatinensem praefecit.*

Ce n'est pas la seule meprise que l'auteur ait faite à ce sujet, car dans la même page & les suivantes, il confond deux entreprises sur *Genes*, l'une qui s'est faite en 1460. du temps du *Roy Charles VII.* & l'autre en 1462.

C'est à l'occasion de cette dernière qu'il fait mention page 148. du traité fait en faveur du Prince de *Tarente* & de ceux de sa maison, pourquoy l'Archevesque de *Ravenne* (qu'il nomme icy *Rovarella*) avoit un pouvoir écrit de la propre main du *Pape* & sans limites.

Le *Pape* ne faisoit en cela que fonction de mediateur, l'Archevesque estoit son Ambassadeur, il n'agissoit pour l'une ny pour l'autre des parties interessées; ainſy ce pouvoir pretendu sans limites estoit une piece, qui ne pouvoit estre mise en œuvre, le Prince de *Tarente* s'accomoda avec *Ferdinand d'Arragon*, le Traité fait entre eux le onzieme des Calendes d'Octobre 1462. est imprimé. *

* Comment.
de Pic II. p.
259.

L'Archevesque de *Ravenne* y est nommé *Cardinal*, il ny est point parlé de la cession de la propriété de la ville de *Nole* en faveur d'*Ours Ursin*, ces Princes ne pouvoient pas disposer de cette ville, qui appartenoit en propre au Prince de *Salerne*, & ils n'y promirent point le Generalat de l'armée Ecclesiastique à *Nepobon Ursin* qui avoit été mis à la teste de cette armée apres la bataille de *Nole*, * un an

* Comment.
de Pic II. p.
242.

auparavant que ce traité eut été conclu.

Mr. *Varillas* fait ensuite prendre prisonnier *Robert de St. Severin Prince de Salerne* à la bataille de *Sarno* qui s'est donnée en 1460. il le fait de plus Chevalier de l'*Ordre du Crois-*
sans institué par la maison d'*Anjou*, il luy

fait

fait former un *scrupule* extravagant sur le *serment* qu'il avoit presté en recevant le colier, il fait abolir cet ordre par une *Bulle du Pape*, laquelle il cite, aussi hardiment que si elle existoit, à la marge de la page 151. il fait à la lecture de cette *Bulle* chimerique changer ce Prince de party & abandonner le *Duc de Calabre*, qui voyant ses forces diminuées par cette defection & celle du *Prince de Tarente* rappelle *Malatesta* à son secours, lequel est coupé en chemin & battu près *Sinagaglia* le 12. Aoust 1462. il fait assieger *Troja* par le *Duc de Calabre*, & il fait faire si à propos une sortie aux troupes que ce Duc assiegeoit dans cette ville, qu'il fut battu si absolument que le *Roy*, apprenant le malheur de ce Prince, cesse de temoigner qu'il eut dessein d'en faire son gendre.

On ne peut gueres imposer d'avantage au public, que l'on a fait par ce recit, le *Prince de Salerne* ne fut point fait prisonnier à la bataille de *Sarno*; mais, cette bataille perdue, il se rangea du party *François*, ainſy qu'il est rapporté dans les *Commentaires de Pie II.* page 105. en ces termes, *secundum hanc victoriam Princeps Salerni ad Francos defecit cui et Nola parebat*: il se peut faire que le *Duc de Calabre* l'ait associé dans l'*Ordre du Croissant*, mais c'est une imagination que le *scrupule* de ce Prince & la *Bulle* pour l'abolition de cet *Ordre*.

Jean d'Anjou Duc de Calabre avoit resolu en 1458. de faire un *Ordre de Chevalerie* sous le titre du *Croissant* * pour engager les trente six Chevaliers, dont cet ordre devoit estre composé, à se signaler par des actions particulieres de valeur.

Ce dessein, qui n'estoit encore qu'ebauché,

* André Favin Theatre d'honneur & de Chevalerie Ste. Marie Ste. Marthe hist. Geneal.

444 ADDITION A L'HISTOIRE

ché, luy ayant paru avantageux, il travailla à le mettre en perfection & en 1464. il arresta & publia les statuts de cet *Ordre*, qui n'avoit eu auparavant aucune forme ny rien de réglé.

Le changement du *Prince de Salerne* est de l'an 1462. & s'il estoit vray que la lecture de la *Bulle de Pape*, en eût été le motif, il faudroit que cette *Bulle* eût aboli un *Ordre* qui n'estoit pas encore tout à fait formé, qui ne l'a été que deux ans après, & qui n'a pas laissé de subsister depuis, nonobstant cette prétendue *Bulle d'Abolition*.

Ce qui est adjonté du siege de *Troja* & de la sortie faite par les assiégez n'est pas plus veritable, le *Duc de Calabre* ne faisoit point ce siege, il estoit maître de cette ville, ce qui donna occasion à la Bataille fut la ville d'*Ursaria* que *Ferdinand* assiegeoit, le *Duc de Calabre* & *Picinin*, qui commandoit son armée, voulurent la secourir & se posterent sous le canon de *Troja*, *Ferdinand* alla à leur rencontre & deffit entierement ce Duc, * Pere de celuy que le *Roy* destinoit pour estre son gendre.

¶ Comment.
de Pic. II. p.
247.

Après avoir parlé des guerres d'*Italie* Mr. *Varillas* revient page 60. à la Cour de *France*, & il fait un long detail de la fortune & de la disgrâce du *Bastard de Dunois* & de ce qu'il avoit fait pour le *Duc d'Orleans* & le *Comte d'Angoulesme* ses freres, qu'il avoit (dit il) delivrez à ses depens, de la prison où ils estoient depuis la Bataille d'*Azincourt*.

Pour un homme curieux de faits singuliers comme Mr. *Varillas* il est estonnant qu'il n'ait pas rappelé, à cette occasion, un des plus beaux endroits de l'histoire de *France* & de *Bourgogne*, au lieu c. l'enveloper, comme

DU ROY LOUIS XI. 443

il a fait , de circonstances si opposées à la vérité qu'on a peine à le reconnoître.

On ne peut pas dire que le *Bastard de Dunois* n'ait travaillé à tirer de prison *Charles Duc d'Orleans* son frere , mais pourquoy ne pas faire part de cet honneur à *Philippe le Bon Duc de Bourgogne* qui y a certainement le plus contribué ?

On scait que les querelles des maisons d'*Orleans* & de *Bourgogne* avoient presque ruiné la *France* par les guerres intestines que les massacres des chets de ces deux maisons y avoient allumées.

Philippe Duc de Bourgogne qui avoit fait longtemps la guerre à la *France* pour se venger de la mort de son Pere , avoit à la fin consenti à faire la paix avec le *Roy Charles VII.* & etouffant tout à fait dans son cœur l'esprit de vengeance il avoit cherché à se reconcilier chrestiennement avec *Charles* fils aîné de *Louis Duc d'Orleans* que son Pere avoit fait assassiner en 1407.

Ce Prince *Charles* avoit été fait prisonnier à la bataille d'*Azincourt* en 1415. il y avoit vingtcinq ans qu'il estoit arrêté en *Angleterre* lorsque le *Duc de Bourgogne* songea à acquérir son amitié , il convint de sa rançon, en paya la plus grande partie, le receut avec toutes sortes d'honneurs dans sa ville de *Gravelines* , l'amena à *St. Omer* , où il luy fit epouser en 1440. *Marie de Cleves* sa Niepce, & pour marque de la sincerité de sa reconciliation , il luy donna son ordre de la Toison d'or * & prit reciproquement celuy du *Duc d'Orleans* : cette action heroique augmenta l'estime & l'affection que l'on avoit pour luy & luy fit meriter le titre de *Bon* , qui l'a toujours fait distinguer depuis entre les Princes de sa maison.

* Histoire de Charles VII. p. 106. & 413 & celle de l'Ordre de la Toison d'or p. 39.

Pour

446 ADDITION A L'HISTOIRE

Pour ce qui regarde *Jean d'Orleans Comte d'Angoulesme* frere de *Charles* il n'avoit point été pris à la Bataille d'*Azincourt*, il avoit été envoyé en *Angleterre* deux ans avant cette bataille, pour servir d'ostage de la somme de cent mil escus qui estoit encore due au *Roy d'Angleterre* pour les frais de l'armée qu'il avoit envoyée au secours de la maison d'*Orleans*: il ne revint d'*Angleterre* qu'en 1445. apres le payement fait de ce qui restoit de cette somme. *

* Histoire
Genealog.
de France
par Ste Mar-
the. T. 1.

Mr. *Varillas* commence son troisieme livre par les affaires de *Navarre* & dit p. 191. & 192. que *Jean* puîné de la maison d'*Arragon* avoit epousé *Jeanne d'Evreux* heritiere de *Navarre* à condition que si cette Princesse mouroit la premiere en laissant des enfans; leur Pere n'auroit l'administration de la *Navarre* que jusques à la majorité de l'aîné des fils ou de l'aînée des filles, que cette prevoiance n'avoit pas été superflue; la *Reyne de Navarre* etant morte avant son mary à qui elle laissa un fils nommé *Charles Prince de Vianne*, & trois filles dont l'aînée avoit epousé *Henry* l'impuissant *Roy de Castille*, la seconde avoit été mariée à *Gaston de Foix Prince de Bearn*, il ne nomme point la troisieme qui ne sert de rien, dit il, à l'eclaircissement de cette histoire.

Quoy que les Contrats des *Rois de Navarre* soient citez à la marge comme estans entre les manuscrits de *Lomenie* la chose n'en est pas plus vraie, car *Jeanne d'Evreux* n'a point été mariée à *Jean d'Arragon* mais à *Jean Comte de Foix*, * c'est sa sœur *Blanche d'Evreux* qui a été mariée à *Jean d'Arragon* & qui a laissé un fils & seulement deux filles (comme il le dit luy mesme, page 87. de sa

* Hist. Ge-
neal de Ste.
Marthe.

com-

DU ROY LOUIS XI. 447

Comparaison de *Louis XI.* avec *Ferdinand* l'aînée nommée *Blanche* a épousé le *Roy de Castille Henry IV.* la seconde nommée *Leonor* a été mariée à *Gaston de Foix* & il n'y en a pas eu de *troisième*, il fut dit expressement * par le contract de mariage de *Blanche de Navarre* qu'elle succéderoit au Royaume de *Navarre* & quesi elle mouroit avant son mary, laissant enfans ou non, il regneroit sa vie durant en *Navarre*, quoyque *Mr. Varillas* dise le contraire pages 192. & 194.

* Favin.
Hist. de Navarre.

L'Entrevue du *Roy Louis XI.* avec *Henry IV. Roy de Castille* est rapportée pages 205. & 206. le *Roy Louis XI.* n'a pas pu se plaindre de ce qu'on ne luy cedoit point la *Biscaye*, ce n'estoit point le sujet de son voyage, il n'en avoit eud'autre que celui de reconcilier ensemble les *Rois de Castille* & d'*Arragon* qui s'estoient brouillez à cause de la revolte des *Catalans* que le *Roy de Castille* appuyoit, le *Roy* fut choisy par eux pour arbitre & il trouva moyen de les accorder, en faisant abandonner le party des revoltez par le *Roy de Castille*.

Turquet. p. 935.

L'affaire du Rachapt des villes de *Lille*, *Donay*, & *Orchies*, estoit d'assez grande consequence pour engager *Mr. Varillas* à en faire un recit fidel, & il avoit cet avantage que trois auteurs fameux * ont traité cette matiere & qu'on y trouve les pieces entieres qui la concernent.

* Mrs. Vander Haer dans ses Chatelains de Lille, *Galland* & *Du Puy* dans leurs Traittez des droits du Roy.

Au lieu de cela il dit pages 221. & 222. que les premiers *Rois de la branche de Valois* avoient engagé † aux derniers *Comtes de Flandre* *Lille*, *Donay*, & *Orchies*, que le *Roy* supposant que les *Engagistes* n'en avoient pas connoissance somma le *Duc de Bourgogne* de recevoir le remboursement des sommes prestées par ses

† Il dit page 219. du Tome 1. que c'estoit les Estats de Flandre qui avoient cédé au Roy, *Lille*, *Donay*, *Orchies*, & *Bethune*.

448 ADDITION A L'HISTOIRE

ancestres sur ces trois villes & que le Duc se deffendit dans les formes & montra le *Contrat de mariage de Philippe le Hardy son ayeul signé de la main du Roy Charles V.* qui portoit que ces villes ne pourroient estre retirées du vivant des epoux ny de leur posterité masculine.

Le fondement de cet engagement preteridu, est le contrat, Mr. *Varillas* le cite à la marge, comme etant au thresor des chartes & comme s'il l'avoit veu, cependant il n'y en a jamais eu; le droit de rachapt des villes de *Lille, Douay & Bethune* est plus ancien & tout opposé à ce qu'il en rapporte * les *Roy Philippe VI. & Jean II.* son fils qui sont les deux premiers de la branche des *Valois* ont possédé les villes de *Lille, Douay, & Orchies*; & ne les ont point engagées aux derniers Comtes de *Flandre*, le *Roy Charles V.* a aussi possédé ces villes jusques en 1369. qu'il les ceda à son frere *Philippe*, surnommé le *Hardy*; en consideration de son mariage avec l'heritiere de *Flandre*, le *Duc de Bourgogne* n'a point asseurement montré le contrat de ce

* Voyez Galand & du Puy.

† Il y en a un extrait imprimé dans la Chronique de Flandre par Oudegherst pag. 282. & il a été depuis entièrement imprimé dans le *Codex Diplomatique* de Mr. Leibnitz & dans le premier Tome des *Traitez de paix* édition de Hollande.

marriage signé de la main du *Roy Charles V.* car outre que ce n'estoit pas lors la coutume des Princes de signer leurs lettres & contrats; c'est que celuy en question a été passé à Gand le 12. Aout 1369. † par les Ambassadeurs de ce *Roy* qui n'y estoit pas; les lettres particulieres que ce Prince en a données ont été passées par ordre de ce Prince en son Conseil à Paris le 25. Aout 1369. & signées *Blanchet*. Il n'a tenu qu'à Mr. *Varillas* de les voir ayant été imprimées il y a cent ans dans l'histoire des *Chastelains de Lille* par *vander Haer* page 112. & depuis encore dans les memoires de *Galand* page 64. des preuves.

Chr

DU ROY LOUIS XI. 449

Charles Duc de Bourbon a été le sujet d'une remarque sur cette histoire, & *Mr. Varillas* est tombé dans la mesme erreur à l'égard de *Jean Duc de Bourbon* son fils, c'est à la page 235. où il dit que ce *Duc de Bourbon* s'étoit imaginé qu'on luy donneroit pour present de nocces l'épée de *Connestable* en considération de son mariage avec la sœur du Roy, il adjoute page 236. que lors que la mere de ce *Duc Jean* estoit demeurée veuve elle avoit été rapelée par son frere à la Cour de Bourgogne où ses enfans avoient été elevez aupres du *Comte de Charolois*, que sa fille aînée estoit destinée pour femme de ce *Comte* & que s'il mouroit sans enfans le *Duc de Bourbon* luy devoit succeder.

Le mariage de *Jean Comte de Clermont* depuis *Duc de Bourbon* avec *Madame Jeanne de France*, sœur du *Roy Louis XI.* a été arrêté en 1446. pendant qu'ils estoient jeunes & consommé environ l'an 1450. l'office de *Connestable* n'a point été vacant pendant cet intervalle de temps, *Artus Comte de Richemont* en estoit pourveu, & n'est mort qu'en 1457. le *Comte de Clermont* jeune comme il estoit n'a pas deu se facher de ce qu'on ne luy donnoit pas pour present de nocces un office qui n'a été vacant que plusieurs années apres.

Le *Duc Charles de Bourbon* est mort en 1456. *Agnes de Bourgogne*, sa veuve ne s'est retirée aupres du *Duc de Bourgogne* son frere qu'en 1462. * elle n'y a point amené sa fille aînée nommée *Marie* pour y estre élevée, & elle ne la destinoit point pour femme du *Comte de Charolois*, car elle l'avoit mariée des l'an 1437. à *Jean d'Anjou Duc de Calabre*, cette Princesse estoit morte en 1448. & avoit laissé des enfans, *Isabelle de Bourbon* sa seconde fille, n'a point été élevée au Pays bas, le *Duc* son Pere l'avoit

* Hist. de Charles VII. Voyez cy devant p. 325.

450 ADDITION A L'HISTOIRE

mariée de son vivant au *Comte de Charolois* en 1454. ce Comte en avoit eu *Marie de Bourgogne* sa fille unique née en 1457. six ans avant que la *Duchesse de Bourbon* se fut retirée avec le *Duc de Bourgogne* son frere , & le jeune *Duc de Bourbon* n'estoit point l'heritier presomptif de la *Maison de Bourgogne* : c'estoit le *Duc de Cleves* fils de *Marie* l'aînée des sœurs de *Philippe Duc de Bourgogne* qui en estoit le plus proche heritier en cas que le *Comte de Charolois* vînt à mourir sans enfans.

Entre les causes du different du *Comte de Charolois* contre Mrs. de *Croy* , Mr. *Varillas* dit, page 239. qu'ils furent accusez d'avoir sollicité le *Comte de Nevers* d'usurper le Duché de *Brabant* , sous pretexte que le *Duc Jean de Bourgogne* s'en estoit emparé apres la mort de ses deux freres. tuez à la bataille d'*Azin-court* , sans en donner aucune recompense à leurs heritiers.

Cette bataille s'est donnée en 1415. *Jean Duc de Bourgogne* y perdit malheureusement ses deux freres *Antoine Duc de Brabant* , & *Philippe Comte de Nevers* , mais il ne s'empara pas pour cela du Duché de *Brabant* & il ne l'auroit pu faire que par une usurpation criante.

Philippe le Hardy Duc de Bourgogne avoit de son vivant fait le partage * de ses biens aux trois Princes ses enfans , qu'il avoit eus de *Marguerite de Flandre*.

Jean son fils aîné eut pour son partage les Duché & Comté de *Bourgogne* , la Seigneurie de *Salins* , les Comtés de *Flandre* , d'*Alost* , d'*Artois* & les Seigneuries de *Tenremonde* & de *Malines*.

Le second fils nommé *Antoine* eut les Duchez de *Brabant* & de *Limbourg* , le Marquisat

* Il y en a un abrégé dans le Recueil des Traitez de Paix imprimé en Hollande. T. 1. p. 848.

DU ROY LOUIS XI. 451

fat d'Anvers & les terres d'Outre Meuze.

Philippe son troisieme fils eut les Comtez de *Nevers* & de *Retbel*, la Baronnie de *Donzy*, les terres de *Chateau Regnault Braux* & de *Champagne*, & en cas que le *Duc de Berry* vint à mourir sans enfans, ce Prince devoit avoir le Comté d'*Eftampes* avec les villes de *Dourdan* & de *Gien*, & à leur deffaut les chateaux de *Montreal* & *Chafelgnyon* avec trois mil livres de rente à prendre sur la Saulnerie de *Salinc*.

Après la mort de *Philippe le Hardy* en 1404. les trois Princes ses fils se tinrent à leur partage & suivant le deffein du Pere ils formerent trois branches, l'aînée du *Duc de Bourgogne*, la seconde du *Duc de Brabant* & la troisieme du Comte de *Nevers*.

Le *Duc Jean de Bourgogne* ne songea point à disputer le Duché de *Brabant* & on ne trouvera nulle part qu'il s'en soit emparé après la mort de ses freres tuez à la bataille d'*Azincourt*.

Antoine Duc de Brabant a laissé deux enfans mâles qui luy ont succédé l'un après l'autre, l'aîné nommé *Jean* qui a été plus connu par les galanteries de *Jaquette* ou *Jaqueline de Baviere* sa femme que pour avoir fondé l'Université de *Louvain*.

Ce *Duc de Brabant* étant mort sans enfans en 1426. *Philippe* son frere cadet qui étoit lors Comte de *St. Paul* luy succéda au Duché de *Brabant* qu'il a possédé jusques en 1430. qu'étant mort sans enfans cela fit naître une contestation au sujet du Duché de *Brabant* & autres biens vacans par sa mort.

Philippe le Bon Duc de Bourgogne prétendit cette succession comme étant fils de l'aîné & le plus âgé des pretendans & cela n'auroit

452 ADDITION A L'HISTOIRE

point fait de difficulté si *Charles Comte de Nevers* n'avoit justifié que le dessein de *Philippe le Hardy* grand Pere commun des pretendans avoit été de former trois branches & avoit substitué la troisieme branche des *Comtes de Nevers* à la seconde des *Ducs de Brabant* au deffaut d'hoirs males de cette seconde branche.

Le *Duc de Bourgogne* n'eut point d'égard à cette disposition , il s'empara du Duché de *Brabant* nonobstant les oppositions continuelles de son cousin germain : *Charles le Hardy* fils du bon Duc ajoutant l'outrage à l'injustice le fit prendre de nuit en 1465. * dans la ville de *Peronne* & le fit conduire au chateau de *Bethune* , où il le traitta si durement, quoyque *Mr. Varillas* dise le contraire page 296. qu'il fut forcé de donner au *Duc de Bourgogne* ses lettres de renonciation aux Duchez de *Brabant* de *Limbourg* & terres d'*Outre Menze*.

Il ne fut pas possible au *Comte de Nevers* de sortir , qu'à cetre condition , de la dure prison où il estoit retenu & pour conserver ses droits , il ne se contenta pas de faire une protestation contre la renonciation qu'on luy arrachoit , mais par le conseil d'un fidel Ministre nommé *Bertaud* il fit écrire cette protestation sur la bande de parchemin où le sceau devoit estre attaché , & la fit envelopper de la cire du sceau d'une maniere à ne pouvoir estre veue * : estant remis en liberté il fit assigner le *Duc de Bourgogne* au *Parlement de Paris* pour y obtenir par justice ce qu'on ne luy avoit pas voulu rendre amiablement , tout cela s'est fait depuis l'ouverture à la succession au Duché de *Brabant* sans que le *Duc Jean de Bourgogne* , y ait pu prendre

* Voyez cy devant pag. 328. & 329.

* Histoire de Nevers par Coquille.

dre part estant mort plusieurs années auparavant.

Entre les différentes intrigues qui précéderent la guerre du bien public Mr. *Varillas* en rapporte page 245. une des plus singulières en disant que le Roy d'Angleterre *Edouard IV.* envoya par *Jaques de Luxembourg* frere du Comte de *St. Paul* à sa sœur Comtesse de *Charolois*, une lettre que le Roy *Louis XI.* luy avoit écrite pour le fonder s'il seroit d'humeur de rompre avec son beaufrere & que le Comte de *Charolois* ayant une preuve si convaincante de la mauvaise volonté du Roy conduisit luy mesme son armée en France pour repousser, disoit-il, par la force ouverte les injures cachées qu'on luy faisoit.

Les auteurs contemporains * rapportent * Histoire de Charles VII. p. 260 & cy devant pag. 335. que le Roy envoya en 1464. le Seigneur de *Lannoy* en Angleterre pour traiter d'alliance avec le Roy *Edouard IV.* contre la maison de *Bourgogne* & que le Roy d'Angleterre envoya les lettres du Roy *Louis XI.* au Duc de *Bourgogne*, & aucun n'a dit ny pu dire avec vérité que le Roy *Edouard IV.* avoit fait remettre ces lettres à sa sœur Comtesse de *Charolois*.

Cette Princesse estoit lors en Angleterre n'étant pas encore mariée & ne l'ayant été que plus de trois ans apres, le Comte de *Charolois* estoit en 1464. actuellement marié à sa seconde femme *Isabelle de Bourbon* qui n'est morte que le 26. Septembre 1465. * plus de *Voyez cy devant p. 339. deux mois apres la bataille de *Mont-le-Hery* Mr. *Varillas* en convient luy mesme à la page 275. en disant qu'apres cette bataille ce Comte écrivit à son agent à *Londres* de négotier son mariage avec *Marguerite* sœur d'*Edouard* quoy qu'il n'eut pas dessein de le conclure en quoy il se contredit & adjoute

des circonstances peu véritables, car il fait negocier cette affaire à *Londres* avant que le *Comte de Charolois* fut veuf au lieu que le *Traitté* fut conclu deux ans apres à *Bruxelles* le 17. Fevrier 1467. (*Isle de France*) par *Isabelle de Portugal* sa mere que ce *Comte* lors devenu *Duc de Bourgogne* n'auroit pas voulu employer à cette negociation s'il n'avoit eu dessein de la conclure agreablement, il ne devoit pas aussi traiter cette *Princesse d'Angleterre* de *Comtesse de Charolois* puisqu'elle n'a été mariée que depuis que son mary eut pris le titre de *Duc de Bourgogne* apres la mort de *Philippe le Bon* son Pere. *

*Voyez cy devant p. 347. &c 351.

Si l'on en veut croire *Mr. Varillas* le *Comté d'Estampes* a été la pome dont le *Roy Louis XI.* s'est servy pour mettre la discorde entre le *Comte de Nevers* & le *Duc de Bretagne*, il dit pages 313. & 314. que le *Comté d'Estampes* ne se donnoit qu'à vie, que les predecesseurs de *Louis* en avoient disposé de cette sorte que sa *Majesté* depuis son avènement à la *Couronne* les avoit imitez en l'accordant au fils aîné du *Comte de Nevers*, qu'elle changea la nature du *Comté d'Estampes* & en investit le *Duc de Bretagne* à condition qu'il passeroit à ses descendans males & femelles.

Il faut estre peu scrupuleux pour avancer des faits avec aussi peu de fondement qu'ils sont rapportez icy, le *Comté d'Estampes* est un ancien *Domaine* de la *Couronne* qui avoit servy d'appanage aux *Princes* du sang de la branche d'*Evreux*, il avoit ensuite passé à *Jean Duc de Berry*, qui se voyant sans enfans males en avoit disposé en faveur de *Philippe le Hardy Duc de Bourgogne* son frere.

Par le partage des biens de ce *Duc* le *Comté d'Estampes* devoit appartenir à *Philippe* son
troi-

DU ROY LOUIS XI. 455

troisième fils qui en a jouy luy & ses deux enfans. L'aîné *Charles Comte de Nevers* qui vivoit en 1461. quand le *Roy Louis XI.* est parvenu à la couronne & qui est mort en 1464.

* n'a jamais eu d'enfans, ainſy le *Roy* n'a pu donner à ſon fils aîné le Comté d'*Eſtampes* pour en jouir ſa vie durant, *Jean de Bourgogne* frere cadet de *Charles* & qui luy a ſuccédé au Comté de *Nevers* n'a eu qu'un fils qui eſtoit mort des l'an 1452. avant que le *Roy Louis XI.* fut parvenu à la Couronne, ainſy cette pretendue donation eſt imaginaire.

*Voyez cy devant p. 330.

Il eſt vray apres cela qu'il y a eu un différend entre le *Comte de Nevers* & le *Duc de Bretagne* pour le Comté d'*Eſtampes*, mais ce ne fut point le *Roy Louis XI.* qui le cauſa, ce fut le *Roy Charles VII.* qui nonobſtant la donation faite de ce Comté par le *Duc de Berry* au *Duc de Bourgogne* ne laiffa pas de le donner en 1421. & confirmer en 1425. * à *Richard* fils de *Jean V. Duc de Bretagne*, le Procureur General pretendit qu'aucun de ces Princes n'avoient droit au Comté d'*Eſtampes*, il forma oppoſition à la confirmation du don que *Marguerite d'Orleans* veuve dudit *Richard* avoit obtenue en 1442. l'oppoſition ne fut jugée en faveur du Procureur General que par arret du 18. Mars 1477. & en 1478. * le *Roy Louis XI.* uſant de ſon droit,

* Les lettres de donation & confirmation ſont imprimées dans la nouvelle hiſtoire de Bretagne. T. 2. p. 978.

donna le Comté d'*Eſtampes* à *Jean de Foix Comte de Narbonne*, pour luy & ſes enfans maſles, les lettres de don furent veriſiées au Parlement ſans prejudice aux oppoſitions, du *Duc de Bretagne* & du *Comte de Nevers*, tout cela s'eſt paſſé longtems avant & longtems apres la guerre du bien public & n'a pu ſervir de moyen au *Roy Louis XI.* pour deſunir le *Comte de Nevers* du *Duc de Bretagne*.

* Du Puy Traité des droits du Roy.

456 ADDITION A L'HISTOIRE

Le projet du mariage du *Comte de Charolois* avec la fille aînée du *Roy Louis XI.* fait le sujet des pages 316. & 317. Mr. *Varillas* dit que le *Roy* donna au *Comte de Charollois* le Comté de *Boulogne*, luy promit pour le dot de mariage de sa fille les Comtez de *Champagne & de Brie*, que ce Prince charmé des offres du *Roy* persista deux ans dans son aveuglement, qu'il sollicita, tous les mois, l'exécution des promesses du *Roy*, qu'il se contenta des reponses qu'on luy faisoit que Madame n'estoit pas encore en estat de consommer le mariage, & qu'il ne se desabusa que lors qu'il la vit epouser le *Comte de Beaujeu*.

Les Propositions de marier le *Comte de Charolois* à Madame *Anne de France* se font faites peu apres le trepas de sa seconde femme *Elisabeth de Bourbon* morte le 26. Septembre 1465. * le *Roy* en donna sa promesse le 3. Novembre suivant & assigna les Comtez de *Champagne*, de *Ponthieu & de Boulogne* pour feureté du dot de la Princesse sa fille: elle n'estoit lors que dans sa cinquieme année & les pretendues sollicitations du *Comte de Charollois* renouvelées tous les mois ne purent assez avancer l'age de la Princesse pour la mettre, en estat de consommer son mariage, le *Comte de Charolois* impatient d'avoir une femme, rompit les liaisons qu'il avoit à cet egard. fit traiter son mariage avec *Marguerite d'York*, qui fut arresté par contract du 17. Fevrier 1467. & consommé le Dimanche 3. Juillet 1468. * ce Prince ne fut pas desabusé des esperances qu'il avoit conceues à cet egard lors qu'il vit la Princesse *Anne* epouser le *Comte de Beaujeu*, puisque son mariage ne fut arresté qu'en 1473. * le *Comte de Charolois* etant remarié & hors d'estat

* Voyez cy devant p. 339.

* Voyez cy devant p. 352.

* Voyez cy devant p. 382.

fat d'accomplir la promesse qu'il avoit fait d'epouser cette Princeſſe.

Il y a eu une aſſemblée de Notables à *Tours* comme *Mr. Varillas* le dit, pages 321. & 322, & le *Duc d'Orleans* y parla avec tant de franchise contre les deſordres de l'Etat, que le *Roy* s'offençant de ſa liberté luy en fit des reproches qui le touchèrent ſi vivement qu'il s'en faiſit & mourut, il falloit s'en tenir là, mais pourquoy dans le recit de ce que le *Roy* dit au *Duc* luy faire reprocher, qu'il avoit excité la guerre du bien public, le faire mourir deux jours apres (comme il le dit encore, page 112. de la comparaiſon) & faire concevoir au *Comte de Dunois* un deplaiſir ſi grand de cette mort, qu'il en mourut luy meſme de langueur deux ans apres.

L'aſſemblée des Notables s'eſt tenue à *Tours* le 18. Decembre 1464. * le *Duc d'Or-* * *Mathieu*
leans, touché au vif de ce que le *Roy Louis XI.* Hiſtoire de
 n'avoit pas approuvé la franchise avec la *Louis XI.*
 quelle il avoit parlé pour le ſoulagement du *Hiſtoire de*
 peuple ſe retira à *Amboiſe*, où il mourut le *Bretagne.*
 4. Janvier ſuivant * le *Roy* ne peut pas luy *T 2. p. 1270.*
 avoir reproché d'avoir excité la guerre du ** Ste. Marthe*
 bien public qui n'etoit pas encore commen- & *Anſimo*
 cée & qui ne s'eſt faite que ſix mois apres ſa *Hiſt Geneal.*
 mort : c'eſt auſſy contre la verité de dire que *de France.*
 le *Comte de Dunois* en conçut un deplaiſir ** Ceremo-*
 mortel qui luy cauſa une fievre lente & une *niel de Fran-*
 langueur qui le rendirent bientoſt incapable *ce. T. 2. pag.*
 de faire les fonctions de la guerre & luy oſterent *285.*
 la vie deux ans apres, ce Prince ayant fait la *dres*
 guerre pendant la campagne de la bataille de *Mont-le-Hery*, ayant auſſy été nommé * le 14.
 Avril 1467. ſtile ancien pour un des commiſſaires qui devoient choiſir ceux qui travail-
 leroient à la poliçe & reſormation des deſordres

458 ADDITION A L'HISTOIRE

dres de l'Etat , & n'estant mort qu'en 1470.
six ans apres la mort du Duc d'Orleans.

Le temps de la mort du *Duc de Calabre* n'est pas mieux marqué par *Mr. Varillas*, c'est dans les pages 309. 318. & 323. qu'en rapportant les moyens dont le *Roy* se servit pour desunir les Princes liguez dans la guerre du bien public, il dit que les *Catalans* venoient d'appeler le *Duc de Calabre* à leur secours, que ce Duc n'estant pas content des vingt mil hommes qui luy avoient été promis pour recouvrer le Royaume de *Naples*, le *Roy* luy donna deux cens mil escus comptant & augmenta de trois cens lances les vingt mil hommes promis, & qu'un accident funeste degagea le *Roy* des frais qu'il faloit faire pour retablir la maison d'*Anjou* sur le throne de *Naples*, il raconte la mort de *Charles Prince de Vianne*, & il adjoute que les *Catalans* deputerent vers le *Duc de Calabre*, pour le conjurer de venir prendre possession de leur Principauté, que ce Duc persuadé qu'il recouvreroit plus facilement la *Couronne de Naples* par diversion que par les voyes directes, ou flaté du plaisir qu'il y avoit à prendre par droit de represailles le patrimoine de ceux qui luy avoient usurpé le sien, amassa promptement ce qu'il put de troupes & passa avec elles en *Catalogne* où il mourut sans oser presser le *Roy* de l'assister, parce que sa Majesté luy eut repondu qu'elle ne s'estoit point obligée à l'aider à conquérir une partie de l'Espagne mais bien de l'Italie.

Charles Prince de Vianne est mort en 1461.
René Roy de Sicile & Duc d'Anjou pretendoit que le Royaume d'*Arragon* luy appartenoit du chef d'*Ioland d'Arragon* sa mere, il estoit demeuré attaché au party du *Roy* pendant la guer-

DU ROY LOUIS XI. 459

guerre du bien public & avoit fait tous ses efforts pour detourner son fils *Jean Duc de Calabre & de Lorraine* de prendre party avec les Princes liguez : cette guerre pacifiée en 1465. le *Roy de Sicile* travailla à recouvrer l'*Arragon* & la *Catalogne*, non pas par le plaisir de prendre par droit de repreneilles le patrimoine de ceux qui avoient usurpé le sien, mais pour rentrer dans un bien qu'il pretendoit luy appartenir legitimement : comme il estoit vieux & caduc, il en donna la commission à son fils qui entra dans la *Catalogne*, dont il estoit presque le maistre lors qu'il mourut à *Barcelone* en 1470.

* cinq ans apres la guerre du bien public, le *Roy Louis XI.* ne s'estant pas cru degagé des promesses qu'il avoit fait à ce Prince & qu'il executa en luy donnant du secours pour la guerre de *Catalogne*, comme il luy en avoit promis pour la guerre de *Naples*.

* *Ste. Marthe*
Hist. geneal.
de France.
Voyez cy devant p. 362.
& 363.

On doit admirer la fecondité du genie de *Mr. Varillas* dans le recit qu'il fait page 329. & suivantes, de la politique de la maison de *Bourgogne* pour s'approprier le Comté de *Hainaut*, il pose en fait que *Philippe le Hardy* avoit commencé l'union des *Pays bas* par son mariage avec l'heritiere de *Brabant, de Flandre & d'Artois*, que pour continuer ce dessein, *Jean* son fils aisné avoit epousé la fille du Comte de *Hainaut*, & parce qu'elle avoit un frere unique d'un temperament delicat, on l'avoit privé de la succession de son Pere pour l'asseurer toute entiere à sa sœur, & on luy avoit fait obtenir à l'age de quatorze ans l'Evêché de *Liege* pour le consoler de la perte des Comtez de *Hainaut, Hollande & Zelande*, & pour preuve il cite le contract de mariage de *Jean Duc de Bourgogne*.

Les lecteurs credules auront regardé ce con-

contract cité comme une de ces pieces secrettes qui decouvre une intrigue politique pour faire tomber la succession du Comte de *Hainaut* dans la maison de *Bourgogne*, cependant ce *Contract* ne contient rien de ce qu'on luy fait dire & mesme il n'y a pas un mot de vray dans le recit que Mr. *Varillas* fait à ce sujet, *Marguerite* heritiere de *Flandre & d'Artois* n'estoit point heritiere de *Brabant* quand *Philippe le Hardy* l'a epousée, *Jean de Baviere*, qui a été depuis *Evesque de Liege*, n'estoit pas frere unique de *Marguerite de Baviere* que *Jean* fils aîné du *Duc de Bourgogne* a epousée en 1385. il avoit un frere aîné nommé *Guillaume* il se fit en mesme temps un double mariage * de ce Comte *Guillaume* avec *Marguerite* fille aînée de *Philippe le Haroy Duc de Bourgogne* & de *Jean de Bourgogne* avec *Marguerite seconde* fille du *Duc Albert de Baviere*, qui n'estoit pas encore Comte mais seulement administrateur du Comté de *Hainaut*, ce *Duc Albert* avoit une fille aînée qui a été mariée en premieres nopces à *Edouard de Gueldres* & en secondes à *Guillaume Duc de Juilliers*, ainſy il auroit falu desheriter les deux fils & la fille aînée du Comte de *Hainaut* pour faire passer ce Comté à la fille cadette & par son moyen à la maison de *Bourgogne*.

Jean de Baviere au temps de ce double mariage n'estoit agé que de treize ans & fut laissé en pleine liberté, il n'a été élu *Evesque de Liege* qu'en 1389. * quatre ans apres ces mariages consummez & il estoit lors agé de dixsept ans.

L'Histoire de la vie irreguliere de *Jean de Baviere* & de l'election de son successeur convenoit peu à celle du *Roy Louis XI*. Mr. *Varillas* auroit pu se dispenser de la rapporter, il.

* Annales de Hainaut par Vinchant & Ruteau.

* Fizen & Chapeville dans leurs Histtoires de l'Evesché de Liege.

DU ROY LOUIS XI. 461

il dit à ce sujet, pages 333. 334. 335. & 336. que les Chanoines de St. Lambert pressèrent fortement *Jean de Bavière* leur Evêque de prendre les ordres sacrez, qu'ils s'adresserent pour cela au *Pape Gregoire XI.* tenant son siege à *Rome*, qui les rebuta, qu'ils s'adresserent au *Pape Benoist XII.* tenant son siege à *Avignon* qui leur permit de proceder à une nouvelle Election, qu'ils choisirent un de leurs corps, lequel ils soutinrent par la voye des armes, qu'ils furent entierrement defaits & perdirent trente mil hommes, que *Jean de Bavière* jouit plus de trente ans de sa victoire, qu'estant vieux on luy permit de se choisir un successeur, qu'il accepta le sujet que *Philippe Duc de Bourgogne* son neveu luy proposa, qui estoit *Louis de Bourbon*, qui fut choi- sy Evêque par les Chanoines de St. Lambert qui ecbouerent deux fois de suite contre le mesme eceuil, que *Louis de Bourbon*, menant une vie aussi licentieuse que son predecesseur, ils poursuivirent sa deposition en Cour de *Rome* ou *Pie II.* * ne leur fut pas plus favorable que l'avoit été *Gregoire XI.*

Le *Pape Gregoire XI.* est mort en 1378. onze ans avant que *Jean de Bavière* ait été élu Evêque de *Liege* & il n'a pu avoir aucune part à ce qui s'est passé à son sujet, on ne peut pas dire que *Mr. Varillas* a entendu parler de *Gregoire XII.* qui a été élu *Pape* le 30. Novembre 1406. & qui vivoit du temps de *Jean de Bavière*; parce que le schisme de l'Eglise de *Liege* ayant été formé avant l'Election de ce *Pape*, il ne peut pas y avoir contribué.

On peut voir (pages 76. 77. & suivantes du Tome 3. de l'histoire des Evêques de *Liege* *) que les habitans de cette ville & Par Char-
peaville.
des

*Il a été élu
Pape en 1458
& est mort
en 1464.

462 ADDITION A L'HISTOIRE

des autres de ce Diocèse, indignez de ce que *Jean de Bavière* leur Evêque, loin de se disposer à recevoir les Ordres sacrez, comme ils le souhaittoient, temoignoit avoir de l'inclination pour le mariage, firent une assemblée, au mois de Septembre 1406. dans laquelle ils choisirent *Henry Seigneur de Perwez* pour leur Protecteur & *Thierry de Perwez* son fils aîné, pour leur Evêque, qu'ayant été informez que le *Pape Innocent VII.* residant à *Rome* prenoit le party de *Jean de Bavière*, ils s'adresserent au *Pape Benoist XII.* residant à *Avignon*, qu'ils en obtinrent la confirmation de l'Electio[n] de *Thierry de Perwez*, & que tous les Chanoines de *St. Lambert*, excepté un seul nommé *Guil-laume de la Roche*, demurerent attachez à *Jean de Bavière*.

Ce schisme finit par la mort de *Thierry de Perwez* qui fut tué dans une bataille qu'il perdit en 1408. *Jean de Bavière* remporta la victoire, mais il n'en jouit pas trente ans (comme *Mr. Varillas* voudroit le faire accroire) il n'eut pas non plus la liberté, etant vieux, de se choisir un successeur, il n'accepta point *Louis de Bourbon*, que *Philippe Duc de Bourgogne* luy avoit proposé, & les Chanoines de *St. Lambert* n'echouerent pas deux fois de suite contre le mesme eueuil.

* Ce Prince s'est marié la mesme année à *Elisabeth de Luxembourg* Niepce de l'Empereur *Sigismond* & veuve d'*Antoine Duc de Brabant*, & est mort ca 1424.

La bataille où le concurrent de l'Evêque de *Liege* fut tué s'est donnée en 1408. *Jean de Bavière*, âgé seulement de quarante six ans, s'est demis de l'Evêché de *Liege* en 1418. * ainsi il n'a jouy que dix ans de sa victoire, *Philippe le Bon* n'étoit pas encore pour lors *Duc de Bourgogne*, il n'apu proposer à *Jean de Bavière*, ny *Jean de Bavière* accepter pour son coadjuteur, *Louis de Bourbon*,

bon qui non seulement n'étoit pas encore né, mais dont le Pere *Charles I. Duc de Bourbon* n'a été marié qu'en 1426. * huit ans apres la demission de *Jean de Baviere*. * Sainte Marthe.

Les Chanoines de St. Lambert, apres cette demission, n'échouerent pas deux fois de suite contre le mesme evesnil, ils eleurent pour leur Evesque, *Jean de Valkenrode* & apres luy *Jean de Heinsberg*, qui ont été tous deux de tres dignes Prelats * *Louis de Bourbon* n'a * Histoire de Liege. été élu Evesque de *Liege* qu'en 1456. qui est trente huit ans apres la demission & trente deux ans apres la mort de *Jean de Baviere*.

Il n'y a point de lecteur judicieux qui n'ait deu reveiller son attention sur ce que Mr. *Varillas* avance dans son argument du quatrieme livre où il dit: *On convainc icy de fausseté l'endroit le plus curieux de Philippe de Commines par des pieces authentiques du Tresor des Chartes & du Recueil de Lomenie.*

Une censure aussi injurieuse auroit du rendre Mr. *Varillas* d'autant plus circonspect dans ce qu'il rapporteroit touchant la negociation de *Peronne*, qu'il s'agissoit de verifier si ce que *Philippe de Commines* a écrit à ce sujet est vray ou faux.

Il reproche à *Commines*, page 377. d'avoir raconté des circonstances dont on se seroit bien passé, comme de scavoir *l'equipage du courier*, qui fut sur le point d'être depeché au *Duc de Berry*, de faire un chapitre entier de digression à ce sujet, & page 378. il assure qu'il y a dans le tresor des chartes de *France* & dans les manuscrits de Mr. de *Lomenie* vingt deux *Traitez* conclus & signez le mesme jour quatorze Septembre 1468.

Si on juge de la verité de ce fait par la date qu'il donne à ce traité, par le reproche qu'il

464 ADDITION A L'HISTOIRE

qu'il fait à *Comines*, d'avoir donné une description de l'équipage de ce courier, & par le preteudu chapitre de digression faite à ce sujet, le jugement n'en sera pas avantageux pour luy, car ce Traitté n'est pas du 14. Septembre mais du 14. Octobre 1468. *Comines* n'a point parlé de cet equipage, il dit seulement livre 2. chap. 9. *Je vis un homme bouzé* (c'est à dire botté) & prest à partir. ce qui n'est pas une description assez etendue pour s'attirer des reproches, & le chapitre entier de digression ne touche point cette matiere, mais le dommage que l'entrevue de deux grands Princes peut leur apporter : ce Chapitre, qui est le huitieme du second livre des Memoires de *Comines*, est si beau qu'il faut estre de bien mauvais goust pour oser blasmer un auteur d'une chose qui merite de luy attirer des louanges, la mauvaise application que Mr. *Varillas* en fait ; donne lieu de croire qu'il ne l'a jamais leu avec la moindre attention.

Ce n'est pourtant pas là le principal, Mr. *Varillas* pretend qu'il y a eu un Traitté separé pour chacune des renonciations que le Roy fit aux Comtez de *Mascon*, *Auxerre* & de *Bar sur Seine*, à la Gouvernance de *Lille*, aux Seigneuries de *Donay* & d'*Orchies*, à la dependance du Comté d'*Artois* comme sief du Comté de *Boulogne*, à la ville & Banlieue de *Bouchain*, au Comté d'*Ostrevant* & à ses dependances, au ressort du mesme Comté d'*Ostrevant*, au Baillage de *Vermandois*, aux villages scituez aux *Pays bas* & dependans de la Prevostté de *Riblemont* & de l'Élection de *Laon*, à l'hommage que *Marguerite Comtesse de Flandre* avoit fait en 1253. à *St. Louis* pour la Seigneurie de *Ruremonde* & pour le Comté

Comté de Waes & sur les villes d'Armentieres, de Frobeis & de Salles & sur quelques autres situées le long des Rivieres de la Lys & du Gourgne, qui estoient du Baillage de Beauesne, le tout pour estre acquis au Duc de Bourgogne & à sa posterité mâle & femelle & à ses heritiers jusques à l'infini, sans que la Monarchie Françoisé y put jamais rien pretendre.

L'Authéur des Remarques sur le *Traité de Peronne* lesquelles sont à la page 112. du troisieme volume des *Memoires de Comines*, édition de 1706. pretend qu'il n'y a jamais eu qu'un *Traité*, que les autres actes ne sont que des commissions pour en faire executer les principaux articles, & que Mr. *Varillas* a mis plus de faussetez que de lignes dans l'abrege qu'il a donné des pretendus vingt deux *Traitez de Peronne*.

Sans examiner si ce sentiment est outré ou non, il est certain que cet abrege n'est ny fidel ny exact, & que dans l'espace d'une demy page Mr. *Varillas* a fait dix fautes des plus grossieres.

La premiere en disant que le Roy renonça à la *Gouvernance de Lille & aux Seigneuries de Donay & Orchies* ce qu'il ne fit pas, mais aux appellations directes & immediates des justices de ces lieux dont il se reserva seulement les appellations mediates & le jugement en dernier ressort.

La seconde au sujet de la renonciation du Roy à la dependance du *Comté d'Artois* comme *sief du Comté de Boulogne*, ce qui ne peut pas avoir été, car jamais l'*Artois* n'a été un *sief dependant du Comté de Boulogne*, au contraire le *Comté de Boulogne* étoit anciennement un *sief* * *Traité des droits du Roy.*
*appuyant du Comté d'Artois.**

466 ADDITION A L'HISTOIRE

La 3. au sujet de la renonciation à la ville de *Bouchain* au Comté & au ressort d'*Ostrevant* dont il ne s'est point du tout agi pour lors.

La 4. au sujet de la renonciation au Baillage de *Vermandois* dont il ne s'agissoit point aussy mais d'une rente de 4000. livres que le *Duc de Bourgogne* pretendoit à cause de son Comté d'*Ostrevant* sur la recepte de *Vermandois*, pourquoy il fut arresté que le Duc remettrait ses titres entre les mains de Commissaires qui en decideroient.

La 5. au sujet de la renonciation aux villages & autres lieux scituez dans les *Pays bas* qui dependoient de la *Prevoستé de Ribemont* & de l'*Electiон de Laon* dont il n'est pas dit un mot dans le *Traité*.

La 6. au sujet de la renonciation à l'*Hommage que Marguerite Comtesse de Flandre* avoit fait en 1253. à *saint Louis* pour la Seigneurie de *Ruremonde* & pour le Comté * de *Waes*, dont il ne s'est aucunement agi pour lors.

* Le Pays de
Waes n'est
pas un Com-
té.

La 7. sur les villes d'*Armentieres* de *Froebis* de *Sales* & autres terres scituées le long des rivières de la *Lys* & du *Gourgne* qui estoient du Baillage de *Beauquesne* desquelles il n'est pas dit un mot dans le *Traité*.

La 8. en estropiant les noms des villages de *Fleurbais* & *Sailly sur la Lys* & les nommant mal *Froebis* & *Sales*.

La 9. en parlant de la petite ville de la *Gorgue* scituée sur les rivières de *Lys* & de *Lave*, laquelle il metamorphose en riviere du nom de la *Gourgne*.

Et la 10. en ajoutant au *Traité* de son chef les termes suivans, sans que la *Monarchie Françoise* y put jamais rien pretendre, lesquels ne sont pas dans le *Traité*.

DU ROY LOUIS XI. 467

Il n'étoit point nécessaire de donner dans une histoire du *Roy Louis XI.* des relations étendues des batailles données en *Angleterre* & *Mr. Varillas* auroit pu se dispenser de les rapporter & d'y ajouter des circonstances opposées à ce que d'autres Historiens en ont écrit, celle qui concerne le *Prince de Galles* * *Edouard* qu'il dit, page 441. avoir perdu la vie sous *Henry VI.* un tas de morts à l'âge de dixhuit ans n'est par arrivée de cette manière ; au contraire ce jeune Prince fut pris prisonnier & mené au *Roy Edouard IV.* qui luy demanda à quel dessein il estoit entré avec des troupes dans son Royaume, ce Prince repondit, peut estre avec trop de fierté, que c'estoit pour delivrer son pere de la captivité où il le tenoit & recouvrer les Etats qui luy appartenoient, cette reponse aigrit si fort *Edouard*, qu'au lieu d'avoir pitié d'un Prince qui estoit à sa miséricorde, il se laissa emporter jusques à le maltraiter de coups ; les Ducs de *Glocestre* & de *Clarence*, & le Milord *Hastings* encherissans sur cette barbarie se jetterent sur ce jeune Prince & le, massacrerent inhumainement, * cruauté qui ternit toute la gloire de ce *Roy* & que le Ciel a depuis vangée par la mort miserable de ces assassins. *Histoire d'Angleterre par Latta / T. 1. p. 300.*

La funeste aventure du *Duc de Guyenne* a été rapportée par plusieurs historiens : *Mr. Varillas* dit pages 444. & 445. que ce Prince aimoit passionnement *Marguerite de Cambes* fille unique du *Seigneur de Montforeau*, que cette Dame n'avoit pas sujet d'aimer le *Roy* parce que sa Majesté avoit contraint *Louis d'Amboise* son mary de luy vendre la *Viscomté de Thouars* qu'elle estoit avec ce Prince lors qu'il passa par *St. Jean d'Angely* où *Jean Faure verfois* Abbé de ce lieu les regala & au des-

sert leur donna une pesche empoisonnée qui fut cause de leur mort.

La Vicomtesse de *Thouars* nommée *Nicole* & non pas *Marguerite de Jambes* ou de *Chambes* n'estoit point fille unique du Seigneur de *Montsoreau*, elle avoit un frere nommé *Jean* qui a epousé *Marie de Chateaubriant* * & a laissé posterité & deux sœurs l'une nommée *Jeanne* mariée à *Jean de Polignac* Seigneur de *Rendan* * & l'autre nommée *Helene* que *Philippe de Comines* a epousée en 1472. * *Mr. Varillas* l'avoue, page 476. en quoy il se contredit.

* *Anselme*
Histoire de
France. T. 2.
p. 1441.
* *Anselme*
T. 2. p. 941.
* Son con-
tra& de ma-
riage est en-
tre les preu-
ves des Me-
moires de
Comines.

* *Traitté des*
droits du
Roy.

* *Histoire de*
Bretagne.

La Vicomté de *Thouars* avoit été premierement reunie au Domaine en vertu d'un arrest du 8. May 1431. par lequel *Louis d'Amboise* avoit été condamné à mort comme criminel de leze Majesté & ses biens acquis & confisquez au Roy * *Mr. Varillas* dit icy que le Roy *Louis XI.* avoit contraint *Louis d'Amboise* de luy vendre cette Vicomté & il dit Tome 2. page 357. qu'il en avoit eu une donation en bonne forme dressée par le Chancelier *Doriolle* en quoy il se contredit, & pour ce qui est du repas où on pretend que le Duc de *Guyenne* trouva sa perte, il ne s'est pas donné à *St. Jean d'Angely*. ny par l'Abbé de ce lieu, mais à *St. Sever* * par la Comtesse de *Montsoreau* mesme, laquelle fut en cela d'autant plus à plaindre, qu'elle prit dans sa propre maison & au milieu des siens, le fatal morceau qu'on croit luy avoir oté la vie & au Duc de *Guyenne*.

Cette Remarque donne occasion d'en faire une sur le temps de la mort de ce Prince que les historiens mettent communement au 12. May 1472. au lieu qu'il n'est mort que le 24. du mesme mois, comme le dit.

DU ROY LOUIS XI. 469

dit Mr. d'Argentré page 879. de son histoire de Bretagne & qu'il est justifié par le Testament * que ce Prince fit le mesme jour de sa mort.

* Il est imprimé cy devant p. 211.

Mr. *Varillas* employe la plus grande partie de son cinquieme livre à chercher les raisons qui ont pu authoriser *Philippe de Comines* à quitter le party de *Charles Duc de Bourgogne*, il les tourne de toutes les manieres, & il faudroit quasi copier tout ce qu'il a dit depuis la page 468. jusques à la dernière du premier volume, pour redresser les fautes qu'il y a fait, on se contentera d'en rapporter les principales.

La venue du *Roy* pour attirer *Comines* à son service fut à ce que pretend Mr. *Varillas*, page 469. pour empêcher qu'il ne detournat le *Duc de Bourgogne* de deux desseins qu'il avoit formez sur le jeune *Duc de Lorraine* & sur la ville de *Mets*.

Philippe de Comines a quitté le service du *Duc de Bourgogne* en 1472. l'entreprise du *Duc* sur la ville de *Mets* a été formée au commencement du mois de *Septembre* 1473. de sorte qu'il y a grand sujet de douter que le *Roy Louis XI.* ait prévu plus d'un an auparavant que le *Duc de Bourgogne* la formeroit, supposé cependant qu'il en ait pénétré le dessein, il n'en est pas de même de celui contre la *Lorraine* qui n'a paru qu'en 1475. & qui n'étoit pas formé en 1472. *Nicolas d'Anjou* qui étoit lors *Duc de Calabre* & de *Lorraine*, étoit fort attaché au *Duc de Bourgogne*, les liaisons de ces deux Princes furent mesme si grandes que le *Duc de Bourgogne* permit à la *Princesse Marie* sa fille unique de donner au *Duc de Calabre* & de recevoir de luy une promesse de mariage, cette promesse

470 ADDITION A L'HISTOIRE

est du 13. Juin 1472. le *Duc de Calabre* n'y renonça que le 5. Novembre & la Princesse le 3. Decembre de la mesme année * & peut estre que cette Alliance se seroit renouée, le *Duc de Calabre* ayant fait des avances pour cela , mais la mort qui le surprit en 1473. à l'age de 25. ans ensevelit tous ses desseins avec luy.

*Voyez cy devant p 369. 371. & 372.

Mr. *Varillas* dit pages 471. 473. 474. & 475. que *Philippe de Comines* avoit herité de la Seigneurie de *Comines* , qu'il avoit été douze ans au service du *Duc de Bourgogne* , qu'il estoit fils de *Jean Pite* Seigneur de *Comines* , qu'il avoit perdu l'esperance d'acquiter le reste des debtes de son pere & que le *Duc de Bourgogne* ne voulut pas souffrir qu'il fut fait mention de luy dans la Treve de 1475.

Antoine le Pipre de la Grand motte quoyque cité par Mr. *Varillas* page 472. pour preuve de ce qu'il raconte en parle tout d'une autre maniere , effectivement *Philippe de Comines* n'a point herité de la Seigneurie de *Comines* , elle appartenoit à la branche aînée de cette maison , *Philippe* estoit de la branche cadette , * il n'a été que huit ans & non pas douze au service du *Duc de Bourgogne* , son Pere ne s'appeloit pas *Jean Pite* , son nom estoit *Colart de le Clite* , il n'avoit point perdu l'esperance d'acquitter le reste de ses debtes , le *Duc de Bourgogne* les luy ayant remises par lettres patentes du premier Octobre 1469. & bien loin que ce *Duc* ait refusé de faire nommer *Philippe de Comines* dans la Treve * de 1475. il l'y fit nommer dans l'article quatrieme , non pas pour le retablir dans ses biens , mais pour le priver du droit d'y rentrer.

* Voyez sa Genealogie dans le livre de Mr. le Pipre & dans les Memoires de Comines, edition du Louvre ou de Bruxelles.

* Le Traitté en est imprimé dans les preuves des Memoires de Comines.

Les autres raisons que Mr. *Varillas* allegue du

DU ROY LOUIS XI. 472

du changement de *Philippe de Comines* sont si mal imaginées qu'il auroit bien fait de les supprimer particulièrement l'histoire de la *teste bottée* quoy qu'il se soit donné la peine de la tourner en deux façons.

Enfin il n'y a dans ce long recit que trois lignes de souffrables, c'est lors qu'en parlant de *Philippe de Comines* il dit page 468. * il * Voyez p. 58. de ses anecdotes. pouvoit avec honneur dans les maximes qui estoient alors en usage passer de la Cour de Bourgogne à celle de France, il falloit s'en tenir là, & c'est effectivement ce qui a osté à *Comines* tous les scrupules qu'il auroit pu avoir en quittant son premier maître.

Il le fait ainsy entendre dans le chapitre onzieme du troisieme livre de ses Memoires lequel commence par ces mots. *Environ ce tems je vins au service du Roy & fut l'an mil quatre cens septante deux*, & ceux qui cherchent la justification du changement de *Philippe de Comines*, l'auroient trouvée dans ces mots s'ils en avoient fait l'application à l'estat où le Royaume se trouvoit pour lors.

Philippe de Comines avoit été élevé à la Cour du Duc de Bourgogne, & tant que le Duc *Philippe* avoit vécu, il y avoit eu toute sorte d'agrement, mais il ne put s'accomoder de l'humeur hautaine, inegale, capricieuse & feroce du Duc *Charles*, voicy comme il en parle à la fin du douzieme chapitre du premier livre de ses Memoires; *Depuis que le Comte de Charolois eut été Duc de Bourgogne & que la fortune l'eut mis plus haut que ne fut jamais homme de sa maison & si grand qu'il ne craignoit nul Prince pareil à luy, Dieu le souffrit cheoir en cette gloire & tant luy diminua du sens qu'il meprisoit tout autre conseil du monde sauf le sien seul.*

472 ADDITION A L'HISTOIRE

Les hommes de ce caractère , tous grands qu'ils soient , ne gagnent point les cœurs & ne conservent point d'amis , ainsi il n'est pas étonnant que *Philippe de Comines*, degouté du service d'un Prince qui meprisoit tout le monde , ait cherché un autre maitre que celui qui ne le pouvoit plus souffrir.

Ces fortes de changemens estoient en ce temps là tres communs , on ne trouveroit point apreset étrange que l'on passat du service d'un *Electeur de l'Empire* à celui de l'*Empereur* ou de celui d'un *Duc d'Orleans* à celui d'un *Roy de France* , & par la mesme raison , on ne doit point trouver à redire de ce que *Philippe de Comines* a quitté le service du *Duc de Bourgogne* pour passer à celui du *Roy Louis XI.* son *Roy* legitime.

Le *Duc de Bourgogne* estoit de la maison de *France* , doublement vassal & pair de la Couronne à cause du Duché de *Bourgogne* & du Comté de *Flandre* , *Philippe de Comines* estoit de la partie de la *Flandre* qui estoit de la souveraineté de *France* , & quoyqu'il fut vassal du *Duc de Bourgogne* & l'un de ses Chambellans , il n'en estoit pas moins sujet du *Roy*.

Il parle dans ses Memoires (livre 1. chap. 9.) d'un lieu dit le *marché* où le *Roy* & les Seigneurs qui s'estoient liguez contre luy tachoient de s'attirer reciproquement les gens de guerre des uns & des autres , il parle encore (livre 3. chap. 2.) de *Bauduin Bastard de Bourgogne* qui avoit passé avec plusieurs autres au service du *Roy Louis XI.*

Le Chancelier de *France Pierre de Morvillier* estoit fils d'un President des Parlemens du *Duc de Bourgogne* & avoit été élevé à la Cour de ce Prince.

Le Cardinal *Jean Rolin Evêque d'Autun*, fils d'un

d'un Chancelier du *Duc de Bourgogne* s'est attaché au parti de la *France* & y est mort en 1483.

Le Cardinal *Jean Jeoffroy* ou *Joffredy Evêque d'Arras*, qui devoit toute sa fortune à *Philippe le Bon Duc de Bourgogne*, ne laissa pas de le quitter pour prendre le party du *Roy Louis XI.* & cela ne detourna pas mesme ce Duc de solliciter le *Pape* pour luy faire obtenir le chapeau de Cardinal ainsy qu'il a été dit cy devant page 433.

Guillaume de Rochefort, qui combattit pour le *Comte de Charolois* à la Bataille de *Mont-le-Hery* & qui a été l'un de ses maîtres des Requestes & employé par luy en plusieurs negociations en *Italie*, a depuis été Chancelier de *France* ainsy que son frere *Guy de Rochefort* qui avoit aussy été auparavant au service de la maison de *Bourgogne*.

Guillaume de Vergy, qui est mort *Marechal du Comté de Bourgogne* * a passé du service de la maison de *Bourgogne* en celuy de *France* & depuis est retourné à ses premiers maîtres. * Voyez les lettres du Roy Louis XII. T. 4. p.

Philippe Pot l'un des favoris du *Roy Louis XI.* avoit été auparavant au service du *Duc de Bourgogne* & Chevalier de la Toison d'or. 49 86. & 223.

Jaques de Luxembourg, *Philippe de Crevecoeur*, & *Jean de Damas* qui ont passé au service de *France* avoient aussy été au service de la maison de *Bourgogne* & Chevaliers de la Toison d'or.

Jean de la Vacquerie avant que d'estre premier President du Parlement de *Paris* avoit été au service du *Duc de Bourgogne* & Conseiller Pensionnaire de la ville d'*Arras*.

Guillaume de Cluzy Tresorier de l'ordre de la Toison d'or & maître des Requestes du *Duc de Bourgogne* a quitté ces offices pour s'establi en *France* où il a été Evêque de *Poitiers*. Les

474 ADDITION A L'HISTOIRE

• Cecy est tiré d'un estat des restes des gages & pensions deües aux officiers de Charles Duc de Bourgo-gne pour les années 1473. 1474. 1475 & 1476. à la marge duquel on a marqué ceux qui avoient pris un party contraire au sien.

• Il a esté depuis Marchal de France:

Les Seigneurs * d'Avelus, de Baudeville, de la Queille (Humbert de Laxieu qui avoit epousé Catherine fille naturelle du Bon Duc de Bourgogne,) de Cleffy, de Montaignu, Bon de Rely, de Bailleul, de Montcaverel, de Neufville, de Miramont, Deschavés, du Bois, de Gony, de Bours, de Soye, Guyot Dusye, Eyrard Bouton, de Gapanes, de Lieres, de Saily, Bauduin d'Esne, de Vaux, de Belleforiere, de Fosseux, de Contay, d'Igny, de Lens, de Ruffey, de Longvillers, de Rup, de Montmartin, du Bourg, de Caumont, de Troy-le, de Fontenay, Guillaume de Cicoa, Antoine d'Oiseler, Louis de Bournonville, de Montbis, d'Ordre, de Costebrune, de saint Sorlin, de la Vieville, Olivier de Vandrey, de St. Moris, Louis de Neele, Louis de Herbain, d'Espieres, de Crevecœur, * de Croisilles, de Humieres, Lancelot de Boussat, Jean de Bournonville, de Savye, de saint Venant, de Crequy, Gerard de Roussillon, Jaques de Solleville, Michaut de Changy, de Caveron, de Gratsnef, Lyon de le Houarderie, Marc de Montmorency, le Sanglier d'Ardenne, Simon de Loges, Remet de Broscuse & George de Mentbon, tous Chambellans de Charles Duc de Bourgogne ainly que Philippe de Commines l'avoit esté Alardin Bourmel, Antoine de Lamet, Antoine de Fontaine, Drue de Humieres, Etienne de Faletans, Gilles d'Oignies, Jean de Cobem, Louis de la Baulme, Simon de Damas, Thiery de Charnes, Jenet de Bournonville dit le beau, Charles de la Vieville, Louis de Meurchin, Guillaume & Etienne du Veruoy, Andrien de Rambures, Guillaume de Martigny, Guillaume de Poitiers, Guyon d'Usie, Jaques de Crequy, Charles de Contay, Bon d'Esne, Jean de Vautravers, Philibert de Courssan, Jean & Nolin de Bour-

Donville, Jean de Hemont, Sauvage de Porsville, François de Ferieres, Tannequin de Cabannes, Didier de Mandelo, Charles de Courteville, Guillaume de Grachault, Jean de la Porte, Jean Damas Sr. de Marcilly, Hugues de Chantemarle, Michault Damas, Hemart de Doulbain, Jean de Neufchâstel fils du Sr. de Montaignu, Charles de Longueval, Pierre de Mailly, Jennet de Soissons, Antoine de le Hoverderie, Antoine de Bessey, Mabievot de Froideval, Jennet de Helfaut, Michel & Pierre de Belforiere, Jaques de Carmin, le Bastard d'Arvelus, Robinet de Framinzelles, Jacotin du Quesnoy, Porus de Lannoy & Louis de Visen Écuyers de Chambre ou des quatre États du Duc de Bourgogne, ont quitté le service de ce Prince ou de la Princesse sa fille pour passer à celui du Roy Louis XI.

Philippe de Comines ne doit pas avoir été de pire condition que ces Seigneurs dont la plupart luy estoient égaux en naissance & en dignité, leur memoire n'a point été noircie pour avoir passé au service d'un Roy dont ils estoient nez sujets, & on ne doit pas chercher d'autre justification du changement de *Philippe de Comines* que le mecontentement qu'il avoit à la Cour de Charles Duc de Bourgogne, & la liberté où il estoit de quitter le service d'un des vassaux du Roy pour suivre le party de celui qui estoit leur commun souverain.

Le second volume de Mr. *Varillas* est moins l'histoire du Roy Louis XI. qu'un recueil de plusieurs historiettes arrivées avant ou pendant le regne de ce Roy, il y enchâsse des portraits de sa façon, voicy celui que l'on trouve (page 20.) de *Catherine de Cleves* femme d'*Arnoul Duc de Gueldre*, que le
Duc

476 ADDITION A L'HISTOIRE

Duc *Adolphe* son fils avoit eu l'inhumanité de mettre en prison , le *Duc de Gueldres* avoit épousé en secondes nopces la sœur du *Duc de Cleves* son voisin & cette vertueuse Princesse, qui aimoit beaucoup son mary, quoy qu'il eut pres de cinquante ans plus qu'elle, & qu'elle n'en eut point d'enfans, n'oublia rien de ce qui serroit à le delivrer, il cite pour preuve de ce recit *Ubo Emmius* dans son histoire de *Gueldres*, ainsy il y auroit de la temerité à contredire ce recit si cette pretendue histoire de *Gueldres* n'estoit une de ces pieces qui n'ont existé que dans la teste de l'autheur, estant certain qu'*Ubo Emmius*, qui a fait l'histoire de *Frise*, * n'a point fait d'histoire de *Gueldres*.

* *Bibliotheca Belgica.*

Isaac Pontanus a fait une histoire de *Gueldres* il y parle de cette Duchesse d'une maniere plus veritable, mais bien differente de ce que l'on en vient de rapporter.

Catherine de Cleves, que *Mr. Varillas* nous donne pour vertueuse, etoit une des plus mechantes diablelles qui fut lors au monde, elle fut promise à l'age de huit ans à *Arnoul Duc de Gueldres*, qui n'en avoit que quatorze, le mariage fut ensuitté accompli, ce Duc & sa femme n'ont été mariez qu'une fois, il n'y avoit point de disproportion d'age entre eux, le mary n'ayant que six ans plus qu'elle, ils ont eu ensemble cinq enfans scavoir *Edouard* mort jeune, *Adolph Duc de Gueldres*, le plus mechant homme de son temps, * *Marie*, † mariée à *Jaques II, Roy d'Ecosse*, *Marguerite* mariée à *Federic Prince Palatin & Duc de Baviere*, & *Catherine* morte à marier.

* Voyez les Mem de Co-mines l. 4. ch. 1.
† Voyez son eloge à la fin du livre 11. de l'histoire d'Ecosse de *Buchanan*,

Cette megere n'avoit ny affection ny menagement pour son mary, elle le traitoit avec une hauteur insupportable, & l'accabloit continuellement d'injures & de reproches

DU ROY LOUIS XI. 477

ches outrageans qu'elle luy faisoit , sur sa naissance, qu'elle s'imaginait estre fort au dessus de la sienne, & sur les devotions exterieures qu'il pratiquoit, elle complota enfin avec son fils, aussy furieux & enragé que sa mere, pour faire mettre dans un cachot le mary & le pere le plus infortuné de son temps.

Ce portrait, qui est original & bien plus ressemblant que l'autre, se peut voir dans *Pontanus*, pages 418. 502. 504. 522. 524. & 525. avec la lettre que le *Duc de Cleves* écrivit inutilement à sa sœur la *Duchesse de Gueldres* pour l'exciter à faire sortir son mary de la prison où elle & son malheureux fils, l'avoient fait enfermer, & où il seroit pourry de misere si le *Duc de Bourgogne* n'en avoit eu pitié & ne l'en avoit fait retirer par force. *

*Voyez cy devant p. 360.

Mr. *Varillas* passe ensuite à l'entrevue de l'Empereur *Federic II.* avec *Charles Duc de Bourgogne* laquelle s'est faite le 30. Septembre 1473. mais pourquoy y faire imaginer à l'Empereur (page 28.) que si le *Duc de Bourgogne* avoit eu à choisir un gendre ç'auroit été le frere du *Roy Louis XI.* puisque ce Prince étoit mort le 24. May 1472. seize mois avant cette entrevue *

*Voyez cy devant p. 368. & 381.

L'alliance du *Roy Louis XI.* avec les *Suisses* est rapportée, page 66. Mr. *Varillas* dit qu'elle devoit durer dix ans, que le *Roy* donneroit à chaque canton six mil escus de pension par an, que, moyennant certaine somme, les *Suisses* luy fourniroient autant de gens de guerre qu'il voudroit, bien entendu qu'il ne les pourroit employer contre les anciens allies des *Suisses*, ny les occuper aux sieges des villes & des forteresses, & il semble qu'il ait veu

478 ADDITION A L'HISTOIRE

ce Traitté, lequel il cite à la marge comme étant dans le recueil de Mr. de *Lomenie*.

Heureusement pour le public ce Traitté est imprimé dans le grand recueil des *Traittés de Paix*, mais différemment de ce que Mr. *Varillas* en rapporte, l'alliance devoit durer pendant toute la vie du Roy, la pension des *Suisses* n'estoit que de vingt mil livres par an & il n'y est point dit que les *Suisses* ne pourroient estre employez aux sieges des villes & des forteresses.

Mr. *Varillas* parlé ensuite de l'attentat du Duc de *Bourgogne* sur la vie du Roy *Louis XI.* & dit pages 71. & 72. que le Duc apres avoir mis en usage la dissimulation qui luy estoit nécessaire dans la premiere entreveue avec le Roy d'Angleterre, il conduisit les *Anglois* à *Bologne* & à *Peronne* & qu'il ne se contraignit pas de mesme à l'égard de *Louis XI.* soit que l'averfion qu'il avoit pour luy fut excessive ou que luy imputant la levée du siege de *Nays* il crut qu'une telle injure ne pouvoit estre suffisamment réparée que par l'entierre roine de la *France*, apres il raconte comment il engagea, en 1474. le nommé *Icier* à entreprendre d'empoisonner le Roy.

Le siege de *Nays* n'a esté levé que le 13. Juin 1475. le Duc de *Bourgogne* n'arriva à *Calais* vers le Roy d'Angleterre que le 14. Juillet suivant *, ainsi il ne se peut pas faire que la levée de ce siege ait esté le motif de l'entreprise du Duc de *Bourgogne* sur la personne du Roy laquelle s'est faite en 1474. comme il le dit page 73.

La negociation du Roy *Louis XI.* avec le Roy d'Angleterre commence à la page 81. Mr. *Varillas* dit que le *Herant* du Roy d'Angleterre decouvrit à *Louis* que son maistre n'avoit

*Voyez cy devant pages. 395. & 396.

passé la mer qu'à la sollicitation des Ducs de Bourgogne, de Bretagne & du Connestable, ce qui est tout à fait opposé à Commines, qui dit, li. 4. chap. 5. que ce fut le Roy qui dit au Heraut que le Roy d'Angleterre ne venoit qu'à la sollicitation du Duc de Bourgogne & du Connestable qui le tromperoit. Commines n'estoit pas loin du Roy lorsque le Heraut eut son audience, il fut mesme chargé de l'entretenir pour empêcher qu'il ne parlat à personne, on ne doit pas s'imaginer qu'il ait voulu rapporter la chose autrement qu'elle s'est passée.

Il paroist bien que Mr. *Varillas* n'a pas réfléchy sur ce qu'il escrivoit quand il a parlé de cette negociation à la page 89. où il dit que le *Roy Louis XI.* se contenta de la Treve qui fut signée & que le jour fut pris au 20. Aoust 1471. pour l'entreveue des deux *Rois*, il ne devoit pas ignorer que le Traitté s'est fait le 29. Aoust * & que l'entreveue ne s'est pu faire que le mesme jour ou le lendemain trente, comme il en convient à la page 92.

* Il est imprimé dans le recueil des Traitez.

Il est bon apres cela d'eclaircir un point de cette histoire dans lequel *Philippe de Commines* s'est mepris, il dit à la fin du chapitre 8. du livre 14. que le *Duc de Bourgogne* sentant les nouvelles du Traitté du *Roy d'Angleterre* avec le *Roy Louis XI.* vint de devers le *Luxembourg* où il estoit à tres grande haste devers le *Roy d'Angleterre* pour luy demander ce qui estoit de ce Traitté.

Mr. *Varillas* a enchery sur ce recit & il fait partir le *Duc de Bourgogne* de la ville de *Luxembourg* quoy qu'il n'y ait pas esté en ce temps, mais l'un ny l'autre n'ont pas esté informez au juste de la route que ce Duc prit pour lors.

Après la levée du siege de *Nuy*: ce Duc prit

prit son chemin par le pays de *Limbourg* le *Brabant* & la *Flandre* & se rendit à *Calais* le 14. Juillet 1475. il y fut agreablement receu du *Roy d'Angleterre* qui le deffraya , ils demurerent au mesme lieu jusques au 18. qu'ils en partirent ensemble pour aller au Chateau de *Guines* où le *Roy* deffraya encore ce *Duc* qui partit le 19. pour aller à

• Voyez cy de-
vant p. 397.

St. Omer. * L'armée d'Angleterre s'approcha de *Peronne* & le *Duc de Bourgogne* pour en estre plus voisin se rendit dans cette derniere ville le 6. Aoust, il y resta jusques au 12. qu'il passa par cette armée & alla coucher à *Cambrai*, le 13. il alla à *Valenciennes*, le 18. il retourna à *Peronne*, le 19. au matin il alla voir le *Roy d'Angleterre* & revint à *Peronne*, le 20. il alla encor voir le *Roy d'Angleterre* pour la derniere fois apres quoy il alla dans le pays de *Luxembourg*.

Ce fut apparemment dans l'une de ces deux dernieres entreveues que le *Duc de Bourgogne* s'expliqua avec le *Roy d'Angleterre* & luy fit cette bravade dont parle *Philippe de Comines* chap. 8. & 10. de son livre 4. mais cela ne luy fit pas negliger ses interests, il travailla serieusement à faire son Traitté, celui du *Roy d'Angleterre* fut fait le 29. Aoust & quinze jours apres le *Duc* signa le sien * dans le Chateau de *Soleurre* à deux lieues de la ville de *Luxembourg* † le Mercredy 13. Septembre 1475.

* Il est imprimé dans les preuves de Comines.
† Dans la Table des preuves des Memoires de Comines il est mis à *Soleurre*, proche de *Ver vins* en *Picardie*, mais c'est une erreur.

Dans l'entreveue du *Roy Louis XI.* & du *Roy d'Angleterre* à *Pequigny* le 30. Aoust 1475, *Louis* invita le *Roy Anglois* à venir se rejoindre à *Paris*, *Mr. Havart* qui avoit reconnu que ce dessein estoit agreable à son maistre, alla le mesme jour trouver le *Roy Louis XI.* qui

le fit souper avec luy & pendant la table Mr. de *Havart* dit à l'oreille du Roy que s'il vouloit il trouveroit moyen de faire venir le Roy son maistre jusques à *Amiens* & peut estre jusques à *Paris*.

Le Roy qui s'estoit repenti de la proposition qu'il avoit faite l'eloigna autant qu'il le put, mais comme on en parla encore apres souper on rompit cette entreprise en disant qu'il falloit que le Roy partit en grande diligence pour aller contre le *Duc de Bourgogne*.

Cette raison rapportée par *Comines* l. 10. ch. 4. estoit tres apparente, car le Duc estoit lors à *Namur* & faisoit retablir son armée dans le pays de *Luxembourg*, d'où il pouvoit entrer en *Champagne*, mais il n'a pas plu à Mr. *Varillas* de suivre ce sentiment, & pour raconter quelque chose de nouveau il dit, page 97. que *Louis* fit entendre à Mr. de *Havart* que le *Duc de Bourgogne* s'estoit emparé de toute la *Lorraine* excepté *Nancy*, & que sa Majesté Tres Chretienne estoit contrainte de s'avancer avec ses forces sur la frontiere de *Champagne* pour deffendre le Duché de *Bar* qui relevoit de sa Monarchie, ce qui ne peut pas avoir été dit lors par le Roy, puisqu'il est certain que ce discours s'est tenu le jour de l'entreveue de *Pequiny* & que le *Duc de Bourgogne* n'a fait entrer son armée en *Lorraine* que pres d'un mois apres cette entreveue, sçavoir à la fin du mois de Septembre. * *Voyez cy de-*

Le dessein du *Duc de Bourgogne* de renou-
veller en sa personne la Monarchie de *Lo-*
thaire est rapportée avec une circonstance de
la façon de Mr. *Varillas*, il dit, pages 127.
& 128. qu'on ne sçait si la *Duchesse de Savoye*
Tolend de France sœur du Roy *Louis XI.* n'a
voit pas été contente de l'échange fait en sa per-

sonne lors qu'on l'avoit donnée en mariage à *Amedée* neuvieme du nom & troisieme *Duc de Savoye* pour avoir *Charlotte* sœur du meime *Amedée* en qualité de femme de *Louis XI.*

* Ste. Marthe. Anselme.

La Princesse *Charlotte de Savoye* n'estoit pas encore née, lors que le mariage du Prince *Amedée* son frere fut arresté en 1436. * avec *Madame Isent de France*, le Roy *Louis XI.* lors *Dauphin* fut marié la mesme année avec *Marguerite d'Escoffe*, le second mariage du *Dauphin* avec *Charlotte de Savoye* a été arresté en 1451. sans le consentement du Roy *Charles VII.* ainly il n'y a point eu d'échange.

Tout aussitost apres la mort de *Charles Duc de Bourgogne* le Roy *Louis XI.* prit possession du Duché de *Bourgogne*, & à la priere des Estats de ce Duché qui luy avoient presté le serment de fidelité au nom de cette Province, il institua un Parlement à *Dijon* à l'instar de celui de *Paris*.

Cette institution du Parlement de *Dijon* peut se justifier par les lettres d'erection du 18. Mars 1476. stile ancien, imprimées il y a plus d'un sieclé dans le recueil des ordonnances de *Fontanou*, Mr. *Varillas* convient de cette erection, page 59. de son livre 10. qui contient les anecdotes de cette Histoire, mais au lieu de se tenir à la verité de ce fait il en invente un autre qu'il rapporte, pages 200. & 201. de cette histoire en disant que le Roy convoqua les Estats du Duché de *Bourgogne* pour la fin de Janvier 1477. qu'il y fit représenter les raisons qu'il avoit pour que ce Duché luy fut remis pour le garder à la Princesse de *Bourgogne* jusques à ce qu'elle eut achevé de recevoir la succession de son pere, qu'il donnoit sa parole Royale qu'il le rendroit alors de bonne foy, que la pluspart des Estats y consentirent

rent & que Louis fut ainſy mis, en poſſeſſion de tout le Duché de Bourgogne, excepté quelques villes dont les deputez luy avoient été contraires.

La France n'eſt elle pas bien obligée à Mr. *Varillas* de l'idée qu'il donne de ſes droits ſur le Duché de Bourgogne, & ne pourrat-t'on pas dire que l'on a eu tort de rayer la penſion * * voyez cy de- vant p. 406. qu'il avoit ſi bien meritée en ſoutenant les intereſts de la Couronne? ſoit montré au *Procureur General*, cependant on peut eſtre aſſuré que jamais le Roy Louis XI. n'a donné ſa parole Royale de rendre ce Duché: & que ſon intention a toujours été de le garder comme un Appanage devolu à la Couronne au défaut d'hoirs maſles du dernier Duc de Bourgogne, Mr. *Varillas* avoue meſme, page 217. que le Roy pretendoit ce Duché comme fief maſculin, en quoy il ſe contredit comme en beaucoup d'autres endroits.

Les changemens arrivez aux Pays Bas apres la mort du Duc de Bourgogne ſont rapportez dans le livre 8. avec des circonſtances dont on pourroit contredire une partie, mais il y en a une qui n'eſt pas ſouffrable, c'eſt au ſujet du proces fait à *Hugonet & Imbercourt*, il dit page 234. que le premier chef d'accuſation contre ces deux Seigneurs fut d'avoir autorifié *Deſcordes* à rendre la Cité d'*Arras* aux François & qu'ils y repondirent, pertinemment en montrant un article du Traité conclu dans cette ville entre le Roy Charles VII. & le Duc Philippe le Bon en 1435. qui contenoit en termes expres, qu'elle ſeroit de bonne foy reunie à la Monarchie Françoisé en cas que la maiſon de Bourgogne tombat en que nouille.

Si les reponſes de ces deux accuſez n'ont

pas été plus justes que celle que Mr. *Varillas* pretend qu'ils firent au premier chef de l'accusation formée contre eux, il n'est pas étonnant que leur procès leur ait été fait comme à des imposteurs, étant certain qu'il n'est pas dit un mot dans le *Traité d'Arras* de 1435. du retour de cette ville à la Monarchie Française en cas que la maison de Bourgogne tombat en quenouille.

• Il est imprimé dans *Monstrelet*, la *Marche*, & le *Recueil des Traitez*.

Les *Gantois* ayans fait decapiter le *Chancelier Hugonet* & le Seigneur de *Himbercourt* le 3. Avril 1477. se rendirent maîtres des affaires & presque de la personne de *Marie de Bourgogne*, & s'il en faut croire Mr. *Varillas* page 240. ils envoyèrent des ordres précis dans les deux *Bourgognes* pour qu'elles eussent à se réunir immédiatement à la *Monarchie Française* & à recevoir les officiers & les garnisons qu'il plairoit à *Louis* de leur envoyer & que personne ne defera à des ordres si extravagans.

Ces ordres, s'ils avoient été donnez, seroient véritablement extravagans; mais ils sont encore de la façon de Mr. *Varillas*, les deux Provinces de *Bourgogne* firent chacune leurs affaires separement, le Duché avoit reconnu le *Roy* & luy avoit fait serment de fidélité avant la mort de ces deux Seigneurs, & si ceux de *Gand* s'estoient avisez d'y envoyer quelques ordres, les porteurs auroient pu être mal receus.

Les différentes intrigues pour le mariage de *Marie de Bourgogne* commencent à la page 256. & le premier agent que Mr. *Varillas* y nomme, est *Louis de Bourbon* Evêque de *Liege* Oncle de cette Princesse.

Il avoit entrepris de la marier au *Dauphin* & peut être qu'il auroit surmonté à la fin la

repugnance qu'elle avoit pour un mariage si disproportionné pour l'age, Mr. *Varillas* embarrassé des poursuites de ce Prelat, coupé le nœud Gordien & assassina ce pauvre Evesque cinq ans auparavant qu'il soit mort effectivement: voicy l'abregé de ce qu'il en dit pages 254. 256. 257. & 258.

Le chef de la brigade qui travailloit alors pour les veritables interets de la France estoit *Louis de Bourbon Evesque de Liege Oncle de Marie de Bourgogne*, qui de son côté pour amuser cet Evesque luy avoit fait present de quinze mil florins qu'il avoit donnés à *Guillaume de la Marck* son favory, lequel s'estoit soulevé contre luy, luy avoit fait la guerre, & l'avoit tué de sa main propre, de sorte que *Marie de Bourgogne*, ayant été ainfy delivrée de la faction qui la sollicitoit de se marier avec le *Dauphin*, se delivra elle mesme du fils aîné du *Duc de Cleves* qui estoit le second Prince qui pretendoit à son alliance.

Cet Evesque que Mr. *Varillas* fait tuer avant que *Marie de Bourgogne* ait été mariée, c'est à dire en 1477. n'en est pas mort du coup, au contraire il a vescu encore cinq années & a survescu mesme *Marie de Bourgogne*, cette Princeesse etant morte le 27. Mars 1481. stile de France & cet Evesque n'ayant été tué que le 30. Aoust suivant.*

Au reste il ne faut pas s'etonner que Mr. *Varillas* ait abregé la vie de *Louis de Bourbon*, il l'avoit fait elire Evesque de *Liege* plusieurs années avant qu'il fut venu au monde, comme il a été remarqué cy devant*, ainfy il ne s'est pas fait un scrupule de le faire assommer un peu plus tost, les grands politiques comme luy ne doivent pas s'arreter en beau chemin pour si peu de chose,

* Chapeavil-
le Hist. des
Evesques de
Liege.

* Pages 462.
& 461.

486 ADDITION A L'HISTOIRE

Le Roy *Louis XI.* apres avoir manqué de marier le *Dauphin* son fils avec *Marie de Bourgogne* fit, à ce qu'on pretend, une seconde faute en refusant de le marier avec l'heritiere de *Castille*, & *Mr. Varillas* dans le recit qu'il en fait donne à la page 270. le portrait suivant de la fameuse *Isabelle Reyne de Castille*.

Le Roy de *Castille* avoit une sœur appelée *Isabelle*, agée de trente deux ans passez sans avoir été mariée, sa beauté qui n'avoit été que mediocre & commençoit à se passer, étoit tellement obscurcie par l'eclat de la *Reyne de Castille* sa belle sœur & de l'*Infante Jeanne* sa niece, qu'elle n'oïoit presque paroître à la Cour, & il repete plusieurs fois la mesme chose de l'age de cette Princesse page 276. & au livre onze qui contient la comparaison des Roys *Louis XI.* & *Ferdinand d'Arragon* pages 147. 152. & 169.

Cette Princesse *Isabelle* a été mariée à ce Roy *Ferdinand d'Arragon*, & voicy un autre portrait que l'on trouve à la page 92. de cette comparaison, *Louis & Ferdinand* furent également adonnez à l'amour volage nonobstant que leurs femmes fussent tres belles & tres vertueuses.

On ne dispute pas la vertu à ces *Reynes*, mais pour la beauté on peut la disputer à *Isabelle de Castille* suivant le premier de ces deux portraits qui ne ressemble pas aussy pour l'age, etant certain que la *Reyne Isabelle* est née en 1451. qu'elle a epousé *Ferdinand Roy d'Arragon* en 1469. & qu'elle n'avoit lors que dix huit ans.

Il est parlé, page 292. de la maniere dont le Roy *Louis XI.* negocioit avec l'*Angleterre*, de la resistance du *Sgr. de Hastings* à recevoir

voir l'argent de France & de la faveur qu'il portoit ouvertement à Maximilien pour la faire rentrer dans les biens de Marie de Bourgogne sa femme.

On chercha longtems, dit Mr. Varillas, la cause de ce refus & l'on decouvrit enfin que le dernier Duc de Bourgogne peu de temps avant que de mourir, l'avoit gagné * moyennant une pension de mil escus, qu'on luy ^{* Cefut en 1471.} en offrit deux mille, que Comines qui avoit porté la parole reconnut que Hastings ne vouloit pas donner quittance, qu'on se pensa d'ecrire & qu'il accepta la pension & pour preuve il a mis à la marge de la page 293. dans les layettes d'Angleterre.

En quelque endroit que soient ces pretendues Layettes, on n'y doit rien trouver qui puisse entierement convaincre Hastings d'avoir receu pension du Roy, puisqu'il n'en a pas donné quittance, il n'estoit pas au surplus necessaire de faire un mystere de ce fait ny de l'alterer, Comines l'entremetteur de cette affaire l'a parfaitement bien deduite dans ses Memoires, l. 4. ch. 8. & l. 6. ch. 2. les curieux pourront y avoir recours, cependant il est certain que l'on ne fut pas longtems à chercher la cause du refus de Hastings, Comines qui luy avoit procuré l'amitié & la pension de Charles Duc de Bourgogne, le declara au Roy qui fit offrir une pension plus forte à ce Seigneur Anglois qui l'accepta, la chose s'est passée * longtems avant * Cefut en le mariage de Maximilien d'Autriche avec ^{1475.} Marie de Bourgogne, & ainsy n'a point été faite en veue de detourner Hastings de la faveur qu'il portoit à ce Prince Maximilien.

Au reste quoy que le Sgr. Hastings ait refusé avec fierté de donner quittance de la

88 ADDITION A L'HISTOIRE

penſion que le *Roy* luy donnoit ſous pretexte qu'il ne vouloit pas que l'on put dire que le *Grand Chambellan d'Angleterre*, eut été penſionnaire du *Roy de France* & que ſes quittances fuſſent trouvées en ſa chambre des Comptes, il en avoit une autre raiſon plus ſecrete, c'eſt qu'il avoit accepté la penſion que le *Duc de Bourgogne* luy faiſoit, qu'il en avoit des lettres patentes en datte du 4. May 1471. & qu'il avoit donné à l'argentier du *Duc de Bourgogne* des quittances ſignées de ſa main & ſcellées de ſon ſceau, * il venoit eſme de recevoir une année de cette penſion eſcheue au premier May 1475. lors qu'il en accepta une plus forte du *Roy*, la crainte qu'on ne put le convaincre par ſes propres actes d'avoir reçu en meſme temps de l'argent des deux partis oppoſez, fut la véritable cauſe du refus qu'il fit de donner quittance à celui qui luy en porta de la part du *Roy*.

L'argent de *France* diſtribué avec tant d'adreſſe en *Angleterre* fit que *Louis* reçut delà ſes premières nouvelles que *Jaques d'Armagnac Duc de Nemours* travailloit à reſtablir les *Anglois* dans la *Guyenne*, comme le dit *Mr. Varillas*, page 293. eſt une reconnoiſſance indirecete que la negociation avec *Hastings* s'eſt faite avant le mariage de *Maximilien d'Autriche*, car le *Duc de Nemours* a été arreſté au mois de Mars 1475. ſiſle de *France* & decapité le 24. Aouſt 1477. ſuivant la *Chronique de Du Tillet*.

La condamnation de ce *Duc de Nemours* eſt un événement des plus ſinguliers du regne du *Roy Louis XI.* ce Prince a été blaſmé de la dureté qu'il a eu en cete occasion, * & on pretend qu'il ſe l'eſt reproché avant que de mourir & qu'il a meſme réparé la choſe autant qu'il l'a pû.

Mr.

* La copie authentique de ces lettres patentes & ces quittances originales, ſont dans la Chambre des Comptes de Lille.

* Summum jus summa injuria.

Mr. *Varillas* dit , page 294. que ceux des juges qui n'avoient pas conclu à la mort en perdirent leurs Offices, page 335 que le Roy te moigna du regret de n'avoit pas laissé achever le proces de ce Duc de Nemours dans toutes les formalitez de la justice & d'avoit maltraité les juges qui n'avoient pas opiné à la mort * & page 83. de son histoire Anecdote faisant le livre 10. de cet ouvrage il dit que le Roy , ayant plus de preuves qu'il ne luy en falloit pour perdre le Duc de Nemours , permit que l'on gardat dans son proces toutes les formalitez de la justice & , page 84. de la mesme histoire Anecdote , que le Roy laissa aux juges prendre tout le temps dont ils crurent avoir besoin pour mieux examiner l'affaire.

† Voyez cy devant pag. 225. & les lettres du Roy Louis XII. T. 1. p. 65.

Ces deux faits si oppostez forment un Probleme historique, & on ne scaura à qui croire ou à Mr. *Varillas* parlant dans son histoire de Louis XI. ou au mesme Mr. *Varillas* parlant dans son histoire Anecdote de ce Roy, cependant le public a grande raison de se plaindre de ce qu'on luy impose dans l'un ou l'autre de ces deux recits contradictoires.

Mr. *Varillas* ne se contente pas de cela, il dit encore, page 64. de cette histoire Anecdote que le Roy Louis XI. avoit donné le Duché de Nemours à Jaques d'Armagnac Comte de la Marche & le luy osta avec la teste, qu'il avoit eu une raison Politique d'en user ain- sy, que sa Majesté leva par cette action de justice le plus horrible scandale qu'il y eut alors dans le Royaume, que l'inceste que ce Duc de Nemours continuoit depuis vingt ans avec sa propre sœur étoit connu de tous les François, que les gens de bien murmuroient de ce qu'on le laissoit si longtems impuni, que Louis le fit cesser par le supplice du coupable

&

& qu'on ne luy en eut point d'obligation pre-supposant que sa Majesté avoit pensé à venger sa propre querelle & non celle du public.

Par ce recit , presque tout fabuleux , la memoire du *Duc de Nemours* se trouve enoici *d'un inceste de vingt ans avec sa propre sœur*, pendant qu'il est certain qu'il n'en a jamais eu aucune , * avec laquelle il ait pu avoir une habitude criminelle , & que lors qu'il fut pris dans le Chateau de *Carlat* , en 1475, il y estoit avec *Louise d'Anjou* la femme Princesse vertueuse , qui y mourut en couche peu de jours apres la prise de son mary * s'il y avoit quelque reproche à faire au sujet d'un inceste , ce seroit avec plus de fondement , à *Jean Comte d'Armagnac* tué à *Lectoure* en 1472. & qui est accusé par *Du Bouchet* dans ses *Annales d'Aquitaine* & par *Mejerus* dans ses *Annales de Flandre* (l. 16.) d'avoir epousé sa propre sœur en vertu d'une fausse dispense qui luy fut procurée par *Ambroise de Cambray* , Mr. *Varillas* en a fait l'histoire au livre 5. page 459. de son premier Tome , & n'a pas dû confondre ces deux Seigneurs , ny imputer faussement à *Jaques d'Armagnac Duc de Nemours* , le mesme crime dont il a chargé *Jean Comte d'Armagnac*.

On trouve une autre contradiction , page 313. au sujet de la negociation du *Cardinal de St. Pierre aux liens* avec le *Roy Louis XI.* qui luy fit entendre qu'il luy seroit plaisir de se mesler de la paix , & à qui ce *Cardinal* repondit qu'il ne le pouvoit sans ordre de la *Cour de Rome* , au lieu qu'il est dit , page 34. de cette histoire Anecdote , que le *Pape* envoya ce *Cardinal* son neveu pour disposer le *Roy* à la paix , ou du moins à continuer pour un an la Tre-

* *Ste. Marthe*
& *Anselme*
Hist General,
de *France*.

* *Chronique*
Scandaleuse.

ve avec *Maximilien*, ce qui fut effectivement le véritable sujet de la legation de ce Cardinal.

L'instruction du *Roy Louis XI.* au *Dauphin* son fils, est imprimée dans l'histoire de ce *Roy* par *Mathieu*, dans les preuves des *Memoires* de *Comines*, & dans l'histoire du *Roy Charles VIII.* édition Royale, Mr. *Varillas* qui la cite, à la page 331. ne se contente pas d'en faire un abrégé peu fidele & différent de ce qu'elle contient, il parle encor page 333. d'une prétendue instruction donnée par ce meisme *Roy* au *Sgr. de Beaujeu* laquelle a été vraisemblablement écrite par *Comines* sous le *Roy*, & qu'il regrette comme une excellente piece.

On peut s'imaginer que cette instruction seroit excellente si elle avoit été donnée, mais il n'y a aucune apparence que *Comines* l'ait écrite sous le *Roy*, au moins il n'en dit rien dans ses *Memoires*, au contraire il parle l. 6. ch. 11. de ce que le *Roy* recommanda verbalement au *Seigneur de Beaujeu* sans faire mention d'aucune instruction par écrit.

Le livre neuvieme finit par un reproche fait au *Roy Louis XI.* de ce qu'estant redevable à la maison d'*Amboise* du recouvrement des deux *Bourgognes*, ce grand service ne le retourna pas de penser à la frustrer de ce qu'elle possédoit de meilleur, qui étoit la *Vicomté de Thouars* que le *Roy* s'étoit fait donner par *Louis d'Amboise*, dont la fille unique & heritiere étoit mariée dans la maison de la *Trimouille*, que le *Chancelier Doriole*, qui vraysemblablement avoit dressé cet acte de donation, l'ayant fait examiner, on y trouva à redire en ce qu'il n'y avoit pas d'apparence que *Louis d'Amboise* eut appauvry sa fille pour enrichir la Monarchie, que l'on conseilla au *Roy* de
sup-

492 ADDITION A L'HISTOIRE

supprimer cette donation & d'achepter la terre ce qu'il fit à vil prix & qu'il en jouit à ce titre jusques à ce que le *Cardinal de Bourdeille* le voyant prest d'expirer prit la liberté de l'avertir qu'il falloit restituer cette Vicomté, que cette remontrance eut effet le *Roy* ayant commandé de retablir les enfans de la fille de *Louis d'Amboise* dans *Thouars* de la mesme maniere que s'il n'y eut eu ny donation ny vente.

il faloit avoir autant de talent que *Mr. Verillias* en avoit de melanger le vray avec le faux pour fabriquer une histoire semblable qui ne pourroit servir, si elle estoit entierement vraye, qu'à convaincre le *Roy Louis XI.* de la plus grande des ingrattitudes, au lieu que la restitution de cette Vicomté est honorable à sa memoire.

Louis d'Amboise Vicomte de Thouars ayant été convaincu de crime de leze Majesté fut condamné à la mort par Arrest du Parlement tenu à *Poitiers* le 8. May 1431. & ses biens declarez confisquez au profit du *Roy*.

Cet Arrest pouvoit estre executé dans tout son contenu, mais la clemence du *Roy Charles VII.* l'emporta sur la rigueur de la justice, il convertit la peine de mort en celle de prison & se contenta de la confiscation des biens qui luy estoient adjugez dont la Vicomté de *Thouars* faisoit partie.

Nonobstant cette confiscation le *Roy Louis XI.* ne laissa pas d'achepter cette Vicomté & de la reunir à son Domaine par des lettres patentes qui furent interinées au Parlement par arrest du 11. Avril 1478. malgré les oppositions de *Louis de la Trimouille* agissant tant pour luy que pour les enfans qu'il avoit retenus de *Marguerite d'Amboise*

Chopin
Dupuy.

sa femme fille & heritiere de *Louis Vicomte de Thouars*.

Cela ne peut avoir aucun rapport au recouvrement des deux Bourgognes qui ne s'est fait qu'en 1477. & 1478. ny à *Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont* qui n'a été Gouverneur de Bourgogne qu'en 1478. & qui, ne descendant pas des *Vicomtes de Thouars*, n'avoit aucunes pretentions sur cette Vicomté.

Elle estoit echeue à *Louis d'Amboise* par succession de sa grande Tante *Isabelle de Thouars* & de sa grande Mere *Jeanne de Thouars*, il n'y a jamais eu de donation faite de cette Vicomté au Roy *Louis XI.* & quand il y en auroit eu une, elle n'auroit pu estre dressée par le Chancelier *Doriolle* qui n'est parvenu à cette dignité qu'en 1472. pres de quatre ans apres la mort de *Louis d'Amboise* arrivée en 1469. Mr. *Varillas* ne s'est pas souvenu en cet endroit qu'à la page 445. de son premier Tome il a dit que le Roy *Louis XI.* avoit contraint *Louis d'Amboise* à luy vendre cette Vicomté ainsy qu'il a desja été remarqué. *

* Voyez cy devant p. 467.

Il est vray qu'*Élie de Bourdeille* lors Archevesque de *Tours* & qui n'estoit pas encore Cardinal * renouvella dans l'esprit du Roy le scrupule qu'il s'estoit fait luy mesme sur la maniere dont les biens de *Louis d'Amboise* luy avoient été adjugez, il temoigna à cet Archevesque que quoyque la crainte qu'il avoit eue des liaisons du Vicomte de *Thouars* avec le Duc de *Bretagne* l'eut porté à retenir ces biens pour luy oster le moyen de s'en servir contre luy, cependant son intention n'avoit jamais été de les oster à ses descendants, il luy dit de luy amener *Louis de la Trimouille* & ses freres, petits fils & heritiers de *Louis d'Amboise*, il les ecou-

* Il a été fait Cardinal le 15. Novembre 1483. apres la mort du Roy Louis XI. *Ciacenias.*

ta paisiblement, leur promit de leur rendre la Vicomté de *Thouars* & ordonna qu'il leur en fut expédié des lettres. *

* Histoire de Louis de la Trimouille par Jean Bonnet.

Là maladie & la mort du *Roy* arrestèrent l'execution de sa promesse jusques à ce que la Comtesse de *Beaujeu*, ayant été bien assurée de la volonté du *Roy* son Pere, consentit que le Seigneur de la *Trimouille* fut retabli dans la Vicomté de *Thouars* a charge de payer à cette Princeesse la somme de dixsept mil escus qui estoit apparemment le prix de l'achapt que le *Roy Louis XI.* avoit fait de cette Vicomté.

Le livre dixieme contient *l'Histoire Anecdote du Roy Louis XI.* & le livre onzieme & dernier de tout cet ouvrage, est la comparaison de ce *Roy* avec *Ferdinand Roy d'Aragon* surnommé le *Catholique*.

Il n'y a personne qui sous ces titres brillans ne doive s'attendre d'y trouver quelque chose de nouveau & de singulier touchant la vie du *Roy Louis XI.* cependant cette *Histoire Anecdote* est presque toute tirée de la comparaison que *Claude de Seyssel* a fait des *Rois Louis XI. & XII.* & qui a été imprimée il y a pres de cent ans * dans son Histoire du *Roy Louis XII.* Mr. *Varillas* l'a seulement tournée à sa maniere en y adjoutant plusieurs raisonnemens de Politique, quantité d'expressions outrées, & des particularitez d'Histoires fort incertaines; on se contentera d'en remarquer deux.

* Elle est rimprimée cy devant p. 284.

La premiere au sujet de l'acquisition faite par le *Roy Louis XI.* de la ville de *Boulogne* sur mer il est dit, pages 16. & 17. que le *Roy* declarera publiquement qu'il vouloit que les *Rois de France* tinssent deormais le Comté de *Boulogne* en hommage de la Ste. Vierge & qu'il luy
ren-

rendit cet hommage avec une pompe extraordinaire dans une Eglise proche de Paris qui en a depuis retenu le nom de notre Dame de Boulogne.

Il faut avoir bien envie d'imposer au public pour debiter de pareilles fables, le Roy Louis XI rendit effectivement hommage à la Vierge de son Comté de Boulogne, mais il se rendit luy mesme pour ce sujet dans la ville de Boulogne sur mer en l'année 1478. il presenta lors de son hommage un cœur d'or fin du poids de treize marcs & ordonna à son retour par ses lettres patentes données à Hesdin au mois d'Avril 1478. * que ses succeffeurs Roys de France ren-

* Elles sont imprimées dans l'histoire de N. Dame de Boulogne de Mr. le Roy pag. 102.

droient un pareil hommage & presenteroient un cœur d'or du mesme poids pour estre employé au bien de l'Eglise de Boulogne sur mer. Il se peut faire que par rapport à la devotion que le Roy Louis XI. avoit à l'Eglise de N. Dame de Boulogne sur mer, il en ait eu aussy pour l'Eglise de ce nom scituée pres de Paris, mais c'est une fausseté de dire que cette Eglise pres de Paris en a retenu le nom de N. Dame de Boulogne, puisque par les lettres d'amortissement accordées cent ans auparavant par l'Abbesse de Montmartre aux confreres de N. Dame de Boulogne, qui avoient dessein de faire bastir une Chapelle au village de Menus pres Paris elle leur donne pouvoir de bastir cette chapelle sur un terrain de sa mouvance, & ordonne que le village de Menus seroit doresnavant appelé Boulogne sur Seine, ces lettres sont de l'an 1320. * & depuis ce temps l'Eglise de N. Dame de Boulogne sur Seine a toujours retenu ce nom sans que le Roy Louis XI. qui n'est venu au monde que plus de cent ans apres y ait contribué en la moindre maniere.

* Elles sont imprimées entre les preuves de cette histoire de N. Dame de Boulogne p. 243.

Les Heritiers de la maison de Poitiers de la branche de St. Valier sont interessez à detruire la
se-

496 ADDITION A L'HISTOIRE, &c.

seconde particularité que l'on a remarquée dans cette histoire. Anecdote, il y est dit pages 47. & 48. que le Roy Louis XI. maria la troisième de ses filles naturelles à *Aymard de Poitiers Seigneur de saint Valier* sorty de l'ancienne maison des Comtes de *Valentinois*, que le Roy donna le Gouvernement de *Poitou* à *saint Valier* en le faisant son gendre, qu'il n'auroit rien manqué à la satisfaction des deux epoux si leur union eut été de plus longue durée, que *saint Valier* devint bien tost veuf & ne pensa plus à se remarier, tant il étoit persuadé qu'il luy seroit impossible de trouver une femme qui approchat du mérite de celle qu'il avoit perdue.

On veut bien passer à la Dame de *saint Valier* le mérite qu'on dit qu'elle avoit au dessus de toutes les autres femmes, il ne s'ensuit pourtant pas que son mary n'ait songé à se consoler de sa perte par un second mariage, effectivement il a épousé en secondes nopces * *Jeanne de la Tour dite de Boulogne* de laquelle il a eu plusieurs enfans entre autres *Jean de Poitiers* son fils aîné qui de *Jeanne de Batainay* sa femme, a eu la fameuse *Diane de Poitiers*, si connue sous les Regnes des Roys *François I. & Henry II.*

La comparaison du Roy Louis XI. avec *Ferdinand Roy d'Arragon* n'est pour ainsi dire qu'un abrégé des principales actions de ces deux Princes, dans lequel Mr. *Varillas* n'a pas été plus exact que dans son Histoire, ainsi qu'on a fait voir par les contradictions qui ont été remarquées cy devant & qu'on n'a pas cru devoir repeter icy.

* Histoire des Ducs de Bourgogne des Comtes des Valentinois & des Seigneurs de St Valier par Duchesne.

F I N.

T A.




T A B L E

DES MATIERES

ET DES NOMS

Contenus dans le Supplement aux
Memoires de Comines.

A.	<i>Adolphe Duc de Guel-</i> <i>dre. Voyez Guel-</i> <i>dre.</i>
 <i>Bhaye de St.</i> <i>Waast d'Ar-</i> <i>ras. 440</i>	<i>Aginois [le pays ou le</i> <i>Seneschal d'] 188.</i>
<i>Abbeville. 331. 364.</i>	210
372.	<i>Agrippa. 59</i>
<i>Abelard. 69. 72. 75.</i>	<i>Aimeries. 334. 375.</i>
158.	380.
<i>Accroissement des armes</i> <i>& des lettres en mes-</i> <i>me temps & les rai-</i> <i>sons qu'on en peut</i> <i>donner. 34. 35</i>	<i>Aire. 331</i>
<i>Achon. 278</i>	<i>Alain Chartier baiff</i> <i>par Marie Stuart. 51</i>
<i>Acrostiches pratiquez</i> <i>par les anciens. 34</i>	<i>Albert le grand. 74. 96</i>
<i>Admiral de France.</i>	<i>Albert [Messire] 231</i>
192. 196. 197. 219.	<i>Albi [l'Evêque d'] ou</i> <i>Albigois. 100. 187.</i>
224. 229. 322. 327.	294. 440.
<i>Adolphe Comte d'Atte-</i> <i>ns. 234</i>	<i>Albret. 323. 433</i>
	<i>Alchimie. 64</i>
	<i>Alcain estoit François.</i> 150
	<i>Alde vendoit ses im-</i> li pres-

T A B L E

<i>prestions fort cher & travailloit à Venise.</i>	44. 136	<i>doit aller trouver le plus honorable le premier.</i>	282. 284
<i>Ste. Aldegonde.</i>	377	<i>Ambassadeurs imaginaires & fourbes.</i>	320. 414. 415.
<i>Aldembourg [le Comte d']</i>	392	<i>Amboise [la ville, le Cardinal, Jean, Louis ou Charles d']</i>	100. 187. 193. 196. 208. 216. 225. 227. 237. 239. 245. 275. 292. 294. 307. 434. 467. 491. 493.
<i>Alemçon [le Duc d']</i>	215. 287. 303. 409. 417.	<i>Ameronghen.</i>	385
<i>Alexandre de Villa Dei quand florissoit.</i>	67. <i>Son doctrinal enseigné dans les Ecoles.</i>	29	<i>Amiens.</i> 198. 205. 206. 250. 362. 370.
<i>Alexandrin [le Cardinal]</i>	284	<i>Amiet.</i>	277
<i>Allemagne.</i>	224. 290	<i>St. Amour [Guillaume de]</i>	157
<i>Allemands ont apporté l'Imprimerie en France.</i>	139. 140	<i>Andely.</i>	178
<i>Almanzor.</i>	64	<i>Angers [la ville ou le Cardinal d']</i>	162. 180. 352. 432. 435.
<i>Aloft.</i>	450	<i>Voyez Balue.</i>	
<i>Alphabet.</i>	145	<i>Angelo Catto astrologue de Louis XI.</i>	54
<i>Alphonse de Castille s'amusa trop aux études. 6. Composa des tables Astronomiques.</i>	65	<i>Angleterre Anglois.</i>	79. 162. 188. 197. 219. 230. 270. 273. 274. 277. 287. 321. 325. 327. 330. 346. 357. 361. 363. 375. 391. 396. 411. 418. 439. 453. 478. 488.
<i>Alphonse Roy d'Arragon.</i>	288	<i>Anglois viennent étudier en Philosophie à Paris & sont grands</i>	
<i>Alphonse Roy de Naples.</i>	83		
<i>Aliens [le Comte d']</i>	234		
<i>Astonce</i>	234		
<i>Amalphi.</i>	441		
<i>Ambassadeur vers plusieurs Princes, s'il</i>			

DES MATIÈRES.

<i>Adement subtils.</i>	79	<i>Armement du peuple de Paris.</i>	176. 187
<i>Angoulesme [le Comte d']</i>	444	<i>Arménie.</i>	415
<i>Anjou [le Duc de, Charles, Jean ou René d']</i>	288. 311. 430. 431. 458.	<i>Armentières.</i>	465. 466
<i>Anne de Bretagne.</i>	302. 304.	<i>Armes de France accordées à une fille naturelle du Roy Louis XI.</i>	294
<i>Anne de France.</i>	291. 302. 383. 430. 456.	<i>Armes plus estimées que les lettres. §. 6</i>	
<i>Antioche.</i>	300	<i>Arnoul Duc de Gueldres.</i>	475. 476
<i>Antiquaires blasmez.</i>	103	<i>Voyez Gueldres.</i>	
<i>Anvers.</i>	356. 451	<i>Arnoul [Maître]</i>	54
<i>Appanage.</i>	184. 185. 483.	<i>Arombourg.</i>	234
<i>Arabes s'adonnent aux sciences, les augmentent & sont employez par Alphonse.</i>	64. 65	<i>Arragon [le Roy d']</i>	215. 311. 326. 356. 359. 376. 377. 389. 390. 446. 458.
<i>Archiac.</i>	254	<i>Arras, Artois.</i>	222. 223. 239. 270. 330. 422. 424. 431. 433. 440. 450. 460. 464. 465. 473. 483.
<i>Arconvalle.</i>	28. 31	<i>Arrièreban de France.</i>	338
<i>Ardres.</i>	338	<i>Artillerie connue des anciens.</i>	107
<i>Aretin.</i>	9	<i>Artus Comte de Richemont.</i>	410. 449
<i>Argenton.</i>	100. 274	<i>Assemblée du Clergé à Orleans.</i>	450
<i>Argueil [le Vicomte d']</i>	349. 351	<i>Astrologues blasmez.</i>	54. Ceux de Louis XI.
<i>Argirophik.</i>	82		54
<i>Aristote.</i>	2. 70. 96	<i>Astrologie.</i>	64. 161. 162. 163. 285.
<i>Aristoxenus.</i>	2	<i>Athènes.</i>	67
<i>Artois.</i>	336		Li 2
<i>Arly.</i>	200		<i>Atours</i>
<i>Armagnac.</i>	174. 182. 188. 189. 191. 192. 193. 196. 207. 216. 225. 286. 287. 488. 490.		

T A B L E

<i>Atours des Dames.</i>	347	<i>Baeuf.</i>	326. 399
<i>Audebert aimé de Henry III.</i>	168	<i>Bayaumont.</i>	229
<i>Avelus.</i>	474. 475	<i>Bajazes.</i>	262
<i>Averroes.</i>	96	<i>Baillet.</i>	474
<i>Avesnes.</i>	221. 223	<i>Baiser donné à un Sçavant.</i>	51. 52
<i>Auffay.</i>	386	<i>Baiser du Pape.</i>	248
<i>Auguste.</i>	3. 249	<i>Balbus.</i>	84
<i>Avicenne.</i>	64	<i>Ballefort.</i>	208
<i>Aubin-Sr. de Malicorne.</i>	214	<i>Balfac.</i>	171. 177. 230
<i>Aubus.</i>	210	<i>Balue.</i>	174. 177. 178. 179. 180. 187. 275. 293. 352. 437.
<i>Auranches [la ville ou l'Evêque d']</i>	94. 198.	<i>Banieres de Paris.</i>	176. 187.
<i>Anriere.</i>	171	<i>Bar [ville ou Jeanne de]</i>	323. 464. 481
<i>Auteurs de l'invention des choses ne disent presque rien de l'impression.</i>	104	<i>Barbarie chassée de France.</i>	60. 63. 80. 82. 88. 101. 143. 164.
<i>Auteur du songe de Poliphile.</i>	34	<i>Barbazan.</i>	189. 191
<i>Aubun [le Cardinal d']</i>	386. 387	<i>Barbe d'or.</i>	221
<i>Autriche [le Duc ou Archiduc]</i>	228. 234. 290. 310. 355.	<i>Barlaus.</i>	113
<i>Auvergne.</i>	188. 237. 303.	<i>Barthelemi de Pise.</i>	139
<i>Auxerre.</i>	201. 239. 464.	<i>Basin [Jean]</i>	95
<i>Azancourt [Bataille d']</i>	242. 445. 450	<i>Bastard de Bourbon.</i>	175. 192. 219. 252. 254. 257. 342.
B.		<i>Bastards de Bourgogne.</i>	326. 333. 334. 335. 390. 472.
<i>Baden.</i>	381. 382	<i>Bastard de 'Brabant.</i>	326
<i>Badius.</i>	85	<i>La Bastille.</i>	225
		<i>Batarnay du Bonchege.</i>	181. 183. 187. 219. 292. 496.

DES MATIERES.

<i>Bataut.</i>	375	<i>Belleville.</i>	279
<i>Bauderville.</i>	474	<i>Bembo [le Cardinal]</i>	23
<i>Baudricourt.</i>	239	<i>Benevent.</i>	441
<i>Bauduin Bastard de</i> <i>Bourgogne.</i>	224	<i>Beraud.</i>	174
<i>Baufremont.</i>	337. 376	<i>Berenice Lodronia n'a</i> <i>jamais etf.</i>	120
<i>Bavierre.</i>	360. 381. 451. 460. 476.	<i>Bergame [Jaques de]</i>	258. 262
<i>la Baume.</i>	387. 474	<i>Berges.</i>	357
<i>Bayart [le Chevalier]</i>	256	<i>Berlettes</i>	399
<i>St. Bazile.</i>	225	<i>Bernard de Chartres</i> <i>loné par Sarisbe-</i> <i>rienfis.</i>	75
<i>Beaucaire [Draconis</i> <i>ou le Senechal de]</i>	52. 192. 208. 230. 233. 250. 408.	<i>Bernard [Jean]</i>	427
<i>Beaujeu [le Comte de]</i>	215. 225. 278. 279. 291. 320. 353. 431. 456. 491. 494.	<i>Berne.</i>	387
<i>Beaulieu.</i>	174	<i>Beroalde.</i>	90
<i>Beaumont Bressuire.</i>	268. 271. 273. 275. 277. 279.	<i>Berry [le Duc de]</i>	215. 334. 335. 339. 340. 451. 455. 463.
<i>Beaumont Harlay.</i>	235	<i>Bertaut.</i>	452
<i>Beaumont [la Dame</i> <i>de]</i>	175	<i>Bertius.</i>	112
<i>Beauve.</i>	227	<i>Besanson [l'Archeves-</i> <i>que de]</i>	387. 440
<i>Beauquesne.</i>	465. 466	<i>Bossarion mal receu du</i> <i>Roy Louis XI. 29. a</i> <i>emmené G. Fichet à</i> <i>Rome. 45. Voyez</i> <i>de luy pages. 44. 82.</i> 282.	
<i>Beauvade.</i>	232	<i>Bessy.</i>	475
<i>Beauvais.</i>	204. 235. 369.	<i>Betsfort [le Duc de]</i>	334
<i>De le Becque.</i>	385	<i>Du Bemil.</i>	177. 183. 187. 232.
<i>Begar [l'Abbé de]</i>	350. 367.	<i>Bevres.</i>	358
<i>Du Bellay.</i>	17. 165. 255.	<i>Bible donnée à Ken-</i> <i>clin. 41. Celle de</i> <i>li 3 Mayen-</i>	
<i>Bellesorriere.</i>	474. 475		

T A B L E

<i>Mayence vendue fort cher.</i> 43. <i>A été le premier livre imprimé, en quelle façon & combien vendue.</i> 130. <i>Quand imprimée à Paris.</i> 140	<i>St. Bonaventure.</i> 94
<i>Bibliothèque Royale.</i> 36. 162. 165. 268.	<i>Bonneval.</i> 251
<i>Bibliothèques modernes par qui dressées.</i> 36.	<i>des Bordes.</i> 277
<i>Celle de Louis XI. très-grande & célèbre.</i> 37. <i>Celle de Charlemagne.</i> 151	<i>Bornel.</i> 342. 474
<i>Le Bicle.</i> 209	<i>Borselle.</i> 352. 356. 376. 412.
<i>Bicagne [Bataille de la].</i> 255	<i>Boschuyssen.</i> 377. 474
<i>Bigot [Guillaume] 17.</i> 23. 166.	<i>Bossu ou Bossus.</i> 377. 474.
<i>Blanchefort ou Blanquesfort.</i> 171. 205. 279.	<i>Boucart [Jean] 86</i>
<i>Blanchinus.</i> 90	<i>Du Bouchage.</i> 181. 187.
<i>Blevis [Alasacie de]</i> 41	<i>Bouchain.</i> 464. 466
<i>Blois [ville ou Pierre de]</i> 78. 284	<i>le Boulanger.</i> 227. 234. 237.
<i>Bocace a aidé à chasser la Barbarie.</i> 78. 80	<i>la Boulaye.</i> 235
<i>le Boderis.</i> 164. 167	<i>Boulogne [la ville ou Louis de]</i> 64. 77. 270. 320. 339. 342. 391. 456. 464. 465. 494. 495.
<i>Boete de la consolation traduit en François.</i> 157	<i>Bourbon [Arms de]</i> 385
<i>de Bois.</i> 385. 474	<i>Bourbon [le Duc, la Duchesse ou le Cardinal de]</i> 100. 171. 172. 173. 188. 194. 222. 237. 261. 286. 287. 291. 303. 319. 320. 325. 332. 339. 349. 351. 410. 431. 449. 453. 463. 484.
<i>Bouffon [Nicolas] 183</i>	<i>Bourdeaux, Bourdelois.</i> 171. 187. 212. 214.
<i>Bouquet.</i> 234	<i>Bourdelle.</i> 254. 268. 294. 492. 493.
	<i>Bourdillon.</i> 251
	<i>Bour</i>

DES MATIERES.

<i>Bourges.</i>	193	287. 289. 323. 338.
<i>Du Bourg.</i>	474	339. 350. 360. 362.
<i>Bourgogne [le Duc, la Duchesse ou pays de]</i>		417. 455. 493.
201. 222. 227. 230.	<i>Brezé.</i>	325
233. 237. 239. 270.	<i>Briançonois.</i>	243
286. 310. 319. 324.	<i>Brienne,</i>	239
334. 386. 425. 445.	<i>Brillac.</i>	193. 195.
450. 482. 484. 491.	<i>Brimen.</i>	374. 384. 385.
493. Voyez <i>Pbi-</i>	Voyez <i>Humber-</i>	
<i>lippe ou Charles</i>	<i>court.</i>	
<i>Ducs de Bourgogne.</i>	<i>Brixius.</i>	17. 169.
<i>Bourgneuil [Abbaye de]</i>	<i>Brèges.</i>	351. 358. 367
275	<i>Brulais [le Vicomte de]</i>	
<i>Bournonville.</i>	214	
474. 475	<i>Brulefer [Etienne de]</i>	
<i>Bourré.</i>	85	
209	<i>Bransvic.</i>	392. 393
<i>de Bours,</i>	392. 393	
474	<i>Bruxelles.</i>	119. 322.
<i>Bontillier.</i>	348. 352. 354. 374.	
85	<i>Bûde, dessend les</i>	
<i>Bouton.</i>	<i>François d'ignorance.</i>	
474	17. Appellé en	
<i>la Bouverie.</i>	<i>Cour par Charles</i>	
384	<i>VIII.</i>	22. Voyez de
<i>Brahant.</i>	<i>lux pages</i>	23. 99.
328. 348. 354.	165. 166.	
412. 450. 451. 452.	<i>Bureau [Jean]</i>	177.
460.	<i>Butidan.</i>	96.
<i>Brandebourg.</i>	<i>Husseiden.</i>	95.
392.	<i>Bully [Oudard de]</i>	271.
<i>Brantome.</i>		
245. 251.	C.	
268.	<i>Abanes.</i>	419
<i>Brafidas.</i>	<i>Cabinet du Roy</i>	
7	<i>Louis XI.</i>	170
<i>Braux.</i>	<i>Calabre [le Duc de]</i>	
251	174. 274. 362. 368.	
<i>Bray sur Somme.</i>	370. 371. 379. 428.	
279	430.	
<i>Brederode.</i>		
376		
<i>Bresse [le Sgr. de]</i>		
345.		
350. 353. Voyez		
<i>Savoie.</i>		
<i>Bretagne, Bretons,</i>		
172. 174. 175. 189.		
193. 196. 207. 208.		
215. 216. 220. 223.		
236. 271. 279. 286.		

T A B L E

430. 432. 458. 469.	<i>Catalogne.</i>	459
<i>Calais.</i> 478. 480	<i>le Catay.</i>	108
Calculator five Monachus Cisterciensis. 96	<i>Catto [Angelo]</i>	52. 54
<i>Calixte III. Pape.</i> 412. 413.	<i>Caveron.</i>	474
<i>Cambray [Ville ou Ambroise de]</i> 229. 234. 240. 241. 371 490.	<i>Caumont.</i>	474
<i>Campanus.</i> 39.	<i>Causes des changemens qui surviennent aux sciences.</i>	62
<i>Campobasse.</i> 389	<i>Caux [le pays ou bailli de]</i>	205. 237
<i>Canaille d'Armagnac.</i> 192	<i>Celtier.</i>	221
<i>Candele [Jean]</i> 385	<i>Cercle d'Archiduc.</i>	389
<i>Capdorat.</i> 197	<i>Cerines.</i>	419
<i>Capnion.</i> 41. 83	<i>Cerisy [Guillaume]</i>	176
<i>Caracteres de Fust, de Jansson & d'autres Imprimeurs.</i> 142. 143.	<i>Cesman.</i>	194
<i>Carcaffone [le Senechal de]</i> 195	<i>Chabaunes Dammartin.</i> 170. 171. 172. 177. 179. 181. 183. 188. 192. 194. 196. 204. 220. 230. 233. 240. 242. 328. 335.	
<i>Cardinal St. Pierre aux Liens.</i> 490	<i>Chalcondile.</i>	82
<i>Carlat.</i> 490	<i>Chalençon.</i>	178
<i>Carmes.</i> 85	<i>Chalon.</i>	350
<i>Carnavalet.</i> 407	<i>Chambes.</i>	467. 468
<i>Carneades & ce qu'il fit à Rome.</i> 143	<i>Champagne.</i>	227. 237. 239. 451. 456.
<i>Carmin.</i> 475	<i>Champeaux [Guillaume de]</i>	73
<i>Carondelet.</i> 384	<i>Chancelier de France.</i>	216. 222. 225. 331. 333. 473.
<i>Cas de conscience.</i> 139. 425. 443.	<i>Chanceliers de l'Université de Paris.</i>	95. 96.
<i>Casaubon.</i> 168	<i>Changement dans tou-</i>	<i>tes</i>
<i>le Castelet.</i> 218. 441		
<i>Casteau.</i> 407		
<i>Castille [le Roy de]</i> 310.		

DES MATIERES.

- tes choses & dans les sciences.* 60. 63
Changy. 474
Chantelle. 275
Chantemerle. 475
Charvalon. 235
la Chapelle. 385
Chaperon fourré mis sur une teste coupée. 271
Character curfivus & longobardicus. 142
 143.
Charibert Roy de Paris étoit lettré. 145
Charion. 102
Charles le Chauve favorisoit les hommes de lettres. 152
Charlemagne fit venir les hommes doctes en France. 91. 149. étoit studieux & lettré. 147. 150. Ses compositions. 151. Voyez de luy pages 21. 35. 63. 156. 217. 248. 317.
Charles V. Empereur se repentit de n'avoir appris le latin. 10. Voyez de luy Pages 31. 167. 284.
Charles V. [le Roy] avoit une Bibliothèque à Fontainebleau. 36. Acquit de bonne heure le nom de sage. 159. Fit traduire beaucoup de livres en François. 160. Vouloit reformer l'Eglise. 161. Accorde des Privileges à l'Université d'Angers. 162.
Charles VI. avoit une bibliothèque. 36. Favorisoit les Mathematiciens. 162
Charles VII. ce qu'il fit pour les lettres. 163. Voyez de luy Pages 23. 36. 54. 86. 162. 170. 171. 239. 284. 285. 320. 411. 428. 430. 441. 492.
Charles VIII. comment instruit en sa jeunesse. 18. Etoit de petite complexion & pourquoy. 19. Sa pbiffionomie. 20. Estant agé s'adonna aux lettres & aprit le latin. 21. 46. Favorisa Budée. 22. Aimoit les lettres. 163. Sa naissance. 359. Voyez de luy Pages 15. 32. 53. 84. 245. 253. 260. 302. 306. 491.
Charles IX. a fait un livre de chasse. 167. Voyez de luy Pages 284. 407.
Châtr-

T A B L E

Charles Duc d'Alen-
son. 409. 410

Charles Duc de Berry
Et de Guyenne. 183.
193. 211. 286. 287.
368. 467. 477.

Charles Duc d'Orleans.
288

Charles Comte de Cha-
rolots, ou Duc de
Bourgogne fait la
paix avec le Roy
Louis XI. Et le tra-
hit. 180. 183. **Se**
deffend d'avoir vou-
lu usurper le gouver-
nement de France.
184. **Offre sa fille au**
Duc de Guyenne
pourveu qu'il reçoive
son ordre de la
Toison d'or. 184. **Fait**
la guerre Et brûler
en Normandie. 197.
236. 237. **Ecrit une**
lettre injurieuse au
Comte de Danmar-
sch Et en reçoit une
reponse vive. 198.
201. **Abandonne le**
Comestable Et le li-
vre au Roy Louis
XI. 219. 268. **A des**
liaisons avec le Duc
de Bretagne 236.
Estoit impatient de
répos. 289. 405. **Or-**
gueilleux de ses vi-

voires Et de sa gran-
deur. 290. 471. **Ob-**
tient le pardon de son
Pere. 335. **Est pen-**
du en effigie par ceux
de Dinand. 338.
Perd la Duchesse son
epouse. 339. **Fait**
emprisonner le Com-
te de Nevers, puis
luy pardonne. 339.
342. 452. **Regale la**
Comtesse de Nevers,
Et en est regale. 340.
Fait brûler la ville
de Dinand. 344. **Fait**
faire les obseques de
ses Pere Et mere,
348. 387. **Prend pos-**
session du Comté de
Flandre Et du Du-
ché de Brabant. 348.
Retablit l'Evêque
de Liege. 349. **E-**
ponse Marguerite
d'York. 351. 352.
Fait son traité avec
le Roy Et l'etienne
au Pays de Liege.
353. **Fait brûler la**
Ville de Liege Et
tout le pays de Fran-
chimon. 354. **Fait**
traicter les pauvres.
354. 375. 400. **Re-**
çoit l'Ordre de la Ja-
retierre Et en fait la
feste. 357. 368. 388.
Fait

DES MATIERES.

- Fait delivrer de prison le viel Duc de Gueldres.* 360. *Fait bruler la ville de Nefle.* 363. 369. *Fait publier des lettres injurieuses au Roy Louis XI.* 369. *Romppt la promesse de mariage de sa fille avec le Duc de Calabre.* 368. 371. 372. 469. 470. *Fait une Treve avec le Roy Louis XI.* 371. 375. 387. *Est en danger sur mer.* 373. *Acheve les Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, en prend possession & en recoit l'Investiture.* 372. 377. 383. *Voit l'Empereur à Treves, le regale. & en est regale.* 381. 383. *Fait des offrandes.* 386. *Assiege Nuys & en leve le siege.* 395. *Regale le Roy de Danemarc.* 392. 394. *Voit le Roy d'Angleterre & le brave.* 396. 397. 480. *Attente à la vie du Roy Louis XI.* 478. *Etoit toujours en chemin.* 321. 329. & suivant.
- Assiege Nancy & y est tué.* 52. 221. 290. 399. 404. *Son Epitaphe.* 405. *Son bumeur.* 290. 405. 471. *Peu soigneux de son salut.* 405. *Voyez de luy* Pages 46. 54. 173. 174. 179. 182. 188. 215. 216. 282. 286. 321. 322. 324. 328. 329. 332. 334. 410. 449. 469.
- Charles de Louvieres autheur du songe du Verger.* 161
- Charles Fernand homme docte & aveugle.* 57
- Charlotte de Savoye Reyne de France.* 292.
- Chartus.* 171. 172
- Charmes [Thiery de]* 474
- Charmy.* 337. 367
- Chartier [Alain ou Guillaume]* 46. 51. 428.
- Chartres [l'Evesque de]* 427
- Chartreux.* 348. 356. 366.
- Chateau Brient.* 468
- Chateau Gaillart.* 178. 243.
- Chateau Gayon.* 223. 359.

T A B L E

250. 451.	<i>Clementine</i> , Litteris.
<i>Chateau neuf</i> [<i>Antoine Sgr. du Lau</i>] 175	421
<i>Chateau Porcien</i> . 224	<i>le Clerc ou du Clerc</i> .
<i>Chateau Regnault</i> .	198. 232. 324.
451	<i>Cleret</i> [<i>Pierre</i>] 191.
<i>Chatillon</i> . 94. 187. 224.	196. 241.
251.	<i>Clerevaux</i> [<i>Pierre de</i>]
<i>Chaumont</i> . 229. 239.	385
276. 432. 434. 493.	<i>Clermont</i> [<i>le Comte de</i>]
<i>Chensard</i> . 273	449
<i>Cherité des livres avant l'impression</i> . 39. 41	<i>Clery</i> . 266
<i>Chevalier</i> [<i>Etienne</i>]	<i>Clessy</i> . 350. 376. 474
327	<i>Cleves</i> . 235. 304. 319.
<i>Chevaliers Chevalerie</i> .	325. 329. 330. 332.
249. 251. 255.	356. 365. 368. 378.
<i>Chevillier</i> . 101	379. 388. 412. 425.
<i>Cbilperic estoit savant</i> .	445. 450. 475.
145. <i>Inventa cinq lettres</i> . 145. <i>Compo-</i>	<i>le Clite</i> . 470
<i>sa l'Epitaphe de St. Germain</i> . 146. 166.	<i>Clizin</i> [<i>George</i>] 50
<i>Chimay</i> . 225. 325. 373.	<i>Clotaire aimois les let-</i>
380.	<i>tres</i> . 146
<i>la Chine</i> . 107. 109	<i>Cluny</i> [<i>le Protonotaire ou Guillaume de</i>]
<i>la Choletierre</i> . 189. 194	241. 375. 380. 384.
<i>Chrestien</i> [<i>Florent</i>]	385. 473.
168	<i>Cœur</i> [<i>Geoffroy ou Ja-</i>
<i>Chrisoloras</i> . 82. 136	<i>ques</i>] 173
<i>Chronique scandaleuse</i> .	<i>Cobem</i> . 474
14	<i>Cobesmin</i> [<i>Olivier</i>]
<i>Cicon</i> . 474	435
<i>le Clairat</i> . 193. 214	<i>Coiffier</i> [<i>Roland</i>] 214
<i>Clarence</i> [<i>le Duc de</i>]	<i>College Royal</i> . 91. 165
230. 231	<i>Colleges à Paris & en</i>
<i>Claude de France</i> . 303	<i>France</i> . 85. 149. 152
<i>Clemangis</i> . 28. 31. 85	154. 161.
	<i>Colleman</i> . 54
	<i>Cologne</i> . 378. 379. 390.
	393.

DES MATIERES.

- Comines** [*Philippe de*] *Roy Robert trompé.*
 14. 23. 27. 53. 55. 154
 100. 253. 262. 280. *Constantinople prise fut*
 408. 463. 468. 491. *cause du rétablissement*
des lettres. 82.
justifié. 469. & *suiv.*
Commenan. 334 249.
Comminges [*le Sgr.*
de] 171. 173. 174. *Constitution Exécrabi-*
 214. *lis.* 430
Compiègne. 152. 205. *Contay.* 326. 474
 276. 387. *Conty* [*Everard de*]
 161
Conciles de Constance *Cordeliers.* 157. 234.
 & *de Basle.* 420. 320. 414. 416.
 421. 428. 437. *des Cordes.* 118. 161
Concile de Limoges. *Corme verte.* 210
 154 *Cortez* [*Ferdinand*]
Concile de Paris. 152 108
Conestable de Naples. *Corvinus* [*Mathias*]
 250 58
Conestable de France. *Corvin Roy de Hongrie*
 179. 180. 188. 201. *protège les Scavans.*
 205. 208. 209. 217. 83
 219. 235. 236. 250. *Coffé.* 251
 267. 273. 287. 340. *Cottebrune.* 474
 347. 352. 353. 355. *Cottier.* 52. 53
 394. 410. 449. *Couches* [*le Sgr. de*] 350
Confesseurs du Roy *Courcelles* [*Thomas de*]
Louis XI. & du Duc 427. 428
de Guyenne. 94. 214 *Courradis.* 385
Conigan [*Robert de*]
 179 *Coursan.* 474
Conradus Celtes n'a *Courteville.* 475
été le premier d'en- *Courtin.* 225. 240
tre les Poetes cou- *Courtisans ne veulent*
ronné. 158 *quo les Princes s'a-*
Constain [*Jean*] 323. *pliquent aux sciences*
 324. & *leurs raisons.* 4. 5
Constance femme du *Confiné* [*Guillaume*]
 23. 187. 428
 Con-

T A B L E

<p><i>Constances</i> [l'Evêque Cardinal de] 431. 434. <i>Cracovie.</i> 407 <i>Craon.</i> 188.192.197. 223. <i>Creil.</i> 236 <i>Creguy.</i> 474 <i>Crevan.</i> 242 <i>Crevecœur</i> [le Chateau ou Philippe de] 222. 333. 336. 350. 402. 473. 474. <i>Croisilles.</i> 474 <i>Crotoy.</i> 206. 364. 372 <i>Croy.</i> 334. 373. 376. 412. 413. 450. <i>Crussol.</i> 173. 176. 187. 192. 244. <i>Culte des Images.</i> 149 <i>Curton.</i> 196. 233. 234 <i>Cypre.</i> 418. 420</p>	<p><i>Dampierre.</i> 210 <i>Dansville.</i> 251 <i>Danz.</i> 165. 423. 429 <i>Dante a étudié à Po- ris.</i> 78 <i>Dariette</i> [le Comte de] 323 <i>Dauphiné, Dauphin ou Dauphine.</i> 54 240. 270. 272. 293. 319. 409. 410. 412 <i>Darvet.</i> 430 <i>Decembrius</i> [Ange- lus. 82 <i>St. Denys.</i> 176. 261 <i>Desbalar.</i> 235 <i>Deschavez.</i> 474 <i>Diave de Poitiers.</i> 496 <i>Disons que l'on mettoit anciennement sur le fin des livres.</i> 131 <i>Dinand.</i> 338. 339. 342. 344</p>
---	--

D.

<p>D Agobert étoit. <i>sta- diens</i> & <i>elo- quent.</i> 147 <i>Daidie</i> [Odet] 214 <i>Daillon du Lude.</i> 240. 268. 270. <i>le Dain</i> [Olivier] 234 <i>Dalmata.</i> 84 <i>Damas.</i> 359. 473. 474. 475. <i>Dammartin</i> [le Comte de] 170. 177. Voyez <i>Chaparnet.</i></p>	<p><i>Dion.</i> 300 <i>Dissimulation.</i> 263. 264. <i>Divers moyens de se voiriser les lettres.</i> 35. 36. <i>Doctrinal d'Alexandre de Villa Dei ensei- gné aux enfans.</i> 29 <i>Dole.</i> 229. 387 <i>Domitian.</i> 285 <i>Donat.</i> 116 <i>Donzy.</i> 330. 451 <i>Doriolle.</i> 173. 183. 187. 244. 468. 491. <i>Dostoy.</i></p>
--	--

DES MATIÈRES.

<i>Donay.</i> 270. 368. 447. 464. 465.	<i>de Petrarque.</i> 166
<i>Doulbain.</i> 475	<i>Épîtres de St. Jerome,</i> quand imprimées.
<i>Doordan.</i> 451	132
<i>Doyate.</i> 274	<i>Erasme de Rotterdam</i> avoit étudié à Paris.
<i>la Drieffche.</i> 37	88. 89. 165.
<i>Druwez.</i> 386	<i>Eschelle.</i> 222
<i>Dunois [le Comte de]</i> 303. 444. 467.	<i>Escoffe.</i> 330
<i>Duras.</i> 357. 388	<i>Escollois n'ont apporté</i> les lettres en France
<i>Duget.</i> 129. 386	mais y venoient étu- dier. 79. 148
<i>Dufe.</i> 474	<i>Esguille marine connue</i> des anciens. 105. Où
<i>Dusseldorp.</i> 392	trouvée. 123
E.	<i>Esne.</i> 474
<i>E Bringhem [Tho-</i> <i>mas]</i> 391	<i>Espagne.</i> 284
<i>Escarlatte de Florence.</i> 187.	<i>Espée ne se doit don-</i> ner. 232
<i>Édit de Louis XI. con-</i> tre la doctrine des nominaux. 91	<i>Espernon.</i> 265
<i>Édouard Roy d'Angle-</i> terre. 230. 334. 335. 338. 350. 351. 360. 362. 411. 413. 453. 467.	<i>Espieres.</i> 474
<i>Eloïse.</i> 158.	<i>Estampes [la ville ou</i> le Comte d] 319. 323. 328. 330. 339. 451. 455.
<i>Elken.</i> 379	<i>Estandaris du Duc de</i> Bourgogne. 391
<i>Emile [Paul]</i> 165.	<i>Estautville.</i> 86. 187
<i>Emmius.</i> 476	<i>Étienne de Laigna</i> Chevalier fort Scav- vant. 17
<i>Empereur d'Orient.</i> 246	<i>Eu [la ville ou le</i> Comte d] 175. 327. 331. 333. 364. 410. 417.
<i>Enchanteurs.</i> 200. 203	<i>Euesque bon diable.</i> 275. 276
<i>Engoulesme.</i> 303	
<i>Entragues.</i> 177. 429	
<i>Épitaphe de Laure</i>	

T A B L E

<i>Eugene IV. Pape.</i>	282.	<i>Ferrieres.</i>	477
	414. 421.	<i>Fernand [Charles]</i>	57
<i>Evrard de Conty me-</i>		<i>Fernel.</i>	102
<i>decin de Charles V.</i>		<i>Festin du Faisan.</i>	435
	161	<i>le Fevre de la Boderie.</i>	164. 167
<i>Evreux. 174. 176. 275.</i>		<i>Fiches [Guillaume]</i>	45. 84. 87
	322. 323. 446.	<i>Fiennes.</i>	229 270
F.		<i>Fillatre.</i>	319
<i>Fable de la fonda-</i>		<i>Fimarcon</i>	207
<i>tion de l'Uni-</i>		<i>Flandre, Flamens,</i>	229.
<i>versité refutée.</i>	147.		233. 285. 348. 450.
	150.		464. 472.
<i>Falaize.</i>	353	<i>Flavy.</i>	330
<i>Faletans.</i>	474	<i>Fleurbais ou Froben.</i>	465. 466
<i>Farneze.</i>	284	<i>Floquet.</i>	323
<i>Faure dit Vercors.</i>	369.	<i>Florentins.</i>	264
	467.	<i>Foix [le Comte de]</i>	23.
<i>Faustus Andrelinus</i>			193 303. 446. 455.
<i>Poete de Charles</i>		<i>Fontaine au Pirre.</i>	336
<i>VIII.</i>	21. 22	<i>Fontaine [Antoine de]</i>	474
<i>Fautes survenues es</i>		<i>Fontaine-Bleau.</i>	36.
<i>dates des Impressions.</i>	109		162. 165.
<i>Federic I. Empereur.</i>	235	<i>Fontenay.</i>	474
		<i>la Forest [le Sr. de]</i>	188
<i>Federic III. Empereur.</i>	41. 290. 477	<i>St. Forgeau.</i>	171. 173
<i>Federio d'Arragon.</i>	311	<i>Formalistes.</i>	85
<i>Felix V. Pape.</i>	428	<i>Formone [Bataille de]</i>	251
<i>Ferabot.</i>	84	<i>le Fort [Antoine]</i>	172
<i>Ferdinand Roy d'Arra-</i>		<i>Forteon [Guillaume]</i>	85
<i>gon.</i>	447. 486. 496	<i>Fossieux.</i>	474
<i>Ferdinand Roy de Na-</i>		<i>Fou hardy.</i>	266. 267
<i>ples.</i>	248. 311	<i>du Fon [Trov]</i>	173
<i>Ferdinand Bastard</i>		<i>Four-</i>	
<i>d'Arragon.</i>	288. 432.		
	438.		

DES MATIERES.

<i>Foucques</i> [<i>Robert</i>] 214	16. 22. 24. 35. 144.
<i>Foulques</i> <i>Grisegonelle</i>	249. 254. 262. 408.
& sa reponse. 3	496.
<i>Fourures de Martre Se-</i>	<i>François Duc de Berry</i>
<i>beline.</i> 187	<i>filz du Roy Louis XI.</i>
<i>Framinzelle.</i> 475	215
<i>Franc archer de Bagno-</i>	<i>François ont admis</i>
<i>let ouvert vis par les</i>	<i>beaucoup de fables</i>
<i>Medecins.</i> 47	<i>en leurs Annales.</i>
<i>Francs Archers.</i> 197.	12. <i>Par qui refutées</i>
206.	& celle de l'ignorance
<i>Franche Comté.</i> 229	<i>de Louis XI.</i> 13.
<i>Franciere.</i> 323	<i>Ont toujours eu la</i>
<i>France, François,</i>	<i>liberté de parler de</i>
<i>Francs.</i> 257. 259.	<i>leurs Princes.</i> 319
315.	<i>Fremont de Lorfe.</i> 208
<i>François I. a chassé les</i>	<i>la Frete.</i> 385
<i>restes de la barbarie.</i>	<i>Fribourg.</i> 387
90. <i>A fondé un colle-</i>	<i>Frize.</i> 476
<i>ge à Paris.</i> 90. 165.	<i>Froidemont.</i> 475
<i>Ce qu'il fit pour re-</i>	<i>Fumée</i> [<i>Adam</i>] 52
<i>tablir les lettres.</i> 164.	<i>Furnes</i> [<i>le Vicomte de</i>]
<i>Aimoit les sciences</i>	327
& protegeoit les <i>Sca-</i>	<i>Fusch.</i> 134
<i>vans.</i> 164. <i>A eta-</i>	<i>Fust ou Faust.</i> 116. 118.
<i>bli les Professeurs</i>	123. 127. 128.
<i>Royaux.</i> 165. <i>Son</i>	G.
<i>scavoir.</i> 166. <i>Fait</i>	
<i>Chevalier.</i> 256. <i>Ne</i>	<i>G</i> <i>Age de Bataille.</i>
<i>vent pas qu'on im-</i>	231
<i>prime l'Histoire san-</i>	<i>Gaguin</i> <i>Bibliothequai-</i>
<i>glante du Roy Louis</i>	<i>re de Louis XI.</i> 36.
<i>XI. qu'il louoit.</i> 268.	44. 84. 87. 249.
281. <i>Est visité par</i>	251. <i>Ecrit son hi-</i>
<i>le Legat du Pape</i>	<i>stoire sans estre ga-</i>
<i>avant l'Empereur</i>	<i>gé.</i> 56
<i>Charles V.</i> 284.	<i>Galeas Sforce ou Vis-</i>
<i>Voyet de luy Pages</i>	Kk
	com

T A B L E

<i>tomte.</i>	298. 312	<i>George d'Amboise Car-</i>
<i>Galeotus de Petra</i>		<i>dinal.</i>
<i>mala Cardinal.</i>	23	
<i>Galeotus Martius</i>		<i>George Clizim Grec</i>
<i>homme doctè.</i>	57.	<i>chassé de Constanti-</i>
<i>Adroit aux armes.</i>		<i>nople.</i>
<i>58. Sa mort tragi-</i>		
<i>que.</i>	59	<i>Gerard [Antoine]</i>
<i>Galiot Genouillac.</i>	227.	<i>Gerbert Maître du Roy</i>
		<i>Robert.</i>
	251 389.	
<i>Gallandius.</i>	165	<i>Gerson.</i>
<i>Gallois.</i>	319	<i>Gervais Chretien Me-</i>
<i>Gantois.</i>	484	<i>decim de Charles V.</i>
<i>Gapanes.</i>	474	
<i>Gascogne</i>	187	
<i>Gaston de Foix.</i>	446	<i>Gervasi [Laurent]</i>
<i>Gastinare [Mercurus</i>		<i>Gid [le Marechal de]</i>
<i>de].</i>	408	<i>224. 229. 257.</i>
<i>Gaucourt.</i>	215. 237	<i>Gien.</i>
<i>Gaza [Theodore]</i>	82	<i>Gilles [le Cardinal]</i>
<i>St. Gelais.</i>	164	
<i>Genape.</i>	28	
<i>Genebrard.</i>	108	<i>Gilles de Corbeil & sa</i>
<i>General de Norman-</i>		<i>louange. 76. Mede-</i>
<i>die.</i>	341	<i>cin de Philippe Au-</i>
<i>Generosité d'un labou-</i>		<i>guste.</i>
<i>reur envers la Com-</i>		<i>Gilles de Paris auteur</i>
<i>tesse de Dammartin.</i>		<i>du Carolinus. 156</i>
	172.	<i>Gilles de Rome aimé de</i>
<i>Genes, Genoïs.</i>	308.	<i>Philippe le Bel. 10.</i>
	316. 435. 441.	<i>157.</i>
<i>Geneve [l'Evêque de]</i>		<i>Gilles de Viterbe. 411</i>
	353	<i>Gilles Gormont impi-</i>
<i>Genlis [le Sgr. de]</i>	100.	<i>prima le premier en</i>
	385.	<i>Grec à Paris. 136</i>
<i>Gentilshommes Sca-</i>		<i>Glocestre [le Duc de]</i>
<i>vans avant le regne</i>		<i>362. 467</i>
<i>de François I.</i>	23	<i>Gloire, la veritable est</i>
		<i>d'estre aimé. 298</i>
		<i>Gonsalve Femand. 7</i>
		<i>de Gorges. 385</i>
		<i>le Gorgné ou la Gour-</i>
		<i>gne.</i>

DES MATIÈRES.

<p>gne. 465. 466 Gots, laisserent les livres aux Grecs. 5 Gony. 474 Grachant. 475 Grand Maître de France. 177. 179. 181. 240. 243. Voyez <i>Chabanes.</i> Grammont [<i>le Sgr. de</i>] 207. 214 Gransfortius. 86 Gransfon. 400 Grecs chassés de Constantinople ont causé le rétablissement des lettres. 82. Par qui reçus & favorisez. 83. Ceux qui enseignèrent à Paris. 84 Gregoire le Grand attaché de supprimer les livres de Cicéron. 92 Gregoire Thyphernas enseigne le Grec à Paris. 83 Grey. 224 Griselidis. 371 Groningue. 86 la Gruthuse. 376 474 Guarinus Veronensis a rétabli les bonnes lettres & fut apprendre le Grec à Constantinople. 81 Gueläres [<i>le Duc</i>], la</p>	<p>Duchesse ou le pays de] 54. 224. 234. 325. 329. 330. 345. 355. 360. 372. 377. 379. 383. 394. 460. 475. Guerin [<i>Jean</i>] 275 Guerre du bien public ou du mal public. 173. 202. 281. 286. 459. Guerres d'Orient. 235 Guillaume Chartier ecclésiaste de Charles VII. 163 Guillaume de St. Amour. 157 Guillaume du Bellay Gentilhomme Savant. 17. 22 Guillaume Fichet Recteur s'oppose à Louis XI. 45. Homme docte. 84. Rétablit les bonnes lettres à Paris. 87 Guines. 328. 480 Gxiter [<i>Jaques de</i>] 231 Guttemberg. 123. 125. 128. Guyenne [<i>le Duc ou le Pays de</i>] 183. 184. 187. 191. 193. 207. 208. 209. 210. 211. 215. 242. 266. 274. 278. 279. 411. 467. 488. <b style="text-align: right;">K k a H.</p>
--	--

I T A B L E

H.

H Adrianus Junius
se trompe en ce
qu'il dit de l'Imprimerie. 110. 116

Hainaut. 459

Halles [Alexandre de] 96

Hallewin. 386

Han. 134

Hanan [le Comte de] 346

Harancourt [Guillaume de] 187

Harcies. 327

Harfleur. 197. 243

Harlay. 174. 215. 235

Harlem. 110. 112. 114. 117.

Hastings [le Sgr. de] 363. 364. 373. 467. 486. 487.

Havart. 480. 481

Hautbourdin [le Sgr. de] 343

Hedin [Jean ou Robert de] 201. 327. 331. 386.

Hegenitus. 114. 117

Heinsberghe. 463

Helsaut. 475

Hemont. 475

Henry II. aimoit les Poetes. 167 256. 496.

Henry III. fasché de n'a-

voir appris la langue latine. 10. Etoit eloquent. 168. Il établit les Historiographes. 168. Voyez de luy pages 250. 265. 406. 407.

Henry IV. a traduit les Commentaires de Cesar. 168

Henry VI. Roy d'Angleterre. 339. 467

Henry IV. Roy de Castille. 447

Herbans. 474

Hercules vaillant & lettré tout ensemble. 3

Hermasfrodite. 237

Hermosime de Sparte a enseigné à Paris. 83

Hesdin. 270. 271. 360. 365. 495.

Hibermois. 148

Hincmare Archevesque de Reims. 153

Hinsselin. 176. 215. 227. 234.

la Hire. 322

Histoire nécessaire aux Princes. 8

Historiens de Louis XI. ne parlent de sa jeunesse. 14

Historiographes Royaux par qui établis. 168

Hiver tres rude. 334

Hollande. 459

Hr

DES MATIERES.

<i>Homage des Comtes de Flandre à la France.</i>	464. 466	<i>Humbercourt.</i>	375. 376 483. 484.
<i>Homage du Duc de Bretagne au Roy Louis XI.</i>	323	<i>Humieres.</i>	474
<i>Homage du Roy Louis XI. à la Vierge.</i>	494. 495.	<i>Hus,</i>	134
<i>Homere, sa patrie incertaine.</i>	107		I.
<i>Hommenas,</i>	283	<i>Jacobins.</i>	157
<i>Hommes doctes necessaires aux Princes.</i>	49. <i>Se portent en mesme temps à mesmes desseins.</i> 61. <i>Fleurissent pendant le regne de Charles magne.</i> 65. <i>Ceux qui estoient du temps de la Barbarie.</i> 75. <i>Pendant les Regnes de Charles le Chauve & de Louis XI.</i>	<i>Janly Voyez Genlis.</i>	
	84. 153	<i>Jançon [Laurent]</i>	114. 116. 135. 142.
<i>Honfleur.</i>	197	<i>St. Janvier.</i>	350
<i>Hongrie [le Roy de]</i>	251	<i>Janus Lascaris vient à Paris.</i> 84. <i>Trouve & introduit les lettres grecques majuscules.</i> 136. <i>Ambassadeur pour Louis XII.</i>	84 164
<i>Honnecourt.</i>	336	<i>Jaquelin,</i>	384
<i>Hornes.</i>	360. 381	<i>Jaqueline de Baviere,</i>	451
<i>la Houarderie.</i>	474. 475	<i>Jaques Cottier comment puny.</i>	53
<i>Houplande [Guillaume]</i>	85	<i>Jaques Roy d'Angleterre escrivoit trop.</i>	6
<i>Houzé,</i>	464	<i>Jaques II. Roy d'Escofse.</i>	476
<i>Hugonet,</i>	367. 384. 483. 484.	<i>Jafon Mainus engage ses livres.</i> 41. <i>Sa réponse à Louis XII.</i>	164
<i>Huiffon</i>	277	<i>St. Jean d'Angely [la ville ou l'Abbé de]</i>	209. 215. 266. 277. 467.
		<i>Jean Roy de France,</i>	
		<i>Kk 3 appli</i>	

T A B L E

<i>appliqué aux lettres,</i>	<i>sitez de Franco.</i>	90
<i>appelle Petrarque,</i>	<i>Jean Reuchlin avoit</i>	<i>etudié à Paris</i>
159. 252	<i>Jean Weselus docteur</i>	<i>Cor-</i>
<i>Jean Boucart reforme</i>	<i>l'Université.</i>	86
<i>Jean de Meun a traduit</i>	<i>Jeanne de France.</i>	289.
<i>plusieurs livres.</i>	382. 449.	
<i>Jean Despautere, en</i>	<i>Jeanne fille naturelle</i>	<i>du Roy Louis XI.</i>
<i>quel temps à com-</i>	<i>Jeoffroy ou Joffredy.</i>	294
<i>mencé d'estre leu.</i>	323. 412. 422. 425.	
<i>Jean de Ravenne a le</i>	440. 473.	
<i>premier ouvert les</i>	<i>Jerusalem.</i>	235. 252
<i>Ecoles.</i>	<i>Jesme.</i>	271. 275. 278.
<i>Jean de Rubels Fran-</i>	279.	
<i>çois a imprimé à Ve-</i>	<i>Ignorance, quand</i>	<i>est</i>
<i>nise.</i>	<i>par qui intraduite es</i>	<i>escoles.</i>
<i>Jean Fust a trouvé</i>		63
<i>l'Imprimerie suivant</i>	<i>Igny.</i>	474
<i>quelques auteurs.</i>	<i>Illiers [Milon d']</i>	427
125. <i>Comment il</i>	<i>Images, livre de leur</i>	
<i>le faut entendre.</i>	<i>culte.</i>	149
127. 129. <i>Mis en</i>	<i>Impression et salouan-</i>	
<i>proces pour sa bible.</i>	<i>ge.</i>	101. <i>Son mili-</i>
130. <i>A imprimé peu</i>	<i>ité.</i>	102. <i>Pourquoy</i>
<i>de livres.</i>	<i>negligée.</i>	103. <i>Par</i>
<i>Jean Guttenberg a in-</i>	<i>qui bien decrite.</i>	
<i>venté l'Imprimerie.</i>	105. <i>N'a été connue</i>	<i>des</i>
123. 127. 129. <i>As-</i>	<i>socié avec Jean Fust.</i>	106.
	128	
<i>Jean Mentelin, n'a</i>	<i>N'est venue de la</i>	<i>Chine.</i>
<i>trouvé l'Imprimerie.</i>	<i>Cathay.</i>	108. <i>N'e-</i>
127. <i>A été le premier</i>	<i>toit trouvée l'an</i>	1428. 109. <i>N'a été</i>
<i>Imprimeur de Stras-</i>	<i>premierement trou-</i>	<i>vée à Harlem.</i>
<i>bourg.</i>	110.	<i>On n'y peut rien ab-</i>
<i>Jean Pic Comte de la</i>	<i>jouter.</i>	113. <i>Elle</i>
<i>Mirande a étudié</i>		<i>vient</i>
<i>longtemps es Univer-</i>		

DES MATIERES.

<i>vient d'Allemagne,</i>	Joannes Rosselinus
120. <i>Opinion de ceux</i>	<i>auteur de la secte</i>
<i>qui tiennent son au-</i>	<i>des Nominaux.</i> 72
<i>teur inconnu.</i> 123.	Jobier. 278
<i>Refutée.</i> 124. <i>Trou-</i>	Joinville. 23
<i>vée à Mayence.</i> 125.	Jolent de Franco. 481
<i>Par Guttemberg &</i>	Jonas Evesque d'Or-
<i>Jean Fust.</i> 128.	<i>leans.</i> 152
<i>Quand & par qui</i>	Joseph Ircanus au-
<i>exercée à Stras-</i>	<i>teur du Dares</i>
<i>bourg.</i> 131. <i>A Ro-</i>	Phrigius <i>Metrisé.</i>
<i>me.</i> 133. <i>A Naples</i>	68
<i>& à Venise.</i> 135. <i>A</i>	Jove [Paul] 59. 108
<i>Padoue & autres</i>	Justin. 182
<i>villes d'Italie.</i> 137.	Joyeuse. 265
<i>Aux Pays-bas, à Pa-</i>	Irlain [le Sgr. d'] 387
<i>ris & autres villes</i>	Isabelle. de Bourbon
<i>de France.</i> 139. 141	<i>Duchesse de Bour-</i>
<i>Inceste.</i> 489. 490	<i>gogne.</i> 339. 449
<i>Instruction du Roy</i>	Isabelle Reyne de Ca-
<i>Louis XI. à son fils.</i>	<i>stille.</i> 486
491	l'Ille jourdain. 192
<i>Inventions nouvelles</i>	Italie, Italiens. 238.
<i>negligées.</i> 103. 104.	263. 297. 312. 316.
<i>Leurs auteurs in-</i>	Juge [Bosile de] 231
<i>connus.</i> 123	le Juge de Montravel
Joannes de Arcon-	<i>menaçoit de tuer</i>
<i>valle precepteur de</i>	<i>ceux qui appeloient</i>
<i>Louis XI.</i> 28	<i>de ses sentences.</i> 281
Joannes de Westpha-	Juilliers. 460
<i>lia établit l'Impri-</i>	Jules Scaliger a avancé
<i>merie aux Pays-</i>	<i>beaucoup de fables</i>
<i>bas.</i> 139	<i>touchant sa famille.</i>
Joannes Hantivillen-	129
<i>sis auteur de l'Ar-</i>	Junius [Adrianus]
<i>chitrenius.</i> 68. <i>Poe-</i>	110. 112. 117.
<i>te excellent.</i> 155. <i>Ses</i>	St. Just. 179
<i>vers à la louange de</i>	
<i>Paris.</i> 156	

T A B L E

L.

L *Aftance & St. Auguſtin de la Cité de Dieu ſont les premiers livres imprimez à Rome.* 122.
134.
Ladiſlas Roy de Hongrie. 251 252
Lactus [Pomponius] 106. 108
Laigue [Etiennne de] 17
La Lave. 466
Lallaing. 23. 376. 385.
413.
Lalouette. 188
Lambin. 165
Lamet. 474
Lancaſtre. 439
Langue grecque ignorée anciennement. 81. *Ceux qui parloient deux langues admirez.* 82
Languedot. 187. 294
Lannoy. 328. 335. 354. 367. 376. 453. 475.
Lanſſac. 173. 174
Lanvaux. 232
Lau. 171. 182. 374. 464. 466.
Lapidanus. 84
Laſcaris. 82. 136. 164. 165.
du Lau. 171. 173. 175. 215.

Laval. 233. 441
Lavaur [l'Evêque de] 172. 174. 175. 230.
Laure de Sado. 166
Laurens Janſſon, n'a inventé l'Imprimerie. 114. 115
Lautrec. 255
Lectoure. 190. 192. 193. 207. 216. 287. 490.
Legat du St. Siege. 395. 398. 401.
Leibnitz. 386
Lenoncourt. 214
Lens. 474
Lescun. 172. 189. 207. 209. 214. 215.
Lettre des Medecins de Paris à Louis XI. 38
Lettres quand portées en Italie. 106
L'buillier. 176
Libertez de l'Egliſe Gallicane. 321. 414. 427.
Licques. 474
Liege [la ville ou l'Evêque de] 180. 182. 203. 238. 338. 339. 341. 344. 349. 381. 459. 461. 484. 485.
Ligny. 252. 257
Libons en Samters. 336. 352. 368. 371.
Lille. 270. 330. 332. 346. 354. 358. 367. 375. 425. 447. 404.
Lim.

DES MATIERES.

<i>Limbourg.</i>	338.450.	<i>mez anciennement.</i>	
	452.		141
<i>Le Limousin.</i>	188.196.	<i>Livre qui a été le premier imprimé à Rome.</i>	134
	233		139
<i>Livre d'Auguste.</i>	6	<i>Livres imprimez à Paris.</i>	139
<i>Livres rares.</i>	39.41.43.	<i>Loches.</i>	215. 330
<i>Livres de trois sortes faits par les Princes</i>		<i>Lodronia [Berenice]</i>	120
<i>32. Ceux qui ont été composez par le commandement de Louis XI.</i>	32.	<i>Loges [Simon de]</i>	474
<i>Fort chers avant l'impression.</i>		<i>Lozique.</i>	72
<i>39. Et au commencement d'icelle.</i>	43.	<i>Lobeac [le Marechal de]</i>	195. 231. 322
<i>44. Se laissoient par testament.</i>	41.	<i>Lombard [Pierre]</i>	74
<i>Se vendoient par contract.</i>	42.	<i>Londres.</i>	334
<i>Composez en vers Leonins.</i>	66.	<i>Longueval.</i>	475
<i>Ceux d'Aristote reservez pour l'Antechrist.</i>	70.	<i>Longueil, 17.</i>	56. 164. 165. 434.
<i>Ceux des Nominiaux enchainez & cadennassez.</i>	87.	<i>Longneville.</i>	201. 370. 386.
<i>Augmentez par le moyen de l'impression.</i>	101	<i>Longvillers.</i>	474
<i>Livres quand imprimez aux Pays-bas.</i>		<i>Lorfe [Fremont de]</i>	208
<i>118. N'ont point été imprimez avec des planches de bois.</i>	119.	<i>Lorraine [le Duc ou Duché de]</i>	221. 290. 283. 403. 469. 481.
<i>Le prewnier de tous imprimé.</i>	130	<i>Lothaire II. a établi des Professeurs en Jurisprudence.</i>	70
<i>Livre des Offices de Cicéron n'a été le premier imprimé.</i>	131	<i>St. Lou.</i>	276
<i>Livres comment imprimés</i>		<i>St. Louis affectionné aux lettres.</i>	156. 466
		<i>Louis le Debonnaire fauteur des hommes doctes.</i>	65. 151
		<i>Louis VII. a été nourry au Cloistre nostre Dame.</i>	155
		<i>Louis</i>	

T A B L E

Louis VIII. a été bien instruit en sa jeunesse. 156
Louis XI. sage politique. 7. 297. Etoit scavant. 11. 13. 15. 17. 23. 25. 27. 34. 46. Pourquoi estimé ignorant. 13. Blamé de plusieurs pour cette cause. 15. Ses études luy apportoit de l'empeschement. 18. Etoit fort fin & avisé. 25. 27. Quel fut son maitre. 28. 31. Scavoit la langue latine, estoit eloquent, versé aux Mathématiques & sciences Morales. 29. 31. Etablit un Greffier ou Historien de son Ordre. 45. Endure que G. Fichet s'oppose à son mandement. 45. Fait dresser un Epitaphe injurieux à Guillaume Chartier. 46. Permet aux Medecins d'ouvrir un homme vis. 47. Ses Medecins, Astrologues, Theologiens, Historiens & Humanistes. 52. 54. 55. 56. 57. 161. Cru sans fondement ambear

du Rozier des guerres. 32. 33. Raison pourquoy il n'a pas fait étudier son fils. 18. 245. 263. 304. Se fait instruire de la Pragmatique Sanction. 33. 230. Demeuré cinq ans à Genape. 28. Fait une Bibliothèque. 36. 37. Institue l'Ordre de St. Michel. 45. 356. Recherchoit les hommes doctes. 46. 48. 51. 55. Malade. 55. Donne azile aux Scavans Grecs sortis de leur pays. 50. 83. Reforme l'Université de Paris. 68. Condamne les Nominans. 87. 91. Etoit parfait & accompli. 50. Bannit la barbarie des ecoles. 88. 90. 101. Fait établir l'Imprimerie en Franco. 101. Aimoit & favorisoit les lettres. 143. Etoit vindicatif. 45. 170. 287. 488. Conseil de lever. 173. Estrobi. 174. 183. 276. A des Maitresses. 175. 486. Marie ses filles naturelles. 175.

DES MATIERES.

243. 496. *Disoit de bons mots.* 176. 233. 297. *Va à Peronne contre le sentiment de ses premiers Officiers.* 179. 409. *Fait la paix avec le Duc de Bourgogne.* 180. 218. *Va à Liege.* 180. 182. 203 *Devot à la Vierge.* 182. 195. 205. 222. 266. 296. 494. 495. *Se prepare à se defendre contre le Duc de Bourgogne.* 189. 197. *Fait bonne chere à son frere.* 193. *Fait grace au Duc de Nemours puis le punit rigoureusement.* 195. 488. *Envoye le colier de son Ordre de St. Michel au Duc de Bretagne, qui le refuse.* 196. *Fait divers Pelerinages.* 176. 196. 222. 321. 323. 349. *Deffend au Grand Maitre de France de donner combat au Duc de Bourgogne a moins qu'il ny soit.* 206. *Ses intelligences secretes.* 209. *Soupçonné d'avoir fait empoisonner son frere.* 214. 215. 266. 287. 369 *Prend possession de la Guyenne.* 215. *Perd son fils* 215. *Ne vouloit plus porter les habits ny monter les chevaux qu'il avoit lors qu'il aprenoit de mauvaises nouvelles.* 215. *Fait abattre une partie de la forest de Loches de chagrin d'avoir perdu son fils.* 215. *Fait une Treve puis la paix avec le Duc de Bretagne.* 216. 220. 289. 341. 352. *Urdonne la fete de St. Charlemagne.* 217. *Est blessé.* 223 *Ne veut passer pour Roy Conard.* 223. *Fait reponse au Roy d'Angleterre par un seul vers latin.* 230. *Ses desseins sur la Bourgogne.* 233. 483. *Se trouve avec l'Archiduc Maximilien.* 234. *Fait rebatir par principe de conscience le chateau du Sgr. de Chaumont.* 239. *Enseigne la dissimulation au Prince son fils & la pratique.* 263. 265. 266. *Histoire sanglante*

T A B L E

glante de sa vie. 268.
 Ses lettres. 268. 269.
 Et suiv. Avoit divers
 Secretaires. 269. U-
 soit souvent du mot
 paillard. 269. Fait
 couper la teste à quel-
 ques habitans de la
 ville d'Arras. 271.
 Veut acheter un Ho-
 tel à la Rochelle. 272.
 Ses fineses. 266. 272.
 273. 286. 297. 309.
 Se servoit de gens de
 bas lieu. 275. 280.
 286. 288. Dit que
 Jean Balue est bon
 diable d'Evesque.
 275. 276. Grand ju-
 sticier. 268. 271. 276
 277. 278. Desfrant.
 277. 278. 288. 289.
 292. 295. 433.
 Cruel. 281. 286. 291.
 295. Loué par le Roy
 François I. 281. A
 mis les Roys de Fran-
 ce hors de Page. 281.
 Sa signature. 282.
 Fait affirmer au Car-
 dinal Bessarion. 29.
 282. 283 Ne crai-
 gnoit le Pape ny au-
 tres personnes. 283.
 Comparaison de son
 regne à celsuy du Roy
 Louis XII. 284. Son
 Histoire anecdote.

284. 494. Impatient
 de la mort de son Pe-
 re dont il destitue les
 Officiers. 285. Aimoit
 fort la chasse. 286.
 Punit des Juges qui
 n'avoient pas jugé
 comme il desiroit.
 287. 489 Maltraitte
 de paroles Charles
 Duc d'Orleans qui
 en meurt de regret.
 289 457. Contraint
 Louis Duc d'Orleans
 à eponser sa fille
 Jeanne. 289. Hais-
 soit son sang. 289.
 291. Ne veut que
 Marie de Bourgogne
 eponse un Prince de
 France ny agrandir
 ses parens. 290. 291.
 303. Traitte petite-
 ment sa femme Et
 son fils. 292. Punit
 severement ses Offi-
 ciers. 293. Etoit hai.
 294. Donnoit aux
 Eglises. 294. 295. A
 mis des tailles excef-
 sives. 294. Vouloit
 estre craint. 294. 298.
 Ecoutoit les rappor-
 teurs. 295. Fait re-
 trancher quelques
 mots d'une oraison.
 295. Craignoit les
 maladies Et la mort.

DES MATIÈRES.

296. Conferoit les Eveschez & Abbayes. 296. Maltraite quelques gens d'Eglise. 296. Faisoit des mariages à son plaisir. 296. Plus superstitieux que religieux. 296. Etoit hardy & sage. 280. 297. Menage son argent. 297. Ne veut envoyer son armée hors de son Royaume. 297. 316. Craignoit son fils & tout le monde. 292. 298. Sa mort désirée, 299. Ses ordonnances revoquées apres sa mort & ses Ministres punis. 299. S'habilloit mal. 313. Sacré à Reims. 320. Abolit la PragmatiqueSanction. 323. 435. Envoye des troupes en Angleterre. 325. Son entreveue avec le Roy de Castille. 326. Va voir le Duc de Bourgogne. 331. 353. Voit le Comtede Charrollois & fait la paix avec luy & les Princes Liguex. 338. 340. Fait noyer le Sr. d'Eternay. 348.

Tient les Etats du Royaume. 350. Va à Liege. 181. 353. Voit le Roy d'Angleterre. 398. 479. 480. Fait alliance avec les Suisses. 477 Craint que le Roy d'Angleterre ne vienne à Paris. 481. Repare le tort fait au Duc de Nemours & au Vicomte de Thouars. 488. 492. Voyez de luy Pages 50. 53. 84. 121. 140. 144. 245. 317. 318. 328. 331. 333. 405. 407. 424. 428. 430. 453. 455. 482. 488. 496.

Louis XII. sa naissance. 324. Son portrait. 21. Aimoit la lecture & les scavans. 164. Pere du peuple. 170. 299. 318. Son regne plus estimé que celuy de Louis. XI. 285. 301. 315. Ne donnoit pas beaucoup à ses Officiers. 305. Necontoit pas les flateurs. 306. Epargnoit pour soulager son peuple. 308. N'etoit pas dissimulé. 310. Recoit agreablement Philippe Ar.

T A B L E

<p><i>Archiduc d'Autriche.</i> 310. <i>Gagne; la concuance du Roy d'Arragon.</i> 311. <i>Estoit devot sans bipocrisie.</i> 311. <i>Ne vouloit souffrir qu'on fit tort à personne ny marier quelqu'un contre son gré.</i> 312. 313. <i>Magnifique en habits.</i> 313. <i>À enrichi son Royaume, augmenté le commerce & ses revenus.</i> 313 314. 316. <i>Voyez de luy Pages</i> 36. 57. 84. 284. 288. 334. 494.</p> <p><i>Louis XIII. a fondé le Collee Royal.</i> 169</p> <p><i>Louis II. Roy de Naples.</i> 251</p> <p><i>Louise d'Anjou.</i> 490</p> <p><i>Louvain [la ville ou Pierre de]</i> 330. 348</p> <p><i>Louvieres [Charles de]</i> 161. 162</p> <p><i>Lucain.</i> 230</p> <p><i>Lucenne.</i> 385</p> <p><i>Lucben.</i> 424. 440</p> <p><i>du Lude.</i> 224. 240. 261 268.</p> <p><i>Lurieu.</i> 474</p> <p><i>Lusignan [Charlotte de]</i> 418</p> <p><i>Luxembourg.</i> 237. 367. 374. 380. 388. 389.</p>	<p>391. 418. 473. 479.</p> <p><i>Lyon [la ville de]</i> 260. 310.</p> <p><i>du Lyon [Robert ou Jean]</i> 214. 385</p>
<h3 style="margin: 0;">M.</h3>	
<p><i>M Agie.</i> 153</p> <p><i>Mabomet II. aimoit les hommes doctes.</i> 50. 82</p> <p><i>Maillé.</i> 279</p> <p><i>Maillezais [l'Evêque de]</i> 275</p> <p><i>Maily.</i> 475</p> <p><i>Maine [le Duc ou Comte de]</i> 173. 273. 388. 430.</p> <p><i>Mainus [Jason]</i> 164</p> <p><i>Malateste.</i> 443</p> <p><i>Male, brûlé.</i> 367</p> <p><i>Malicorne.</i> 214. 350</p> <p><i>Malines.</i> 384. 450</p> <p><i>Mancin.</i> 84</p> <p><i>Mandelo.</i> 475</p> <p><i>Mangerot.</i> 360</p> <p><i>Mantoue.</i> 419. 423</p> <p><i>Mannce [Alde]</i> 142</p> <p><i>Manuscrits Arabes de l'Escorial & de Leyde.</i> 64. 65</p> <p><i>Marafin.</i> 229</p> <p><i>la Marche.</i> 188. 195. 489.</p> <p><i>Marcilly.</i> 475</p> <p><i>la Marck.</i> 234. 235. 485.</p>	<p><i>Mar</i></p>

DES MATIÈRES.

- Marguerite Stuart* bai-
sa Alain Chartier. 51
Mariage d'Anne de
France avec Pierre
de Bourbon. 383
Mariage de Jeanne de
France avec Louis
Duc d'Orleans. 382
Mariangelus. 113
Marie de Bourgogne.
 339. 360. 386. 469.
 484. 485. 487.
Marie fille naturelle de
Louis XI. 243
Marle [le Comte ou
Comté de] 207 224.
 374. 380. 381.
Marmoutier. 230
Marseille [la ville ou
l'Evêque de] 82.
 284. 334.
Martigny. 474
S. Martin de Cande.
 220
Martin Magistri au-
monier de Louis XI.
 55. 85. 131
Martin & Michel Ul-
riques apportent l'Im-
pression à Paris. 139
Martius [Galeotus]
se casse le col. 57. 59
Marulle. 82
du Mas [François] 182
Mascon. 464
Mathématiques, Ma-
thématiciens. 162.
 163.
- Mathieu ne dit rien de*
la jeunesse de Louis
XI. 14. Accusé à tort
le regne de ce Roy
d'ignorance. 86. 88
Maximilien Archiduc
d'Autriche. 234. 290
 355. 487. 491.
Maximianus poete
barbare & Eroïque.
 67
Mayence. 113. 115.
 128. 138. 326. 381.
Meaux. 209
Medecins de Paris pre-
tent un livre à Louis
XI. 38. Ouvrent un
bonme vis par per-
mission du Roy. 47
Medecins de Charles
magne. 151. *De Phi-*
lippe Auguste. 155.
De Charles V. 161.
De Louis XI. 52
Medicis. 25. 83
Meghen [le Comte de]
 357
Mekelbourg. 392. 394
Melançon. 102. 134
Meteun [Charles de]
 171. 172. 174. 175.
 178. 293.
Mendonnet. 231
Mentel ou Mentelin.
 127. 131
Menthon. 474
Menus [village de] 495
Merancour. 352
Me-

T A B L E

<i>Merichon.</i>	272	<i>Mons.</i>	218. 219
<i>Merlin.</i>	276	<i>Monsieur, frere du Roy</i>	
<i>Merjens [le Pere]</i>	58	<i>Louis XI.</i>	172. 208.
<i>Mejchineau.</i>	214	<i>Voyez Charles Duc</i>	
<i>Mestay.</i>	244	<i>de Guyenne.</i>	208
<i>Metaphisique d'Ari-</i>		<i>Mont [le Comte de]</i>	
<i>stote brulée.</i>	71		234
<i>Methodes, premier li-</i>		<i>Montagu.</i>	226. 279.
<i>vre de Galien imprime.</i>	136		350. 376. 474. 475.
<i>Mets.</i>	469	<i>Montauban [l'Admiral</i>	
<i>Meun [Jean de]</i>	157	<i>ou Artus de]</i>	171.
<i>Meurchin.</i>	474		214.
<i>Meurs [le Comte de]</i>		<i>Montbason.</i>	187
	357	<i>Mont Beliard.</i>	389. 391
<i>Mexique.</i>	108	<i>Montberon.</i>	254
<i>St. Michel. 196. Voyez</i>		<i>Montbis.</i>	474
<i>Ordre.</i>		<i>Montcaverel.</i>	474
<i>Milan. 249. 258. 298.</i>		<i>Montelon.</i>	385
<i>312. 316.</i>		<i>Montenac.</i>	339. 344
<i>Miracles en l'establisse-</i>		<i>Montespedon.</i>	171
<i>ment de la Monarchie</i>		<i>Montfaucon [le Cba-</i>	
<i>Françoise.</i>	12	<i>teau ou Sgr. de]</i>	227.
<i>Miræus se trompe en</i>			242.
<i>parlant de Gaguin</i>		<i>Montferrat [la Mar-</i>	
<i>& de Longueil.</i>	37.	<i>quise de]</i>	247
<i>56.</i>		<i>Montfort [le Comte</i>	
<i>Miraumont.</i>	474	<i>Aubert de]</i>	216. 232.
<i>Moine intrigant.</i>	207.		323.
<i>210.</i>		<i>Montjeu.</i>	375
<i>le Moine [Silvestre]</i>		<i>Montils lez Tours.</i>	178.
	177		191. 207. 210. 333.
<i>Molinet [Jean]</i>	102	<i>Montivilliers.</i>	243
<i>Mondidier. 198. 200.</i>		<i>Mont le Hery [Batail-</i>	
<i>206.</i>		<i>le de]</i>	173. 202. 218.
<i>Monglat.</i>	177		280. 286. 288. 337.
<i>Monnoye, son inven-</i>			453. 473.
<i>tion.</i>	107	<i>Montmale.</i>	353
		<i>Montmartin.</i>	474
			<i>Mum.</i>

DES MATIERES.

<i>Montmartre.</i>	495		
<i>Montmorency.</i>	251. 474		N.
<i>la Montoire.</i>	270		
<i>Montpensier.</i>	303	N	<i>Amur.</i> 182. 353.
<i>Montravel.</i>	281		397.
<i>Montreal.</i>	451		<i>Nancy.</i> 221. 399. 481
<i>Montreuil.</i>	187. 206		<i>Nantes.</i> 271
<i>Montsoreau.</i>	467		<i>Naples.</i> 53. 246. 250.
<i>Morat.</i>	401		251. 261. 263. 288.
<i>St. Moris.</i>	474		311. 390. 428. 432.
<i>Mort de Charles Duc</i>			435. 438. 458.
<i>de Bourgogne.</i>	221.		<i>Narbonne</i> [l'Archeves-
290. 299. 404.			<i>que ou le Comte de</i>
<i>Mort de François fils du</i>			333. 455
<i>Roy Louis XI.</i>	215		<i>Nations se flattent en</i>
<i>Mort de Philippe le</i>			<i>leurs origines.</i> 12
<i>Bon Duc de Bour-</i>			<i>Navarre</i> [la Reyne ou
<i>gogne.</i>	347		<i>Dom Pedro de</i>] 249.
<i>Mort d'Isabelle de</i>			446.
<i>Bourbon Duchesse</i>			<i>Necessité de la Comtesse</i>
<i>de Bourgogne.</i>	339		<i>de Dampmartin.</i> 172
<i>Mort d'Isabelle de Por-</i>			<i>Nemours</i> [le Duc de]
<i>tugal Duchesse de</i>			172. 188. 195. 225.
<i>Bourgogne.</i>	366		227. 286. 287. 488.
<i>Mort du Duc de Guyen-</i>			489.
<i>ne.</i>	215. 266. 468		<i>Nerva.</i> 300
<i>Morton.</i>	388		<i>Nesle</i> [la ville ou Louis
<i>Morvilliers.</i>	199. 205.		de] 368. 369. 474.
216. 321. 472.			<i>Nevers</i> [le Comte de]
<i>Moulins</i> [ville de]			303. 304. 321. 328.
	173		330. 333. 339. 450.
<i>de Moulins.</i>	274		451. 452. 455.
<i>Mowy.</i>	217. 236.		<i>Neuchâtel.</i> 236. 376.
322.			386. 475.
<i>Munich.</i>	381		<i>Neufville.</i> 474
<i>Munster.</i>	379		<i>Neurin.</i> 181
			<i>Nicé</i> [l'Archevesque
			de] 282
			L

T A B L E

Nicolas V. Pape. 86.

422.

Nicolas de Clemangis
deffend les François
d'ignorance. 23

Nicolas Jansson, a im-
primé des premiers
Et travaillé à Veni-
se. 135

Nicole Oresme Et ses
traductions. 160

Nimegue. 378. 379

Noblesse du tems de
Louis XI. n'aimoit
les lettres. 16. Accu-
sée d'ignorance par
les Italiens Et Alle-
mans. 23

Nole. 442

Nominales seu Ter-
minista. 72. 86. 91. 96

Napces magnifiques où
involontaires. 265.
296.

Normandie. 195. 273.
287. 294. 322. 340.
341.

Nastre Dame de plomb
du Roy Louis XI.
296

Navarre. 260

Novian. 331

Novauté ne plaist à
beaucoup. 103

Noxe [Antoine de] 433.
434.

Noyon. 206

Nozeroy. 400

Nays. 290. 390. 478.

O.

O Det d'Aidie. 172.
Voyez Lescun.

Oignies. 474

Oiseler. 474

Okam. 96. 140

St. Omer. 445

Ondeville. 355

Opinion d'Aristoxenus
touchant l'ame. 2

Opinion des hommes do-
ctes que les Princes
doivent estre lettrez.
2. Qu'ils ne le doi-
vent estre que medio-
crement. 8

Opinion des Hollandois
resutée touchant l'in-
vention de l'Impri-
merie. 110. 113.
116.

Oraison à St. Entrope.
295

Orange [le Prince d']
223. 349

Orchies. 270. 447. 464.
465.

Ordre de St. Michel. 45.
185. 193. 196. 215.
356.

Ordre de la Toison d'or.
184. 185. 350. 376.
422. 424. 445.

Ordre du Croissant.
442. 443

Ordre [le Sr. d'] 474
Orient

DES MATIERES.

- | | |
|---|--|
| <p><i>Orient</i> [<i>Rois d'</i>] 414
 <i>Oriole</i>, Voyez <i>Doriol</i>.
 <i>Orleans</i> [<i>le Duc, la Duchesse ou la ville d'</i>] 170. 230. 260. 312. 324. 333. 382. 413. 444. 445. 446. 455. 457.
 <i>Ostrevant</i>. 464. 466
 <i>Outre Meuze</i> [<i>le pays d'</i>] 451. 452
 <i>Oxford</i>. 77</p> <p style="text-align: center;">P.</p> <p>P <i>Aillard</i> [<i>Christophe</i>] 174
 <i>Palant</i>. 379
 <i>Palatin</i>. 346. 386. 476
 <i>Palestine</i>. 235
 <i>Pamabel</i>. 174
 <i>Pancirole</i>. 105. 108
 <i>Panorme a vendu sa maison pour acceper un livre</i>. 40
 <i>Papes</i>. 419
 <i>la Papoise</i>. 385
 <i>Parent</i>. 275
 <i>Paris</i>. 115. 149. 159. 175. 176. 187. 237. 265. 338.
 <i>Parlement de Malines</i>. 384. 389
 <i>Parlement de Paris</i>. 190. 191. 203. 281. 299. 321. 331. 431. 437. 452.
 <i>Paroyle Monial</i>. 387</p> | <p><i>Partage de Philippe le Hardy Duc de Bourgogne à ses enfans</i>. 450
 <i>Parva Logicalia, ce que c'estoit</i>. 72
 <i>Patin</i>. 94
 <i>Patriarche d'Antioche</i>. 320. 382. 414. 416
 <i>Patriarche de Bourges</i>. 173
 <i>Patriarche de Jerusalem</i>. 327
 <i>Pavie</i> [<i>la ville, Bataille ou le Cardinal de</i>] 40. 56. 64. 77. 253
 <i>St. Paul</i> [<i>la ville, le Comte ou la Comtesse de</i>] 183. 184. 201. 218. 219. 236. 267. 286. 287. 323. 327. 334. 336. 340. 451. 453.
 <i>Paul II. Pape</i>. 332
 <i>Paul V. Pape</i>. 284
 <i>Paul Jove s'est trompé en la mort de Galeotus Martius, & en l'invention de l'Imprimerie</i>. 59. 107
 <i>Pauvre Jaques</i>. 227
 <i>Pequigny</i>. 206. 362. 370. 398. 481.
 <i>Peraut</i>. 121
 <i>Pericles, n'estoit representé que d'un costé</i>. 15
 <i>Périgord</i>. 188. 281
 Ll 2 Pe-</p> |
|---|--|

T A B L E

<i>Peronne.</i> 174. 179.	51. <i>Se vante d'avoir</i>
339. 352. 368. 371.	<i>est apprendre le Grec</i>
375. 409. 463. 465.	<i>à Constantinople.</i> 82.
478. 480.	<i>A loué Charles VII.</i>
<i>Perpignan.</i> 215. 377	163
<i>Perwez.</i> 462	<i>Philippe Auguste.</i> 155
<i>Petan.</i> 140	<i>Philippe Beroalde a</i>
<i>Petis.</i> 272	<i>etudie longtems à</i>
<i>Petrarque craint que la</i>	<i>Paris.</i> 190
<i>scolastique ne passe en</i>	<i>Philippe d'Autriche.</i>
<i>Italie.</i> 78. 79. <i>Il est le</i>	310
<i>premier qui a chassé</i>	<i>Philippe de Comines</i>
<i>la barbarie.</i> 80. 115.	<i>caressé par le Roy</i>
<i>Invité de se venir</i>	<i>Louis XI. 55. Voyez</i>
<i>faire couronner à Pa-</i>	<i>Comines.</i>
<i>ris.</i> 158. 159. <i>Appelé</i>	<i>Philippe de Valois n'e-</i>
<i>par le Roy Jean.</i> 160.	<i>toit lettré.</i> 158
<i>Sa maistresse.</i> 166	<i>Philippe Duc de Bour-</i>
<i>Petrus Scriverius re-</i>	<i>gogne.</i> 171. 319. 324.
<i>fusé.</i> 113	334. 343. 347. 450.
<i>Petrus Trecius grand</i>	459.
<i>correcteur d'impri-</i>	<i>Philippe II. Roy d'Es-</i>
<i>merie.</i> 138	<i>pagne.</i> 284
<i>Petrus Urbe Vetanus</i>	<i>Philippe le Bel a fait</i>
<i>employé par le Roy</i>	<i>travailler Gilles de</i>
<i>Charles V. à quelques</i>	<i>Rome & Jean de</i>
<i>traductions.</i> 161	<i>Meun.</i> 148. 157
<i>Pbernand [Charles] 85</i>	<i>Philippe le Long aimoit</i>
<i>Pbilelphé loue Louis</i>	<i>la Poésie provençal.</i>
<i>XI. 25. A fait un li-</i>	158
<i>vre de recta puero-</i>	<i>Pic [Jean Comte de la</i>
<i>rum educatione.</i>	<i>Mirande] 90</i>
26. <i>N'etoit pas riche.</i>	<i>Picardie 221. 254. 333</i>
44. <i>A le premier ap-</i>	<i>Picart [Guillaume]</i>
<i>pellé les Chevaliers</i>	241
<i>Auratos.</i> 45. <i>Recom-</i>	<i>Picinin.</i> 7. 438
<i>mande les Grecs exi-</i>	<i>Picolomini.</i> 40. 56.
<i>lez à Louis XI.</i> 50.	432.

DES MATIERES.

<p><i>Pie II. Pape.</i> 326. 332. 414. 416. 419. 432 <i>Pie V. Pape.</i> 284 <i>Piedmont [le Prince de]</i> 364 <i>Pienne.</i> 252. 257 <i>St. Pierre [le Sgr. de]</i> 219 <i>la Pierre, recherche de sa cause.</i> 47 <i>la Pierre [Jean de]</i> 89. 94 <i>Pierre Abailard sectateur des Nominaux.</i> 69. 72. <i>Son histoire.</i> 73. 75. <i>Pierre Berchore a traduit Tite-Live.</i> 159 <i>Pierre Lombard a redit la Philosophie scolastique en corps.</i> 74 <i>Pierre Maufer Normand a porté l'impression à Padoue.</i> 137 <i>Pieterfen.</i> 116 <i>Pinus.</i> 90 <i>le Pipre.</i> 470 <i>Pisans.</i> 264 <i>Pise [Barthelemy, Pierre, ou Jules de]</i> 139. 147. 150. 231. <i>Pite [Jean]</i> 470 <i>Pizare.</i> 7 <i>de Plaine.</i> 385 <i>la Platiere Bourdillon.</i> 251</p>	<p><i>Plessis du Parc lez Tours</i> 225. 272. 276. 277. 278. <i>Pline.</i> 300 <i>Poesies rimées.</i> 66 <i>Poetes excellens qui ont fleury pendant la barbarie.</i> 67 <i>Poetes Provençaux, quand ont commencé.</i> 156 <i>le Poge avoit étudié à Paris.</i> 90 <i>Poinctievre.</i> 275 <i>Poitiers, [la ville, la Bataille, l'Evesque, Aimard, Adrien, Guillaume, ou Leonor de]</i> 159. 162. 243. 252. 261. 327. 385. 473. 474. 496. <i>Polignac.</i> 178. 468 <i>Poliphile.</i> 34 <i>Politian.</i> 121 <i>Pologne.</i> 10. 34 <i>Poius [le Cardinal]</i> 56 <i>Pomponius lætus fait Saturne auteur de l'Imprimerie.</i> 106 <i>Poncet.</i> 264. 265 <i>Pont de Cé.</i> 273 <i>Pontanus.</i> 476 <i>Pontdormy.</i> 255 <i>Pontbieu.</i> 456 <i>Pontoise.</i> 339 <i>Ponville.</i> 214. 475 <i>la Porte.</i> 475 <i>Portraits des Roys Char-</i></p>
--	--

T A B L E

Charles VIII. &
 Louis XII. 20. 21
 Portugal [Beatrix,
 Isabelle, ou l'Infant
 de] 323. 362. 454
 Postel [Guillaume] 165
 Poyet [Pierre] 25
 Pot [Gayot ou Philip-
 pe] 222. 473
 Poton de Xaintrailles.
 322
 de Potots. 384
 Pragmatique Sanction.
 33. 230. 323. 420.
 421. 429. 431. 435.
 438.
 Precigny. 174
 Prédicateur hardy. 264
 265.
 Prevost de Paris. 322
 Preux. 221. 251. 254.
 258
 Princes belliqueux &
 lettrés. 3. Plus re-
 nommés par les ar-
 mes que par les let-
 tres. 5. Ignorans &
 valeureux. 6. Scavans
 & malheureux. 7.
 Doivent étudier mé-
 diocrement. 9. Scav-
 voir la langue latine.
 10. Les sciences mo-
 rales & Politiques.
 11. Ne sont obligés
 de savoir beaucoup
 de sciences. 11. Dor-
 vent apprendre les

mathématiques. 10.
 Plusieurs qui ont ai-
 mé les lettres en mes-
 me temps. 25. Peu-
 vent faire trois sortes
 de livres. 32. Doi-
 vent favoriser les
 lettres & caresser les
 hommes doctes. 35. 48
 Probleme historique.
 489
 Protestans. 10
 Protestation contre une
 constitution du Pa-
 pe. 430
 Prothée, sa significa-
 tion dans les embles-
 mes. 12
 Provence Provençaux.
 156. 288
 la Pucelle d'Orléans.
 418

Q.

LA Queille. 474
 St. Quentin. 201.
 206. 219. 228. 236
 Quercy. 188
 des Querdes [le Sgr.]
 222
 Quergolay. 232
 Quésnoy [la ville ou Ja-
 cotin du] 224. 228.
 240. 352. 475.
 Quieres [Gauvain] 324
 Quiervain. 373. 374
 Quintilien. 90
 R.

DES MATIERES.

R.

RAbelais. 283
Raby Joseph se trompe en ce qu'il dit de l'Imprimerie. 109
Raisons pour la doctrine des Princes. 4
Rambures. 474
Ramus & Duret se sont trompez sur l'invention des caracteres. 123. 129
Ranchicourt. 440
Rasis livre rare demandé par Louis XI. aux Medecins de Paris. 37. 38
Ravenne [Jean ou l'Archevesque de] 80. 442.
Raverscheit. 381
Ravelstein. 323. 326. 333. 366. 376. 412.
Reaux. 86. 87. 93
Regent de France. 334
Regio Montanus n'a trouvé les caracteres. 123 129
Registrum librorum ce que c'estoit. 141
Reimersvalle. 374
Reims. 320. 322
Rellac. 171
Rely. 474
Remede contre la peste. 269

Remiremont [Pierre de] 183
Rendan. 468
René Duc d'Alençon. 287
René Duc de Lorraine. 290. 403. 435
René Roy de Sicile a dédié ses livres à Louis XI. qui s'est messié de luy. 46. 288.
Renée de France. 303
Renty [Bataille de] 256
Reponse hardie du Seigneur de Chymay au Roy Louis XI. 325
Ressemblance parfaite. 261
Rethel. 330. 451
Rets [le Marechal de] 250
Reuchlin. 41. 84. 88. 134.
Revel. 177
Rhetorique de Guillaume Fichet. 87
Rhetoriques barbares. 66
Rhodes. 188. 193. 195
Riblemont. 464. 466
Rieux. 257
Rigault. 131
Riolan. 47
St. Riquier. 206
la Riviere. 400. 402
Rivieres [le Sgr. de] 334. 363. 395
 L1 4 Ro.

T A B L E

<i>Robert [le Roy] estoit lettré & disciple de Silvestre II. Pape. 153. A composé des hymnes & trompé sa femme.</i>	<i>Romont [le Comte de]</i>
<i>154</i>	<i>389</i>
<i>Robertus de Duaco Medecin de Paris a fondé la Sorbonne.</i>	<i>Rotbelin.</i>
<i>157</i>	<i>365</i>
<i>la Roche [Jean, Hen- ry ou Guillaume de]</i>	<i>Romaux.</i>
<i>215. 369. 462</i>	<i>171</i>
<i>Rocbebaron.</i>	<i>Roverelle ou Romuel- ly.</i>
<i>360</i>	<i>433. 441</i>
<i>Rocbebonart. 214. 268</i>	<i>Rovergue.</i>
<i>la Roche en Ardenne.</i>	<i>188. 191</i>
<i>376</i>	<i>Rouen. 181. 197. 236.</i>
<i>Rochefort [Guillaume ou Guy de] 85. 160.</i>	<i>322. 331. 336. 339.</i>
<i>473.</i>	<i>370. 437.</i>
<i>Rochefort [la Baronnie de]</i>	<i>Rombault. 171. 174.</i>
<i>171</i>	<i>223.</i>
<i>Rochefoucaut.</i>	<i>Roussillon [le pays, le - Gouverneur ou Ge- rard de] 187. 189.</i>
<i>279</i>	<i>197. 326. 474.</i>
<i>la Roche la Belie. 277</i>	<i>Roussy [le Comte de]</i>
<i>la Rochelle [la ville ou le Gouverneur de]</i>	<i>367</i>
<i>207. 211. 214. 272.</i>	<i>Roy de l'Epimette à Lil- le.</i>
<i>277.</i>	<i>367</i>
<i>Rogierius Suisset. 96</i>	<i>Roye [la ville ou Ber- trand de] 198. 206.</i>
<i>Roban.</i>	<i>223. 278. 369.</i>
<i>271. 272</i>	<i>Roys de France stu- dieux & lettrez.</i>
<i>Rolin. 323. 375. 380.</i>	<i>144</i>
<i>385. 386. 472.</i>	<i>le Rozier des guerres n'a été composé par Louis XI. 32. Im- primé il y a plus de cent ans. 33. 47. Nom de son auteur. com- ment déguisé. 33</i>
<i>St. Romain [Mr. de]</i>	<i>Rubempré. 332. 333.</i>
<i>437</i>	<i>376.</i>
<i>Roman de la Roze. 158</i>	<i>Ruc.</i>
<i>Rome [la ville ou Gil- les de] 10. 283. 430.</i>	<i>206</i>
<i>439.</i>	<i>Ruffey.</i>
	<i>474</i>
	<i>Rup.</i>
	<i>474</i>
	<i>Ru-</i>

DES MATIERES.

<i>Ruremonde.</i>	464	<i>Scaliger.</i>	120. 143
<i>Rufinger.</i>	135	<i>Schoiffer.</i>	128. 130.
<i>Ruffelin.</i>	72		133. 142.
<i>Rutgerfius.</i>	113. 115	<i>Sciences neceffaires aux</i>	
<i>Rutter.</i>	386	<i>Princes.</i>	1. Par qui
		<i>resablies en France.</i>	
		17. <i>Difficiles à ap-</i>	
		<i>prendre.</i>	19. <i>Celle</i>
		<i>des Roys est de se fai-</i>	
		<i>re obeir.</i>	24. <i>Recoi-</i>
		<i>vent divers change-</i>	
		<i>mens.</i>	61
S.		<i>Scolastique, quant à</i>	
<i>S. Abbl.</i>	280	<i>commencé.</i>	69. <i>In-</i>
<i>Sailly ou Sales.</i>	465.	<i>troduite avant Abei-</i>	
	466 474.	<i>lard.</i>	69. <i>Son origi-</i>
<i>Saint Simon.</i>	174. 326	<i>ne.</i>	70. <i>Comparée à</i>
<i>Saintyon.</i>	36	<i>Paraigne.</i>	71. <i>Sa</i>
<i>Salazar.</i>	179. 192. 195.	<i>divifion.</i>	71. <i>Meflée</i>
	197. 224.	<i>avec la Theologie.</i>	72.
<i>Salerne.</i>	442	<i>Ses principaux fau-</i>	
<i>Salins.</i>	402. 451	<i>teurs.</i>	73
<i>Sancere [le Comte de]</i>		<i>Scot ou Scotus.</i>	96.
	143		143. 151.
<i>Sanglier d'Ardenne.</i>		<i>Scriverius.</i>	113
	234. 235. 474.	<i>Sebenico [Lucas Evef-</i>	
<i>Sanjac.</i>	255. 256	<i>que de]</i>	336
<i>Santé neceffaire aux</i>		<i>Secretaires de Louis</i>	
<i>etudians.</i>	19	<i>XI.</i>	269
<i>Sardanapale.</i>	175	<i>Seffe des Nominaux</i>	
<i>Sarisbery [Jean de]</i>	66.	<i>par qui introduitte</i>	
	69. 72. 74. 75.	<i>Et fes fauteurs.</i>	72.
<i>Sarno.</i>	442. 443		96. <i>Abolie.</i>
<i>Savonarolle.</i>	264	<i>Sedan.</i>	120
<i>Savonne.</i>	311	<i>Seguier excellent poete</i>	
<i>Savoye [le Duc ou la</i>		<i>à Paris.</i>	79
<i>Duchefse de]</i>	247.	<i>de Selve.</i>	408. 409
	252. 330. 331. 345.	<i>Semur.</i>	227
	353. 377. 402. 419.		le
	481.		
<i>Savye.</i>	474		
<i>Saxe.</i>	392. 393		
<i>Scales [le Sgr. de]</i>	347.		
	351. 401.		

T A B L E

<p><i>le Seneschal de Normandie.</i> 325</p> <p><i>le Seneschal ou la Seneschalle de Poitou.</i> 261.268</p> <p><i>la grande Seneschalle.</i> 339</p> <p><i>Semis [la ville ou le Bailly de]</i> 174.380</p> <p><i>St. Sever.</i> 207</p> <p><i>St. Severin.</i> 253.442</p> <p><i>Seyssel [Claude de]</i> 284</p> <p><i>Sforce.</i> 7.258.298.312</p> <p><i>Sicile [le Roy ou Royaume de]</i> 193.246.390.458.</p> <p><i>Signes au ciel.</i> 322.329.335.</p> <p><i>Silvestre II. Pape.</i> 153</p> <p><i>Sinaglia.</i> 443</p> <p><i>Sixte IV. Pape.</i> 83</p> <p><i>Sixtus Rufinger a porté l'impression à Naples.</i> 135</p> <p><i>Soissons [Jennet de]</i> 475</p> <p><i>Soleure.</i> 398.480</p> <p><i>Solleville.</i> 474</p> <p><i>Somme de Theologie de Pierre Lombard.</i> 74</p> <p><i>Sommerset.</i> 322.330</p> <p><i>St. Sorlin.</i> 474</p> <p><i>Souveraineté sur la Flandre.</i> 472</p> <p><i>Soye.</i> 474</p> <p><i>Speculum vitæ humanæ est le premier livre imprimé à Paris.</i> 139</p>	<p><i>Spire [l'Evêque de]</i> 346</p> <p><i>Stade.</i> 327</p> <p><i>Stalbroers.</i> 378</p> <p><i>Stanley.</i> 391</p> <p><i>Stavele.</i> 327</p> <p><i>Strasbourg.</i> 123.131</p> <p><i>Strosse.</i> 277</p> <p><i>Stuart [Marguerite]</i> 51.54</p> <p><i>Subjets suivent l'exemple du Prince.</i> 16</p> <p><i>Suisses.</i> 256.290.477</p> <p><i>Sully sur Loire.</i> 176</p> <p><i>Syrvantes.</i> 158</p> <p style="text-align: center;">T.</p> <p><i>TAcuin par qui composé.</i> 147.151</p> <p><i>Talebot.</i> 391</p> <p><i>Taleran.</i> 223</p> <p><i>Tannegny du Chastel.</i> 187.188</p> <p><i>Tardin.</i> 84</p> <p><i>Tarente [le Prince de]</i> 249.399.401.440.443.</p> <p><i>Teisterbant.</i> 234</p> <p><i>Terni [l'Evêque de]</i> 439</p> <p><i>Testament de Charles de France Duc de Guyenne.</i> 211</p> <p><i>Themistitan.</i> 108</p> <p><i>Theodose conseilloit à Honorius de lire l'histoire.</i> 8</p> <p style="text-align: right;"><i>Tbi.</i></p>
--	---

DES MATIERES.

- | | | | |
|-------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| <i>Thibout.</i> | 94 | <i>Traitez de Conflans</i> | |
| <i>Thillebaut.</i> | 210 | <i>Et de St. Maur.</i> | 198. |
| <i>Tbiron.</i> | 177 | | 340. |
| <i>St. Thomas d'Acquin,</i> | | <i>Traité de Peronne.</i> | |
| <i>sa doctrine approu-</i> | | | 198. 353. 463 |
| <i>vée.</i> | 77. 96. 97. 157 | <i>Tranquillus Dalma-</i> | |
| <i>Tbouars [la Dame ou</i> | | <i>ta est venu à Paris.</i> | |
| <i>la Vicomté de]</i> | 207. | | 84 |
| | 209. 467. 468. 491. | <i>Trapezonce.</i> | 44. 82 |
| | 493. | <i>Trebizonæ.</i> | 415 |
| <i>Thoulouse [le Senechal</i> | | <i>Treignel.</i> | 173. Voyez |
| <i>de]</i> | 195 | <i>Ursins.</i> | |
| <i>Thuin.</i> | 344 | <i>Treuve entre France Et</i> | |
| <i>Tierstein.</i> | 381 | <i>Angleterre.</i> | 331. 332. |
| <i>Tillart ou Tillac.</i> | 210. | | 398. 479. |
| | 216. 233. 280. | <i>Treuve entre France Et</i> | |
| <i>Titre de bon, donné à</i> | | <i>Bourgogne.</i> | 371. 375 |
| <i>Philippe Duc de</i> | | | 387. 389. 480. |
| <i>Bourgogne.</i> | 445 | <i>Treuve entre Louis XI.</i> | |
| <i>Tollemi [Lucas de]</i> | 364 | <i>Et Maximilien Ar-</i> | |
| <i>Torcy.</i> | 187. 191. 205. | <i>chiduc d'Autriche.</i> | |
| | 236. | | 234 |
| <i>la Tour d'Auvergne ou</i> | | <i>Treves [l'Archevesque</i> | |
| <i>de Boulogne.</i> | 235. | <i>de]</i> | 381 |
| | 496. | <i>Trigault [le Pere]</i> | 108 |
| <i>Tournay.</i> | 224. 228. 230. | <i>la Trimouille.</i> | 257. 326. |
| | 333. 335. | | 492. 494. |
| <i>Tours.</i> | 189. 199. 233. | <i>Tristan l'Hermite.</i> | 170. |
| | 237. 294. 321. 350. | | 176. 177. 178. 215. |
| | 427. 457. | | 268. 295. |
| <i>Toussain.</i> | 189. 191. | <i>Trolop [André]</i> | 231 |
| | 194. 205. 244. | <i>St. Tron.</i> | 344 |
| <i>Trajan.</i> | 285. 299 | <i>Troye [Jean de]</i> | 46 |
| <i>du Trainay.</i> | 177 | <i>Troyle.</i> | 474 |
| <i>Traitres au Roy Louis</i> | | <i>Tracumanno.</i> | 415 |
| <i>XI.</i> | 174 | <i>Tullen.</i> | 94 |
| <i>Traité d'Ancenis.</i> | 352 | <i>Turc, Turquie.</i> | 235. |
| <i>Traité d'Arras.</i> | 198 | | 262. 330. 381. 423. |
| | | | 439. |
| | | | <i>Tu-</i> |

T A B L E

<i>Turin</i> [l'Archevesque de]	254	<i>celebre Imprimerie</i>	135. 138
<i>Typhernas.</i>	83	<i>Vendosme.</i>	274. 303
<i>Tyrens.</i>	265. 298	<i>Venerie.</i>	167
		<i>Venitiens.</i>	164
		<i>Verdan</i> [l'Evesque de ville de]	187. 227.
			271. 352.
L <i>A Vacquerie.</i>	473	<i>Vergy.</i>	337. 473
<i>Waes</i> [le Pays de]	465. 466	<i>Vernandois</i> [le Comte ou Bailly de]	222.
<i>Valence</i> [l'Evesque de]	230		464. 466.
<i>Valenciennes.</i>	221. 228.	<i>du Vernoy.</i>	474
	270. 375.	<i>Veronique du Roy Charles VIII.</i>	261
<i>Valentine de Milan.</i>	312	<i>Vers Leonins.</i>	66
<i>Valentinois.</i>	496	<i>Vers de Gilles de Paris.</i>	75
<i>Valerianus.</i>	60	<i>Vertu se trouve au milieu des extremes.</i>	7
<i>Valeis de Chambre des Roys de France.</i>	250	<i>la Vertune.</i>	339
<i>St. Valier.</i>	243. 495. 496	<i>Verulam.</i>	71
<i>Valkenrode.</i>	463	<i>Vesc</i> [Etienne de]	250
<i>Valois</i> [le Comte ou Thomas de]	141. 303	<i>Vestemens changez.</i>	347
<i>Valpergue.</i>	171	<i>Westphalie.</i>	234
<i>Varillas.</i>	284. 405. & suiv.	<i>Vianden.</i>	381
<i>Varvic</i> [le Comte de]	342. 348. 355	<i>Viane</i> [le Prince de]	446. 458
<i>Vascofan.</i>	142	<i>la Victoire.</i>	272
<i>Vaudemont</i> [le Comte de]	357	<i>Vielant</i> [Philippe]	385
<i>Vaudrey.</i>	223. 474	<i>Viellards ne sont propres au jeu d'amour.</i>	19
<i>Vautravers.</i>	323. 402. 474.	<i>la Vieville.</i>	94. 474
<i>Vaux.</i>	474	<i>Visray.</i>	216
<i>St. Venant</i> [le Sgr. de]	474	<i>Vigier</i> [Jean, Evesque de Lavaur]	172.
			229.
<i>Vendelinus de Spire</i>		<i>Vignoles.</i>	179
			Vil-

DES MATIÈRES.

<p><i>Villehardouin.</i> 23 <i>Villes sur la Somme.</i> 328. 333. 340 <i>Vimeu en Beauvoisis.</i> 199 <i>Vimphelingus.</i> 124. 131. 135. <i>Vincent de Beauvais ou</i> <i>[Jean]</i> 155. 385 <i>Virtemberg.</i> 381. 389 <i>Visen [Louis de]</i> 475 <i>Viterbe [Gilles de]</i> 411 <i>Vivonne.</i> 268 <i>Uldaricus Han a por-</i> <i>té l'impression à Ro-</i> <i>me.</i> 134 <i>Université de Paris</i> <i>plus célèbre que les</i> <i>autres.</i> 77. <i>Eloges que</i> <i>lui donnent les étran-</i> <i>gers.</i> 77. <i>Dante &</i> <i>Pétrarque y ont étu-</i> <i>dié.</i> 78. <i>Nombre d'E-</i> <i>coliers en icelle &</i> <i>ses collèges.</i> 85. <i>Quand</i> <i>& par qui reformée.</i> <i>86. N'a été fondée</i> <i>par Charlesmagne.</i> <i>147. Il y avoit exer-</i> <i>cice des le temps de</i> <i>Robert.</i> 154. <i>Fort ab-</i> <i>batue pendant la cap-</i> <i>tivité du Roy Jean.</i> 59 <i>Voyez pages 24. 63.</i> <i>83. 90. 150. 155. 157</i></p>	<p><i>Université d'Angers.</i> 162 <i>Vœu du Duc de Bour-</i> <i>gogne.</i> 326. 330. 425 <i>Volateran se trompe</i> <i>parlant de l'impres-</i> <i>sion.</i> 122 <i>Volfesegge.</i> 234 <i>Vopiscus.</i> 3 <i>Urbain, Pape.</i> 159 <i>Ursin ou des Ursins.</i> 163. 321. 432. 438. 442. <i>Uffe.</i> 474 <i>Usson [le Chateau d']</i> 176 <i>Vulcens [Jean]</i> 86 <i>Vvry [Louis]</i> 385</p> <p style="text-align: center;">X.</p> <p>X <i>Ainnes, Xainton-</i> <i>ge.</i> 188. 207. 211 254. 277. 432. 434. <i>Xaintrailles.</i> 322 <i>Ximenes [le Cardinal]</i> 141</p> <p style="text-align: center;">Y.</p> <p>Y <i>Orck.</i> 439. 456 <i>Yvetot.</i> 13</p> <p style="text-align: center;">Z.</p> <p>Z <i>Elande.</i> 459 <i>Zuipphen.</i> 372. 377. 383.</p>
---	---



E R R A T A.

Page 90. ligne dernière , au lieu de *Jean Bédé* mettez *Guillaume*.

Page 325. à la marge , au lieu de *Prince de Chimay* mettez *Seigneur de Chimay*.

Page 405. ligne 8. au lieu de *Gueldres* mettez *Cleves*.

Page 477. ligne 21. au lieu de *Federic II.* mettez *Federic III.*

Page 482. ligne 25. au lieu de *Fontanon* mettez *Fontanon*.

EXTRAIT

DU PRIVILEGE DU ROI.

PAr grace & Privilege du Roi il est
permi à FRANÇOIS FOPPENS,
de pouvoir imprimer seul les Memoires
de Philippe de Commines, &c. Et il
est defendu à tous Imprimeurs, Libraires
& autres de les imprimer, de les contrefaire,
de les vendre ou de les debiter
étant ailleurs imprimés ou contrefaits,
dans le terme de neuf ans, sous l'amende
de 30. francs pour chaque Exemple,
comme on le peut voir plus amplement
aux Lettres Patentes données
à Brusselle, & signées

LOYENS.



